This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 41.9

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

TOME III.

BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1856.

Fr 41.9

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR M. LAMOTHE,

Maire de Beauvais,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de la Société Académique de l'Oise.

Lue dans la séance du 7 novembre 1855.

MESSIEURS,

Depuis l'interruption de nos séances, deux pertes douloureuses sont venues en quelque sorte, coup sur coup, enlever à la Société Académique deux membres qui, par des services divers, ont acquis, l'un et l'autre, de justes droits à notre reconnaissance et à nos regrets. L'un des plus généreux donateurs de notre Musée, le président Ledicte-Duflos, dont nos Mémoires conservent aussi d'intéressantes recherches, nous a été enlevé au moment même où il se disposait à venir prendre part aux travaux du Conseil général, et un mois s'était à peine écoulé que M. Lamothe, maire de Beauvais, notre bienveillant et affectueux collègue, succombait, au milieu de ses travaux, à l'atteinte imprévue et subite d'un mal, aggravé sans doute par un zèle sans réserve, au milieu des préoccupations et des fatigues de l'édilité.

Il n'entre point dans notre mission de relever les titres à l'estime publique que M. Lamothe avait su conquérir dans la double carrière du barreau et de l'administration. La parole élégante et sincère d'un con-

Fr 41.9

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR M. LAMOTHE,

Maire de Beauvais,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de la Société Académique de l'Oise.

Lue dans la séance du 7 novembre 1855.

Messieurs,

Depuis l'interruption de nos séances, deux pertes douloureuses sont venues en quelque sorte, coup sur coup, enlever à la Société Académique deux membres qui, par des services divers, ont acquis, l'un et l'autre, de justes droits à notre reconnaissance et à nos regrets. L'un des plus généreux donateurs de notre Musée, le président Ledicte-Duflos, dont nos Mémoires conservent aussi d'intéressantes recherches, nous a été enlevé au moment même où il se disposait à venir prendre part aux travaux du Conseil général, et un mois s'était à peine écoulé que M. Lamothe, maire de Beauvais, notre bienveillant et affectueux collègue, succombait, au milieu de ses travaux, à l'atteinte imprévue et subite d'un mal, aggravé sans doute par un zèle sans réserve, au milieu des préoccupations et des fatigues de l'édilité.

Il n'entre point dans notre mission de relever les titres à l'estime publique que M. Lamothe avait su conquérir dans la double carrière du barreau et de l'administration. La parole élégante et sincère d'un con-

Fr 41.9

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR M. LAMOTHE,

Maire de Beauvais,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de la Société Académique de l'Oise.

Lue dans la séance du 7 novembre 1855.

MESSIEURS,

Depuis l'interruption de nos séances, deux pertes douloureuses sont venues en quelque sorte, coup sur coup, enlever à la Société Académique deux membres qui, par des services divers, ont acquis, l'un et l'autre, de justes droits à notre reconnaissance et à nos regrets. L'un des plus généreux donateurs de notre Musée, le président Ledicte-Duflos, dont nos Mémoires conservent aussi d'intéressantes recherches, nous a été enlevé au moment même où il se disposait à venir prendre part aux travaux du Conseil général, et un mois s'était à peine écoulé que M. Lamothe, maire de Beauvais, notre bienveillant et affectueux collègue, succombait, au milieu de ses travaux, à l'atteinte imprévue et subite d'un mal, aggravé sans doute par un zèle sans réserve, au milieu des préoccupations et des fatigues de l'édilité.

Il n'entre point dans notre mission de relever les titres à l'estime publique que M. Lamothe avait su conquérir dans la double carrière du barreau et de l'administration. La parole élégante et sincère d'un con-

Fr 41.9

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR M. LAMOTHE,

Maire de Beauvais,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de la Société Académique de l'Oise.

Lue dans la séance du 7 novembre 1855.

MESSIEURS,

Depuis l'interruption de nos séances, deux pertes douloureuses sont venues en quelque sorte, coup sur coup, enlever à la Société Académique deux membres qui, par des services divers, ont acquis, l'un et l'autre, de justes droits à notre reconnaissance et à nos regrets. L'un des plus généreux donateurs de notre Musée, le président Ledicte-Duflos, dont nos Mémoires conservent aussi d'intéressantes recherches, nous a été enlevé au moment même où il se disposait à venir prendre part aux travaux du Conseil général, et un mois s'était à peine écoulé que M. Lamothe, maire de Beauvais, notre bienveillant et affectueux collègue, succombait, au milieu de ses travaux, à l'atteinte imprévue et subite d'un mal, aggravé sans doute par un zèle sans réserve, au milieu des préoccupations et des fatigues de l'édilité.

Il n'entre point dans notre mission de relever les titres à l'estime publique que M. Lamothe avait su conquérir dans la double carrière du barreau et de l'administration. La parole élégante et sincère d'un con-

Non content de réunir ainsi sous ses yeux de nombreux et intéressants spécimens des arts aux siècles qui nous ont précédés, le président Duflos savait profiter de ces précieux moyens d'étude pour s'initier dans la connaissance la plus précise de l'état des arts aux diverses époques de notre histoire. Il s'était mis en relation avec des hommes justement renommés pour leur savoir en ce genre, et y avait acquis lui-même une expérience qu'on ne consultait jamais sans profit.

Ces études et le goût prononcé qui les inspirait, faisaient du président Duflos le centre et comme le chef naturel des travaux archéologiques dans la ville qu'il habitait. Aussi, un comité local, affilié à la Société des Antiquaires de Picardie, ne tarda pas à se former sous sa présidence. Plusieurs hommes d'un mérite notoire honorèrent les travaux de cette réunion savante, qui comptait au nombre de ses membres MM. Emmanuel et Eugène Woillez, M. l'abbé Deblois, curé de Clermont, M. Féret, adjoint, etc.

M. Duflos avait sa place marquée naturellement au sein d'une Société départementale vouée aux études qui avaient fait le charme de toute sa vie. Vous savez avec quel cordial empressement il réclama son admission dans vos rangs, et la Société Académique n'oubliera jamais tout ce qu'elle a gagné à l'adhésion d'un membre aussi distingué. M. Duflos avait pris au sérieux sa qualité de membre de la Société, et nos Mémoires, ainsi que notre Musée, témoignent hautement de l'intérêt qu'il prenait à notre œuvre et de ses constants efforts pour nous aider à accomplir notre mission.

C'est dans le numéro de nos mémoires publié en 1851 que M. Ledicte-Duflos fit paraître une de ses plus remarquables dissertations, consacrée à l'histoire et à la description du camp romain de Catenoy. Cette position stratégique était depuis plusieurs années l'objet constant des études et des explorations de notre savant collègue qui avait su en quelque sorte pressentir tout l'intérêt que ses recherches y donneraient. Signalé depuis longtemps à l'attention des antiquaires par les retranchements cailloutés qui le défendent, le mont de Catenoy, malgré les faibles dimensions de son plateau, était considéré par le plus grand nombre des antiquaires comme une station romaine. Cette opinion avait cependant été combattue avec force par un savant académicien, l'abbé de Fontenu, qui regardait l'exiguité de ses proportions comme complétement exclusive de l'hypothèse d'une station romaine. Cette opinion déjà fortement ébranlée par la découverte de médailles

romaines nombreuses et d'armes ou ustensiles de même origine, et rejetée par M. Graves, dans sa notice statistique sur le canton de Liancourt (1837), a été renversée de fond en comble par le résultat des recherches de M. Duflos qui ont prouvé jusqu'à l'évidence que, dès les temps les plus reculés, le mont de Catenoy avait été occupé militairement et d'une manière permanente par les Gaulois; que, postérieurement, les Romains y avaient établi une station permanente, dont on voit encore l'enceinte, et qu'attestent en outre de nombreux monuments; qu'enfin, dans le XV^e^ siècle, et pendant les troubles sanglants de la Jacquerie, le mont de Catenoy fut encore le théâtre de nombreux faits de guerre dont le sol recèle encore les preuves irrécusables. Nous n'avons pas besoin ici de rappeler plus en détail le savant mémoire que M. Duflos a composé sur ce sujet. Chacun de nous se rappelle encore la lecture de cet excellent morceau d'histoire locale, dont la Société s'est empressée de voter l'insertion dans le recueil de ses Mémoires.

A ce beau travail se rattache le souvenir du don fait par son auteur au Musée de Beauvais de tout l'ensemble des objets antiques trouvés par lui à Catenoy, et qui constituent la démonstration complète et la justification de ses conclusions. Ces monuments de l'antiquité Celtique, de l'occupation romaine et des guerres civiles du moyen-âge, reproduits dans nos Mémoires par un crayon habile, réunis dans une vitrine unique, conformément au vœu du donateur, ne sont, vous le savez, malgré leur importance, qu'une faible partie des richesses que notre Musée doit au généreux intérêt que le président Duflos prenait aux progrès de notre œuvre. C'est dans cette pensée qu'il nous fit donner par les enfants de M^me^ Dumoulin, sa belle-sœur, le beau tympan de l'église Saint-Gilles, de Beauvais, sauvé de la destruction, en 1821, par le zèle éclairé de M. Provost, de Bresles.

A une autre époque il enrichit notre Musée d'une belle collection d'antiquités romaines, composée d'inscriptions funéraires, de cippes, de lampes, de vases de tous genres et de statuettes, et d'une série nombreuse de bas-reliefs grecs en albâtre ou en terre cuite, provenant originairement du riche cabinet de M. Dufourny.

Plusieurs curieux ustensiles romains trouvés, dans le département de l'Oise et dans celui du Pas-de-Calais, font briller le nom de notre regretté collègue dans toutes les divisions de notre Musée, et recommandent son souvenir à la reconnaissance publique.

Parmi les monuments sur lesquels s'étaient portées les études du

président Duflos, ceux qui tiennent à la céramie avaient fixé son attention et son goût d'une manière particulière. Depuis les poteries informes et grossières des anciens Celtes jusqu'aux chefs-d'œuvre dus au talent des habiles artistes de la manufacture impériale de Sèvres, il avait suivi avec autant de persévérance que de sagacité tous les développements et toutes les vicissitudes de l'art du potier, et il avait acquis en ce genre une expérience et un tact que peu d'amateurs possèdent au même degré. Les connaissances qu'il avait dans cette branche importante de l'archéologie artistique et le goût très vif qui le portait vers l'étude de ses produits, l'avaient mis en relation avec quelques-uns des hommes dont le nom fait autorité en cette matière, notamment avec MM. Labarthe et Rio-Creux, auprès de qui il augmenta encore les connaissances déjà étendues qu'il devait à ses propres travaux. C'est sous l'empire des idées fécondes que lui avaient inspirées ces études et ces lumineuses communications qu'il avait conçu le désir, qu'il nous a souvent exprimé, de voir, dans notre Musée, former une collection céramique distincte, où figureraient, comme base principale, les nombreux vestiges des arts plastiques dans le département de l'Oise, à toutes les époques de notre histoire, et qui serait complétée et enrichie par les beaux produits de la céramie dans les autres contrées. Ce vœu; dont l'exécution ne pouvait être réalisée tant que nos spécimens étaient trop peu nombreux, paraît maintenant toucher à l'époque de son accomplissement. Le temps et les dons généreux qui sont venus successivement enrichir notre Musée, ont mis à notre disposition assez de curieux monuments de cet ordre pour nous permettre de donner suite à la pensée constante de notre excellent collègue, et bientôt, nous l'espérons, une section spéciale du Musée nous permettra de mettre sous les yeux du public une intéressante collection céramique couronnée par les belles porcelaines de Sèvres que la Société doit à la munificence éclairée de Sa Majesté.

Dans son zèle pour tout ce qui tendait à conserver les beaux souvenirs de l'art national, le président Duflos avait exploré avec un soin tout particulier la contrée qu'il habitait. On sait combien est riche en monuments de l'époque romane la fertile vallée qui s'étend de la ville de Clermont à l'Oise. Ce n'était pas sans une vive douleur qu'il voyait apparaître sur ces vénérables édifices les ravages du temps et les indices d'une ruine prochaine. Mais loin de se borner à déplorer dans une prose mélancolique la chute de ces magnifiques témoins d'un autre âge, il mettait autant d'activité à en combattre la ruine qu'il

avait d'ardeur à les visiter et à les étudier. Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques, il savait appeler utilement l'attention de ses collègues sur les monuments qui méritaient et réclamaient leur secours. Non content de ce premier service, il savait stimuler le zèle des communes, solliciter et recueillir les dons des personnes généreuses qui s'intéressaient aux édifices menacés, obtenir des subventions des autorités administratives et du gouvernement, et couronner ces utiles et persévérants efforts en assurant l'exécution des travaux dus à sa bienveillante initiative.

C'est ainsi que M. Ledicte-Duflos s'acquittait noblement de la mission qu'il s'était donnée. Membre de plusieurs Sociétés savantes dont il aimait à partager les travaux, il était d'ailleurs correspondant des Comités historiques établis auprès du ministère de l'instruction publique pour l'arrondissement de Clermont.

L'un des plus intéressants mémoires dus à sa plume exercée est celui qu'il fit pour répondre à la question posée en ces termes par la Société des Antiquaires de Picardie. « Vaut-il mieux, dans l'exécution » des peintures sur verre, imiter les vitraux anciens ou suivre les » progrès des arts et du dessin ? »

En traitant cette question d'un haut intérêt, M. Duflos fut loin de méconnaître tout ce qu'elle avait de délicat et en quelque sorte de provocant à l'époque où il en entreprit la solution. Une admiration fondée mais un peu trop exclusive pour les monuments de l'époque ogivale secondaire, avait presque amené à confondre le talent de l'artiste avec la science de l'antiquaire et à enchaîner le premier dans le cercle de fer d'une imitation voisine du pastiche, dont on ne permettait à l'artiste de s'écarter sous aucun rapport. Ce respect presque superstitieux pour l'art, tel qu'il florissait au XIII^e^ siècle, semblait condamner irrévocablement les artistes, peintres, sculpteurs ou verriers à imiter sans réserve les figures noblement expressives, mais souvent incorrectes, des artistes du siècle de saint Louis. M. Duflos attaqua, avec sa modération habituelle, mais avec fermeté, cette théorie puissante et fit judicieusement observer que s'il était sage de s'inspirer de la pensée profondément spiritualiste et religieuse des grands artistes du XIII^e^ siècle, ce ne serait pas un mal de rendre avec plus de vérité les formes extérieures sans lesquelles l'art disparaît sous le symbolisme, et que si l'on avait à faire un reproche aux artistes de la renaissance, ce n'était pas d'avoir soigneusement étudié et savamment rendu la nature vivante, mais que c'était d'avoir trop négligé dans leurs œuvres l'ins-

piration religieuse et le sentiment chrétien. Dans ce même mémoire, M. Duflos faisait une ingénieuse application de ses principes à un tableau célèbre, saint Augustin et sainte Monique de M. Ary Scheffer, et demandait avec un bon sens, mêlé d'un peu de malice, si cette belle page aurait gagné quelque chose à être calquée, pour la représentation de la figure humaine, pour le goût des ajustements et pour la perspective, sur les types d'une époque exclusivement recommandée par certains auteurs.

Ce mémoire se liait avec un autre travail de M. Duflos contenant la description des principales verrières de l'arrondissement de Clermont.

Les recherches de M. Duflos ne se bornaient pas à l'exploration et à la conservation des monuments de sa contrée. Jaloux de tout ce qui pouvait intéresser sa gloire, il recueillait soigneusement tous les souvenirs qu'y avaient laissés les hommes éminents qui y étaient nés ou s'y étaient fixés, et possédait à cet égard des documents curieux et authentiques. Cette connaissance approfondie des annales Clermontoises, lui donna un jour l'occasion de soutenir, dans un entretien privé avec le roi Louis-Philippe, une curieuse thèse historique, sur laquelle il se trouvait, au début, en opposition avec son royal interlocuteur. C'était en 1836. Le président Duflos venait d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, après vingt-deux ans d'excellents services. Se trouvant à Eu, où le roi était venu prendre de son côté un peu de ce repos plus nécessaire encore aux rois qu'aux simples citoyens, il eut l'honneur d'être présenté au roi pour le remercier de la distinction qu'il venait de recevoir. Le roi le retint à dîner, et après le dessert la conversation s'engagea familièrement, dans une embrasure de croisée, entre le souverain et le magistrat. Le roi lui parla du tribunal de Clermont, de l arrondissement sur lequel il avait juridiction, et des hommes célèbres qui ont illustré cette partie de l'Ile-de-France. Après avoir répondu avec la concision convenable aux questions du roi, le président Duflos ajouta que, de tous les hommes éminents, nés dans son ressort, il n'en était aucun dont il fut plus fier que de saint Louis, dont le petit village de La Neuville-en-Hez se glorifie d'être le berceau. Le roi ne manqua pas de se récrier, et tout en rendant un courtois hommage à l'érudition de notre collègue, lui fit observer que c'était une tradition acceptée que saint Louis était né à Poissy, et que c'était pour cette raison qu'on le désignait ordinairement sous le nom de Louis de Poissy. Le président ne se laissa point déconcerter par une opinion qui paraissait aussi bien fondée en fait

qu'imposante par la dignité de son contradicteur ; mais il demanda au roi la permission de lui exposer en peu de mots les fondements de sa prétention, cita une charte émanée du saint roi lui-même qui, se fondant sur l'affection toute particulière qu'il portait à son lieu de naissance, confirme les habitants de La Neuville-en-Hez dans divers priviléges et droits d'usage qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs. M. Duflos ajouta que ce titre se trouvait en harmonie parfaite avec les données historiques qui prouvent que la reine Blanche aimait singulièrement le château de La Neuville, où elle résidait souvent et où une tradition précise place la naissance de saint Louis. Nous ne pouvons savoir si la savante argumentation de notre ami porta la conviction dans l'esprit de son auguste interlocuteur. Le président Duflos avait trop bien le sentiment des convenances pour arriver à une conclusion dans une pareille controverse, mais ce que nous nous croyons autorisé à croire, c'est que le roi ne termina pas cet entretien sans féliciter notre collègue de son zèle à revendiquer, pour la contrée qu'il habitait, l'honneur d'avoir donné le jour au personnage illustre en qui la France révère un de ses plus grands rois et de ses plus saints personnages.

C'est avec le même respect pour les souvenirs honorables au pays que M. Duflos se fit un devoir de prendre une large part aux cérémonies qui solennisèrent l'inauguration de la statue de Jean-Dominique Cassini dans la première salle du Musée agricole de Clermont. Naturalisée dans notre province depuis plus de 200 ans et alliée à l'une des premières familles de Clermont, la famille de Cassini ne crut pas pouvoir déposer la statue du plus illustre de ses membres dans un lieu plus convenable que la ville même auprès de laquelle ils avaient voulu vivre et mourir. Ce précieux dépôt fut accepté avec une pieuse reconnaissance par les habitants de Clermont, et M. Duflos se fit le digne interprète de leurs sentiments dans un discours qu'il prononça le jour de l'inauguration et dont le souvenir ne se perdra pas.

C'est le même sentiment qui a porté M. Duflos à consacrer une modeste notice à un homme de lettres mort inconnu à Clermont, sa patrie, après avoir obtenu dans un des genres les moins relevés de la littérature un succès brillant et légitime à beaucoup d'égards, Caigniez, auteur de plusieurs pièces de théâtre, et notamment du mélodrame très goûté de la *Pie Voleuse*.

L'intérêt que le président Duflos prenait si vivement à la ville de Clermont, dont il s'était fait une seconde patrie, et à tout le Beau-

vaisis, où il méritait à tant de titres le droit de cité, n'avait pu éteindre son amour pour le sol natal; aussi ne croyait-il jamais ses collections complètes ou ses recherches terminées que lorsqu'il y avait donné une place convenable aux souvenirs de Gournay et de la contrée du Bray, transition plus Normande que Picarde entre Beauvais et Rouen. Mais, ce que la Société Académique ne peut oublier, c'est la prédilection toute particulière avec laquelle il suivait et favorisait de toute son influence les travaux archéologiques de notre compagnie. Avant de faire partie de notre Société, il suivait déjà avec un bienveillant intérêt nos recherches et nos publications, applaudissant avec une noble cordialité à des travaux qui pouvaient paraître rivaliser avec ceux du comité de Clermont, dont il était le fondateur et le directeur. Mais depuis l'époque où la Société Académique, reconnaissante des premiers dons qu'il avait faits à notre Musée, l'appela dans son sein, il ne cessa pas un seul jour de s'occuper de sa prospérité, de ses progrès et du perfectionnement successif de ses publications. C'est à lui que nous dûmes d'entrer en relations avec des dessinateurs pleins de talent, MM. Rivaut et d'Affry, dont les belles planches ont été un véritable ornement pour nos Mémoires.

Il serait trop long d'énumérer les nombreuses et belles antiquités qu'il nous donna à plusieurs reprises. Mais nous ne pouvons passer ici sous silence le dernier présent qu'il nous destinait, et que sa mort soudaine nous a seule empêchés de recevoir de sa main. Vous vous le rappelez avec douleur, Messieurs, c'est le 30 août dernier, au moment où le Conseil général du département allait ouvrir ses séances, au moment où M. Duflos se disposait à venir y occuper la place qu'il y avait comme représentant du canton de Froissy, que la nouvelle de sa mort est venue tomber au milieu de ses collègues comme un coup de foudre. La veille encore il écrivait à votre Président qu'il se félicitait de cette nouvelle occasion de se trouver auprès de vous, et lui annonçait le don entre vifs de toutes les curiosités d'origine Romaine ou Celtique dont il nous avait depuis longtemps promis la survivance. Lui-même avait pris un soin affectueux à emballer, pour les apporter avec lui, ces curieuses inscriptions romaines, ces bustes authentiques, ces haches Celtiques dans leurs gaînes de corne de cerf, et dont il se réjouissait d'enrichir notre Musée, déjà si paré de ses dons antérieurs.

Le président Duflos, dont les sympathies n'étaient pas étroitement concentrées dans les souvenirs des temps antiques, et qui savait surtout apprécier le beau moral à toutes les époques, avait joint à

l'envoi qu'il nous destinait une série d'ustensiles bien simples, appartenant à l'époque qui nous a immédiatement précédés, mais qui n'en sera pas moins pour nous, comme elle l'était pour lui, l'objet d'un respectueux intérêt. Cette collection toute spéciale se compose de six vases, tant en terre cuite qu'en bois, produit de l'industrie des Galibis, et qui formait, à Sinamary, tout le ménage de l'illustre proscrit, Barbé Marbois. Il est impossible de contempler ce pauvre mobilier de l'exil, sans se rappeler, avec une haute et respectueuse admiration, le noble caractère et l'indomptable fermeté d'un des hommes dont les vertus publiques et le courage civil ont le plus illustré le nom français au milieu de nos fatales discordes. Ce monument qui consacre le souvenir d'une grande âme, a le mérite d'une authenticité incontestable. M. Duflos le tenait d'un ami de M. de Marbois à qui il était advenu après la mort de cet homme éminent, lors de la vente du château de Noyers, département de l'Eure, sa dernière résidence.

C'est ainsi que M. Duflos a donné à la Société Académique jusqu'à son dernier soupir des témoignages du vif et affectueux intérêt qu'il lui portait. Aussi sa mort laissera dans nos rangs un grand vide et dans nos cœurs un souvenir qui ne s'éteindra qu'avec nous, et qu'au moins nos annales transmettront à nos successeurs. Une précieuse consolation nous reste, c'est de savoir qu'à ses derniers moments la religion est venue adoucir et sanctifier cette mort, pourtant si foudroyante, et que ses consolants secours lui ont été apportés par une voix qu'il avait appris à connaître et à chérir au milieu des études qui nous rapprochaient nous-même de lui. C'est, en effet, un antiquaire, un de ces hommes distingués qui savent concilier l'amour et l'étude des temps passés avec le dévouement le plus entier aux besoins du temps présent, c'est M. l'abbé Deblois, le digne curé-doyen de Saint-Samson de Clermont, qui a pu verser sur un collègue, qu'il aimait autant qu'il le respectait, les dernières bénédictions de son saint ministère.

DANJOU.

NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS MÉROVINGIENNES

CONSERVÉES AU MUSÉE DE BEAUVAIS.

Les savants travaux de quelques archéologues d'élite, entre lesquels nous devons citer particulièrement M. de Caumont et M. l'abbé Cochet, ont, depuis quelques années, jeté une vive lumière sur toute une classe de monuments, dont on avait d'abord mal défini l'origine et l'époque, et qui forment aujourd'hui une branche très-importante de notre archéologie nationale. Ces monuments, qui appartiennent aux premiers siècles de nos annales, sont généralement désignés sous la dénomination d'antiquités Mérovingiennes. La science, aidée de fouilles habilement dirigées, en Normandie et sur quelques autres points, a pu en définir clairement les caractères et en tracer nettement les limites, en précisant, autant qu'il est possible de le faire, les termes extrêmes de l'époque à laquelle elle appartient, et en faisant reconnaître dans ces monuments l'empreinte bien tranchée de la race qu'ils représentent dans l'histoire de la civilisation Européenne.

Les monuments des premiers siècles de l'ère moderne que recèle le sol de la France, se divisent naturellement en deux groupes bien distincts, ceux qui appartiennent à la population Gallo-Romaine, et ceux qui sont dus à la race conquérante des Francs. La première de ces catégories fournit naturellement tous les monuments des quatre premiers siècles, antérieurs à l'établissement des Francs dans la Gaule. Mais il y a encore une sous-distinction à faire entre les monuments

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

des trois premiers siècles, qui appartiennent presque exclusivement à la civilisation païenne, et ceux du quatrième siècle où commencent à se montrer des sépultures chrétiennes.

A partir du v^e^ siècle apparaît un nouvel ordre de monuments très-différents des premiers, et dont les caractères généraux indiquent un état social et une race entièrement distincte de la population, mêlée de Gaulois vaincus et de Romains vainqueurs, qui occupait, depuis la conquête de César, le territoire gaulois.

Mais, conjointement et concurremment avec les monuments de la race Franke, la population Gallo-Romaine continue d'édifier des monuments où se perpétuent, en s'altérant, les traditions de leurs arts et de leurs coutumes ; de sorte que pour discerner les monuments de chacune de ces deux catégories, la constatation de la date ne peut suffire, et qu'il faut encore en examiner soigneusement les caractères.

On voit, par le peu de mots qui précèdent, qu'on ne peut pas non plus trouver un signe distinctif des deux catégories dans la religion à laquelle appartiennent les fondateurs de ces monuments; car si tous les monuments de la race Franke explorés jusqu'à ce jour semblent appartenir à une nation chrétienne, plusieurs sépultures Gallo-Romaines appartiennent également à notre religion.

Enfin, on ne saurait non plus prendre pour signes distinctifs l'usage de brûler les morts et celui de les enterrer ; car, s'il est certain que l'incinération des cadavres n'a jamais été pratiquée par les Francs, il est au contraire bien constaté que beaucoup de sépultures, évidemment Gallo-Romaines, conservaient intacts les squelettes des morts qui y avaient été déposés (1).

C'est donc en dehors de ces caractères, nécessairement équivoques, qu'il faut chercher les signes distinctifs des deux catégories de monuments qui remontent aux premiers temps de notre histoire. Mais les savantes recherches des antiquaires contemporains les ont indiqués avec une précision qui ne permet pas de les confondre.

Ici, deux populations très-différentes sont en présence, et chacune d'elles a donné à ses monuments une empreinte profonde et distinctive.

---

(1) Les sépultures Gallo-Romaines trouvées aux environs de Beauvais et dans les dépendances même de la ville, notamment chez M. Moisset et sur le trajet de la chaussée conduisant de Beauvais à Dieppe, contenaient toutes des squelettes et ne laissaient aucun doute sur leur origine Gallo-Romaine.

On trouve en effet dans les sépultures Romaines toutes les traces d'une civilisation raffinée, mais sensualiste. Le goût des arts s'y montre avec l'élégante délicatesse d'une société voluptueuse et splendide, et en même temps les accessoires en sont préparés avec un soin tout matériel qui suppose la pensée que les besoins et les goûts physiques subsistent après la mort comme pendant la vie.

Ainsi les tombes Gallo-Romaines, soit en pierre, soit en plomb, sont souvent ornées de moulures et même de dessins d'une exécution soignée et d'un goût assez pur. Elles renferment fréquemment des urnes d'un beau travail, soit en verre, soit en poterie fine, ornées de dessins qui rappellent les arts de la Grèce et de Rome. Autour de ces urnes sont souvent groupés d'autres vases de forme élégante, en poterie blanche ou en poterie rouge, dite de Samos. Ces vases, toujours entremêlés de fioles, lacrymatoires ou à parfums, ont contenu des aliments, comme si les survivants avaient voulu prémunir l'ami qu'ils déposaient dans la tombe contre des besoins et des désirs qu'il n'éprouve plus.

Au milieu de ces ustensiles, et comme pour les compléter, on trouve souvent dans les tombes des cuillers en argent, des épingles en or, des fibules en bronze, des styles et des tablettes, et de nombreux bijoux; en un mot, tout ce qui peut rappeler une existence opulente et les mœurs d'un peuple amolli par la prospérité.

Bien différent est l'aspect des sépultures Mérovingiennes.

Là on n'a point cherché, comme dans les tombes païennes, à dissimuler l'idée de la mort en accumulant autour de l'urne cinéraire ou de la dépouille mortelle du défunt des aliments, des parfums et des moyens d'étude, comme s'il pouvait encore en user dans la tombe.

Le tombeau Mérovingien ne cherche pas à dissimuler ce que l'idée de la mort a d'austère. L'usage constant de l'inhumation a remplacé complétement et sans retour celui de l'incinération, et toujours le sarcophage renferme un squelette, ordinairement couché sur le dos, quelquefois assis. M. l'abbé Cochet les a toujours trouvés orientés de manière à ce que les pieds soient tournés vers le soleil levant, d'après l'époque de l'inhumation. L'appareil militaire dont le corps est toujours entouré signale une race guerrière et toujours combattante, au sein de laquelle les arts de la guerre dominent et le luxe même revêt un caractère de rudesse qui indique des habitudes toutes différentes de celles des Romains dégénérés de la Gaule et des Gaulois asservis.

La description très-précise que M. l'abbé Cochet a donnée des monu-

ments Mérovingiens qu'il a explorés dans les belles fouilles de Londinières et d'Envermeu permet de résumer ainsi les caractères des sépultures de cet ordre et des monuments qu'elles renferment.

Le caractère général de la sépulture indique, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une société plus guerrière que policée, mais éclairée des premières lueurs du christianisme. Quelques traditions altérées des arts de l'antiquité romaine s'y sont infiltrées au milieu des inspirations plus spontanées de l'esprit germanique.

Les corps qu'on trouve maintenant dans la triste nudité du squelette ont cependant été inhumés avec leurs plus beaux vêtements. Les ornements en métal, épingles, fibules, bagues, médaillons, etc., qu'on trouve dans tous ces tombeaux, prouvent, par l'emplacement même qu'ils occupent, qu'ils servaient à rattacher entre elles ou à fixer sur le corps les diverses parties du costume.

Des armes accompagnent constamment les corps, et la manière de les placer autour du squelette est trop constante pour qu'on puisse la regarder comme arbitraire.

Au côté droit se voit ordinairement une lance en fer montée sur une hampe en bois.

Au côte gauche on trouve toujours un sabre en fer, terminé en pointe, le plus souvent à un seul tranchant, muni d'une poignée et d'un fourreau en bois, recouvert de cuir et orné, tant au haut qu'au bas, de garnitures en bronze.

Un ceinturon de cuir ou de peau, dont les deux extrémités se rattachent sur le devant au moyen de boucles en argent, en cuivre étamé ou en fer damasquiné, entoure le corps du guerrier. Quelquefois ces boucles sont remplacées par de grandes plaques de bronze ou de fer, originairement recouvertes d'une plaque d'un métal plus précieux, damasquiné ou incrusté d'or ou d'argent.

Souvent un poignard, enveloppé d'une gaîne en cuir, se rattache à ce ceinturon par une petite boucle de bronze. A la hauteur des jambes on trouve parfois une hache et une lance, ce qui indique l'équipement complet du guerrier.

Aux pieds est ordinairement placé un vase en terre cuite, d'une pâte peu fine, sans ornements ou couvert d'ornements très-simples rappelant les moulures lourdes de l'architecture romane. Ces vases sont toujours vides et paraissent seulement avoir contenu de l'eau. Les traces de feu qu'ils portent souvent semblent indiquer que le liquide qu'ils contenaient a été chauffé.

Enfin, M. l'abbé Cochet a trouvé dans les sépultures Franques d'Envermeu et de Douvrend, explorées en 1850 et depuis cette époque, de petits seaux ou baquets en bois, garnis d'ornements en cuivre doré, semblables aux ustensiles du même genre trouvés dans les sépultures Anglo-Saxones par MM. Roach Smith et Ackermann. Ces seaux, dont on ne trouvait quelquefois que les garnitures métalliques, ont, pendant quelques années, vivement exercé la curiosité savante des antiquaires, dont quelques-uns, faute de mettre le fragment trouvé dans le sens qu'il doit occuper, l'avaient pris pour un diadème ou une couronne. On est maintenant bien fixé sur la nature et l'emploi des cercles de métal qui avaient donné lieu à cette erreur, et il est impossible d'y méconnaître la garniture d'un vase, composé de douves de bois comme nos seaux usuels.

Ce coup d'œil rapide jeté sur les principaux objets qui garnissent ordinairement les sépultures Franques ou Mérovingiennes, était nécessaire pour faire comprendre l'intérêt que présentent les antiquités de cet ordre, que la Société Académique a acquises en 1845 et qui sont déposées au Musée de Beauvais. Ces curieux vestiges de la civilisation Mérovingienne proviennent tous d'un seul tombeau, faisant partie d'un cimetière Frank-Mérovingien, découvert auprès de l'église de Rue-Saint-Pierre, village du canton de Clermont, situé à l'ouest de la forêt de Hez. La Société a dû la connaissance de cette précieuse découverte à M. l'abbé Lefebvre, alors curé de Rue-Saint-Pierre, et aujourd'hui curé-doyen de Grandvilliers. C'est à lui que nous devons la conservation de ces curieux monuments et leur cession au Musée par la personne qui les avait découverts, M. Cornette, de Rue-Saint-Pierre. C'est aussi grâce aux renseignements donnés par M. l'abbé Lefebvre que nous avons pu conserver la trace des circonstances qui ont accompagné cette intéressante découverte.

C'est le 23 mai 1845, en faisant des travaux de terrassement pour élargir un chemin vicinal conduisant de la forêt de Hez à la route impériale n° 31, de Rouen à Reims, qu'on trouva au pied du mur d'enceinte du cimetière, à une profondeur de 1 mètre 80 cent., trois tombes en pierre, orientées de l'est à l'ouest.

La première avait 2 mètres 30 cent. de long, 60 cent. de large et 50 cent. de profondeur. Elle était couverte par une pierre dans laquelle se trouvait une ouverture carrée, donnant communication avec l'intérieur et sur laquelle reposait une espèce de capsule en fer, se rapprochant beaucoup de la forme d'une sonnette que l'oxidation aurait

réduite à sa partie supérieure. Ce curieux accessoire était tellement rongé par la rouille qu'il n'a pas été possible de le conserver sous une forme appréciable.

On trouva dans l'intérieur de ce sarcophage un squelette, qui s'est affaissé sur lui-même au contact de l'air, d'après le rapport des personnes qui ont assisté à l'ouverture de la tombe. La tête manquait.

A la gauche du squelette se trouvait une épée en fer, dont nous donnerons plus loin une description détaillée, nous bornant à énumérer ici les objets trouvés dans le sarcophage et leur position relativement au squelette.

A droite étaient placés un fer de lance et une hache.

Un vase de terre cuite noire, avec ornements de peu de relief, était à gauche, ainsi que deux agrafes, une plaque de ceinturon et un bouton émaillé en forme de croix.

Plusieurs ornements en bronze émaillé et en or s'étaient détachés de l'épée et de son fourreau, et ont été recueillis et déposés au Musée avec tous les objets compris dans cette énumération.

Aux pieds du squelette était placé un petit seau en bois muni d'une anse et de cercles de cuivre découpés et chargés de dessins.

Un petit médaillon en bronze était placé sous la sonnette ou capsule qu'on avait trouvée sur le couvercle du sarcophage.

Enfin, on a trouvé en dehors du sarcophage un fer de lance ou dard en deux morceaux.

Le second sarcophage avait la même largeur et la même hauteur que le premier, mais sa longueur n'était que de 1 mètre 60 cent. Dépourvu de couvercle, il était entièrement rempli de terre. Un vase, des armes et plusieurs autres ustensiles, qui n'ont pu être retirés intacts, accompagnaient encore le squelette.

Enfin, le troisième sarcophage, touchant au précédent par une de ses extrémités, avait 1 mètre 30 cent. de longueur sur 50 cent. de largeur. Il ne contenait qu'un vase de terre cuite seul.

Nous avons emprunté ces détails aux procès-verbaux de la commission d'archéologie du diocèse de Beauvais et à notre propre correspondance avec M. l'abbé Lefebvre, pensant qu'en pareille matière on ne peut remonter avec trop de soin aux premières constatations faites par des observateurs éclairés.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE.

1° ÉPÉE.

Nous avons cru devoir commencer par cette arme l'examen des objets trouvés dans les sépultures de Rue-Saint-Pierre, parce qu'elle nous a paru mériter une attention toute particulière et pouvoir même éclairer l'étude des autres antiquités trouvées dans la même sépulture. Les grandes dimensions de cette arme et la richesse inusitée de son ornementation, dont plusieurs parties importantes se sont conservées à travers les siècles, grâce à la nature peu attaquable des métaux et des pierres dont elles sont composées, donnent à ce curieux débris des arts Francs un intérêt que tous les lecteurs reconnaîtront.

M. l'abbé Cochet a trouvé dans ses belles fouilles de Londinières, d'Envermeu et de Parfondeval, un grand nombre d'armes tranchantes. Mais il semble résulter de l'ensemble de ses savants Mémoires qu'il n'en a trouvé aucune qui présentât la même richesse et qui fût aussi bien conservée. C'est une raison déterminante pour nous de décrire avec soin cette belle arme, dont l'étude pourra contribuer, nous l'espérons, à faire mieux connaître un détail intéressant de la civilisation Mérovingienne.

L'arme dont nous nous occupons, trouvée, comme on le sait, à la gauche du squelette, est d'une longueur de 88 centimètres compris la soie; elle est droite et à deux tranchants; caractères qui nous paraissent suffisants pour la distinguer des sabres ou scramasaxes (1), qui étaient l'arme des soldats.

C'est pour cela que nous nous croyons autorisé à lui donner la dénomination d'épée, et de la considérer comme faisant partie de l'armement d'un chef.

La lame de cette épée, planche II, figure 6, a 7 centimètres de large. Elle est entourée des débris d'un fourreau en bois, recouvert de cuir et garni à son extrémité inférieure d'un bout arrondi en argent, d'une longueur de 12 centimètres.

La poignée en bois qui recouvrait la soie a complétement disparu, mais on a trouvé sur ce point plusieurs ornements formés de matières

---

(1) Couteau de combat ou sabre; de *Scriman* combattre, et *saks* couteau. M. l'abbé Cochet, *Norm. souter.*, page 239.

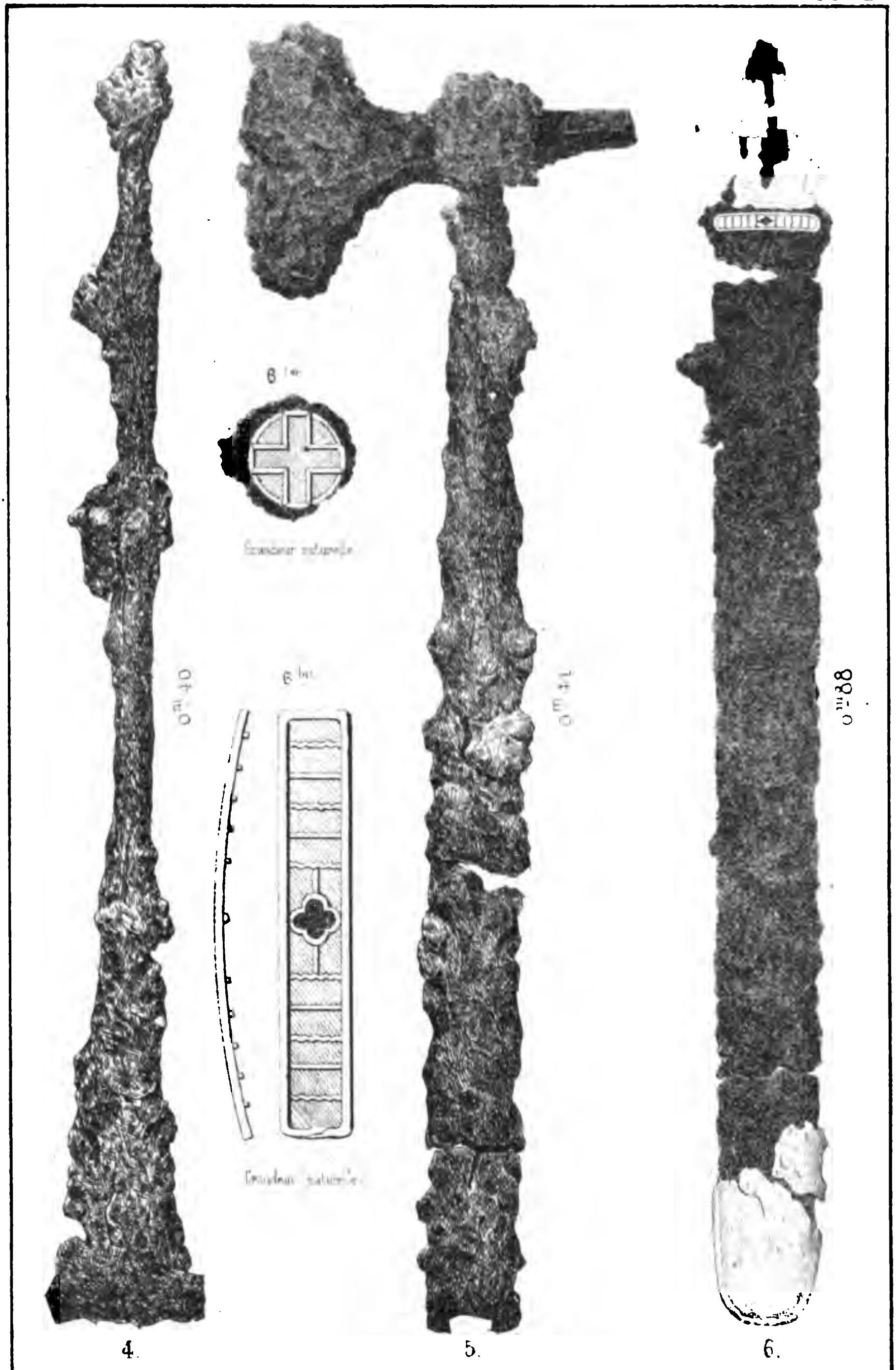

Lith. Rossignol Amiens

A. Alfred [illegible] Del. & Sculp.

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

plus résistantes, qui devaient tout à la fois donner plus de force et de volume à la poignée et imprimer à l'arme tout entière un caractère très-marqué d'élégance et de richesse.

Nous citerons en premier lieu deux tiges de bronze, longues de 7 centimètres, ornées de moulures ciselées et d'émaux, qui paraissent avoir été destinées à fortifier la poignée et à donner de la prise à la main du guerrier. Ces deux pièces, planche III, figures 7 et 8, se composent d'un corps en bronze doré, ornées de cannelures transversales et divisées en cinq compartiments, dont trois sont encadrés en forme de médaillons, et dont les deux autres en sont comme le champ.

L'un des médaillons est de forme oblongue, arrondi par une de ses extrémités qui termine l'ornement, rectiligne à l'autre extrémité, et légèrement déprimé latéralement à moitié de sa longueur. Le centre de ce médaillon est orné d'une verrotterie rouge.

Le médaillon du centre est de forme rectangulaire. Il est orné d'une verrotterie semblable à celle déjà décrite, décorée elle-même d'un ornement à redans cloisonnés.

L'extrémité opposée à celle que nous avons décrite la première se termine en forme de bec, et est ornée d'un petit médaillon dont la forme se rapproche de celle de l'œil, garni d'une verrotterie semblable à celle des deux autres.

Enfin, les deux compartiments qui servent de fond aux trois médaillons sont richement dorés et ornés de ciselures annulaires, décorées d'une perle au centre.

Auprès de la poignée de l'épée se trouvaient deux feuilles d'or très-pur et très-minces, ayant conservé tout leur éclat métallique, portant encore les traces visibles de lignes parallèles imprimées en creux sur le métal.

Un autre ornement très-élégant, planche II, figure 6 *bis*, dont nous n'avons pu constater exactement la place, se trouvait avec ceux que nous venons de décrire. Il se compose d'une bande d'émail rouge de 7 centimètres de longueur, divisée en plusieurs compartiments carrés par de légères cloisons d'or, qui se profilent latéralement de manière à former un encadrement général. Le centre de cet ornement était occupé par un chaton quadrilobé, qui devait évidemment contenir une ou plusieurs pierres précieuses.

Il est à croire que cette pièce, d'une élégance toute Mérovingienne, ornait la partie supérieure du fourreau ou le bas de la poignée de l'épée.

2° AGRAFES ET PLAQUES.

Les deux agrafes trouvées dans le sarcophage étaient dignes, par leur richesse, de la belle arme que nous venons de décrire. On peut s'en faire une idée en examinant les figures 2 et 3 de la planche I^re^, qui les représentent très-fidèlement. Il nous suffit de dire que ces deux agrafes sont d'un très-beau travail, qu'elles ont été dorées, qu'on y voit encore la place des émaux qui les décoraient.

Une riche plaque de ceinturon, planche III, figure 9, complétait cette partie de l'armement. On voit que sa forme, un peu elliptique, est déprimée dans la partie supérieure. Quatre grenats, dont on ne voit plus que trois, ornaient ce riche accessoire.

Enfin, un bouton en bronze, planche II, figure 6 *ter*, ciselé par derrière en forme de côtes, présente, dans sa partie pleine, une croix formée d'émaux rouge et bleu, entourée d'une légère cloison d'or.

3° HACHES.

Nous appellerons particulièrement l'attention sur la curieuse hache figurée sous le n° 5 de la planche II. On voit qu'il ne s'agit point ici de la francisque ordinaire, dont la lame représente une simple cognée très-recourbée. Celle-ci a sa lame épanouie à droite et à gauche comme les haches d'armes des siècles postérieurs, et elle s'ajuste solidement dans un long manche en fer de 41 centimètres.

4° LANCE.

La lance trouvée dans le sarcophage n'a rien dans sa forme qui la distingue des lances ordinaires. Mais nous avons cru devoir donner le dessin de celle trouvée en dehors du sarcophage, tant à cause de sa forme spéciale qu'à raison de la place qu'elle occupait, planche II, figure 4.

5° POTERIES.

Le dessin très-exact des deux vases, figures 10 et 11, planche III, nous dispense d'entrer à cet égard dans aucun détail.

6° SEAU.

Mais nous ne pouvons nous dispenser d'appeler une attention toute particulière sur le seau figuré sous le n° 1^er^, planche I^re^.

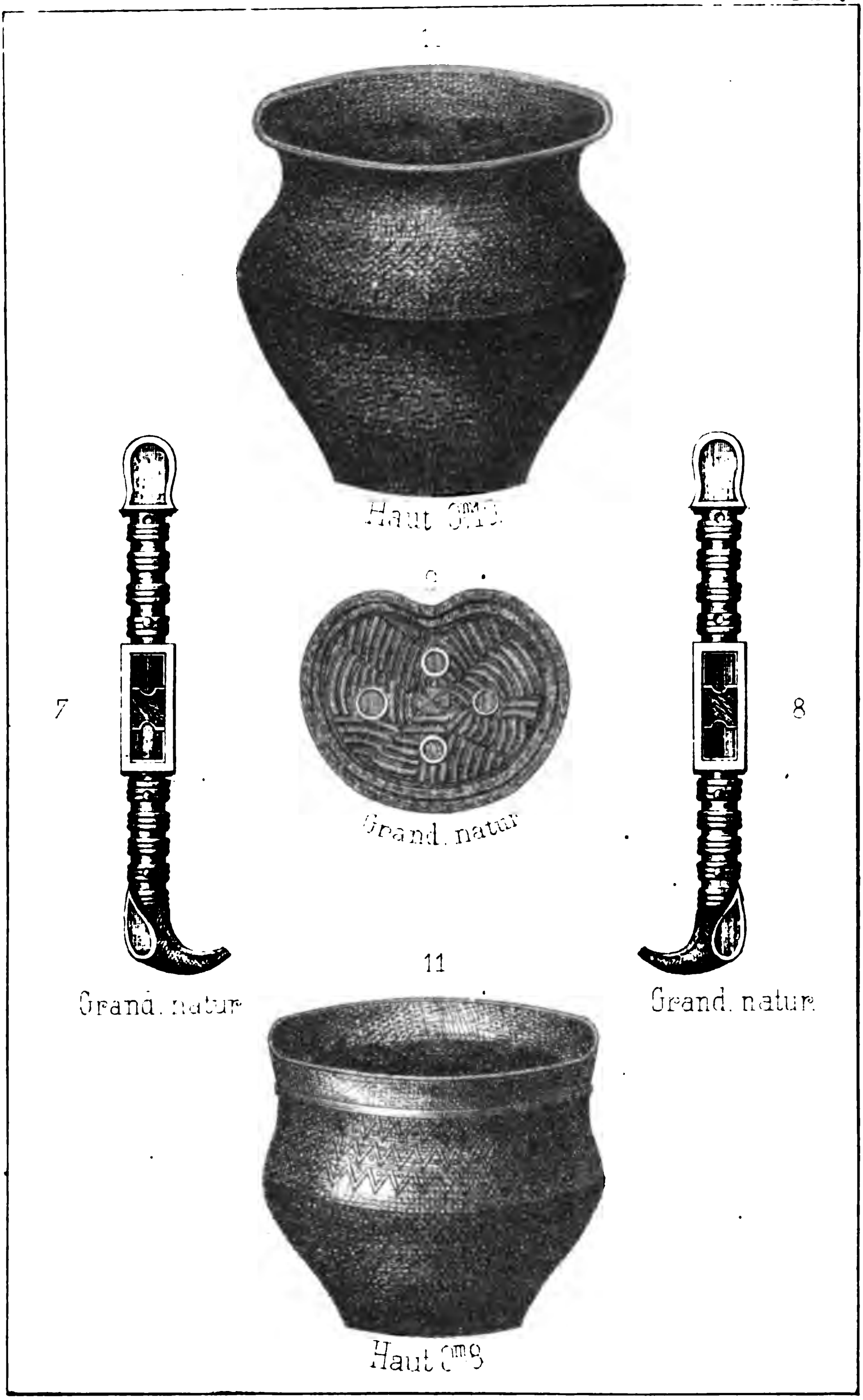

Lith. Rossignol Amiens

A. A. Hirondart Del. & Sculp.

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

Ce curieux ustensile se distingue avant tout par un état de conservation qui permet de le voir, sans recherches et sans conjectures, tel qu'il était lorsqu'il a été déposé dans le tombeau de Rue-Saint-Pierre. Soit que la nature, sablonneuse et sèche, du sol dans lequel étaient enfouis les trois sarcophages, ait contribué à préserver le bois d'une pourriture qu'on aurait pu croire inévitable, soit que des infiltrations salines aient concouru à le conserver, toujours est-il que les douves délicates du petit seau sont restées intactes et maintiennent au vase de bois qu'elles constituent une forme qui fournit la démonstration la plus évidente de l'interprétation donnée par M. l'abbé Cochet à ces cercles de bronze et à ces ornements triangulaires, qu'on avait pendant quelque temps pris pour des couronnes semblables à celles qui ceignent la tête des premiers Mérovingiens dans les médailles du temps. Ici le doute n'est plus possible et ne pouvait même pas naître. On voit à leur place les douves, réunies en coupole renversée, comme dans tous les produits de l'art du tonnelier, retenues par trois ceintures de bronze, couvertes d'ornements, dont la direction naturelle s'accorde avec l'agencement général du seau; et la galerie de triangles isocèles, qui décore le bas du cercle supérieur, rappelle, d'une manière qu'on ne peut méconnaître, l'ornement de même forme qui garnit le bas du vêtement d'une jeune femme gauloise sur un bas-relief existant à Langres.

L'anse en bronze est orné de perles rondes, qui vont en augmentant de grosseur des extrémités au centre, proportionnellement à la largeur de la bande métallique dont elle se compose.

La hauteur totale du seau est de 21 centimètres.

On n'a recueilli dans ce sarcophage aucune de ces boules en pâte de verre, de couleurs variées, qui se trouvent dans presque toutes les sépultures des Francs.

A cela près, il est difficile de ne pas être frappé de l'ensemble des caractères qui signalent les sépultures Mérovingiennes, tels que les a résumés M. l'abbé Cochet, dans son ouvrage, devenu classique, sur la Normandie souterraine. On trouve ici la grande épée du chef Mérovingien, placée à la gauche du guerrier, comme on la porte toujours en Europe, sa lance à droite, encore dans la main qui l'a portée au combat, les belles agrafes qui retenaient le manteau, et le ceinturon du sabre; le vase de poterie noire, couvert d'ornements d'un goût barbare, la croix brillant sur un riche bouton, les somptueux ornements du sabre et de son fourreau, et enfin le seau ou baquet, consacré par tant d'exemples, moins complets, dans les sépultures Méro-

vingiennes ; enfin, tout cet ensemble d'attributs guerriers, de coutumes pieuses et de foi chrétienne rappelant cette race loyale et belliqueuse qui, après avoir vaincu les Romains amollis par leur conquête, et les Gaulois déshérités du bonheur d'avoir une patrie à défendre, avaient, à l'exemple de leurs énergiques souverains, courbé fidèlement la tête sous l'étendard civilisateur du christianisme. La richesse des armes et des ustensiles trouvés dans cette sépulture signale évidemment un personnage important, puisqu'elle surpasse tout ce qu'ont mis au jour les belles fouilles exécutées en Normandie sous la direction de M. l'abbé Cochet. Il nous a semblé utile de faire connaître, par une description détaillée et par des planches, dues à une main habile et fidèle, un ensemble de monuments qu'on peut considérer comme représentant, dans de très-belles conditions, l'antiquité Mérovingienne, et dont la belle conservation élève au plus haut degré de certitude les théories aussi justes qu'ingénieuses des savants antiquaires que nous avons nommés, sur le véritable caractère des objets que renferment ces sépultures.

DANJOU.

2

1/3 de la Grand.r nat.e

3

1/3 de la Grand.r nat.e

4

1/3 de la

8

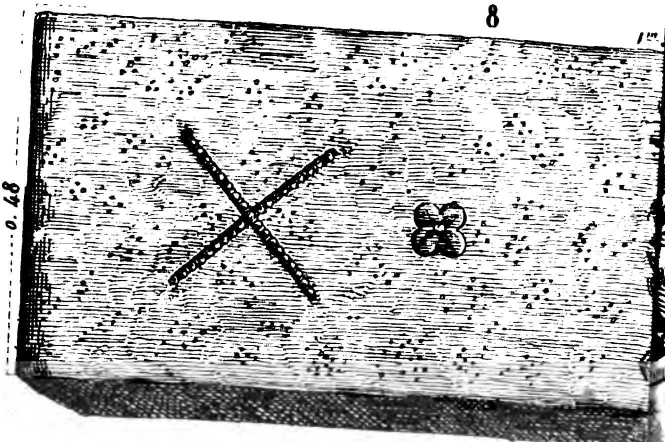

9

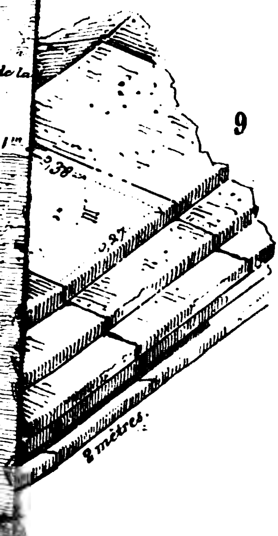

Pl.

Lith. de Laffite Cocheret, à Beauvais.

Sépultures

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES A BEAUVAIS.

Les peuples qui ont occupé le Beauvaisis pendant et après la domination romaine, du IIe au Ve siècle de notre ère, se révèlent à nous de la manière la plus précise par les traces que nous en trouvons dans leurs tombes.

Les quelques ténèbres qui planent encore sur les époques auxquelles appartiennent les sépultures Gallo-Romaines, Franques et Mérovingiennes, trouvées dans les Gaules, pourront se dissiper par une étude complète de toutes les découvertes partielles, souvent dues au hasard, des tombeaux de ces divers peuples. Quand on considère les nombreuses dissertations publiées depuis plusieurs années sur ces antiques sépultures, celles découvertes dans les faubourgs de Beauvais méritent à plusieurs titres l'attention des archéologues. Il faut donc bien constater leur disposition, recueillir avec soin tous les objets qu'elles renferment, et par le rapprochement avec celles trouvées antérieurement dans d'autres localités, on arrivera à réunir un ensemble de documents capable de jeter un nouveau jour sur ces temps éloignés, et ces restes viendront ainsi suppléer au peu de renseignements historiques que nous possédons sur les peuples qui habitèrent nos contrées dans les premiers siècles de notre ère. En fouillant leurs dernières demeures, en s'occupant ainsi de ces recherches qui ont pour but surtout de connaître l'histoire de notre pays par les monuments, il semble qu'on veut lutter contre le temps, préserver de ses effets destructeurs les restes du passé pour lever un coin du voile épais qui le recouvre.

Des travaux de terrassements exécutés dans un endroit situé au

haut de la colline traversée par la route impériale de Beauvais à Amiens, ont amené, le 27 janvier 1856, la découverte d'un sarcophage en plomb. Dans un jardin encore planté de vignes et entourant une maison nouvellement construite sur le bord de la route, M. Cuvillier, habitant de la ville de Beauvais, pratiquait un fossé destiné à l'écoulement des eaux pluviales, lorsque sa pioche rencontra, à 50 centimètres environ au-dessous du sol, ce sarcophage. La possession future d'un grand trésor fit hâter l'heureux propriétaire dans son travail; les coups redoublants, le cercueil en plomb revit le jour après quinze ou seize siècles d'enfouissement. La découverte d'une sépulture Gallo-Romaine dans le voisinage de Beauvais n'a rien qui surprenne, car depuis de nombreuses années tous les travaux de terrassements exécutés dans les faubourgs, surtout dans la région comprise entre le nord et l'est de cette ville, donnent la preuve qu'une longue station de ce peuple conquérant eut lieu dans ces endroits. En parcourant l'espace compris depuis l'église de Notre-Dame-du-Thil, traversant le cimetière actuel de Beauvais, puis le Mont-Capron, on foule un sol sous lequel sont encore enfouis bien des débris de l'époque de la domination romaine. Ainsi, quand on nivela en 1849 une partie de la place du Franc-Marché de Beauvais, pour y établir une esplanade, on trouva dans cet endroit, éloigné seulement de 200 mètres du jardin où était enfoui le sarcophage, de nombreux morceaux de vases en terre de Samos recouverts d'ornements, des monnaies romaines (Néron, Vespasien, Trajan), des épingles ainsi que des sifflets ou petites flûtes en ivoire, des fibules en bronze (1), de la verroterie, des défenses de sanglier en grand nombre (2); en un mot tous les

---

(1) M. Bouchard possède dans sa collection une jolie fibule en bronze recueillie dans cet endroit, et exactement semblable à celle gravée dans les *Publications de la Société pour les recherches et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg*. Année 1852, VIII. — Luxembourg, 1853. — Objets trouvés dans le camp romain d'Altrier. Planche XI, figure 6.

(2) Le sanglier était le symbole de la race Gauloise. M. de La Saussaye a fait voir que l'image de cet animal couronnait les enseignes militaires de nos ancêtres, et que le cheval libre gravé sur leurs monnaies n'était qu'une imitation dégénérée du type des *statères* de Philippe de Macédoine. « . . . . . Nous établissons, dit ce savant, dans la *Revue numismatique*, 1840, page 245, que le sanglier fut choisi comme symbole naturel de la force farouche des Gaulois et de leur vie sauvage dans les forêts et les marécages qui couvraient la plus grande partie de leur territoire. Et quant à la valeur religieuse que sa présence sur les monnaies nous commande de reconnaître, elle nous paraît avoir dû son origine à la

objets offerts aux visiteurs par les ouvriers appartenaient à l'époque romaine.

Le jardin dans lequel eut lieu la découverte du sarcophage en plomb est situé sur le bord d'une ancienne voie romaine, en face de l'entrée du chemin de Tilloy, et est dominé par la plaine de Tillé; c'est donc à la naissance d'une colline, endroit préféré habituellement par ce peuple pour ses sépultures, que se trouvait ce sarcophage. La pression prolongée du sol, le voisinage des arbres contribuèrent à sa déformation, reconnue plus forte à la partie occupée par les pieds qu'à celle recouvrant la tête; sa position inclinée dans la terre était due à la même cause; le plomb supérieur était affaissé, formant comme une large gouttière; un silex volumineux avait pénétré dans l'intérieur en perforant la planche du fond vers l'endroit occupé par les jambes, cause probable de la destruction presque complète des os des membres inférieurs, dont un seul fut retrouvé encore traversé par une racine d'arbre; le crâne, assez fort et presque entier, était la seule partie bien conservée du squelette. Quelques vertèbres et des débris d'os formaient les restes de la personne renfermée depuis si longtemps dans cette sépulture.

La longueur de ce sarcophage est de 1 mètre 50 cent., ce qui paraît surprenant en voyant un crâne aussi volumineux annonçant un individu dans la force de l'âge. Sa forme est celle d'un carré long égal aux deux extrémités, ayant 35 centimètres de largeur et 29 de hauteur.

L'incertitude dans laquelle nous nous trouvions au sujet du sexe de la personne renfermée dans cette riche sépulture, nous a engagé à soumettre ces débris de squelette à M. le docteur Serres, professeur

---

vie habituelle du sanglier dans ces forêts, qui étaient honorées d'un culte spécial, et où il se nourrissait du fruit même de l'arbre sacré par excellence, le chêne, placé à la tête de tous les objets d'adoration comme le simulacre du *Dieu unique* des Druides. »

Le cochon sauvage (sus gallicus) étant la principale production du pays, la reconnaissance avait pu faire placer cet utile animal au rang des dieux; cette cause avait pu aussi influencer les opinions religieuses des Gaulois. Quoi qu'il en soit, on le trouve représenté sur des médailles et des monuments à Narbonne, à Orange, et des dents de sanglier, percées par un bout, destinées à être portées en amulettes, se retrouvent souvent dans les tombeaux. Les Romains même en suspendaient au cou de leurs enfants en bas âge, et leur attribuaient des vertus odontalgiques. (Voir la *Revue archéologique* 1847, page 230, article de M. Louis Pesch.) Un tombeau romain, trouvé à Rouen en 1847, a offert deux défenses de sanglier réunies à des médailles par un anneau en bronze et portées probablement comme amulettes.

d'antropologie au Muséum de Paris. Ce savant a reconnu une tête et des os de femme, et ainsi s'explique le peu de longueur du sarcophage. « Le principal caractère de cette tête, nous dit-il, est une saillie de l'os épactal (1), comme chez les Scandinaves, les Suédois et la première branche Celtique qui arriva dans la Belgique, et fut remplacée par une seconde; la première passa en Irlande. Ce caractère du crâne est fréquent dans les fouilles que j'ai faites dans le département de Seine-et-Oise. »

Cette femme avait été placée regardant le ciel. Au côté droit de sa tête se trouvaient deux fioles ou burettes en verre verdâtre, à parois minces; l'une des deux était encore entière, et malgré les précautions employées pour la retirer du milieu de cette terre argileuse, elle se trouva malheureusement brisée; l'autre, de forme semblable, comme on put en juger par les débris, était en morceaux depuis longtemps. La rupture du plomb en plusieurs endroits avait permis l'infiltration, qu'un laps de temps aussi long avait dû nécessairement amener, et le sarcophage s'est trouvé rempli de terre argileuse introduite peu à peu par les parties rompues.

Le dessin des vases en verre, planche IV, figure 6, exécuté à l'aide des débris, fait voir leur élégance. L'attache supérieure de l'anse, repliée sur elle-même comme un col de cygne, et venant se terminer sur le milieu du vase où elle se divise en deux pointes, lui donne beaucoup de grâce. M. Deville (2) a remarqué que ce motif, plus ou moins prononcé, se voit fréquemment sur les vases de verre qu'on découvre en haute Normandie. Ainsi, dans les tombeaux découverts à Quatremares, sur la ligne du chemin de fer de Rouen à Paris, une semblable burette était dans une sépulture appartenant à l'époque de Constantin-le-Grand (306). Une autre fiole de même forme était réunie à d'autres vases dans l'un des cimetières Romains de Neuville, près Dieppe, et remontant à l'époque des Antonin, ce qui fait dire à M. Deville, que la fabrication du verre et les formes adoptées dans ce beau siècle, dans ces contrées, s'étaient maintenues jusqu'au commencement du IVe siècle. Nous retrouvons encore cette jolie fiole dans une sépulture dont il sera parlé plus loin.

---

(1) L'os épactal est un os du crâne.

(2) *Notice sur les fouilles exécutées à Neuville*, près Dieppe, en 1845. Explication des planches par M. A. Deville. Rouen, A. Péron, 1845.

Le plomb de ce sarcophage s'est trouvé très-altéré dans ce terrain humide; sa cohésion en est devenue tellement faible, qu'il se brise au moindre mouvement, malgré son épaisseur qui est de trois millimètres environ. Le poids total est de 150 kilogrammes. Son altération semble beaucoup augmenter depuis qu'il est exposé à l'air; quand on examine l'intérieur de ce plomb, on n'aperçoit que très peu de molécules métalliques : il semble qu'elles sont comme disséminées dans un réseau de carbonate de plomb. Après la fusion, on a obtenu les trois quarts de plomb métallique du poids total d'un morceau soumis au feu; le quart restant était composé de plomb carbonaté. Une quantité déterminée ayant été soumise à l'action de l'acide nitrique, il en est résulté un sel de plomb qui s'est transformé en un sulfate insoluble par l'addition d'une dissolution de sulfate de soude; la quantité de sel précipité a fait connaître que la composition du métal était de 93 parties de plomb, de 7 parties d'étain; la densité est à peu de chose près celle du plomb pur. Il y a dans cet alliage beaucoup d'analogie avec de semblables sarcophages en plomb découverts à Rouen en 1852 et analysés par M. Girardin (1).

Ce sarcophage figuré au dixième de sa grandeur, planche IV, figure 1, n'a été soudé que par les deux extrémités; les bourrelets volumineux de plomb se trouvant à l'intérieur indiquent que le métal a dû être coulé de la même façon que l'on opère pour un large tube; après l'introduction du corps du défunt on a donc fermé, en les soudant, les deux ouvertures par deux carrés longs, sur lesquels sont représentées deux lignes croisées l'une sur l'autre, composées chacune de six perles; planche IV, figure 7. Ce ne sont pas les seuls ornements qu'on distingue sur ce sarcophage : on voit sur chacun de ses bords une ligne de points de forme allongée, un peu en relief, planche IV, figure 4, qui, de prime abord, fait croire à une soudure; c'est un simple ornement courant le long des bords.

Deux lignes croisées, formées de perles, ont encore été répétées deux fois sur la partie supérieure du sarcophage; deux autres lignes droites, composées aussi chacune de six perles et séparées par une tête en relief, sont placées entre ces espèces de croix ou d'X; deux autres têtes différentes de celles du milieu se voient aux deux extrémités. Ces trois figures en ronde bosse, offrent, malgré l'altération que

(1) *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1852, page 167.

le temps leur a fait subir, tout le caractère et la pureté du dessin qu'on retrouve sur les monuments Romains du IIe siècle de notre ère.

Un coffre de bois avait certainement renfermé ce sarcophage en plomb, comme le dénotent les clous fortement oxydés, à têtes larges et plates, à tige carrée, ayant environ 8 à 10 centimètres de longueur, trouvés en assez grand nombre près de la partie externe. Quoiqu'on ne retrouve plus de détritus végétal, il est incontestable que ces clous n'ont pu servir qu'à réunir des planches fort épaisses.

Nous voyons beaucoup de similitude entre ces ornements en relief et ceux qu'on a remarqués sur des sarcophages aussi en plomb découverts à Rouen en 1852. Le savant auteur de la *Normandie souterraine* (1) dit, qu'à côté d'une ancienne voie romaine conduisant au Beauvaisis, furent trouvées de nombreuses sépultures parmi lesquelles huit cercueils de plomb, ayant les pieds tournés depuis l'est jusqu'au sud-est et les têtes de l'ouest au nord-ouest, tous avaient pour couvercle une simple chape de plomb, qui n'était pas soudé avec l'auge comme celui trouvé en 1828 dans la rue du Renard, à Rouen; dans ce dernier tombeau, la tête était au nord; celle de notre sarcophage était au sud-ouest et les pieds au nord-est. « Ces sarcophages étaient » enfermés évidemment dans des coffres en bois, dit M. Cochet, les » clous à têtes plates, trouvés en Normandie dans beaucoup de sé- » pultures Gallo-Romaines, en sont une preuve. Un de ces cercueils » était orné de treize médaillons en bosse représentant des têtes d'hom- » mes aux cheveux pendants ou hérissés. Tout d'abord j'avais pensé » avec la commission départementale d'antiquités que ces têtes étaient » celles d'Apollon Phœbus; aujourd'hui, je suis porté à croire que ce » sont des têtes de Méduse. Du reste ces têtes étaient enfermées dans » des cercles octogones, à l'exception de celle du milieu du couvercle » dont le cercle était rond. Le couvercle à lui seul en possédait sept, » dont deux à chaque bout, une au milieu et une autre à gauche et à » droite; les six autres étaient semées sur les côtés et les bouts. Le » médaillon le plus remarquable est sans contredit celui du milieu, » dont la belle tête rappelle l'art antique et ne sent nullement la bar- » barie. Un autre cercueil, offrant sur sa surface cinq médaillons » semblables à ceux du précédent placés à chaque angle et au milieu,

---

(1) *La Normandie souterraine*, ou Notices sur des cimetières Romains et des cimetières Francs explorés en Normandie, par M. l'abbé Cochet. Paris, 2e édition, 1855, page 47.

» présente aussi des têtes renfermées dans un listel octogone encadré » lui-même dans un filet circulaire. Ces sépultures appartiennent au » règne de Constantin. »

Les deux têtes en relief, placées aux extrémités du sarcophage, se trouvent de même entourées d'un cercle formant listel, planche IV, figure 2, et probablement que ces figures, ainsi que celle du milieu, ont beaucoup d'analogie avec les figures des tombeaux trouvés à Rouen. Il en est de même pour les deux lignes de perles répétées en plusieurs endroits. On les voit sur une urne en plomb découverte à Lillebonne, maintenant au musée de Rouen, ainsi que sur un autre cercueil de plomb coulé, trouvé en 1850 en creusant dans un faubourg d'Amiens; il renfermait un squelette aux pieds duquel était placée une fiole à ventre large et d'autres objets en verre. M. Dusevel, en faisant connaître cette découverte à la Société des Antiquaires de France, dit qu'à la surface extérieure de ce tombeau on remarque divers chiffres et ornements en relief, sur lesquels les antiquaires du pays diffèrent d'opinion. Ils consistent, dit-il, en un X ayant de chaque côté une unité, le tout placé entre deux ornements de forme trapézoïdale, ainsi qu'il suit : <> I X I <> Le tout est entouré d'une double bordure en grènetis ou grains d'orge, ovales, séparés par des traits verticaux (1).

Avant l'emploi des sarcophages, les Gallo-Romains se servaient de boîtes rondes ou urnes en plomb dans lesquelles ils renfermaient les cendres de leurs morts, telles sont celles trouvées à Lillebonne et dans d'autres localités. Ces urnes paraissent plus particulièrement avoir été employées dans la Gaule-Belgique. Les fouilles de Bavay (2) en ont fait découvrir un grand nombre contenant des ossements calcinés et des médailles à l'effigie d'Hadrien (117-138), ce qui reporterait la date de leur enfouissement au commencement du IIe siècle. L'ornement, composé de lignes perlées, qu'on retrouve sur ces urnes, était donc employé par les Romains dans la décoration de leurs sépultures, tant pour celles à incinération ou à ustion, que pour celles à inhumation : ces deux modes de sépulture étaient usités dans les mêmes épo-

---

(1) M. Dusevel, d'Amiens, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XIV, rapport du secrétaire.

(2) Debast. *Antiquités de Bavay*, page 47.

ques, comme nous le voyons par les tombeaux du faubourg de Beauvais. L'incinération des corps est d'abord plus en usage; plus tard on y joignit plus souvent l'inhumation telle qu'elle avait été pratiquée dans l'ancienne Rome, et qui devint générale au IVe siècle, dit M. l'abbé Cochet, dernier terme assigné par l'histoire à l'âge de feu en Italie. Ce savant cicérone des sépultures antiques pense que les corps furent brûlés jusqu'au IVe siècle, et que, jusqu'à cette époque, toutes ces sépultures sont païennes; celles renfermant des squelettes annonçent un peuple converti au christianisme. Godefroy, commentateur du Code Théodosien, dit que la coutume de brûler les corps n'a pas dépassé le règne de Théodose-le-Grand (395), et Macrobe affirme que de son temps on ne brûlait plus personne. Mais l'usage tomba plus vite en Gaule, où il semble n'avoir été qu'une importation étrangère. Ainsi, M. Deville va jusqu'à dire qu'on ne brûlait plus chez nous dans la seconde moitié du IIIe siècle, tandis que M. de Caumont recule l'époque de cette révolution funéraire jusqu'à Constantin (337). Quoique l'usage de brûler les morts eût été généralement répandu dans les deux premiers siècles de notre ère, on a souvent encore, à cette époque, enterré des corps entiers. Il est constant que cet usage se conserva dans certaines familles d'Italie, et évidemment il en fut de même en Gaule, car au milieu des cimetières remplis d'urnes, on a trouvé presque toujours quelques corps entiers accompagnés de vases indiqués comme habituellement placés à l'entour des urnes cinéraires. Nous en trouvons un exemple dans les sépultures de la colline au nord-est de Beauvais.

M. Rigollot pense que l'introduction du christianisme fut sans doute une cause qui fit que la coutume de brûler les corps fut abandonnée. Mais comme une grande partie de la Germanie ne se convertit que fort tard, il reconnaît que c'est à la présence d'une race nouvelle, celle des Teutons ou Goths, qu'il faut principalement attribuer cette révolution. « Les Slaves continuèrent longtemps à brûler les morts. Quant aux indigènes de race celtique subjugés et opprimés par les étrangers, ils durent abandonner peu à peu leurs anciens usages, ainsi qu'ils firent de leur religion. Quoique les païens et les chrétiens confiassent alors également à la terre les restes des morts, leurs sépultures ne se ressemblent pas; ceux-ci se contentaient de placer, avec le corps ou sur la pierre tumulaire, quelque signe indicatif de leur croyance qui servit à les distinguer des païens. Mais ces derniers, qui sans doute se faisaient d'une seconde vie et de la résurrection une idée toute naturelle, couvraient le mort de ses vêtements habituels et

plaçaient à côté de lui des armes, des parures et les ustensiles les plus utiles à la vie future (1). »

Les Gallo-Romains élevaient des monuments plus ou moins splendides sur les endroits où gisaient les restes des défunts. Quand le christianisme pénétra dans la Gaule, les pierres des tombes antiques servirent à des usages profanes; les invasions désastreuses des Barbares vinrent achever la violation de ces sépultures pour les dépouiller des objets précieux qu'elles pouvaient renfermer. Pour ne pas faire connaître aux profanateurs la place où ils devaient fouiller, on mit sans doute dans la terre les corps sans aucune marque extérieure, et c'est alors qu'on commença à se servir dans les Gaules de sarcophages en plomb, sans aucune inscription. Les médailles qu'ils renferment font connaître la date de leur enfouissement.

Les Gaulois empruntèrent-ils aux Romains l'usage de ces sépultures en plomb, ainsi qu'ils ont fait pour beaucoup de leurs coutumes? Ce n'est pas probable. Ficoroni et Kirchman (2), dans leurs écrits, ne parlent d'aucun sarcophage en plomb découvert en Italie, quoiqu'on en ait néanmoins quelques exemples, et on n'en voit aucun dans les riches musées de ce pays; mais dans plusieurs îles de l'Archipel grec, l'usage des sarcophages en plomb remonte à une époque reculée, et il est possible que les Grecs insulaires, dont les nombreux vaisseaux sillonnaient la Méditerranée, aient pu introduire ce mode d'inhumation dans plusieurs provinces de la Gaule, d'où il se sera répandu au loin dans le pays.

Il est incontestable que ces allégories qui se trouvent aussi sur d'autres tombeaux Gallo-Romains, que cet usage religieux de l'antiquité d'y renfermer des vases lacrymatoires, des ustensiles de ménage en cuivre et en terre, des médailles qui sont presque des dates, indiquent une époque antérieure à l'introduction du christianisme, et nous pensons que ce tombeau appartient au IIe ou au IIIe siècle de notre ère.

L'inhumation qui fut rétablie sous Marc-Aurèle (161-180), telle qu'elle était pratiquée dans l'ancienne Rome, nous fait croire aussi que ce sarcophage remonte à la fin du IIe siècle, comme ceux de la Normandie. Il est fâcheux que, comme dans les autres sépultures de

---

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome X.

(2) Ficoroni. *De Tumulis Roman.* — Kirchman. *De Funeribus Romanorum.* Leyde, 1679.

ce genre, quelques médailles ou monnaies ne soient venues nous indiquer l'époque de celui-ci. Les médailles, trouvées dans les sépultures païennes, servaient à payer le nocher des enfers, et, dans les tombeaux des premiers chrétiens qui suivaient cet usage, on voulait probablement en indiquer la date. Ils n'ajoutaient pas tant d'objets, vases, fioles, poteries, etc. Cela n'avait lieu que dans des temps de croyances naïves où un usage superstitieux faisait entourer les morts des objets qu'ils avaient affectionnés pendant leur vie.

On ne peut considérer les monuments figurés, comme de simples produits du goût ou de l'imagination des peuples ou des artistes anciens; il faut y reconnaître un second mode de langage né du besoin d'exprimer des idées ou de représenter des croyances par un moyen qui pût agir sur l'intelligence. Le but d'un archéologue est de rechercher, dans les écrits et dans les antiquités figurés, l'inventaire des idées qui avaient cours chez les nations anciennes. Par les trois têtes, ainsi que par les ornements qui les accompagnent sur la partie supérieure de ce sarcophage, nous avions cru d'abord reconnaître la sépulture d'un des prosélytes du culte du Dieu Mithra; le symbolisme de cette religion (1) se supposait par ces figures ainsi que par leur disposition. Telle était notre première opinion, quand nous fîmes part à la Société Académique de l'Oise de la découverte de ce sarcophage. Depuis ce moment, M. Lajard, membre de l'Institut (2), à qui nous avons communiqué notre opinion, a bien voulu détruire l'erreur dans laquelle nous étions tombé. Quand il s'agit d'expliquer de telles figures symboliques, on a quelquefois recours à des conjectures (ce dont on ne doit pas abuser en archéologie), quand les probabilités ne se trouvent pas soutenues des écrits des savants ou basées sur l'étude des monuments de l'antiquité.

A part donc l'explication symbolique de ces têtes en relief, ces lignes croisées n'ont rien qui puisse les faire attribuer à une époque où le christianisme était établi, et nous ne croyons pas, comme M. Beau-

---

(1) D. Grenier, dans son *Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, publiée dernièrement par la Société des Antiquaires de Picardie, parle, chapitre CLXXXIV, des vestiges des mystères du Dieu Mithra, à Saint-Georges-les-Roye. Toutes les figures symboliques du mithriacisme se trouvaient figurées sur le portail, les chapiteaux et dans les cintres de l'église. Ce culte n'était donc pas étranger dans la Picardie. Voir, page 344, ce chapitre de D. Grenier.

(2) *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, par F. Lajard. Paris, 1847-1856. Un volume in-folio de planches, et deux volumes in-4° de texte.

lieu (1), que ces ornements ont une signification chrétienne, et doivent être regardés comme un témoignage de la religion du défunt, bien que les catacombes de Rome et de Naples n'en aient pas encore présenté d'exemple. « A toutes les époques, dit-il, la croix, soit allongée, soit équibrachiale, soit posée sur l'angle comme celle du tombeau d'Amiens, fut toujours l'hiéroglyphe de la Divinité; c'est ici le monogramme du Christ, l'*Aleph*. des Hébreux, qui symbolyse l'idée du commencement et de la fin. »

M. Beaulieu pense aussi que l'usage des cercueils en plomb ne se répandit dans les Gaules qu'à partir de la moitié du IVe siècle; tous ces tombeaux avaient alors renfermé des chrétiens selon lui. Cette opinion ne paraît pas plus certaine que la signification numérique qu'on a voulu donner aux lignes croisées.

A ces époques, de tels sarcophages en plomb devaient être considérés comme des monuments d'un grand luxe, et n'ont pu appartenir qu'à des personnages distingués; de là vient leur rareté. On peut même énumérer ceux qui sont connus. Nous avons parlé de quelques-uns trouvés à Rouen en 1852. Deux cercueils en plomb contenant des ossements, des vases lacrymatoires en verre, furent trouvés aux environs de Nîmes en 1836 (2); l'un était sans ornements; l'autre, qui avait la tête placée au nord, possédait sur les côtés seulement, en relief, des griffons ailés et deux petits génies nus plantant un cep de vigne. Des médailles à l'effigie de Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin II (337-340), étaient enfouies à côté de ces sépultures. Dans un autre tombeau, dont la tête était au nord, et découvert à Rouen en 1827, on trouve des médailles d'Hadrien (117-138) et de Lucille. A Toul, un cercueil en plomb contenait deux vases en verre. A Savigny-sous-Beaune, un autre cercueil renfermait des vases en terre, des médailles de Maximin, Constans I et Constance II (3). Enfin, à Evreux, à des objets fort curieux se trouvaient réunis une monnaie de Constantin-le-Grand et des débris d'ossements dans une sépulture en plomb.

Une telle découverte dans un des faubourgs de Beauvais est intéres-

---

(1) Des sarcophages en plomb et de l'époque à laquelle ils commencèrent à être en usage dans les Gaules, dans le tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Beaulieu, membre résidant.

(2) Tome XIV des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*.

(3) X. Giraut. *Tombeau de Savigny*, brochure in-8°.

sante pour l'histoire de ces contrées, en ce que ce monument se rapporte à l'établissement des Romains, au moment où chez ce peuple le luxe des tombeaux était porté au plus haut degré. En confiant à la terre des restes mortels, il est singulier de trouver des ornements sur le sarcophage qui les renferme, car il n'était certainement pas destiné à être exposé aux regards des hommes, et l'utilité de ces figures n'a été que de courte durée.

Cette sépulture, d'une époque antérieure à l'établissement du christianisme, offre, selon nous, un caractère païen. Les sépultures, trouvées près de là, renfermant tant de vases si variés, qui avaient dû contenir des aliments, n'auraient pu être réunis aux morts sans se soumettre aux croyances ainsi qu'aux pratiques de la religion païenne. En plaçant dans la fosse tout ce qui avait servi à l'usage de la personne dont on confiait les dépouilles à la terre (comme nous le verrons plus loin dans les autres sépultures trouvées dans cette même région), nous ne trouvons pas là les marques d'un peuple converti au christianisme; c'est à cette circonstance, au reste, que nous devons la conservation de tant d'objets de ces époques.

Le Musée de Beauvais possède le couvercle en plomb, planche IV, figure 8, d'un cercueil en pierre trouvé en 1844, par M. Potier, dans le faubourg Saint-André de cette ville. Les bords de cette chape de plomb avaient été repliés sur les parois de l'auge en pierre pour la fermer le plus hermétiquement possible. Il n'existait aucune soudure et elle n'était adhérente que par simple superposition. Nous retrouvons là une ornementation se rapprochant de celle du sarcophage décrit précédemment. Des lignes croisées, formées aussi de perles, s'y trouvent figurées; ces dernières sont plus petites et en plus grand nombre.

Le hasard est venu faire connaître plusieurs autres sépultures, peu éloignées les unes des autres, dans le voisinage du jardin de M. Cuvillier, sur le bord septentrional de la route d'Amiens. Ces vestiges de la période Gallo-Romaine nous apportent des dates par les médailles trouvées au milieu des vases.

En 1848, à cinquante mètres environ au nord d'une sépulture faite en briques et en tuiles, dont il sera parlé plus loin, on trouva des débris d'ossements humains, des morceaux de vases en verre et en terre, et à côté des longs clous à larges têtes provenant d'un cercueil en bois ayant renfermé une sépulture; tout cela annonçait qu'on avait sous les pieds un tombeau Gallo-Romain. En remuant la terre on dé-

couvrit un pot mince en terre. La tranche des cassures de ce vase donne une couleur rouge clair ; mais tout le dessus est couvert d'une couche gris-ardoise foncé, planche IV *bis*, figure 2, comme salie par un contact aussi prolongé avec des matières étrangères. Il renfermait un moyen-bronze d'Alexandre Sévère (235), planche IV *bis*, figure 3, d'une belle conservation. Une petite cruche en terre grisâtre, figure 1re, à surface graveleuse, et dont l'ouverture est triangulaire, déprimée sur les côtés pour mieux verser le liquide, était, avec le pot contenant la médaille, les seuls objets retrouvés intacts ; les débris de plusieurs vases en verre s'y trouvaient réunis, car souvent la pioche de l'ouvrier brise la plupart de ces objets fragiles de si peu de valeur, selon lui, empressé de mettre la main sur le trésor qu'il s'attend toujours à découvrir.

Dans un champ, éloigné de 50 mètres de l'endroit où furent trouvés les vestiges de la précédente sépulture, et à 250 mètres au nord du cimetière actuel de Beauvais, M. Longfier, en faisant extraire des cailloux, rencontra, le 15 juillet 1854, une basse construction en briques et en tuiles romaines, placée dans la direction du nord au sud ; le temps ne l'avait pas assez déformée pour qu'on ne puisse en reconnaître la forme, la dimension et la disposition des briques et des tuiles. M. Bouchard, ayant eu connaissance de cette découverte, eut soin de prendre une note exacte de sa disposition ; il sut qu'un squelette se trouvait couché sous cette basse demeure, qu'une médaille, moyen-bronze très-oxidé, de Néron (54-68), était la seule monnaie qui l'accompagnait. Les os avaient été enlevés avant son arrivée, et il ne put constater si le corps avait la tête au nord ou au sud. Le croquis qu'il en a fait, et qui se trouve reproduit au dixième de la grandeur naturelle, planche IV, figure 9, nous fait voir cette sépulture ayant 2 mètres de longueur, 48 centimètres de largeur et 36 centimètres de la hauteur prise au milieu. On se rend compte de la position des briques formant les petits murs latéraux ainsi que des extrémités ; elles avaient 167 millimètres de largeur sur 185 millimètres de longueur. Le fond était formé de larges briques carrées, épaisses de 5 centimètres, ayant 55 centimètres de longueur. Les tuiles, larges de 38 centimètres sur 27, placées l'une sur l'autre et disposées par encorbellement, en formaient le toit. Cette sépulture se rattache à la période romaine, et M. l'abbé Cochet parle de quelques demeures dernières, semblables à celle-ci, trouvées à Lillebonne et à Caby, appartenant au IIe et au IIIe siècles.

Une dernière sépulture ayant offert le plus de vases (1), et certes d'un aussi grand intérêt que les précédentes, est celle découverte dans le voisinage du cimetière actuel de Beauvais. Si on n'a pu donner des renseignements précis sur leur disposition dans la terre, on a su les retirer avec assez de précaution pour les avoir intacts. La planche IV *bis* (sous les n^os^ 4 à 13) nous fait connaître leur forme; ils sont en verre, en terre et en bronze; tant de vases avaient dû servir à renfermer des aliments. On sait que généralement le lait, le vin et le sang, formaient l'offrande regardée dans les effusions funèbres comme la plus agréable à l'ombre du mort et au génie des tombeaux. Cesar (2) nous apprend qu'il trouva établi dans les Gaules, lorsqu'il y vint, l'usage de renfermer dans les tombeaux des objets dépendant de leur culte funéraire, et même ceux qu'avaient le plus affectionnés les défunts. Les Romains ne furent pas le seul peuple de l'antiquité ayant la coutume de réunir des aliments à leurs morts; les Gallo-Romains firent de même, et nous la retrouvons aussi chez les Francs et les Mérovingiens.

L'objet qui nous paraît le plus intéressant et le plus digne de fixer l'attention des antiquaires est le vase représenté sous le n° 5, planche IV *bis*; il est en bronze et affecte la forme d'une coquille au moyen de cannelures concentriques qui en font l'ornement; l'appendice que l'on remarque sur son bord doit faire supposer qu'il était muni d'un manche vertical. Cette disposition nous porte à croire que c'était un simpule de grande dimension.

Millin nous dit que les Romains se servaient de cet instrument de sacrifice (*simpulum* ou *simpuvium*) pour verser le vin goutte par goutte dans les libations. Varron dérive ce mot de *sumere*, parce qu'on se servait du simpule pour puiser du vin dans les grands vases, soit pour le goûter, soit pour faire des libations. Au bord du simpule, un manche s'élevait perpendiculairement pour faciliter l'immersion de ce vase dans un autre plus grand. Pline, dans le XII^e^ chapitre du 35^e^ livre, dit que dans les sacrifices on ne se servait pas de simples simpules

---

(1) M. Bouchard, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, qui nous a donné le croquis de la sépulture en briques, conserve dans sa collection les vases et les objets figurés planche IV *bis*, n^os^ 1 à 13.

(2) Cesar. *De Bello Gallico*, lib. VI. — Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa, omniaque quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferant, etiam animalia.

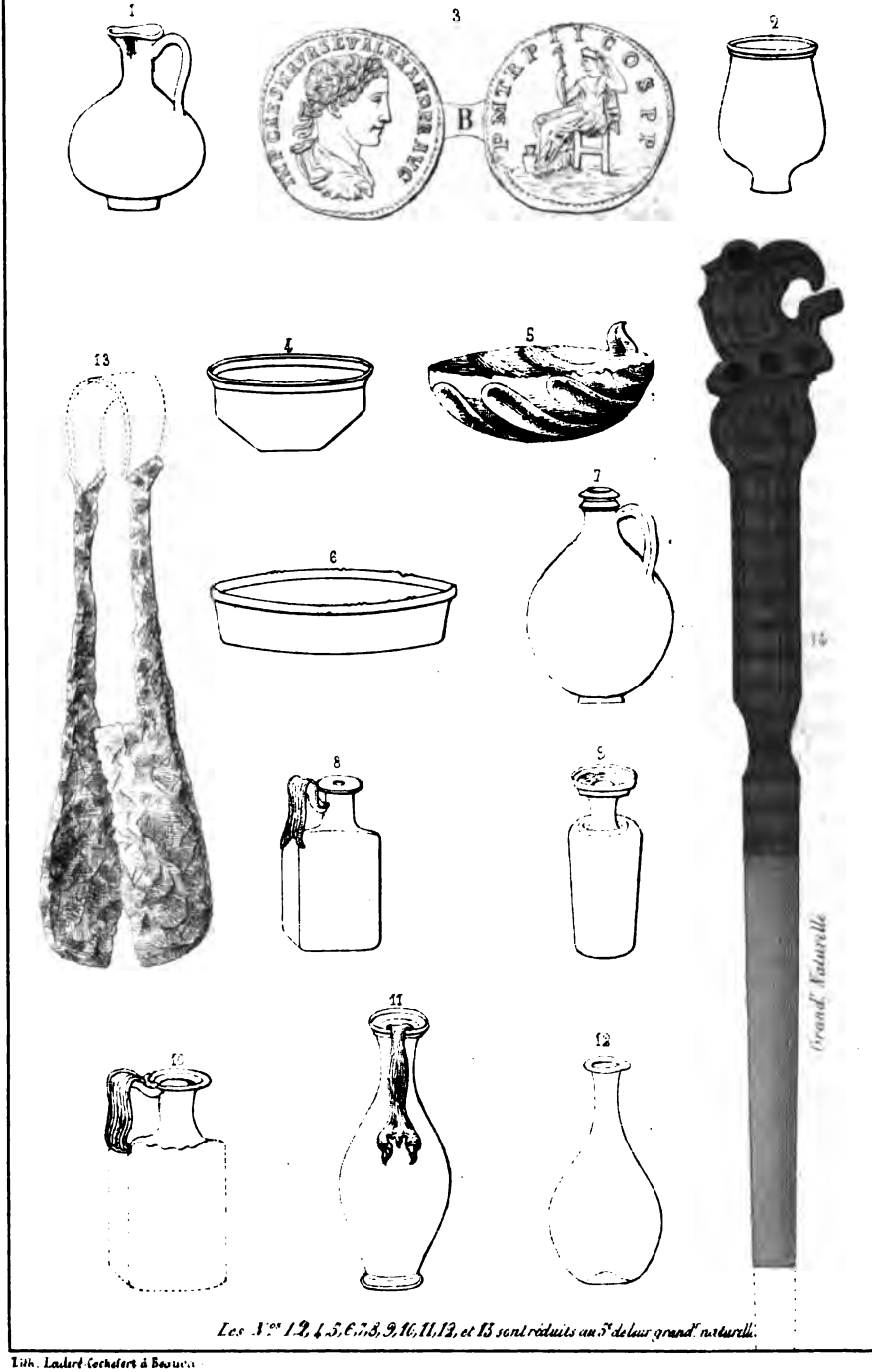

Les N.os 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 13 sont réduits au 3e de leur grand.r naturelle.

Lith. Ladurt-Cochefert à Beauvais

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES DE BEAUVAIS.

Epingle à Cheveux Mérovingienne.

murrhins, ni de cristal, mais d'autres faits en terre cuite. Dans les cabinets d'antiquités on en trouve souvent en bronze (1).

Les nos 4 et 6 sont deux vases en bronze ; le premier se rapproche, par sa forme, des vases funéraires en terre cuite; le second est large, sans aucun ornement, et ressemble à un grand plat.

La bouteille en terre rouge, d'une grande légèreté, figure 7, est très-pure de forme.

Les vases en verre figurés sous les nos 8, 9, 10, 11, 12, nous donnent un ensemble bien varié de ces objets si fragiles. Le n° 8 est un flacon carré, à une seule anse, qui vient se replier au goulot, en verre épais et verdâtre comme l'est en général celui des vases de cette forme. Le n° 10 n'est qu'un fragment de vase de même forme, mais plus grand; les stries de l'anse sont nombreuses. Le n° 9, petit vase en verre blanc à goulot en forme d'entonnoir, d'un blanc de cristal, bien intact, mais comme fendillé et craquelé; ce qui ne se voit que dans les verres antiques d'une belle eau, le verre plus commun a résisté mieux au temps. Ce flacon était renfermé dans un autre également en verre, mais qui fut malheureusement brisé. Le n° 11 nous offre une charmante burette bien intacte, et sortant pour ainsi dire des mains de l'ouvrier, quand elle fut mise dans la sépulture, en voyant les fils de verre très-déliés placés au-dessous du col de l'anse repliée; même forme, même verre que celles qui se trouvaient dans le sarcophage de plomb, planche IV, figure 6. Sa hauteur est de 17 centimètres. Les parois de la panse en sont extrêmement minces, et l'anse si délicate donne à ce vase la plus grande élégance.

N° 12. Bouteille pyriforme sans anse, en verre verdâtre, possédant un petit goulot et offrant des traces d'irisation.

Le dernier objet figuré sous le n° 13, et trouvé avec ces vases, est une grande cisaille à ressort en fer très-oxidé, que l'on doit plutôt appeler *forces*. M. Cochet dit que ces ciseaux ou forceps faisaient partie de l'équipement militaire, parce qu'en 1854 il en a recueilli une paire à la ceinture d'un guerrier, qui avait un sabre, deux couteaux et une lance aux pieds. Cette preuve lui paraît décisive. Notre cisaille, d'une très-grande dimension, puisqu'elle a 40 centimètres de longueur, était le seul instrument tranchant qui fût trouvé dans cette sépulture, et ne paraît pas accompagner un guerrier. Ne serait-ce pas plutôt

(1) Millin. *Dictionnaire des Beaux-Arts*. Paris, 1806.

l'allégorie du ciseau que l'on place entre les mains d'Atropos, l'une des trois Parques (1), dont l'office était de trancher le fil de la vie? Une grande analogie existe entre ces cisailles et les forces servant actuellement à tondre les draps, et celle, de plus petite dimension, employée à enlever la toison des moutons. Du côté du dos de chaque lame est une ligne longitudinale en creux que M. de Saulcy appelle caraxée, c'est-à-dire à rigole.

Tous ces vases ne sont pas les seuls répandus sous le sol de nos contrées. Le hasard ou des recherches bien dirigées arracheront du sein de la terre les objets funèbres que les races éteintes lui auront successivement confiés, le temps fera connaître d'autres gisements. Nous ne nous sommes occupés que des sépultures trouvées depuis peu d'années dans la région nord-est de Beauvais. Sans citer toutes les localités du Beauvaisis où depuis bien longtemps on a découvert des sépultures Gauloises, Romaines ou Mérovingiennes, nous pouvons affirmer qu'elles sont très-nombreuses. Une partie des objets et des débris humains qu'elles recélaient a été jetée quelquefois à l'abandon, l'autre est tombée dans les mains de quelques amateurs qui les conservent en y attachant plus ou moins de prix. La région sud-ouest n'est pas certainement moins riche en monuments de ce genre. Ainsi le lieudit le Four à Poclet, près de l'église de Saint-Martin-le-Noeud, a offert de nombreux vases funéraires (2). M. Moisset conserve des vases en verre, des médailles, etc., provenant de sépultures anciennes trouvées, il y a quelques années, dans le jardin de sa maison, située au faubourg Saint-Jacques, etc. Il faut mettre à profit toutes les occasions que le hasard présente, et ne pas laisser passer en silence les découvertes de ces anciens monuments. L'histoire, proprement dite, s'y rattache tout autant que l'histoire de l'art; on connaît mieux les mœurs de ces anciens peuples; les monnaies, les vases, les ustensiles, le style des sculptures, et les ornements viennent donner de plus amples connaissances que l'histoire n'espérait plus du témoignage écrit et que la terre cache dans

---

(1) Cependant les anciens se servaient d'un petit couteau pour couper dans toutes les choses pour lesquelles nous employons des ciseaux. Le mot *forfex*, *forficula*, ciseaux, est-il une simple différence de prononciation du mot originaire *forceps*, *forfex*, *forficula*, pinces ou tenailles.

(2) M. l'abbé Barraud possède dans sa collection de beaux objets Mérovingiens, en argent et en bronze, d'un grand intérêt pour l'étude de cette époque. Plusieurs proviennent de ce cimetière du Four à Poclet.

son sein. En étudiant ainsi ce qui intéresse le pays qu'on habite, on l'aime mieux, on s'y attache, et ce n'est pas sans quelque satisfaction qu'on lui fait connaître ses monuments ou ses annales.

Nous terminerons cette dissertation sur les sépultures antiques par ces réflexions philosophiques que faisait E.-H. Langlois, en 1829 (1) : « L'homme, né pour persécuter l'homme, semble le poursuivre au-» delà du trépas même, tantôt en outrageant sa mémoire, tantôt en » dispersant ses déplorables restes. Soit que le marbre éloquent con-» jure en termes humbles et suppliants de ne pas troubler la cendre » qu'il recèle, soit qu'il menace et lance contre le profanateur la ma-» lédiction et l'anathème; comme la mort dissipe les fumées de l'or-» gueil et les prestiges de la vie, le temps emporte dans son cours » l'inviolabilité du tombeau. La royale momie qu'ensevelissait dans » l'ombre la poussière de quatre-vingts générations vient, loin des » bords du Nil, faire briller sa face dorée aux rayons d'un nouveau » soleil. Les héros du Tibre, dans leur urne cinéraire, et jusqu'à la » fiole fragile où la piété leur consacra ses larmes, sont vendus et » trafiqués; enfin, les débris des cercueils et les ossements des morts » deviennent, pour les vivants, des sources de spéculation et de » jouissance. Oui, tout ce qu'il y a de périssable en nous, le néant le » réclame et doit s'en emparer un jour. En vain, sous l'empire de ses » Pharaons, l'Egypte se flattait de l'éternelle durée de ses cadavres. » Aujourd'hui, celui devant lequel peut-être des millions d'hommes » se sont prosternés, chauffe, affreux combustible, le four où l'arabe » grossier de Gournou cuit le pain de sa famille (2).

» Telle est donc l'imbécillité de la chétive espèce humaine, que » presque tout est erreur et illusion pour elle, sans excepter la pensée » suivante, malgré son vernis philosophique :

» *Nulla domus verè tam nostra est atque sepulcrum* (3). »

MATHON.

---

(1) *Mémoire sur des tombeaux Gallo-Romains* découverts à Rouen dans le cours des années 1827 et 1828, par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche. Rouen, 1829.

(2) Ces Arabes n'ont point d'autre demeure que les anciens sépulcres, où leur occupation ordinaire consiste à déterrer les momies qu'ils vendent aux Européens, ainsi que les cercueils et mille autres objets antiques retirés des tombes. Ils en ont toujours des magasins assortis, et ce dont ils ne trouvent pas à se défaire leur sert de combustible, principalement les ossements des momies, les linges imbibés d'asphalte, etc.

(3) Epitaphe des Célestins de Rouen.

ÉPINGLE A CHEVEUX

DE

L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Un habitant de Marseille (Oise) nous fit connaître qu'il avait recueilli, lors du pavage de la route impériale traversant ce bourg, un petit poignard en acier, disait-il, et garni de pierreries. En effet, lorsque les ouvriers exécutèrent, en face de l'église, les terrassements nécessaires pour placer les pavés, ils découvrirent à peu de distance du sol des os, des ferrailles, parmi lesquels on distinguait des sabres, des longs couteaux en fer très-oxidé, puis au milieu d'une masse de terre assez compacte le prétendu poignard, encore bien intact, qui se trouve être une épingle à cheveux. Pour mieux connaître la nature du métal, un ouvrier s'empressa de la briser en plusieurs endroits, sans prendre soin d'en recueillir tous les débris, et l'extrémité la moins intéressante a été perdue. Nous fîmes l'acquisition de cet objet appartenant à l'époque Franc-Mérovingienne, dont la planche IV *bis*, figure 14, offre une reproduction exacte. Une épingle, peu différente, se trouve gravée dans la *Normandie souterraine*, et on lit dans cet ouvrage, que la sépulture qui renfermait ce bijou était celle d'un homme et d'une femme offrant un sujet d'étude des plus curieux. Cette épingle, trouvée près de la tête de la femme, est maintenant au Musée de Rouen, et a été gravée en couleur dans un ouvrage de M. Roach Smith (1), savant antiquaire.

---

(1) *Collectanea antiqua*, 3 vol. in-8°. London, 1843-45. « L'un des plus remarquables » objets de la fouille d'Envermeu, dit M. Roach Smith, est une épingle à cheveux en ar- » gent, trouvée sur un squelette que l'on croit être celui d'une femme. Dans la plan-

L'analogie est grande entre ces deux parures, et l'épingle trouvée à Marseille serait plus belle si elle n'avait pas été brisée. Les ferrailles et les autres objets qui l'accompagnaient doivent être regrettés; tout cela indiquait la sépulture d'un personnage de distinction, et n'avait pas moins d'intérêt que ce qui fut trouvé à Envermeu.

Cette sépulture Mérovingienne de Marseille était située près d'une ancienne voie romaine, une chaussée Brunehaut, qu'on appelait la *route de la mer*, passant à Saint-Omer-en-Chaussée, à Beaupré et à Marseille, que des titres du XII[e] siècle appellent *Marsiliæ suprà stratam*.

Cette épingle à cheveux, dans un bon état de conservation, au lieu d'être de forme ronde se terminant en pointe, est plate et ressemble un peu à une lame de poignard; de même que celle d'Envermeu, elle est en argent doré, sauf la partie formant la pointe, et des petits verres de couleur grenat sont incrustés dans la partie supérieure.

Dans les sépultures anciennes on retrouve quelquefois des épingles en bronze, en ivoire, indiquant que la disposition de la chevelure exigeait ces sortes d'objets; mais les bijoux enrichis de verrotteries sont assez rares. La description que donne M. Cochet de celle trouvée à Envermeu fait supposer qu'il n'en connaît pas d'autres de ce genre (2). Cette dernière a 20 centimètres de longueur; en prolongeant la pointe de celle de Marseille, d'après les dimensions de la partie plate, on trouve qu'elle devait avoir au moins cette longueur. Dans toutes les deux, c'est la même tête aplatie, offrant la figure d'un oiseau de proie à bec recourbé, peut-être un aigle; l'œil de cet animal est figuré de même par une pierre ou verre de couleur rouge grenat. Cette sorte de verrotterie est souvent employée à l'ornementation des objets de cette époque. Trois verres de même couleur et de même forme que celui de l'œil remplacent, dans l'épingle de Marseille, une ligne enlacée qu'on distingue au-dessous de la tête de celle d'Envermeu. Une ouverture,

---

» che XLIX de ce livre, je donne deux dessins de ce morceau à son état naturel. La partie » inférieure en est ronde, mais la partie supérieure est plate, ornementée et dorée. Cette » épingle se termine par une figure qui ressemble à un oiseau dont les yeux seraient formés » avec des grenats ou du verre coloré. Cette partie de l'objet rappelle beaucoup des fibules » franques trouvées à Cologne, à Selzen et dans l'île de Wight. »

(1) Une épingle semblable, mais en bronze, vient d'être trouvée dans un cimetière Mérovingien, près de Liège, en Belgique (juillet 1856).

destinée à les maintenir par un fil, se trouve percée dans ces deux épingles à la même position. La ressemblance et l'emploi ne sauraient être différents, et celle d'Envermeu, placée près de la tête d'une femme, prouve que ces épingles servaient à maintenir les cheveux employés alors à former la coiffure. L'emploi dans la chevelure de longues épingles ornées, chez les Gallo-Romains et chez les peuples qui occupèrent ensuite les Gaules, devait être le même que chez les Romains. Les monuments qui nous sont restés font voir que ces objets de toilette étaient très-employés chez ce peuple, dont on connaît la magnificence et la prodigalité des ornements précieux. Lucien, en peignant les mœurs de ses contemporains, dit que les dames Romaines employaient beaucoup d'art et de temps à leur coiffure. Nous voyons les Pères de l'Eglise du IIe au Ve siècle jeter un blâme sévère sur le luxe de la chevelure et surtout sur l'emploi de cheveux étrangers (1). On sait aussi que ce peuple faisait venir à grands frais des bords du Rhin et d'autres provinces de la Gaule, des cheveux blonds qui étaient regardés comme le plus bel ornement de la tête. Ovide dit que les dames romaines ont inventé tant de manières diverses de se coiffer, de boucler et de tresser leurs cheveux, qu'il aimerait mieux compter les glands d'un gros chêne que de faire l'énumération de toutes ces modes éphémères. Malgré cela, il donne des conseils aux femmes sur la manière de disposer leurs chevelures et parle de six coiffures différentes, parmi lesquelles se trouve la mode de réunir au sommet de la tête les cheveux tressés et de les contenir avec une longue épingle, *acus discriminalis*, qui passait au travers (2).

L'esclave que les lois romaines obligeait à rester plusieurs mois en apprentissage chez des maîtres habiles avant que de se charger de la plus importante partie de la toilette, celle de la tête, après avoir bien peigné, bien garni de parfums les cheveux de sa maîtresse, variait sa coiffure de cent manières différentes, en l'assujettissant avec une

---

(1) Tertullien. Chapitres v et vi de son traité de l'ornement des femmes, *De cultu feminarum*. Saint Clément d'Alexandrie, au IIe siècle; saint Cyprien, au IIIe siècle; saint Grégoire de Naziance et saint Jérôme, au IVe siècle; saint Paulin et saint Asteri, au Ve siècle, vouaient aux flammes de l'enfer les chevelures postiches et celles qui les portaient; ils gourmandaient sévèrement les femmes chrétiennes de ce qu'elles tressaient leurs cheveux d'une manière impudique.

(2) Ovide. *Art d'aimer*, III, 139-168.

longue épingle; l'écrin d'une dame romaine contenait un grand nombre de cette parure. Winckelmann (1) indique quatre épingles à cheveux en argent, longues de huit pouces et d'un travail très-fin, trouvées à Herculanum. Il existe à la Bibliothèque impériale une épingle à cheveux à tête d'Isis, d'un goût exquis, provenant du cabinet de M. de Caylus. On employait aussi des épingles en buis poli, en ivoire, en jaïs. Ces épingles, passées adroitement, servaient à maintenir, avec des nœuds, tout un édifice de cheveux, soit sur le haut de la tête, soit sur le front, et leur grande dimension indique la quantité de cheveux employée à ces coiffures. Quelques épingles, fort simples, n'ont qu'un œil ou ouverture à l'extrémité, dans laquelle on passait le cordon ou le fil qui séparait les autres cheveux. Le trou qui se trouve dans cette épingle mérovingienne devait avoir le même but. Les dames romaines paraissaient rarement en public avec leurs cheveux, mais presque toujours la tête couverte d'une chevelure artificielle, d'après Othon Sperling. Il fallait, pour l'ornement d'une tête romaine, les dépouilles d'une infinité d'autres têtes, dit l'abbé Nadal, dans sa dissertation sur le luxe de ces dames (2).

Les différents modes d'habillement de nos ancêtres, les Francs, et les peuples qui occupèrent les Gaules avant et après eux, nous sont moins connus que ceux des Romains. Ces anciens habitants attachaient beaucoup de prix à leur chevelure. Chez ce peuple, l'un des principaux signes de l'empire et de la liberté était des cheveux longs et flottants, et les Francs donnaient à leurs princes ou chefs le nom de *chevelus* (*crinïti*). Chez eux, la chevelure était une des principales marques de leur dignité, et, comme le dit Montesquieu, « les anciens rois Francs avaient pour diadème leur chevelure. » Si cet ornement naturel venait à tomber, on s'empressait d'y suppléer par la dépouille d'une tête d'esclave; plusieurs passages de Tacite viennent appuyer cette assertion.

Clodion se glorifiait du titre de *chevelu*. Le sceau de Chilpéric nous

---

(1) *Lettres sur les découvertes faites à Herculanum*, p. 61.

(2) *Histoire des Vestales* avec un *Traité du Luxe des dames romaines*, par M. l'abbé Nadal. Paris, 1715, in-12. Cette dissertation a été d'abord insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. Plotine, femme de Trajan, introduisit à Rome les coiffures dites à l'*Andromaque*, dont parle Juvenal dans sa vi^e^ satire, vers 302; elles s'élevaient par étages sur le devant de la tête et formaient une espèce de turban à triple rouleau maintenu par une longue épingle.

fait voir la coiffure à longs cheveux de ce roi. Clovis est représenté de même dans la cérémonie de son baptême. On dégradait les Francs en leur rasant les cheveux de la tête. Dans les *Essais de Montaigne*, on lit : « Les anciens Gaulois, dict Sidonius Apollinaris, portoient le » poil long par le devant, et le derrière de la teste tondu, qui est » cette façon qui vient à estre renouvelée par l'usage effeminé et » lasche de ce siècle (1). » Montaigne, en citant ce passage, voulait critiquer les jeunes gens qui en France, vers la fin du seizième siècle, s'étaient fait couper la barbe à l'exemple de Henri III et laissaient en même temps croître les cheveux fort longs, surtout ceux de devant, qui pendaient sur le front et les épaules, mode dont cet écrivain se plaint comme d'un usage efféminé. Les tombeaux Francs ont mis aussi au jour beaucoup d'objets de toilette employés à l'embellissement de la chevelure : des peignes y ont été retrouvés à côté de squelettes d'hommes.

La manière dont ces peuples de la Gaule disposaient leur chevelure fut sans doute imitée de celle des Romains, ou du moins, si ce peuple a emprunté les cheveux des peuples de la Germanie, ces derniers empruntèrent les mêmes modes de coiffure; ils relevaient par devant, par derrière, par les côtés, leurs cheveux, et les ramenant sur le sommet de la tête, ils les fixaient à l'aide d'une longue épingle. Dans le deuil, ils étaient portés épars, sans ordre, sans aucun arrangement.

Les Allemandes des bords du Rhin conservent encore aujourd'hui de fortes chevelures, et on voit à Coblentz de jeunes paysannes apporter le lait à la ville sans autre coiffure que leurs cheveux soutenus par des rubans et un couteau d'argent en guise de peigne; cette coutume s'est donc conservée dans ces contrées (2).

Les morceaux de verre coloré qui se trouvent enchassés dans ces bijoux sont les mêmes que ceux ornant des parties d'habillements retrouvées dans la sépulture de La Rue-Saint-Pierre, et M. Rigollot parle de deux petites agrafes en argent, ayant été dorées, qu'il suppose avoir

---

(1) Essais de Michel, seigneur de Montaigne, liv. 1, ch. 49.

(2) *Normandie souterraine*, ouvrage déjà cité, page 379. M. Cochet cite ce vers de Martial, qui s'adressait aux dames romaines :

Figat acus tortas, sustineat que crines.
Epigr. lib. XVI, c. 24.

servi de fermoir à un collier. Ces agrafes ont aussi la forme d'un oiseau à bec crochu, dont l'œil conservait la trace d'un émail ou d'une incrustation qui en aurait rempli les cavités (1). Nous reproduisons ces quelques lignes que nous adressait M. l'abbé Cochet en nous parlant de ce bijou, planche IV *bis*, figure 14 : « C'est une épingle à cheveux, dit-il, comme celle d'Envermeu que j'ai décrite; la ressemblance est des plus frappantes, et c'est un objet des plus précieux; elle est plus belle et plus riche que la mienne, mais c'est la même longueur, le même métal, le même type, le même faire, le même art, la même époque; voici bien la famille Mérovingienne se déroulant sur la surface de la France. »

C'est en recueillant et en faisant connaître les débris de ces époques qu'on arrivera à former un ensemble de monuments intéressants; car les objets anciens que l'on découvre ainsi de temps en temps viennent non-seulement piquer la curiosité des amateurs, mais ils font aussi connaître les coutumes, le degré plus ou moins avancé dans l'industrie, de ces peuples si ignorés formant comme le premier échelon de notre histoire nationale.

MATHON.

(1) *Recherches sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au* V^e^ *siècle*, par M. Rigollot, p. 199 du t. X. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

DESCRIPTION

DES VITRAUX

DES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

En donnant, il y a près de six ans déjà, la description des vitraux des grandes rosaces de la cathédrale de Beauvais (1), nous nous étions proposé de faire connaître toutes les peintures sur verre dont est encore enrichie notre imposante basilique. D'autres travaux ont absorbé les moments qu'il nous était permis de consacrer à l'archéologie et nous ont forcé d'interrompre celui-là. Toutefois, nous n'avons jamais renoncé à notre projet et nous sommes heureux de pouvoir enfin, après tant d'années, le réaliser du moins en partie. C'est une véritable jouissance de s'occuper, de parler de ce qu'on aime; et pour nous, nous osons le dire, nous l'aimons avec passion cet édifice aux proportions colossales où tout nous rappelle la foi ardente, l'ingénue simplicité et la piété touchante de nos pères, où tout remplit l'âme des plus douces émotions. Nous ne nous dissimulons pas que pour que cette notice eût tout l'intérêt que nous aurions voulu lui donner, il faudrait qu'elle fût, comme toutes celles du même genre, accompagnée de planches. On ne lit pas avec plaisir une simple description, quelque détaillée qu'elle soit, si l'on n'a pas sous les yeux ou les objets eux-mêmes, ou des dessins qui les représentent exactement. Mais, telle qu'elle est, elle aura pourtant l'avantage de donner aux artistes et aux archéologues de notre ville

(1) Mémoires de la Société Académique de l'Oise, tome 1er, page 225.

l'explication de tableaux qu'il leur est si facile d'étudier sur place. Elle pourra également servir de guide aux voyageurs qui viennent ici en si grand nombre pour visiter l'un des plus célèbres et des plus magnifiques monuments du moyen-âge. Réservant pour une autre époque qui, nous l'espérons, ne sera pas très éloignée, les verrières des hautes fenêtres du chœur, nous ne nous occuperons aujourd'hui que de celles des chapelles, et c'est par la chapelle du Sacré-Cœur, accompagnant, du côté de la nef, le portail septentrional, que nous commencerons notre examen. Nous le finirons par la chapelle des Morts, située vis-à-vis de celle-ci, après avoir fait le tour complet de l'église.

Chapelle du Sacré-Cœur, autrefois de Sainte-Barbe.

Cette chapelle est éclairée par deux grandes fenêtres ogivales pratiquées, l'une dans le mur de l'ouest, l'autre dans celui du nord derrière l'autel.

1re Fenêtre. — La fenêtre occidentale se divise en trois compartiments principaux que surmontent cinq petits encadrements flamboyants. Elle ne renferme, à proprement parler, que deux sujets différents, mais l'on peut considérer comme formant des tableaux à part les saints qui accompagnent le donateur et sa femme, et alors il faudra compter quatre sujets au lieu de deux.

1er *Sujet. Descente de croix* ou *Notre-Dame de pitié.* Dans le compartiment du milieu, Marie est assise au pied de la croix, les mains jointes et la tête légèrement inclinée. Elle considère le corps inanimé de son fils déposé devant elle; ses traits sont nobles et majestueux; ils expriment à la fois et la douleur la plus vive et une force d'âme surhumaine; elle est vêtue d'une longue robe et d'un manteau élégamment drapé, un nimbe d'or environne sa tête. Le corps du Sauveur a toute la raideur de la mort, cependant il n'est pas entièrement étendu par terre, les genoux sont relevés et le tronc paraît appuyé contre un des meneaux de la fenêtre.

2e *Sujet. Saint Louis présentant le donateur.* Le premier compartiment, celui de gauche, contient le donateur accompagné de saint Louis, roi de France, son patron. Le donateur se tient à genoux, les mains jointes, sur un prie-Dieu couvert d'une housse brodée d'or. Ses cheveux sont plats et longs, tels qu'on les avait sous Louis XII;

il porte au côté une longue épée ; des armures d'acier lui recouvrent les jambes et les bras, et il est vêtu en outre de deux cottes d'armes. Celle de dessus offre, sur le devant comme sur les manches, le blason de ce seigneur : *écartelé, au 1er et au 4e quartier, d'argent à deux fasces de gueules, au 2e et au 3e, d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, et sur le tout d'or au lion de sable.* Aux pieds du même personnage est déposé un de ses gantelets, et à côté on remarque un oiseau aux ailes éployées qui problablement surmontait un écu.

Le costume de saint Louis se compose d'une robe traînante de couleur violette, d'une espèce de longue dalmatique bleue semée de fleurs de lys d'or, d'une épitoge blanche que recouvre le collier de l'ordre de saint Michel, d'un manteau blanc et d'un chapeau de velours cramoisi à larges bords. Le monarque est debout, son port est imposant ; il a dans la main gauche un sceptre et de la droite présente à Dieu le donateur. Il y a beaucoup de rapport, tant pour l'expression que pour l'habillement, entre cette figure et plusieurs de celles qui, à Saint-Etienne, composent l'arbre de Jessé. La touche est également la même, et il est facile de reconnaître que les deux vitraux sont du même peintre, Engrand Le Prince.

On a rapporté, au haut du compartiment, le blason de la famille de Marigny : *d'azur à deux fasces d'argent.*

3e *Sujet. Saint François d'Assises présentant la femme du donateur.* Dans le troisième compartiment se trouve également à genoux, devant un prie-Dieu, l'épouse du donateur, femme d'une rare beauté. Elle porte une robe longue à larges manches retroussées ; elle a au cou un collier fort riche, et une double chaîne d'or lui retombe en outre sur la poitrine. Sa coiffure consiste en une toque ou calotte de velours rouge, simple, mais élégante. Le prie-Dieu, garni d'une draperie bleue, supporte un livre ouvert.

Saint François d'Assises se tient debout derrière cette femme, qui portait son nom. Il a pour vêtement une longue coule d'un brun-clair, avec un capuchon de même couleur. Un large nimbe ovale, sur lequel on lit l'inscription suivante : LAN MIL Ve XXII DVRANT LA FAMINE CAGR.. E... ANT MORT CESTE VERRIÈRE (1), lui couvre la tête.

---

(1) Cette inscription n'a jamais été entière sur le vitrail. Ce qui serait nécessaire pour la compléter est supposé écrit sur la partie du nimbe qui cache la tête du saint.

Ses mains et ses pieds portent les stigmates, et il considère avec extase une croix qui lui apparaît dans les airs. Jésus-Christ y est attaché sous la forme d'un séraphin. Cette manière de représenter le saint rappelle la vision qu'il eut deux ans avant sa mort, au rapport de saint Bonaventure, et qui lui a fait donner, ainsi qu'à son ordre, le nom de Séraphique.

« Deux ans avant que le saint Père décédât, dit le savant et pieux docteur, il se retira sur le mont Alverne, en Toscane, pour s'adonner plus parfaitement à l'oraison et jeûner, selon sa coutume, le carême de saint Michel. Notre Seigneur le consola alors et l'éclaira des plus vives lumières; il lui ordonna d'ouvrir le livre des Evangiles, et lui dit qu'il lui ferait ainsi connaître ce qu'il voulait faire en lui et pour lui. François, après avoir achevé son oraison, prit le livre sacré et ordonna par trois fois à son compagnon, homme d'une haute perfection, de le lui ouvrir, et chaque fois ils retrouvèrent l'histoire de la Passion. Le serviteur de Dieu en conclut que la volonté de son maître était qu'avant de mourir il ressentît les vives douleurs qu'il avait endurées lui-même sur la croix. Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, comme il était le matin en prière, au pied de la montagne, le cœur tout embrasé des flammes de l'amour divin, il vit descendre du ciel un séraphin avec six ailes de feu, tout brillant de lumière, lequel s'arrêta tout à coup près de lui; entre les ailes était un homme crucifié. Deux ailes s'élevaient au-dessus de la tête, deux autres couvraient le milieu du corps, et les deux dernières étaient étendues comme pour prendre le vol. Dans cette vision, les stigmates furent imprimés aux mains, aux pieds et au côté du père Séraphique, de la même manière qu'il les avait vus dans le séraphin. Il les conserva dans la suite. C'étaient, aux mains et aux pieds, des excroissances dures et noires assez semblables à des têtes de clous rivés avec un marteau, et, au côté droit, une cicatrice rouge de laquelle le sang sortait avec tant d'abondance que les vêtements du saint en étaient teints (1). »

Dans l'intérieur de la trilobure de l'arcade, on a placé les armoiries de l'évêché : *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre clefs de même.*

---

(1) Saint Bonaventure, *Vie de saint François*, chapitre XIII. — Ribadéneyra, *les Fleurs de la Vie des Saints*, au 17 septembre, jour où l'on fait la fête des stigmates de saint François.

Au milieu du paysage qui forme le fond du tableau dans les trois compartiments apparaissent des monuments de l'architecture la plus riche et la plus grandiose, et en particulier une magnifique cathédrale.

On voit dans deux des petites divisions de l'arcade principale, celles qui se trouvent le plus rapprochées de la base de l'ogive et par là même des compartiments précédents, deux écussons qui ont été également mis là après coup pour remplir des vides. L'un, à gauche, porte les armes de Rouville : *d'azur semé de billettes d'or à deux bars adossés d'argent*. Le blason de l'autre est *d'or à la croix de gueules, écartelé de gueules au sautoir d'argent*.

2e *sujet. Couronnement de Marie.* Les autres divisions flamboyantes présentent la glorification ou le couronnement de la mère de Dieu. Marie se tient à genoux au milieu d'une auréole de feu à nombreux rayons; ses cheveux flottent sur ses épaules, et le Saint-Esprit la couvre de ses ailes. A sa droite est assis le Père éternel, la tiare en tête, le globe du monde surmonté d'une croix dans la main; à sa gauche, Jésus-Christ avec l'instrument de la rédemption. Plus haut l'on remarque deux anges dans l'attitude du respect et de la contemplation : l'un tient un sceptre, l'autre une couronne de fleurs.

2e Fenêtre. — La fenêtre qui surmonte l'autel n'est point divisée; elle renferme cependant trois sujets différents qui paraissent avoir appartenu à la précédente verrière, et en avoir formé la partie supérieure (1). Ce sont : en haut Jésus en croix, en bas saint Hubert à genoux devant un cerf entre les bois duquel s'élève une croix, et saint Christophe portant sur ses épaules Jésus enfant.

1er *Sujet. Crucifiement.* Jésus est attaché à la croix les bras étendus; il expire au milieu d'affreuses douleurs; son visage cependant a conservé l'expression du calme et de la majesté. Il est facile de reconnaître en lui l'homme-Dieu qui s'est offert librement pour notre salut. Au pied de la croix se tiennent debout Marie et saint Jean, Marie à la droite du Sauveur, saint Jean à sa gauche. La mère de Dieu, tournée vers la croix, joint les mains et baisse les yeux vers la terre; le disciple bien-aimé étend les bras, regarde le ciel et semble

(1) L'extrémité des ailes de l'ange qui apparaît à saint Hubert se retrouve en effet au haut du premier compartiment de la première fenêtre, et le tableau du crucifiement affecte, à sa partie supérieure, une courbe qui correspond à la forme des petites arcades trilobées de la même fenêtre.

répéter après son divin maître : tout est consommé, *consummatum est.* Levieil (1), Simon (2) et Cambry (3), nous apprennent que ce sujet a été peint par Engrand Le Prince, d'après Albert Durer.

Au-dessous de ce sujet est un écu en losange supporté par deux anges, avec ces armoiries : *parti, le premier d'argent à deux fasces de gueules coupé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, le deux d'argent à trois lions de sable couronnés d'or et sur le tout parti d'or plain et d'azur à la fasce d'or.*

2e *Sujet. Saint Hubert.* Saint Hubert, évêque de Maëstricht et de Liége, était fils de Bertrand, duc d'Aquitaine. Lorsqu'il fut en âge de paraître à la cour, ses parents l'envoyèrent auprès de Thierry ou Théodoric, qui commença à régner en 670. Il fut élevé à la dignité de comte du palais; mais ne pouvant souffrir les violences et la cruauté d'Ebroin, il se retira vers Pepin d'Héristal qui gouvernait alors l'Austrasie sous l'autorité du roi. Hubert aimait la chasse et y allait même pendant les offices divins. Ce fut dans ce divertissement que Dieu l'attira à lui, si l'on en croit l'auteur d'une légende écrite longtemps après sa mort, et que la plupart des critiques regardent comme apocryphe. Un jour qu'il chassait dans la forêt des Ardennes (c'était le Vendredi-Saint), il vit paraître un cerf devant lui ayant un crucifix entre ses cornes, et il entendit une voix qui le menaça des peines de l'enfer s'il ne se convertissait. Dès-lors, Hubert résolut d'abandonner le monde. Il alla donc trouver Lambert, évêque de Maëstricht, et se mit sous sa direction. Puis, ayant été admis par lui au rang des pénitents, il passa sept années dans la forêt des Ardennes, ne se nourrissant que d'herbes et de racines. Après cela il se rendit à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul. Pendant qu'il y était (en 698), le pape Sergius Ier ayant révélation de la mort de Lambert, le choisit pour lui succéder et voulut lui-même le sacrer évêque. Hubert refusait, lorsque tout à coup les habits pontificaux dont saint Lambert se servait à Maëstricht sont transportés miraculeusement à Rome. L'étole manque toutefois; mais un ange en apporte une de soie blanche, brodée d'or, de la part de la sainte Vierge, et adresse à

---

(1) Levieil. *L'art de la peinture sur verre et de la vitrerie.* 1re partie, chap. xii, p. 35.

(2) Simon. *Supplément à l'histoire du Beauvaisis.* 2e partie. Le nobiliaire de vertu, page 130.

(3) Cambry. *Description du département de l'Oise,* tome ii, page 211.

Hubert ces paroles : « Hubert, la mère de Dieu vous envoie cette étole et, comme vous l'avez demandé, vous recevrez une science parfaite de ce qui vous est nécessaire. » La volonté de Dieu étant si formellement exprimée, toute résistance dut cesser. Le Pape, après avoir dispensé Hubert, qui était encore simple laïc, du temps et des interstices, lui conféra donc tous les ordres jusqu'à la prêtrise et ensuite le sacra évêque. Pendant que le nouveau prélat célébrait la messe de son ordination, saint Pierre lui apparut et lui remit une clef; c'était tout à la fois un symbole de sa dignité épiscopale et une marque du pouvoir que Dieu lui accordait de guérir les personnes atteintes de la rage et les frénétiques (1).

Sur la verrière, saint Hubert est représenté à genoux devant la croix qui s'élève sur la tête du cerf miraculeux. Son habillement se compose d'un haut-de-chausse bleu, d'une courte tunique rose et d'un béret écarlate ; un cor pend à sa ceinture. Son cheval est derrière lui et quatre chiens de différentes races se tiennent à ses côtés. On aperçoit aussi dans les airs, au-dessus du cheval, un ange qui tient une étole chargée de croix. C'est l'étole qui fut apportée de la part de Marie au fils de Bertrand, le jour de son sacre. En rapprochant cet événement du précédent, quoique arrivé à une époque très-différente, on a voulu empêcher de confondre saint Hubert avec saint Eustache, dont la conversion est absolument racontée de la même manière (2).

Au bas de ce sujet sont trois écussons, dont un est placé au-dessous des autres. Les armes du premier sont : *d'argent à deux fasces de gueules écartelé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, et sur le tout de gueules à trois pals de vair au chef d'or.* Celles du second : *de gueules à trois pals de vair au chef d'argent chargé d'un lion de sable.* Celles du troisième : *d'argent à deux fasces de gueules écartelé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or et sur le tout d'or au lion de sable.* Ce dernier écu, que surmontent les deux autres, est incliné et supporté par deux lions.

3e *Sujet. Saint Christophe.* La légende de saint Christophe, telle

---

(1) Voir Moreri. *Dictionnaire historique*, au mot Hubert. *Les nouvelles fleurs des vies des Saints* du R. P. Simon Martin, au 3 novembre, tome II, page 874, et surtout *Historia Sancti Huberti, principis Aquitani, ultimi tungrensis, et primi Leodiensis episcopi, conscripta à Johanne Roberti, Ardvennate Andaino. Societat. Jesu sacerdote. Luxemburgi* 1621, *in*-4°.

(2) Voir ce que nous en avons dit dans le 2e volume de ces Mémoires, page 586.

qu'on la trouve dans la *Légende dorée* (1), est des plus curieuses et des plus dramatiques. Nous sortirions du cadre que nous nous sommes tracé en la reproduisant en entier ; mais nous ne pouvons nous dispenser d'en faire connaître certaines particularités qui, en donnant l'intelligence du troisième tableau de notre verrière, nous expliquent pourquoi le saint a été si souvent représenté sur les monuments du moyen-âge.

« Christophe était de la terre de Chanaan ; il avait une taille très-élevée et un aspect terrible, et il avait douze coudées de haut. Et on lit dans une histoire de sa vie que lorsqu'il était auprès d'un roi du pays de Chanaan, il lui vint dans l'esprit d'aller servir le plus grand roi qu'il y eût au monde, et il vint vers un roi que la renommée disait n'avoir aucun supérieur sur cette terre. Ce roi, le voyant, l'accueillit avec joie et le fit demeurer à sa cour. Et un jour un jongleur vint à chanter devant le roi une chanson où il parlait souvent du diable. Et le roi, qui était chrétien, toutes les fois qu'il entendait nommer le diable, il faisait sur sa figure le signe de la croix ; ce que voyant Christophe, il s'en étonna fort et il lui en demanda la raison. Et le roi ne voulut pas la lui dire. Christophe lui dit : Si vous ne voulez pas me répondre, je ne resterai pas plus longtemps avec vous. Et le roi, ainsi contraint, lui répondit : Toutes les fois que j'entends nommer le diable, je me munis ainsi du signe de la croix de peur qu'il ne me réduise en son pouvoir et qu'il ne me nuise. Et Christophe répliqua : Si vous craignez le diable et si vous prévoyez qu'il peut vous nuire, cela prouve qu'il est plus fort que vous. Je suis donc trompé dans mon attente, moi qui pensais avoir trouvé le prince le plus puissant qu'il y ait au monde ; mais je veux aller trouver ce diable pour me mettre à son service et le reconnaître pour mon maître. Et il prit congé de ce roi et il se mit en quête du diable. Et, comme il traversait un désert, il vit une grande foule de soldats, et à leur tête marchait un homme d'un air effroyable qui lui demanda où il allait. Et Christophe lui répondit : Je vais chercher le diable afin de le reconnaître pour mon maître, et celui-ci lui répliqua : Je suis celui que tu cherches. Et Christophe, fort content, s'engagea au service perpétuel du diable et le reconnut pour son maître. Et tous deux s'étant remis en route, ils ren-

(1) Jacques de Voragine. *Légende dorée*, légende de saint Christophe, édition française de 1843. Première série, page 179.

contrèrent dans un carrefour une croix ; et aussitôt que le diable la vit, il prit la fuite, et il fit un grand détour, à travers un pays très-difficile, avant de revenir sur la grande route. Et Christophe, qui l'avait suivi, fut plein de surprise, et il lui demanda pourquoi il s'était ainsi écarté du droit chemin, et le diable ne voulut pas répondre. Christophe dit : Si tu ne veux pas me dire ce que je te demande, je vais te quitter. Et alors le diable lui dit : C'est sur cette croix qu'est mort Jésus-Christ, et, quand je la vois, je suis saisi de crainte et je prends la fuite. Et Christophe lui répondit : Ce Jésus dont la croix te cause tant de frayeur est donc plus puissant que toi ; j'ai donc travaillé en vain jusqu'ici, et je n'ai pas trouvé encore le plus grand prince qu'il y ait au monde ; je vais te quitter et me mettre à la recherche de Jésus-Christ. Et après avoir longtemps cherché quelqu'un qui lui indiquât Jésus-Christ, il trouva un ermite qui l'instruisit diligemment dans la foi. Et l'ermite lui dit : Ce roi dont tu recherches le service t'imposera des obligations qui te forceront à observer souvent le jeûne. Christophe répliqua : Qu'il me commande donc autre chose, car c'est ce que je ne veux point faire. Et l'ermite ajouta : Il voudra aussi que tu te livres à de fréquentes oraisons. Et Christophe répliqua : Je ne sais ce que c'est, et je ne veux point être assujéti à un semblable service. Et l'ermite lui dit : Ne connais-tu pas un tel fleuve où périssent beaucoup de ceux qui essayent de le passer? Et Christophe dit : Je le connais. Et l'ermite lui dit : Comme tu es grand de taille et robuste, si tu te tenais près du bord de ce fleuve et si tu passais les voyageurs, tu ferais une chose fort agréable à Jésus-Christ, que tu désires servir, et j'espère qu'il se manifesterait à toi. Et Christophe lui répondit : Voilà un service auquel je puis me consacrer, et je te promets de faire ce que tu me dis là. Il alla donc près de ce fleuve et il s'y construisit une demeure, et il se mit à passer sans relâche tous les voyageurs, s'étant muni d'un bâton avec lequel il se soutenait dans l'eau. Et bien des jours s'étant passés, comme il était à se reposer dans sa demeure, il entendit comme la voix d'un enfant qui l'appelait et qui disait : Christophe, viens dehors et passe-moi. Et Christophe sortit, mais il ne trouva personne ; et, rentrant dans sa demeure, il lui arriva la même chose une seconde fois. Appelé une troisième fois, il trouva un enfant au bord de l'eau, qui pria Christophe de lui faire passer la rivière. Et Christophe, ayant mis l'enfant sur ses épaules et s'étant muni de son bâton, entra dans l'eau. Et l'eau s'élevait peu à peu, et l'enfant pesait sur les épaules de Christophe d'une manière excessive, et son poids augmentait toujours, de sorte que

Christophe commença à avoir peur. Et quand enfin il eut passé la rivière, et qu'il eut déposé l'enfant sur la rive, il lui dit : Tu m'as mis dans un grand péril, enfant, et tu m'as surchargé d'un si grand poids qu'il me semblait que, si j'avais eu le monde entier sur mes épaules, je n'aurais pas eu un plus lourd fardeau. Et l'enfant répondit : Ne t'en étonne pas, Christophe, car non seulement tu as eu sur tes épaules le monde entier, mais encore celui qui a créé le monde ; car je suis le Christ, celui pour lequel tu accomplis l'œuvre que tu as entreprise, et afin que je te donne un témoignage de ma parole, plante ton bâton dans le sable, et demain tu verras qu'il s'est couvert de feuilles et de fleurs. Et aussitôt il disparut. Christophe enfonça son bâton dans le sable, et le lendemain il le vit fleuri comme un palmier et couvert de dattes. »

Se conformant à la légende, l'artiste a donné à saint Christophe une taille prodigieuse et une carrure vraiment herculéenne, mais en même temps un air de bonté et de bonhomie qui convient bien à un homme entièrement voué au service de ses semblables. Le saint a pour tout vêtement un ample manteau damassé qui lui descend à peine jusqu'aux genoux. Ses jambes, ses bras, sa large poitrine sont entièrement nus. Il traverse un fleuve portant sur ces épaules le petit Jésus et paraissant écrasé sous ce fardeau pourtant si léger. Le bâton sur lequel il s'appuie est déjà chargé de feuilles, de fleurs et de fruits. L'enfant-Dieu considère saint Christophe avec intérêt, mais aussi avec un peu de malice ; une simple draperie rouge est jetée sur ses épaules.

Deux blasons se voient encore au bas de ce tableau, l'un à côté de l'autre. Le premier est celui du chapitre de la cathédrale de Beauvais : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre clefs également d'or.* Le second, celui de Lorgeril : *de gueules au chevron d'hermine accompagné de trois étoiles d'argent.*

Chapelle de Saint-Sébastien.

Quittons la chapelle de Sainte-Barbe et pénétrons dans le bas-côté du chœur, après avoir traversé la nef près du portail septentrional. La chapelle que nous rencontrons d'abord, celle du Saint-Sacrement, est plus haute que les autres et fait, comme la précédente, partie du transept. Elle n'offre point de verrières historiées. Le long de cette chapelle et de la sacristie règne un second bas-côté qui s'arrête à l'entrée du rond-point et se terminait autrefois par la chapelle du Saint-Sépulcre. Il n'est éclairé que par des fenêtres assez élevées et

garnies seulement de verres blancs. Les chapelles qui rayonnent autour du sanctuaire sont au nombre de sept, et parfaitement semblables les unes aux autres. Trois fenêtres à deux grandes divisions ogivales, surmontées d'une rosace à huit lobes, éclairent chacune d'elles. La première chapelle est celle de la Madeleine; nous n'y trouvons pas encore de vitraux peints. Dans la seconde, celle de Saint-Sébastien, il n'existe qu'un simple médaillon placé dans la rosace de la fenêtre du milieu. Le saint précurseur du Christ, Jean-Baptiste, y est représenté. Il tient des deux mains l'agneau pascal contenu dans un encadrement circulaire.

Chapelle de Sainte-Anne, autrefois de Saint-Jean.

La chapelle qui suit celle de Saint-Sébastien porte maintenant le nom de Sainte-Anne; elle était autrefois consacrée à saint Jean, l'évangéliste.

1re Fenêtre. — *Sujet unique. Saint Remi.* La première fenêtre a été remplie autrefois de vitraux à ornements en grisaille, dont on aperçoit encore quelques vestiges. Vers le bas de la première division, on a placé un petit panneau carré du XIIIe siècle qui, dans un encadrement circulaire, représente saint Remi. Le vénérable évêque, vêtu de ses habits pontificaux, aube, tunique, dalmatique, chasuble et pallium, est assis sur un siége à haut dossier. Il tient une crosse de la main gauche et bénit de la droite. Une petite mitre triangulaire, d'où pendent deux fanons, lui couvre la tête. A droite, sur une bande blanche, on a tracé son nom : SAINC̃ REMI. Les bordures de cette division se composent de petits carreaux du XVIe siècle qui, à la première vue fort insignifiants, méritent cependant l'attention des artistes. Les uns sont seulement chargés d'une croix accompagnée du fouet et de la colonne de la flagellation. On voit sur les autres des enfants nus, dans des attitudes différentes. Le dessin en est pur et gracieux, l'exécution parfaite.

2e Fenêtre. — Cette fenêtre contient trois sujets différents, le couronnement de la Vierge, Jésus en croix et saint Jean écrivant l'apocalypse (XIVe siècle).

1er *Sujet. Couronnement de Marie.* Le premier sujet occupe la rosace. Au centre est placé un banc sur lequel Marie est assise à la droite de son divin fils. Le Sauveur vêtu d'une longue robe blanche, la tête

ceinte d'une couronne d'or, tient de la main gauche une croix processionnelle ou pascale, et de la droite pose un diadème semblable au sien sur la tête de sa mère, qui, les mains jointes, se courbe humblement devant lui. Les quatre évangélistes, représentés par leurs symboles, assistent à l'auguste et imposante cérémonie. En haut plane l'aigle de saint Jean; l'inscription qu'il porte dans ses serres est incomplète. En bas est le bœuf ailé de saint Luc sur la banderole duquel on lit ces mots : S. LVCAS; à droite, l'ange ou plutôt l'homme ailé de saint Matthieu avec un philactère où le nom du saint est écrit : SANCTVS MATHEVS; à gauche, le lion ailé de saint Marc, tenant également une banderole blanche qui porte le nom de cet évangéliste : S. MARCVS.

Dans les lobes de la rosace se tiennent à genoux des anges vêtus de blanc qui exécutent en chœur de brillantes symphonies en l'honneur de la glorieuse reine du ciel. Le premier, en commençant par le haut, joue de la mandore, le second du cornet ou oliphant, le troisième des cymbales, le quatrième de la harpe, le cinquième de ..... (incomplet), le sixième du triangle, le septième de la vièle ou viole, et le dernier de l'orgue.

2° *Sujet. Jésus en croix.* Dans la première grande division est représenté, sous un riche baldaquin surmonté d'un clocheton et de pinacles, le sacrifice sanglant du calvaire. Des branches d'arbre noueuses forment la croix; Jésus y est attaché par de gros clous, son corps s'affaisse et ses genoux se portent en avant en affectant un angle très prononcé. Sous ses pieds est placé un calice d'or surmonté d'une hostie. La Vierge, saint Jean et Madeleine se tiennent à droite de la croix; à gauche, l'on remarque un magistrat en robe et le centurion Longin en costume militaire accompagné d'un autre soldat. L'officier tient de la main gauche son bouclier, et de la droite un philactère sur lequel on lit ces mots : *Verè filius Dei erat iste* (S. Matthieu, c. XXVII, v. 54).

Dans le clocheton du dais s'élève, sur un haut soubassement, la statue de Marie; les pinacles qui accompagnent le clocheton supportent celles du saint précurseur (à gauche) et du disciple bien-aimé de Jésus (à droite).

Le donateur vêtu d'une robe blanche, tenant en main une verrière, et neuf membres de sa famille, hommes et femmes, se groupent au-dessous de ce tableau.

La bordure de toute la division est formée de morceaux de verre où sont peints des anges jouant de divers instruments : tambourin, double flûte, triangle, vièle, oliphant ou cornet, mandoline, orgue, sonnettes,

cornemuse, trompette, tympanum, cymbales, psalterion, etc. Il y a ici la matière de tout un traité sur les instruments de musique au XIV^e^ siècle.

3^e^ *Sujet. Saint Jean écrivant l'apocalypse.* La seconde grande division, sous un dais assez semblable au précédent, nous montre saint Jean l'évangéliste dans l'attitude du repos, et paraissant attendre l'inspiration du ciel. Il a une plume dans la main droite qu'il tient élevée, appuie la gauche contre une bandelette de parchemin placée sur un pupitre et où l'on peut lire : *Amen dico vobis super om.*, mots en partie cachés par un petit couteau à manche d'or.

Une bande blanche, couverte de petits poissons, forme autour de l'apôtre un encadrement circulaire ou plutôt ovale. C'est, si nous ne nous trompons, la mer Egée, baignant l'île de Patmos, qui est ainsi représentée.

Dix personnages diversement vêtus se trouvent encore groupés sous ce sujet.

3^e^ FENÊTRE. — Dans la seconde division de cette fenêtre, autrefois remplie de vitraux en grisaille, on retrouve trois petits panneaux historiés du XIII^e^ siècle et semblables à celui que nous avons étudié dans la première fenêtre.

1^er^ *Panneau.* Le premier panneau n'est plus complet et l'on ne saurait maintenant reconnaître le sujet qui y était peint. Peut-être était-ce la naissance du Sauveur dans l'étable de Bethléem.

2^e^ *Panneau.* Dans le deuxième panneau, Jésus est encore attaché sur la croix. Marie et saint Jean recueillent et l'expression de ses dernières volontés et son dernier soupir.

3^e^ *Panneau.* Saint Ouen vêtu d'une aube, d'une tunique rouge, d'une dalmatique bleue ornée de losanges, d'une chasuble violette et d'un pallium de la même couleur, tient, comme saint Remi, sa crosse de la main gauche et bénit de la droite; mais il est debout. Une mitre triangulaire à deux fanons lui couvre aussi la tête. Près de lui est écrit son nom sur deux lignes : SAINC OIN.

Chapelle de la Vierge.

Les vitraux de cette chapelle datent du XIII^e^ siècle, à l'exception cependant de ceux des rosaces, qui n'ont été exécutés qu'au milieu et peut-être même vers la fin du XIV^e^.

1re Fenêtre. — Cette fenêtre avait été entièrement remplie de vitraux historiés; mais, à une époque qui n'est pas encore très-éloignée, on a supprimé quelques-uns des panneaux du bas pour donner plus de jour à la chapelle.

Grandes divisions. Légende inconnue. Malgré toutes les recherches que nous avons faites, il nous a été impossible de découvrir à quel saint se rapportent les sujets des verrières qui remplissent ces deux divisions de la fenêtre. Peut-être deux personnages différents, revêtus également du caractère épiscopal, ont-ils ici leur histoire, l'un dans la première arcade, l'autre dans la deuxième. L'un d'eux, si toutefois il y en a deux, paraît avoir eu des rapports avec un roi, avoir reçu de lui des présents, avoir rempli d'importantes fonctions, avoir joui d'une grande autorité, avoir délivré des prisonniers, etc. Ne pouvant rien préciser davantage, nous avons cru devoir renoncer à donner une description quelconque. Les objets sont d'ailleurs si mal représentés que, n'ayant rien pour nous guider, il nous serait très-facile de tomber dans de graves erreurs, de prendre, par exemple, une pièce de monnaie pour une hostie, une cuve carrée pour un autel, un étendard pour un vêtement, une plaque de porphyre pour une tablette couverte de sang, une gerbe de blé pour des flèches réunies en faisceau, etc.; mais nous ne désespérons pas d'avoir un jour le mot de l'énigme: alors nous nous empresserons de remplir la lacune que nous sommes obligé aujourd'hui de laisser dans notre travail.

Rosace. Sujet unique. Annonciation. Au milieu de la rosace qui surmonte ces deux grandes divisions, est peinte l'Annonciation de la sainte Vierge. L'archange, prosterné devant Marie, lui annonce que Dieu l'a choisie pour être la mère du Verbe divin. La Vierge sans tache, également à genoux, reçoit cette nouvelle avec les sentiments de l'humilité la plus profonde. Un vase allongé, d'où s'élève le lys traditionnel, la sépare du messager céleste. Deux chaînes fort riches, composées, l'une d'anneaux circulaires, l'autre de mailles en losange, encadrent le sujet. Dans tous les lobes de la rosace pénètrent des branches de chêne.

2e Fenêtre. — Comme la partie inférieure de cette fenêtre était cachée par un rétable en bois, on n'a pas eu la pensée de remplacer les panneaux du bas par des verres blancs, ainsi qu'on l'a fait dans la précédente, de sorte qu'encore maintenant les verrières sont complètes. Seulement, quelques parties ont été maladroitement réparées.

1re *grande division*. *Arbre de Jessé*. Nous retrouvons dans cette division l'ingénieuse composition dont nous avons admiré le développement à l'église de Saint-Etienne de Beauvais (1). Mais quelle différence entre le tableau d'Engrand Le Prince et celui que nous avons devant les yeux. Là, tout est disposé avec grâce, avec goût, avec une harmonieuse symétrie ; ici on ne voit rien que de mesquin, que de guindé, que de raide. Non seulement le peintre n'a point donné de vie, de mouvement à ses personnages, mais il les a échelonnés sans art et sans talent. A Saint-Etienne, il y a une richesse, une variété de costumes et d'ornements qui frappe, une combinaison de tons qui éblouit et qui plaît en même temps. Dans notre chapelle, c'est la plus complète monotonie, c'est une parfaite similitude dans toutes les parties qui composent le vitrail ; il n'y a d'autre effet, sous le rapport des couleurs, que celui que présentent toutes les verrières de la même époque. Toutefois, nous devons l'avouer, la pensée est tout entière dans le vitrail que nous étudions. Nous assistons, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, à la création même du sujet; dans la suite, on n'a fait qu'en mieux coordonner les éléments, que leur donner une disposition plus agréable, et, à cet égard, cette verrière doit avoir pour nous un véritable intérêt.

Les personnages sont ici placés sur trois lignes verticales et parallèles, comme à Saint-Etienne. Mais les ancêtres du Sauveur se trouvent réunis dans la seule ligne du milieu. De cette manière, on a évidemment mieux indiqué la généalogie du Fils de Marie, la suite *directe* de ceux qui constituent la race dont il est issu ; d'un autre côté, en plaçant les rois de Juda sur les diverses branches de l'arbre et dans toutes les directions, les artistes du XVe et du XVIe siècle ont reproduit avec plus de fidélité la brillante image du prophète Isaïe.

La figure de Jessé n'existe plus ; le panneau inférieur où était représenté le vénérable patriarche étendu et dormant d'un profond sommeil, se trouve maintenant composé de fragments provenant d'autres vitraux de la même époque et couverts de divers ornements.

A partir de ce panneau, sont assis les uns au-dessus des autres au milieu de branches enroulées, les rois de Juda au nombre de six seulement ; puis se présente l'auguste Marie. Enfin, au sommet domine

---

(1) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome IIe, page 564.

et s'épanouit en quelque sorte son divin fils, ce dernier rejeton de Jessé, cette fleur suave qui doit embaumer la terre du parfum des plus sublimes vertus.

Les six rois se ressemblent tellement qu'on les croirait calqués les uns sur les autres : même pose, même costume, même expression, même immobilité. Il n'y a réellement de différence entre eux que pour la couleur des vêtements, encore la variété n'est-elle pas très-grande. Tous ces monarques vêtus d'une robe fort simple et d'un manteau qui se relève sur leurs genoux, ont le front ceint d'un diadème à trois fleurons. Ils regardent en face et étendent les deux bras pour saisir de chaque côté les branches qui, se croisant au-dessous de leurs pieds comme au-dessus de leur tête, forment autour d'eux un encadrement ovale.

La Vierge, assise dans un encadrement semblable, a la tête couverte d'un voile et d'un large diadème orné de pierreries ; un nimbe rouge environne son visage ; elle tient un livre.

Enfin le Sauveur, que comprennent les derniers enlacements des branches sorties de Jessé, est sur un trône. Il bénit le monde de la main droite, et de la gauche tient un livre. Sept colombes blanches et nimbées forment comme une large auréole autour de sa tête environnée en outre d'un nimbe crucifère. C'est la traduction de ces paroles du prophète, dans le passage qui a donné lieu à l'arbre de Jessé : l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de la crainte du Seigneur le remplira (1). Chacune des colombes représente un des sept dons de l'Esprit saint que Jésus possède dans toute leur plénitude.

Sur les lignes latérales s'élèvent et se superposent une série d'arcades trilobées ou en plein-cintre, surmontées d'une église ou de quelqu'autre édifice. Chacune d'elles est occupée par un prophète. Comme il y a au milieu neuf membres de la famille dont est issu Jésus, en le comprenant lui-même, on a également placé de chaque côté neuf des personnages inspirés qui l'ont d'avance fait connaître aux hommes ; de sorte que le nombre total des prophètes est de dix-huit. Leur tête est nue et environnée d'un nimbe rouge ; tous ont dans une main un philactère sur lequel quelques lettres sont tracées les unes au-dessous des autres. Ils élèvent l'autre main vers le ciel pour exprimer leur

(1) Isaïe, chapitre xi, versets 2 et 3.

admiration, ou la tiennent appuyée sur leur cœur en signe de reconnaissance et d'amour, ou encore la dirigent vers Jésus qu'ils indiquent par là comme devant être l'objet des adorations de l'univers. Un d'entre eux la porte dans un sens opposé et semble faire signe à toutes les nations du monde de venir contempler le prodige que Dieu se propose d'opérer. Quoique les lettres écrites sur les philactères n'offrent aucun sens, nous ne nous dispenserons cependant point de les reproduire ici. Les voici : Ligne de gauche, 1er philactère en commençant par le haut, OISOISO; — 2e OISOISVO; — 3e.... (verre blanc); — 4e....IO; — 5e OIVOIV...I; — 6e OSIVOI; — 7e OISOVSO; — 8e OISOISO; — 9e OITVOS. — Ligne de droite. 1er philactère, OISOIWOIO; — 2e ...SIO; — 3e ... (remplacé par des zigzags); — 4e OITVIOITV; — 5e OVIOVIO; — 6e VOISOI; — 7e.... (remplacé par du verre rouge); — 8e OISOIOV; — 9e ORSOIS.

A Chartres, il existe un vitrail du XIIIe siècle où est également peint un arbre de Jessé, et dont la chromo-lithographie a figuré à l'exposition de Paris. Cette verrière diffère bien peu de la nôtre. Cependant elle contient moins de personnages; d'un autre côté, on y lit sur chacune des banderoles, au lieu de lettres réunies au hasard, le nom du prophète qui la tient.

2e *Division. Histoire de la Sainte-Vierge.* Ce vitrail se compose de médaillons ayant la forme de la moitié ou du quart d'un octogone, placés sur les côtés, et de médaillons en losange intercalés au milieu de ceux-ci. On y a représenté une partie de l'histoire de Marie, depuis l'Annonciation jusqu'à l'arrivée de la sainte Famille en Egypte. Pour suivre l'ordre des faits, il faut commencer par les médaillons du bas, puis s'élever successivement en se transportant de droite à gauche pour revenir ensuite au milieu.

1er *Sujet. Les donateurs.* Les deux premiers médaillons du bas représentent les donateurs du vitrail, ou plutôt des membres de la corporation au nom de laquelle il a été offert. A droite, un homme vêtu d'une longue tunique est assis devant un pieu auquel une corde est fixée par ses deux bouts, de manière à décrire un arc. Il a passé dans cette machine un morceau de peau ou d'étoffe; il le tient par les deux bouts et paraît le frotter fortement contre la corde. Un autre individu se tient debout derrière lui, le regardant avec attention et s'apprêtant sans doute à l'aider dans ses travaux. On remarque par terre, derrière le pieu, un vase d'une forme élégante fermé par un couvercle d'or ou de cuivre. — A gauche, un marchand de pelleterie développe

une fourrure devant deux époux qui viennent faire leurs emplète L'homme est vêtu d'une robe et d'un surtout dont le capuchon lui recouvre la tête, la femme est coiffée d'une toque élevée. Son vêtement consiste en une robe de couleur verte et en un manteau rouge auquel elle pourra bientôt en substituer un plus riche et plus chaud. Son mari la regarde fixement et semble lui dire que la fourrure qu'ils ont sous les yeux est trop chère, qu'il ne saurait faire une semblable dépense; mais, elle, ne considère pas cela comme son dernier mot, elle lui passe la main autour du cou et lui fait mille caresses d'un air assez calin. Bientôt elle l'aura déterminé à satisfaire ses désirs.

2° *Sujet. L'Annonciation.* Dans le losange qui surmonte ces deux panneaux, Marie est debout devant un prie-Dieu couvert d'une housse rouge, sur lequel est posé un livre de prières. Elle appuie la main gauche sur ce livre et porte la droite contre sa poitrine pour exprimer tout à la fois et sa surprise et son obéissance. L'archange, la tête nimbée et les pieds nus, comme il convient à sa nature céleste, s'acquitte auprès d'elle du message dont il est chargé. Il est pénétré des sentiments de la plus profonde vénération pour cette Vierge incomparable qu'il proclame en ce moment mère de Dieu, et vers laquelle l'Esprit saint s'élance du haut du ciel sous la forme d'une colombe. Une caisse d'où s'élève un lys sépare encore ici Marie du messager céleste.

3° *Sujet. La Visitation.* Plus haut, à droite, est représentée la Visitation. Marie, qui porte Jésus dans ses chastes entrailles, a voulu donner ses soins à Elisabeth, enceinte elle-même de Jean-Baptiste. Elle arrive auprès de sa cousine et l'embrasse avec une tendre affection. La scène se passe sous une arcade supportée par des colonnes que surmontent des chapiteaux d'or. Joachim et Joseph ne figurent pas dans ce tableau.

4° *Sujet. La Naissance de Jésus-Christ.* Marie, vêtue d'une robe et enveloppée en outre dans un ample manteau, est couchée sur un lit peu élevé et se tourne vers le spectateur. Elle soutient sa tête d'une main et laisse retomber l'autre sur le bord de sa couche que surmonte une espèce de baldaquin en pierre d'où pendent des rideaux blancs. Saint Joseph, coiffé d'une calotte rouge, est assis au pied du lit et considère avec respect sa sainte épouse. Par-dessus le baldaquin, on aperçoit le divin enfant qui vient de naître, déposé dans une crèche et enveloppé de langes. Sa tête est environnée d'un nimbe crucifère. L'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine.

5e *Sujet. Les bergers avertis par les anges de la naissance du Sauveur.* Dans le losange supérieur, trois bergers, debout et armés d'une houlette, font paître leurs troupeaux. L'un a la tête nue; les autres, plus âgés, sont couverts du capuchon de leur manteau; ils cherchent ainsi à se garantir contre la rigueur du froid. Un ange a quitté le ciel pour annoncer à ces pasteurs la naissance du messie promis à la terre, et pour les engager à aller l'adorer. Elevé encore dans les airs, et soutenu par le nuage sur lequel il est descendu, il paraît s'entretenir familièrement avec eux.

6e *Sujet. L'Adoration des mages.* Les deux demi-octogones qui viennent ensuite contiennent l'adoration des mages. A droite, Marie, assise sous une arcade que supportent de légères colonnes, tient sur ses genoux le petit Jésus, couvert d'une robe rouge. Devant l'enfant-Dieu se prosterne l'un des trois mages, la tête ceinte d'un large diadème sans fleurons. Il porte dans la main droite une coupe sphérique contenant des pièces de monnaies marquées d'une croix; de la gauche il soulève le couvercle du même vase. Au-dessus de lui et près de son épaule s'est arrêtée l'étoile qui l'a conduit; elle est rouge, ornée de dessins variés, et ressemble bien plus à un fleuron ou à une rosace qu'à un astre. A gauche s'avancent les deux autres rois, la tête également ceinte d'un diadème. Ils portent dans une bouteille à large panse, l'un de la myrrhe et l'autre de l'encens. Le premier se tourne vers son compagnon de voyage et lui indique du bras qu'ils sont arrivés au lieu même où est né le messie. Celui-ci lève la main vers le ciel et manifeste ainsi sa joie et son bonheur.

7e *Sujet. Les trois mages devant Hérode.* L'ordre est ici interverti. Les mages, après avoir offert leurs presents à Jésus, ne se présentèrent pas devant Hérode. Avertis de la part du ciel de ne pas se rendre à la cour de ce prince pour l'instruire de ce qu'ils avaient vu, ils prirent au contraire une autre route. C'est à leur arrivée à Jérusalem que le roi de Judée, informé de leurs recherches et du but de leur voyage, les avait fait venir, après avoir consulté les princes des prêtres et les scribes sur le lieu où le Sauveur devait naître. Cependant, dans le losange où nous sommes parvenus, et par conséquent après l'adoration des mages, nous voyons ces pieux pélerins devant Hérode. Celui-ci est assis sur son trône et tient en main un sceptre *surmonté d'une fleur de lys.* Il dissimule ses terreurs et fait connaître que son intention est d'aller aussi adorer le nouveau roi des Juifs, lorsqu'il connaîtra exactement le lieu de sa naissance. Les

mages se tiennent debout et répondent avec simplicité à toutes les questions qui leur sont faites.

8e *Sujet. La Purification.* Dans le demi-octogone placé au-dessus du précédent sujet, à droite, Marie se tient debout près d'un petit autel de forme carrée, au-dessus duquel est suspendue une lampe. De l'autre côté de l'autel se présente un personnage nimbé, d'un âge encore peu avancé. La mère de Dieu tient dans ses mains son divin fils et le passe dans celles de cet homme, heureux d'une aussi grande faveur. Une femme, plus âgée que la Vierge, l'accompagne; elle est nimbée comme elle. C'est probablement Anne la prophétesse, cette sainte veuve qui demeurait sans cesse dans le temple, servant Dieu jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières. Elle déclare que les oracles divins sont enfin accomplis. Elle reconnaît dans le divin Enfant le sauveur du monde. Le petit Jésus, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau vert, a encore la tête environnée d'un nimbe crucifère. — Le médaillon voisin est occupé par deux vieillards nimbés, l'un d'un âge plus avancé que l'autre. Il nous semble qu'il faut reconnaître en eux Siméon et Joseph; ils complètent la scène de l'autre panneau. C'est bien, à la vérité, entre les mains de Siméon que l'Enfant divin est ordinairement remis par sa mère; mais notre peintre-verrier aura cru plus convenable de le faire présenter d'abord à l'un des prêtres du temple. Le saint vieillard, selon un grand nombre d'interprètes, n'était qu'un simple laïc, et le bonheur de presser Jésus sur sa poitrine n'a dû lui être accordé qu'après l'entier achèvement de la cérémonie.

9e *Sujet. Le Massacre des Innocents.* Deux faits différents sont ici confondus en un seul : Le Prince porte la sentence et l'on assiste en même temps à son exécution. Cependant la scène se compose en tout de quatre personnages, en y comprenant un enfant. Il était impossible de traiter d'une manière plus restreinte et plus raccourcie des sujets qui prêtent tant aux détails et qui, dans les temps modernes, ont donné lieu à des compositions si émouvantes, si pleines d'intérêt. Hérode est assis sur son trône, un large diadème lui ceint le front; la haine et la terreur sont empreintes sur ses traits. Il donne l'ordre de faire périr tous les enfants mâles des Israélites qui n'ont pas encore atteint l'âge de deux ans. En face de lui, une pauvre mère tient sur ses genoux son jeune fils, objet de toute sa tendresse. Un soldat armé d'un glaive saisit cet enfant par le front et s'apprête à le massacrer. L'enfant est entièrement nu; le soldat a un costume remarquable : il porte une cotte de

mailles terminée par un capuchon semblable, qui lui enveloppe presque entièrement la tête.

10e *Sujet. La Fuite en Egypte.* Au dernier étage des panneaux octogones, est représentée la Fuite en Egypte. Dans le médaillon de gauche s'avance l'âne sur lequel est assise Marie tenant sur ses genoux Jésus emmailloté. Joseph, la tête encore couverte d'une calotte rouge, telle sans doute qu'en portaient les artisans au XIIIe siècle, occupe seul le médaillon de droite, tenant la longe de l'âne, laquelle est d'une longueur démesurée, et portant sur les épaules, au bout d'un bâton, un linge ou un vêtement de couleur blanche. Il se tourne vers Jésus et Marie, qu'il considère avec une tendre sollicitude.

11e *Sujet. Les idoles ébranlées sur leurs bases à l'arrivée de Jésus en Egypte.* Quand notre Seigneur arriva en Egypte, disent les anciens légendaires, les idoles trébuchèrent, et comme, lorsque les enfants d'Israël sortirent de l'Egypte, il n'y eut point de maison où le premier né ne mourût, ainsi il n'y eut alors aucun temple dont l'idole ne trébuchât (1). C'est là ce que le peintre a voulu nous rappeler dans le losange le plus élevé du vitrail. On est en face d'un large portail accompagné de nombreuses colonnes. L'œil, par cette entrée que rien ne ferme, peut facilement pénétrer dans l'intérieur du temple. Là se dressaient sur de hautes colonnes des simulacres d'or. L'une des colonnes tombe par terre avec le dieu qu'elle supportait. Quoique l'autre piédestal soit resté debout, la statue n'en est pas moins renversée. Elle se courbe et paraît s'élancer de cette base comme un homme qui se précipiterait d'un lieu élevé.

Rosace. Le Crucifiement de Jésus-Christ. Au milieu de la rosace, dans un encadrement carré que renferme un quatre-feuille, Jésus, les reins ceints d'une draperie, est attaché à la croix. Un soldat lui perce le côté droit avec une lance, tandis qu'un autre porte à ses lèvres une éponge pleine de vinaigre (2). Ce dernier passe, par dérision, derrière son dos le bâton auquel l'éponge est fixée, et tient dans la main droite le vase où il vient de la remplir. Ce vase a presque la forme d'un bénitier.

Dans le lobe gauche du quatre-feuille, à la droite du Sauveur, Marie debout, les mains serrées l'une dans l'autre, considère avec la plus

---

(1) Jacques de Voragine. *Légende dorée.* Légende des Innocents, page 57 de la 1re série de l'édition française de 1843.

(2) Saint Jean, chapitre XIX, versets 29 et 34.

profonde tristesse son fils expirant. Dans le lobe opposé, saint Jean tient un livre d'une main et soutient de l'autre sa tête ; il est aussi en proie à une bien vive douleur (1). Le haut de la croix occupe le lobe supérieur; une tablette longue et étroite, portant ces mots tracés sur une seule ligne : IESVS NAZARENVS, y est fixée, et au-dessus apparaissent le soleil et la lune. Ces astres ne donnent plus de lumière. Le soleil est terne et couleur de sang, la lune en grande partie éclipsée. Par là sont rendues ces paroles de l'Evangile : ***Erat autem ferè hora sexta et tenebræ factæ sunt in universam terram usquè in horam nonam; et obscuratus est sol*** (2). Le soleil, par une cause surnaturelle, cessa d'envoyer ses rayons sur la terre ou du moins sur la Judée, comme pour témoigner l'horreur que lui causait le crime des Juifs et proclamer la divinité de Jésus-Christ. Il paraît, d'après les tables astronomiques, qu'il y eut presqu'au même moment une éclipse de lune naturelle. Dans le lobe inférieur, on voit un mort assis dans sa tombe, ses ossements se sont recouverts de chair, il a été rendu à la vie. Débarrassé en partie de son suaire, il se soulève dans sa couche sépulcrale et présente un calice sous les pieds du Sauveur pour recueillir le sang qui en coule. Ce mort, c'est Adam. D'après une ancienne tradition que consignent dans leurs écrits, saint Epiphane, Origènes, saint Athanase, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, et un grand nombre d'autres Pères (3), le chef de la grande famille humaine, après avoir été chassé du paradis terrestre, serait resté longtemps près de ce jardin de délices. Puis, enfin, il serait venu dans le lieu où fut construite dans la suite la ville de Jérusalem; il aurait été enterré sur le Golgotha, à l'endroit même où Jésus a répandu son sang pour le salut des hommes. Si l'auteur du tableau n'a pas eu l'intention de faire allusion à cette tradition, il a voulu, en rapprochant ici le vieil Adam du nouveau, le premier homme qui a rempli pour nous une coupe si amère de

---

(1) Saint Jean, chapitre XIX, verset 26.

(2) Saint Luc, chapitre XXIII, verset 44. — Saint Matthieu, chapitre XXVII, verset 45. — Saint Marc, chapitre XV, verset 33.

(3) Epiphanius. *Contrà Tatianum. hæres.* 46, edit. Petavianæ, tome I, page 394. — Origenes. *Tractatu* XXXV *in Matthæum*, edit. Caroli de la Rue, tome III, page 920. — Athanasius aut alius quispiam. *Sermone de passione Domini, inter Athanasii opera*, edit. Benedict., t. II, page 90. — Ambrosius, *Epistola* 61, edit. Benedictin, t. II, col. 1070. — Chrysostomus *Homelia* LXXXV, *olim* LXXXIV, *in Joan.*, edit. Benedict., t. VIII, pag. 504. — Augustinus. *Sermone*, 71, *de tempore.*

l'Homme-Dieu, dont la mort a été une source de vie, traduire en quelque sorte ce passage de l'apôtre saint Paul : ***Sicut et in Adam omnes moriuntur ita et in Christo omnes vivificabuntur*** (I cor., ch. xv, v. 22) (1). Les lobes de la rosace sont encore remplis par des feuilles de chêne.

3e Fenêtre. — La troisième fenêtre offre et une curieuse légende qui nous fait connaître la puissance de Marie, et un autre sujet nous montrant à quelle haute dignité elle a été élevée dans le ciel.

Grandes divisions. Miracle de Théophile. L'histoire de Théophile, écrite d'abord en grec par Eutychien, fut traduite en prose latine par Paul, diacre de Naples, mise en latin au XIe siècle par Marbode, évêque de Rennes, et rimée en vers français au XIIIe siècle par Gauthier de Coincy. Rutebeuf, trouvère de cette dernière époque, en a fait le sujet d'un mystère. Les arts plastiques s'en emparèrent également au moyen-âge et la reproduisirent sur le verre des fenêtres, sur le bois des tableaux, sur l'ivoire des dyptiques et sur la pierre à l'entrée des églises. C'est cette histoire que nous trouvons en quelque sorte écrite dans les deux grandes divisions de la dernière fenêtre de la chapelle de la sainte Vierge, à la cathédrale de Beauvais.

Théophile était vidame de l'église d'Adana en Cilicie, et d'une vertu si reconnue et si révérée qu'on avait voulu l'élever à l'épiscopat; mais jamais on n'avait pu vaincre sa résistance. Quelque irréprochable que fût sa vie, il ne laissa pas de trouver des gens malintentionnés qui l'accusèrent d'avoir dilapidé les revenus de l'église dont il avait l'intendance; et les choses allèrent si loin que son évêque le déposa de sa charge et le réduisit en quelque sorte à demander son pain. Cet affront lui fut sensible, et au lieu d'étouffer les premiers sentiments de vengeance qui s'élevèrent dans son âme, il ouvrit son cœur à cette terrible passion, qui bientôt d'un saint prêtre fit un malheureux apostat. Théophile, outré de dépit, résolut de se venger à quelque prix que ce fût, et pour cela il eut recours à l'enfer. Un juif impie, qui avait des relations avec Satan, lui promit de le satisfaire, à condition qu'il ferait ce qui lui serait ordonné. Théophile, aveuglé par son ressentiment, con-

---

(1) Voir ce qui a été dit à ce sujet dans l'*Histoire des Saintes Images* de Molanus, liv. IV, ch. XI, col. 337 et suiv. de l'édition de Migne, et dans la monographie de la cathédrale de Bourges, par les PP. Arth. Martin et Ch. Cahier, ch. 6, et surtout page 108. Notre rosace est dessinée dans ce dernier ouvrage. (Vitraux d'étude, pl. IV, fig. c.)

sentit à tout. Le ministre du démon le mène durant la nuit sur une place publique, après l'avoir averti de ne pas s'épouvanter de ce qu'il verrait, et surtout de ne pas faire le signe de la croix. Quelque fermeté qu'eût fait paraître Théophile, il fut saisi de frayeur à la vue du spectacle qui se présenta à ses yeux. C'était une assemblée confuse au milieu de laquelle paraissait le démon assis sur un trône. Le juif fait approcher Théophile et implore pour lui le secours du prince des ténèbres. Le démon le promet, à condition qu'il renoncera à Jésus et à Marie. Cette proposition fait d'abord frémir Théophile, mais l'amour de la vengeance l'emporte sur toute autre considération; il donne par écrit cette renonciation signée de sa main. Cependant la Providence dispose tellement les choses que dès le lendemain l'évêque, instruit de la fausseté des accusations dont on avait noirci Théophile à ses yeux, le fait venir à l'église et le rétablit dans sa charge. Cet acte solennel le consola de l'affront qu'il avait essuyé, puis son ressentiment s'adoucit, et il commença à voir l'énormité de son apostasie. Ses efforts pour étouffer les remords de sa conscience ne firent que les rendre plus terribles et plus déchirants. Bourrelé intérieurement jour et nuit, et frappé de la terreur des jugements de Dieu, il versait des torrents de larmes; il se roulait par terre, affligeait son corps par des veilles, des jeûnes et d'autres mortifications, sans néanmoins se trouver consolé par un seul rayon d'espérance. Ce qui mettait le comble à son désespoir, c'est qu'il avait renoncé à la mère de Dieu, son unique ressource pour obtenir le pardon de son crime. Cependant la pensée de la miséricorde de Marie lui revint et l'enhardit un peu. Ne voyant que sa main secourable qui pût le tirer de ce profond abîme, il va dans la chapelle qui lui était dédiée, il se prosterne devant son image, et, tout baigné de larmes, lui demande d'avoir pitié de lui et d'apaiser son fils justement irrité par ses crimes.

Après quarante jours de prières, de gémissements et d'austérité, l'auguste mère de Dieu lui apparaît. Elle lui représente la grandeur de sa faute et lui fait prononcer une nouvelle profession de foi sur la divinité de son fils, sur sa qualité de juge des vivants et des morts. Théophile l'ayant faite avec de grands sentiments de douleur, elle lui promit d'intercéder pour lui, et disparut. Lui, de son côté, ne relâcha rien de ses prières et de ses pénitences, prosterné devant l'image de celle dont il attendait son salut. Son attente ne fut pas vaine. Marie lui apparut une seconde fois et lui dit, avec un visage doux et riant : « Théophile, consolez-vous; j'ai présenté à Dieu vos larmes et vos

prières, et il les a reçues favorablement. Souvenez-vous seulement de conserver jusqu'à la mort la fidélité que vous avez jurée à mon fils et à moi. » Cette grâce, si longtemps attendue, inonda Théophile de consolation. Un souvenir le tourmentait pourtant encore, c'était l'acte de renonciation resté entre les mains de son ennemi. Il conjura la sainte Vierge de mettre le comble à ses bontés en retirant cette funeste cédule ; et trois jours après, à son réveil, il la trouva sur sa poitrine. On ne peut exprimer quelle fut sa joie. Le jour suivant, qui était un dimanche, lorsque l'évêque se fut rendu à l'église, Théophile vint se jeter à ses pieds, lui raconta ce qui lui était arrivé, lui remit l'obligation qu'il avait passée avec le démon, et le pria de la faire lire devant le peuple assemblé. Le bon prélat, tout attendri, le relève et l'embrasse avec tendresse, donnant mille bénédictions au Sauveur et à sa sainte Mère. Il fait ensuite brûler cet écrit devant toute l'assemblée qui criait avec des transports de joie et de compassion : Seigneur, ayez pitié de lui !

L'évêque fait faire silence, achève la messe et donne la communion à cet illustre pénitent. Celui-ci, après avoir reçu le corps du Sauveur, se retira dans la chapelle de la Sainte-Vierge, où il avait obtenu sa grâce, et après y être resté quelque temps en prières, il sentit les premières atteintes d'une maladie qui lui annonça que Dieu l'appelait à lui. En effet, peu de jours après, ayant mis ordre à ses affaires domestiques, il dit adieu aux fidèles assemblés, publiant jusqu'au dernier soupir les louanges de Dieu et de l'auguste Marie.

Dans l'une et l'autre des deux principales divisions de la fenêtre se trouvaient autrefois quatre grands médaillons ovales contenant chacun deux sujets superposés. Deux de ces médaillons, ceux du bas, ont encore été enlevés pour les raisons que nous avons précédemment indiquées, et on les a remplacés par des verres blancs, de sorte qu'il n'y a plus maintenant que trois médaillons dans chaque arcade. Pour suivre l'ordre des faits qui y sont rappelés, il faut étudier les sujets en commençant par le bas et en se transportant à chaque étage ou superposition de médaillons de droite à gauche, de la seconde division à la première.

1er *Sujet. Théophile distribue des aumônes aux pauvres.* A la partie inférieure du premier médaillon de la seconde arcade, Théophile, vêtu d'une longue robe verte et d'un manteau rouge, est assis sur un siége derrière lequel un démon bleu se tient en observation. Un malheureux vieillard accablé d'infirmités reçoit, assis, l'aumône du généreux vi-

dame ; quatre autres pauvres, diversement costumés, attendent que leur tour soit arrivé, et semblent par avance pénétrés de reconnaissance.

2e *Sujet. Théophile préside à la construction d'un important édifice.* Tout ce qui concernait l'administration temporelle de l'église entrait dans les fonctions de Théophile ; c'était à lui de faire réparer les bâtiments qu'elle possédait ou d'en faire élever de nouveaux lorsque le besoin s'en faisait sentir. On le voit à la partie supérieure du même médaillon dirigeant des travaux de construction. Il est debout et suivi d'un serviteur plus petit que lui. Un maçon pose de nouvelles assises de pierres au haut de la tour carrée qu'il fait élever ; deux autres ouvriers apportent sur une civière des matériaux au pied de l'édifice. Tous les personnages, à l'exception du vidame, portent des tuniques courtes assez semblables aux blouses de nos ouvriers.

3e et 4e *Sujets. Le juif invoque le diable. — Le même juif accompagné de Théophile présente à Satan l'engagement de ce dernier.* Le panneau inférieur du premier médaillon de la première division nous offre deux sujets différents. A droite, c'est le juif Salatin qui, à genoux et les mains jointes, demande au diable de lui apparaître afin qu'il puisse l'informer de la conquête qu'il a faite, savoir si elle lui est agréable, s'il veut bien lui-même donner audience à Théophile pour recevoir son engagement. Il semble qu'on lui entend répéter cette formule de conjuration que Rutebeuf met sur ses lèvres dans son mystère :

Bagahi, Laca, Bachaé,
Lamac, Cahi, Achabahé,
Karrelyos,
Lamac, Lamec, Bachalyos,
Cabahagi, Sabalyos,
Baryolas,
Lagozatha, Cabyolas,
Samahac et Famyolas,
Harrahya.

Satan, vilain diable, à la tête toute de feu, au museau grimaçant, au large front surmonté de cornes et de longues oreilles, au corps vert et poilu, aux ailes de vautour qui lui sortent des épaules et des hanches, s'est déjà rendu à l'appel de son suppôt. Il est devant lui, le considère avec joie, en signe de bonne amitié lui serre les mains

dans ses griffes, consent au rendez-vous et fixe même l'endroit où l'on devra se réunir.

Puisqu'il se veut à nous offerre,
Viengne en cel val
Sanz compaignie et sanz cheval;
N'i aura guères de travail,
C'èst près de ci.
Mult aura bien de lui merci
Sathan et li autre nerci;
Mes n'apiaut mie
Jhésu le fil sainte Marie
Ne li ferions point d'aïe.

A gauche a lieu le rendez-vous. Le démon y est venu exactement; il se serait bien gardé d'y manquer, il y avait pour lui trop grand gain à faire. Théophile ne s'était pas sans doute attendu à le voir sous des traits si hideux; il est tout saisi d'effroi, en quelque sorte pétrifié, et se tient en arrière. Mais le juif le rassure et se charge de remettre lui-même l'engagement à son maître. Il a dans la main une longue bande de papier; c'est la cédule du malheureux économe d'Adana.

5° *Sujet. Théophile est rétabli dans sa charge.* A la partie supérieure du même médaillon, Théophile, assis sur un large fauteuil, reçoit un immense poisson que lui présente sur un plat un personnage à genoux, probablement quelque vassal de l'église. Derrière cet individu, on en voit un autre debout, vêtu d'une aube et d'une espèce de chasuble blanche : pénétré de sentiments de respect et de soumission, il appuie la main droite sur sa poitrine. La scène se passe dans un vaste édifice assez semblable à une église. Les trois arcades qui occupent toute la largeur du tableau sont supportées par des colonnes que surmontent des chapiteaux enrichis de sculptures.

6° *Sujet. Théophile va prier la sainte Vierge.* Revenons maintenant à la division de droite, à la partie inférieure du second médaillon. On se trouve dans une chapelle assez vaste, dont les parois sont ornées de deux rangs d'arcades soutenues par des colonnes. Au fond, sur un autel revêtu d'un riche parement, s'élève une statue en or de la Vierge tenant dans ses bras son divin Fils. Un cierge brûle devant l'autel, et tout près Théophile profondément prosterné réclame avec larmes la puissante intercession de Marie. Trois lampes d'argent sont suspendues au-dessus de sa tête à un triangle doré.

7e *Sujet La sainte Vierge apparaît à Théophile pour la première fois.* Ce sujet occupe la partie supérieure du même médaillon. La scène a encore lieu dans la chapelle de la Vierge. Marie est debout devant son autel, sur lequel est placé un calice d'or; elle tient une palme blanche de la main droite et tend la gauche vers Théophile. Celui-ci, à genoux et les mains jointes, écoute avec respect et reconnaissance les reproches pleins de douceur que lui adresse la Reine du ciel et l'assurance qu'elle lui donne de plaider sa cause auprès de son Fils.

8e *Sujet. Théophile vient de nouveau à la chapelle de Marie pour obtenir que l'engagement qu'il a donné au diable lui soit remis.* Nous nous retrouvons dans la première division, à l'étage inférieur du second encadrement. Théophile est à l'entrée du sanctuaire de Marie. La pensée que sa renonciation est encore entre les mains de son redoutable ennemi le remplit de tristesse. Toutefois, il espère de plus en plus en celle qui est le refuge des pécheurs, et il osera lui demander que le fatal papier soit repris au démon. La mère de Dieu est assez puissante et assez miséricordieuse pour lui accorder cette faveur. Il élève une main vers le ciel et dirige l'autre vers la porte de la chapelle. On peut ici facilement reconnaître toute la disposition intérieure de cet édifice : il est éclairé par deux rangées de fenêtres; des voûtes à nervures le surmontent.

9e *Sujet. Deuxième apparition de la Vierge.* Marie a exaucé la prière qui lui a été adressée avec humilité et confiance. Le démon n'a plus l'acte que, dans son désespoir et son désir de vengeance, lui avait remis Théophile. La Vierge puissante l'a obligé à s'en dessaisir. Mais elle n'attendra pas, pour le rendre à son confiant serviteur, que trois jours se soient écoulés, et ce n'est pas sur sa poitrine qu'elle le déposera pendant son sommeil. Placée devant son autel que surmonte une croix, elle le lui remet entre les mains au moment même où, à genoux, il termine sa prière. Quatre lampes sont suspendues à la partie supérieure du temple. Ce sujet est au-dessus du précédent.

10e *Sujet. Théophile vient apporter à son évêque l'acte que Marie lui a rendu.* Pour continuer l'ordre des faits, il nous faut étudier le dernier médaillon de l'arcade de gauche où nous nous trouvons. L'on n'a plus suivi la disposition que l'on avait d'abord adoptée. Sûr de son pardon et rentré en possession de l'acte par lequel il s'était livré au démon, Théophile pouvait tenir sa faute secrète. Mais un sentiment profond d'humilité le pousse à la faire connaître. C'est du reste pour lui un moyen de témoigner hautement sa reconnaissance pour Marie

et de publier sa puissance. A genoux dans l'église, devant son évêque (partie inférieure du médaillon), il lui confesse sa faute, lui remet le papier que la Vierge a arraché à Satan, et le prie d'informer le peuple de tout ce qui lui est arrivé. L'évêque, vêtu d'une robe rouge, d'un manteau vert, la mitre en tête, est assis dans un fauteuil; il écoute, avec attention et étonnement, la confession de l'économe repentant, et consent à ce qu'il lui demande.

11e *Sujet. L'évêque fait connaître au peuple la faute de Théophile et les grâces qu'il a reçues par l'entremise de Marie.* Le peuple a été convoqué par les ordres de l'évêque, et il s'est réuni dans l'église (partie supérieure du même médaillon). Il n'est pas à la vérité très-nombreux ici, mais les trois individus que nous voyons assis devant le prélat représentent un plus grand nombre de fidèles. Nous pouvons supposer, d'ailleurs, que le peintre n'a voulu placer dans son tableau que ceux qui se trouvaient le plus près du chef du clergé. Celui-ci est assis, comme tout à l'heure, dans un fauteuil; il fait la lecture de la cédule. Un membre de son clergé est derriere lui, également assis.

12e *Sujet. Théophile est soumis à de rudes pénitences.* Quoique la légende que nous avons citée ne fasse pas mention des pénitences que fit Théophile après l'aveu de sa faute, le peintre verrier ne nous fera pas assister à sa mort sans nous l'avoir montré se soumettant généreusement aux plus rudes mortifications. Ce ne pouvait être assez pour le généreux pénitent de s'être profondement humilié, d'avoir fait connaître au peuple qui l'environnait de ses respects qu'il avait été un malheureux apostat, il veut apprendre à tous comment on répare de semblables crimes. Il s'est dépouillé de ses vêtements que l'on voit par terre derrière lui. Les reins ceints d'une jupe assez courte, il se prosterne de nouveau devant son évêque pour recevoir de lui un châtiment salutaire. Celui-ci ne se laisse pas arrêter par une fausse compassion; il se rend au désir du pieux économe et le frappe vigoureusement sur les épaules avec un rameau vert, peut-être une branche de houx; il est assis comme dans les précédents tableaux. Cette scène est représentée à la partie inférieure du troisième médaillon de droite.

13e *Sujet. Mort de Théophile.* Après des émotions aussi vives, après de si rudes et de si terribles mortifications, Théophile ne pouvait tarder d'arriver au terme de sa carrière. Il vient de rendre le dernier soupir, et le clergé s'est réuni auprès du lit funèbre où il est étendu pour accomplir les cérémonies saintes de la religion (partie supérieure du troisième médaillon de droite). L'évêque, vêtu de ses

ornements sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse dans la main gauche, jette sur lui l'eau bénite avec un goupillon qu'il tient de la main droite. Trois ecclésiastiques sont debout derrière le prélat ; le premier d'entre eux porte la croix processionnelle. Deux chandeliers ont été déposés au pied du lit et le bénitier près de la tête du défunt. Celui-ci est couvert d'une robe blanche.

14e *et dernier Sujet. Glorification de Théophile.* Ce sujet occupe le sommet des deux divisions. Tandis que les hommes venaient prier auprès de la dépouille mortelle de celui qui les avaient tant édifiés par son humilité et son repentir, il était introduit dans le ciel pour y recevoir la récompense de ses vertus et entrer en possession de la béatitude éternelle. C'est ce qu'a voulu représenter ici le peintre verrier. Cette petite figure toute nue que nous voyons dans l'ogive de droite, portée par un ange sur un linge blanc, c'est l'âme de l'économe d'Adana reçue dans le sein d'Abraham. Un esprit céleste l'encense et proclame ainsi sa sainteté et son triomphe. Enfin, nous retrouvons dans l'ogive de gauche deux autres anges. Ils témoignent encore à Théophile leurs respects et leur profonde vénération en se tenant à genoux et en lançant dans les airs, en son honneur, leurs encensoirs pleins des parfums les plus précieux.

Rosace. Couronnement de Marie. Au milieu de la rosace est peint, sur un fond rouge damassé, le couronnement de la sainte Vierge. Jésus, assis à côté de sa mère sur un large siége, comme dans la chapelle Sainte-Anne, place de la main droite sur sa tête un diadème, mais il porte de la main gauche le globe du monde et non une croix processionnelle ou pascale. Deux chaînes fort riches encadrent le sujet ; celle qui en est le plus rapprochée contient dans chacun de ses anneaux une tête monstrueuse. Les lobes, comme dans les deux autres rosaces, sont remplis de branches de chêne.

Chapelle de Saint-Lucien, autrefois de Saint-Etienne.

Au centre de la rosace de la deuxième fenêtre de cette chapelle est un tout petit vitrail du XIIIe ou du XIVe siècle. Jésus y est représenté assis sur une arcade ou sur un siége disposé en demi-cercle. Une simple robe de couleur bleue forme son vêtement. Ses bras sont nus ainsi que ses jambes ; sa poitrine est également découverte. Il montre les cicatrices de ses pieds, de ses mains et de son côté.

Chapelle de Saint-Vincent.

1re Fenêtre. — Au milieu de la rosace de la première fenêtre, un ange à genoux encense de la main droite avec un encensoir d'or; il tient une navette du même métal de la main gauche.

Les deux grandes divisions, sous des arcades trilobées que surmontent une multitude de pinacles et d'arcs-boutants et que soutiennent des contre-forts chargés d'arcatures et de rosaces, nous offrent deux sujets tirés de la vie du prince des apôtres.

1er *Sujet. Saint Pierre marchant sur les eaux.* Est-ce la pêche miraculeuse et la vocation de saint Pierre à l'apostolat (1), ou bien la demande que l'apôtre fait à Jésus de marcher comme lui sur les eaux que le peintre verrier a voulu représenter ici ? Il nous paraît plus probable, malgré le défaut de précision qui règne dans cette composition, qu'il faut y reconnaître le dernier fait. Jésus, après avoir multiplié les pains dans le désert, avait ordonné à ses disciples de s'embarquer sans lui et de passer le lac pour aller à Betzaïde; puis, ayant renvoyé le peuple, il était monté seul sur une montagne pour prier. Cependant, la barque était fort battue des flots, au milieu de la mer. A la quatrième veille, Jésus vint à ses disciples marchant sur les eaux. Lorsqu'ils le virent s'avancer ainsi vers eux, ils furent troublés et le prirent pour un fantôme. Jésus les rassura et leur déclara que c'était bien lui. Pierre lui dit alors: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous sur la mer. Jésus lui répondit qu'il pouvait venir, et l'apôtre descendant de la barque marchait sur l'eau pour aller joindre son maître. Mais voyant que le vent soufflait avec violence, il eut peur, et comme il commençait à s'enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Aussitôt Jésus, lui tendant la main, le prit et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté? et étant montés l'un et l'autre dans la barque, le vent cessa (2). — La barque est bien petite; à peine est-elle capable de contenir deux personnes; aussi n'y voit-on pas tous ceux qui devraient s'y trouver. Saint Pierre y est seul avec un autre disciple, probablement André son frère. Une jambe déjà hors de l'esquif, le prince des apôtres s'apprête à marcher sur

(1) Saint Luc, chapitre v, versets 3 et suiv.

(2) Saint Mathieu, ch. xiv, versets 22, 32.

les eaux. Le Sauveur s'avançant lui-même vers la barque, lui fait signe de venir à lui et lui dit de ne rien craindre. André, debout derrière son frère, tient le gouvernail. Sur le bord de la barque on aperçoit un filet rempli de poissons.

Les eaux du lac où nagent une multitude d'autres poissons forment, ce qui paraîtra assez bizarre, des zones ondées alternativement bleues et blanches. Par là l'artiste a sans doute voulu représenter une tempête (1).

Au-dessous de ce sujet est représenté Raoul de Senlis, chanoine de Beauvais et donateur de la verrière, vêtu d'une étole verte à franges rouges, d'un manipule jaune à franges vertes, et d'une longue chasuble rouge à orfroi d'or. Il est à genoux et tient des deux mains un vitrail. C'est celui que nous venons d'examiner et dont il fait hommage à Dieu et à l'église de Beauvais. A la hauteur de sa tête sont écrits ces mots, en lettres onciales, sur deux lignes, MESTRE RAOVL DE SENLIS. Raoul de Senlis vivait vers le milieu du XIII^e^ siècle; il se trouvait à l'élection de Renauld de Nanteuil, en 1267. Son corps a été inhumé à l'entrée de cette chapelle même, dont il a fait faire les vitraux à ses frais. Au-dessus de sa tombe on lisait encore, en 1793, cette épitaphe :

De Sylvanecto Radulphus hic est tumulatus;
Vixit profecto multâ virtute beatus;
Quam pius et castus et quam sinè crimine festus,
Consiliis deditus, justus, jurisque peritus.
Parcè vivebat sed munera distribuebat;
Ut servator opum subsidiis inopum.
Ecclesiæ propriæ satagebat jura tueri.
Ut posset patriæ cœlestis munera mereri.
Ergò velis Christe, ut tecum gaudeat iste.

2° *Sujet. Crucifiement de saint Pierre.* L'instrument du supplice de saint Pierre est placé horizontalement. L'apôtre, vêtu d'une robe rouge, y est déjà fixé par le bras gauche; deux bourreaux l'y attachent par la main droite, en faisant d'horribles grimaces; deux autres lui lient les pieds. A la partie supérieure, sous l'arcade, une main sort d'un

(1) Ce tableau a été reproduit par M. de Lasteyrie dans l'ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la peinture sur verre d'après les monuments en France*, pl. XXXIX.

nuage. C'est la main de Dieu, c'est l'emblème du secours divin qui soutient le généreux athlète au milieu de ses tourments, et de la gloire qui lui est réservée. Toutefois, cette main n'est pas environnée d'un nimbe telle qu'on la voit souvent sur les monuments du moyen-âge.

Nous retrouvons encore ici Raoul de Senlis, avec le même costume et dans la même attitude qu'au compartiment précédent. Son nom se lit également à côté de sa tête.

2e Fenêtre. — Il y avait autrefois des vitraux historiés dans les deux grandes divisions de la deuxième fenêtre comme dans celles de la précédente; ils ont été remplacés par des verres blancs. Mais dans la rosace il existe maintenant encore un médaillon qui représente, en peinture polychrome, le couronnement de Marie. Ce sujet est traité à peu près de la même manière que dans les chapelles de sainte Anne et de la sainte Vierge. Les légères différences qu'on remarque ici sont que le Saint-Esprit vole au-dessus de la tête de Marie, et que Jésus-Christ tient un livre de la main gauche. Le dessin est aussi beaucoup plus mauvais.

3e Fenêtre. — Dans le médaillon qui occupe le centre de la rosace, un ange debout encense avec un encensoir d'or dont la forme mérite d'être remarquée. C'est incontestablement à Marie que cet esprit céleste et celui que nous avons vu dans la première rosace rendent leurs hommages. Ils célèbrent son triomphe et la reconnaissent pour leur reine.

Les deux grandes divisions nous offrent, sous de triples arcades trilobées et surmontées de pinacles, deux sujets tirés de la vie de saint Vincent de Saragosse, et sous ces sujets Raoul est encore représenté à genoux en habits sacerdotaux, tenant en main la verrière dont il fait don à l'église.

Saint Vincent était diacre de l'évêque Valère. Dacien les fit jeter en prison l'un et l'autre pour leur foi; puis il condamna Valère à l'exil et ordonna que le jeune diacre, dont les réponses énergiques et hardies l'avaient irrité, fut attaché sur le chevalet et soumis à de cruelles tortures. Par là il espérait l'abattre et le faire renoncer à la religion chrétienne. Vincent ne répondit aux promesses et aux menaces qui lui étaient faites que par le mépris. On l'étendit alors comme saint Laurent sur un gril et on alluma par-dessous un feu ardent. Pendant que les flammes rôtissaient son corps, les bourreaux le perçaient de clous et de pointes de fer, de sorte que son sang ruisselait de toutes parts. Au milieu de ses horribles souffrances, le saint restait immobile

et priait Dieu, les mains élevées vers le ciel. Informé du courage dont il continuait à faire preuve, Dacien s'écria : Nous sommes vaincus ! Cependant, afin qu'il vive plus long-temps dans les tourments, qu'on l'enferme dans un cachot obscur, qu'on le cloue par les pieds à un poteau, et lorsqu'il commencera à manquer de courage, qu'on vienne me le dire. Mais le roi pour lequel Vincent combattait envoya ses anges pour le soulager. Ils le détachèrent du poteau auquel il était fixé et calmèrent ses douleurs ; en même temps une vive lumière dissipa les ténèbres profondes de la prison et la plus suave odeur s'y répandit. Etendu sur un lit de fleurs, le généreux martyr mêlait aux chants des anges les doux accents de sa voix et remerciait Dieu avec un saint transport des prodiges qu'il avait opérés pour lui. Témoins de ce spectacle, les gardes voulurent eux-mêmes embrasser la foi de Jésus-Christ. Dacien l'apprend, et tout plein de rage il s'écrie encore : Nous sommes vaincus ! Il fait cependant déposer le saint sur un lit moelleux et se propose de le soumettre à de nouveaux supplices lorsqu'il aura repris des forces. Mais Vincent s'y endort tranquillement et ne tarde pas à rendre son âme à Dieu. C'était en 289. Honteux de son impuissance, le tyran veut du moins que le saint soit couvert d'opprobre après sa mort. Il fait jeter son corps dans un champ, afin qu'il y tombe en pourriture et qu'il soit dévoré par les bêtes. Dieu, encore une fois, ne permettra pas qu'il réussisse. Les anges s'empressent de venir garder eux-mêmes ces précieuses dépouilles, et l'on voit tout à coup s'élancer du haut des airs un corbeau d'une force prodigieuse ; il chasse, en les frappant de ses ailes, les autres oiseaux, ceux même qui sont plus grands que lui ; il éloigne également par ses cris et ses morsures un loup affamé. Dacien, enfin, ordonne d'attacher une meule au cou de Vincent et de le jeter à la mer. Ses ordres sont exécutés ; mais le saint corps, repoussé sur la rive, est honorablement enseveli par les soins d'une pieuse dame et de plusieurs autres chrétiens (1).

1er *Sujet. Saint Vincent brûlé vif sur un gril.* Dans la première division, Vincent, entièrement nu et les mains jointes, est étendu sur un gril ; des flammes l'environnent de toutes parts. A ses pieds sont deux bourreaux qui lui percent le corps avec des lances ; deux autres bourreaux, placés près de la tête du saint, le frappent avec des

(1) Jacques de Voragine, *La Légende dorée*. Légende de Saint-Vincent, page 98 de la 1re série de l'édition française de 1843.

fouets à trois lanières garnies de plomb. Au milieu, on en remarque un cinquième qui tient un vase et fait d'horribles contorsions.

2e *Sujet*. *Corps de saint Vincent exposé aux bêtes*. La seconde division nous montre le diacre de Valère livré aux bêtes, après sa mort, dans une prairie jonchée de fleurs. Un oiseau immense, qui par la couleur de ses plumes ne ressemble guère pourtant à un corbeau, s'est élancé du haut du ciel; il éloigne les autres oiseaux qui s'étaient déjà réunis autour du corps pour en faire leur pâture. On les voit tous prendre la fuite et s'envoler à tire-d'aile dans toutes les directions. Un quadrupède (sans doute le loup de la légende, mais on a encore de la peine à le reconnaître) reste immobile à la vue du corbeau miraculeux.

Chapelle de Saint-Léonard.

Nous passons la chapelle de Saint-Denis entièrement dépourvue de vitraux peints, et nous nous arrêtons un instant devant celle de Saint-Léonard. De ce côté, l'église présentait autrefois la même disposition que du côté de la sacristie. Il n'y avait, à partir de l'apside jusqu'à l'entrée du chœur, qu'une simple galerie formant un second bas-côté. Pour consolider l'édifice, on a, au XVIe siècle, élevé un mur au milieu de la galerie et on en a formé deux chapelles. Celle de Saint-Léonard est éclairée par une seule fenêtre à quatre grandes divisions ogivales réunies deux à deux sous des arcades intermédiaires. Deux figures provenant de verrières complètes du XIIIe siècle ont été jetées au milieu de cette fenêtre. L'une représente sainte Cécile assise, la tête ceinte d'une couronne d'or et jouant de l'orgue; l'autre, un donateur à genoux, vêtu d'habits sacerdotaux et tenant les mains élevées comme s'il offrait une verrière; c'est peut-être encore Raoul de Senlis. Il n'y a pas de vitraux peints dans la chapelle de Sainte-Angadrême qui vient ensuite et qui portait précédemment le nom de Saint-Nicolas, ni dans celle des fonts, consacrée autrefois à sainte Cécile, maintenant à sainte Maure et à sainte Brigide.

Chapelle des Morts, autrefois de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

La chapelle des Morts était autrefois sous le vocable des bienheureux apôtres Pierre et Paul, patrons de l'église. Elle est, comme celle du Sacré-Cœur, éclairée par deux fenêtres, pratiquées l'une au midi, l'autre au levant.

1re Fenêtre. — La première fenêtre, celle du midi, comprend deux grandes divisions en ogive que surmontent dans l'arcade principale plusieurs compartiments flamboyants. Saint Pierre occupe la première grande division, saint Paul la seconde.

Le prince des apôtres a des membres vigoureux et robustes qui rappellent les fonctions auxquelles il s'est d'abord livré. Il y a, toutefois, dans ses traits et dans sa pose une expression de noblesse et d'autorité tout-à-fait en rapport avec l'auguste mission qu'il a reçue de son maître. Conformément au type traditionnel, sa figure est arrondie, son front chauve, sa barbe courte. Les vêtements dont il est couvert se drapent admirablement. Il retient de la main gauche son manteau; dans la main droite, il porte une immense clé d'argent; une clé d'or est attachée à sa ceinture.

Saint Paul est d'un âge plus avancé. Une longue barbe lui descend sur la poitrine. On reconnaît en lui l'homme lettré et l'écrivain inspiré du ciel. Il paraît livré à de profondes méditations. Son regard est pénétrant, sérieux, mais en même temps doux et bienveillant. Le saint a dans la main gauche un livre, et de la droite il s'appuie sur la longue épée avec laquelle on lui trancha la tête.

Chaque apôtre est placé sous un magnifique dais pyramidal où l'on retrouve les plus beaux motifs, les plus riches ornements de la renaissance. Aux arcades qui en forment le premier étage, se montrent des personnages diversement costumés. Par leur présence, ils ajoutent encore à l'effet magique de cette brillante architecture. Les armes du chapitre sont autant de fois répétées au second étage qu'il y a d'arcades au premier. Sur un cartouche placé vers le sommet du dais de saint Pierre, on distingue la date 1551, la même que celle des vitraux de la rosace méridionale, vitraux peints par Nicolas Lepot. Cet artiste aura également exécuté tous ceux de cette chapelle.

Au-dessous des apôtres, l'on retrouve les armes du chapitre soutenues par deux anges, sur un soubassement en pierre couvert encore de fort belles sculptures. L'un des anges supporte l'écusson des deux mains, l'autre n'y appuie que la main droite : il tient un sceptre de la gauche. Qu'il y a d'aisance dans la pose et l'attitude de ces figures! Quelle grâce est répandue sur leur visage! Comme les légères draperies jetées autour d'elles flottent avec élégance!

Le Père éternel apparaît dans la plus élevée des divisions flamboyantes, avec le costume des souverains pontifes. Il tient de la main gauche le globe du monde, et de la droite il bénit ses apôtres. — Des

anges se tiennent au-dessous de lui dans l'attitude du respect et de la soumission ; ils paraissent considérer avec bonheur les deux saints qui ont été les principales colonnes de l'Eglise naissante.

2e Fenêtre. — Dans l'une des quatre grandes divisions de la seconde fenêtre, est peint sur un fond bleu damassé saint Jean l'évangéliste. On l'a représenté assis sous une arcade très-ornée de la renaissance. Ses cheveux sont longs, son menton imberbe ; l'innocence et la bonté respirent sur son visage. Il tient de la main gauche un calice surmonté d'un dragon. C'est, comme nous l'avons dit ailleurs, la coupe que le saint but pour convertir Aristodème, prêtre des idoles. Le dragon est l'emblème du poison qu'elle contenait ou du démon qui, dans cette circonstance, cherchait à perdre le disciple bien-aimé du Sauveur.

Le donateur et sa femme sont à genoux, les mains jointes, au bas du vitrail. Les vêtemeuts dont ils sont couverts nous font assez connaître qu'ils appartenaient seulement à la classe bourgeoise. Nous pensons que ce donateur est Jean Wast, le fils, l'un des constructeurs du transept de la cathédrale. D'abord, le saint peint sur la verrière était son patron ; mais on remarque en outre sur le soubassement qui supporte l'apôtre un marteau de maçon surmonté d'une couronne. Nous savons aussi que ce Jean Wast ainsi que son père ont été enterrés près de la chapelle, et il est enfin incontestable que le vitrail est de l'époque même où il vivait.

Malgré les rapports assez frappants qui existent entre cette peinture et celle qui représente aussi saint Jean, dans la chapelle de Saint-Claude, à Saint-Etienne, il est assez facile de reconnaître qu'elles ne sont pas du même maître. Le vitrail de Saint-Etienne l'emporte de beaucoup sur celui-ci. Le visage du saint y est bien plus expressif, sa pose plus facile et plus noble, ses vêtements mieux ajustés. Nicolas Lepot a cherché à imiter Engrand en le modifiant, mais il n'a pas atteint la perfection de son modèle.

Au haut du vitrail que nous étudions, dans les petites divisions de l'ogive, on voit Jésus en croix entre les deux larrons. Ces malfaiteurs sont seulement fixés par des cordes à l'instrument de leur supplice. L'un est calme et résigné, l'autre a la rage dans le cœur et se livre au plus affreux désespoir.

BARRAUD.

PIERRES TOMBALES DU BEAUVAISIS.

Lithe Rossignol Amiens — A.A. Hirondar. Del. & Sc.

0m 83.

PIERRE TOMBALE DE SAINT ARNOULT,

qui se voit dans la chapelle du prieuré.

PIERRE TOMBALE

DE

SAINT ARNOULT,

Martyr et Ermite.

Les pierres tombales sont, pour les archéologues, des monuments d'un bien haut intérêt. En même temps, en effet, qu'elles nous font connaître des personnages qui ont occupé des postes éminents dans la société aux diverses périodes du moyen-âge, elles mettent sous nos yeux les costumes portés à chacune de ces époques par les hommes et les femmes de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les âges. Là, nous pouvons voir et étudier les vêtements sacrés du pontife et du prêtre dans leur ampleur et leur majesté primitive, la coule pauvre et modeste du religieux et de l'ermite, les brillantes armures du chevalier tout bardé de fer, la riche parure de la noble châtelaine, puis les vêtements si variés du bourgeois, du simple artisan, quelquefois même de la femme et de la fille du peuple. Là le sculpteur a souvent reproduit dans des arcades, dans des contreforts, dans des colonnes, dans des pinacles, les plus beaux motifs de l'architecture romane et de l'architecture à ogive. Des armoiries, des emblèmes, des instruments d'arts et de profession, et une multitude d'autres objets intéressants, y ont été également représentés. Ce n'est pas tout : ces légendes qui accompagnent l'image du défunt ne nous rappellent pas seulement ses titres, ses qualités, son état; que de pieuses maximes elles contiennent! que de salutaires instructions elles nous donnent! comme elles nous révèlent cette foi si pure, si vive de nos pères, cette

espérance ferme qui leur rendaient l'agonie si douce en leur faisant considérer la mort comme le terme d'un court mais pénible pélerinage, comme l'aurore d'un jour sans nuage et sans fin. L'histoire peut enfin se compléter à l'aide de ces dalles funèbres, y lire des détails précieux sur des faits importants, y obtenir souvent des dates certaines qu'on ne saurait trouver dans des livres. On ne doit donc pas s'étonner que les sociétés savantes, et même que de simples particuliers mettent tant de soin et d'empressement à relever tous les monuments de ce genre qui existent autour d'eux, à en donner des reproductions exactes. Si riche en édifices remarquables du moyen-âge et de la renaissance, notre département ne l'est pas moins en pierres sépulcrales : on en rencontre jusque dans ses moindres hameaux. La Société Académique se propose de décrire et de faire dessiner ces pierres, ainsi que tous les autres monuments funéraires qui, heureusement en grand nombre, ont échappé chez nous au vandalisme révolutionnaire. C'est là sans doute une tâche difficile, un travail de longue haleine; mais beaucoup de membres de notre compagnie prendront, nous l'espérons, part à l'entreprise. Il en est un qui lui-même nous a résolument ouvert la voie en se procurant à grands frais la copie des pierres tombales d'Ourscamps et de toutes les anciennes églises de Noyon (1). On connaît son zèle ardent, sa science profonde, sa noble générosité; nous comptons beaucoup sur son concours. D'ailleurs, les sociétés ne meurent pas, et ce que nous entreprenons aujourd'hui, d'autres le continueront après nous. Nous ne nous bornerons pas à visiter nos églises pour connaître tous les trésors tumulaires qu'elles renferment encore, nous tâcherons de pénétrer dans tous les lieux qui, autrefois, ont été consacrés au culte, qui ont servi d'asile aux corporations religieuses. Combien n'est-il pas de ces édifices qui, affectés maintenant à des usages bien différents, conservent une partie de leur ancienne ornementation et en particulier des tombeaux plus ou moins remarquables. A tous les monuments encore existants, nous en joindrons beaucoup d'autres qui ont été détruits, mais dont on conserve le dessin. Les riches portefeuilles de Gaignières, déposés à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, nous seront pour cela d'un puissant secours. C'est par le tombeau d'un pieux personnage du nom d'Arnoult, considéré dans ce diocèse comme un saint, que nous com-

(1) M. Peigné-Delacourt, directeur de la manufacture d'Ourscamps.

mencerons cette importante galerie, tout à la fois historique et artistique. Il servira en quelque sorte de frontispice à notre œuvre.

Lorsqu'après avoir quitté la route impériale de Beauvais à Paris, à quelques centaines de mètres au-dessus de Warluis, l'on a traversé le hameau de l'Epine pour aller visiter le célèbre monument druidique de Hez, on se trouve bientôt engagé dans un frais et solitaire vallon appelé Profondeval. Aucun lieu ne fut plus propre à servir de retraite aux hommes désireux de se livrer, loin du bruit et de l'agitation du monde, à la vie contemplative, à la méditation des grandes vérités de la religion. Là tout respire le calme, tout porte au recueillement, tout remplit l'âme d'une douce et religieuse quiétude. Aussi à une époque bien reculée déjà, mais qu'on ne peut indiquer d'une manière précise (1), des ermites, conduits par l'inspiration de la grâce, vinrent-ils s'y établir. Contents de la nourriture que leur fournissaient quelques coins de terre cultivés de leurs mains, ayant pour se désaltérer l'eau pure d'une fontaine vive et limpide, ils passaient presque toute leur vie dans la prière et dans la plus intime union avec Dieu. Une petite cabane couverte de chaume leur servait d'habitation; leur lit consistait en une simple natte, et ils n'avaient pour vêtements qu'une robe grossière. Malgré leur désir de se soustraire aux regards des hommes, ils ne purent pas toujours rester inconnus : la réputation de leur sainteté se répandit assez loin, et l'on vit un grand nombre de personnes, même haut placées, venir à Profondeval comme autrefois on allait dans les déserts de la Thébaïde, pour s'éclairer des lumières de ces saints solitaires, recueillir leurs avis, s'édifier de leurs exemples et réclamer le secours de leurs prières. L'un d'entre eux, c'était Arnoult, pour changer peut-être le but des nombreuses visites qui lui étaient faites et qui blessaient sa profonde humilité, fit construire une chapelle au milieu de sa solitude, et il la consacra à la mère de Dieu. Il paraît d'ailleurs qu'il était prêtre lui-même; il avait besoin d'un petit temple où il pût célébrer les divins offices pour lui et les autres ermites qui habitaient aussi dans le vallon.

---

(1) M. Graves, dans la *Statistique du canton de Noailles*, page 193, dit que Profondeval ou Saint-Arnoult est précisément le lieu où se retirèrent les ermites qui, dans le cours du XII^e^ siècle, cédèrent le lieu appelé maintenant *la Vieille-Abbaye*, sur la pente du mont César, pour y placer le premier établissement de l'abbaye de Froidmont. Nous pensons toutefois qu'il y avait là de pieux anachorètes avant cette époque. La chapelle actuelle offre tous les caractères de l'architecture du XI^e^ siècle. (*Annuaire* de 1849.)

Il est probable que le sanctuaire bâti par saint Arnoult fut bien simple et en rapport avec son ermitage. Mais au XI^e^ siècle on le remplaça par un édifice plus vaste et plus orné, et c'est cet édifice que l'on voit maintenant encore, accompagné d'une petite métairie, sur le flanc de la colline.

Dès 1255 il appartenait à l'abbaye de Froidmont, ainsi que les terres qui en dépendaient, comme le prouvent des lettres de Henri, évêque de Beauvais (1). En 1258, les religieux de Froidmont sollicitèrent auprès d'Alexandre VI des grâces spirituelles en faveur de ce saint lieu, et le pieux pontife se rendant à leurs vœux accorda quarante jours d'indulgences pour tous ceux qui le visiteraient les jours de l'Assomption et de la Nativité de Notre-Dame, à laquelle il était consacré (2). Depuis la révolution, il a servi de bergerie ou de bâtiment de décharge; mais nous avons l'espoir fondé de le voir bientôt rendu à sa destination primitive.

La chapelle de Profondeval est un édifice à chœur polygone, à longues fenêtres dépourvues d'ornements extérieurs. En dedans, celle du chevet est accompagnée de deux colonnettes à chapiteaux romans.

---

(1) L'abbaye de Froidmont n'eut jamais de *prieuré* proprement dit à Profondeval; c'est à tort que ce mot a été écrit sur la planche qui représente la pierre tombale de saint Arnoult. Quelques religieux de Froidmont s'y rendaient seulement à certains jours pour célébrer l'office divin.

(2) Voici le texte même de cette bulle conservée maintenant aux archives de la préfecture de l'Oise :

« Alexander episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Frigidi montis cistericensis ordinis diœcesis Belvacensis salutem et apostolicam benedictionem. Licet is de cujus munere venit ut sibi à fidelibus suis digne et laudabiliter serviatur de abundantia pietatis suæ, quæ merita suplicum excedit et vota, bene servientibus multo majora retribuat quam valeant promereri; desiderantes tamen reddere Domino populum acceptabilem, fideles Christi ad eum placendum et quasi quibusdam illectivis prœmiis, indulgentiis scilicet et remissionibus invitamus ut exinde reddantur divinæ gratiæ aptiores. Cum igitur sicut lecta nobis vestra petitio continebat ad capellam Beatæ Mariæ de Profonda valle ad vestrum monasterium pertinentem Belvacensis diœcesis fidelium illa partium multitudo concurrat; nos cupientes ut iidem fideles capellam ipsam eo libentius adeant quo exinde potioribus donis senserint se refectos, omnibus verè pœnitentibus et confessis qui eamdem capellam in Assomptione et in Nativitate gloriosæ Virginis Mariæ festivitatibus cujus est insignita vocabulo, necnon et intra octavas festivitatum ipsarum annuatim venerabiliter inviserint, de omnipotentis Dei misericordia et Beatorum apostolorum Petri et Pauli apostolorum ejus autoritate confisi centum dies de injuncta sibi pœnitentia misericorditer relaxamus. — Datum viterbii XVI kalendas maï; pontificatûs nostri anno quarto. »

Entre les fenêtres s'élèvent des groupes de colonnes surmontées de chapiteaux semblables; ils soutenaient une voûte qui est entièrement détruite.

Là existe encore le tombeau de saint Arnoult. Autrefois il était placé longitudinalement à quelque distance de la porte. On l'a depuis peu transporté, avec les précieux ossements qu'il recouvre, au fond du sanctuaire, pour l'isoler en quelque sorte du reste de la grange et lui conserver, autant que possible, un abri convenable.

Ce tombeau, fort curieux, consiste en une pierre tumulaire supportée par quatre autres dalles posées de champ. Il ressemble ainsi à un coffre ou à un autel ayant la forme d'un parallélipipède. Sa hauteur est de 1 mètre environ, sa longueur de 2 mètres 27 cent., et sa largeur de 83 centimètres.

Chacun des deux supports latéraux est percé de trois trous circulaires; une ouverture semblable est pratiquée dans les dalles des extrémités.

La pierre tombale, planche VI, offre en creux, sous une arcade trilobée, l'image du saint. Il est vêtu d habits sacerdotaux : d'une aube enrichie à sa partie inférieure de parements figurant des losanges, d'une étole frangée fort étroite, d'un manipule également garni de franges, d'une ample chasuble dont le collet est recouvert par une bande chargée de quatrefeuilles. Des deux mains il tient contre sa poitrine un calice à pied plat et à coupe hémisphérique. Une étroite couronne de cheveux environne sa tête au-dessus des oreilles; le reste en est absolument nu.

L'arcade sous laquelle est placé le vénérable ermite est surmontée d'un fronton triangulaire que couronne un large bouquet et dont les rampants sont couverts de feuilles recourbées. Il repose sur deux contreforts ornés d'arcatures et surmontés de clochetons. De légères colonnes à chapiteaux, ornées de crochets et de feuilles découpées, supportent l'arcade elle-même. Sur les bords de la pierre on lit : HIC IACET SANCTVS ARNULPHVS MARTIR ET HEREMITA FONDATOR ISTIVS CAPELLÆ.

L'ornementation de la pierre et la forme des lettres qui y sont gravées accusent évidemment le XIV^e^ siècle. Cette pierre est donc de deux siècles postérieure à la chapelle. Quant aux supports, si l'on s'en tient à la description de Louvet qui écrivait en 1631, il faudrait leur assigner une date bien moderne. Il nous dit en effet que la tombe du saint était

soutenue par quatre petits piliers (1); mais ne sont-ce pas les dalles qu'il désigne de la sorte?

Quoi qu'il en soit, les pélerins qui venaient avant 1793 à la chapelle de Profondeval pour invoquer saint Arnoult et obtenir, par son intercession, la guérison de la fièvre, se croyaient obligés de passer par tous les trous de ces dalles, à trois fois différentes et dans un ordre déterminé; puis ils se rendaient à la fontaine, qui se trouve à cinq cents pas environ de la chapelle, pour y boire une tasse d'eau. Cela s'est pratiqué depuis lors et se pratique peut-être encore maintenaut, malgré la destination nouvelle à laquelle l'édifice est affecté.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés il y a une dizaine d'années par M. le curé de Warluis, c'est le 18 juillet que les religieux de Froidmont se rendaient à Profondeval pour y célébrer un office solennel; mais Louvet et M. Graves indiquent le 24 octobre comme étant le jour de la principale fête de la chapelle. « Ce jour, ajoute le savant auteur de la statistique du canton de Noailles, avait lieu un grand pélerinage: on portait en procession une statue en cuivre de saint Arnoult, et la tradition vulgaire prétendait que si l'on eût voulu la porter au-delà de la fontaine, elle serait devenue si lourde qu'on n'aurait pu y parvenir. » La statue en cuivre appartient maintenant à un des membres de la famille de Merlemont.

Louvet ne nous parle pas d'une manière bien précise de l'objet de la solennité. « Les religieux, nous dit-il, sont tenus de célébrer le divin service en la chapelle de ladite maison par chacun an, le 24 octobre, jour de la dédicace d'icelle ou du martyre de saint Arnoult. » On n'a pu en savoir davantage des vieillards de Warluis qui avant 93 avaient assisté aux offices célébrés à Profondeval.

BARRAUD.

---

(1) *Histoire et Antiquités du Beauvaisis*, tome 1, pages 107 et 579.

PL. V.

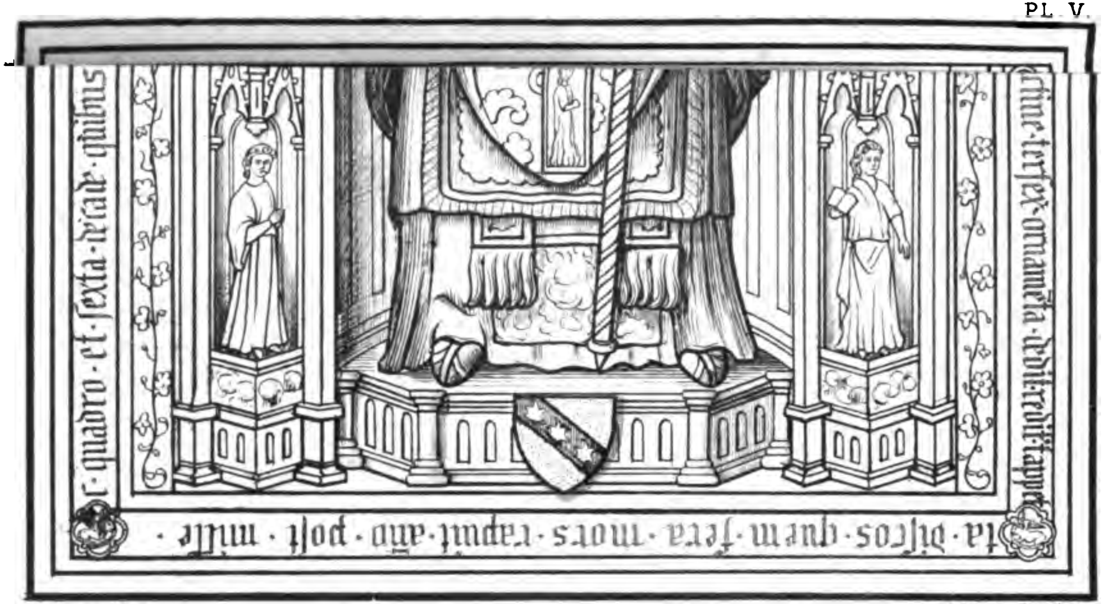

Litho Rossignol Amiens. A.A. Hirondar Del. & Sculp.

TOMBEAU DE GUILLAUME DE HELLANDE.

d'après un dessin qui se trouve dans les Portefeuilles de Gaignières,
conservés à la Bibliothèque Bodléienne à Oxford

TOMBE

DE

GUILLAUME DE HELLANDE,

soixante-dix-huitième Evêque de Beauvais.

Avant le milieu du XVIII^e^ siècle, le chœur de la cathédrale de Beauvais contenait une multitude de tombes, d'une grande valeur pour la forme comme pour la matière, et en même temps d'un très-haut intérêt au point de vue de l'histoire. Presque tous les évêques de Beauvais, à partir de Renaud de Nanteuil, décédé en 1283, avaient été inhumés dans cette enceinte où, pendant leur vie, ils avaient exercé les fonctions de leur auguste ministère; et sur leur dépouille vénérée, on s'était empressé, immédiatement après leur mort, de placer un monument en rapport avec leur grande richesse, l'illustration de leur famille, leur haute dignité ecclésiastique et civile. Là, les artistes les plus distingués de chaque règne, depuis celui de Philippe-le-Hardi, avaient déposé des œuvres remarquables pour les temps où ils vivaient. La cathédrale de Beauvais était devenue ainsi non-seulement une riche nécropole, un lieu sacré d'inhumations rappelant le souvenir des puissants chefs du diocèse. C'était encore un important musée où l'archéologue pouvait venir constater l'état des arts et même des lettres aux différentes époques du moyen-âge, où le sculpteur et le peintre avaient d'utiles études à faire, où l'historien devait trouver de précieux renseignements.

Mais voilà que tout-à-coup, cédant à une mode, disons mieux, à une manie, à une aberration qui depuis plusieurs années déjà en-

traînaient les hommes les plus sérieux, le clergé de la cathédrale se met à faire, de gaîté de cœur, le sacrifice de ces monuments, à les rejeter même comme indignes d'occuper une place dans cette église. Maintenant, par un entraînement tout opposé, on détruit de véritables chefs-d'œuvre produits sous le règne brillant de Louis XIV, on renverse de fort belles constructions, de délicates sculptures exécutées dans les derniers siècles du moyen-âge pour mettre à la place du pur XIII^e^ siècle, ou ce que l'on veut bien appeler de la sorte. Cela est évidemment tout aussi peu réfléchi, tout aussi peu raisonnable, pour ne pas dire plus. Conservons ce que le XIII^e^ siècle nous a laissé. Suivons dans la réparation *nécessaire* d'un édifice de cette époque le style dans lequel il a été construit, mais ne détruisons pas des additions faites dans des temps postérieurs, lorsqu'elles ont aussi leur mérite; ne changeons pas toute une ornementation conçue avec goût, exécutée avec talent, si elle ne dépare pas absolument le monument. Gardons-nous de briser ou de reléguer dans un Musée une statue digne des beaux temps d'Athènes et de Rome pour placer sur son piédestal quelque chose de semblable à ce qu'ont fait dans les temps antiques les Egyptiens, à ce que font maintenant les Chinois.

C'était donc vers 1750; le chapitre de Beauvais, d'accord avec M. de Gesvres, son évêque, prend la résolution de changer l'ancienne ornementation du chœur et de l'habiller à la Louis XV. Il fait venir un sculpteur distingué, un sculpteur du roi, Nicolas-Sébastien Adam, et le charge de dresser des plans pour la réalisation de cette idée. D'après le projet d'Adam, non seulement disparaissait l'autel principal qui était en pierre et enrichi de sculptures, mais on devait renverser celui de Notre-Dame de la Paix, rappelant les pieuses libéralités de Louis XI, et un autre monument élevé en l'honneur de Sainte-Anne, parallèlement à l'autel de la Paix, de l'autre côté du sanctuaire. Il fallait encore faire un carrelage tout neuf, en marbre bien entendu comme le nouvel autel, et imitant plus ou moins la marqueterie de Boule. Avec cette espèce de mosaïque ne pouvaient plus subsister ni les dalles tumulaires faisant partie de l'ancien pavé, ni les autres tombes ou mausolées qui le couvraient. En compensation, l'on proposait, pour remplacer les sépultures des évêques, de pratiquer une double fosse longitudinale, à droite et à gauche du sanctuaire, et d'y déposer les restes de tous ces prélats. Une inscription indiquant leurs noms, leurs dignités, l'année de leur sacre et celle de leur mort, devait être gravée au-dessus de la place qui leur serait assignée, sur des

plaques de marbre, ovales, faisant elles-mêmes partie de la mosaïque (1). Tout cela fut, nous ne dirons pas accepté, mais vivement approuvé, et le sculpteur reçut des éloges on ne peut plus pompeux pour le bon goût et la richesse d'imagination dont il faisait preuve. Ce qui est pis, c'est que l'on exécuta tout cela (2). Si l'on perdait ainsi bien des richesses archéologiques, on pouvait, d'un autre côté, se flatter d'avoir dans le sanctuaire bien du marbre, soit en réalité, soit en peinture, et de posséder surtout une fort belle statue en *plâtre*. Cette image, qui maintenant encore se dresse au-dessus de l'autel, au fond du sanctuaire, quoique faite de main de maître, nous n'en disconvenons pas, peut tout aussi bien représenter un personnage mythologique que la Vierge Marie. Aussi, lorsque la cathédrale de Beauvais devint, pendant des jours de démence, le temple d'un culte absurde, fut-il facile de la conserver sur sa base en lui donnant le nom de la déesse Raison et la coiffant d'un bonnet rouge.

Heureusement que les tombes de nos évêques, avant d'être bannies du sanctuaire et de l'église, avaient été dessinées par Gaignières. Nous pouvons les retrouver toutes dans le portefeuille de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Quoique peu corrects et faits à une époque où l'on ne savait guere reproduire le style du moyen-âge, ces dessins peuvent cependant nous donner une idée assez exacte des monuments qu'ils représentent, et nous sommes heureux de pouvoir en enrichir nos Mémoires.

La tombe que nous offrons aujourd'hui, planche v, est celle de Guillaume de Hellande, 78e évêque de Beauvais, qui légua à la cathédrale les curieuses tapisseries dont nous avons précédemment donné la description (3). Cette tombe a été lithographiée d'après une copie du dessin de Gaignières, que M. Mathon, notre zélé collègue, a bien

---

(1) Voir le *Bulletin de la Commission Archéologique du diocèse de Beauvais*, tome I, page 37.

(2) La première délibération assez formelle que prit le chapitre à ce sujet est de 1748. Le marché avec le sculpteur ne fut néanmoins signé qu'en 1755. Ce marché est textuellement transcrit dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Beauvais, qui contient les actes de l'épiscopat du cardinal de Gesvres, deuxième volume, année 1755. On achevait les travaux en 1757. Dès l'année 1739, les anciennes cloisons qui fermaient les arcades du sanctuaire avaient été remplacées par les grilles actuelles, et, à cette époque, on avait déjà enlevé les tombes de Roger de Champagne et de Philippe de Dreux.

(3) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome II, page 167.

voulu faire tirer, à ses propres frais, par un habile dessinateur d'Oxford.

Guillaume de Hellande est représenté en relief dans une niche élégante qu'accompagnent deux contreforts ornés de statuettes et d'arcades.

Le prélat, revêtu d'une aube parée, d'une étole étroite, d'une longue dalmatique et d'une ample chasuble enrichie de broderies, a les mains jointes. Sa tête est couverte d'une mitre chargée de perles dont les longs fanons retombent sur ses épaules. Il retient du bras gauche sa crosse contre sa poitrine. Sur le socle qui le supporte sont gravées les armes de la maison de Hellande : ***d'argent à la bande de gueules, chargé de six fers de hache d'or.*** Les mêmes armes, écartelées de celles de Montmorency-Beaussault, chargées en cœur de l'écu de Clermont de Nesle, ont été placées près du bord droit, et à gauche se voient celles de l'évêché de Beauvais.

L'inscription qui encadre la tombe, et dont le style plaisait fort peu à Hermant (1), est ainsi conçue :

G. de Hellande hic est meriti cui concio prodest,
Belloacensis apex fuit, ānis hictine ter sex;
Ornamēta dedit, redit' tappetta. discos,
Quem fera mors rapuit āno post mille c. quadro
Et sexta decade quibus unam tu superadde,
Aprilis ternd. Fœlix micet ede supernd.

BARRAUD.

(1) Hermant. *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais et du Beauvaisis*, livre x, chapitre v, tome iii, page 1411 *bis*.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

ÉTUDE BOTANIQUE

SUR

LE LAIT, LE BEURRE ET LE FROMAGE.

Le lait est le plus admirable aliment que la chimie la plus perfectionnée pourrait inventer; l'analyse, en effet, découvre dans le lait une substance animalisée (caseum dissous ou suspendu), une matière grasse (beurre), de la lactine, de l'acide lactique, des lactates alcalins, des sels à base d'ammoniaque, des phosphates à base de magnésie, de chaux, de soude, de fer, tous principes utiles comme éléments réparateurs de l'économie animale. Aussi n'est-il pas étonnant que tant d'auteurs aient écrit sur le lait, que tant de chimistes l'aient soumis à leurs analyses. Pour nous, notre intention est d'en faire une simple étude botanique.

Ce liquide, sécrété par les glandes propres aux femelles des mammifères, est de toutes les substances animales celle qui a le plus de rapport avec le règne végétal. Il conserve une portion des qualités des plantes dont l'animal s'est nourri. Cette influence des végétaux s'exerce tantôt sur la partie butyreuse, tantôt sur la partie caséeuse, d'où suit cette loi remarquable et importante pour le cultivateur, qu'en variant les aliments des vaches laitières *on peut facilement obtenir diverses qualités de lait suivant les goûts et les besoins.*

Si l'on soumet le lait à la distillation au bain-marie on en tire à peu près un sixième en pesanteur d'une liqueur limpide, conservant

l'odeur qui est particulière au lait et contenant une matière animale susceptible de pourriture. Cette substance trouble peu à peu la couleur du lait, rend le produit visqueux et entre en corruption plus ou moins rapide, suivant la nature des végétaux qui ont alimenté les animaux. Cette influence des aliments doit d'autant moins étonner, que chacun connaît les variations qui s'opèrent dans la qualité et la quantité du lait, suivant les espèces, les races, les individus d'une même race ou d'une même espèce; dans le même individu, selon le régime alimentaire, la localité, son état physique ou moral, ses émotions plus ou moins violentes, ses passions (le rut qui lui communique plus d'odeur), les saisons, le passage brusque du vert à la nourriture sèche, les soins de propreté donnés à l'animal avant et après la parturition, son pelage plus ou moins foncé, l'époque de la traite, les variations de la température, l'exposition à l'air, l'électricité atmosphérique, etc. Toutes ces circonstances et d'autres encore modifient la nature du lait, l'augmentent ou arrêtent sa sécrétion.

Cette susceptibilité si grande est due probablement à la multiplicité des éléments qui concourent à former ce liquide dont les êtres animés ne pourraient se passer, et qui donnent lieu à une infinité de réactions et de combinaisons nouvelles.

Les modifications du lait sous l'influence des plantes sont de différents ordres : elles altèrent sa saveur, sa couleur, son odeur, sa consistance, ses propriétés, sa qualité, sa quantité. Nous allons passer en revue chacune de ces altérations, en faisant observer, au préalable, que la même plante peut modifier le lait diversement et entrer ainsi dans plusieurs catégories.

§ I. MODIFICATIONS DE SAVEUR.

Le goût *repoussant*, *nauséabond*, est donné au lait par la germandrée aquatique (*teucrium scordium*), la sauge des bois (*teucrium scorodonia*) et la toque (*scutellaria aquatica*). L'huile volatile et le principe gommo-résineux amer, qui résident dans ces plantes, infectent le lait des vaches qui s'en nourrissent même en petite quantité. L'herbe aux cuillers (*cochlearia officinalis*) que les bestiaux dévorent avec avidité donne également au lait une odeur détestable.

Le goût *d'urine*, *nauséeux*, affecte le lait quand les vaches ont mangé par hasard les feuilles des sureaux (*sambucus nigra*, *racemosa*, *laciniata*), ce qui n'arrive, du reste, que rarement, car les bestiaux

s'éloignent de ces arbrisseaux, parce qu'ils sont rebutés par l'odeur infecte de leurs feuilles.

Le goût de *marée*, fort désagréable pour les personnes qui n'y sont pas habituées, est fourni par les varechs que l'on donne dans le Nord pour nourriture, pendant l'été, aux bestiaux, ou que l'on mêle avec leur fourrage; ce sont surtout les *fucus vesiculosus, palmatus*, et quelques autres du groupe des floridées.

Le goût *acide* provient ordinairement des jeunes pousses et des feuilles de la vigne (*vitis vinifera*). Cette acidité plaît assez au palais des fins gourmets. Le thésion (*thesium humifusum*) produit le même effet sur le lait des brebis.

Le goût *âcre, styptique*, desséchant les papilles linguales, est fourni par les euphorbiacées, que l'on appelle vulgairement *tithymales*. Le lait des animaux, qui en ont malheureusement mangé, est très-âcre, un peu nauséeux et produit dans la bouche cette saveur chaude et piquante, à l'orifice de la gorge cette constriction que l'on éprouve en mordant une feuille de gouet (*arum maculatum*). Cette âcreté est due au suc laiteux ou gomme-résine qui remplit les vaisseaux de ces plantes. La germandrée maritime (*teucrium marum*) communique au lait une saveur âcre, chaude, qui excite à l'éternuement.

Le goût *fade* est dû à la prêle fluviatile (*equisetum fluviatile*), à la prêle du limon (*E. limosum*), bien que les bestiaux et principalement les vaches aiment beaucoup à brouter cette dernière plante. Le suc mucilagineux contenu dans la laitue (*lactuca sativa*) perd le principe amer qui l'anime faiblement en passant dans le lait et le rend fade et aqueux.

Le goût *rance* ou de *renfermé* vient des pailles d'avoine, d'orge et de seigle qu'on a données en trop grande abondance aux bestiaux sans les mélanger assez avec la nourriture fraîche. En thèse générale, le *passage brusque du vert à la* NOURRITURE SÈCHE *occasionne cet effet.*

Le goût *amer* se fait remarquer dans le lait des vaches et des chèvres nourries avec les fruits du marronnier d'Inde (*æsculus hippocastanum*); à l'amertume extrême se joignent une âpreté repoussante et une grande stypticité. Souvent la saveur amère du lait est accompagnée d'un sentiment douloureux de brûlure; dans ce cas, les bestiaux ont brouté (ce qu'ils font sans être incommodés) la petite ciguë (*æthusa cynapium*). Le même effet est produit par les fleurs du châtaignier (*fagus castanea*), par celles du chardon (*carduus nutans*). Les feuilles d'artichauts (*cynara scolymus*) communiquent au lait une légère

amertume, bien que les vaches aiment ce fourrage. L'huile volatile âcre, renfermée dans l'absinthe (*artemisia absinthium*), passe dans le lait et lui donne une saveur aromatique, amère, un peu piquante. Les laitrons (*sonchus oleraceus*, *arvensis*) abondent en sucs laiteux, amers, assez semblables à celui de la chicorée sauvage. Ces plantes plaisent beaucoup aux vaches, mais elles communiquent leur amertume au lait. C'est surtout le laitron des Alpes (*S. Alpinus*) qui jouit de cette propriété. Il en est de même des *feuilles des arbres à l'arrière-saison*.

Le goût *vireux* doit être attribué aux feuilles de l'hièble (*sambucus ebulus*) que les bestiaux, d'ailleurs, ne broutent qu'avec peine.

Le goût *alliacé* est un des plus communs que possède le lait. En général, il doit son origine aux plantes de la famille des *crucifères*, des *liliacées*, des *labiées*. Les *germandrées*, la *toque* appartiennent à cette dernière famille. Le porreau (*allium porum*), l'ail commun (*A. sativum*), l'ognon (*A. cepa*) contiennent une huile volatile âcre, blanche, du soufre, de l'acide phosphorique, etc., et c'est cette combinaison chimique qui donne au lait la saveur alliacée. Un fait semblable a été souvent observé avec *l'allium ursinum* que l'on rencontre assez souvent le long de la lisière de la forêt de Hez. Il en est de même des cosses de pois verts (*pisum sativum*); la quantité de lait augmente en même temps, mais aux dépens de la qualité.

Le goût *désagréable* provient soit des fanes de pommes de terre (*solanum tuberosum*) qui augmentent la sécrétion du lait, soit de l'alliaire (*hesperis alliaria*), soit de la moutarde sauvage (*sinapis arvensis*) dont les vaches, du reste, sont peu avides, soit enfin des différentes variétés de chou, navet, rave, roquette (*brassica oleracea*, *napus*, *rapa*, *eruca*, *turneps*, *rutabaga*). La saveur désagréable doit être attribuée surtout au soufre contenu dans toutes les plantes de la famille des crucifères, aux tubercules de la ficaire (*ficaria ranunculoides*), aux feuilles fraîches de frêne (*fraxinus ornus*) qui peuvent, en outre, occasionner aux bestiaux une violente inflammation appelée *mal de jet de bois*. La fleur du souci des jardins (*calendula officinalis*) que l'on ajoute souvent au lait pour le colorer lui donne un goût analogue.

Le goût *sucré, doux* se produit quand l'alimentation des bêtes laitières a pour base les feuilles de maïs (*zea mais*) vertes ou sèches. En macérant les feuilles avec un peu d'eau bouillante et une pincée de sel pour les donner ensuite aux vaches, le lait acquiert un goût *exquis*.

Le goût *agréable* a pour origine soit le sainfoin (*hedysarum onobrychis et coronarium*), soit la salicaire (*lythrum salicaria*). Le goût aromatique est donné par beaucoup de labiées dont les huiles essentielles aromatisent le lait : c'est surtout le thym (*thymus serpillum*) qui produit cet effet. Pour le lait des brebis, ce goût lui est fourni par la lavande (*lavandula spica*), les feuilles d'anis (*pimpinella anisum*), le cerfeuil (*scandix cerefolium*), le céleri (*apium graveolens dulce*).

Le goût *fin* est dû au lotier corniculé (*lotus corniculatus*), velu (*L. villosus*), à feuilles tenues (*L. tenuifolius*), maritime (*L. maritimus*). Leur amertume agréable, leur odeur aromatique les font rechercher par les animaux. C'est un fourrage abondant, aussi nutritif vert que sec.

§ II. MODIFICATIONS DE COULEUR.

Le lait paraît *rouge* quand les bestiaux ont brouté les plantes de famille des *rubiacées* à racines rouges et particulièrement la garance (*rubia tinctorum*) dont le principe colorant (*alizarine*) passe dans le lait. Les feuilles n'en sont pas moins un bon fourrage, car la bonté du liquide n'est pas altérée. Il en est de même des *gaillets* (*galium verum, rubioïdes, boreale*). Le figuier d'Inde (*cactus opuntia*) jouit des mêmes propriétés. Les raquettes inférieures et les branches gourmandes que l'on émonde et que l'on jette aux bestiaux en Sicile colorent le lait en rouge. L'herbe à l'esquinancie (*asperula cynanchica*) non-seulement colore le lait en rouge, mais elle participe encore à la propriété de la garance de teindre en cette couleur les os des animaux lorsqu'on la mêle à leur nourriture. La couleur rouge est quelquefois produite, selon quelques cultivateurs, sous l'influence de la prêle des marais (*equisetum palustre.*) Ne serait-ce pas alors une déchirure intérieure du pis de la vache qui, en faisant couler quelques gouttes de sang, donnerait au lait cette apparence rougeâtre?

Le lait ne passe au *bleu indigo*, avec des plantes qui contiennent un principe tinctorial bleu, que sous l'influence d'un état particulier pathologique des vaches. Les plantes indigofères pour le lait sont : l'esparcette, la buglose ou orcanette (*anchusa officinalis*), la prêle des champs (*equisetum arvense*), les deux mercuriales (*mercurialis annua et perennis*), la renouée des oiseaux (*polygonum aviculare*), le sarrazin (*P. fagopyrum.*) Cette altération se remarque surtout quand les vaches

ont pâturé sur des champs déjà moissonnés, alors que l'herbe est dure et coriace et que le régime alimentaire n'a pas été bien réglé. La couleur bleue se manifeste avec les plantes que nous venons de citer, au moment de la mulsion : quelquefois le lait bleuit vingt-quatre heures après la traite. Quelle en est la cause ?..... *Adhuc sub judice lis est.*

Le lait bleu n'a aucune action fâcheuse sur l'économie animale : son usage n'occasionne aucun dérangement de santé, mais il est désagréable et généralement rejeté : le plus ordinairement, il est difficile de savoir quand il se présente dans une ferme, parce qu'on cache avec soin son apparition, qui est regardée comme un événement fâcheux. On l'attribue le plus souvent à un sortilége. On avait cru pendant longtemps que la scorpione (*myosotis*) occasionnait cette couleur : des vaches nourries avec cette plante ont présenté un résultat opposé; il résulte de nombreuses expériences que le lait ne prend pas de couleur bleue quand on nourrit les vaches avec des plantes qui contiennent des matières colorantes bleues. On peut citer comme exemple le pastel (*isatis tinctoria*), qui fournit la plus belle des substances colorantes, *l'indigo*, et qui ne donne aucune couleur au lait des vaches auxquelles on l'a administré. La plupart de ceux qui ont observé avec soin les circonstances dans lesquelles se produit le lait bleu, se sont fait une idée assez juste de ce genre d'action. Ils regardent comme la cause de ce singulier effet l'état dur et coriace des pâturages occasionnés par l'aridité du sol ou par la sécheresse, et surtout l'influence de la vesce, du trèfle et principalement des plantes légumineuses. Les crucifères semblent, au contraire, prévenir ce phénomène et même y remédier.

Le lait jaune est dû au souci des marais (*calitha palustris*), au safran (*crocus sativus*) que les bestiaux aiment avec passion, au point qu'on ne peut les en écarter que par de bonnes haies ou des fossés. Le lait a, en même temps, un goût désagréable dû à un principe éthéré très-subtil et à une matière gommo-résineuse. Il arrive quelquefois que les mucosités salivaires de la vache sont teintes en jaune, et que le lait participe à cet état pathologique. Dans ce cas, c'est le safran qui en est la cause; il fournit à l'analyse de l'albumine, de la gomme, une huile volatile et un principe colorant qui teint la salive en jaune. Jusqu'ici je n'ai parlé que de la coloration en bleu ou en jaune, qui se produit sous l'influence d'un état maladif de l'animal. Chez les animaux *sains*, cette coloration est due, au contraire, à la présence d'infusoires que Fuchs a nommés *vibrio cyanogenus* pour le lait bleu, et *vibrio xanthogenus* pour le lait jaune. Ces animalcules paraissent être

incolores, et, suivant l'espèce, peuvent bleuir ou jaunir le lait avec lequel on les met en contact; ils peuvent se multiplier et se conserver pendant longtemps dans une infusion de guimauve (*althæa officinalis*).

Au XVI^e^ siècle, le paysan qui voyait le lait de sa vache bleuir croyait que les sorciers ou de méchantes gens lui avaient jeté un sort. Il est parfaitement prouvé maintenant qu'aucun maléfice ne donne naissance au lait bleu, et que ce produit fantastique des prétendus sorciers ne sent nullement le fagot.

§. III. MODIFICATIONS D'ODEUR.

L'odeur *aromatique* rappelle, en général, celle de la plante dont la vache s'est nourrie. Ainsi les laitières, dont l'alimentation a pour base la carotte *(daucus carotta)*, donnent un lait qui sent cette plante. Le chimiste Péligot a retiré, du lait d'une ânessse nourrie de carottes pendant un mois, un résidu orangé exhalant l'odeur de cette racine. Ce résidu est toujours riche en acide pectique et en *carottine*. Les *labiées* et les *ombellifères* (cerfeuil, céleri, etc.) communiquent au lait leur odeur particulière due aux essences renfermées dans presque toutes leurs parties.

L'odeur *désagréable*, comme la saveur analogue, provient des plantes de la famille des crucifères ou du passage brusque du vert à la nourriture sèche.

L'odeur *alliacée* est donnée par les plantes à odeur d'ail de la famille des *liliacées* et de celle des crucifères, que nous avons citées plus haut. Mais la germandrée aquatique, la sauge des bois, la toque, l'alliaire, l'herbe aux cuillers, le téraspic à odeur d'ail (*thlaspi alliaceum*) communiquent particulièrement cette odeur, que l'on remarque encore assez souvent dans le lait des vaches nourries dans les marais tourbeux.

L'odeur *camphrée* se reconnaît principalement sous le régime de la germandrée maritime, de l'ivette (*teucrium iva*). Cette odeur, forte, résineuse, aromatique, a pour base une huile volatile et un principe extractif amer, dont l'action, sur l'économie du genre humain, est tonique et excitante.

L'odeur *musquée* appartient surtout à la petite ivette *(teucrium chamæpitys)*. L'ivette fournit à l'analyse une huile volatile, un extrait aqueux ou amer, un extrait alcoolique un peu âcre. Aussi le lait a-t-il, dans ce cas, une qualité balsamique qui excite particulièrement l'organe digestif et accroît son énergie.

§. IV. MODIFICATIONS DE CONSISTANCE.

La *coagulation* a lieu principalement sous l'influence des *plantes acides*, qui séparent plus ou moins rapidement le *caseum* du *serum*. Parmentier et Deyeux ont prouvé, par plusieurs expériences, que le caille-lait jaune ne faisait point cailler le lait, comme on le croit généralement. Ont-ils fait leurs essais sur la plante sèche ou sur la plante fraîche ? Je l'ignore ; cependant le fait est important à constater, car si la plante, par elle-même, n'est pas acide, il est vrai aussi que les fleurs ont des nectaires remplis d'une sorte de miel qui s'aigrit par une dessiccation lente, et passe à l'état d'acide acétique. Dans ce cas, le caille-lait doit cailler le lait et peut justifier la propriété qui lui est attribuée depuis des siècles. Les fleurs d'artichaut forment peut-être la meilleure présure : dans tous les cas, elles ne communiquent au fromage aucun mauvais goût. Les fleurs des chardons partagent cette propriété avec l'artichaut.

L'écorce de chêne (*quercus*) produit le même effet par suite du principe acide et astringent qu'il renferme.

Le lait non *coagulable* est fourni par les vaches qui ont été nourries de cosses de pois verts ou qui ont brouté une des différentes variétés de menthes ; d'ailleurs, les bestiaux ne touchent à cette dernière plante qu'autant qu'ils sont poussés par la faim.

Le lait *filant* vient surtout de la grassette (*pinguicula vulgaris*), dont la propriété est de faire cailler le lait sans en séparer la sérosité, et de lui donner plus de consistance. Ajoutons en passant que le suc de ses feuilles guérit les gerçures du pis des vaches. La lapsane (*lapsana vulgaris*) et les feuilles du nerprun purgatif (*rhamnus catharticus*) jouissent de la même propriété, mais à un moindre degré. Les brebis seules mangent le nerprun ; les vaches s'en éloignent, rebutées par l'odeur et la saveur repoussantes de cet arbrisseau.

Les plantes qui rendent le lait *plus épais, plus gras, plus crémeux*, sont : le marronnier d'Inde, la pomme de terre, l'avoine, surtout l'avoine courte et celle des prés (*Avena brevis et pratensis*), toutes les véroniques et surtout la véronique mouron (*veronica anagallis*), le thé d'Europe (*V. officinalis*), la véronique à trois feuilles (*V. triphyllos*), les betteraves, feuilles et racines, principalement la variété appelée *racine de disette* (*beta vulgaris var. sylvestris*), l'ortie dioïque (*urtica dioïca*) mélangée avec de la paille ou l'infusion d'ortie dans l'eau

chaude pendant vingt-quatre heures, le lichen d'Islande (*physcia Islandica*), la fane du panais (*pastinaca sativa*).

Les herbes des fonds humides rendent, en général, le lait plus *aqueux* et plus fade.

§. V. MODIFICATIONS DE PROPRIÉTÉS.

Le lait est *purgatif* quand les bêtes laitières ont brouté les feuilles du nerprun purgatif, les euphorbes ou tithymales, l'herbe à pauvre homme (*gratiola officinalis*). Cette dernière plante fait en outre maigrir les bestiaux quand, par hasard, elle se trouve mélangée avec leur foin et elle leur occasionne de dangereux vomissements.

Le lait, au contraire, est *tonique* avec les plantes aromatiques ou provenant des hauts pâturages. On peut particulièrement citer comme jouissant à un très-haut degré de cette propriété le polygala commun (*polygala vulgaris*), qui contient un extrait aqueux et un extrait résineux amers, et le troëne (*ligustrum vulgare*), dont les jeunes pousses sont très-astringentes.

§. VI. MODIFICATIONS DE QUANTITÉ ET DE QUALITÉ.

Les plantes *anti-laiteuses* sont particulièrement : les prêles qui appartiennent à la famille des équisétacées, à l'exception de l'*equisetum limosum*, la pervenche (*vinca minor*). (Ajoutons en passant que les feuilles de cette plante, jetées dans un tonneau de vin trouble, le clarifient en moins de quinze jours.) Quelques auteurs ont cherché à réhabiliter la pervenche, mais je puis affirmer que cette apocynée fait diminuer considérablement la sécrétion du lait ; il faut rejeter aussi les laîches (*carex vulpina, muricata, acuta, glauca, cyperoïdes, depauperata)* ; le fourrage qu'elles fournissent est dur et vaut d'autant moins qu'il est fauché plus tard après la floraison qui a lieu de bonne heure au printemps ; appartiennent encore à la même catégorie les souchets *(cyperi)* et les joncs (*junci*), à l'exception du jonc à crapaud et du jonc de Bothnie (*juncus bufonius et Bothnicus)* que les animaux recherchent avec avidité. Au dire de Sprengel, vert ou sec, il exhale toujours une odeur fort agréable qui provient probablement d'une huile éthérée particulière. D'après l'analyse de Sprengel, 100,000 parties de cette plante remarquable fauchée en juillet, séchée à 25 degrés Réaumur, contenaient 28,700 parties extractiles par l'eau portée à 40 degrés Réau-

mur, 42,400 parties extractiles; par la potasse très-étendue d eau, 26,600 de fibre ligneuse, 1,840 d'eau. C'est vraiment une bonne fortune que de posséder de ces deux espèces de joncs dans un pâturage, car les animaux s'en trouvent parfaitement bien; mais ils ne se plaisent que dans les terres riches en sel commun. La grande quantité de ce sel que contient le jonc de Bothnie est ce qui le fait rechercher avec tant d'avidité par les bestiaux, et le rend si favorable à leur santé.

Il arrive quelquefois que les vaches, même en bonne santé et recevant une quantité suffisante de bons fourrages, donnent cependant moins de lait que de coutume. Le journal *La Vie des Champs* a conseillé le moyen suivant de faire cesser ce phénomène subit et inexplicable : donnez à la vache, le matin à jeun, 3 onces de semence pulvérisée d'aneth fenouil *(anethum fœniculum)*, et autant de semence d'aneth odorant *(A. graveolens)*, mêlée à un demi-litre d'eau tiède ou de lait. On peut aussi lui faire prendre ce médicament avec quelques poignées de fourrage mouillé. Si au bout de quarante-huit heures la production du lait n'a pas augmenté, on réitère la dose.

Les plantes *lactifères-améliorantes* qui augmentent l'abondance du lait dans les bestiaux qui s'en nourrissent, sont en première ligne celles de la famille des légumineuses. Les gesses *(lathyri)*, fanes ou gousses, surtout les *(lathyrus sativus, cicera, aphaca, tuberosus, pratensis, sylvestris, latifolius, palustris)* forment un fourrage très recherché des animaux herbivores. Le *L. tuberosus* contient de la fécule, du sucre, une matière glutineuse, c'est-à-dire, les mêmes éléments que le froment.

L'ajonc *(ulex europœus)*, cultivé comme fourrage, est très-délicat et très-nourrissant, et peut durer huit ou dix années. Il faut le broyer avec des pilons pour en émousser les aiguillons; cependant il ne faut pas les écraser trop complètement, car si la plante est trop broyée, les animaux ne la mangent pas.

Les vesces sont extrêmement favorables aux vaches et aux brebis laitières; elles augmentent et la quantité et la qualité du lait : On peut choisir entre les (*vicia sativa, sepium, dumetorum, lutea, pisiformis*); la *V. cracca* doit être la meilleure, car elle contient moins d'eau que ses congénères.

La farine des lentilles, et principalement l'ers ervilier *(ervum ervilia)*, mêlée avec du son, augmente considérablement le lait des vaches; mais donnée en graines cette plante est quelquefois dangereuse.

Les trèfles sont au premier rang des plantes lactifères : nous pouvons mentionner en première ligne le trèfle blanc *(trifolium repens)*, celui des prés *(T. pratense)*, le T. rouge *(T. rubens)*. Qui ne sait, d'ailleurs, que le trèfle blanc est l'élément principal des riches prairies de la Lombardie, dont les laitières ont une sécrétion de lait très-abondante ? Plus le trèfle est jeune, plus il favorise la sécrétion du lait chez les vaches laitières et chez les brebis. On prétend même que les agneaux des brebis en éprouvent une heureuse influence en naissant plus beaux.

Le trèfle d'argau ou trifolium pratense, amélioré par la culture, produit plus de lait que le trèfle rouge. Des essais ont été faits en Suisse, dans le courant de l'année 1856, et ont prouvé l'avantage de cette variété.

Le trèfle vert en fleurs provenant d'un sol argileux donne, d'après l'analyse chimique, 76 °/₀ d'eau, 24 à 25 °/₀ de parties solides, c'est-à-dire 1,39 °/₀ d'amidon, 2 d'alumine, 0,08 de parties résineuses, 2,14 de parties mucilagineuses sucrées, 0,98 de phosphate de chaux, 3,53 de matières extractiles, et 13,88 de fibres végétales, ce qui fait 10 °/₀ de parties nutritives.

Le sainfoin doit être donné préférablement vert aux bêtes à cornes ; il faut alors le couper en fleurs ; il augmente le lait et pousse à l'engraissement. Pendant sa dessiccation, on doit le remuer le moins possible, afin de ne pas faire tomber les feuilles qui se détachent facilement. Ce foin convient surtout aux brebis : il augmente leur lait et fait croître leurs agneaux.

Les luzernes (*medicago sativa, lupulina*, etc.), à l'état frais, constituent un fourrage très-favorable aux vaches laitières. Arthur Young a remarqué qu'il augmente considérablement la quantité du lait et de la crême. Mais il a un inconvénient incontestable, c'est de leur communiquer une odeur et une saveur fortes et désagréables lorsqu'on l'emploie en trop forte proportion.

L'orobe printanier (*orobus vernus*), vert ou sec. est dévoré avec avidité par les bestiaux auxquels on le présente. Cette plante doit avoir une grande partie des qualités précieuses de la famille à laquelle elle appartient, notamment la propriété d'être très-nutritive et lactifère ; mais ce fait n'a été vérifié, que je sache, par aucune expérience.

Les robiniers (*robinia pseudo-acacia, caragana*, etc.), sont précieux par leurs qualités nutritives. Les vaches qui, nourries de la manière ordinaire, ne donnent que peu de lait, en fournissent une plus grande quantité aussitôt qu'on les a nourries quelques jours avec

ce fourrage. Les troupeaux mangent avec avidité les feuilles fraîches de ces arbrisseaux : aussi est-il un excellent fourrage pour l'hiver. On le sème en place et on le fauche comme de l'herbe. Le faux-acacia fournit au bétail une nourriture plus agréable et même plus succulente que la luzerne, le trèfle ou le sainfoin. Il vaudrait mieux alors cultiver la variété sans épines (*R. inermis*), qui s'élève beaucoup moins et dont les rameaux sont abondamment chargés de feuilles extrêmement sucrées.

Les pois (*pisum arvense, sativum*), surtout les gousses de pois *michaux* et *crochus*, forment un bon fourrage vert pour la nourriture des animaux.

Le pois chiche (*cicer arietinum*) rend le lait plus nutritif. Il n'y a pas de meilleur fourrage pour les juments que cette herbe légumineuse fauchée. Elle produit d'abord sur ces animaux l'effet du fourrage vert ; mais après quelques jours d'habitude, il n'est point de nourriture qui les entretienne mieux en chair. Ce fourrage est également propre à engraisser les vaches, dont il rend le lait plus abondant sans nuire d'ailleurs à la qualité.

Le mélilot (*melilotus officinalis*) est un fourrage dont les animaux sont très-avides, et qui communique au lait une odeur suave en même temps qu'il améliore visiblement la qualité de ce liquide. Il est préférable de le donner vert pour éviter l'énorme déperdition qui s'opère pendant le phénomène de la dessiccation ; il offre aussi, à l'époque de la floraison, un inconvénient assez grand : il devient ligneux, et les animaux n'en broutent plus que les sommités. Le mélilot bleu (*M. cærulea*), ou lotier odorant, trèfle musqué, procure un foin moins dur que l'espèce précédente.

Les feuilles des lupins (*lupinus albus, angustifolius,*) sont recherchées des brebis ; il vaut mieux cependant les laisser venir en graines, qu'on administre en soupes aux vaches laitières.

Les genêts, et surtout le genêt d'Espagne (*spartium junceum*), celui d'Angleterre (*genista Anglica*), conviennent particulièrement aux brebis ; les rameaux de ces arbustes fournissent, pendant l'hiver, une nourriture fraîche qu'elles préfèrent à toute autre.

La fèverolle (*faba vulgaris*) contient de l'amidon, une matière animale, du phosphate de chaux, de la potasse, du sucre ; la pellicule ou robe renferme du tannin ; elle favorise la lactation ; mais comme elle est assez dure et d'une mastication difficile, on concasse les graines ou on les fait tremper dans l'eau pour les ramollir.

La serradelle cultivée *(ornithopus sativus)* qui n'est probablement que la serradelle sauvage *(O. perpusillus)* modifiée, est un excellent fourrage qui produit une augmentation de un litre et demi dans la quantité du lait; la qualité du lait se trouve améliorée dans la même proportion : M. Keelhoff, à Lommel, et Colombel, à Clavelle (Eure), l'ont expérimentée avec le plus grand succès.

Après la famille des légumineuses arrive dans la classification botanique la famille des composées qui fournit le plus de plantes lactifères. En première ligne nous avons à citer les chardons (*carduus, cirsium*, etc.) qui, d'après les recherches récentes de M. Isidore Pierre, offrent au moment des fleurs la même richesse en azote que la plupart des fourrages verts usuels, et qui deviennent de plus en plus riches en azote à mesure qu'ils croissent, ce que les ânes savent fort bien, à ce qu'il paraît.

La millefeuille *(achillæa millefolium)* n'a de propriétés remarquables que dans les racines. En Allemagne on les arrache pour les donner aux vaches dont elles améliorent le lait.

Le topinambour (*helianthus tuberosus*) est une grande ressource à la fin de l'hiver quand les autres racines sont épuisées ou flétries.

Les vaches et les brebis se trouvent fort bien des tubercules ou des feuilles, car ils les aiment avec passion.

On le donne ordinairement cru. Il doit être présenté aux animaux bien lavé et coupé par morceaux; quelquefois ils le refusent dans le commencement, mais ils finissent bientôt par s'y habituer.

Il en est de même du grand soleil *(H. annuus)*, soit que l'on utilise les feuilles ou le marc des graines après l'extraction de l'huile.

La chicorée sauvage *(cichorium intybus)* est trop négligée en France : les vaches qui s'en nourrissent donnent un tiers de plus de lait; on arrache les racines à l'approche de l'hiver ; on les emménage dans une cave par couches séparées avec du sable ou de la terre légère. Sa précocité en fait un fourrage précieux dans une saison où les bestiaux rebutés de la nourriture sèche de l'hiver sont avides de plantes fraîches. Les vaches auxquelles on donne une ou deux rations de chicorée par jour abondent en lait, et ce lait est aussi doux, aussi crémeux que lorsqu'elles sont nourries avec tout autre fourrage. En Allemagne et en Prusse on la cultive pour le bétail, ce n'est donc pas à tort qu'Arthur Young en a parlé avec enthousiasme; toute la plante est imprégnée d'un suc laiteux légèrement amer. Il contient beaucoup de nitre, de muriate et de sulfate de potasse.

Le pissenlit *(taraxacum dens-leonis)* est recherché par tous les animaux, surtout par les vaches, auxquelles il donne un lait abondant et d'excellente qualité ; en outre, il leur purifie le sang. C'est une des premières plantes du printemps, et elle est déjà toute développée, alors que les fourrages sont rares; elle mériterait d'être cultivée comme plante fourragère; elle donne à l'analyse un suc laiteux, de la résine verte, de la fécule, du nitrate de potasse, de l'acétate de chaux.

Le carthame *(carthamus tinctorius)*, bien qu'il ne soit cultivé que pour les substances colorantes qu'il fournit, est cependant précieux comme fourrage; ses feuilles sont recherchées avec avidité par les chèvres et les brebis.

Avant de passer à la grande famille des graminées, qui est la famille naturelle des fourrages, nous ne devons pas oublier les plantes reconnues laiteuses à juste titre, mais qui sont éparses dans d'autres familles isolées.

La fane des panais *(pastinaca sativa)* est un excellent fourrage, et les racines fournissent une bonne nourriture aux bestiaux; le lait des chèvres en devient plus abondant et plus crèmeux, sans contracter aucun goût désagréable, si l'on a soin de joindre les panais au régime des carottes.

La carotte est trop connue pour en faire l'éloge. Il régnait un préjugé parmi les cultivateurs contre l'emploi des fanes de carottes pour la nourriture des vaches laitières, et le congrès de Clève s'est attaché à le détruire. La section chargée de ce travail a constaté que les fanes, loin de diminuer chez ces animaux la quantité de lait, l'augmentaient au contraire d'une manière notable. M. le baron de Kleist-Tychen rapporte que, chez lui, on les donne fraîches aussi bien que salées, que les vaches s'en montrent très-friandes, et que cette nourriture a toujours produit de fort bons effets.

La betterave forme une nourriture saine qui fournit un lait plus abondant et plus crèmeux. Quand on emploie la cossette de betterave chargée de vinasse, comme l'indique le procédé récemment découvert par M. Champonnois, on obtient beaucoup plus d'avantages pour la nourriture des bestiaux. Les vaches donnent plus de lait, et le beurre est plus consistant, mais il est moins coloré. Ce procédé vaut mieux, par conséquent, que la consommation directe de la pulpe provenant des sucreries, car la pulpe, laissée en moyenne trois ou quatre mois dans les silos avant la distribution, a subi une déperdition par la fermentation, de sorte que le résidu représente au plus

1 kilo 5 de matière nutritive pour 100 kilos de betteraves employées, tandis qu'avec la cossette, pour 100 kilos des mêmes racines, on obtient au moins 6 de matières salines azotées, c'est-à-dire quatre fois davantage.

L'ortie (*urtica dioica*), d'après M. Isidore Pierre, serait peut-être le foin le plus azoté; ce fourrage rend le lait plus abondant, plus riche, plus épais.

Le charme (*carpinus betula*), par ses feuilles vertes ou sèches, convient à tous les bestiaux.

Le gui *(viscum album)* est le fourrage le plus riche et le moins aqueux à l'état sec et à l'état frais; mais le cultivateur doit faire attention à cette nourriture, car elle peut produire beaucoup de lait pendant les premiers temps, mais ensuite il faut en sevrer les bêtes laitières.

La pomme de terre est utilisée pour ses feuilles ou ses tubercules. Mais si l'on place plusieurs lits de pommes de terre crues dans un cuvier couvert avec des lits alternes de son; si l'on abandonne le cuvier dans un lieu exposé à une température de 100 degrés jusqu'à la fermentation et qu'on donne ensuite aux bestiaux ces pommes de terre ainsi préparées, le lait acquiert, dans ce cas, des qualités vraiment remarquables; il devient plus épais, plus jaune, plus abondant, plus crèmeux. Mais il faut observer que chez les vaches les pommes de terre crues sont favorables pour pousser à l'augmentation du lait, moins cependant que les betteraves, tandis que cuites elles favorisent l'engraissement.

La spargoute (*spergula arvensis*) est très-avantageuse pour les vaches laitières; elle augmente non seulement la sécrétion du lait, mais elle lui communique, en outre, des qualités toutes spéciales qui rendent son beurre très-agréable. Aussi, est-ce une plante précieuse qui, outre qu'elle peut donner un fourrage très-abondant et de bonne qualité, n'épuise nullement la terre? La *Spergula maxima* (Reichenbach) ou spergule géante, consommée en vert, fournit, comme la spergule ordinaire, un excellent fourrage qui convient parfaitement aux vaches laitières dont elle augmente le lait en même temps qu'elle en améliore la qualité. On la cultive avec beaucoup d'avantage en Allemagne et en Westphalie. C'est un pâturage d'automne qui peut durer jusqu'en décembre; elle est donc d'une grande ressource pour l'agriculture.

Les choux, les navets (*brassica*, etc.), poussent à la sécrétion du lait, mais l'uniformité de cette nourriture lui donne un goût désagréable. Quelques espèces de renoncules (*ranunculus fluitans, aqua-*

tilis), qu'on recueille en Angleterre, passent pour être améliorantes ; il en est de même des véroniques.

Deux ou trois renouées (*polygonum aviculare*, *bistorta*, *viviparum*) sont ramassées, pour cette raison, dans quelques pays.

Il est des plantes qui ne fournissent pas un fourrage assez abondant pour qu'on les cultive spécialement à cet usage, mais qui, cependant, exercent une influence heureuse sur la sécrétion du lait. C'est ainsi qu'on pourrait utiliser les feuilles vertes ou sèches du peuplier (*populus alba*, *nigra*), du tremble (*P. tremula*), pour les brebis; celles de l'orme (*ulmus campestris*), du mûrier (*morus alba*) pour les chèvres ; les jeunes pousses trempées dans l'eau pendant deux ou trois jours de la fougère (*pteris aquilina*), du genèvrier (*juniperus communis*), de la bruyère (*calluna vulgaris*) ; la pimprenelle (*poterium sanguisorba*) ; les feuilles de la bourgène (*rhamnus frangula*) ; la courge potiron (*cucurbita pepo*) ; la potentille (*potentilla reptans*) ; le petit muguet (*asperula odorata*) ; elle est très-recherchée des bestiaux, et les vaches qui s'en nourrissent donnent un lait plus abondant, plus savoureux ; le micocoulier (*celtis australis*) ; la scabieuse (*scabiosa arvensis*, *columbaria*) ; le lierre (*hedera helix*), dont les feuilles sont d'une grande ressource quand les fourrages sont peu abondants ; tous les bestiaux le mangent avec avidité ; la salicaire (*lythrum salicaria*) ; la mâcre (*trapa natans*) ; le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*), malgré son amertume ; les varechs (*fucus*), que les vaches et les brebis mangent avec passion, mais qu'ils rejettent dès que ces végétaux commencent à se décomposer. Dans plusieurs contrées du nord, on les leur donne pour nourriture pendant une grande partie de l'été ; on les mêle avec leur fourrage. Cette nourriture, malheureusement, donne au lait un goût de marée fort désagréable pour les personnes qui n'y sont pas accoutumées.

Nous arrivons maintenant aux graminées, cette famille fourragère par excellence. Là nous trouvons :

L'ivraie vivace (*lolium perenne muticum*) ou *ray-grass* qui, sous un petit volume, contient beaucoup de substance nutritive et forme la base de la nourriture des brebis de la Crau ; 100 parties vertes en fleurs donnent 42.4 de foin contenant 9.1 de matières nutritives ; à la maturité des graines, 45.0 de foin donnent 14.3 de matières azotées : ainsi, sous un petit volume, il contient beaucoup de matières nutritives. C'est au moment que mûrit la semence que le ray-grass est le plus productif. L'ivraie d'Italie (*L. Italicum*) jouit des mêmes propriétés que

son congénère ; sa végétation est précoce, mais cette plante a l'inconvénient de durcir à l'époque de sa floraison. Il est donc essentiel de ne pas la faucher trop tard ; elle peut fournir trois coupes par an. Cette ivraie ne convient en France, comme plante à faucher, que dans les fonds bas et frais, où elle dépasse ses dimensions ordinaires ; elle est excellente dans les terrains argilo-sableux ; mais il est bon de l'associer à d'autres graminées.

Les fléoles *(phleum pratense)* ou *timothy-grass* donnent un lait abondant et substantiel ; c'est un gramen justement vanté par les Anglais.

Les maïs forment, surtout dans leurs tiges, un excellent fourrage, égal aux fourrages à tiges dures (luzerne, trèfle), inférieur au foin et égal à la paille des légumineuses ; l'usage du maïs vert rafraîchit les herbivores, les maintient frais et luisants au milieu des ardeurs de l'été, et donne au lait un goût exquis ; la qualité en est encore supérieure si l'on fait macérer les feuilles sèches de maïs dans l'eau bouillante avec addition de sel ordinaire. Cependant, le maïs *exclusif* diminue le lait, car il engraisse les bestiaux ; cette nourriture ne leur est pas suffisante, parce que ses principes nutritifs sont dispersés sur une trop grande masse. Il faut donc l'associer à un fourrage sec.

Le sorgho à sucre *(holcus saccharatus)* est un fourrage nouveau pour l'agriculture. Une expérience faite dans le département de la Vienne a constaté que le sorgho à sucre, donné aux vaches, augmente la production du lait dans une proportion plus forte que le maïs.

Quelques roseaux, entre autres le roseau à balai *(arundo phragmites)*, le roseau à quenouille *(A. donax)*, que les vaches aiment beaucoup, augmentent la sécrétion du lait, accroissent la qualité du beurre et du fromage ; mais évitez le roseau plumeux (*A. calamagrostis)* qui répugne aux bestiaux et leur donne la dyssenterie.

Au lieu du blé (*triticum sativum*) mieux vaut prendre le *son*, enveloppe du froment, que les brasseurs tirent de leur cuve après en avoir extrait la bière. Dès que ce son est sorti, il faut le mettre dans des tonneaux, jeter par dessus de l'eau fraîche et le laver dans cette eau. On en donne par jour une ou deux fois ; cette nourriture augmente le lait ; données en vert, les feuilles et les tiges du blé fournissent une très-grande abondance de lait aux vaches et aux brebis ; il est préférable de donner comme fourrage l'épeautre (*T. spelta*), la plante est plus tendre ; le chiendent *(T. repens)*, une des meilleures plantes lactifères malgré la haine injuste que les cultivateurs ont pour elle ;

elle fait, en partie, la base des prairies célèbres de la ***Prévalaye***, et on la retrouve, en général, dans les pâturages estimés pour la nourriture habituelle des vaches laitières.

Les pâturins sont, pour la nourriture des bestiaux, au nombre des meilleures graminées. Peu de plantes leur sont plus agréables. Aussi les voit-on répandues avec profusion dans tous les pays connus, chaque espèce se prêtant avec une merveilleuse facilité aux exigences des divers climats; partout on les trouve, partout elles forment un excellent pâturage. Les bestiaux n'hésitent pas à aller chercher, sur le bord des rivières, des étangs, dans les marais, les fossés aquatiques, le pâturin aquatique (***poa aquatica*** L.), la plus belle espèce du genre; mais dès que la plante est parvenue à fructification, ils la dédaignent. Les Anglais, au dire d'Arthur Young, en forment des prairies excellentes qui remplacent ainsi les plantes marécageuses inutiles. Le pâturin annuel (***poa annua***, L.), qui pousse partout, entre les pavés des rues, des cours, auquel on donne plus communément le nom d'***herbe***, qui ne craint ni le froid du nord, ni la chaleur du midi, offre aux bestiaux, alors que l'intempérie des saisons a dépouillé la terre de toute végétation, une nourriture de bonne qualité, en tout temps, en toute saison. Le pâturin des forêts (***poa sylvatica***, Pall.), le pâturin grêle (***poa debilis***, Ency.), à bulbe (***poa bulbosa***, L.), se rencontrent épars dans les forêts, aux lieux montueux : excellent fourrage pour les bestiaux, il n'y manque que la quantité. Partout sur les Alpes vous trouverez le pâturin des Alpes (***poa Alpina***, L.), autre espèce précieuse à laquelle on attribue l'excellent goût du lait des vaches qui la broutent. Les plages sablonneuses, les dunes, les sables mobiles, les côtes maritimes, reçoivent des espèces de pâturins douées des qualités spéciales aux sols pour lesquels elles sont destinées. Ils servent à couvrir d'une riche et précieuse végétation les sables arides, à retenir entre leurs racines les dunes mobiles, et à les convertir en prairies qui donnent aux bestiaux une chair si délicate, tels sont les pâturins maritimes et des sables (***poa maritima***, ***arenosa***, L.), des rivages (***P. littoralis***, Jouan.).

Les panis, principalement l'herbe de guinée (***panicum altissimum***), sont des fourrages extrêmement propices aux vaches laitières.

Le moha de Hongrie (***panicum Germanicum***) a été récemment importé en France, et déjà on lui a reconnu d'excellentes qualités. Des expériences faites à Grignon sur le moha et le maïs, employés comme ourrages verts avec des vaches laitières, il résulte qu'il a fallu, pour la

production de 100 litres de lait, 568 kil. de maïs et seulement 541 de moha. Le lait des vaches nourries avec le moha était bien supérieur à celui des vaches nourries au maïs, puisque pour avoir 1 kil. de beurre il ne fallait du premier que 34 lit. 64; pour 1 kil. de fromage maigre, 3 lit. 66, et pour 1 kil. de fromage gras, 3 lit. 01; tandis qu'il fallait du second, 38.77; 4.17 et 3.33. Par conséquent, pour obtenir 1 kil. de beurre il a fallu, en moha, 118.120; pour 1 kil. de fromage maigre, 12.480; pour 1 kil. de fromage gras, 10.260; tandis qu'il a fallu, en maïs, 181.400; 19.520 et 15.580. Il résulte de là que pour remplacer 100 kil. de moha il faudrait employer 152 à 156 kil. de maïs.

Je m'étonne que les auteurs aient si peu parlé du millet (*P. miliaceum*) comme plante fourragère; elle mérite cependant sous tous les rapports d'être cultivée dans toute la France. Sa semence coûte fort peu. On peut le semer vers la mi-juillet et le récolter fin-septembre.

La canche aquatique *(aira aquatica)* est un gramen succulent, d'un goût doux et agréable aux bestiaux, surtout aux vaches, auxquelles il fait produire beaucoup de lait.

Les orges, surtout l'escourgeon *(hordeum hexastichum, vulgare hybernum)*, dont la paille est supérieure, chimiquement, à celles du froment et du seigle. L'orge trempée, et, encore mieux, moulue ou simplement écrasée entre deux cylindres et déjà en état de fermentation, augmente considérablement le lait des vaches en même temps qu'elle les engraisse. La grosse orge nue (*H. distichum nudum)* est employée souvent par les nourrisseurs de Paris comme préférable à toute autre pour rafraîchir les vaches ou les ânesses laitières, pour renouveler leur lait et augmenter à la fois sa qualité et sa quantité.

Les avoines *(avena sativa, nuda, pubescens, flavescens*, etc.) augmentent considérablement la quantité de lait des bêtes nourrices, et le lait devient plus gras. Il est bon de moudre les grains grossièrement. Cette graminée convient tout spécialement pour les vaches laitières à cause de son action puissante sur la production et la qualité du lait; le fromental *(A. elatior)* donne un foin qui, haché et mêlé aux pommes de terre et à la paille également hachées, plaît aux vaches et est lactifère à un haut degré. Ce gramen a été expérimenté avec succès à Flottbeck, et l'on a reconnu que c'est une des graminées les plus recommandables par la qualité comme par la quantité de fourrage qu'elle donne.

Les seigles *(secale cereale)* jouissent à un haut degré des qualités nutritives de la famille à laquelle ils appartiennent.

J'aurais pu joindre à cette catégorie beaucoup d'autres plantes encore ; mais je n'ai cité que celles qui sont réellement *lactifères*, que l'expérience ou l'analyse chimique a reconnues telles. Quant aux autres, leurs propriétés, sous ce rapport, sont encore hypothétiques et ne doivent avoir nulle valeur pour le propriétaire. A cette liste, cependant, qui ne comprend que des plantes spéciales, on peut ajouter les *herbes des prairies élevées* qui donnent au lait, en général, plus de consistance et de parfum.

Pendant l'hiver, le *foin* est un excellent fourrage, s'il est bien récolté ; celui de qualité inférieure ne doit se donner que mêlé de grains ou de paille; celui de trèfle, de luzerne, de sainfoin, de vesce, est excellent, surtout pour les vaches laitières. Si, par hasard, le foin est moisi, limoneux, on peut l'améliorer par le hattage, la coupe, l'échaudage, la fermentation, l'eau salée. La *paille* non attaquée de rouille, de charbon, de miélat, est un assez bon fourrage, mais à un degré inférieur. On donne un tiers de paille sur deux tiers de foin, et jusqu'à moitié de l'un et moitié de l'autre : il vaut mieux alors les hacher et améliorer le tout par l'échaudage ou par la fermentation. Les *racines fourragères* bien nettoyées, coupées, broyées et mêlées avec des cosses de petite paille, sont excellentes pour les vaches laitières. Quant aux *navets*, il ne faut jamais les donner seuls aux bêtes nourrices ; on peut donner aux vaches qui ont vêlé pendant l'hiver, le soir et le matin, de la paille hachée et de la menue paille, mélangée de pommes de terres ou d'autres racines fourragères *crues* et coupées, des grains concassés, des tourteaux. Il est bon de leur donner à tous les repas de la paille, et pour la nuit aussi, et de leur offrir les aliments *crus*.

Des faits qui précèdent, on peut conclure que l'abondance et la qualité du lait sont influencées très-favorablement par une alimentation sur les herbages des bonnes prairies naturelles où les plantes variées se renouvellent, tendres et aromatiques, offrant ainsi à discrétion une nourriture appétissante aux vaches laitières. Cette influence de la nourriture est, d'ailleurs, bien reconnue des cultivateurs, car on a vu fréquemment les mêmes vaches donner plus de beurre et du beurre de meilleure qualité dans une prairie que dans une autre, les changements des herbages correspondre avec un rendement plus fort tantôt en fromage, tantôt en beurre. Dans tous les cas, à défaut des herbages verts, on a plus de chance de favoriser la production du lait en donnant aux vaches des aliments tels que des racines, drèches ou

pulpes abondantes en eau. Que le lecteur nous pardonne la monotonie de la longue nomenclature des plantes citées dans les séries précédentes; mais, à notre point de vue, la production du lait est une partie importante de l'éducation du gros bétail; cette importance s'augmente suivant certaines localités. Ainsi, dans le voisinage des villes, où le débit du laitage est facile et se fait à bon prix, on peut considérer les vaches laitières comme une des sources de la prospérité d'une exploitation agricole et comme fournissant chaque jour une grande partie de l'argent comptant nécessaire pour les dépenses courantes de la ferme. Lorsque la vente du lait frais ne peut se faire aussi facilement, le cultivateur doit régler le nombre de vaches qu'il entretiendra dans ses étables sur le produit qu'il peut en tirer, soit en beurre et en fromage, comparé à la valeur des fourrages qui auront été consommés. On a calculé, terme moyen, que 100 kilog. de foin doivent produire chez une bonne vache 37 à 40 litres de lait. Outre la considération des exemples particuliers précédemment cités, le cultivateur ne doit pas perdre de vue les signes donnés par le système Guenon et le système Magne pour le choix de la bonne laitière; il doit aussi se rappeler qu'une nourriture exclusive est aussi nuisible aux animaux qu'aux hommes. Pour que la nourriture puisse exercer une influence marquée sur la quantité et sur la qualité du lait, il faut qu'elle soit abondante et bien composée, et, si l'on veut obtenir les meilleurs produits des vaches laitières, il faut de plus que les conditions générales de l'alimentation consistent à fournir, outre la ration nécessaire d'entretien, un excès de nourriture convenable pour la sécrétion du lait. Le nourrisseur doit aussi se rappeler que la sécrétion de ce liquide alterne avec celle de la graisse, et qu'en général, quand une vache laitière engraisse, la lactation diminue. Les races reconnues les meilleures laitières restent longtemps maigres après le *vêlage*. Dans la race Durham, dont le tissu graisseux est très-développé, la quantité du lait peut être considérable après le *part;* mais les bêtes ne tardent pas longtemps à engraisser; aussi la sécrétion du lait dure-t-elle moins longtemps que chez les vaches de Hollande ou de Flandre. Il faut aussi éviter tout ce qui peut amener la transpiration; car on a remarqué que dans les climats très-chauds, où la transpiration est abondante et la nourriture généralement trop riche, les vaches fournissent peu de lait : ce n'est que dans les contrées assez humides, à climat tempéré, qu'on peut obtenir le maximum de lait de bonne qualité.

Il est aujourd'hui reconnu qu'il faut, en général, pour que la bête laitière donne la quantité la plus grande possible de lait, qu'elle consomme par jour en fourrage un trentième de son poids, et que ce qu'elle consomme en plus profite pour l'engraissement et la formation de la viande. Mais le cultivateur, cependant, doit se tenir en garde contre la liste que nous venons de donner, en ce sens qu'il ne doit pas adopter une plante à l'exclusion des autres, car partout la nature réclame la variété en toutes choses, et chacune de ces plantes, comme je l'ai dit en commençant cet article, peut agir de plusieurs manières sur le lait.

Une des brillantes expériences de M. Boussingault a pleinement démontré, et partout la pratique le conclut, qu'il n'y a ni fourrages spécialement engraissants, ni fourrages spécialement propres à produire du lait. Bien au contraire, la production de lait par les divers fourrages sera toujours la conséquence directe de leur force nutritive ou engraissante.

On sait que les laitières nourries *au sec* pendant l'hiver donnent moins de lait qu'*au printemps*, époque où on les met dans les herbages; alors la sécrétion de leurs mamelles augmente par la consommation de l'herbe tendre et abondante. Mais il est vrai aussi que si les fourrages secs diminuent la quantité, ils augmentent la qualité, et, la plupart du temps, l'une de ces deux propriétés ne prend plus de valeur qu'au préjudice de l'autre. La qualité des plantes, en tant que lactifères, est modifiée, non seulement suivant la saison, mais encore suivant que l'on donne une première ou une seconde coupe de plantes fourragères.

Le *regain*, par exemple, qui est la seconde ou la troisième coupe, passe pour fournir un fourrage médiocre; cependant, c'est peut-être le plus profitable, et il est à désirer que la plupart des cultivateurs abandonnent à cet égard leur opinion erronée, et sans m'appuyer sur l'analyse chimique qui reconnaît au regain une plus grande richesse nutritive, qu'il me suffise de citer les expériences qui ont été faites à l'établissement de Roville. Des vaches nourries au *regain* avec deux livres de tourteaux de graines de lin donnaient un lait dont il fallait 21 litres pour obtenir un kilog. de beurre, tandis que les mêmes vaches, nourries au *foin*, avec 30 kilog. de résidus de distillation ou de pommes de terre, fournissaient un lait beaucoup moins riche. Ainsi, il en fallait 34 litres pour un kilog. de beurre.

Les regains, tardifs et durs, sont en général beaucoup plus riches

en azote que les premières coupes, poids pour poids, et leur richesse dépend de l'abondance des feuilles. Le regain de sainfoin contient beaucoup plus de principes azotés que le regain de luzerne, bien que la différence entre la luzerne et le sainfoin soit peu considérable.

M. Isidore Pierre, le savant secrétaire de la Société d'Agriculture de Caen, a, par une série d'expériences intéressantes, reconnu que dans la même plante la richesse nutritive dépend de la partie cueillie; il en a conclu que dans le trèfle, la luzerne, le sainfoin, ***les fleurs et les feuilles sont plus riches en matières azotées que la tige,*** poids pour poids.

La différence est à peu près comme du simple au double.

Le fleurain de ces mêmes fourrages contient également, à poids égal, deux fois autant de matière azotée que leurs tiges entières dépourvues de feuilles et de fleurs.

La différence est beaucoup plus grande que si au lieu de considérer la tige entière on n'en prend que la partie inférieure.

Donc, si on considère ces divers fourrages suivant leur richesse en azote, on les classerait ainsi :

1° Fleurs;

2° Feuilles;

3° Fourrage entier;

4° Partie supérieure des tiges;

5° Partie inferieure des tiges;

Et si l'on tient compte du poids de ces différentes parties, on trouve que ***dans un poids donné de ces fourrages, les feuilles et les fleurs réunies contiennent à elles seules*** AU MOINS LA MOITIÉ ***de la somme entière des matières azotées renfermées dans le fourrage complet, bien que leur poids soit loin de constituer la moitié du poids du fourrage.***

L'état dans lequel sont présentés les fourrages influe aussi d'une manière remarquable, et les *fourrages cuits* à la vapeur sont beaucoup plus nutritifs et surtout plus lactifères que les autres. Ce dernier résultat vient d'être constaté tout récemment en Allemagne à la suite d'expériences concluantes.

Il faut que les cultivateurs se rappellent aussi que plus la nourriture est altérante, plus la quantité de lait augmente. Ainsi, les trèfles, les pois, les pommes de terre, tous les farineux, les résidus des distilleries, le sel, le salpêtre, sont altérants et par conséquent lactifères; car c'est un fait acquis que plus la bête laitière boit, plus elle donne de lait. Les diurétiques, au contraire, doivent être proscrits, car, en favorisant l'évacuation de l'urine, ils nuisent à la quantité du lait.

Nous ne pouvons, sans dépasser de beaucoup les bornes de notre travail, pousser plus loin l'étude des plantes lactifères.

Bien qu'il ne faille pas se montrer exclusif et préconiser soit un fourrage, soit une racine, car, par rapport à la nourriture des bêtes laitières, il est impossible de poser des principes absolus, il est bon cependant de connaître la valeur nutritive de chaque fourrage et leurs rapports; il devient ainsi possible au cultivateur de régler, de la manière la plus profitable, la ration de ses vaches. La table suivante donne, aussi exactement que possible, les effets équivalents des fourrages le plus fréquemment usités.

TABLEAU DE LA VALEUR COMPARATIVE DES FOURRAGES.

Sont égaux à 100 kilogrammes de foin fin de première qualité :

Ajonc	380 kil.
Graminées fauchées en fleurs, provenant des montagnes	300
——— provenant de prairies sèches, de vallées.	400
——— provenant de prairies irriguées	500
——— provenant de prairies artificielles	600
Maïs	500
Graminées fauchées avant la fleur	700
Trèfle de terres sèches	500
— de terres fraîches	600
— fauché avant la fleur	700
— des chaumes (sans tiges)	800
— rouge, coupé en fleurs et consommé vert	311
— sec	75
— jaune ou minette défleurie	90
— blanc et minette encore en fleurs, et regain	120
Spergule en fleurs	600
Mélanges de graminées et de légumineuses	650
Feuilles et pommes de choux	600
— de navets	850
Jets de houblon	600
Feuilles de vigne	700
Fanes de pommes de terre	200
Pommes de terre, grosseur moyenne	200
——— forte grosseur	315
Topinambours	400

Carottes	300 kil.
Panais	225
Betteraves de moins de 1 kilogramme	250
— de plus de 1 kilogramme	300
— en terrain non humide	350
Rutabagas ou navets d'hiver	325
Navets	150
Courges	450
Foin gros	125
— sûr	200
— de mélanges fins de graminées	100
— de gros mélanges	125
— de légumineuses	115
— de trèfle gras	130
— de sainfoin	90
— de maïs	80
— de spergule	100
— de sarrazin	100
— de feuilles de betteraves	125
— de colza montant	125
— de tiges et feuilles de houblon	150
— de feuilles fines d'arbres, cueillies lors de la floraison ou en mai, terme moyen	125
— de feuilles de tilleul	90
— de feuilles de chêne	100
— de feuilles d'orme	120
— de feuilles de hêtre, de noisetier	120
— de feuilles de peuplier, de saule	190
— de feuilles d'érable, de bouleau	210

(*Les feuilles cueillies en juillet et août ont une valeur de* 50 *% de moins.*)

Balles de céréales	150 kil.
Ecosses de farineux	125
Paille de spergule	150
— de lentilles	150
— de graminées pour semence	200
— d'avoine fine	380
— de grosse avoine	300
— d'orge fine	350

Paille de grosse orge	380 kil.
— de millet	250
— de feuilles de maïs	290
— de vesces	200 à 400
— de pois	250 à 400
— de froment	300 à 400
— de haricots	350 à 450
— de sarrazin	350 à 450
— de seigle	450 à 500
— de colza d'été	300
— de colza d'hiver	600
— de navette d'été	250
— de navette d'hiver	500
— de cameline	600
— de moutarde	300
Marron d'Inde	80
Carthame	75
Tournesol (graines de)	65
Sarrazin	60
Faîne	75
Avoine	53
Millet	45
Glands	43
Orge	43
Seigle	40
Maïs	38
Moha	38
Froment	38
Lupin	35
Pois	35
Vesce grenue et très-sèche	90
Lentilles	30
Fèves	28
Cameline	24
Lin (graine de)	21
Colza (tourteaux de)	100
Lin (tourteaux de)	75
Son de blé, de seigle	100
Balles d'avoine, d'orge	300

Son d'avoine, d'orge	100 kil.
Dépouilles de millet	257
—— de sarrazin	250
Résidus de distillation de pommes de terre	400 lit.
—— de seigle et de maïs	100 à 150
Drèche	100 à 150

Il n'est pas douteux pour les cultivateurs qu'une nourriture exclusive ne puisse pas donner toujours des résultats identiques avec une autre nourriture également exclusive; mais ils pourront puiser dans les renseignements précédents des notions utiles sur le rendement de telle ou telle plante.

Il est évident que les nombres qui figurent dans ce tableau ne doivent être considérés que comme des appréciations susceptibles de varier suivant les lieux et la nature du sol; mais, tels qu'ils sont, ces résultats peuvent néanmoins fournir des indications importantes aux agriculteurs praticiens.

Rappelons, d'ailleurs, en terminant la première partie de cette notice, une vérité que beaucoup d'agriculteurs semblent oublier, à savoir que la production du lait n'est pas due à un travail exclusif de l'organisme animal, et que par conséquent, on ne peut par aucun fourrage, agir sur cette production sans influer en même temps sur celle de la viande et de la graisse.

ALTÉRATIONS. — SOPHISTICATIONS. — CONSERVATION DU LAIT.

Le titre choisi pour cet article m'interdit de traiter les altérations ou sophistications autres que celles qui se produisent à l'aide des plantes; on ne devra pas s'étonner si j'omets à dessein quelques-unes des adultérations qui sont le plus souvent employées, mais qui ne rentrent plus dans le cadre étroit que je me suis tracé.

Quelquefois on remarque une certaine *acidité* dans le lait. Le lait des chèvres, par exemple, qui vivent presque uniquement du brou acide et astringent des arbres s'aigrit et se caille bien plus promptement que celui des vaches qui ne pâturent que l'herbe. Le lait des vaches devient lui-même d'une conservation très-difficile quand on leur donne à manger beaucoup de feuilles et de jeunes pousses acides de vigne. Il nous semble, car nous ne l'avons pas encore expérimenté, qu'on pourrait, dans ce cas, empêcher le lait de se cailleboter en y ajoutant, lors de l'ébulition, 12 ou 15 centigrammes de potasse, de soude ou de

chaux par litre. Ce procédé ne peut avoir aucun inconvénient, il ne communiquera aucune saveur particulière au lait, il peut seulement le rendre plus prompt à monter et à s'extravaser par l'ébullition.

Pour faire disparaître *l'amertume* du lait, il suffit d'y verser quelques gouttes d'une infusion composée d'absinthe et de quinquina *(cinchona condaminea.)* Ces deux plantes dont l'amertume est proverbiale se neutralisent infusées ensemble et corrigent l'âcreté des liquides.

Un moyen plus simple est suivi en Angleterre pour détruire l'amertume du lait des vaches nourries avec des turneps. Il consiste à mettre 1 gramme de nitrate de potasse par litre de lait aussitôt après la mulsion. Ce procédé est d'autant meilleur que si le lait a l'inconvénient de conserver cette mauvaise odeur, il n'en gagne pas moins en consistance et devient très gras, au point que, dans la Carinthie où les vaches sont presque toujours nourries au chou, il ne faut que 10 kilog. de lait environ pour un kilo de beurre.

Quant à la *saveur détestable* produite par les marrons d'Inde et les fleurs de châtaignier, on peut la neutraliser en donnant quelques pincées de sel commun aux vaches.

Pour faire disparaître la *couleur bleue* du lait, il faut, dans les laitières, relever l'énergie des organes digestifs en leur administrant une poignée de sel dans un litre d'eau, ou leur donner une infusion d'une forte poignée de rue *(ruta graveolens)* ou de sabine *(juniperus sabina)* dans laquelle on délaye, avec un jaune d'œuf, un peu d'assa-fœtida. L'huile volatile contenue dans ces plantes donne aux organes débilités du ton et de l'activité ; il faut, en outre, changer le régime alimentaire, donner aux bestiaux des plantes plus délicates et n'oublier aucun des soins de propreté et de bonne tenue.

Si le cultivateur n'a pas sous la main de rue ou de sabine, il peut encore faire disparaître les taches bleues du lait en donnant à boire aux vaches un seau plein d'eau dans laquelle on a fait infuser quelques poignées de lierre terrestre *(glechoma hederacea)* dans le liquide bouillant avec un peu de son. A l'aide de ce breuvage tonique, la digestion s'effectue avec plus d'activité. Le lierre terrestre est une labiée commune partout, le long des haies et dans les lieux un peu humides. A défaut de lierre terrestre, il faut donner aux vaches quelques pincées de sel et mettre le lait dans un endroit bien aéré.

Dans le Midi de l'Europe, pour combattre la couleur bleue du lait, on se sert plus généralement de cumin *(cuminum cyminum)*. Diosco-

ride, qui connaissait cette propriété, ajoute naïvement que, d'ailleurs, le cumin a la propriété de rendre pâles ceux qui en mangent ou qui s'en frottent. On a remarqué que, dans la plupart des cas, les plantes de la famille des crucifères (colza, rabette, etc) semblent prévenir le lait bleu et même y remédier. On peut donc, quand ce phénomène se présente chez une vache, la mettre à l'usage des plantes crucifères; c'est un traitement qui a réussi à beaucoup de cultivateurs et qu'on peut recommander d'une manière particulière.

Dans la Champagne, on donne au lait bleu sa couleur normale en fournissant aux bêtes ainsi affectées, chaque matin, la moitié d'un pain de craie, ou mieux encore une cuillerée de bi-carbonate de soude délayée avec un peu de sel dans de l'eau de son. Cette méthode, très-simple, fait disparaître immédiatement les moisissures bleues.

Contre la *couleur jaune* on peut employer avec succès l'infusion de douce-amère *(solanum dulcamara)* mélangée avec la boisson.

Ce procédé est encore excellent contre la *viscosité* du lait.

Souvent, mais à Paris surtout, où le lait réellement pur n'est connu que sous le nom de *crème double,* beaucoup de laitières cherchent à altérer leur lait, mais ces falsifications sont, en général, moins dangereuses qu'on ne le croit; le public se les exagère d'une manière vraiment chimérique. La falsification la plus commune doit être l'addition de l'eau dans le lait; quant aux autres adultérations, je ne les trouve guère possibles; car la sensibilité exquise de ce liquide doit s'opposer à ce que des matières étrangères puissent se mêler facilement avec lui; il faut, d'ailleurs, un concours de circonstances difficiles à trouver, que le coût des substances destinées à la fraude soit nul dans le commerce, qu'elles soient insipides, inodores, ne caillant point le lait, ne le faisant pas tourner, augmentant la densité du lait en se dissolvant pour déguiser l'addition de l'eau. Pour trouver toutes ces conditions réunies, il faudrait que la laitière fût un chimiste habile.

Pour bien comprendre de quelle manière on peut frelater le lait, il est nécessaire de donner quelques notions succinctes sur la nature du lait et les causes des altérations qu'il subit.

Le lait est un peu plus lourd que l'eau : un litre d'eau pèse 1 kilog. et un litre de lait 1 kilog. 32 gram. Ce liquide est un mélange naturel de plusieurs matières très-différentes : sur 100 grammes de lait on trouve 87 grammes d'eau, 5 grammes de *sucre de lait*, 4 grammes de *beurre*, 4 grammes de *caséine*, et différents sels en minime quantité, C'est le beurre maintenu en suspension dans le lait qui le rend opaque

et blanc. Or, le beurre n'est pas le seul corps gras qui jouisse de cette propriété : quand on réduit en poudre des graines oléagineuses (amandes, chènevis, etc.), et qu'on les met en contact avec de l'eau, on obtient des *émulsions* qui présentent les apparences du lait et qu'on emploie assez souvent pour le falsifier.

Voici quelques sophistications assez usitées à l'aide de substances appartenant au règne végétal.

Tantôt on écrème le lait, on ajoute de l'eau et l'on colore le mélange avec la teinture de pétales du souci des jardins. Ces fleurs exhalent une odeur vireuse facile à reconnaître à l'odorat. Dans tous les cas, si l'on ne veut pas prendre pour juge l'odorat, on peut avoir recours à l'analyse qui fournira (dans le cas de l'adultération à l'aide du souci) un principe éthéré très-subtil et une matière gommo-résineuse.

Tantôt, après l'avoir écrémé, on ajoute une émulsion de graines de chènevis *(cannabis sativa)* ou d'amandes douces *(amygdalus communus)*. Cette fraude se reconnaît aisément, car on n'a qu'à mettre le caséum exprimé sur une feuille de papier blanc; dans le cas de l'émulsion supposée le papier sera graissé au bout de vingt-quatre heures par l'huile provenant des semences du chanvre ou de l'amandier.

Parfois encore on mêle au lait des décoctions de son, de farine, de fécule, ou de toute autre matière féculente végétale, puis on ajoute du jus de carottes pour le colorer. Une semblable fraude se reconnaît facilement. Faites bouillir le liquide incriminé, versez-y quelques gouttes de teinture iodique et la couleur bleue vous indiquera s'il y entre de la fécule.

Une fraude assez commune dans le commerce parisien est la suivante : comme Paris consomme plus de 110 millions de litres de lait par année, on comprend aisément que les marchands peu scrupuleux cherchent à tirer parti d'une industrie qui peut leur procurer des bénéfices quotidiens d'autant plus considérables qu'ils trompent davantage : aussi, la fraude sur le lait commence dans la vacherie pour ne s'arrêter qu'au moment où le liquide arrive chez le consommateur. Quand le lait est acheté par le crémier, il a déjà passé entre plusieurs mains qui, la plupart du temps, l'ont déjà altéré : alors, ce liquide se trouve déjà bien affaibli et ne présente plus qu'une couleur terne. Pour lui donner du corps et le rendre agréable à l'œil, le crémier fait bouillir du riz *(oryza sativa)* et en verse le liquide dans les boîtes : il obtient ainsi le corps, reste la couleur à donner. Il lui suffit d'ajouter quelques gouttes de café *(coffea arabica)* qui lui permettent de livrer

au public un liquide qui contient à peine quelques parties de lait.

Pour masquer leurs pratiques coupables et donner au lait mélangé d'eau la densité et l'apparence qui lui manquent, certains laitiers y ajoutent quelquefois de l'extrait brun de *chicorée*, préparation destinée à l'épaissir et à le colorer.

Si dans un litre de lait on verse une cuillerée d'eau distillée de radis sauvage (*raphanus raphanistrum*), le lait pourra se conserver frais pendant une semaine environ et la crême s'en séparera comme à l'ordinaire; de plus, il n'aura aucun mauvais goût, l'orage ne le fera pas tourner et il sera, en outre, à l'abri des insectes. Cette eau distillée s'obtient à l'aide de 16 litres d'eau avec 6 kilog. de radis rouge et retirant 9 litres du produit.

Quant aux vases de bois destinés à servir de seaux, de bastes, de gerles, de rafraîchissoirs, ils doivent être d'un bois léger, mais d'un grain très-fin, très-homogène, unis et polis; ils exigent de grands soins de propreté parce qu'ils s'imbibent facilement de lait, surtout dans les joints des douves; ces particules peuvent s'aigrir et faire cailler le lait. Ordinairement on les façonne avec le frêne, le saule (*salix capræa*), le mélèze (*pinus larix*), le sapin (*abies vulgaris*), le châtaignier, le tilleul (*tilia platyphyllos*), et l'érable (*acer pseudo-platanus*).

Il serait à désirer qu'à l'aide des faits, malheureusement trop rares, que nous avons relatés, le cultivateur s'appuyant sur le goût, l'odeur, l'aspect et les autres qualités physiques du lait, pût noter et surveiller toutes les variations qui pourraient survenir dans ces produits et qui seraient dues au changement de nourriture, au régime, à la santé des animaux, ou à beaucoup d'autres causes accidentelles. Cette méthode lui permettrait, d'ailleurs, de porter immédiatement remède à des accidents dont il ne se serait pas sans doute autrement aperçu, d'améliorer par des mélanges ou des manipulations raisonnées la qualité des produits de sa laiterie, et d'éloigner tout ce qui pourrait nuire à ses projets, à la condition, toutefois, de ne changer jamais brusquement la nature des aliments, parce que tout changement diminue pour quelque temps la quantité du lait, même lorsque la nouvelle nourriture est plus succulente et meilleure.

Pour le beurre et le fromage le champ des expériences est moins vaste, soit que ces deux produits suivent nécessairement les modifications du lait, soit que celui-ci, en se transformant, perde insensiblement les premières impressions qu'il a reçues; aussi ces deux produits n'occuperont-ils que peu de pages dans ce travail.

DU BEURRE.

Lorsque, après la traite, le lait est déposé dans des vases, il ne tarde pas à se séparer en deux parties. L'une est grasse, plus légère que l'autre, et monte à sa surface pour y former une couche plus ou moins épaisse, onctueuse et agréable au goût. Elle se nomme crème. La crème sert à faire le beurre : on parvient à la transformer ainsi en la battant avec une palette dans un vase ou plutôt au moyen d'un instrument nommé baratte. A 12° la crème se prend en une masse jaunâtre, de consistance ferme, et constitue le beurre. La crème, cependant, est d'un blanc mat naturellement, mais elle passe au blanc jaunâtre au contact de l'air. Le beurre est composé d'oléine, de stéarine, de butyrine : cette dernière est une graisse liquide qui, par la saponification, se convertit en acydes butyrique, caprique et caproïque.

Le lait de chamelle ne peut être converti ni en beurre, ni en fromage. Aussi, les Arabes le font-ils servir exclusivement à la nourriture des hommes.

Dans le cas où le beurre ne veut pas se former, les enveloppes extérieures des oignons rouges favorisent la prompte séparation des éléments du lait. De récentes expériences faites en Allemagne en ont donné une preuve certaine.

Les pâturages frais, sans être humides, abandonnés aux vaches laitières, donnent plus de beurre et moins de fromage. Les bas-fonds procurent, au contraire, plus de fromage et moins de beurre. On a observé, suivant M. Yvart, que le beurre se conserve plus longtemps, et qu'il est plus ferme et plus consistant lorsqu'il provient du pâturage dans les herbages anciens, naturellement fertiles et non engraissés, que lorsqu'il résulte d'herbages altérés avec les cultures céréales qui ont exigé des engrais ou des amendements, surtout lorsque ces derniers sont d'une nature calcaire. Dans les assolements, une telle observation doit être prise en grande considération.

La qualité du beurre diffère suivant la nature des herbages et l'époque de l'année où il est fabriqué. Les beurres du printemps et d'automne, fournis par les vaches qui mangent l'herbe naissante et les regains, sont les meilleurs de l'année. Si les vaches sont nourries, à l'air libre, dans des prairies naturelles fertiles, non ombragées, bien exposées, dont les herbes sont tendres et variées, le beurre sera *aro-*

matique, de bonne qualité, *gras et jaune*. Si, au contraire, elles sont nourries à l'étable au régime exclusif des pommes de terre ou des pulpes de betteraves, de navets, le beurre sera *blanchâtre, granuleux*. La nature de la bête influe beaucoup : le lait de brebis est le plus abondant en beurre ; celui qu'il fournit est jaune-pâle, a peu de consistance, est gras et visqueux. Le lait de chèvre donne un beurre d'une densité plus grande que celui de la vache et moins gras que celui de la brebis ; il est blanchâtre, ferme, et d'une odeur douce et agréable. Il ne faut pas oublier non plus que l'époque de la traite est d'une grande importance, car une vache qu'on ne trait qu'une fois par jour donne un lait qui contient un 1/7e de beurre de plus.

Le beurre *huileux* provient du lait de vaches nourries exclusivement avec des tourteaux de graines oléagineuses. Il possède, en outre, un goût *fade*.

Quand le lait prend une teinte bleue d'azur, la crême donne du beurre qui est d'une *consistance plus molle*, d'une saveur moins douce et moins agréable que celle du beurre provenant du lait ordinaire. Il prend bientôt un *goût âcre et fort*, qui diffère peu de la rancidité, il donne avec le sel de mauvais caractères ; mais, quand il est fondu, on ne peut le distinguer d'avec d'autre beurre.

Quand les laitières ont pâturé dans des herbages trop succulents, la crême prend un aspect *gélatineux* très-regrettable.

Les fleurs de châtaigniers donnent au beurre un goût *détestable*. Le fait a été souvent expérimenté à la Prévalaye, aux environs de Rennes. Ce goût désagréable peut encore provenir d'une nourriture composée de feuilles sèches, de turneps, de fanes de pommes de terre, des herbes des prairies fumées avec des matières animales, telles que la colombine ou le guano. Les feuilles fraîches de frêne ou la germandrée aquatique produisent le même effet.

Le beurre est *amer* quand les vaches sont nourries au régime exclusif des pommes de terre ou de paille sèche.

Il a un goût *âcre* et *piquant* quand il a été coloré avec les feuilles de gentiane *(gentiana lutea)*.

Quant à l'*odeur*, il subit les mêmes influences que le lait : le cerfeuil (*scandix cerefolium*), et le céleri, cependant, lui communiquent au plus haut degré leur odeur aromatique.

La qualité du beurre n'est pas en rapport, comme l'abondance du lait, avec la quantité absolue des aliments consommés. Le beurre le plus délicat est toujours fourni par des herbages contenant des prin-

cipes fugaces qui se dissipent pendant le phénomène de la dessiccation et la fermentation dans le fenil.

Les plantes qui accroissent soit la qualité, soit la quantité du beurre, qui le rendent plus délicat, plus savoureux sont : l'ajonc, les feuilles du maïs, de la carotte, du sainfoin, l'avoine, le froment, le trèfle rouge et blanc, l'ortie, le pied d'oiseau ; celles qui l'augmentent à un degré supérieur sont : le fenouil, les graines de lupin (*lupinus luteus, varius, albus*) données en soupe, et surtout la spergule. Ce fourrage est excessivement avantageux aux vaches laitières; il leur communique des qualités toutes spéciales qui rendent le beurre très-agréable. Aussi, dans les cantons où l'usage de cette plante est assez répandu (Belgique), le meilleur beurre est-il vendu sous la rubrique de *beurre de spergule*.

Les vaches qui pâturent un champ de pimprenelle donnent, suivant Arthur Young, plus de lait que dans tout autre pâturage. Le lait est en même temps plus riche. On pourrait craindre que la saveur aromatique de cette plante ne communiquât au lait un goût particulier ; il n'en est rien. Le lait, la crème, le beurre sont aussi délicats, plus peut-être, que s'ils étaient le produit de tout autre pâturage. C'est un fourrage fort recommandable, surtout si l'on observe qu'il peut être pâturé par les brebis, qu'il produit de bon beurre, et n'occasionne aucune incommodité aux bestiaux ; il vient dans les plus mauvaises terres légères, sablonneuses, crayeuses, graveleuses, et son entretien n'exige presque aucune dépense, tandis que son produit n'est soumis à aucune vicissitude.

Une commission nommée par l'*œconomie collegium* de Berlin a fait des expériences sur le domaine de Moisburg, et a examiné quelle était l'influence exercée par les différents fourrages sur la qualité du beurre; les résultats ont été remarquables. Il a été constaté que pour obtenir une livre de beurre il fallait, avec le trèfle donné à l'étable, 15 litres de lait; avec le trèfle mêlé de vesce, 15 litres 67 c.; avec les fourrages à l'étable, terme moyen, 15 litres 33 c.; avec le pâturage, 12 litres 84 c. Pour toute l'expérience, terme moyen, 14 litres 41 c. Il est à remarquer que le pâturage a eu lieu à une époque où les herbes avaient déjà perdu de leurs qualités nutritives, et où les vaches commençaient à donner moins de lait, mais un lait plus concentré, plus butyreux.

Si nous considérons actuellement la *couleur* du beurre, il nous faut établir la distinction entre la coloration naturelle et la coloration artificielle. La couleur jaune d'or, qui est généralement recherchée, pro-

vient ordinairement de la bonne nourriture des vaches : les laitières nourries au régime des lotiers, donnent un beurre d'un goût fin et possédant surtout une belle couleur jaune que ne fournissent point seules les autres plantes.

Le beurre, naturellement coloré en rouge, provient de lait qui est rouge, coloration dont nous avons indiqué la cause ; d'autres fois, cependant, le lait qui a cet aspect particulier ne donne pas un beurre rouge ; ce fait explique et prouve peut-être l'hypothèse que nous avions avancée, qu'il pouvait se faire que la coloration du lait en rouge provînt d'une lésion de la membrane interne du pis de la vache, lésion donnant naissance à quelques gouttes de sang.

Le beurre *pâle* tient à la mauvaise qualité des pâturages.

La *coloration artificielle* du beurre s'obtient, surtout dans le pays de Bray, avec les fleurs du souci. Ces fleurs sont macérées dans un peu d'eau, au fond d'un vase, et tenues au frais toute l'année : elles se versent à plus ou moins forte dose dans la crème, et produisent l'effet désiré.

Dans les pays du Nord on emploie souvent le rocou *(bixa orellana)* bouilli dans l'eau et qu'on met le soir avant de faire le beurre, gros comme un pois dans 15 kilog. de crème ; ailleurs, on se sert du safran en très-petite quantité, délayé dans l'eau chaude et filtré à travers un linge, puis ajouté à la crème : la couleur jaune citron provient des fleurs de la pomme de terre. Quand il a une couleur rouge orangée, c'est qu'alors la coloration provient des feuilles de gentiane : ce procédé doit être abandonné, car le beurre acquiert un goût âcre et piquant. On peut obtenir la belle couleur jaune à l'aide des plantes suivantes que nous pouvons garantir : Les calices des baies d'alkékenge *(physalis alkekengi)*, la *brie* d'asperge *(asparagus officinalis)*, le suc des mûres, la racine d'orcanette (*anchusa tinctoria*), le jus de carotte, les fleurs desséchées de scabieuse (*scabiosa succisa*), celles du cerfeuil, (*chærophyllum sylvestre*), de la lysimachie (*lysimachia vulgaris*) ; le jus de carottes nous paraît préférable, car avec lui le caseum se détruit et par suite il n'y a pas lieu à la rancidité.

Faisons observer, cependant, que cette coloration artificielle n'est pas dangereuse, mais qu'elle n'en est pas moins une fraude qui trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise : on doit donc l'interdire.

Le beurre peut être *frelaté* par la fécule de pommes de terre, les pommes de terre cuites, la farine du blé ; on reconnaîtra cette altération en faisant fondre une certaine quantité de beurre suspect avec

10 fois son poids d'eau dans un petit tube au bain-marie. Les matières étrangères se précipiteront avec le caseum qui pourra être dissous par l'ammoniaque. En continuant à chauffer le mélange, les matières se réuniront en grumeaux dont on pourra apprécier la proportion à l'aide d'une balance. La fécule sera décélée par l'eau iodée; dans ce cas, elle deviendrait bleue.

Pour empêcher le beurre de *rancir*, on l'entoure ordinairement de feuilles de bette ou poirée; cet effet ne se produit qu'en empêchant le contact de l'air. Dans le cas où la rancidité se développerait, on la ferait disparaître immédiatement en mêlant et agitant de l'esprit de vin dans une masse de beurre chauffée à un degré supérieur.

Si l'on bat le beurre dans une quantité suffisante d'eau contenant 25 à 30 gouttes de chlorure de chaux par kilogr. de beurre, si on le laisse ensuite reposer une heure ou deux pour le battre de nouveau dans de l'eau fraîche, le beurre le plus rance recouvre par cette manipulation toute la douceur qu'il pouvait avoir lorsqu'il était frais. Le chlorure de chaux, d'ailleurs, n'a rien qui puisse nuire à la santé.

Pour *conserver* le beurre en barriques, le meilleur bois est celui de peuplier, parce qu'il communique beaucoup moins de saveur désagréable que le chêne ou les bois résineux.

On emploie souvent encore pour l'expédition du beurre des tonneaux de hêtre (*fagus*). En décembre et janvier on abat les arbres, que l'on équarrit sur-le-champ, et après les avoir débités, on les plonge pendant un mois dans un flot d'eau courante d'où on les retire pour les mettre ressuyer dans un endroit sec et aéré. Ce n'est qu'au bout d'un an que le bois traité de la sorte est bon à être employé; mais il conserve le beurre plus longtemps et ne lui donne pas de mauvais goût.

DU FROMAGE.

Il est peu de produits agricoles aussi variés de goût, de qualité, etc., que le fromage. Chaque pays de laitage prépare son fromage à sa façon; on le fait de lait de vache écrémé ou non, ou de lait de brebis pur ou mélangé avec du lait de chèvre, soit avec du lait pur de cette dernière. Le fromage est dit maigre ou gras, suivant qu'il provient du caillé de lait écrémé ou non écrémé. Le lait de chèvre fournit le plus de fromage, le lait de yack le moins; cette troisième transformation du lait est le produit le plus animalisé. La grande variété sous le rapport

de la consistance, de la saveur, de la pâte, de la durée, tient plutôt aux divers procédés de fabrication qu'à la nature des pâturages et au climat. L'influence des plantes, cependant, quelque petite qu'elle soit, n'en existe pas moins : ainsi, les agronomes anglais attribuent les qualités des excellents fromages de ***Glocester*** et de ***Cheshire*** à la nature toute spéciale des herbes des pâturages de ces deux localités. Il en est de même du ***Cheddaer*** (dans le Sommerset-Shire), un des plus fins et des plus gras de tous les fromages connus, du ***Stilton*** (dans le Hautshire), qui est le parmesan des Anglais, de l'exquis fromage de ***Cattendham*** qui doit son goût et sa graisse aux herbes aromatiques et nourrissantes de la contrée. En général, cependant, on peut dire que la qualité des fromages dépend du mode de fabrication plutôt que du lait qui fournit le caillé. Les feuilles de gentiane dont on enveloppe les fromages, en Suisse, n'influent en rien sur la qualité ou sur la coloration.

Quant à la coloration et à l'arôme des fromages, on peut, pour ainsi dire, trouver autant de procédés que de fromages différents :

Ainsi le fromage ***vert*** se fait, en Angleterre, avec deux parties de sauge et une partie de populage et de persil (***apium petroselinum***), le tout trempé dans du lait. Cette quantité d'herbes suffit pour verdir un fromage de 5 à 6 kilog.; le lendemain on filtre l'infusion et l'on mêle le lait coloré avec un tiers du lait destiné à la fabrication. On coagule séparément la partie verte et la partie blanche, puis on opère le mélange.

Les fromages de ***Leyde***, de ***Delft***, de la ***Frise*** (Hollande méridionale) sont épicés avec du cumin et du girofle.

Le fromage de l'île de ***Texel*** est fait avec du lait de brebis, et coloré avec des plantes.

Le fromage d'***Edam***, ou tête de maure, de la Hollande septentrionale, est coloré en rouge pour garantir sa croûte contre les insectes. Le beurre et le fromage de Holstein sont colorés avec du rocou.

Les fromages façon Gruyère–vert de la Suisse, de Savoie, des Vosges, de la Franche–Comté, ce qu'on appelle le ***séral vert*** ou fromage de Glaris, qui est très–recherché en France, se fabrique avec la poudre de feuilles du trèfle mélilot bleu que l'on mêle au lait caillé. C'est ce ***trèfle musqué*** qui lui donne sa couleur et sa saveur particulières. Pour cela le caillé blanc et mou est placé dans des sacs de toile et transporté des châlets dans les villages, où il est mis en tas. Dès que le petit-lait s'est écoulé et que le caillé est débarrassé de toute humidité, on le saupoudre de poudre de mélilot, et le fromage acquiert une saveur âcre piquante. Ce produit à bon marché à Glaris, se vend fort cher au loin où il est

très-recherché. Il serait aisé d'en introduire la fabrication en France, puisque la plante est indigène dans cette contrée. Le procédé est simple et permet de tirer parti du caillé, ce qui est un avantage immense. Le mélilot bleu, d'ailleurs, plaît aussi beaucoup aux vaches et paraît leur être favorable; mais on ne doit le donner qu'avec précaution, car il cause facilement la météorisation.

Le *Parmesan* de l'Italie se fait de lait doux, écrémé, chauffé à 30° ou 35° R. On le traite à la manière de Suisse : quand il est arrivé à former une pâte visqueuse, on y ajoute du safran pulvérisé très-fin, en agitant fortement la masse que l'on chauffe jusqu'à 50° R., puis on la met dans la forme et on sale.

Pour donner la couleur jaune aux fromages de *Chester*, suivant Linnée, les Anglais emploient les sommités fleuries du gaillet jaune, dans le lait avec la présure. On emploie aussi à cet effet le rocou qui donne une couleur jaune-doré, 30 grammes de pâte de rocou suffisent pour colorer le lait qui doit produire un fromage de 50 kilog.

On fait de même pour le fromage de Glocester. On tient beaucoup à la couleur jaune orangée et comme dorée sur les arêtes. Le rocou ou Arnato d'Espagne est une pâte plus ou moins molle qui se trouve partout dans le commerce. On met cette pâte dans un morceau de linge pour faire ce qu'on appelle un *nouet*. On trempe ce nouet dans le lait en le promenant et l'exprimant avec les doigts : on remue le lait avec une spathule de bois pour bien mêler la couleur et on retire le nouet lorsque le liquide a pris la teinte désirée. Le Rocouyer est un arbre de la famille des Bixinées, famille démembrée depuis quelques années de celle des Tiliées de Jussieu. Le fruit s'offre sous la forme d'une capsule ovoïde, hérissée de pointes, monoloculaire, polysperme : elle s'ouvre en 2 valves garnies extérieurement de poils raides et portant chacune un placenta sur le milieu de leur face interne : les graines, au nombre de 8 ou 10, ont leur tégument extérieur charnu, de couleur rouge lors de la maturité : ils ont la forme d'un pépin de raisin. C'est de ces graines que l'on tire la matière colorante connue sous le nom de rocou; cette matière colorante a pour caractère chimique particulier de passer tout-à-coup à un très beau bleu indigo, puis au vert et au violet avec l'acide sulfurique concentré.

Les fromages de *Bresse* se font aussi avec le safran, mais on met ce dernier quand le lait est sur le feu.

Pour faire le fromage de *Roquefort*, on ajoute un peu de poussière verdâtre du pain de munition moisi, pulvérisé, tamisé fin : cette vé-

gétation cryptogamique lui donne une odeur et un goût piquants. La pâte devient plus onctueuse, le caseum se trouve détruit.

Les chèvres du ***Mont-d'Or,*** bien que restant constamment à l'étable, reçoivent en toute saison des aliments aussi variés que bien appropriés, fournis avec autant d'intelligence que d'à-propos. Leur alimentation se partage entre des repas fréquents, et au lieu de leur permettre la quête vagabonde et capricieuse des herbes, une stabulation absolue donne un repos lent et efficace à la rumination en même temps que la fatigue épargnée tourne au profit de l'activité digestive et de la lactation.

En été, les aliments de la chèvre sont, dans cette contrée, l'herbe des prés naturels, les différentes espèces de sainfoins, de trèfles, de luzernes, de plantes aromatiques que l'on va cueillir, et des feuillages d'arbres. En hiver, on leur donne le son, blé que les brasseurs tirent de leurs cuves après en avoir extrait la bière ; on leur fournit encore les feuillages desséchés pendant l'été, les foins réservés, le tourteau ou pain de noix *(juglans regia)*, des tubercules coupés, des pommes de terre, des topinambours, le marc des vendanges, les feuilles de vigne, etc. Le marc de raisin doit se conserver mouillé pour éviter la dessiccation ; aussitôt qu'on a cueilli les feuilles de vigne, après la vendange, on les entasse et on les presse dans des fosses, des tonneaux, des cuves en bleton, en pierre, en bois, que l'on achève de remplir d'eau ; on arrête ainsi la fermentation que le contact de l'air pourrait développer. A l'aide de pierres pesantes, on les maintient sous l'eau : souvent on y ajoute un peu de sel, quelques baies de genièvre, des plantes aromatiques.

Il est bon, bien que le procédé ne soit pas général, de laisser les feuilles s'échauffer un peu et subir un commencement de fermentation; elles perdent ainsi leur couleur verte et prennent celle d'un vert pâle légèrement orangé. L'âcreté doit disparaître, et la répugnance des chèvres serait vaincue. Pourquoi n'emploierait-on pas de la même manière les feuilles de betteraves ? Toutes les parties vertes et molles, dont toutes les cellules sont remplies de chlorophylle, le limbe, ont souvent une action nuisible sur les organes digestifs, et il arrive fréquemment que certains éleveurs ne donnent, par prudence, que les pétioles des feuilles aux animaux qu'ils nourrissent. Ne pourrait-on pas faire subir la même préparation aux feuilles d'orme et de peuplier qui ont une composition chimique analogue à celles de la vigne ?

Une semblable alimentation donne aux fromages un goût estimé des

amateurs. La confection du fromage influe sans doute aussi sur sa valeur. C'est ainsi qu'au Mont-d'Or les présures dont on se sert sont des caillettes de chevreau macérées dans du vin blanc en été et dans du petit lait en hiver, le tout avec un peu de sel, aromatisé parfois avec du persil, du girofle (1), de la cannelle (*cinnamomum zeylanicum*, Breyn.), du cumin, ou des herbes odoriférantes.

Le raffinage donne aux fromages leur plus haute valeur : aussi les négociants en fromages les plus renommés font un secret de leurs procédés. La plupart du temps on se contente, après les avoir simplement trempés dans du vin blanc, de placer les fromages, exposés à l'air, dans un endroit frais, pressés entre deux assiettes ; de temps en temps on les retourne. Parfois on les imbibe également de vin blanc, mais en y ajoutant des feuilles, soit de persil, soit de cresson (*sisymbrium nasturtium*, *L.*), soit de toute autre herbe aromatique.

Dans la province d'*Oran*, au district d'Arzew, on fabrique des fromages de lait de chèvre et de vache mélangé. Les arabes mêlent toujours le lait des brebis à celui des vaches et des chèvres ; voici quel est le procédé indigène : on place du lait dans un pot de terre : on fait chauffer légèrement le tout, puis on verse dans le lait ainsi chauffé, soit un peu de caillette d'agneau, soit quelques pincées de fleur d'artichaut sauvage. Le lait se prend en masse presque instantanément. On laisse reposer pendant dix minutes ; on verse dans des paniers en alfa, le petit lait s'échappe et le fromage reste. Le fromage ainsi préparé ne se conserve pas et n'a aucune valeur commerciale.

Pour le *straquin* de Milan, on obtient le même effet, en laissant l'air s'introduire dans les couches du caseum ; cette moisissure contribue au bon goût.

En Lorraine on ajoute un peu de carvi (*carum carvi*) au caillé pour donner aux fromages une odeur agréable.

Dans les Vosges, pour la fabrication du fromage de *Gérardmer*, on mèle au caillé quelques graines de cumin avant de le placer dans les formes : ces graines ont une odeur aromatique qui se rapproche de celle du fenouil, ainsi qu'une saveur âcre et amère ; le fromage en contracte un goût particulier. C'est le procédé suivi en Hollande.

Dans d'autres contrées, on introduit dans le caillé des ciboules (*allium*

---

(1) Les fleurs du giroflier aromatique (*Eugenia caryophyllata*, Thunb., Diss.), cueillies un peu avant l'anthèse et séchées à l'ombre, sont les *clous de girofle* de commerce.

fistulosum), de l'estragon, (*artemisia dracunculus*), du persil, hachés et menus; cette fabrication est surtout suivie dans le Limbourg pour le fromage persillé.

Quelquefois on y ajoute des grains d'anis (*pimpinella anisum*).

Les altérations du fromage par la fécule ou la pomme de terre mondées de leur pellicule se reconnaissent facilement par l'iode.

Le fromage, connu en Angleterre sous le nom de double glocester, est sujet à être attaqué par les mouches. Pour les éloigner et les empêcher de déposer leurs œufs et d'engendrer des vers, les fabricants sont dans l'usage de frotter le plancher ou les tablettes sur lesquelles on met le fromage sorti de la presse pour le faire sécher, avec des feuilles de sureau ou de laurier (*laurus nobilis*) fraîches.

Ici se terminent, Messieurs, les renseignements que j'ai pu recueillir par rapport à l'influence des plantes sur le lait; ces renseignement sont, comme vous le voyez, encore assez incomplets, aussi n'ai-je point eu la prétention de faire un traité sur cette matière. J'ai seulement voulu attirer l'attention des cultivateurs sur une substance qui réunit, à un très-haut degré, les conditions d'une bonne alimentation, et qui donne lieu partout à des industries très-lucratives qui tendent de jour en jour à s'accroître, comme nous le démontrent les statistiques.

En France, le nombre des génisses et des vaches s'élève environ à quatre millions de têtes : il ne dépasse pas trois millions en Angleterre; mais les trois quarts des vaches françaises sont presque dépourvues de qualités laitières, tandis que la culture anglaise les recherche principalement; les vaches indigènes ne rivalisent avec les races étrangères que sur le sol de nos provinces où les circonstances locales ont attiré l'attention des cultivateurs sur la production du lait et du beurre. Les bonnes vaches laitières anglaises, les Alderney, les Ayr écossaises, peuvent donner annuellement jusqu'à quatre mille litres de lait. On comprend, d'ailleurs, pourquoi la vache est, pour ainsi dire, considérée comme partie intégrante de la famille du cultivateur anglais. L'usage du lait est répandu dans toute l'Angleterre; on emploie le beurre seul pour la préparation des aliments et à chaque repas le fromage apparaît sur la table de l'habitant d'Outre-Manche. Aussi il se consomme une telle quantité considérable de beurre et de fromage que

les Anglais sont forcés d'avoir recours à l'importation. Cependant les vacheries indigènes sont multipliées sur le sol de l'Angleterre ; on a calculé que le comté seul de Chester produit annuellement vingt-cinq millions de francs de beurre et de fromage.

En Angleterre, un litre de lait coûte 0,20 et la production annuelle étant de deux milliards de litres, on voit que c'est un revenu de quatre cents millions de francs, tandis qu'en France nous n'obtenons qu'un milliard de litres à 10 cent., ce qui produit cent millions de francs ; il ressort de ces chiffres que nous ne sommes réellement pas aussi habiles à tirer parti du lait que nos voisins d'outre-mer.

L'Italie elle-même et la Suisse sont placées sur le même rang que la France pour le produit qu'elles tirent de leurs vaches et de leurs brebis. Notre pays ne voudra pas rester en arrière ; l'Exposition universelle de juin dernier a prouvé qu'il pouvait, quand il voulait, lutter avec toutes les puissances pour la richesse de son agriculture, et qu'il ne lui fallait pour cela que de la persévérance, car l'intelligence de ses agriculteurs ne lui manque pas. Prévoyant le moment où la France pourra bientôt se montrer avec orgueil la première nation agricole, où la laiterie, cette richesse de l'agriculture, prendra tout le développement qu'elle réclame et que tendent à lui faire prendre les besoins de la consommation, j'ai voulu attirer par cette étude l'attention des cultivateurs, des botanistes et des chimistes sur cet important produit agricole. Ce but peut-être ne sera pas atteint ; mais si j'obtenais l'approbation de la Société Académique, je m'estimerais heureux d'avoir fait ces longues et quelquefois pénibles recherches.

TABLEAU DES PLANTES PROPRES AUX BÊTES LAITIÈRES.

Les bêtes laitières, soumises à un bon régime alimentaire, fournissent un lait plus abondant et de meilleure qualité. Il est donc de la plus haute importance de les conduire dans de bons pâturages, et l'agriculteur doit connaître avant tout quelles sont les plantes qui les composent. Le patriarche de notre agriculture, Olivier de Serres, a été l'un des premiers à reconnaître qu'une bonne prairie était une richesse pour la production du sol : aussi a-t-il créé les prairies artificielles, ou temporaires. Nous donnons une liste qui comprend les plantes que l'on peut semer ou choisir pour la nourriture des bêtes laitières, liste qui donnera aux praticiens des renseignements utiles. Mais nous ferons encore observer qu'elle n'est pas exclusive, car les herbages ne

sont pas les mêmes pour la chèvre que pour la vache ou la brebis; l'ânesse, la chèvre, choisiraient de préférence les mauvais coteaux, les landes, les bruyères, les buissons; la jument réclame des plantes plus nourrissantes que succulentes, la vache laitière demande un fonds gras où les herbes soient abondantes, la brebis désire un terrain pierreux où l'herbe soit courte et fine, savoureuse et abondante. On évitera les herbages marécageux qui nuisent essentiellement à la qualité du lait, et les pâturages, comme ceux de la Normandie, où les herbes sont sans cesse broutées, ont leurs inconvénients et leurs avantages. Comme le suc des herbes est bientôt converti en lait, plus elles sont tendres et succulentes, plus le lait est abondant, mais aussi plus il est exposé à abonder en sérum, aux dépens des parties butyreuses et caséeuses. Dans les marécages, dont les herbes contiennent plus de principes nutritifs relativement à leur quantité, il sera bon de mettre à la portée du bétail quelques arbustes, acacia, pin, ébénier, amandier, etc., dont les pousses seront une compensation aux fourrages médiocres. Il faudra, toutefois, bien se tenir en garde contre le choix à donner à l'une ou à l'autre de ces plantes, car la prairie permanente, créée par la nature, est de toute nécessité *polyphyte*, c'est-à-dire composée de plusieurs espèces différentes de végétaux vivant ensemble et formant, par le mélange de leurs tiges, ce qu'on appelle le *gazon*. Malgré cette diversité, toutefois, on reconnaît facilement que, pour la majeure partie, toutes les plantes de prairies appartiennent à deux grandes familles du règne végétal, les *graminées*, les *légumineuses*, familles lactifères par excellence. Lors donc qu'on voudra créer une prairie artificielle, il faudra imiter le travail de la nature et choisir parmi ces deux familles pour former un mélange qui offre aux animaux leur nourriture habituelle. Toutes les plantes indiquées sur cette liste ne sont pas bonnes au même degré : les unes sont indifférentes, les autres inutiles, beaucoup sont trop basses pour être saisies par la dent des bestiaux; il y en a qui, végétant avec plus de force, étouffent celles qui sont plus faibles, lesquelles auraient pu fournir un fourrage plus nutritif; d'autres, comme le chiendent, renferment une grande quantité de principes azotés, mais elles s'étendent trop, rampent sur la terre et échappent à la faux qui ne peut les saisir. Le tableau suivant, malgré tout, offrira quelques indications utiles. L'agriculteur y verra quelles plantes constituent ordinairement le fond des prairies; se guidant sur les renseignements de localités, il pourra, à son gré, utiliser le terrain suivant son sol, sa situation. Mais une pa-

reille œuvre ne devra pas être entreprise sans réflexion et à l'aveugle, car, entre les diverses prairies, il existe des différences très-grandes, quant à leur situation qui exerce une grande influence sur les plantes qui les composent, sur leur mode de végétation, sur la qualité et la valeur nutritive de leurs produits. Il faut, comme on le voit, toute l'intelligence de l'habile praticien et du savant théoricien pour former une prairie artificielle, tant il est vrai que ce qu'on appelle vulgairement le *foin* est l'une des principales richesses de l'agriculture, puisqu'il est la base de l'alimentation des bestiaux.

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Acacia pseudo-acacia..	Acacia ordinaire.....	doux et profond.
Achillæa millefolium...	Millefeuille commune..	argileux - sec.
Æthusa meum.....	Æthuse à feuilles capillaires.....	graveleux.
Agrostis alba, *Shrad*..	Agrostis blanche.....	humide - tourbeux - terre médiocre.
—— canina.....	—— des chiens....	
—— dispar.....	—— d'Amérique..	
—— paradoxa.....	—— paradoxale...	
—— rubra.....	—— rouge.....	
—— spica-venti...	—— jouet des vents	
—— stolonifera...	—— traçante. Fiorin. Trainasse	
—— vulgaris	—— commune....	
Alopecurus agrestis...	Vulpin des champs	élevé et sablonneux.
—— bulbosus..	— bulbeux.....	humide.
—— geniculatus	— aquatique.....	marécageux.
—— pratensis..	— des prés.....	sec.
Anthoxanthum odoratum.....	Flouve odorante.	partout.
Anthyllis vulneraria...	Anthyllide vulnéraire..	crayeux et sec.
Apium petroselinum...	Persil persicaire.....	sol meuble.
Artemisia campestris..	Aurone sauvage.....	aride - sablonneux.
Arundo donax.....	Roseau à quenouille...	humide - marécage.
— phragmites....	— à balai.....	
Astragalus alopecuroïdes.	Astragale à queue de renard....	sec - rocailleux.
—— asper.....	—— rude.....	
—— cicer.....	—— à fruit rond.	
—— falcatus....	—— faucille.....	
—— galegiformis	—— à boursette..	
—— glycyphyllos	—— réglisse.....	
—— onobrychis.	—— esparcette...	
Avena elatior.....	Avoine élevée.....	bon terrain — substantiel.
— flavescens.....	— jaunâtre ou blonde	
— fragilis	— fragile.....	

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Avena pratensis.....	Avoine des prés.....	prés secs.
— pubescens.....	— pubescente.....	élevé - sablonneux.
— sempervirens...	— toujours verte..	sec et élevé.
Briza maxima.....	Brize à gros épillets...	aride - graveleux.
— media	— amourette.....	aride - sablonneux.
— minor.....	— triangulaire.....	sec - élevé.
Bromus arvensis.....	Brome des champs....	léger.
— giganteus.....	— élevé	humide.
— inermis.....	— sans barbes....	
— laxus.....	— lâche.....	
— mollis.....	— doux ou velu...	sec.
— multiflora.....	— à plusieurs fleurs	
— platystachia...	— à épillets étalés.	
— secalinus.....	— seiglin	frais.
— squarrosus....	— rude	sec.
— sterilis.....	— stérile.....	
— tectorum.....	— des toits.....	sablonneux.
Calamagrostis epigeios.	Calamagrostis commun.	marécageux.
Centaurea jacea.....	Centaurée jacée : trésor des prés.....	aride et élevé.
—— nigra.....	Centaurée noire.....	
Cichorium intybus....	Chicorée sauvage.....	argileux.
Coronilla varia.....	Coronille bigarrée....	frais.
Cuminum cyminum. ..	Cumin.....	sec - sablo-argileux.
Cynosurus cristatus...	Crételle des prés.....	sec - sablo - argileux.
Cytisus alpinus, *Willd.*	Cytise des Alpes.....	partout, excepté les sols marécageux et de pure craie.
— laburnum.....	— aubours ou faux-ébénier.....	
Dactylis cœspitosa....	Tussac gras	sablo - argileux ou siliceux.
— glomerata....	Dactyle pelotonné.....	
Epilobium hirsutum...	Epilobe hérissé.....	humide.
—— spicatum...	Laurier de saint Antoine.	
	Epilobe.....	
Ervum ervilia.....	Lentille ervilière.....	sec - calcaire - sabl.
— hirsutum.....	— — velue.....	ombragé.
— lens major....	—— cultivée.....	sable sec - calcaire - sablonneux.
— — minor....	—— cultivée.....	
— monanthos....	—— à une fleur....	frais.
Eupatorium cannabinum.	Eupatoire à feuilles de chanvre.....	humide.
Festuca arenaria	Fétuque des sables....	sablonneux.
— arundinacea, *Vil*	— roseau.....	humide.
— cinerea, *Vill*...	— cendrée.....	sablonneux - stérile.
— decumbens.....	— inclinée.....	sable sec.
— dumetorum ...	— des buissons..	sablonneux - stérile.
— duriuscula.....	— durette.....	aride.
— — prœcox....		
— — purpurea..		
— — serrata....		

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Festuca elatior	Fétuque élevée	abrité - frais.
——— fertilis	— en faisceau	
— fasciculatis	— flottante	inondé.
— fluitans	— glauque	sable frais.
— glauca, *Lamk.*	— d'Haller	
— Hallerii	— hétérophylle	
— heterophylla, *Lk*	— fausse ivraie	humide.
— loliacea, *Curtis.*	— ovine	sec - siliceux.
— ovina	— froment	frais - ombragé.
— pinnata	— des prés	bas et frais.
— pratensis	— rougeâtre - tra - çante	sable sec.
— rubra, *Lœrs.*	— à une seule glume	aride - crayeux.
— uniglumis, *Aiton*	— à feuilles fines	partout.
— tenuifolia, *Sibt.*	Galéga commun	sablonneux-argileux
Galega officinalis	Genêt d'Angleterre	sec - calcaire.
Genista anglica	— ailé	siliceux - tourbeux - argileux - humide
— sagittalis	— à balai	sec - crayeux.
— scoparia	Pampass-gras	
Gynerium argenteum	Sulla. Sainfoin d'Espag.	
Hedysarum coronarium	Esparcette. — commun	
——— onobrychis	Ciste. Hélianthème. Herbe d'or. Hysope de Garigue. Fleur du soleil	sec.
Helianthemum vulgare	Soleil	un peu humide.
Helianthus annuus	Berce de Sibérie	substantiel.
Heracleum sibiricum	— Brancursine	profond - fertile.
——— sphondylium	Houque laineuse	humide.
Holcus lanatus	— soyeuse	sec.
— mollis	— sorgho	sec.
— sorghum	Grosse orge nue	
Hordeum distichum nudum	Orge de souris	médiocre.
Hordeum peregrinum	— des prés	
—— secalinum *Schreb.*	Escourgeon	
—— vulgare hibernum	Jonc de Bothnie	humide.
Juncus Bothnicus	— à crapaud	marécage un peu tourbeux.
— bufonius	Gesse aphaca	substantiel.
Lathyrus aphaca	— chiche. Jarosse	
—— cicera	— à feuilles variables	léger - chaud.
—— heterophylla.	— velue	
—— hirsutus	— à feuilles larges.	humide.
—— latifolius	— des marais	
—— palustris	— des prés	
—— pratensis		

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Lathyrus sativus.....	Gesse cultivée. Pois de brebis.....	léger et chaud.
—— sylvestris...	— sauvage.....	frais.
—— tuberosus...	— tubéreuse. Gland de terre.....	
Leerzia oryzoides.....	Leerzie à feuilles de riz.	sec.
Ligustrum vulgare....	Troëne.....	
Lolium compositum, *Th.*	Ivraie à épis rameux..	gras-argileux.
— italicum.....	— d'Italie. Ray-grass.....	sablo-argileux-frais
— — muticum..	— à fleurs nomb.es	abrité.
— multiflorum, *Lk*	— vivace. Gazon anglais. Ray-grass	subs.-humide en été.
— perenne.....	— délicate.....	sec.
— tenue.....	Lotier corniculé.....	sec et médiocre.
Lotus corniculatus....	— ailé.....	humide.
— siliquosus.....	— velu.....	
— villosus.....	Lupin blanc.....	graveleux-médiocre
Lupinus albus.....	— à feuilles étroites.	argileux-maigre.
—— angustifolius..	Salicaire.....	humide.
Lythrum salicaria.....	Luzerne en arbre.....	sec.
Medicago arborea.....	— jaune ou faucille	
—— falcata.....	Minette mignonnette...	frais.
—— lupulina....	Luzerne maculée.....	sablo-argileux-frais
—— maculata, *W.*	—— rustique.....	sablonneux.
—— media.....	—— cultivée.....	gras-frais-profond
—— sativa.....		
—— — præcox.		
Melica altissima.....	Mélique élevée.....	pierreux-aride.
— cærulea.....	— bleue.....	aride-sec.
— ciliata.....	— ciliée.....	graveleux.
Melilotus altissima, *Th*	Mélilot des bois.....	léger-humide.
—— cærulea.....	— bleu ou trèfle musqué.....	sec.
—— officinalis, *Lk.*	— commun.....	léger-sablonneux.
—— leucanthus major.....	— de Sibérie.....	sablonneux-humide
Milium effusum.....	Mil épars.....	sec.
— paradoxum....	— paradoxe.....	humide.
Ononis arvensis.....	Bugrane non épineuse.	sablonneux.
Ornithopus sativus....	Serradelle.....	
Orobus tuberosus.....	Orobe tubéreux.....	inondé.
— lathyroïdes....	— gessier.....	argileux-compacte.
— luteus.....	— jaune.....	
— sylvaticus.....	— des bois.....	
— vernus.....	— printanier.....	
Panicum alpinum, *Vil.*	Herbe de Guinée.....	léger-substantiel.
—— germanicum.	Moha.....	
—— italicum.....	Millet d'Italie.....	
—— miliaceum....	— commun.....	

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Paspalum stoloniferum, *Bos*....	Paspale stolonifère....	sablonneux.
Pastinaca sativa.....	Panais cultivé.....	frais.
Peucedanum officinale.	Fenouil de porc.....	
Phalaris arundinacea..	Alpiste roseau.....	tourbeux.
—— canariensis...	— des Canaries...	léger - chaud.
—— phleoides....	— fléole.....	élevé.
Phleum arenarium.....	Fléole des sables.....	sablonneux.
—— nodosum.....	— noueuse.....	sec.
—— pratense.....	— des prés. Timothy-grass....	sable — médiocre — humide.
Plantago lanceolata....	Plantain à feuilles étroites....	ombragé.
—— albicans.....	—— blanchâtre...	stérile - sablonneux.
—— alpina. *Vill*...	—— de montagne.	élevé - sec.
—— coronopus....	—— corne de cerf.	sec - sablonneux.
—— major.....	—— à gr. feuilles..	partout.
—— maritima.....	—— maritime.....	plages humides.
—— media.....	—— moyen.....	sec - aride.
Poa airoides, *DC*.....	Pâturin canche.....	marécages.
— alpina.....	— des Alpes.....	sec.
— angustifolia.....	— à feuilles étroites	ombragé.
— annua.....	— annuel.....	partout.
— aquatica.....	— aquatique.....	inondé.
— bulbosa.....	— bulbeux.....	aride - sablonneux.
— cœsia, *Gaudin* ...	— des bois.....	sablonneux.
— compressa.....	— aplati.....	aride - sablonneux.
— cristata.....	— à crête.....	sablonneux.
— debilis.....	— grêle.....	humide.
— maritima.....	— maritime.....	humide - sablonneux.
— nemoralis.....	— des bois.....	sablonneux.
— palustris, *Hoff*....	— des marais.....	humide.
— pratensis.....	— des prés.....	
— serotina.....	— tardive.....	
— sylvatica, *Pal*.....	— des forêts.....	
— trivialis.....	— commun.....	partout.
Polygala vulgaris.....	Polygala commun.....	ombragé.
Polygonum aviculare..	Traînasse, centinode, sanguinaire.....	partout.
——— bistorta...	Bistorte.....	humide.
——— fagopyrum.	Sarrazin, blé noir.....	siliceux ou crétacé.
Poterium sanguisorba.	Petite pimprenelle.....	aride-sablo-argileux -pauvre-calcaire.
Sanguisorba officinalis.	Sanguisorbe officinale.	frais.
Saponaria vaccaria....	Saponaire des vaches..	assez substantiel.
Scabiosa succisa.....	Mors du diable.....	sec et élevé.
—— arvensis.....	Scabieuse des champs.	
—— alpina.....	—— des Alpes...	sec et élevé.
—— sylvatica.....	—— des forêts...	ombragé.

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Sagittaria sagittœfolia..	Fléchière d'Europe....	sol couvert d'eau.
Scorzonera humilis, *Jac.*	Scorzonère petite.....	pré sec.
Selinum carvi, *Lamk*..	Carvi.....	sec et montagneux.
Spartium junceum.....	Genêt d'Espagne	crétacé - sec.
Spergula arvensis.....	Spargoute.....	sablonn. - tourbeux.
Spiræa ulmaria.....	Spirée ulmaire. Reine des prés.....	humide.
Stipa pennata.....	Stipe plumeux.....	sec.
— juncea.....	Macrochloa tenace.....	
Tanacetum vulgare....	Tanaisie.....	marécages tourbeux
Thalictrum flavum.....	Pigamon. Rue des prés.	
Trifolium agrarium....	Trèfle agraire	sablo - argileux.
—— arvense.....	— des champs. Pied de lièvre....	sablonneux.
—— filiforme....	— filiforme	humide.
—— fragiferum ..	— fraise	sec ou tourbeux.
—— hybridum...	— hybride.....	humide.
—— incarnatum..	— incarnat.....	sec — sablo - argi - leux.
—— montanum ..	— de montagne...	
—— pratense....	— commun.....	frais - sablo-argileux de bonne qualité.
—— procumbens.	— couché	sablonneux - sec.
—— repens.....	— blanc - triolet...	léger - frais.
—— rubens.....	— rouge.....	sablonneux - sec.
Trigonella fœnum græcum...	Trigonelle fenu grec...	chaud et léger.
Triticum sylvaticum...	Froment des bois	ombragé.
—— repens.....	Chiendent.....	partout.
Ulex europæus.....	Ajonc épineux, ajonc marin.....	sables-landes-aride.
Urtica dioica.....	petite Ortie.....	partout.
Veronica anagallis.....	Véronique mouron....	marais.
—— beccabunga...	Cresson de cheval.....	marécage.
—— officinalis....	Thé d'Europe.....	sec.
Vicia biennis.....	Vesce bisannuelle. Vesce de Sibérie.....	substantiel.
— cassubica.....	— d'Allemagne.....	argileux - compacte.
— cracca.....	— multiflore.....	partout.
— dumetorum.....	— des buissons.....	médiocre.
— lutea.....	— jaune.....	
— pisiformis.....	— pisiforme... ...	
— sativa.....	— cultivée ou dravière.....	
— — alba...	— du Canada	substantiel.
— sepium.....	— des haies	médiocre.
— villosa.	— velue....	
Viburnum opulus.....	Viorne obier.....	graveleux.
Zea mays.....	Maïs.....	argilo - sableux — frais.
— erythrolepis	— à rafle rouge.....	

Une étude consciencieuse de près de trois cents plantes était, par le fait, impossible à un seul individu ; elle réclamait trop d'expériences nécessaires pour arriver à des résultats certains; aussi n'ai-je pas craint, pour ce travail de quelques pages, de consulter un grand nombre d'ouvrages et de faire des recherches pénibles et assidues, mais grâce aux renseignements puisés à de bonnes sources, j'ai pu éclaircir un grand nombre de questions douteuses et mettre au jour de nouvelles observations. Quelques faits, peut-être, que la théorie semble annoncer, seront contredits par la pratique, alors je recevrai avec empressement et reconnaissance les avis et les rectifications que les agriculteurs voudraient bien me communiquer et qui me permettraient d'enrichir ces pages du résultat de leurs recherches et de leurs expériences.

Liste des ouvrages consultés :

Accoramboni (J.) Tractatus de naturâ et usu lactis. Venetiis, 1536. In-8°.

Chevallier (A.) et Henry (O.) Mémoire sur le lait, sa composition, ses modifications, ses altérations. Paris, 1839. In-8°

Quevenne. Mémoires sur le lait.

Cattanéo. Le lait et ses produits. Milan, 1842.

Huzé (G.) Du lait et de ses emplois en Bretagne. Nantes, 1845.

Journal d'agriculture pratique et de jardinage.

Les chèvres du Mont-d'Or, par M. Martegoute.

La collection de la Maison rustique.

Mémoires de l'Académie des sciences.

Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail, par Ach. Richard.

Dictionnaire théorique et pratique d'agriculture et d'horticulture du doct. Hœfer.

Dictionnaire de botanique, du même.

C. Bauhin. Pinax theatri botanici. 1 vol. in-4°, 1671.

Traité spécial de la vache laitière, par Collot.

Dioscoride.

Mémoires de Deyeux et Parmentier (1790.)

Annales des arts et manufactures.

Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix et dans plusieurs endroits de la Provence, par M. Garidel, docteur en médecine, professeur roïal d'anatomie. 1715.

Encyclopédie méthodique.
Bonafous. Mémoires sur le maïs.
The Farmar's Book.
Mémoires de la société Linnéenne.
Annales européennes végétales publiées sous la direction de M. Rauch.
Flore française, par de Candolle et Lamark. 5 vol. in-8°. 1805-1815.
Chimie appliquée à l'agriculture, de Chaptal.
Précis d'agriculture, de Payen et A. Richard.
Suites à Buffon. Végétaux, de Spach.
Dictionnaire de médecine, de Mérat et de Lens.
Nouvelle flore des environs de Paris, du même.
Traité des plantes usuelles, de Roques.
Cours d'agriculture et d'économie rurale, de Dubois.
Le Moniteur de l'agriculture.
L'Echo agricole.
Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.
Bulletin de la société d'agriculture de l'Oise.
Journal d'agriculture, de la Haute-Garonne et de l'Ariége.
Le Moniteur des comices et des cultivateurs.
Annales des sciences physiques et naturelles de la société d'agriculture de Lyon.
Encyclopédie Méthodique.
Et les travaux de Geoffroy, Baumé, Rouelle le Jeune, Shéele, Fourcroy, Vauquelin, Proust, Braconnot, Berzélius, Chevallier, Donné, Boussingault, Gasparin, Girardin, Amoreux, Thouin, Yvart, Dumont de Courset. Arthur Young.

HIPPOLYTE RODIN,
Membre de la Société d'Agriculture de Beauvais.

DESCRIPTION

DES MOLLUSQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

(Suite et fin.)

GASTÉROPODES.

ORDRE DEUXIÈME.

PECTINIBRANCHES, *Cuv.*

Nous venons d'étudier la grande division des gastéropodes respirant l'air, nous passons maintenant à celle des pectinibranches qui tous vivent dans l'eau et dont l'appareil respiratoire sépare de ce liquide les éléments propres à la modification de leur sang.

Ceux-ci sont bien moins nombreux dans notre département que les pulmonés. Nous en possédons seulement quatre genres, tandis que les premiers en comprennent dix-sept.

J'ai dit dans les généralités sur les mollusques que les pectinibranches étaient caractérisés par leurs branchies en forme de peigne, je ne reviendrai pas ici sur ce caractère. Comme chaque genre présente une disposition particulière de l'appareil branchial, il en sera question à chacune de leurs descriptions.

Sixième famille. — PÉRISTOMIENS, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Muni de deux tentacules contractiles, à la base desquels sont placés des yeux assez saillants.

Coquille. — Ne pouvant être caractérisée pour toute la famille, tantôt turbinée, à spire peu élevée, discoïde, etc.; ouverture constamment ovale ou bien arrondie, à bords continus ou à peine désunis.

Opercule corné, mince ou calcaire et assez épais.

Je préfère donner quelques détails anatomiques aux généralités de chaque genre, car il est presque impossible de décrire d'une manière satisfaisante l'organisation générale de la famille des péristomiens, tant la forme et la disposition des diverses parties du corps sont différentes suivant les genres. Il n'y a de bon et vrai caractère pour *toute cette famille* que l'ouverture de la coquille qui est presque toujours la même.

Nous avons à examiner les genres :

Paludina, *Gray*.
Bithinia, *Gray*.
Valvata, *Mull*.

DIX-HUITIÈME GENRE.

PALUDINA, *Gray*.

Caractères généraux.

Animal. — Ayant la tête terminée en trompe, dépassée par le pied; tentacules longs, coniques; les yeux sont portés sur une saillie et

siégent extérieurement à la base des tentacules; pied oblong, portant supérieurement et à son extrémité postérieure un opercule. Les individus de ce genre sont unisexuels.

Coquille. — Conoïde; tours de spire saillants, convexes, séparés par une suture plus ou moins profonde; ouverture arrondie, un peu anguleuse à la réunion des deux bords en haut; péristome simple.

Opercule corné, mince, à zônes concentriques.

N'ayant disséqué qu'un fort petit nombre de paludines, je m'aiderai beaucoup, pour une description succincte des organes, des excellentes notes de M. *Moquin-Tandon.* J'aurais pu omettre cette partie, mais alors j'aurais interrompu l'ordre suivi jusqu'ici dans ce travail. Je préfère donc donner une idée, même fort restreinte, de l'organisation des êtres que renferme ce genre.

1° *Appareil de la digestion.* — Les paludines ont de chaque côté de la bouche une mâchoire convexe, cornée et sans dents. L'œsophage qui n'a pas beaucoup de longueur se rend à l'estomac dont les parois sont minces. Le rectum se dirige du côté droit et s'ouvre dans un repli du manteau.

2° *Appareil de la respiration.* — Les lamelles branchiales étroites, plates, s'attachent à droite à l'intérieur de la cavité qui les contient.

3° Le système nerveux m'a paru à peu près semblable à celui des cyclostomes.

4° *Reproduction.* — Les animaux de ce genre sont ovovivipares. L'organe mâle montre son orifice à la base du tentacule droit dans lequel il est logé. Il *paraît simple, grêle, subcylindrique, blanchâtre* (Moquin-Tandon). *Le mâle présente, dans la cavité branchiale un corps allongé fusiforme, légèrement rosé, qui est une prostate énorme.* (Moquin-Tandon.) — La matrice est excessivement longue.

—

PALUDINA ACHATINA, *Lam.*
PALUDINE AGATHINE.

Animal. — Gros, charnu, épais, tête terminée en mufle allongé qui cependant ne dépasse pas le pied; tentacules coniques, effilés, grêles, aigus à leur extrémité; à chacune de leur base externe existe un œil noir supporté sur une éminence de la peau assez proéminente; pied légèrement arrondi en avant et postérieurement, surface du corps sans cesse humectée par une viscosité assez gluante; teinte

d'un brun verdâtre avec des points jaunes très-tenus comme ceux des Limnea auricularia et ovata. Seulement ceux de la paludine sont bien moins apparents.

Coquille. — Conoïde, ventrue; cinq à six tours de spire médiocrement convexes, le premier tuberculeux et le dernier formant à lui seul les deux tiers de la hauteur totale; suture peu profonde, mais bien marquée entre chaque tour; ouverture arrondie, sauf en haut, où elle devient anguleuse à la réunion des bords droit et gauche; bord droit simple, tranchant; le bord columellaire est épaissi et solide; derrière lui se voit un ombilic; teinte verdâtre avec deux ou trois fascies d'un pourpre foncé, plus ou moins larges sur chaque tour; intérieur du têt un peu opaque et blanchâtre; on aperçoit très-distinctement, au travers, les fascies externes.

Opercule de même forme que l'ouverture, corné, roussâtre, à noyau excentrique et à stries circulaires peu régulières.

Dimensions. — 30 à 34 millimètres de haut, sur 8 à 10 millimètres de large.

Cette espèce, très-commune dans les grands cours d'eau, se trouve en abondance dans la rivière Oise, à Creil, Compiègne, etc. Je ne connais pas d'autre rivière de notre département qui en contienne. Quoiqu'on rencontre le têt si fréquemment dans le sable, il n'est pas facile de se le procurer avec l'animal.

DIX-NEUVIÈME GENRE.

BITHINIA, *Gray*.

Caractères généraux.

On a bien longtemps confondu ce genre dans le précédent, avec lequel il a beaucoup d'analogie. Cependant ils diffèrent par des caractères extérieurs et anatomiques. M. Moquin-Tandon, qu'on ne saurait trop citer, a parfaitement fait ressortir les divers points d'organisation interne qui doivent définitivement faire séparer les bithinies d'avec les paludines.

Au premier coup-d'œil, l'animal paraît avoir une grande ressemblance avec la paludine, mais il en diffère en ce sens que la tête dé-

passe le pied, que les yeux sont sessiles et situés en arrière des tentacules.

La coquille est munie d'un opercule calcaire. Si l'on veut voir la différence qui existe avec les paludines, on se reportera aux passages qui précèdent.

M. Moquin-Tandon donne les caractères anatomiques suivants, caractères tout-à-fait différents de ceux que l'on trouve chez la paludine :

1° Branchies en forme de plis, disposées sur un seul rang.

2° Stylet cartilagineux dans l'estomac ; pas de mâchoires.

3° Verge bifide, extérieure, placée en dehors et derrière le tentacule droit.

4° Pas de prostate glandulo-musculeuse.

Je n'ai trouvé jusqu'ici que deux bithinies dans notre département. Ces animaux vivent surtout dans la vase des fossés et ruisseaux très-bourbeux.

—

1° BITHINIA TENTACULATA, *Lam.*
BITHINIE TENTACULÉE.

Animal. — Assez gros et court ; mufle allongé, dépassant le pied; peau paraissant rugueuse à cause de points pâles qui se détachent du fond qui est brun verdâtre; pied légèrement arrondi en avant, subaigu en arrière.

Coquille. — Ayant beaucoup de ressemblance en petit avec celle de la paludine; conoïde, très-ventrue, ayant cinq à six tours de spire séparés par une suture superficielle. Sommet petit, un peu aigu, dernier tour convexe comprenant plus des deux tiers de la coquille; extérieur lisse, à peine recouvert de stries très-fines; ouverture ovale, arrondie, très-anguleuse. En haut : bord droit épaissi à l'intérieur, qui présente une sorte de bourrelet d'un blanc laiteux ; ce bord semble légèrement renversé en dehors; bord columellaire étroit et solide; ombilic très-étroit, couleur de corne, clair, quelquefois d'une teinte verdâtre, souvent encroûtée de limon adhérent.

Opercule solide, épais, grisâtre, à noyau presque central.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de haut, sur 7 à 8 de large.

Nous avons une variété allongée qui a trois ou quatre millimètres de plus en hauteur. Je l'ai trouvée à Hondainville, dans le rû de Lombardie.

Cette Bithinie est excessivement commune dans toutes nos régions

marécageuses ou arrosées par des cours d'eau. Elle se fixe sur les pierres, les plantes, rampe sur la bourbe en quantités quelquefois innombrables. Au reste, elle est répandue dans les eaux de toute la France.

—

2° BITHINIA VENTRICOSA, *Gray*.
BITHINIE VENTRUE.

Cette espèce n'est pas mentionnée dans le catalogue des mollusques de l'Oise, parce que, à l'époque de sa publication, je ne l'avais pas encore rencontrée. Je n'ai recueilli jusqu'à présent qu'un seul individu subfossile, parfaitement caractérisé, près de l'ancien étang de Filterval, à sec aujourd'hui. N'ayant pas l'animal, je me contenterai de décrire le têt. Cette espèce qui habite plusieurs départements du Nord, doit vivre chez nous, et peut-être aurons-nous le bonheur de la découvrir en nombre en la recherchant minutieusement.

Coquille. — Très-ventrue, comme l'indique son nom ; cinq tours de spire assez convexes, séparés par une suture très-marquée. Spire courte ; sommet mamelonné ; dernier tour comprenant environ les 2/3 de la hauteur totale ; ouverture arrondie, à peine anguleuse en haut ; péristome simple, faiblement renversé en dehors ; traces à peine sensibles d'ombilic ; stries inappréciables couleur d'un roux verdâtre.

L'opercule n'existait pas sur mon individu, mais celui des bithinies que je possède du nord de la France est transparent et pourvu de stries concentriques excessivement fines.

Dimensions. — 8 millimètres de haut sur 5 1/2 de large. Ce mollusque vit ordinairement dans les eaux stagnantes.

VINGTIÈME GENRE.

VALVATA, *Müll.*

—

Caractères généraux.

Animal. — Peu allongé, délicat, un peu transparent ; tête terminée en mufle qui dépasse le pied ; au-dessus de ce mufle existent deux tentacules longs, effilés, rapprochés l'un de l'autre à leur base

qui est munie à la partie interne d'un œil noir ; pied bifurqué antérieurement, arrondi en arrière, très mince. Sous le manteau on trouve une large fente antérieure ; à gauche, en soulevant le repli du manteau, on voit l'origine de l'appareil branchial dont une grande portion fait issue au dehors, au gré de l'animal. Près de cet appareil, plus à droite, se trouve l'orifice du rectum ; tout à côté de lui, celui du vagin ; plus à droite encore, sur la même ligne, sort un appendice semblable à un tentacule, contractile, très-sensible et flottant dans l'eau pendant la nage ; l'organe mâle siége en arrière du tentacule droit.

Coquille. — Discoïde ou un peu conique, à spire peu élevée dans ce dernier cas ; ouverture bien arrondie à bords simples réunis.

Opercule corné, à stries circulaires.

La forme et la disposition de l'appareil branchial suffisent pour séparer les valvées des genres voisins. C'est un excellent caractère qui existe constamment chez les espèces européennes et exotiques.

Les valvées habitent les ruisseaux, les rivières et même les fossés bourbeux. Plusieurs auteurs ont avancé que ce genre appartenait exclusivement à l'Europe, mais j'ai reçu de M. *Temple-Prime*, naturaliste distingué de New-York, quelques espèces de Boston différant entièrement des nôtres. Au reste, il n'est pas étonnant de trouver dans l'Amérique-Nord ces genres rencontrés seulement en Europe pendant longtemps, car la faune malacologique de ces contrées a le plus grand rapport avec celle de la France. Je parlerai de ces rapports surtout à propos des pisidies.

—

1er GROUPE. — A. COQUILLE DISCOIDE.

1° VALVATA PLANORBIS, *Drap.*
VALVÉE PLANORBE.

Animal. — Allongé médiocrement ; mufle étroit, dépassant le pied ; au-dessus de lui et un peu latéralement, deux longs tentacules cylindriques, terminés en pointe, assez rapprochés l'un de l'autre et tout à fait translucides ; deux yeux sessiles à leur base interne et postérieure ; pied présentant en avant une bifurcation arrondie en croissant de chaque côté ; le pied se rétrécit ensuite pour s'élargir peu à peu jusqu'en arrière où il devient mince et rond. C'est supérieurement et tout à fait en arrière que s'attache l'opercule. Le dessus du corps est

d'un gris noirâtre et le dessous blanc et légèrement transparent. Du côté droit sort l'appendice tentaculaire mou, transparent, cylindracé.

Les branchies, comme dans toutes les espèces du genre, sortent à gauche de dessous le manteau. Celles de la valvée planorbe sont très-apparentes au dehors; elles s'élèvent avec grâce, sont agitées mollement par l'eau et ont l'aspect de la feuille de fougère la plus délicate. Pour suivre cette comparaison, je dirai que le plumet branchial présente un axe de chaque côté duquel partent des folioles plus grandes à la base, diminuant de longueur à mesure qu'elles s'approchent du sommet. Chaque foliole est blanchâtre, transparente, onduleuse et contient un vaisseau sanguin tortillé, délié, qui se rend au vaisseau central de l'axe. Ce petit appareil si délicat, si admirable, peut se replier entièrement ou en partie dans un tube mince diaphane qui rentre lui-même au gré de la valvée sous le manteau.

J'engage tout amateur des beautés de la nature à examiner avec la loupe la merveilleuse disposition de ce système respiratoire. La description n'est rien à côté de l'objet. On ne peut s'empêcher d'admirer à l'aspect de tant de grâce unie à une délicatesse extrême; mais je me hâte de revenir à la sèche description, car je pourrais m'étendre trop longuement sur les sensations que l'on éprouve en étudiant l'admirable organisation de la valvée planorbe.

Coquille. — Petite, discoïde, planorbique; quatre tours de spire arrondis, enroulés dans le même plan, séparés par une suture profonde; le premier tuberculeux, le dernier plus grand et plus large que les autres; face supérieure plane, l'inférieure très-évasée, en laissant voir l'enroulement des tours; ouverture bien ronde, inclinée vers la convexité de l'avant-dernier tour; péristome tranchant. Les deux faces sont couvertes de stries excessivement fines, souvent à peine visibles à la loupe. Toutes les parties de ce têt sont minces, transparentes, colorées en fauve clair, mais paraissant d'un brun noirâtre lorsqu'il est habité; le plus ordinairement, il est recouvert de limon ou de parcelles d'hydroxide de fer.

Dimensions. — 3 millimètres 1/2 à 4 de large sur 1 millimètre de haut.

L'opercule très-petit, rond, mince, corné, brunâtre, composé de couches concentriques, s'enfonce profondément dans la coquille quand l'animal s'y retire.

On trouve cette jolie coquille dans les fossés à eau claire ou bourbeuse situés au milieu des bois un peu sombres. L'animal se nourrit

des plantes aquatiques ou des feuilles tombées à demi décomposées.

Les larves de frigane agglomèrent souvent autour de leur tube une grande quantité d'individus de cette espèce. J'en ai déjà compté quarante sur un seul. Quelquefois même la valvée, quoique fixée ainsi, vit très-bien.

Les localités où j'ai rencontré le plus fréquemment la valvée planorbe sont les bois de Fourneau, d'Angy, de Bury, etc.

—

2° VALVATA SPINORBIS, *Drap.*
VALVÉE SPINORBE.

Des auteurs fort estimables tels que MM. Gray, Dupuy, contestent la validité de cette espèce qu'ils regardent comme une variété de la précédente. Je ne partage pas cet avis. J'ai vu un excellent type que possède mon ami H. Drouët, et les individus que j'ai trouvés dans notre département, quoique n'étant pas aussi typiques que le sien, s'éloignent beaucoup de la valvée planorbe. Malheureusement je n'ai pas eu le bonheur d'avoir la coquille avec l'animal, car l'étude du corps aurait pu nous fournir d'excellents caractères. Cette espèce est excessivement rare. Je n'ai recueilli jusqu'ici que deux ou trois individus très-frais et autant de subfossiles.

Je ne décrirai pas l'animal, ne l'ayant jamais vu.

Coquille. — A spire plus élevée que la précédente, l'enroulement des tours n'ayant pas lieu dans le même plan ; quatre tours dont les trois premiers très-petits s'élevent au-dessus du dernier qui les surpasse de beaucoup en grandeur et qui augmente, semble se dilater même à mesure qu'il s'approche de l'ouverture ; dessous du têt largement évasé ; on voit jusqu'au sommet ; ouverture plus vaste que dans l'espèce précédente, bien ronde ; stries très-peu marquées, couleur de corne claire.

Dimensions. — 4 millimètres ½ de large environ sur 1 ½ à 2 de haut. Je ne l'ai recueillie jusqu'ici qu'à Egypte, près Mouy. Mes échantillons n'ont plus leur opercule, mais sur celui de Drouët j'ai remarqué que cette pièce ne différait en rien de celle de la valvée planorbe.

—

2° GROUPE. — B. CONOIDES.

3° VALVATA PISCINALIS, *Müll.*
VALVÉE PISCINALE.

Animal. — Peu allongé, demi-transparent ; mufle allongé, dépas-

sant beaucoup le pied ; tentacules assez aigus à leur extrémité, se rapprochant beaucoup l'un de l'autre et semblant même unis entre eux par une saillie du tissu cutané ; deux yeux noirs, saillants, sessiles à la base interne des tentacules ; pied profondément fourchu en avant, rétréci au milieu, arrondi en arrière ; partie supérieure du corps d'un roux ou gris très-clair ; partie inférieure blanchâtre.

L'appendice tentaculiforme est long ; les branchies disposées comme celles de la valvée planorbe sont beaucoup moins exsertiles, à peine si elles sortent de la cavité qui les loge.

Coquille. — Conoïde ; cinq tours de spire saillants, arrondis, élevés les uns au-dessus des autres, séparés par une suture profonde ; sommet tuberculeux, dernier tour beaucoup plus grand que les autres réunis ; ouverture arrondie, un peu anguleuse en haut, échancrée d'une façon à peine appréciable par la saillie de l'avant-dernier tour ; péristome continu, simple, tranchant ; ombilic peu évasé, profond. Quelquefois on remarque une trace excessivement faible de carène sur le milieu du dernier tour, mais cette trace disparaît entièrement vers l'ouverture ; le tét assez solide, lisse, demi-transparent, est coloré en roux verdâtre, sauf au sommet qui est opaque et fauve foncé. Quand l'animal l'habite, cette coquille laisse voir des tâches indiquant la présence de quelques organes internes les plus superficiels.

Dimensions. — 7 millimètres ½ de large sur 5 à 6 ½ de haut. Opercule mince, corné, fauve ou ambré, transparent et à couches concentriques.

Nous avons une variété conique, à spire assez élevée, dont Ziégler a fait l'espèce *V. auzonia ;* il est bien évident que c'est une simple variété ; elle est rare.

J'en ai découvert une seconde bien plus rare encore. La coquille est à base très-large, ombiliquée largement, et le dernier tour est vaste, comme dilaté.

Je les ai recueillies, avec le type, dans le ruisseau de l'allée des Soupirs, à Egypte, près Mouy.

La valvée piscinale est une espèce commune qui recherche plutôt les eaux vives que dormantes. Elle habite même le bord des rivières paisibles.

Septième Famille. — NÉRITACÉS, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Gros, court, ramassé, et cependant assez mince et offrant de la transparence; tête dépassant à peine la coquille quand le corps est entièrement développé; tentacules longs, coniques, effilés; les yeux pédonculés; pied arrondi, large.

Coquille. — Variable dans sa forme suivant les genres, souvent globuleuse, aplatie dans beaucoup d'espèces exotiques, arrondies, etc. Toujours on remarque au-dessous de la coquille, n'importe à quel genre elle appartienne, un aplatissement lisse plus ou moins étendu, représentant le bord columellaire.

Opercule calcaire, solide, lisse en dessus et muni d'apophyse en dessous.

Cette famille comprend des genres exclusivement exotiques et d'autres très-peu nombreux que nous possédons aussi en Europe. Nous n'avons à nous occuper ici que du genre *Neritina* de *Lamarck*.

VINGT ET UNIÈME GENRE.

NERITINA, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Gros, court, épais; tentacules longs, sétacés, filiformes, terminés en pointe; deux yeux gros, noirs, supportés par un pédoncule élevé, saillant, situé en dehors de chaque tentacule; bouche horizontale présentant un système de crénelures très-fines; organe mâle à droite, près du tentacule du même côté; anus situé supérieurement dans la fente branchiale; branchies en forme de tubes réunis, un peu exsertiles; pied grand, ovale, plus arrondi en arrière qu'en avant.

Coquille. — Solide, épaisse, globuleuse le plus souvent; trois ou quatre tours de spire; les premiers rudimentaires, le dernier compre-

nant pour ainsi dire tout le têt; face inférieure aplatie à bord columellaire, lamelleux, large, lisse, denté ou non; bord droit simple; une empreinte musculaire à l'intérieur.

Opercule épais, fort, brillant, demi-circulaire, portant à sa face inférieure une forte apophyse.

Les néritines vivent toutes dans les rivières ou les fontaines d'eau vive. Je n'ai trouvé jusqu'à présent, chez nous, que la *N. fluviatilis* avec de nombreuses variétés de nuance.

—

Neritina fluviatilis, *Müll.*
Néritine fluviatile.

Animal. — Semblable à celui qui a été décrit aux généralités sur le genre. Tout le corps en dessus et en dessous est d'un blanc grisâtre avec une très-légère transparence; au-dessous et au travers du pied on aperçoit un peu l'opercule.

Coquille. — Globuleuse, plate en dessous; spire excessivement courte, à peine appréciable chez beaucoup d'individus; dernier tour très-vaste; ouverture demi-ronde; bord columellaire représenté par une lame oblique, large, droite à sa terminaison; bord droit mince et tranchant. Le têt est coloré supérieurement en violet foncé ou en brun sur le fond duquel se détachent nettement des petits losanges ou des figures assez régulières de nuance claire. Tantôt ce sont des raies, des lignes foncées qui ornent une surface de couleur pâle; tantôt il n'existe qu'une teinte uniforme. Ces diverses colorations apparaissent surtout lorsque la coquille a été un peu roulée. Son épiderme verdâtre a disparu et permet de voir la nuance réelle.

Le bord columellaire et le dedans de l'ouverture sont d'un blanc opaque moins prononcé vers le bord droit; souvent une trace de tache noirâtre apparaît au bas du septum columellaire.

Dimensions. — 7 à 8 millimètres de haut sur 8 à 9 de large.

Opercule calcaire, solide, avec un rudiment de spire supérieurement et à stries rayonnantes, jaune orangé, brillant; une apophyse au-dessous.

Je possède une variété très-rare de cette espèce; elle vient de Cuise-Lamotte. Le têt est orné en dessus de stries très-fines, régulières, saillantes, d'un violet foncé; elles se détachent d'un fond gris pâle;

tout l'intérieur de l'ouverture, ainsi que le septum, sont jaune orangé, et l'opercule d'un jaune plus pâle.

La nérítine fluviatile vit dans nos rivières et les fossés courants qui en découlent. Elle s'attache très-solidement aux pierres, et c'est sur elles qu'il faut les chercher.

Ses œufs sont durs, sphériques, et sont souvent déposés à la surface du têt auquel ils adhèrent en y laissant même une marque ineffaçable.

CLASSE DES ACÉPHALES, Cuv.

ORDRE DES LAMELLIBRANCHES, Blainv.

Huitième famille. — NAIADES, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Enveloppé d'un manteau tapissant tout le dedans de la coquille, ouvert largement, entourant en avant une bouche transversale accompagnée d'appendices tenticulaires, et terminée postérieurement par un tube incomplet, court, servant à l'introduction de l'eau qui se rend aux branchies. Anus s'ouvrant dans ce tube; deux paires de branchies allongées, situées de chaque côté du corps, composées d'une grande quantité de lamelles régulières; ovipares ou ovovivipares; pied irrégulièrement quadrilatère, large, sortant à la partie antérieure de la coquille, situé à la portion médiane du corps; muscles épais, solides, fixés aux deux extrémités du têt.

Coquille. — Régulière, équivalve, inéquilatérale; courte et plus ou moins arrondie du côté buccal ou antérieur, généralement allongée en arrière; empreintes musculaires bien visibles; empreinte palléale peu apparente ou très-prononcée suivant les genres; ligament solide, postérieur.

Les mollusques de cette famille vivent dans nos eaux courantes, dans les marais, les ruisseaux, etc. Nous n'avons que deux genres de naïades : les genres *anodonta* et *unio*.

VINGT-DEUXIÈME GENRE.

ANODONTA, *Brug.*

Notre collègue M. Henri Drouët a terminé son remarquable travail sur les anodontes de France. Ayant désiré y joindre une description anatomique du genre, je me suis empressé de lui offrir mes études des divers organes de l'anodonte, et il les publia, ainsi que les planches qui les accompagnaient, dans la *Revue et Magasin de Zoologie,* en novembre 1852. Je ne ferais que répéter ici le mémoire envoyé à M. Drouët. Je préfère donc ne donner que la description de l'animal et de sa coquille pour les caractères généraux.

Dans cette anatomie, j'avais commis deux erreurs : j'avais pris une anse intestinale pour un *cæcum* qui n'existe pas chez l'anodonte. Puis, pour le système nerveux, je n'avais pas disséqué la deuxième paire de ganglions, et j'avais seulement entrevu une quatrième paire inconnue jusqu'ici et que M. Moquin-Tendon a découverte depuis peu. Je me fais un devoir de remercier, à propos de ce travail, le savant professeur qui m'a donné avec tant d'obligeance des notes précieuses qui m'ont éclairé sur ces points défectueux, et qui a bien voulu citer mes observations dans son magnifique ouvrage sur les mollusques de France.

Caractères généraux.

Corps. — Allongé, oblong, plus ou moins comprimé, très-mou, sauf au pied, demi-gélatineux dans quelques portions.

Quand la coquille d'une anodonte s'entr'ouvre, on peut apercevoir une partie des bords du manteau qui la dépassent, le pied qui sort entre eux, et en arrière, les cirrhes avec le tube incomplet qui s'allonge pour introduire l'eau nécessaire à la respiration. On peut entrevoir aussi un peu les muscles adducteurs aux deux extrémités de la coquille.

La section des muscles une fois opérée, les valves n'étant plus retenues s'écartent avec facilité, et l'on trouve de dehors en dedans :

1° Les vastes feuillets du manteau tapissant la face interne du têt;

2° Les deux paires de branchies s'écartant pour donner passage au pied ;

3° Le pied ;

4° En avant flottent les tentacules entourant l'orifice buccal ;

5° En arrière, les cirrhes et le tube ;

6° Supérieurement et d'avant en arrière, le foie, la région cardiaque et le plancher supérieur du cloaque.

Les divers organes de nutrition, de sécrétion, etc., sont centenus au dedans des parties que je viens d'énumérer.

Les anodontes exhalent une odeur fade très-désagrable et très-persistante. Elle diffère suivant les localités et dépend en partie de la bourbe au milieu de laquelle elles vivent. Ces animaux hivernent de bonne heure et s'enfoncent très-avant dans la vase. Aimant beaucoup la chaleur, ils n'apparaissent qu'au moment où le soleil a échauffé leur retraite. Ils remontent alors peu à peu à la surface, présentant à l'eau le bord inférieur de leur coquille qu'ils entr'ouvrent, ou bien couchés sur une des valves, l'extrémité postérieure qui laisse passer le tube pour la respiration. Le reste du corps est caché par la bourbe.

On rencontre plus souvent les anodontes dans les eaux dormantes que dans les rivières ou les eaux agitées. Cependant elles peuvent y vivre aussi, mais leur taille est ordinairement moins forte ; encore même est-il nécessaire que la bourbe soit molle pour qu'elles y pénètrent, car aux endroits où elle est devenue plus dure, soit par l'accumulation de matières arénacées, soit par le dessèchement des eaux, elles ne peuvent plus exister.

Elles contiennent toujours à l'intérieur une certaine quantité d'air qu'elles chassent avec bruit, ainsi que leurs excréments, en opérant un mouvement de constriction au moyen des muscles.

De la coquille. — La coquille, souvent très-grande, ordinairement mince, est crétacée, plus ou moins allongée, bombée, équivalve, inéquilatérale, légèrement bâillante, surtout aux extrémités. Les valves sont réunies par un ligament extérieur. Elles ont un bord supérieur, un inférieur, un antérieur, un postérieur. Elles sont distinguées en valve droite et gauche. Chacune d'elles a une face externe et une face interne.

Le bord supérieur s'étend d'avant en arrière, depuis l'extrémité antérieure de la lamelle jusqu'à l'extrémité postérieure de la troncature. Il est droit ou plus au moins arqué, et ses limites sont assez bien tranchées. C'est sur lui que s'étend le ligament.

Le bord inférirur droit ou courbe, quelquefois parallèle au précédent, n'a pas de point de séparation très-distinct et se confond avec les bords antérieur et postérieur.

L'antérieur est toujours arrondi et assez court. C'est de son côté que se trouve la bouche et que sort le pied (1).

Le postérieur s'allonge constamment et se termine en rostre quelquefois assez aigu.

La face extérieure est épidermée, lisse; ses bords sont garnis d'un tissu à fibres lâches, demi-cornées, assez souples, sécrétées par le bord terminal du manteau. A la partie supérieure de cette face se trouvent le *corselet* et les *sommets*.

On appelle *corselet* cette région triangulaire des valves, limitée d'un côté par une partie du bord postérieur, de l'autre par le ligament, et inférieurement par une arête oblique. Cette région est toujours un peu comprimée.

Les *sommets* sont situés en avant du corselet et se terminent par deux petits mamelons peu proéminents, un peu ridés, qu'on nomme *crochets*. Le plus souvent ils sont décortiqués ou érodés. Quelquefois encore, au-dessous des sommets, on aperçoit une dépression ou un sillon médian.

Le *ventre* est la région située au-dessous des crochets. Elle est ordinairement gonflée.

La face interne présente aussi des stries d'accroissement plus ou moins nombreuses, suivant l'âge de l'animal.

La face interne de la coquille est nacrée, parfois épaissie vers les bords.

On remarque antérieurement et postérieurement deux empreintes superficielles à peu près ovales, qui sont la trace du point auquel s'attachent les muscles adducteurs. Elles sont réunies par une impression dite *palléale*. Près de ces grandes empreintes musculaires, on en remarque quelquefois une autre plus petite.

Vers le bord supérieur, on voit sur chaque valve deux lamelles articulaires faisant corps avec le ligament. Elles sont minces au niveau des sommets et s'élargissent à mesure qu'elles vont en arrière. A son ex-

---

(1) Drouët regardait ce bord (dans ses *Etudes*) comme étant le postérieur, et considérait le postérieur comme antérieur. J'ai insisté près de lui pour lui faire abandonner cette manière peu rationnelle d'envisager les régions de l'anodonte, et plus tard il adopta mon opinion.

trémité postérieure, cette lamelle est tronquée et terminée par un sinus plus ou moins sensible ; c'est ce que Drouët appelle la *troncature*. C'est là que s'attache la toile antérieure du raphé. L'étroite région située au-dessus de la troncature se nomme *facette*.

Sous le rapport de la structure anatomique, la coquille se compose de trois couches distinctes :

1° L'*épiderme*, qui est excessivement mince, s'enlève lorsqu'il est exposé à l'air humide ou au soleil pendant longtemps. Ses colorations sont verdâtres, brunes, violacées, etc.

2° Le *cortex*, situé immédiatement au-dessous de l'épiderme. Il est très dur, d'une nuance légèrement jaunâtre ou verdâtre. Cette couche est assez mince.

3° Enfin, la *nacre*, plus épaisse que le cortex et dont les dépôts les plus anciens se changent par la suite en cortex. Exposée à l'air après la mort de l'animal, elle s'exfolie souvent en pellicules minces et légères, surtout chez les adultes où il y a surabondance.

Ces couches réunies forment un ensemble assez souple, solide, mais fendant aisément à l'air en se desséchant.

Du Ligament. Le ligament est situé à la partie supérieure et médiane du test, entre les deux valves, qu'il réunit et auxquelles il est intimement lié. A lui seul il forme tout le bord supérieur, c'est-à-dire qu'il prend naissance à l'extrémité postérieure des troncatures et s'arrête là où commence le bord antérieur, en passant par les crochets.

Comme les valves, le ligament se compose de trois couches distinctes, superposées : l'épiderme, le cortex et les faisceaux nacrés.

L'*épiderme* est assez mince, écailleux, corné, demi-transparent.

Le *cortex* est brillant, sec, cassant, d'une couleur de corne roussâtre et d'un aspect un peu métallique. Ces deux couches s'unissent intimement.

Les *faisceaux nacrés* se composent de fibres particulières, disposées en zônes serrées dont la substance est dure, assez cassante, d'un blanc bleuâtre brillant.

Le ligament proprement dit a deux faces, deux bords et deux extrémités.

La face externe est convexe, bombée, un peu luisante. Elle est en partie masquée de chaque côté par un prolongement de l'épiderme et du cortex des valves qui grimpent le long des bords et ne laissent souvent à jour qu'une bande assez étroite.

La face interne qui est d'un gris mat ou roussâtre, terne, se creuse en gouttière pour donner place au raphé. Souvent on remarque sur

cette face des groupes de perles microscopiques d'un blanc sale ou roussâtre et disposées dans l'ordre des follicules agminés du manteau.

Les deux bords latéraux font corps avec la substance interstitielle de la coquille dans laquelle ils plongent.

L'extrémité postérieure est assez large et commence juste au niveau de l'origine de la troncature. L'antérieure se termine en pointe aiguë au niveau des crochets.

En avant des crochets s'étend la partie antérieure du ligament. Ce ne sont, le plus souvent, que des fibres épidermiques très souples, sans cortex ni faisceaux nacrés, reliant les valves en avant et protégeant la région du raphé de cette partie.

Dans son ensemble, et à l'état vivant, le ligament est doué d'une grande élasticité, et l'élasticité de cet appareil qui tend sans cesse à écarter les valves, jointe à la force contraire des muscles adducteurs, sert à tenir la coquille entr'ouverte ou fermée, au gré du mollusque. Exposé à l'air et desséché, il perd sa souplesse et son jeu primitifs.

Le ligament est sujet à une maladie très gênante pour l'animal et distincte du rachitisme observé par M. Picard chez l'unio. Sur la face interne, vers les troncatures, il se forme comme des végétations demi-molles, s'étendant de chaque côté sur la nacre du têt et envahissant même les facettes. Ces excroissances agglomérées, accumulées, chargées de petites éminences, de perles jaunes microscopiques, et criblées de crevasses, ne sont pas assez indurées pour arrêter le mouvement des valves. Généralement, elles sont d'un brun roux ou d'un brun verdâtre. Est-ce une affection carcinomateuse, ou sont-ce des espèces de végétations de nature polypeuse?

M. Moquin-Tandon donne les caractères suivants pour distinguer l'*Anodanta* de l'unio :

1° Anodonta. Branchies à tubes onduleux, formant une sorte de dentelle. — Coquille plus ou moins mince. — Charnière sans dents.

2° Unio. Branchies à tubes presque droits, formant une sorte de grillage. — Coquille plus ou moins épaisse. — Charnière avec dents.

(Histoire des mollusques de France, page 555.)

Nous possédons seulement dans le département de l'Oise, les Anodonta cellensis,

— anatina,

— variabilis (Piscinalis, Nilss.),

— complanata;

du moins, nos variétés peuvent se rapporter à ces types.

1° ANODONTA CELLENSIS, *Schrots*.
ANODONTA DES ÉTANGS.

Animal. — Ovale, comprimé, manteau vaste, épais, demi transparent, jaune orangé pâle dans toutes ses proportions. Son bord est très épais et d'un rouge orangé foncé. Sa surface est lisse.

Tentacules longs, d'un jaune orangé mêlé de violet dans diverses parties. — Branchies jaune pâle avec une teinte orangée et brune par endroits. — Cirrhes aiguës, grosses, blanchâtres.

Pied long, large, grand, rouge orangé pâle et plus foncé aux extrémités.

Coquille. — Grande, ovale, ventrue, fortement rostrée en arrière, parcourue par de forts sillons; arrondie en avant, arquée inférieurement, presque droite au bord supérieur, assez mince, cassante, recouverte d'un épiderme brun verdâtre. Le dedans est nacré, lisse, bleuâtre et présente des sillons étendus dans toute la longueur. On y distingue des empreintes musculaires à l'avant et en arrière.

La charnière est représentée par une arête peu saillante qui s'étend le long du bord supérieur. Elle est solide à cause du ligament brun, très fort, saillant, qui existe au dehors. Les sommets sont peu élevés, obtus, souvent excoriés.

Longueur. — 16 à 24 centimètres sur 10 de hauteur environ.

J'ai trouvé la variété *A. ventricosa* de Dupuy dans l'étang de M. Langlois, à Fay-sous-Bois. L'animal est rouge orangé foncé et la coquille présente beaucoup d'épaisseur. Cet étang n'avait pas été curé depuis une quarantaine d'années.

La variété *A. oblonga*, Mill., est plus rare. La coquille est plus petite, plus aplatie.

On la rencontre dans les marais de Mouchy-la-Ville.

Quant au type de l'espèce modifiée ou non dans certaines parties, il est commun partout dans nos étangs et quelquefois même dans les ruisseaux tranquilles.

Je n'ai trouvé de perles jusqu'à présent que sur l'*anodonta cellensis*, sur les individus venant de l'étang de M. de Gaudechart, à Bailleu-sur-Thérain. Quelques-unes atteignent jusqu'à 5 millimètres de diamètre et sont fort pures.

J'ai fait un travail sur la formation des perles, qui était restée inex-

pliquée jusqu'ici d'une manière positive. Je l'ai joint à l'ouvrage de Drouët sur le genre *Anodonta*. Je crois que l'on ne lira pas ces observations sans intérêt. M. Moquin-Tandon a bien voulu m'écrire à ce sujet, en me disant que ma théorie lui paraissait probante. Je n'hésite donc pas à la reproduire ici.

Les perles des anodontes sont globuleuses, d'un blanc argentin souvent irisé. On les trouve enchatonnées dans le manteau ou soudées au têt. Quelquefois même la matière nacrée forme des coulées, des dépôts considérables au fond de la coquille, ou des saillies énormes appréciables à l'intérieur.

Les perles ne sont pas positivement produites par une sécrétion morbide, comme on l'a dit souvent. La cause de leur formation est due à une obstruction des canaux des follicules qui versent la nacre. Une pression même légère, agissant longtemps au même endroit, une stagnation quelconque de l'humeur, empêche la circulation des liquides. Les glandes ne pouvant plus alors donner un libre cours à leur sécrétion, la nacre s'amasse autour d'elles en empruntant la forme globuleuse de ces corps. La nacre enveloppe bientôt aussi les glandules voisines qui forment noyau, disparaissent entièrement au milieu de la substance ambiante et s'anéantissent par la suite de manière à former une perle creuse. Comme plusieurs follicules agminés concourent presque toujours à la formation de ses concrétions, celles-ci conservent à la surface de petites gibbosités. Rarement, j'en ai vu de parfaitement rondes, ou bien alors elles étaient fort petites.

On peut suivre sur le manteau les différentes phases dans la formation des perles.

Dans une première période, un follicule devient obscur, s'atrophie, s'entoure d'une aréole plus foncée que le tissu environnant. Ce point devient de plus en plus visible; il proémine, sans affecter de contours bien réguliers.

Dans la seconde période, on voit apparaître, au milieu du point central, une petite sphère brillante, à peine perceptible, mais saillante. Cette sphère augmente insensiblement; la substance nacrée envahit les follicules voisins, les englobe et arrête la circulation. La perle se multiplie, et la sécrétion glandulaire continuant, elle grossit jusqu'au moment de son arrêt définitif.

Le plus souvent la perle est intimement unie à la surface interne du têt. Voici comment s'explique ce fait : le manteau se trouvant continuellement en contact avec les valves, il en résulte que la perle

naissante, contenue dans le tissu mince et délicat de la peau, touche presqu'immédiatement la coquille contre laquelle elle vient bientôt frotter, en perçant la peau qui l'en séparait. En se déposant sur le têt, la nacre s'amasse autour de la perle, fait corps avec elle et la soude très solidement.

Certains individus ont l'intérieur de leurs valves parsemé de perles de diverses grosseurs. La face interne du ligament en est souvent criblée : elles sont alors microscopiques.

J'ai encore vu dans le manteau une autre sorte de concrétion, différente de celle-là et due à une véritable maladie du follicule. Cette nouvelle concrétion consiste en une très petite sphère jaunâtre, cerclée au point d'attache de la peau, très dure, posée sur une baguette renflée de distance en distance et fichée dans le manteau. Cette affection, fort rare, est produite par des glandules superposées, dont la plus antérieure, atrophiée et indurée, s'est épanouie à la surface du manteau, les suivantes la poussant toujours au dehors à mesure qu'elles grandissent.

—

2° ANODONTA ANATINA, *Linné*.

ANODONTA DES CANARDS.

Animal. — Grisâtre ou jaune orangé pâle, ovalaire ; manteau jaune sale, pâle ; pied à peu près de la même teinte, comme les branchies.

Coquille. — Allongée, peu renflée, comprimée en avant et en arrière, rostrée dans cette dernière région ; bord supérieur arqué ; l'inférieur presque droit ; l'antérieur arrondi ; sommets plats, obtus ; ligament court, roussâtre, épais, bombé. Intérieur du têt nacré, maculé de tâches livides. L'extérieur brun verdâtre.

Dimensions. — 6 à 10 centimètres de long sur 4 à 5 de haut.

J'ai vu rarement le type dans nos contrées. Cependant on le trouve à Froidmont, dans le Trie et à Creil.

La variété *A. Rayii,* Dupuy, qui a le bord marginal plus arqué et le rostre plus arrondi, vit dans les marais de Mouchy-la-Ville.

—

3° ANODONTA VARIABILIS, *Drap.*

A. PISCINALE.

A. PISCINALIS, *Nilss.*

Tout l'animal est gris blanchâtre, excepté aux bords du manteau qui

sont d'un jaune orangé très faible ; les tentacules ont une teinte jaune sale très légèrement violacée. Ils sont assez longs, mous. Branchies roussâtres ; cirrhes brun roux ; pied grand, obscurément quadrangulaire, blanc grisâtre, teinte de jaune orangé pâle vers les bords.

Coquille. — De taille médiocre, plus ou moins gonflée et allongée ; bord supérieur oblique ; bord inférieur légèrement arqué ; bord antérieur arrondi ; bord postérieur tronqué, peu allongé ; sommets obtus ; ligament court, brun clair ; assez épaisse ; nacre blanche ; verdâtre au dehors avec des rayons d'un beau vert divergeant du sommet à la marge.

Dimensions. — 8 à 13 centimètres de longueur sur 5 à 7 de hauteur.

Elle habite les rivières et les étangs.

Cette espèce est très variable dans son épaisseur, son gonflement, l'allongement de son rostre et sa taille.

—

4° ANODONTA COMPLANATA, *Ziegler*.

A. COMPRIMÉE.

Nous ne possédons que la petite variété *A. elongata,* Holz, qui vit dans la rivière Oise, à Creil, où elle est peu commune. C'est une petite anodonte très comprimée, oblongue, très faiblement arquée à la marge et d'un beau vert clair.

VINGT-TROISIÈME GENRE.

UNIO, *Retz.*

—

Caractères généraux.

Animal — Presque semblable à celui de l'anodonte. Seulement, il est plus trapu, moins mou.

Les ganglions ont une forme carrée au lieu d'être oblongs, comme dans le genre précédent.

Coquille. — Epaisse, à charnière forte et dentée.

Les mulettes qui vivent chez nous, sont :

Unio littoralis,
Batavus,
Requienii,
Tumidus.

1° UNIO LITTORALIS, *Drap.*
MULETTES DES RIVAGES.

Animal — Comprimé. Jaune pâle ; manteau très faiblement brunâtre, à bords épais, surtout antérieurement ; tentacules assez grands, minces, jaune pâle ; cirrhes brunes ; branchies roux pâle ; pied teinté d'orangé, surtout aux bords libres.

Coquille. — Oblongue ou presque rhomboïdale, légèrement comprimée en avant et surtout en arrière, extrêmement épaisse ; bord supérieur un peu arqué ; l'antérieur arrondi, court ; le marginal un peu courbé, sinueux ou presque droit ; le postérieur subrostré ; sommets bien proéminents, ridés ; ligament, fort, allongé, courbé, brunâtre. Epiderme brunâtre ou noirâtre. Intérieur nacré, épaissi à divers endroits ; empreintes musculaires antérieures très profondes, sillonnées de stries, d'un ovale irrégulier, les postérieures arrondies et superficielles ; empreinte palléale très marquée, représentée par un sillon. Charnière forte, robuste ; dents cardinales subconiques, garnies de sillons, de crans ; les dents lamelleuses très proéminentes.

Dimensions. — Longueur, 8 à 9 centimètres. Hauteur 4 à 4 ½.

Elle habite toutes nos rivières et plusieurs de nos ruisseaux.

Sa forme est assez variable. J'ai trouvé une variété très remarquable par son épaisseur dans le rû de Lombardie à Hondainville.

2° UNIO BATAVUS, *Lam.*
MULETTE BATAVE.

Animal. — D'un blanc grisâtre, jaunâtre sur les bords ; branchies d'un roux clair ; cirrhes rousses ; tentacules d'un blanc sale moins foncé que les branchies ; pied blanc grisâtre opalin.

Coquille. — Ovale, solide, mais pas aussi épaisse que la précédente, un peu bombée ; bords supérieur et inférieur très faiblement arqués, bords antérieur et postérieur arrondi, l'extérieur un peu plus allongé que l'autre. Sommets proéminents, ridés ; stries assez fines ; épiderme vert plus ou moins foncé, quelquefois brunâtre ; souvent on remarque des rayons divergeant du sommet à la marge.

Intérieur nacré bleuâtre par portions et le plus ordinairement rou-

geâtre ; empreintes musculaires antérieures assez profondes, les postérieures superficielles et souvent peu visibles ; charnière étroite et assez mince ; dents cardinales un peu coniques, fortes et légèrement striées ; les lamelles sont tranchantes et striées.

Dimensions. — Longueur 7 à 8 centimètres sur 3 ½ à 4 de haut.

La variété *U. Amnicus*, Ziegl., vit assez communément dans nos rivières et ruisseaux ; elle est plus petite, obtuse et quelquefois gonflée.

J'ai rencontré deux fois dans l'Oise et à Mouchy-la-Ville l'*U. Drouetii*, Dup., qui est encore une variété d'*U. Batavus ;* seulement, ces échantillons n'étaient pas parfaitement caractérisés.

Nos plus beaux types d'*Unio Batavus* se trouvent dans l'Oise, à Creil.

—

3° UNIO REQUIENII, *Mich.*
MULETTE DE REQUIEN.

Animal. — Très-allongé, d'un jaune clair ; tentacules de même nuance, cirrhes roussâtres, ainsi que les branchies ; pied rosé. Beaucoup d'individus l'ont rouge brique clair.

Coquille. — Allongée, plus ou moins bombée, solide, bords supérieur et inférieur droits ou presque droits ; l'antérieur court, arrondi ; le postérieur allongé, rostré, un peu comprimé ; sommets proéminents ; teinte vert foncé avec des zônes assez larges, brunâtres ou vertes parallèles ; ligament long et assez solide ; charnière forte ; dents cardinales plus ou moins épaisses et crénelées, pas très-saillantes ; dents lamellaires élevées, minces. Les empreintes musculaires antérieures sont profondes. Le dedans du têt a la nacre bleuâtre légèrement orangé et quelquefois rougeâtre.

Dimensions. — 10 à 12 centimètres de long sur 4 de haut.

L'Oise à Creil, le Thérain à Mouy, etc., etc., presque toutes nos rivières enfin nourrissent cette mulette. Les individus des ruisseaux ont ordinairement une taille moindre.

—

4° UNIO TUMIDUS. *Retz.*
MULETTE GONFLÉE.

Animal. — Gros et très-allongé ; pied très-grand, d'un blanc opalin légèrement jaunâtre, surtout vers les bords où il y a un peu de trans-

parence, manteau long et mince, blanchâtre; cirrhes fines et roussâtres.

Coquille. — Ovale allongée, assez épaisse et gonflée; bords supérieur et inférieur arqués; l'antérieur arrondi; le postérieur allongé, s'effilant en rostre; surface du tèt d'un beau vert sombre avec des rayons partant du sommet en divergeant, zônes jaunâtres parallèles se détachant du fond vert; lisse, sauf aux bords; sommets proéminents, le plus souvent blanchâtres et couverts de rugosités ou d'éminences, assez rapprochés l'un de l'autre; ligament gros et court, brillant, recouvert d'un épiderme luisant, brunâtre et jaune par portions. Intérieur nacré avec des tâches livides le plus souvent; dents cardinales épaisses, comprimées, coniques, crénelées; lamelles minces, sinueuses, tranchantes; empreintes musculaires antérieures profondes, les postérieures rondes et superficielles.

Dimensions. — 10 à 12 centimètres de long sur 4 à 5 de haut.

Les plus admirables échantillons et les plus gigantesques se trouvent à Valenciennes. Ils dépassent de beaucoup ces dimensions.

Je n'ai vu, jusqu'à présent, cette espèce que dans l'Oise à Creil, où M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand, l'avait déjà trouvée avant moi.

Neuvième famille. — DRÉISSÉNADÉES, *Gray.*

VINGT-QUATRIÈME GENRE.

DRESSENA, *Van. Ben.*

Caractères généraux.

Animal. — Irrégulier, oblong; conique enveloppé entièrement par le manteau qui ne présente que trois ouvertures, sur le dos, en arrière et inférieurement pour le pied et le byssus; pied long; un siphon court dont l'extrémité est hérissée de cirrhes en forme de crêtes.

Coquille. — Conique, à côtés très-inégaux, semblable à celles des moules marines; elle est un peu bâillante au milieu de la face aplatie; les deux autres faces sont obliques et forment en arrière une arête aiguë à leur réunion. Sommets aigus; surface striée irrégulièrement;

intérieur des valves bleuâtre; dent cardinale à peine marquée; ligament interne; quatre empreintes musculaires.

Les Dreissenés vivent par grappes dans les eaux douces. Elles s'agglomèrent entr'elles au moyen de leur byssus et s'attachent aux corps étrangers. Souvent même les jeunes coquilles garnissent le tèt des adultes.

Nous n'avons qu'une seule espèce de Dreissené en France. Elle vit surtout dans le Nord.

—

DREISSENA POLYMORPHA, *Pallas*.
DREISSENÉ POLYMORPHE.

L'animal, pour la forme, est semblable à celui qui est décrit aux caractères généraux; sa couleur générale est le jaune orangé par parties, allié au roux et au brun.

La coquille est brunâtre et offre à sa surface des zigzags plus foncés, disposés irrégulièrement.

Dimensions. — 4 à 5 centimètres de long sur 2 à 2 ½ de large.

La rivière Oise dans la plus grande étendue de son parcours.

Dixième famille. — CYCLADES, *Fer.*

—

Caractères généraux.

Animal. — Mou, gélatineux, pourvu d'un pied très-extensible, linguiforme; manteau fermé de tous côtés, mais donnant passage au pied et à l'eau nécessaire à la respiration; un ou deux tubes situés en arrière, extensibles, plus où moins prolongés. Lorsqu'il y a deux tubes, le supérieur sert à rejeter les excréments, et l'inférieur mène l'eau aux branchies.

Coquille. — Le plus souvent inéquilatérale, entièrement fermée; sommets plus ou moins proéminents; charnière munie de petites dents, ligaments externes ou internes. La plupart des espèces de cette famille ont la surface du tèt hérissée de poils raides, courts et caducs.

Les Cyclades habitent les eaux courantes ou dormantes. Elles s'enfonçent dans la vase et ne font guère de mouvements. Nous n'avons que deux genres de cette famille, *Cyclas* et *Pisidium*.

On a confondu fort longtemps ces deux genres en un seul, mais C. Pfeiffer, le premier, en sépara le genre *Pisidium* qui est formé par un groupe de bivalves assez bien caractérisé.

L'animal du *Cyclas* est pourvu de deux tubes à l'arrière de sa coquille, tandis que le *Pisidium* n'en possède qu'un seul.

La coquille du *Cyclas* présente une charnière presque centrale, à dents cardinales lamelleuses; le plus petit côté du tèt est le bord antérieur.

La charnière du *Pisidium* est située sur le plus petit côté, au lieu d'être presque centrale. Les dents cardinales sont obtuses, épaisses. Le côté le plus allongé est le bord antérieur.

Ces différences de conformation suffisent pour séparer entièrement ces deux genres l'un de l'autre.

VINGT-CINQUIÈME GENRE.

CYCLAS, *Brug.*

1° CYCLAS RIVICOLA, *Lam.*
CYCLADE RIVICOLE.

Animal. — Grisâtre ou blanc sale, un peu transparent, plus foncé vers les bords du pied et du manteau. Siphons transparents, courts.

Coquille. — Ovale arrondi, un peu bombée, striée régulièrement et fortement; bords supérieur et inférieur arqués; bord antérieur court, arqué, mais non arrondi régulièrement; bord postérieur un peu allongé; sommets arrondis, peu saillants; ligament externe, peu allongé, d'un brun clair; l'épiderme est rougeâtre aux sommets, le reste est d'un vert olivâtre et une bande jaune existe à la marge; elle est assez brillante.

L'intérieur du test est bleuâtre, peu luisant. Charnière mince; deux dents cardinales lamelleuses; dents latérales lamelliformes, doubles de chaque côté sur la valve droite, simples sur la gauche; impressions musculaires superficielles, ovales.

Dimensions. — 20 à 25 millimètres de long sur 18 à 20 de haut.

Elle se trouve dans l'Oise à Creil et habite toujours les grands cours d'eau. Nos individus sont plus petits et plus minces que ceux de l'Es-

caut. C'est dans ce fleuve que ce cyclas atteint ses plus grandes dimensions.

Le *Cyclas rivicola* est la plus forte espèce connue du genre. Il a le plus grand rapport avec le *C. sarratogea*, Lam., qui vit dans l'Amérique du nord, mais ce dernier ne présente jamais une aussi forte taille que le nôtre.

—

2. CYCLAS CORNEA, *Linné*.
CYCLADE CORNÉE.

Animal. — Gélatineux, blanchâtre, opalin, presque transparent; pied très-long, subaigu à son extrémité; tubes inégaux en longueur, le supérieur est plus court; une membrane très-mince, diaphane, les enveloppe ensemble, mais une seconde membrane interne propre à chacun d'eux forme chacun de ces conduits. La différence de transparence permet de les distinguer aisément à l'œil nu.

Coquille. — Mince, arrondie, bombée, presque équilatérale, arrondie sur tous ses bords, à sommets ronds, obtus, brune ou verdâtre avec une bande jaune à la marge; ligament mince, étroit, roussâtre externe. Intérieur de la coquille bleuâtre; charnière mince, étroite; dents cardinales très-petites, un peu lamelleuses.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de long sur 10 de haut environ.

J'ai vu plusieurs fois cette Cyclade se renverser à la surface des eaux calmes, à la manière des limnéens.

Nous en possédons deux variétés :

Le *Cyclas rivalis*, Müller, qui n'est pas aussi arrondi que le *C. cornea* et qui offre un pen plus d'allongement.

Le *C. nucleus*, Studer., est extrêmement gonflé; il ressemble à une boule, et ses sommets sont recourbés à la manière des *Isocardes*.

Le type est commun dans tous les fossés vaseux. La variété *C. rivalis* choisit plutôt les ruisseaux et les rivières.

Quant au *C. nucleus*, il est beaucoup plus rare et ne se voit que dans les fossés des marécages.

—

3° CYCLAS LACUSTRIS. *Müll*.
CYCLADE DES LACS.
C. CALICULATA. *Drap*.

Animal. — Très-comprimé, mou, presque transparent, blanchâtre;

viscères visibles au travers de la coquille, d'un brun clair légèrement violacé; pied très-extensible, allongé en pointe, s'appliquant bien sur tous les corps. Tubes très-longs, transparents, légèrement rosés. Le supérieur est cylindrique, l'inférieur conoïde, à base large; leur ouverture est large: le plus souvent l'inférieur dépasse le supérieur.

Coquille. — Mince et assez transparente, comprimée, à bords tranchants; un peu bombée vers les sommets, inéquilatérale; arquée à la marge, à bords antérieur et postérieur obliques, à peine courbés; sommets élevés, caliculés; ligament presque invisible; lisse, striée avec la plus grande finesse; épiderme d'un gris foncé verdâtre, jaunâtre vers la marge; intérieur à peine bleuâtre; charnière extrêmement mince et étroite; une dent cardinale oblique.

Dimensions. — 7 à 10 millimètres de long sur 6 ½ à 8 de haut.

Elle vit dans les eaux dormantes, quelquefois infectes. Les plus beaux types que j'aie vus viennent de Béthencourtel, près Clermont. J'ai trouvé une variété plus petite, plus mince, à Mouy, dans un fossé vaseux. C'est une espèce peu commune dans notre département, mais qui se rencontre assez généralement dans toute la France.

Cette Cyclade est très-vive, mais fort timide. Elle étend constamment son pied, l'agite le long du vase qui la contient, s'accroche aux plantes, monte à leur partie supérieure, allonge ses siphons... mais au moindre ébranlement de l'eau, elle rentre subitement dans ses valves pour ressortir presque immédiatement après.

J'ai remarqué, à propos de cette Cyclade, que l'agitation de l'eau excite vivement l'animal à la ponte.

VINGT-SIXIÈME GENRE.

PISIDIUM, *Pfeiff.*

La distinction d'avec le genre précédent a été donnée avec les généralités de la famille des cyclades, je ne les répéterai donc pas ici. Je noterai seulement que dans le genre qui nous occupe, le ganglion pédieux est d'une forte dimension (Moquin-Tandon).

La description des espèces qui suivent sera fort succincte. Je travaille depuis plusieurs années à une monographie de ce genre et je n'ai pas

encore terminé ces études qui cependant tirent à leur fin. Le texte en est fort étendu, beaucoup trop même pour les proportions de l'histoire de nos mollusques. Je répète donc de nouveau que cette description n'est qu'un court extrait du mémoire qui sera publié avec les planches.

—

1° PISIDIUM HENSLOWANUM, *Shepp.*
PISIDIE DE HENSLOW.

Animal. — D'un blanc opalin, rougeâtre au sommet; tube siphonaire, tantôt cylindrique, tantôt conico-cylindrique, très-court.

Coquille. — Subtrigone, inéquilatérale, oblique, assez ventrue, un peu rostrée en avant, presque ronde en arrière, arquée inférieurement; assez solide, un peu épaisse, stries régulières plus ou moins profondes; umbones gonflés; sommets proéminents, presqu'aigus, pourvus de deux lamelles comprimées latéralement, recourbées.

Charnière assez épaisse.

Couleur corne claire avec une bande jaunâtre à la marge; intérieur mat, bleuâtre.

Dimensions. — 5 à 6 millimètres de long, sur 5 à 5 ½ de haut.

J'ai trouvé à Mouy le véritable type de Sheppard, et il est rare en France.

Nous avons de nombreuses variétés dont des auteurs fort recommandables ont jugé à propos de former des espèces.

Ainsi, nous possédons :

1° La variété *inappendiculata* qui ne diffère du type que par l'absence de lamelles aux sommets.

2° Le *P. dupuyanum*, Normand., plus petite que le type, inappendiculée, à sommets moins élevés, moins oblique.

3° Le *P. Pallidum*, Gassies, inappendiculée, oblique, projetée en avant.

4° Le *P. Jaudouinianum*, Gassies, inappendiculée, grosse, épaisse, à forte charnière, arrondie sur toutes ses parties.

Cette dernière vit à l'embouchure des ruisseaux ou fossés, dans les cours d'eau et même dans les fleuves.

Quant au type et aux autres variétés, on les trouve dans les ruisseaux et les fossés dormants.

—

2° PISIDIUM AMNICUM, *Muller*.
PISIDIE DES FLEUVES.

Animal. — Blanc, bleuâtre, pâle, opalin ; pied comprimé, mince, très-extensible ; siphon court, subonique.

Coquille. — Grande par rapport aux autres espèces du genre (c'est la plus forte), solide, oblique, cunéiforme, iniquilatérale, un peu ventrue ; rostrée en avant, subarrondie en arrière ; un peu arquée supérieurement et à la marge ; fortement striée cotelée ; umbones proéminents, sommets peu élevés, déprimés ; épiderme gris, verdâtre, et une bande jaune à la marge ; azurée en dedans. Ligament externe, visible.

Dents cardinales au nombre de deux, disposées en V renversés.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de long sur 8 à 9 de haut.

Elle habite toutes nos rivières et les ruisseaux courants. Elle varie peu dans nos contrées.

Le *Pis. dubium*, Hald., de l'Amérique-nord, est, dans cette région, le représentant de notre *P. amnicum*.

—

3° PISIDIUM CAZERTANUM, *Poli*.
PISIDIE DE CAZERTE.

Animal. — A peu près semblable à celui du *P. Amnicum*.

Coquille. — Très-variable dans sa taille et dans sa forme ; ovale un peu allongé, légèrement aplatie, subrostrée en avant, arrondie en arrière, courbe à la marge qui est aiguë, les valves étant fermées ; sommets à peine proéminents ; stries fines, assez régulières, d'un gris jaunâtre. Charnière mince ; dents cardinales courtes et minces.

Dimensions. — 4 à 6 millimètres de long sur 2 ½ à 4 ou 5 de haut.

Les variétés de cette espèce sont tellement nombreuses qu'elles ont toujours embarrassé les auteurs. On a créé des espèces pour beaucoup d'entre elles ; mais un examen plus approfondi a montré que ces prétendues espèces étaient de simples variétés du type *P. Casertanum*.

Je vais énumérer celles que j'ai trouvées dans notre département :

1° *Pis. lenticulare*, Normand., assez grande, un peu allongée antérieurement ; vit dans les sources et les ruisselets.

2° *Pis. Cinereum*, Alder., coquille plus ovale allongé. Animal un peu bleuâtre. Se rencontre souvent dans les sources ou ruisseaux ferrugineux.

3° *P. Pulchellum*, Jen., d'une petite taille. Coquille assez bombée, à sommets assez proéminents, striée finement et régulièrement. Vit presque partout.

4° *P. Limosum*, Gassies, semblable à la précédente, mais plus arrondie, encroûtée de limon noir très-adhérent.

5° *P. Normandianum*, Dupuy, quadrilatère, à sommets assez proéminents; viscérées de l'animal rougeâtres.

6° *P. Ganiesianum*, Dupuy, semblable au précédent, quoique un peu plus allongé.

Je note seulement le *Pis. Sinuatum*, Bourg., qui est une simple difformité du *P. Casertanum*.

Le *Pis. Casertanum* et ses variétés abondent partout dans nos sourçailles, sources, ruisseaux, etc. On les pêche très-aisément avec une passoire percée de trous de 1 ou 2 millimètres de diamètre.

—

4° PISIDIUM PUSILLUM, *Jen.*
PISIDIE MIGNONNE.
PISIDIE FONTINALE, *Drap.*

Animal. — Blanc opalin, demi-transparent, très petit; pied très allongé, comprimé, étroit; siphon subconique, court.

Coquille. — Fort petite, presqu'équilatérale, arrondie, subventrue, un peu brillante; sommets élevés, arrondis; un peu allongée en avant, courbe en arrière; stries dissemblables, épaisses aux umbones, minces à la marge; charnière faible, étroite, à peine arquée. Une dent cardinale très petite à peine saillante. Couleur de corne claire.

Dimensions. — 3 à 4 millimètres de large sur autant de haut.

J'ai trouvé une variété entièrement quadrilatère (Var. Quadrilatera, Nob.) citée par Moquin-Tandon, p. 587. Hist. nat. des Moll. de France. Elle est plus petite que le type, très ventrue, presque obtuse, et quadrilatère.

Le *P. Pusillum* est rare. Je l'ai trouvé dans trois localités seulement : dans une source à Calloël et dans des fossés clairs près de Mouy.

5° PISIDIUM NITIDUM, *Jen.*
PISIDIE BRILLANTE.

Animal. — Pâle, d'un blanc jaunâtre, gélatineux; pied mince, grêle, blanc transparent, allongé; siphon court, infundibuliforme, plissé lorsqu'il est dans sa plus grande extension.

Coquille. — Fragile, à peine inéquilatérale, arrondie, très faiblement allongée en avant, comprimée, très brillante, quelquefois irisée suivant le jeu de la lumière, transparente, d'un jaune légèrement roussâtre; umbones très peu proéminents, sommets obtus dépassant à peine le bord cardinal : stries fines, régulières; quelques-unes sont plus marquées, plus profondes vers les umbones. J'ai toujours trouvé ce caractère que Jenyns indique.

Charnière très mince, étroite. Dents cardinales très petites, les lamelles latérales assez fortes.

Dimensions. — 3 millimètres de large sur 2 ½ de haut.

Cette espèce est rare partout. J'ai trouvé le type de l'auteur anglais à Angy seulement.

J'ai reçu d'Annecy (Savoie) une admirable variété que je dois à l'obligeance de M. Gabriel de Mortillet, mon ami et correspondant. Je lui ai donné le nom de P. Nitidum. Var splendens (citée par Moquin-Tandon, page 586, Hist. nat. des Moll. de France).

Cette belle coquille est très-grande, solide. Ses umbones sont un peu plus enflés que chez le type, la marge est épaissie et les *stries profondes* sont moins prononcées.

Fin de la description des mollusques du département de l'Oise.

J'avais promis, il y a quelques années, la description des mollusques de l'Oise. Ma tâche est terminée. Je n'offrirai plus désormais à mes collègues que des monographies de certains genres, ou bien des descriptions de fossiles inconnus de nos terrains.

Je prie les membres de notre Société de vouloir bien me pardonner les nombreuses imperfections de mon travail. Je n'ai pu consulter les

grands ouvrages qui ne se trouvent que dans les bibliothèques des grandes villes. Livré à mes propres ressources, il a fallu me borner à l'étude de la nature seulement et aux observations si obligeantes des plus savants que moi. Je ne puis m'empêcher de remercier les conchyliologues qui m'ont aidé de leurs notes ou de leurs conseils, tels que MM. Normand, Gaseies, Drouët, Puton, de Céssac, Moquin-Tandon, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, Deshayes, Petit de la Saussaye, Gabriel dé Mortillet, Temple Prime, de Grateloup, etc., etc., etc.

Que ces savants qui ont bien voulu m'honorer de leur amitié reçoivent ici les hommages de ma reconnaissance!

Aug. BAUDON.

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

SUR

LES EFFETS DU DRAINAGE.

La question du Drainage est une de celles qui, depuis quelques années, occupent le plus nos agronomes, et, il faut le reconnaître, jamais peut-être l'agriculture ne fit une conquête plus utile. Cependant les opinions sont encore bien partagées à son égard : les uns en attendent, à juste titre, les résultats les plus salutaires, et le considèrent comme un moyen providentiel, mis récemment à notre disposition, de conserver un juste rapport entre la masse des produits alibiles et l'accroissement progressif et rapide de nos populations. Les autres, au contraire, par trop incrédules, ou incapables de bien le comprendre, ne lui accordent qu'une importance secondaire, et grand nombre de ceux-là même qui le pratiquent sont loin, pensons-nous, d'en prévoir tous les bienfaits.

Le résultat immédiat du Drainage est, tout le monde le conçoit, de débarrasser certaines terres d'un excès nuisible d'humidité, et de les rendre par là aptes à se couvrir d'une végétation vigoureuse et productive; mais l'examen attentif des changements physiques que cette opération doit amener nécessairement dans toutes les espèces de sols, nous conduit à lui attribuer des effets salutaires d'un ordre tout différent, et à le considérer comme un moyen puissant non-seulement de rendre fertiles des terres restées jusqu'alors sans valeur, mais

même de changer sensiblement les conditions climatologiques de tout un pays.

Les canaux innombrables, et de diamètres très-divers, que les eaux sont obligées de se creuser pour parvenir aux tranchées qui doivent leur livrer un libre écoulement, jouent, on ne peut en douter, un rôle des plus importants. On comprend d'abord que de nouvelles eaux qui viendront filtrer à travers les couches terrestres, rendues par cela même comme spongieuses, entraîneront l'air qui s'y est introduit, et laisseront après elles des vides que combleront ensuite de nouvelles quantités de ce gaz. Un appareil très-simple, que les chimistes et les physiciens emploient fréquemment dans leurs travaux, peut servir à mettre en évidence cette aspiration d'air de l'extérieur à l'intérieur.

Lorsque les eaux pluviales rencontrent un sol trop compacte, il arrive ou qu'elles s'en écoulent rapidement en sillonnant la surface, lorsque celle-ci est en pente, ou, dans le cas contraire, qu'elles y séjournent; mais pour reprendre tôt ou tard l'état des vapeurs, et restituer ainsi à l'atmosphère, en pure perte pour le cultivateur, tous les principes fertilisants, oxygène, azote, acide carbonique, ammoniaque, etc., qu'elles lui avaient empruntés.

Dans un sol devenu perméable, au contraire, ces eaux filtrent lentement, en cédant à sa masse ces mêmes principes, lesquels sont en partie immédiatement absorbés et élaborés par les organes souterrains des végétaux, et en partie déterminent des réactions dont le résultat est souvent de changer en substances solubles, et par suite assimilables, quelques-uns des corps qu'ils rencontrent. Nous savons, en effet, que le carbonate et le phosphate de chaux, qui sont complètement insolubles dans l'eau pure, se dissolvent en quantités notables dans ce liquide chargé d'acide carbonique, et que l'oxigène, en modifiant profondément la constitution de l'humus, change ce corps en un composé jouissant aussi de la propriété de se dissoudre. L'air venant ensuite prendre la place de l'eau qui s'écoule, se charge, sans doute, de continuer ce travail chimique. Nous sommes loin encore de pouvoir suivre pas à pas tous les phénomènes qui se produisent au sein de la terre végétale; mais nous espérons que les expériences nombreuses et délicates que l'on exécute dans ce moment nous conduiront à éclaircir une partie au moins de ces mystères.

En séjournant sur un sol compacte et argileux, les eaux en délaient les parties les plus fines, et en s'évaporant elles les laissent à sa sur-

face sous la forme d'une croûte dure et gercée, qui, au très-grave inconvénient de présenter un obstacle au développement des jeunes plantes, joint celui de s'opposer à l'imbibition. Dans le sol que le Drainage a rendu poreux, ces parties très-ténues pourront être entraînées dans les méats capillaires aux parois desquels elles resteront adhérentes. L'expérience prouve, en effet, que la terre agit dans ce cas comme le filtre le plus parfait : l'eau qui coule dans les tuyaux est d'une limpidité remarquable.

Dans ce même sol devenu perméable, la libre circulation de l'air doit déterminer un équilibre de température autre que celui que nous trouvons dans un sol laissé dans son état primitif. Des expériences encore trop peu nombreuses, à notre avis, on a pu déduire pour nos pays les moyennes suivantes : 1° les variations thermométriques diurnes deviennent insensibles à des profondeurs comprises entre 1m et 2m, qui, comme on sait, sont celles où on établit ordinairement le fond des tranchées ; 2° le maximum et le minimum des températures de l'année, qui, dans nos climats, correspondent, à l'air libre, respectivement aux mois de juillet et de janvier, ne se montrent aux profondeurs indiquées qu'en septembre et mars ; 3° enfin les différences de ces extrêmes, qui à l'air peuvent atteindre 15 et 16 degrés, ne dépassent point 7° à 8° dans ces couches profondes.

Ces données nous font prévoir des résultats d'une haute importance ; car nous devons en déduire que pendant les rigueurs de l'hiver, l'air du fond des rigoles étant plus chaud et par suite plus léger que celui qui est contenu dans les couches superficielles, devra s'élever vers celles-ci, et venir mitiger leur température qui tend à devenir par trop basse. Pendant l'été, au contraire, l'air des tranchées sera en général plus froid que l'air extérieur, et celui-ci, en prenant la haute température de la surface avec laquelle il est en contact, se dilatera considérablement et produira un véritable tirage, dont l'effet sera encore de déterminer l'air intérieur à se porter vers les couches supérieures, et à leur communiquer, dans ce cas, une fraîcheur salutaire.

L'eau dont le sol drainé s'est imprégné ne saurait parvenir en totalité jusqu'au fond des tranchées ; elle reste en grande partie engagée dans les canaux les plus capillaires, qui peu à peu la ramènent jusqu'à leur orifice supérieur, d'où, comme on sait, elle ne peut point s'écouler ; elle s'y arrête pour y subir une évaporation plus ou moins lente. Ce sol conserve donc constamment la quantité d'eau nécessaire

à la production des réactions chimiques et au jeu des organes des plantes. Nous voyons par-là qu'en somme l'opération du Drainage doit diminuer l'évaporation à la surface du sol et la rendre plus régulière, d'où résulte aussi moins de perte de chaleur, et cette circonstance contribue également à rendre plus uniforme la température des couches superficielles.

Ces résultats prévus par la théorie sont pleinement confirmés par l'expérience. Nous avons pu nous convaincre par nous-même de l'état constant de moiteur des terres drainées, et des praticiens éminents nous ont assuré qu'à la surface de ces terres la glace ne se forme que difficilement et la neige disparaît avec rapidité.

Les considérations qui précèdent semblent s'appliquer principalement à un sol découvert; mais il est facile de comprendre que des phénomènes analogues devront se présenter également lorsque sa surface sera garnie de végétation; car nous savons que les parties aériennes des plantes sont des organes puissants de respiration et de transpiration dont l'activité dépend en grande partie de l'abondance des sucs qui leur arrivent des racines; or, nous venons de voir que dans les terres drainées ceux-ci ne feront jamais défaut, et jamais non plus ils ne seront surabondants.

Dans les plaines et les vallées la température de l'air dépend en très-grande partie de celle du sol avec lequel il est en contact; donc, si, par une cause quelconque, cette dernière est rendue plus régulière, la première subira une influence analogue, et, dans nos régions du moins, un pays dont une grande partie de la surface aura été soumise à l'opération qui nous occupe, les hivers deviendront moins rigoureux et les étés moins brûlants.

Pendant les temps calmes, la température du sol, l'humidité qu'il contient et la végétation qui le recouvre ont une grande influence sur l'état hygrométrique de l'air ambiant; d'où il résulte que dans les pays dont le sol a été drainé, cet état sera, terme moyen, plus bas et moins variable, et les extrêmes y devindront bien plus rares.

Cette plus grande régularité qui s'établit dans les conditions physiques d'une contrée ne peut être que très-salutaire pour ses habitants et très-propice au développement de l'organisme des plantes.

La vigueur prodigieuse que nous admirons dans la végétation des régions intertropicales est sans doute la conséquence nécessaire de leur température très-élevée; mais on doit l'attribuer aussi en grande partie au peu de variabilité de celle-ci pendant tout le cours de l'année.

Qu'il me soit permis à cette occasion de présenter une réflexion sur une théorie émise récemment par les agronomes les plus célèbres. Le développement d'une plante serait, suivant ces illustres savants, une fonction, variant d'une espèce à l'autre, de la somme des températures à partir d'un certain moment de son évolution. Nous admettons ce principe pour la végétation des climats intertropicaux ; mais dans nos pays cette fonction dépend sans doute d'un grand nombre de variables, et la physiologie des plantes nous est encore trop imparfaitement connue pour que nous puissions affirmer qu'un arrêt occasionné dans le développement d'une plante par un changement brusque dans ces variables, se trouve ensuite exactement compensé par un changement de même valeur, mais de sens contraire.

Il nous resterait à présenter quelques considérations sur les modifications que le Drainage peut occasionner dans les sources et les cours d'eau d'un pays ; mais nous nous bornerons à faire remarquer que de tout ce qui a été dit plus haut, il résulte nécessairement qu'elle doit y amener des perturbations profondes qui méritent toute l'attention non-seulement du savant, mais même du législateur. Dans quelques pays les eaux souterraines pourront devenir bien plus abondantes ; dans d'autres, au contraire, elles pourront diminuer. C'est à l'expérience à nous indiquer la quantité d'eau qui parvient aux tuyaux dans chaque sol et dans chaque climat ; et, partant de ces données, il deviendra possible d'entreprendre des calculs et par suite des opérations hydrauliques ayant pour but soit de remédier à l'appauvrissement, soit d'utiliser les eaux devenues surabondantes. De cet examen rapide et nécessairement incomplet, nous croyons pouvoir conclure que le Drainage est non-seulement une opération qu'il faut de toute nécessité pratiquer dans les terres rendues malsaines et improductives par les eaux qui y séjournent, mais un procédé qui pourra être appliqué avec un immense avantage à la majeure partie des sols.

Nous reconnaissons, à la vérité, que pour asseoir sur des bases solides une théorie irréprochable de cette opération, qui nous promet tant et de si grands bienfaits, il nous faut attendre encore que des recherches nombreuses, entreprises par les savants versés dans l'art d'observer, nous fournissent des données plus certaines et plus multipliées.

ZOÉGA.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

POUR L'ANNÉE 1856.

Président..... M. DANJOU ✻.

Vice-Président, pour le Comité d'Archéologie et Beaux-Arts..... M. HAMEL.

Vice-Président, pour le Comité des Siences naturelles..... M. ZOEGA.

Secrétaire perpetuel..... M. QUESNOT.

Secrétaire, pour le Comité d'Archéologie et Beaux-Arts..... M. CHARLES DELACOUR.

Secrétaire, pour le Comité des Sciences naturelles..... M. le Dr EMILE BORDES.

Trésorier..... M. ACH. GIBERT (O. ✻).

Bibliothécaire Archiviste..... M. DAMIENS.

Directeur du Comité local de la Société des Antiquaires de Picardie..... M. le Dr DANIEL.

LISTE

des Membres admis depuis la publication du dernier Bulletin.

MM. le vicomte De Boury, Inspecteur des postes, à Beauvais, ancien Membre de la Société.

Auger, Substitut du procureur impérial, à Beauvais, Archiviste paléographe.

Le Noel, Principal du collége de Beauvais, Officier de l'Instruction publique.

Eichhoff, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre correspondant de l'Institut, Inspecteur de l'Academie de Paris, à Beauvais.

Eug. Paringault, Procureur impérial à Beauvais, ancien Membre de la Société.

Z. Rendu, Architecte à Compiègne, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Hippolyte Baillière, Libraire à Londres.

De Marsy, Procureur impérial à Clermont, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mérot, Commissaire-Priseur à Beauvais.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Octave Sachot, Avocat à Paris, Rédacteur de l'*Athénéum français* et de la *Revue britannique*, rue du Dragon, 19.

l'Abbé Cochet, Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, Correspondant des Ministres d'Etat et de l'Instruction publique, etc., etc.

Badin (O. ✻), Administrateur de la manufacture impériale de tapisseries de Beauvais.

Gaston De Maindreville, de la marine impériale.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR

le Vte Louis-François-Etienne HÉRICART DE THURY

MEMBRE DE L'INSTITUT,

Membre honoraire de la Société Académique du département de l'Oise,

Lue dans la séance du 25 août 1856.

La France possédait un de ces hommes rares, chez qui les plus brillantes lumières de l'intelligence s'unissaient aux plus attrayantes qualités du cœur, et dont la haute renommée était entourée du filial et affectueux respect de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Cet homme d'élite parmi nos sommités scientifiques, n'avait pas dédaigné le titre de notre collègue, et c'est une des gloires de la Société Académique de l'Oise de l'avoir compté au nombre de ses membres. Jamais, dans notre sein, ne se perdra le souvenir de la gracieuse bonté avec laquelle M. Héricart de Thury assistait et souriait à nos travaux, les encourageant toujours, les dirigeant parfois de sa bienveillante parole et de ses précieux conseils. La Société conservera religieusement les vestiges, malheureusement trop rares, des relations qu'il voulait bien entretenir avec nous, et sa mémoire ne cessera de nous soutenir et de nous animer dans nos efforts pour nous rendre

dignes de l'intérêt qu'il nous portait, en suivant le noble exemple de son dévouement au progrès de la science et au bien de la Société.

Un simple coup d'œil, jeté sur la vie et sur les travaux d'un homme aussi distingué par la science et par la vertu, sera son plus bel éloge. Dans un tel récit, les faits sont trop éloquents pour qu'on ne doive pas les laisser parler seuls.

Louis-Etienne-François, vicomte Héricart de Thury, issu d'une famille de la haute magistrature, est né à Paris le 3 juin 1776. Son père était conseiller à la cour des comptes, et son oncle, le comte Ferrand, dont le nom se rattache intimement à l'histoire des premiers temps de la Restauration, et qui fut ministre de Louis XVIII, membre de l'Académie française et pair de France, était conseiller au parlement de Paris.

Malgré ces antécédents de famille, le jeune Héricart de Thury ne se dirigea point vers la carrière où s'étaient distingués ses plus proches parents. Une vocation décidée, que la suite a brillamment justifiée, l'entraînait sur le terrain des sciences naturelles. Les évènements politiques semblaient, d'ailleurs, d'accord avec le penchant qui le portait vers une carrière où la valeur individuelle n'est pas à la merci du sort des institutions, et, pendant que les grands corps de l'Etat s'écroulaient sous la hache révolutionnaire, le jeune Héricart de Thury se préparait, sous l'habile direction de son père, aux examens pour l'école des mines, où il fut admis le 13 avril 1795 (1).

Conformément aux règles suivies à cette époque, les études du jeune ingénieur furent d'une bien plus grande durée qu'on ne leur en donne aujourd'hui. Pendant sept années consécutives, il s'y livra avec l'aptitude et le zèle qui lui étaient propres, et, pendant ce long noviciat, qui devait porter tant de fruits, il fit, à ses frais, plusieurs voyages pour visiter des mines importantes, notamment celles de Challenches, d'Allemont et de Pezay, près du Mont-Blanc, où il trouva de nombreuses applications des connaissances théoriques qu'il avait déjà acquises.

Dès cette époque, M. Héricart de Thury publia plusieurs mémoires sur la géologie, qui furent distingués par les savants et qui permirent

(1) Nous empruntons ces détails à une intéressante Notice sur M. Héricart de Thury, imprimée en novembre 1854, sur laquelle nous sommes heureux de nous appuyer pour ne pas nous écarter ici en rien de la plus scrupuleuse exactitude.

d'entrevoir, dans le jeune ingénieur, le savant qui devait plus tard prendre une si belle part aux progrès des sciences naturelles. En l'an VIII, il adressa au préfet de l'Oise un mémoire sur les coquillages fossiles connus aujourd'hui sous le nom de nummulites, et qu'on désignait alors sous le nom descriptif de Camérines. Dans ce mémoire, qui fut alors remarqué pour la précision des observations et l'étendue des aperçus, M. Héricart de Thury faisait ressortir l'analogie frappante qui rapproche les bancs de nummulites, composant les collines calcaires dont l'enchaînement forme les bassins de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et de l'Ourcq, avec les bancs puissants de ce fossile qu'on trouve dans le midi de la France, les Alpes, le Piémont, le Véronais et l'Espagne, et qui se retrouve même en Egypte, où il forme la base des énormes rochers employés à la construction des pyramides.

C'est après ces fortes et graves études qu'il fut nommé, le 7 octobre 1802, ingénieur des mines. Il fut envoyé, en 1804, dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, où il affermit, par la pratique, la profonde instruction qu'il devait aux consciencieux travaux de sa studieuse jeunesse.

Malgré sa jeunesse, M. Héricart de Thury avait déjà les titres les plus solides à la confiance de l'Administration. Elle ne tarda pas à lui en donner une preuve en l'appelant, dans le courant de l'année 1809, à Paris, pour le charger de l'inspection des carrières et de la direction des travaux qu'exige continuellement la consolidation souterraine du sol miné, sur lequel repose une grande partie des quartiers situés sur la rive gauche de la Seine.

La direction et l'exécution de ces travaux marquent une époque importante dans la vie de M. Héricart de Thury, parce que la grande entreprise, à laquelle il attacha si glorieusement son nom, semblait avoir une merveilleuse harmonie avec sa capacité spéciale et avec le caractère grave et religieux de ses principes. Profond géologue, à une époque où cette science était à peine connue en dehors du monde savant, ingénieur habile et exercé dans l'art des constructions souterraines, il était plus apte que personne à diriger avec un coup d'œil sûr et à fonder avec solidité ces immenses travaux de soutennement, sur lesquels s'appuient les nombreux édifices et les monuments d'une portion importante de Paris ; et, lorsqu'on eut la pensée d'utiliser ces vastes cryptes, pour y conserver les vestiges des anciennes générations, privés de leur premier asile par les orages révolutionnaires et par le progrès des constructions sur la rive droite, ce fut une circons-

tance bien heureuse que l'exécution de cette mesure ait été confiée à un homme profondément imbu de ces grands principes de morale et de religion qu'il avait puisés au sein d'une respectable famille. Tous ceux qui ont visité les catacombes de Paris savent avec quel ordre parfait et quel sentiment pieux des convenances y ont été recueillis et déposés les ossements qui y avaient été apportés des différents cimetières de la capitale. Quelques rares inscriptions, les unes d'un sombre et vengeur laconisme, les autres d'une consolante et religieuse érudition, témoignent de l'esprit élevé et des sentiments pieux qui ont présidé à cette œuvre de réparation. M. Héricart de Thury a publié un ouvrage très-intéressant sur l'ensemble de ce grand travail.

De pareils titres justifiaient bien amplement le grade d'ingénieur en chef des mines, qui lui fut donné le 13 décembre 1810.

De bonne heure M. de Thury sentit que sa mission était de favoriser tous les progrès véritables et de consacrer les connnaissances déjà très-étendues qu'il avait acquises au développement de la prospérité publique. Aussi est-il peu d'institutions créées pour ce but auxquelles il n'ait donné un puissant concours, soit comme fondateur, soit comme membre influent. Il prit surtout une part active aux travaux de la *Société centrale d'Agriculture*, à laquelle il appartint pendant près de quarante ans, qu'il présida à plusieurs reprises et dont il était, à sa mort, président honoraire. Il était aussi membre de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, compagnie où il ne pouvait manquer de rendre d'éminents services, grâce à l'attention toute particulière qu'il n'a jamais cessé de donner au perfectionnement des arts mécaniques et de tous les genres d'industrie.

La Restauration trouva ainsi M. Héricart de Thury déjà en possession d'un rang élevé dans la science. La juste considération qui s'attachait à son nom et la confiance du pays l'appelèrent à la vie politique, où il se fit remarquer par la loyale modération de ses convictions, un zèle ardent pour le bien public et cette aménité de caractère qui lui était propre.

Élu député du département de l'Oise, en 1815, il reçut le même mandat aux élections suivantes. Mais, en 1823, il fut élu par le cinquième arrondissement de Paris et continua de siéger à la chambre jusqu'aux élections du mois de novembre 1827, époque où il quitta définitivement la carrière législative, emportant l'estime de tous ses collègues sans distinction d'opinions.

Les travaux parlementaires de M. Héricart de Thury ne l'empê-

chèrent jamais de poursuivre avec un zèle ardent la carrière spéciale à laquelle l'attachaient les études de toute sa vie, et la confiance du gouvernement ne lui était pas moins acquise à tous égards que celle du pays. En 1823, par ordonnance royale du 13 janvier, il fut appelé aux fonctions de directeur des travaux de Paris, mission importante pour laquelle le désignait à juste titre la connaissance approfondie de l'architecture qu'il joignait à la science spéciale de l'ingénieur géologue. Il rendit dans ce poste de nombreux services, dont l'influence se fait encore sentir et auxquels vint mettre fin la révolution de 1830.

Dans une sphère moins étendue et sous un titre modeste, celui de fabricien de l'église Saint-Germain-des-Prés, M. Héricart de Thury montra, par un exemple dont chacun peut constater la valeur, tout ce qu'on était en droit d'attendre de son expérience dans l'art de la construction, de sa science comme archéologue et de son bon goût comme architecte. C'est pendant qu'il était préposé à l'administration temporelle de cette belle église, le plus ancien et l'un des plus majestueux monuments de Paris, que la restauration en fut votée, sur sa proposition et d'après ses indications. Cordialement secondé par la confiance de ses collègues, il conçut et fit adopter le projet de consolider la vénérable basilique, et de lui rendre son premier éclat et sa solidité originelle sans altérer en rien le caractère noblement sévère de son architecture. Tous les travaux furent exécutés sous sa constante surveillance, et jamais on ne put mieux démontrer combien un véritable mérite sait agrandir toutes les positions. Peut-être, sans l'œuvre du marguillier de Saint-Germain, saurait-on moins bien apprécier tout le mérite du directeur des travaux publics de Paris; mais, après cette épreuve concluante, il est impossible de ne pas rester convaincu de la sagesse du choix qui avait appelé M. Héricart de Thury à cette haute et délicate mission.

Les services éminents rendus par M. de Thury à l'administration l'avaient amené hiérarchiquement au grade d'inspecteur général des mines, lorsqu'il fut appelé, en 1834, au sein du conseil général des mines en cette qualité, et il fit partie de ce conseil jusqu'en 1848, époque où il fut mis à la retraite, par application du décret sur la limite d'âge rendu par le gouvernement provisoire.

L'assiduité avec laquelle M. Héricart de Thury se dévouait aux importantes fonctions dont il était chargé ne l'empêchait pas d'éclairer la science sur une foule de questions théoriques et pratiques. De nombreux et savants mémoires insérés dans divers recueils et particulièrement dans les *Annales des Mines*, dans les Bulletins de la *Société*

centrale d'Agriculture et dans ceux de la *Société Géologique de France*, attestent l'étendue et la sûreté de ses connaissances dans ces diverses branches de la science, non moins que le zèle ardent et judicieux qui dirigeait toujours ses travaux dans le sens qui pouvait les rendre le plus utiles.

C'est dans cet esprit que sont conçus les nombreux et importants écrits qu'il a consacrés à la question des *puits artésiens*. L'un des premiers il avait saisi tout ce que recélait d'avenir ce problème où les théories de la science devaient amener de si beaux résultats pratiques. Il publia, dans les *Annales des Mines* et de la *Société centrale d'Agriculture*, plusieurs mémoires entre lesquels l'opinion publique signala comme éminemment remarquable le traité très-complet sur cette matière qu'il donna sous le titre de : *Considérations géologiques sur les puits forés*. Ses travaux sur l'origine et sur le mode d'action des sources jaillissantes contribuèrent puissamment à populariser et à éclairer l'industrie des puits artésiens, et donnèrent dans cette matière à leur auteur une considérable et légitime autorité. Il était fréquemment consulté par les administrations, par les industriels et par les propriétaires qui voulaient recourir à ce puissant auxiliaire. Cette série nombreuse de services rendus fut couronnée d'une manière brillante par le concours qu'il donna à l'établissement de la fontaine jaillissante de Grenelle, où la science du géologue et la sagacité de l'observateur eurent une part si glorieuse.

On sait toutes les difficultés et toutes les chances que présentait cette grande entreprise. L'une des plus redoutables était la défiance presque générale qui faisait regarder par la masse du public le succès comme complétement chimérique, et tendait toujours à porter le découragement dans les volontés les plus fermes et les esprits les plus convaincus. Il est vrai que le problème, en lui-même, était aussi ardu que compliqué. D'après la théorie, que tout le monde connaît aujourd'hui, il faut pour qu'on puisse établir un puits artésien, ou pour parler d'une manière plus précise, une source jaillissante au-dessus du sol, 1° trouver une couche perméable placée entre deux couches imperméables; 2° rencontrer une quantité suffisante d'eau s'infiltrant dans la couche perméable, en descendant d'un point plus élevé que la surface du sol, au-dessus duquel on veut obtenir une source jaillissante.

La question à résoudre était donc de savoir si les terrains sur lesquels repose l'abattoir de Grenelle contenaient une ou plusieurs couches perméables placées entre deux couches imperméables, for-

mant une sorte de canal ou tuyau souterrain, et si ces couches perméables se trouvaient en communication avec des eaux situées à un niveau supérieur au sol de l'abattoir.

On conçoit combien la science profonde et sûre de M. Héricart de Thury en géologie, et en particulier combien l'étude spéciale qu'il avait dû faire, comme inspecteur-général des mines du nord de la France, lui donnaient d'autorité dans cette matière.

Aussi nous apprenons dans la Notice que nous avons déjà citée et dont nous avons déjà fait remarquer le caractère authentique, que « M. Héricart de Thury avait été souvent consulté par les administrateurs placés à la tête de la préfecture de la Seine sur les chances » de succès que pourrait avoir le forage d'un puits artésien à Paris. » Qu'il avait eu, à cette occasion, une correspondance étendue avec M. de Bondy et avec M. de Rambuteau, et qu'en les encourageant à entreprendre une œuvre qui honore tous ceux qui y ont concouru, il leur avait démontré la certitude du succès et indiqué avec une précision surprenante l'étendue et le terme présumés de cette grande opération. Nous devons à cette occasion rendre hommage à la mémoire d'un autre académicien, François Arago, qui attacha son nom à la grande œuvre du puits de Grenelle, soit par ses lumineux conseils, soit par l'appui qu'il donna constamment au projet de l'administration départementale, au sein du Conseil général et de la Chambre des Députés.

C'est un bonheur pour la société que des découvertes aussi fécondes, mais aussi hardies, puissent se produire sous le patronage de savants investis de la confiance publique. Le puits jaillissant de Grenelle serait resté à l'état de projet et serait peut-être complètement oublié aujourd'hui, si les travaux et l'autorité de M. de Thury et d'Arago n'avaient pas soutenu la ville de Paris et le Gouvernement lui-même dans une entreprise où plus d'un esprit sceptique ne voyait, dans l'origine, qu'une de ces expériences aventureuses qu'une administration libérale fait bien de tenter, à ses risques et périls, pour le progrès de la science, mais sans croire à un résultat véritablement pratique.

Telle n'était pas la pensée de M. Héricart de Thury quand il encourageait M. le préfet de la Seine à entreprendre le forage du puits de Grenelle. Eclairé par ses études antérieures, il avait la conviction ferme que le bassin de Paris, dont les limites peuvent être indiquées par les villes de Laon, Mantes, Blois, Sancerre, Nogent-sur-Seine et Epernay, était par sa constitution géologique et la disposition de ses

couches, précisément dans les conditions qui déterminent le jaillissement des eaux souterraines; qu'au-dessous des couches tertiaires qui forment la croûte supérieure de ce bassin, se trouve la puissante formation crétacée, qui apparaît à la surface du sol, sur presque tous les points qui entourent ce bassin; qu'enfin, au-dessous de cette couche, dont l'épaisseur est si considérable, on trouverait précisément cette interposition d'une couche perméable entre deux couches imperméables, condition nécessaire au jaillissement de l'eau lorsqu'elle coïncide d'ailleurs avec un point d'infiltration suffisamment élevé. Nous n'entrerons point ici dans le détail technique des observations ingénieuses à l'aide desquelles on démontra que la double condition nécessaire se rencontrait évidemment à Grenelle, assertion que confirmaient de leur côté les savantes recherches de M. Walferdin sur les points d'infiltration des eaux formant la nappe sousjacente à l'abattoir et qu'il observa à Luzigny en Champagne.

On voit par ce qui précède que les savants défenseurs du puits de Grenelle avaient, dès les premiers moments, reconnu qu'on ne trouverait pas sur ce point d'eaux jaillissantes dans les couches perméables interposées entre deux couches imperméables des terrains tertiaires, comme cela s'était présenté à Saint-Denis et à Saint-Ouen. Aussi dès 1844, M. Héricart de Thury écrivait à M. de Rambuteau que, consulté par le ministre des travaux publics sur la profondeur à laquelle il faudrait forer le puits de Grenelle, il avait répondu qu'il faudrait poursuivre le forage « jusque dans les sables des grès verts, au» dessous de la grande masse de craie, à la profondeur de 550 mètres. » Prévision admirablement confirmée par l'événement, puisque c'est à la profondeur de 547 mètres 60 centimètres que l'eau commença à jaillir, avec une abondance qui n'a jamais diminué depuis le premier jour.

Ce simple rapprochement suffit pour montrer la justesse et la sûreté des calculs sur lesquels s'appuyaient les prévisions de M. de Thury, et justifiait l'intime confiance qu'avait en lui M. Mullot, l'habile et courageux mécanicien qui a attaché son nom à cette œuvre mémorable. On conçoit tout ce qu'il a fallu de persévérance, de force d'âme et de foi dans le succès pour poursuivre pendant sept longues années, au milieu des plus grandes difficultés, des mécomptes les plus décourageants et des obstacles sans nombre qu'opposaient aux travailleurs la nature du sol, l'effrayante épaisseur des couches qu'il fallait traverser, et les limites de forces mécaniques dont on disposait. On sait que l'expérience n'avait pas encore montré qu'au lieu de tiges en fer, ajoutées les unes

aux autres pour porter la tarière ou le trépan dans les profondeurs auxquelles parvenait le forage, on pouvait employer sans inconvénients des verges de sapin, faisant équilibre à un pareil volume d'eau, et dispensant ainsi d'un emploi considérable de force. Les indications mêmes qu'a fournies le forage du puits de Grenelle manquaient pour diriger les travailleurs et les soutenir par l'espoir fondé du succès, et l'absence de toute expérience antérieure sur une aussi grande échelle laissait planer une ténébreuse incertitude sur les détails d'exécution et sur la possibilité du succès. Si, en présence de tous ces obstacles, la courageuse entreprise du puits de Grenelle a été poursuivie avec constance jusqu'à sa complète réussite, nous ne croyons pas faire tort à l'habile et courageux entrepreneur en disant qu'une partie de l'honneur en revient incontestablement à M. de Thury. C'est aux sages conseils de l'ingénieur, c'est à la confiance bien méritée que l'entrepreneur avait dans ses lumières et son caractère, qu'est due la réalisation de cette grande opération. Dès le début des travaux, l'ingénieur et le mécanicien s'étaient appréciés et compris; le premier trouvait dans son subordonné l'intelligence, le dévouement, la foi dans son œuvre et dans son directeur; le mécanicien trouvait dans son chef toute la supériorité du mérite, toute la bienveillance d'un cœur affectueux. Nous voyons dans la Notice déjà citée que M. Mullot rendait compte, pour ainsi dire, jour par jour à M. de Thury du degré d'avancement des travaux. Les notes qu'ils échangeaient presque journellement entre eux, à cette époque, montrent M. de Thury constamment occupé de diriger, d'après les données de la science, le bras intelligent du sondeur, soutenant par de sympathiques encouragements sa constance, quelquefois prête à faillir devant des obstacles toujours renaissants, ou devant des prédictions plus décourageantes encore, l'éclairant toujours sur les difficultés à vaincre, sur la nature des couches que la sonde atteignait, et lui faisant toujours entrevoir, dans un avenir peu éloigné, le terme assuré d'efforts que le succès devait infailliblement couronner.

De pareils services marquaient nécessairement la place de M. Héricart de Thury au sein du Conseil général du département de l'Oise, qui s'honorait de le compter au nombre de ses plus illustres habitants. La mort tragique de M. de Saint-Morys ayant fait vaquer un siége dans cette assemblée, M. Héricart de Thury y fut appelé par ordonnance du 5 février 1818 et en remplit les fonctions jusqu'en 1830. La réorganisation de 1831, en limitant à 30 le nombre des membres du Con-

seil général et en privant le canton de Betz d'un représentant direct, fit perdre au Conseil général le précieux concours d'un membre regretté de tous ses collègues. Mais la reconstitution du Conseil général, en 1848, en rendant un conseiller à chaque canton, permit à celui de Betz de réaliser un désir déjà ancien, en chargeant M. de Thury de le représenter dans cette assemblée.

M. de Thury arrivait au Conseil général, précédé de sa haute renommée et des beaux souvenirs qu'avait laissés le concours qu'il avait déjà donné avec tant de distinction à l'administration départementale. Entouré du respect de ses collegues, qui voyaient en lui, suivant l'heureuse expression d'un homme d'esprit, l'ornement du Conseil général, il y acquit immédiatement, grâce à la vaste étendue et à la justesse de ses connaissances, non moins qu'au charme de son caractère, une légitime et puissante influence. Toujours consulté sur les matières nombreuses qu'il possédait à fond, il était appelé chaque année par la confiance du Conseil à faire partie de la commission chargée de résoudre toutes les questions relatives à la prospérité de l'agriculture, aux irrigations, aux haras et généralement à toutes les grandes mesures tendant à l'exploitation et au développement de la richesse du sol. Ses rapports étaient toujours entendus avec l'intérêt que méritaient sa vaste science et son esprit sagement progressif, et concoururent puissamment à développer les immenses ressources de notre département. Entre ces rapports, qui tous ont été insérés textuellement par ordre du Conseil général dans la collection imprimée de ses procès-verbaux, nous nous bornons à citer celui du 31 août 1850, comme éminemment propre à faire apprécier l'élévation du point de vue d'où M. de Thury savait étudier les questions les plus pratiques d'administration. Il s'agissait de répondre à la question posée par le Ministre des finances sur la convenance du projet qu'il annonçait d'aliéner neuf portions de forêts domaniales pour éteindre une partie de la dette nationale. En proposant d'émettre un avis favorable à cette aliénation en principe, le savant rapporteur faisait de prudentes réserves et demandait que l'administration ne comprît dans cette mesure que les portions de bois dont la conservation n'était pas nécessaire, soit pour la protection des terrains inférieurs, soit pour l'entretien des cours d'eau et la mise en valeur du sol même qu'elles couvraient. Il demandait aussi qu'on évitât de donner à la culture des terres que leur constitution géologique y rendait impropres, et citait avec autorité de belles et productives forêts que des défrichements inconsidérés avaient transformées, après quel-

ques années d'une fécondité passagère, en landes stériles, par suite du prompt épuisement d'un sol qui n'était propre qu'à la végétation forestière. Les sages et lumineuses considérations dont ce remarquable rapport était rempli furent hautement approuvées par le Conseil général, qui ne crut pouvoir mieux faire que de se les approprier et d'en faire la matière de sa réponse au Ministre.

Indépendamment de ces grands travaux, comme rapporteur des commissions, M. de Thury prenait toujours une part très-active aux discussions du Conseil général, et son intervention dans ces débats, auxquels l'époque seule où ils eurent lieu donnait une si haute portée, s'y faisait toujours remarquer par une sagesse bienveillante et par un esprit de concorde et de haute moralité qui y portait le calme avec la lumière, et qui le rendait cher à tous ses collègues, quel que fût leur drapeau. Aussi ce fut avec un sentiment unanime de satisfaction que le Conseil général accueillit le décret impérial qui nommait M. de Thury pour remplir dans son sein les fonctions de vice-président, titre que, malheureusement, il devait porter si peu de temps!

Malgré un âge déjà avancé, M. de Thury, formé de longue main au travail et à la vie active et studieuse, semblait trouver de nouvelles forces dans toute occasion qui appelait au service de la science et du bien public, le concours de ses lumières et de son expérience. L'Administration le trouvait toujours empressé à la seconder dans tous les grands services d'utilité publique. Plusieurs missions importantes lui furent données pour l'exploitation des carrières de marbre français dans les Pyrénées, et pour leur comparaison avec les beaux marbres statuaires de l'Italie. Ses travaux contribuèrent puissamment à favoriser cette belle industrie dans les départements pyrénéens, et à féconder les richesses minéralogiques que recèlent nos frontières du côté de l'Espagne. M. de Thury faisait aussi, presque toujours, partie des commissions chargées de diriger les expositions nationales de l'industrie et du jury chargé de décerner les récompenses. Membre de la commission nommée pour l'exposition universelle de Londres, il se livra aux vastes travaux de cette commission avec le zèle et la sagacité qu'il portait toujours dans l'accomplissement de ces importants mandats, et ne quitta Londres, après un séjour assez prolongé, que lorsque le travail des commissions fut complètement terminé.

Au milieu des graves occupations d'une vie aussi bien remplie, M. Héricart de Thury savait, votre reconnaissance ne l'oubliera pas, suivre avec une bienveillante sollicitude les modestes travaux de notre

Société. Nous ne perdrons jamais le souvenir de ces heureuses mais trop rares séances, où l'illustre académicien venait s'asseoir au milieu de nous pour prendre part à nos travaux et y répandre la brillante lumière de sa parole vénérée; vous vous rappellerez toujours avec quelle satisfaction presque paternelle il applaudissait à nos efforts pour propager les découvertes fécondes, et familiariser les masses avec la connaissance des grandes lois de la nature. Il suivit avec un véritable intérêt nos expériences sur la lumière électrique, et celle plus importante encore qu'avec le concours de l'administration municipale nous pûmes faire, pendant plusieurs semaines, dans la tour de Saint-Etienne, sur la marche du pendule, appliquée à la démonstration du mouvement de rotation de la terre. Très-satisfait des explications lumineuses données en sa présence, à un auditoire distingué, par notre collègue, M. Zoéga, il avait témoigné de tout le prix qu'il attachait à cet ensemble de travaux sur un des plus beaux problèmes de la science contemporaine, en invitant M. Zoéga à lui en donner le résumé dans une note qu'il se chargea de présenter à l'Académie des Sciences. C'est aussi avec le secours de ses conseils que fut conçue et entreprise l'idée de fonder à Beauvais un observatoire météorologique, et la Société conserve avec un religieux respect une note autographe dans laquelle M. Héricart de Thury nous donnait tout à la fois d'utiles documents et un excellent modèle pour la rédaction de ce genre d'observations.

Entrer dans ces détails, dont le souvenir nous est cher, c'est rappeler tous les titres de M. Héricart de Thury à l'affectueuse vénération dont l'entouraient tous ceux qui avaient le bonheur d'être en rapport avec lui, et particulièrement les membres de la Société Académique.

Si tel était le charme de relations, nécessairement restreintes, avec M. Héricart de Thury, on peut aisément concevoir tout le bonheur que répandait autour de lui dans le cercle de l'intimité, cet homme si distingué en même temps par l'esprit et par le cœur. Après une première union qui l'avait allié à l'une des plus honorables familles de notre ville, celle de Malinguehen, M. de Thury avait retrouvé une épouse digne de lui qui l'avait puissamment secondé dans l'éducation de sa nombreuse famille. Malgré ses immenses travaux, M. de Thury savait trouver le temps de diriger et de suivre avec une constante sollicitude les études de ses quatre fils, qui tous se montrent dignes du beau nom que leur a transmis leur illustre père. Un mémoire, lu par lui à la *Société royale et centrale d'Agriculture*, sur les courageux

travaux entrepris par l'un de ses fils, pour appliquer en Algérie les féconds principes fournis par la science pour les progrès de la culture des terres africaines, démontre par le simple exposé des faits combien une sage théorie, appuyée sur une pratique intelligente, peut tirer de richesses de ce sol si heureusement annexé à la France. Un autre de ses fils formé à la forte éducation scientifique de l'école polytechnique, a déjà pris un rang honorable dans l'administration des travaux publics. Le plus jeune, qui marche sur la trace de ses aînés, vient d'entrer lui-même à l'école polytechnique.

La santé délicate de ce dernier des fils de M. de Thury avait déterminé sa famille à l'envoyer en Italie, dans le courant de 1852. Malgré son âge déjà avancé, M. de Thury profita du séjour de son fils à Rome pour faire un voyage d'Italie, qu'il utilisa par les nombreuses et savantes observations que cette belle contrée offrait naturellement à un homme en qui l'amour des arts s'alliait si heureusement à l'étendue de la science. Chargé depuis longtemps par le Gouvernement d'études sur les marbres indigènes que fournissent en abondance les Pyrénées, il reçut une mission analogue pour l'étude des beaux marbres de l'Italie, et fit à cette occasion des travaux considérables, pour lesquels il n'épargna ni recherches ni fatigues. C'est dans le cours de ce voyage qu'âgé déjà de 76 ans, il fit avec l'ardeur et le succès de la jeunesse cette magnifique ascension du Vésuve, qui laisse après elle dans le souvenir tant de pensées grandioses et de poétiques impressions. Il y avait un véritable plaisir à l'entendre, à son retour, décrire avec les couleurs d'un poète et la précision d'un savant, les brillants et terribles phénomènes que lui avait offerts la vue du golfe de Naples, contemplée sur les bords du cratère du Vésuve. Au feu de son récit, à la fraîcheur de ses descriptions, dont il nous a fait jouir dans une soirée restée gravée dans nos cœurs parmi nos plus précieux et nos plus douloureux souvenirs, chacun de nous oubliait l'âge de cet homme éminent dont l'esprit toujours jeune et la belle et verte veillesse semblaient nous promettre de le conserver encore pendant de longues années. Espoir trompeur, trop tôt démenti par le terme de cette belle existence.

Après son retour d'Italie, M. Héricart de Thury reprit ses habitudes de travail, que ses voyages mêmes n'interrompaient jamais complètement. Dévoué à tout ce qui pouvait contribuer au bien public, il ne cessait de se livrer à l'étude assidue des richesses naturelles de la France, et des moyens de la faire tourner au bonheur de tous. La généralité de ses vues ne l'empêchait pas de porter sur les détails

une attention bienveillante; et dans toute la contrée qu'il habitait, chacun savait que l'illustre académicien se plaisait à descendre des hauteurs de la science pour s'occuper des besoins du pauvre, pour seconder un travail utile aux localités, pour aider de ses chaleureuses recommandations un talent modeste ou une infortune cachée. Les bénédictions de toute une population étaient la juste récompense de l'affection qu'il lui portait; leurs touchants regrets font son plus bel éloge.

M. de Thury siégea encore au Conseil général à la session de 1853, qui s'ouvrit à Beauvais le 22 août; il prit part à ses travaux en qualité de vice-président. Sa vaste intelligence, son zèle ardent pour l'accomplissement de tous ses devoirs, n'ont pas cessé d'être à la hauteur où nous les avions toujours admirés. Mais quelques signes passagers de fatigue à la fin de la session avaient éveillé la sollicitude de collègues prompts à s'alarmer pour une santé qui leur était si chère. Cependant la nouvelle de son heureux retour au sein de sa famille avait fait disparaître ces craintes, malheureusement trop bien fondées, lorsque l'annonce de son départ pour Rome vint les ranimer trop justement.

L'excellent père avait voulu revoir encore le fils chéri, dont la santé réclamait temporairement la douce influence du ciel d'Italie. Malgré son âge avancé, il avait conservé les habitudes d'une vie active et laborieuse, qui lui dissimulaient les fatigues et les dangers d'un grand voyage entrepris à 76 ans.

Au bonheur de revoir un enfant, dont la santé le préoccupait vivement, se joignait le désir de compléter les intéressantes observations de son premier voyage, et de contempler encore une fois cette belle contrée, qu'il voyait en poète et que sentait si bien son imagination, toujours jeune et fraîche. La rigueur de la saison n'arrêtait point son intrépide résolution, et, sans se laisser ébranler par les alarmes, mal dissimulées, de ses amis, il s'embarqua à Marseille, pour Civita-Vecchia, le 30 décembre 1853. Les tristes pressentiments, qui avaient précédé ce fatal départ, ne tardèrent pas à se réaliser. La traversée fut des plus pénibles. Au lieu de trente heures qu'elle emploie ordinairement, elle en dura quarante-quatre. Cela seul suffit pour faire comprendre combien la mer était mauvaise et quelles durent être les souffrances des passagers pendant ce rude trajet d'hiver. Un document, dont nous avons déjà invoqué le caractère respectable, a conservé la mémoire de la douceur et de la résolution avec lesquelles M. de Thury

supporta les dures conséquences de ce rude voyage, encore aggravé par la rigueur de la saison. L'espérance, dit-on, le soutenait et lui donnait la force de commander au mal.

Les amis de M. de Thury, restés en France, attendaient avec anxiété la nouvelle de son arrivée à Rome, où il devait rejoindre trois de ses fils avec leur mère, lorsqu'un funèbre article de journal vint leur apprendre la mort de celui que leur pensée suivait avec tant d'anxiété dans son paternel pélerinage. On y voyait que, le 16 janvier 1854, M. Héricart de Thury avait terminé, à Rome, sa noble carrière entre les bras de sa femme et ses enfants. Avec cette délicatesse de la conscience, qui sait placer la consolation à côté de la douleur, le journal, parlant de la fatale nouvelle, ajoutait que « la mort de M. de Thury, » de cet homme de bien, si simple et si modeste, avait été calme et » chrétienne. » Les détails des obsèques étaient aussi honorables pour la mémoire de M. Héricart de Thury, que pour les autorités qui les avaient ordonnés. L'ambassadeur de France, comte de Rayneval, le général de division Gémeau, commandant l'armée d'occupation, et son état-major, les autorités et notabilités françaises résidant à Rome, accompagnèrent son convoi, qui, contrairement aux usages reçus, eut lieu en plein jour. Le service fut célébré à Sainte-Marie du Peuple, et, conformément au vœu exprimé par M. de Thury, ses restes mortels ont été laissés à Rome et reposent dans l'église Saint-Louis des Français, à côté du monument élevé à la mémoire des Français tués pendant le siége.

Nous avons reçu plus tard sur les derniers moments de M. Héricart de Thury quelques détails que nous transcrivons ici religieusement comme de tristes, mais précieux souvenirs. En débarquant à Civita-Vecchia, il vit aussitôt sur le quai son fils qui était venu de Rome au-devant de lui et qui, depuis trois jours, était dans la plus grande inquiétude sur le sort de sa famille. Ses deux fils aînés, qui l'avaient accompagné avec leur mère, le soutinrent pour aller jusqu'à cet enfant chéri, qu'il serra pendant quelques instants contre son cœur sans pouvoir proférer une parole, puis il leva les yeux au ciel et il dit : « Maintenant, je puis mourir (1). »

Les forces déjà épuisées de M. de Thury ne pouvaient résister à une pareille succession de fatigues physiques et d'émotions. Cependant il

(1) Notice biographique sur M. le vicomte Héricart de Thury.

supporta assez bien la route de Civita à Rome ; mais sept jours après son arrivée, des symptômes alarmants se manifestèrent presque subitement et firent disparaître jusqu'aux dernières lueurs d'espérance que sa famille avait pu conserver.

Chrétien sincère et dévoué, M. Héricart de Thury eut le bonheur, malgré la marche rapide du mal, de ne pas être privé des secours de la religion, qui avait fait le bonheur de sa vie entière. Un vénérable religieux, qu'il entourait de sa confiance intime et de son amitié, le R. P. de Villefort, s'empressa d'accourir auprès de lui au premier avis du danger, et la mort la plus édifiante vint couronner la vie la plus pure et la plus honorable.

DANJOU.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

IVE DE CHARTRES.

La biographie des hommes célèbres de France est faite depuis longtemps par des écrivains, dont les talents, l'érudition et une judicieuse critique laissent peu à désirer.

Quand on a pour prédécesseurs en ce genre des savants tels que les illustres cénobites de Saint-Maur, la voie est si bien tracée, que les travaux des biographes modernes sont singulièrement allégés.

L'histoire de la vie de Saint Ive a été faite, à diverses époques, par des hommes distingués, par Baillet, par les savants bénédictins dont je viens de parler, par Jean Du Moulin, professeur à l'Université de Louvain, et auteur d'une édition de ses œuvres, enfin par d'autres écrivains des deux derniers siècles qui se sont plus ou moins copiés.

Il était tout naturel que les recherches faites à grands frais par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, servissent à ceux qui leur ont succédé. Cependant les historiens qui ont écrit sur Ive de Chartres, n'ont pas, à beaucoup près, profité tous de ces recherches, et moins encore des incidents qui, pour être disséminés dans l'histoire,

ne sont souvent que plus propres à faire connaître le personnage dont on a à parler, à porter sur ses actions et ses œuvres un jugement sain basé sur une critique éclairée.

Ainsi, à moins de nous restreindre à faire nous-même une simple amplification, nous ne pouvions plus marcher dans cette voie déjà suffisamment battue. Nous avons hésité, ne sachant si nous devions encore suspendre des occupations d'un genre plus sérieux, pour ne faire que répéter ce que tant d'autres avaient dit d'un de nos illustres compatriotes. Mais de pressantes instances de la part de plusieurs membres distingués de notre honorable Société Académique nous ont déterminé à tenter sur Ive de Chartres le plan que nous nous étions fait en d'autres temps sur d'autres personnages d'une époque reculée, et que, selon notre but, nous avons dû intituler *Etudes*.

La nécessité, nous le regrettons, nous oblige à resserrer dans des limites fixées à l'avance, un travail qui, en lui-même et par rapport à l'homme célèbre qui en est l'objet, aurait comporté plus d'étendue. Une vie longue et aussi bien employée que celle de saint Ive, un esprit si orné, des connaissances si étendues, une influence si prépondérante sur son époque, un caractère si ferme et si noble, des vertus si redoutées des hommes pervers et si admirées des bons, unies à une mansuétude apostolique, auraient demandé des développements que nous ne pouvons nous permettre.

Voilà sous quel point de vue nous avons dû considérer le savant prélat, appelé à juste titre la *lumière et l'oracle de l'Eglise de France en son temps, on pourrait même dire de tout l'Occident* (1).

Ive vint au monde le IV des Ides de février (10 février) de l'année 1040. Le lieu de sa naissance n'est pas moins controversé, que la noblesse de son origine. Les uns le font naître à Auteuil, près de Beauvais, se fondant sur ce que son père s'appelait Hugue d'Auteuil, et parce que le nom d'*Auteuil* se trouve dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, à l'occasion des donations faites par Ive à ce monastère. — Les autres, et c'est le plus grand nombre, veulent qu'il soit né à Beauvais même, par la raison, disent-ils, que les termes dont il se sert chaque fois qu'il parle de Beauvais, expriment plus que des sentiments ordinaires, et une affection qu'on ne ressent guère que pour le lieu même qui nous a vu naître. C'est ainsi que

(1) Histoire littéraire de la France.

dans la lettre qu'il écrivait, en 1100, au pape Pascal II, il s'exprime sur Beauvais en ces termes : « Ma mère, l'Eglise de Beauvais, qui » m'a enfanté à Jésus-Christ, qui m'a nourri de son lait.... m'appelle » à son secours dans sa désolation et son abattement.... Quoique les » douleurs d'une mère ne soient pas toujours raisonnables, elles » n'affectent pas moins profondément des cœurs sensibles et dévoués; » je ne puis donc être sourd à ses plaintes, ni indifférent à ses gémis- » sements (1). » — Ive tient à peu près le même langage, dans sa lettre 177e, à Geoffroy, évêque de Beauvais, vers 1107, lorsqu'il lui dit : « Je savais, avant la réception de votre lettre, toutes vos tribu- » lations, et j'ai partagé vos chagrins; car je serais un fils dénaturé, » si les peines *de ma mère*, l'église de Beauvais, me trouvaient insen- » sible.... » Enfin, dans celle qu'il écrivait à Richard, évêque d'Albe et légat du Saint-Siége, au sujet du différent survenu entre les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais et les religieux du monastère de Vezelay, touchant des droits sur l'église de Bulles, il dit au légat : « que, *étant du Beauvaisis*, il a connu toute la suite de cette affaire, » et qu'elle a été décidée en sa présence au concile d'Issoudun, » (en 1081) : » *Hujus negotii ordinem, utpotè Belvacensis, ita processisse cognovi : et qui in Exolidunensi Concilio huic discussioni interfui....* (2). Les auteurs en question concluent donc du vif intérêt que prend Ive à ce qui regarde Beauvais, qu'il est né dans cette ville.

Il n'y aurait pas à douter que l'opinion de ces derniers ne fût fondée, si Ive se fût dit *Belvacus*, de Beauvais, au lieu de *Belvacensis* qui signifie être du pays ou du diocèse de Beauvais, et non de Beauvais même. — Quoi qu'il en soit, il demeure du moins certain, d'après tout ce qui vient d'être dit, que ce *Docteur illustre*, comme il est qualifié dans le nécrologe de Saint-Quentin, est du diocèse de Beauvais, et que ce pays le regarde, à bon droit, comme une de ses plus notables illustrations.

Son père se nommait Hugue d'Auteuil (Hugo de Altoïlo), et sa mère Hilemburge. Les historiens qui lui donnent Auteuil pour berceau, le disent aussi noble d'extraction, sans doute à cause du surnom *de Altoïlo* joint au nom de son père. Mais ce n'est pas tout; ces écrivains

---

(1) Lett. 92.

(2) Lett. 181.

auraient pu ajouter en faveur de leur opinion les motifs suivants que nous extrayons du nécrologe de Saint-Quentin.

« Le x des calendes de janvier (23 décembre) mourut Ive, de véné-» rable mémoire, docteur illustre, premier abbé de cette église et en-» suite évêque de Chartres. *Il nous enrichit de la dime d'Auteuil...* » Le reste est une longue série d'acquisitions et de dons faits par Ive à son abbaye. Nous nous arrêtons ici, préférant donner en note le texte même de l'article entier qui concerne ces donations (1).

Ive était donc en possession de la dîme, puisqu'il en a fait don à son monastère; ce qui supposerait que ses parents étaient au moins seigneurs d'Auteuil. En tous cas, il faut que sa famille ait joui d'une grande aisance, pour qu'il ait pu meubler l'église de Saint-Quentin de tant d'ornements et d'objets précieux dont le détail est dans l'obituaire dont nous venons de parler, sans compter les maisons et moulins qu'il acquit à Beauvais et ailleurs pour sa communauté. L'évêque de Chartres étant pauvre, comme nous le verrons plus loin, ce n'est donc que de son patrimoine et pendant qu'il était abbé, qu'il a pu faire tant de largesses.

L'opinion de ceux qui ne le croient pas noble d'origine s'appuie sur ce que l'evêque de Chartres dit de lui-même. Les auteurs de la *Gallia Christiana* sont de ce nombre, ce qui nous a passablement étonné, puisqu'ils viennent de nous fournir eux-mêmes des armes contre eux. Ils prétendent que le prélat, pas plus que son père, n'était noble :

---

(1) X° Calend. januarii obiit venerandæ memoriæ Ivo præ aliis sui temporis Doctor insignis, primus abbas hujus ecclesiæ, posteà Carnotensis episcopus. Hic acquisivit nobis decimam de Alt... lo, et emit mansionile, emitque quintam partem de Renivalle in hospitibus, et sylvis et campis, et molendinum de Novo-vico. In Belvaco emit domum Gerbelinæ, domum Hillefendis, domum Landulphi, domum Varneri-Estancei, domum Anfridi, 30 volumina librorum nobis contulit, et in ornamentis ecclesiæ calices duos optimos, textum aureum, et crucem auream, phylacteria quatuor, cruces argenteas et auratas quatuor quæ mittuntur super altare in solemnibus diebus, et textum qui portatur Dominicis diebus, et alium qui portatur quotidie, et dextram B. Calixti papæ; thuribula duo argentea, et sigillum argenteum, tabulas etiam in quibus leguntur epistolæ in solemnibus diebus, candelabra quatuor deaurata. In vestibus pretiosis casulas magni pretii, et quatuor dalmaticas, tunicas quatuor, stolas optimas et amictus sex deauratos et albas quamplures donavit. Dedit etiam urceolos argenteos, pelves argenteas, et alia quam plurima. Cellam Sancti Georgii nobis acquisivit, præbendam sancti Petri Trecensis, sancti Quintini Veromanduensis præbendam, præbendam sanctæ Mariæ Nigellensis, præbendam sancti Laurentii Belvacensis. Obiit autem sanctus vir iste, etc., etc. (Gall. Christ., t. IX, p. 819.)

natus.... ex genere minimè nobili (1), *ut ipse testatur epistolis....*

En effet, disent-ils, une de ses lettres au pape Urbain II s'exprime ainsi : *Cui non generis nobilitas, non eloquentiæ dignitas.... animos dabat....*, moi à qui ni la noblesse d'origine, ni le talent de la parole... ne pouvaient inspirer le moindre orgueil (2). Puis, dans une autre au même Pontife : *Me de stercore erectum divinâ Providentiâ* (3), moi que la divine Providence a tiré de l'abjection. Enfin, on retrouve la même pensée exprimée dans les mêmes termes dans son épître au roi Philippe I^er^, lorsqu'il essaya de le convaincre de sa fidélité à sa personne : *De stercore pauper... per manum vestram elevatus sum.* Vous m'avez élevé à une haute dignité malgré ma bassesse *et ma pauvreté* (4). Or, dit-on, on ne comprend ces expressions si souvent répétées par Ive, qu'autant qu'il était de basse extraction.

Mais ceux qui raisonnent ainsi ne font pas assez attention au degré de vertu où il était parvenu. Ces témoignages, qui seraient de grande valeur dans la question, s'ils provenaient de quelque autre personnage de son époque, prouvent peu, parce qu'ils viennent de l'humble prélat qui, par une modestie rare, prenait souvent, quoique évêque, la qualification de simple prêtre, *præsbyter*, ou de *servus*, serviteur de l'église de Chartres (5).

Ainsi, à défaut de preuves plus concluantes de part et d'autre, et bien que le fait historique touchant la noblesse de sa famille nous paraisse peu important, lorsque la sainteté et la science suppléent à bien d'autres titres nobiliaires, nous croyons néanmoins étayé de preuves plus solides le sentiment des auteurs qui lui donnent une origine distinguée.

Nous ne savons rien des premières années de son enfance, et nous ignorons également de qui il reçut les premières notions des lettres. A en juger par ses dispositions à l'étude et ses rapides progrès, il est certain que son père dut le confier de bonne heure à d'habiles maîtres, avant de l'envoyer à Paris, pour y suivre les cours de philosophie (6).

---

(1) Gall. Chris., t. VIII, p. 128.

(2) Lettre 3. Edit. in-f° de Dumoulin.

(3) Lettre 12. id.

(4) Lett. 22e.

(5) Voir les titres de beaucoup de ses lettres.

(6) Gall. Christ., tome VIII, page 1126.

Il était déjà versé dans cette étude, lorsqu'il alla au monastère du Bec, pour s'adonner aux sciences divines et humaines qu'y enseignait le célèbre Lanfranc : ***De secularibus et divinis rebus tractantem*** (1). La réputation non seulement de cette abbaye, mais aussi de son école, était telle, que beaucoup d'hommes distingués par leur rang et leurs vertus s'y rendaient, pour profiter des leçons et des exemples du pieux et savant abbé : ***In quâ multi et nobilitate seculari et honestate morum convenerunt viri prædili*** (2).

Le jeune Ive passa au Bec une grande partie de sa jeunesse dans une application si constante, et y fit de tels progrès, qu'on le chargea d'enseigner lui-même à d'autres disciples ce qu'il avait appris. Qu'on nous permette de hasarder ici une date, et de dire qu'il professa au Bec pendant trois ou quatre ans, et qu'il y resta jusqu'à l'âge d'environ vingt-deux ans.

A sa sortie de l'abbaye du Bec il fut nommé chanoine de la célèbre collégiale de Nesles, en Picardie. Loin d'y interrompre ses études favorites, il se livra avec plus d'ardeur encore à la lecture des livres sacrés, des Pères et des Conciles. Il continua à s'appliquer à une étude particulière du droit-canon et de la discipline ecclésiastique, ne cessant de donner à ses confrères l'exemple de la vertu, de l'assiduité au travail et d'une rigoureuse ponctualité à ses devoirs.

Il y avait environ sept ans qu'il était à Nesles. Guy occupait le siége de Beauvais, dont il avait pris possession en 1063. Le prélat, longtemps doyen de Saint-Quentin, en Vermandois, éprouvait beaucoup d'ennui de se voir éloigné des précieux restes du saint patron de cette église. Pressé par sa grande piété, par son zèle et plus encore par l'expérience qu'il avait acquise dans son canonicat, au sujet du relâchement qui s'était introduit parmi les chanoines, il résolut de fonder, près des murs de Beauvais, un monastère, où la règle serait observée, et dont les religieux seraient pour d'autres maisons des modèles de vertu et de régularité. Tous les bâtiments commencés en 1067, furent entièrement terminés en moins de deux ans, et l'on fit la Dédicace de l'Eglise, en 1069, sous le vocable de Saint-Quentin, patron du Vermandois (3).

---

(1) Vener. Guib., page 750.

(2) Ibid.

(3) Gall. Christ., tome IX, page 818.

Quelques ecclésiastiques choisis par l'évêque se rendirent à ses vœux et formèrent comme le noyau de la nouvelle abbaye. Mais il fallait à leur tête un homme dont les vertus et le mérite ne fussent pas ordinaires, et qui lui donnassent de l'ascendant et de l'autorité. Guy jeta les yeux sur Ive comme étant de son diocèse, et comme remplissant parfaitement son but par son savoir, par son aptitude et ses dispositions à la solitude du cloître. Ive renonça donc à son canonicat de Nesles, et vint prendre le gouvernement de Saint-Quentin. Les constitutions qu'il donna bientôt à ses frères, lui méritèrent avec raison, du moins en France, le titre d'instituteur des *chanoines-réguliers* (1).

Plusieurs années s'étaient passées sans que le roi eût approuvé la nouvelle fondation de Guy. Mais des troubles très-graves survenus dans la ville, à l'occasion des donations faites par l'évêque à son abbaye, au détriment d'autres églises, firent enfin songer à mettre le monastère à l'abri de nouveaux désordres comme ceux dont il avait eu fort à souffrir dans ses commencements.

Guillaume-le-Conquérant étant venu, en 1078, mettre le siége devant Gerberoy, où son fils, en révolte contre lui, s'était renfermé, le roi Philippe s'y était également rendu pour assister à la lutte. L'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Quentin, croyant la circonstance favorable, allèrent ensemble trouver le roi, pour lui demander la confirmation de leur abbaye. Philippe accéda à leurs vœux, et leur fit délivrer le diplôme de fondation, auquel Ive souscrivit en 1079 (2).

Si nous ne nous trompons dans les rapprochements des dates, il pouvait avoir trente ans lorsqu'il entra à Saint-Quentin, soit en qualité de prélat, comme il est dit dans le privilége du roi, en 1079, soit en celle de prévôt ou d'abbé, comme il est appelé dans la bulle d'institution de Grégoire VII, le VIII des Calendes de décembre (24 novembre), en 1083 (3).

Jeune encore, mais mûri à l'avance par les travaux de l'esprit, Ive sut trouver, dans le temps que lui prenaient les affaires de sa maison, de précieux moments, pour se livrer à ses études favorites. L'école du Bec lui servit de modèle pour en établir une semblable à Saint-Quentin, où la discipline florissait sous sa sage direction. Le succès

---

(1) Gall. Christ., t. IX, p. 819.

(2) Ibid.

(3) Hist. litt. de la Fr., t. X.

répondit à ses espérances, s'il ne les dépassa pas. Son monastère se peupla de sujets distingués attirés par sa réputation, et justifia son louable but de le faire servir d'exemple par la régularité qui y régnait. Il en fut de même de son école qui devint en peu de temps le rendez-vous d'une jeunesse aussi régulière dans ses mœurs que sérieusement appliquée.

Il n'y a pas, comme les hommes les plus instruits et tout à la fois zélés, pour s'ingénier à produire le plus grand bien par les moyens que le zèle leur fait trouver en eux-mêmes. Les exemples permanents d'ordre et de piété qu'Ive donnait à ses frères, le mirent bientôt à même de satisfaire aux nombreuses demandes que lui faisaient d'autres maisons, de leur envoyer de ses chanoines qui porteraient ailleurs l'esprit d'ordre et de régularité dont ils étaient animés. Une des premières colonies qu'il envoya de Saint-Quentin, alla fonder une nouvelle maison à Saint-Martin-aux-Bois. En 1086, l'évêque de Troyes lui offrit un prieuré dans son diocèse, où Ive envoya aussi plusieurs de ses religieux pour répandre l'odeur du bon exemple dans ces contrées. On peut rapporter à cette époque le mouvement religieux qui se fit sentir dans les hautes classes de la société d'alors; car bon nombre de châtelains, de chevaliers et d'autres gentilshommes quittèrent le monde, attirés vers la retraite par l'influence des exemples de vertu que donnaient les chanoines de Saint-Quentin de Beauvais (1). Il n'est pas étonnant que cette abbaye ait produit plusieurs évêques non moins remarquables par la science que par la piété.

Presque tous les monastères avaient alors leur école de théologie. C'était la science la plus répandue; et les laïques ne s'y adonnaient pas avec moins d'ardeur que les clercs qui aspiraient au sacerdoce. Ive ne crut pas devoir borner à cette faculté les études qu'on faisait à Saint-Quentin. Il y ajouta celles des Saintes-Écritures, de l'un et de l'autre droit, et enfin celle des belles-lettres. Il n'eut pas besoin de cet amour-propre qui fait toujours honneur, quand le but en est saint, sa grandeur d'âme lui suffit pour soutenir la haute idée qu'on avait partout conçue de la nouvelle abbaye, et pour y élever les études à la hauteur de la renommée qu'elle avait acquise.

Il y avait alors à Beauvais des hommes que leur savoir rendait capables de juger des progrès qui se faisaient à Saint-Quentin. Lisiard,

---

(1) Gall. Christ., tome IX, page 818.

oncle de Guibert de Nogent, et archidiacre de Beauvais, faisait beaucoup d'honneur à cette église par sa science et un rare mérite. Goscelin, qui en était prévôt quelques années plus tard, et dont on a quelques écrits, en fut un autre ornement; et l'on cite un Gauthier qui en était bibliothécaire, ce qui suppose qu'il y avait une bibliothèque, et par conséquent de l'instruction. Nous trouvons encore dans ce même temps un chanoine de Beauvais, nommé Etienne d'Alinère, que ses contemporains disaient être *exercitatissimus in omni genere facetiarum utriusque linguæ latinæ et Gallicæ :* très-habile en tout genre de composition dans les deux langues latine et française. Il devait donc y avoir une noble émulation entre l'école de l'abbaye et celle de la ville.

Pendant que l'enseignement suivi à Saint-Quentin prospérait sous la conduite d'habiles *Modérateurs* (car c'est ainsi qu'on appelait alors les maîtres), Ive voulut exécuter un projet depuis longtemps conçu par lui, de suppléer par de laborieuses recherches au manque de livres; afin, comme il le dit lui-même, *que ceux qui n'auraient pas sous la main les ouvrages à consulter, trouvassent dans le sien la solution de la question qui les concernerait.* Dans ce trait se peint déjà son âme généreuse.

Ive travailla donc à son *Décret,* sans doute peu de temps après son entrée à Saint-Quentin. Bien que ce ne soit, à proprement parler, qu'une compilation, si l'on se reporte néanmoins à la pénurie des livres au XI^e^ siècle et aux difficultés qui se rencontraient dans les manuscrits, on comprendra ce qu'il lui en dut coûter de travaux persévérants pour atteindre son but. Comme certains écrivains ont tenté d'enlever à Ive l'honneur de cet ouvrage, nous allons en dire quelques mots.

Les plus authentiques manuscrits de ce travail étaient ceux des abbayes de Saint-Victor, de Paris, et de Saint-Germain-des-Prés. L'ouvrage y était divisé en deux parties; la première était intitulée : *Pannormia*, Pannormie, et l'autre *Decretum*, Décret. C'étaient deux collections séparées, formant comme un code des lois alors en usage dans les tribunaux ecclésiastiques et civils.

Connaissant les défauts des collections des auteurs qui l'avaient précédé, et les jugeant insuffisantes, il conçut le dessein d'un recueil dont l'utilité et l'usage fussent incontestables.

Ayant rassemblé en un corps, comme il le dit lui-même dans son savant *Prologue,* « les extraits des règles ecclésiastiques que lui purent » fournir les décrétales des papes, les actes des conciles, les traités » des Pères et les constitutions des rois catholiques, » il rangea le tout

par ordre de matières, avec des titres distincts, ce que personne n'avait fait avant lui : *Partim ex epistolis romanorum pontificum. partim ex gestis conciliorum, etc., etc... non nullo labore in unum corpus adunare curavi.*

Tel est le plan d'Ive, détaillé dans son *Prologue*. A moins donc de nier qu'il soit l'auteur de cette préface qui est, à elle seule, un travail de génie et d'érudition, on devra convenir que la *Pannormie* et le *Décret* lui appartiennent. Jean Dumoulin, savant professeur de Louvain, et auteur de l'édition de 1561, qu'il a collationnée sur les manuscrits de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés, fait sur ce *Prologue* de savantes observations qui prouvent combien il était loin d'attribuer à d'autres qu'à saint Ive l'ouvrage que le prélat dit lui avoir coûté tant de travail. Nous ne parlerons pas des divers auteurs qui ont attribué à d'autres la pannormie et le décret. Nous ne nous arrêterons qu'à Bergier, un des derniers, et dont le Dictionnaire fait autorité. Dans son article *Décrétales* (1), il semble insinuer qu'une édition des œuvres d'Ive aurait contenu la collection connue sous le nom d'Isidore Mercator, à cause de ces paroles mises en tête de la préface : *Isidorus Mercator servus Christi, lectori conservo suo.* D'où l'on concluait, qu'Ive n'aurait fait que publier le travail de cet Isidore. Il nous serait difficile de croire qu'un critique aussi judicieux que Bergier fût tombé dans une si grave erreur. Et néanmoins, nous n'avons pas été peu surpris de ce que, dans la mention détaillée qu'il fait des auteurs des différentes collections qui ont paru avant, pendant et après la vie de saint Ive, il n'ait parlé que comme en passant de celle qui nous occupe.

S'il s'est rencontré au VIII^e^ siècle un faussaire capable de mettre sur le compte de plusieurs papes de prétendues décrétales renfermant d'ailleurs la jurisprudence alors en vigueur, et cela dans le but de donner à cette jurisprudence l'appui d'une autorité reconnue, et comme une sorte de sanction sacrée, ne pouvait-il se rencontrer, huit siècles plus tard, un homme assez peu éclairé, pour mettre en tête du *Prologue*, les prétendues paroles d'Isidore Mercator que nous avons citées ?

Fort heureusement que Jean Dumoulin nous avertit, dans ses *Remarques sur le Prologue d'Ive*, de plusieurs faits qui ont pu causer l'erreur des critiques. Il dit que beaucoup de manuscrits ne renfer-

(1) Edition de Toulouse, 1817.

maient pas ensemble la *Pannormie*, le *Décret* et les *Lettres*; que des imprimeurs, qui avaient publié séparément ces ouvrages, avaient rejeté à la fin des lettres le *Prologue* qui, étant la préface du *Décret*, n'aurait dû être inséré qu'en tête de celui-ci. Il pense que ces éditeurs inintelligents l'ont pris pour une lettre, puisqu'ils l'ont mis à la suite des autres lettres.

Mais que penser de l'ignorance et de l'incapacité de ces éditeurs qui, à la simple lecture du *Prologue*, y auraient reconnu le plan explicatif de la *Pannormie* de notre auteur? — D'autres typographes, qui ont aussi publié à part les deux premiers, n'ont pas eu plus de raison, en mettant la préface en tête de chacun. Toutefois ceux-ci avaient un motif d'excuse, si leur intention était de multiplier ce travail littéraire si intéressant par lui-même. Peut-être, est-ce pour ce même motif que Juret l'a placé en tête de son édition des lettres d'Ive, auxquelles cependant il n'a aucun rapport.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* disent qu'on a confondu la *Pannormie* d'Ive avec un abrégé de cet ouvrage qui parut au milieu du XII^e^ siècle, et dont le véritable auteur est Haymond de Bazoches, alors archidiacre de Châlons-sur-Marne, et non pas un évêque du nom de Hugue, comme le dit par erreur Vincent de Beauvais. Or, cet abrégé avait pour titre : *Somme des décrets d'Ive;* nouvelle preuve convaincante qu'au XII siècle la *Pannormie* était bien reconnue pour lui appartenir.

Une dernière preuve, et celle-ci est sans réplique, c'est que notre illustre auteur, dans sa lettre au vénérable Pons, abbé de Cluni, s'exprime ainsi : « Je vous ai envoyé, en souvenir de notre mutuelle » affection, par Ernault autrefois de notre clergé, et actuellement » votre religieux, *les collections des canons* que vous me demandez, » ensemble mes opuscules que j'y ai joints selon votre désir (1). »

Le livre dont nous parlons n'a pas évité la critique des modernes. On a reproché à son auteur d'avoir, sans discernement, admis dans sa collection les *fausses Décrétales* répandues dans celle d'Isidore Mercator et de quelques autres compilateurs. On suppose que les réclamations faites sur la fin du IX^e^ siècle par Hincmar de Reims, auraient dû éveiller l'attention d'Ive sur les erreurs des collections qu'il copiait. Mais ceux qui raisonnent ainsi oublient que, pendant

(1) Lettre 262.

plus de trois siècles, les fausses décrétales avaient été reçues sans réclamations, ni de la part de Rome ni d'aucune autorité dans les Gaules; que d'ailleurs, Hincmar de Reims n'a aucunement réclamé contre l'authenticité de certaines décrétales, mais seulement contre l'application qui s'en faisait contraire aux canons. Il a fallu arriver jusqu'au XVI^e^ siècle, pour que la fraude si longtemps et si habilement dissimulée ait pu se reconnaître.

Une autre raison d'excuse est que la plupart de ces fausses décrétales contenaient la jurisprudence encore en grande partie en usage au XI^e^ siècle. Leur fausseté ne consistait donc qu'à les publier comme émanées des souverains pontifes. Cependant comme il n'en est pas ainsi de toutes les décrétales, l'absence de toute critique dans ces temps où les lumières étaient moins répandues, a dû faire passer les unes et les autres comme authentiques. Ajoutons, pour terminer sur ce fait, que la collection de Gratien, postérieure à celle de saint Ive, n'a pas été exempte du même reproche, et qu'elle n'en fut pas moins autorisée comme la seule qui désormais ferait foi en matière de droit ecclésiastique.

Le mérite de l'ouvrage dont nous venons de parler, est moins dans la compilation que dans l'agencement de ses parties. A ne considérer que le plan de notre auteur, l'ordre si méthodique des matières, la division, l'économie et la précision des titres, on reconnaît en lui le maître profond en théologie et en droit, et le zélé défenseur de la discipline ecclésiastique.

Pour donner une idée aussi exacte que possible du mérite littéraire du *Prologue*, et de l'estime qu'en faisaient, il y a plusieurs siècles, les hommes lettrés, nous copierons une partie du titre mis en tête d'un exemplaire fort ancien d'un abrégé du décret d'Ive, publié par Haimond de Bazoches : « Commencement des canons du seigneur Ive » de Chartres, contenant son *admirable introduction* pour l'intelli- » gence des décisions et l'usage prudent des règles, ce que l'auteur » s'est proposé dans cette préface..... »

Les écrivains sont partagés sur l'époque où parut ce grand ouvrage. Nous avons plus de raisons de penser qu'il le publia plutôt pendant son séjour à Saint-Quentin, que pendant son épiscopat. Le silence et la retraite sont d'un puissant secours dans les travaux de l'esprit, auxquels la vie agitée de l'évêque de Chartres eût été bien contraire. Albéric de Troisfontaines nous apprend qu'il en publia la seconde partie, c'est-à-dire son *Décret*, en 1090, un an avant qu'il fût appelé au siége

épiscopal de Chartres. Il s'en suivrait donc que sa *Pannormie* avait vu le jour auparavant. On doit croire, du reste, qu'il dut se hâter dans ce travail, afin d'être au plutôt utile aux maîtres et aux élèves de l'école de son monastère. Il le fut sans doute aussi aux gens de lettres, puisque sa collection contenait des extraits du *Code Théodosien*, des *Prandectes de Justinien* et des *Capitulaires* de nos rois, objets des études de cette époque.

Ive, concentré dans ses travaux et dans l'administration de son abbaye, était le seul qui ignorât la réputation que lui avaient faite ses vertus et son savoir. Urbain II, qui occupait depuis près de trois ans la chaire de Saint-Pierre, connaissait bien son mérite. L'évêché de Chartres étant venu à vaquer en 1090 par la déposition définitive de Geofroy, il invita les Chartrains à élire un autre évêque, et leur proposa l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. L'élection ayant eu lieu, une députation se rendit aussitôt dans cette ville, pour en faire part à Ive qui déclina l'honneur qu'on lui voulait faire et le fardeau dont on prétendait le charger. Mais les envoyés, n'ayant aucun égard à ses répugnances et à son humilité, s'assurèrent de sa personne, de crainte qu'il ne s'enfuit, et l'emmenèrent à Chartres malgré lui. Ive ne se soumit que lorsqu'on lui eut intimé la volonté expresse du pape et du roi. Que n'eût pas été son éloignement pour les dignités, s'il eût pu prévoir la longue série de contradictions et de combats qui l'attendaient au sortir de sa retraite, et qui commença en même temps que sa prise de possession.

Avant que de se séparer de ses frères, il les engagea à se choisir parmi eux un autre abbé. Ceux-ci, fondant en larmes, le supplièrent de continuer à les diriger, protestant que de son vivant ils n'en éliraient pas d'autre que lui. Mais, en 1095, Ive, convaincu que le gouvernement de son abbaye ne pouvait que souffrir de l'absence d'un supérieur, insista sur l'urgence de procéder à une élection. Il écrivit en conséquence à Foulques, évêque de Beauvais, déposant entre ses mains l'autorité qu'il avait jusque-là conservée sur sa communauté de Saint-Quentin. Les religieux élurent donc Wallon ou Galon, dont il sera parlé plus loin.

Sur le refus que fit le métropolitain de reconnaître l'élection d'Ive et de le sacrer, les Chartrains l'envoyèrent à Rome avec une députation chargée de se plaindre au pape de la conduite de Richer, archevêque de Sens, et de prier le pontife de donner l'onction sainte au nouvel élu.

De son côté, Ive, n'ayant déjà que trop de motifs de regretter la paix du cloître, partit avec l'espoir que le pape lui rendrait sa liberté.

Les voyageurs trouvèrent Urbain II, non à Rome, où régnait alors l'antipape Guibert, mais dans la Campanie, à Alatrie selon les uns, à Capoue, selon les autres, où il avait été obligé de se retirer vers ce temps-là ou peu auparavant. Mais on a tout lieu de croire que ce fut dans cette dernière ville que le pape sacra Ive, puisque les deux lettres qu'il rapporta, l'une adressée au clergé et au peuple de Chartres, et l'autre pour l'archevêque de Sens, sont datées de Capoue, le VII et le VIII des calendes de décembre (1), (le 23 novembre) 1090, et selon d'autres en 1091.

A son retour d'Italie, Ive fut reçu à Chartres avec de grandes démonstrations de joie et de vénération. Dans sa lettre au clergé et au peuple chartrains, le pape leur disait : « Nous avons sans retard com-» blé vos vœux en donnant l'onction au vénérable prêtre Ive, que » nous vous avions présenté et que vous avez canoniquement élu. En » le renvoyant parmi vous, nous vous conjurons de l'accueillir, de » l'honorer par votre docilité à suivre les enseignements que sa solli-» citude pastorale vous prodiguera..... » (2)

Le faible parti de Geofroy ne vit pas sans peine l'enthousiasme de toute la ville pour son évêque. Le métropolitain qui avait toujours espéré que rien ne se ferait sans son concours, n'eut pas même le bon esprit de dissimuler son mécontentement. Ni les sévères observations que le pape lui faisait dans sa lettre, ni les avances respectueuses de l'humble prélat de Chartres ne purent fléchir son orgueil blessé. Il écrivit à celui-ci une lettre remplie d'amertume, de mépris et d'injustes accusations. Ive y répondit avec politesse et du meilleur ton, mais aussi avec la force que donne le bon droit, offrant de se justifier dans la forme voulue par les canons.

Loin de prêter la moindre attention aux justes excuses de son suffragant, Richer continua ses manœuvres, aussi indignes du caractère dont il était revêtu, que contraires à la saine raison; car il ne pouvait ignorer qu'on l'avait enlevé malgré lui à sa solitude de Saint-Quentin, bien loin qu'il eût brigué les honneurs de l'épiscopat. Ces tracas et la pensée de la contrainte où on l'avait mis de se soumettre, causaient à

---

(1) Hist. litt. de la Fr.

(2) Lett. 1re et 2e.

Ive un profond chagrin. C'est sans doute dans un de ces pénibles moments qu'il sembla avoir cherché à soulager son cœur, en dépeignant au pape sa situation et la profonde amertume dont son âme était navrée : « .... Je sais, lui dit-il, que c'est vous qui m'avez arraché à un » port tranquille et qui m'avez lancé malgré moi sur une mer ora- » geuse... Je me vois jeté dans les choses de ce monde comme sur des » flots soulevés par la tempête... Je préférais à tous les trésors de la » terre la société de quelques frères auxquels les liens de la charité » m'unissait... (1). » Il finit en disant que s'il ne craignait de désobéir au chef de l'Eglise, il ne cesserait de réclamer contre la violence qu'il avait subie.

On s'étonnerait du style de cette lettre, dont nous adoucissons les expressions, si l'on ne savait qu'au moyen-âge on parlait généralement avec non moins de franchise que de simplicité ; parce qu'on prêtait plus d'attention au fond des choses qu'à la rudesse des expressions, comme nous aurons lieu de le remarquer encore ailleurs.

Ou l'autorité des métropolitains était alors bien étendue, ou la vanité de celui de Sens était bien grande. Car ne craignant pas d'encourir l'excommunication prononcée par le pape contre Geofroy, si celui-ci tentait de s'emparer du siége épiscopal de Chartres, ainsi que contre tous ceux qui le favoriseraient dans cette entreprise, et ne pouvant rien sur l'esprit des Chartrains qui vénéraient leur nouvel évêque, Richer accusa Ive auprès du roi d'avoir manqué au monarque, en allant se faire ordonner ailleurs qu'en France, d'avoir, en même temps, méprisé les droits de son métropolitain, et d'avoir brigué les honneurs de l'épiscopat.

Ces imputations et les prétentions de Richer étant évidemment fausses, Ive crut qu'il était de son devoir de rompre le silence, pour les empêcher de prévaloir au détriment de la vérité ; d'autant que, pour pouvoir faire du bien dans son diocèse, il avait le plus grand besoin de la confiance de ses ouailles, et qu'il fallait par conséquent que, malgré sa modestie, il ne laissât pas attaquer indifféremment sa réputation : *Curam habe de bono nomine* (2).

« C'est injustement, lui dit Ive, que vous m'accusez de dés- » obéissance, sachant que je ne suis évêque que pour m'être résigné

---

(1) Lettre 8.

(2) Eccl. 14, 15.

» à la volonté expresse du pape et du roi, et par soumission à celle » des Chartrains. Je n'ai demandé ni à vous ni à qui que ce fût l'épis- » copat et la consécration. Mais c'est le clergé et le peuple qui, » m'ayant élu à mon insu, vous ont prié de me bénir, et qui, sur » votre refus, ont eu recours au siége apostolique. »

Tant que notre prélat avait pu espérer le retour de Richer à de meilleurs sentiments, il s'était tu. Mais lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus rien à attendre de lui à cet égard, et qu'au contraire il travaillait à lui aliéner quelques grands de la cour et qu'on préparait le scandale d'un simulacre de concile à Etampes, où on le sommait de se rendre pour s'y voir juger et entendre prononcer sa déposition, c'est alors qu'il crut devoir entrer avec Richer dans le fond de la question. De là, cette lettre si éloquente, si fortement appuyée de la vérité des faits, si savamment étayée de citations de l'Ecriture, des Pères et des canons, lettre en un mot si écrasante pour Richer et ses adhérents. « Vous m'accusez, dit-il, de m'être emparé du siége de » Geofroy... lorsque vous vous révoltez ouvertement contre le Saint- » Siége, lorsque vous renversez, autant qu'il est en vous, ce qu'édifie » le successeur de Pierre. N'est-ce pas encourir la flétrissure d'une » perversité hérétique, que de prétendre reconstruire ce qu'il a ren- » versé, et de vous opposer à ses jugements ?... (1) » — Pour l'intelligence de ces paroles, il faut savoir que les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux, réunis à Richer au conciliabule d'Etampes, avaient concerté de rétablir Geofroy sur le siége de Chartres, après en avoir exclu le légitime pasteur.

Ive rendit compte au pape des actes de l'assemblée d'Etampes. Le Pontife indigné, les annulla, confirma Ive sur son siége, renouvela la menace d'excommunication, et écrivit à Richer pour lui interdire le *Pallium* et lui reprocher sa conduite envers le siége apostolique.

Quoique les mesures prises par le pape parussent assoupir cette affaire pendant quelque temps, le saint évêque recevait de toute part des avertissements, et ne pouvait s'attendre qu'à de nouveaux orages. La foudre ne frappe guère que les chênes les plus élevés des forêts. Les qualités, les talents de l'évêque de Chartres lui donnaient un relief qui faisait ombrage, tous les moyens paraissaient bons à ses ennemis pour diminuer son influence. Déjà la cour de Philippe lui était

(1) Lettre 8.

hostile ; il ne faut que flatter les hommes corrompus pour les gagner. Le roi lui-même, plus occupé de ses plaisirs que de la paix dans ses Etats, écoutait tout ce qu'on lui disait de défavorable de l'évêque de Chartres.

Le prélat, que sa haute renommée mêlait déjà malgré lui à un grand nombre d'affaires, s'étant entremis par pure bienveillance, pour aplanir un différend survenu entre les abbayes du Bec et de Molesme, on en profita pour lui faire auprès du roi un crime de son officieuse intervention, qu'on prétendait contraire aux droits du souverain. Il lui écrivit donc pour se justifier, lui rendant compte de ce qu'il avait fait, protestant de son respect pour sa personne et ses droits, contre lesquels, disait-il, il était bien éloigné d'avoir commis le moindre attentat. Il le conjure d'éloigner de lui ceux qui sèment le trouble dans son esprit. Il lui dit qu'en les écoutant il ne saurait être juste dans ses jugements. « Vous savez, ajoute-t-il, que beaucoup se » sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné sujet. Je suis » prêt à leur répondre, et à repousser en votre présence leurs calom- » nies..... (1) »

Notre prélat commençait à jouir d'un peu de repos ; mais ce n'était qu'un calme précurseur d'une plus effrayante tempête. La répudiation de la reine Berthe et le projet du roi d'épouser Bertrade, femme du comte d'Anjou, étaient connus du public et en faisaient le scandale. Ive devait moins que personne l'ignorer ; mais il avait cru jusque-là prudent de garder le silence, et d'attendre que de plus anciens que lui dans l'épiscopat eussent porté leur jugement, lorsqu'ils seraient appelés à se prononcer. Cependant une occasion s'étant présentée de dire verbalement un premier mot au roi sur ce sujet, il osa le détourner de son dessein, « jusqu'à ce que la cause de son divorce » soit décidée en concile. » Tous les esprits semblèrent se tourner de ce côté ; mais nous verrons bientôt les ennemis de l'évêque de Chartres lui faire un crime de sa fermeté à ne pas transiger avec sa conscience. Son intégrité et sa délicatesse étaient trop connues, pour que des méchants ne songeassent pas à lui tendre un piége dangereux, en engageant le roi à recourir à son influence.

Quoi qu'il en soit, Philippe le pria de lui venir en aide dans son projet de mariage : *Ut essem ei adjutor in celebrandis nuptiis quas*

(1) Lettre 9.

facere disponebat de Bertrada.... Le noble évêque lui répondit en ces termes : « Ce que, parlant il y a peu, à votre sérénité, je lui ai dit » verbalement, je le lui répète aujourd'hui par écrit. Je ne peux ni » ne veux assister au mariage auquel vous me conviez, jusqu'à ce » qu'une assemblée générale des évêques ait décidé s'il y a lieu à » prononcer votre séparation d'avec Berthe..... J'aime mieux, dit-il » ailleurs, être précipité dans les abîmes de la mer avec une meule » attachée à mon cou, que d'être une cause de scandale pour les » faibles. » Puis, dans cette même lettre, il donne quelques bons conseils, et lui remet sous les yeux l'exemple de Salomon, le plus sage des rois, qui se laissa néanmoins corrompre par les femmes étrangères (1).

Ive pouvait à la rigueur s'en tenir à l'accomplissement du devoir difficile et délicat qu'il venait de remplir. Mais le scandale que Philippe voulait donner à ses peuples, et les nombreux motifs que le prélat avait de craindre les conséquences de la faiblesse des évêques de la province, émut d'autant plus profondément son zèle, que le salut du roi et le respect pour sa personne se trouvaient en grand danger. Il écrivit donc à l'archevêque de Reims et à plusieurs autres évêques, leur envoyant copie de sa réponse au roi, et les priant de lui transmettre (à lui Ive) les renseignements qu'ils pourraient avoir sur la validité du premier mariage du roi, et sur la position de Bertrade. Il les conjure de mettre dans cette affaire la lenteur et la prudence qu'elle exigeait de la part de ceux que l'Eglise avait établis pour veiller à la garde de la foi et des bonnes mœurs.

Cette démarche le mit plus mal dans l'esprit de Philippe; mais elle eut cela de bon, qu'elle ouvrit les yeux à plusieurs prélats sur l'énormité de la faute qu'une plate condescendance leur aurait fait commettre. Aucun ne pouvait se dissimuler qu'il avait les mêmes raisons qu'Ive de ne pas se rendre à l'invitation du roi. A ceux qui se résoudraient à s'y trouver, en présence du roi et de Bertrade, il leur disait : « Gardez-vous de ressembler aux chiens muets dont parle » l'Ecriture, mais soyez des sentinelles vigilantes (2). »

Ses ennemis renouvelèrent et envenimèrent les accusations qu'ils

---

(1) Lettre 15.

(2) Lettre 14.

avaient déjà portées contre lui, et auraient voulu l'attirer dans une autre province, afin de l'y faire condamner plus sûrement par des juges gagnés à l'injustice. Dans sa lettre 35e, il fait savoir à Richer ses motifs de refus de se présenter. Jamais accusé ne confondit mieux ses prétendus juges. Les bornes qui nous sont posées nous empêchent de citer tout au long cette savante et fine répartie d'un homme faible et désarmé, que ses envieux semblaient néanmoins craindre à l'égal d'un puissant de la terre, tant l'ascendant de la vertu et du bon droit en impose à la violence des passions, et commande aux méchants une sorte de retenue dont ils ne sauraient se défendre. Il termine par dire à Richer : « Que le roi, mon seigneur, fasse de moi ce qu'il lui plaira : » qu'il me jette dans les fers ou qu'il me proscrive ; j'espère que Dieu » me fera la grâce de tout souffrir pour sa loi. Je ne veux participer » en rien à un scandale dont je ne veux pas partager la peine qui lui » est due. »

Dans cette même lettre, il ajoute : « Comme des médecins qui dissi- » mulent une plaie par des palliatifs impuissants, vous rendez le mal » incurable pour ne vous être pas joints à moi dans l'emploi des » moyens de guérir le roi de sa funeste passion (1). »

Ive, qui avait pesé l'importance et la hardiesse de ses paroles et de sa conduite, était disposé à en subir les conséquences. Ses diocésains, quelques-uns disent ses frères de Saint-Quentin, qui admiraient son courage, tremblaient pour lui. Des bruits sinistres se répandaient et jetaient l'inquiétude dans les esprits. Le pasteur crut devoir les rassurer tous, au moins quant aux dispositions de son âme, qu'il conservait calme à l'approche de l'orage. « Quels que soient, leur dit-il, » les bruits qui viennent frapper vos oreilles, l'ancre de mon espé- » rance demeure ferme.... Dieu, qui ne m'a jamais fait défaut, ne » me délaissera pas dans le danger. L'épiscopat est-il autre chose » qu'un crucifiement? Qu'est-ce que l'honneur d'être évêque, si ce » n'est une charge : *Quid est episcopatus, nisi cruciatus? Quid aliud* » *est hic honor, nisi onus?* Qu'est-ce que l'élévation, si ce n'est la » tempête qui précède le naufrage (2)?

Comme on le conjurait de se cacher, ou de se retirer pendant quelque

---

(1) Lettre 35.

(2) Lettre 17.

temps, « je me suis parfois surpris, dit-il dans cette même lettre, à » souhaiter qu'un motif me fût donné de déposer le pesant fardeau » pastoral, si chargé d'ennuis, de dégoûts et d'amertume..... Mais » cette pensée me déplaît par la crainte de résister à la volonté de » Dieu.... Je suis déterminé à tout accepter de sa main, le mal comme » le bien, et à ne vous pas abandonner.... »

Telle était la grandeur d'âme de l'illustre prélat. Le moment était venu de mettre en pratique ces sentiments si nobles et si apostoliques. Le roi, aveuglé par les discours des flatteurs, autant que par sa passion, lâcha la bride au mauvais vouloir des ennemis de l'évêque. Pour faire sa cour à son souverain, le vicomte Hugue s'empara de lui, en 1093, et l'enferma dans un château, près de Chartres, pendant que ses satellites pillaient et dévastaient l'église et la maison du prélat (1).

L'intérêt historique des lettres d'Ive ressort à chaque page de l'histoire contemporaine et des incidents de sa vie. C'est ainsi que nous savons de lui-même les circonstances de son emprisonnement, et du raffinement de cruauté dont on usa à son égard dans l'espoir de l'abattre, car il nous apprend qu'on lui fit souffrir la faim (2).

Cependant, l'indignation de la ville était au comble, et la bourgeoisie s'armait pour la délivrance du pasteur. Le vicomte, prévoyant qu'il aurait le dessous, et comptant sur les dispositions pacifiques du saint évêque, l'informa de ce qu'on se proposait de faire en sa faveur. Ive se hâta, en effet, d'écrire aux habitants, et leur dit que ce serait plutôt prolonger sa détention que la faire cesser....; qu'il ne veut pas que personne expose sa vie pour lui. « Il ne me convient pas, ajouta-t-il, » de ressembler à un envahisseur qui emploie les armes pour recon- » quérir son siége épiscopal. J'aime mieux être privé des honneurs et » même de la vie, que de voir se verser le sang des miens pour ma » cause.... (3). »

Sa détention dura près d'un an : *eum penè per annum in carcere clausum* (4); mais il y serait resté plus longtemps, sans la crainte que

---

(1) Gall. Christ., tome VIII, page 1128.

(2) Lettre 22.

(3) Lettre 20.

(4) Gall. Christ., tome VIII, page 1128.

durent inspirer à son geôlier le mécontentement général et les dispositions hostiles des Chartrains. Cet abus de la force tourna au désavantage de l'autorité du roi, tandis qu'il grandit d'autant plus le digne évêque dans l'opinion publique. On comparaît Philippe à Achab, Bertrade à Jézabelle, et l'évêque persécuté au précurseur de Jésus-Christ. Ceux des évêques qui, sans s'être mis en évidence, avaient suivi les conseils d'Ive, s'étaient émus à la nouvelle des violences exercées contre un des membres éminents de l'Eglise. Urbain II, qui en avait été informé, mais un peu tard, leur avait écrit pour leur représenter leurs devoirs envers leur frère persécuté. Le roi lui-même, recevant de tous côtés des réclamations et des plaintes contre les excès commis envers l'évêque de Chartres, un de ses plus fidèles et de ses plus dévoués sujets, le fit enfin remettre en liberté.

Ive, plus que jamais convaincu que le gouvernement de son abbaye de Beauvais ne pouvait que souffrir de l'absence de son supérieur, voulut, enfin, que ses frères en élussent un autre que lui. « De même, » leur dit-il, qu'un vaisseau privé de son pilote, quelque capables que » soient les matelots...., et quelque favorable que soit le vent, flotte » cependant incertain, ou est submergé par les flots, ou se brise contre » les écueils, et trouve plutôt la mort que le port; ainsi en est-il de » même de l'église de Dieu, veuve de la présence de son guide, expo- » sée en bien des manières, dans ce monde, à tous les dangers de » cette mer orageuse, et à être rejetée pour jamais loin du port, si elle » apporte le moindre retard à saisir l'entrée du repos éternel. Je vous » l'ai souvent dit, je vous le répète, choisissez-vous, selon les règles, » pour supérieur, celui que vous croirez le plus digne, et auquel vous » devrez obéir en toute humilité.... (1). »

Le reste de la lettre est rempli des conseils les plus sages et des sentiments les plus affectueux pour ceux qu'il appelle ses enfants, qu'il a nourris d'abord de lait, avant que de leur donner une nourriture spirituelle plus solide et plus en rapport avec leurs progrès dans les voies de la perfection. Il finit par quelques instructions qu'il donne par avance à celui qu'ils éliront pour abbé.

En même temps qu'il informait ses religieux de sa détermination, il écrivait aussi à Foulque, évêque de Beauvais, en 1093, lui disant : « Bien qu'absent de corps, je ne le suis point en esprit. J'abdique

(1) Lettre 32.

» entre vos mains, par la présente lettre, le pouvoir que j'avais con-
» servé jusqu'aujourd'hui dans la communauté de Saint-Quentin,
» vous priant de constituer à ma place celui qui aura été régulière-
» ment élu, et de l'aider et encourager autant que vous le pour-
» rez.... (1). »

Rendu à ses ouailles, sa première pensée fut de remercier, après Dieu, ceux qui s'étaient intéressés à son sort, quoique le dénuement où il se trouva des choses les plus nécessaires, eût pu absorber ses premiers soins. Mais ce n'est point ainsi que calculent les cœurs généreux; car la vraie et solide vertu n'est que dans l'oubli et l'abnégation de soi-même. En remerciant ses diocésains des preuves d'attachement qu'ils lui avaient données et de leurs bonnes prières : « Les liens, « leur dit-il, de la plus tendre charité, qui nous unissaient déjà, sont » bien autrement serrés. » Un nommé Gérard, sans doute un de ses frères de Saint-Quentin, lui ayant demandé des nouvelles sur ses peines du momeut, il lui répondit : « Quant à ce que vous désirez » savoir, touchant mes prospérités ou mes adversités, je vous dirai » que Dieu, dans sa sagesse, mesure le remède selon la gravité du » mal; en sorte qu'il ne permet pas que je me glorifie de ce qui m'ar-» rive de bien, ni que je me laisse abattre par les contradictions.... » Si j'ai autour de moi quelques gens qui épient mes démarches, il en » est beaucoup d'autres qui s'empressent du matin au soir à me con-» soler (2). »

S'il est généralement vrai, comme nous le croyons, que l'homme se peint dans sa correspondance, on ne saurait mieux connaître Ive que par la sienne. On a vu déjà combien ses vertus ressortent des fragments que j'ai cités, et quel caractère il a montré dans les circonstances les plus délicates et les plus épineuses. Il n'y a pas jusqu'à la simplicité et une sorte de bonhommie dont il n'ait donné des preuves dans ses lettres, et qu'on ne s'explique qu'en se reportant au temps où il vivait. Nous en donnerons plus loin des exemples.

Nous venons de dire comment il venait d'être maltraité par le roi. Eh bien! comme s'il eut ignoré que Philippe lui en voulût encore, le bon évêque s'adresse à lui dans sa détresse de toute chose. Il lui expose les dégâts commis dans son église et dans sa maison, réclamant une

---

(1) Lettre 31.

(2) Lettre 6.

réparation. Il va même jusqu'à lui demander des secours pour vivre, en attendant qu'il puisse aviser lui-même aux moyens de réparer ses pertes. Mais voici surtout où brille cette admirable simplicité apostolique, que nos mœurs nous feraient presque traiter d'imprudence, pour ne pas dire davantage. « J'espère, dit-il, en finissant sa requête, j'espère » que la miséricorde divine vous fera comprendre la vérité de ces » paroles du sage : ***Meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta*** » ***oscula blandientis;*** les blessures faites par un ami qui nous aime, » sont préférables aux fausses caresses des flatteurs (1).

Rien ne nous dit si le roi eut égard à la demande du saint évêque, car il n'aurait pas manqué de l'en remercier. Par malheur, Philippe ignorait, ou avait oublié, que son prisonnier s'était plus soucié de l'honneur de son souverain et de la paix de l'Etat que de ses propres souffrances. Ive avait, en effet, empêché de publier, aussitôt leur arrivée, les dernières lettres du pape, qui condamnaient la conduite du roi avec Bertrade. Le prélat avait pris sur lui d'en retarder l'envoi à tous les évêques, avant qu'on eût encore essayé de ramener le roi à la raison. Il y avait à la cour un homme estimable et bien connu d'Ive, qui avait mis beaucoup de zèle à rétablir de bons rapports entre Philippe et l'évêque de Chartres. Celui-ci lui écrivit, aussitôt sa délivrance, pour le remercier de ses bons offices, et pour le prévenir du contenu des lettres pontificales, lui exprimant l'ardent désir de voir le monarque revenir de ses égarements. Il fit une semblable démarche auprès de Hugue, légat du saint-siége, le priant d'user de toute son influence, afin d'éviter les conséquences déplorables de l'excommunication. Certain que les tergiversations de plusieurs évêques avaient trompé et entraîné le roi plus loin qu'il ne serait allé, il penchait pour les mesures charitables, mais fermes, et contre le relâchement de la discipline. Il terminait sa lettre au légat par ces éloquentes paroles : « Qu'Hé- » rodias danse à la satisfaction d'Hérode, qu'elle lui demande la tête » de Jean, et que celui-ci la lui accorde, soit; mais qu'au moins Jean » ne cesse pas de dire : ***Il ne vous est pas permis de délaisser irrégu-*** » ***lièrement votre femme, pour épouser celle d'un autre.*** Que Balaam » entraîne Balac dans les crimes des Madianites, mais que Phinées » n'épargne point les Israélites prévaricateurs. Qu'à la persuasion de » Simon, l'on voie Néron faire enchaîner saint Pierre et le jeter dans

(1) Lettre 22.

» un cachot; mais que Pierre n'en dise pas moins à l'imposteur :
» *Que ton argent se perde avec toi.* Car plus les méchants mettent de
» témérité et d'audace à ébranler la fidélité des bons à la justice, plus
» on doit mettre de courage à leur résister..... (1). »

Ive semblait se multiplier pour satisfaire à toutes les exigences de sa position. La confiance qu'on avait dans sa haute capacité faisait affluer vers lui de toute part, pour le consulter sur une infinité d'affaires. Ses lettres témoignent assez de l'étendue de ses connaissances. Des écrivains de son époque lui envoyaient leurs ouvrages, les soumettant à son jugement, et le priaient d'y faire toutes les corrections qu'il jugerait à propos. Avec cela le soin de son diocèse lui laissait pour l'étude si peu de temps, qu'il exprime çà et là le regret de ne pouvoir plus s'y adonner comme autrefois. A en juger par la diversité de sa correspondance, que nous sommes loin de posséder en entier, on ne comprend pas comment il suffisait à traiter tant de questions, avec des développements étendus, et à étayer ses solutions des témoignages les plus solides, les mieux appropriés au sujet, tant en matière de droit ecclésiastique que civil.

Son érudition ne brille pas seulement dans les matières de droit, mais encore dans ses citations historiques. On voit quelle étude particulière il avait faite non-seulement des Pères latins de l'Eglise, par rapport à la doctrine et à la tradition sacrées, mais encore quant à la littérature. On rencontre dans ses lettres les antithèses si familières aux Pères des premiers siècles. A sa manière facile et naturelle de les employer, on juge combien ce genre lui était devenu à lui-même familier. Les plus beaux traits de la Sainte-Ecriture lui étaient également présents à la mémoire, et chaque fois qu'il s'en sert selon les occasions, ils coulent comme de source et sans apprêt. Il en est de même des textes de l'Ecriture, dont il nourrit tellement sa composition, qu'ils semblent ne faire qu'un avec son langage. L'antiquité profane ne lui était pas non plus étrangère : tantôt il cite les poètes et tantôt les orateurs; et en y faisant attention, on remarque qu'il a surtout étudié ceux-ci dans leurs ouvrages. J'aurai occasion de revenir sur ses *Lettres* en parlant de ses autres travaux. Reprenons l'esquisse de son grand caractère dans l'histoire de sa vie.

La plus pénible des préoccupations de notre prélat était, sans con-

---

(1) Lettre 21.

tredit, l'affaire du divorce de Philippe; parce qu'il la regardait comme une question de vie ou de mort pour la discipline ecclésiastique et les bonnes mœurs. Aussi ne laissait-il échapper aucune occasion de dire au roi la vérité, sans jamais manquer au respect envers sa personne, mais aussi sans faiblir jamais, quand il croyait de son devoir de le faire.

Philippe l'ayant un jour invité, par une lettre, à se trouver, comme c'était alors la coutume, avec une poignée de soldats, à Pontoise ou à Chaumont, pour assister avec lui à un *plaids* qui y devait avoir lieu entre le roi des Anglais et le comte des Normands, il lui répondit que, pour le moment, beaucoup de raisons importantes l'empêchaient d'accéder à ses vœux : la première, que le pape Urbain lui avait interdit toute cohabitation avec Bertrade, et avait défendu à tous les évêques de mettre la couronne sur la tête de cette femme; qu'au reste les vassaux de l'Eglise *(casati ecclesiæ)* et les autres troupes sont ou absentes ou excommuniées pour avoir violé la paix. « Il vaut mieux, » ajoutait Ive, que je me tienne à l'écart, et que j'aie pour Votre Majesté » tous les égards possibles, que de m'exposer à être obligé de dire en » public ce que le devoir m'oblige à vous dire en particulier..... Vous » savez qu'il n'y a pas de sécurité pour moi à la cour. Le sexe (Bertrade), qui est parfois si peu bienveillant, même pour des amis, me » tient pour suspect et ennemi. J'ai la confiance que la bonté divine » vous fera la grâce de fermer l'oreille aux sifflements du serpent; je » lui adresse pour cela de ferventes prières. (1) »

Etait-ce un piége tendu au pieux évêque, ou bien le roi feignait-il d'oublier son mécontentement en l'engageant à se trouver avec lui à ce rendez-vous? Nous l'ignorons; mais il paraît qu'Ive avait reçu de divers côtés l'avis de se tenir sur ses gardes. Il est certain que cette dernière lettre était peu propre à lui rendre les bonnes grâces du roi et à apaiser la haine de Bertrade.

Philippe traînait en longueur l'affaire de son mariage, dans l'espoir qu'une députation qu'il envoyait à Rome, arriverait assez tôt pour tenter de surprendre la bonne foi du pape par des présents et des promesses (2). Mais Urbain II, averti, jugea qu'il était temps d'arrêter le mal, et d'empêcher que ceux qui le favorisaient ne pussent être élevés

(1) Lettre 28.

(2) Lettre 46.

à l'épiscopat. Il vint donc présider en personne le concile de Clermont, où la question du mariage fut tranchée, et où il fulmina l'excommunication contre Philippe et Bertrade.

Il n'avait pas encore quitté la France, que le roi parut faire réflexion, et promit de quitter cette femme. Mais à peine le pape, qui était alors à Nîmes, eut-il levé l'excommunication, que le roi la fit revenir à la cour, ce qui fut cause que le concile de Poitiers le condamna de nouveau.

Urbain II étant mort sur ces entrefaites, Pascal II, qui lui succéda, ayant maintenu la sentence prononcée contre le roi, celui-ci se résolut à faire ce que le concile avait exigé de lui. Mais comme il venait de fausser, à si peu d'intervalle, sa parole donnée au pape, on ne put croire encore à la sincérité de son retour. Cette crainte ayant gagné les évêques réunis à Beaugency, et tout le monde soupçonnant que l'absence du légat reposait sur ce motif, l'assemblée ne décida rien, et le roi, qui comptait sur la levée immédiate de la censure qu'il avait encourue, fut obligé de partir plus mécontent que jamais.

La sagesse et la prudence firent, en cette occasion, défaut à ceux qui avaient manqué de fermeté, lorsque l'évêque de Chartres les avait engagés à se joindre à lui pour ramener le roi. Encore ne montrèrent-ils là qu'une sorte de pusillanimité indigne de leur caractère. Ive sentit presque seul que l'affront fait au monarque n'était propre qu'à amoindrir sa considération. Les paroles que j'ai citées plus haut du prélat au roi se vérifiaient en cette circonstance. Ive, le croyant sincère dans l'engagement solennel qu'il venait de prendre, représenta avec chaleur à plusieurs de ses confrères la gravité de la faute qu'on venait de faire. « Il en écrivit aussitôt au pape Pascal, le priant de se hâter de » faire absoudre le roi, et de sauver par là le pays et l'Eglise des » troubles qu'on pouvait craindre. (1) » Lambert, évêque d'Arras, reçut bientôt du pontife de pleins pouvoirs à cet effet.

Ainsi se termina cette affaire si grave pour les temps où l'on était, et dans laquelle Ive eut toute la gloire de l'à-propos par son indulgente sagesse, comme il l'avait eue auparavant par son héroïque fermeté. Aussi son influence s'étendit-elle dès-lors considérablement. Les évêques, les abbés des monastères les plus éloignés comme les plus rapprochés de Chartres, ne cessaient de lui demander, ceux-ci le

(1) Lettre 144.

secours de sa plume, ceux-là des conseils, ou des solutions de cas de conscience, ou des éclaircissements théologiques, ou enfin des explications sur certaines cérémonies ou rites sacrés. Les grands de l'Etat, les seigneurs de la cour, comme les simples particuliers, avaient une telle confiance dans ses lumières, qu'ils y recouraient jusque dans les plus minimes circonstances, comme dans les plus importantes affaires. En voici quelques exemples qui nous donneront en même temps l'idée d'un usage très-répandu au XI^e^ siècle.

Un *noble et vaillant soldat*, nommé Guillaume, de son diocèse, et dont la femme était accouchée pendant qu'il était en Angleterre, le consulta sur les soupçons qu'il avait conçus sur sa conduite, parce qu'il avait supputé le temps depuis l'époque de la conception jusqu'à l'accouchement, et qu'il avait trouvé plusieurs jours de différence. Il dit que le soldat soupçonné de lui avoir manqué, avait subi l'épreuve du fer rouge, et en avait été brûlé, ce qui avait confirmé ses soupçons. Saint Ive, après avoir renversé l'une après l'autre les préventions de cet homme, par des raisons tirées de la science et de l'expérience, le détourne d'ajouter foi à l'épreuve du feu, qui est une superstition condamnée par l'Eglise (1). Cependant le prélat avoue dans une lettre à Hildebert, évêque du Mans, qu'il savait qu'un homme accusé d'un crime était sorti sain et sauf de la même épreuve (2).

Dans une autre circonstance où il s'agissait de la sœur d'un chanoine de Saint-Quentin, accusée également par son mari, et qu'on voulait soumettre à l'épreuve du feu ou de l'eau bouillante, il ne rejette pas absolument le moyen en usage, mais il dit qu'il faut d'abord employer tous les autres moyens de connaître la vérité, avant que d'invoquer le témoignage de Dieu. *Quando habet homo quod faciat, non debet tentare Deum suum* (3). Et il préfère le serment en fin de cause (4).

Déjà l'on avait vu, en 1079, que plusieurs évêques, qui avaient assisté au concile assemblé à Rome, et qui, ayant douté de la sincérité de l'hérétique Béranger dans sa profession de foi, avaient demandé qu'il la prouvât par l'épreuve du fer chaud, mais que le pape Grégoire VII s'y était opposé (5).

---

(1) Lettre 205.
(2) Lettre 232.
(3) Saint Augustin in genes.
(4) Lettre 252.
(5) Histoire littéraire de la France, tome VII, page 210.

Il fallait que cette coutume fût bien enracinée dans l'esprit des peuples, pour que les souverains eux-mêmes y eussent recours. Nous en avons un exemple dans Henri Ier, roi d'Angleterre, qui exigeait que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, se purgeât ainsi d'une accusation de trahison. Celui-ci ayant consulté son ami, l'évêque de Chartres lui répondit par une lettre longuement motivée, qu'il ne devait pas se soumettre à cette épreuve, ni risquer ainsi son innocence. Il lui dit que ni les lois ni les usages de l'Eglise n'ont établi ni reconnu le duel et les autres épreuves comme infaillibles. Il cite à ce sujet le sentiment du pape Nicolas dans l'affaire du roi Lothaire et de Thiéberge : « *Monomachiam in legem non assumimus quam præ-* » *ceptam non repiremus ;* parce que le moyen et ceux qui s'en servent » semblent tenter Dieu (1). »

Une autre coutume en vigueur à cette même époque consistait à faire vider par les armes un différend survenu entre deux seigneurs; mais ces preux aimaient mieux y exposer la vie d'un de leurs gens, que d'en courir les risques. Ive, ayant appris que l'évêque d'Orléans avait consenti à un combat de ce genre, commandé par les comtes Thibault et Raoul, lui en témoigne une vive suprise, puisque les lois de l'Eglise le défendent (2).

L'évêque de Chartres eut aussi à traiter des questions qui tenaient autant à l'histoire qu'au droit établi. Il eut presque continuellement à lutter contre les brigandages exercés par les seigneurs sans cesse en guerre les uns contre les autres. Beaucoup de ses lettres sont remplies de ses plaintes à Adèle, comtesse de Blois, contre ses excès et ceux de son fils. On le voit excommunier Adélécie, dame du Puiset, pour ses injustes agressions contre le territoire chartrain. Qu'on me permette de citer à cette occasion un mot plaisant de notre prélat.

Comme il avait été invité à se rendre à une réunion d'évêques, à Reims, pour décider du degré de parenté entre le fils du comte de Flandre et la fille de celui de Rédon, il dit à l'archevêque « qu'il s'y » rendrait volontiers, s'il ne devait rencontrer sur son chemin *une* » *couleuvre*, et *des serpents* sur sa route, c'est-à-dire le seigneur du » Puiset, qu'il avait excommunié pour ses déprédations (3). »

---

(1) Lettre 74.

(2) Lettre 247.

(3) Lettres 75, 76, 211.

On sait qu'un concile se tint en Auvergne, en 1095, pour aviser aux moyens de remédier à de si graves désordres, ou à en modérer les ravages, et que les évêques convinrent que les excommunications lancées par les plaignants seraient confirmées par les évêques voisins. C'est en conséquence de cette décision que nous voyons l'évêque de Chartres réclamer de ceux d'Orléans et de Sens la même sentence prononcée par lui contre Adélécie et son fils Hugues du Puiset (1).

Ive s'éleva de toutes ses forces contre ces brigandages si communs aux XI^e^ et XII^e^ siècles, et qui rendaient les peuples si malheureux. Dès l'an 1032, les évêques, pour remédier à ces excès, avaient tenu plusieurs assemblées, dans lesquelles il avait été ordonné, sous peine d'excommunication, à tous les seigneurs, *de cesser toutes hostilités depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi suivant, et pendant tout l'avent et le carême.* Telle est l'origine de la *Trève de Dieu* ou *du Seigneur*. — Daimbert, de Sens, ayant consulté l'évêque de Chartres sur un cas particulier dans la question, celui-ci lui répondit : « que la Trève de Dieu n'était pas sanctionnée par une loi » commune ; qu'elle était néanmoins confirmée par l'autorité d'une » convention de la patrie, de la cité, des évêques et de l'Eglise, pour » un avantage commun. Qu'il s'ensuit donc qu'on doit modifier les » jugements de violation de cette paix, d'après ce qui a été convenu » entre les parties (2). » Reprenons le fil de notre histoire.

Malgré ses nombreux travaux, Ive avait conservé un tendre souvenir de Beauvais, qu'il appelait sa *mère nourrice*. L'état de l'Eglise de cette ville lui causait depuis longtemps de vives alarmes. Sa paix faite avec le roi lui ayant permis de s'en occuper plus particulièrement, il entreprit de l'aider à sortir de sa léthargie, *morbo Ecclesiæ veternoso*, en faisant aux cardinaux Jean et Benoît le récit de ses malheurs : « Cette Eglise, leur dit-il, est tombée dans un abîme de maux ; je » ne puis plus le dissimuler à votre sollicitude. Il y a si longtemps » que cette ville n'a plus l'habitude d'avoir de bons évêques, qu'elle » regarde comme naturel d'en avoir de mauvais, et presque comme » un crime d'en élire de bons : .... *Bonos autem eligere quasi nefarium* (3). »

---

(1) Lettres 75, 76, 211. (Gall. Christ., tome III, page 495.

(2) Lettre 90.

(3) Lettre 87.

On se proposait alors d'élire Etienne de Garlande, soutenu par son père, un des courtisans de Philippe, protégé par le roi lui-même et patroné par la fameuse Bertrade (1).

Cette triste recommandation avait porté Ive à dire aux vicaires apostoliques : « Que si l'administration épiscopale devait tomber en de » telles mains, il faudrait imposer un silence de mort aux lois cano- » niques (2). » Le Pape, sachant que Grégoire VII avait déjà été forcé d'intervenir à l'occasion de l'élection d'un autre évêque, crut devoir rappeler au roi les engagements qu'il avait pris alors à l'égard de l'Eglise de Beauvais.

La lettre que nous venons de citer représente ce candidat comme un jeune clerc n'étant pas encore dans les ordres, ignorant, joueur, et de mœurs plus que douteuses, qui s'était déjà fait exclure, pour son inconduite, par le légat archevêque de Lyon. Ive écrivit au Pape une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il eut appris qu'au mépris de la défense du Pape et des canons, on avait procédé à l'élection. Comme il ne cachait pas ses démarches, le parti d'Etienne le prit en aversion, et étendit sa haine jusque sur son abbaye de Saint-Quentin.

Aucun prélat n'ayant voulu sacrer l'élu, Etienne et ses adhérents pensèrent s'adresser au Pape. Connaissant le grand crédit et l'autorité dont jouissait l'évêque de Chartres, ils en obtinrent, à force de sollicitations, une lettre que leur ignorance leur fit regarder comme un suffisant appui auprès du Pape. Ive nous apprend lui-même que cette prétendue recommandation lui avait valu du souverain Pontife *une paternelle admonition*. Il est à croire que les remontrances de Pascal II à ce prélat durent être sévères, si nous en jugeons par la faiblesse des motifs d'excuse allégués dans sa réponse au Pape (3). Il dit « que » la lettre en question lui a été extorquée ; qu'il l'avait faite de telle » sorte qu'elle devait plutôt nuire à Etienne que lui être utile. » Peut-être craignait-il un peu que son zèle, d'ailleurs bien raisonnable ici, puisqu'il s'agissait de préserver l'Eglise de Beauvais d'un mauvais pasteur, ne rallumât le flambeau encore fumant de la colère du roi. Reportons-nous au génie, au caractère et aux idées de l'époque pour

(1) Gall. Christ., tome IX, page 716.

(2) Lettre 87.

(3) Lettre 95.

lui trouver quelque motif plus valable d'excuse. Du reste, le temps avait bien pu modifier son jugement sur les faits reprochés à Etienne. Il nous a assez prouvé que s'il n'eût eu à craindre que pour sa personne, il se serait plutôt exposé à tout, qu'il n'aurait consenti à la moindre complaisance contraire à ses convictions. Il savait qu'un archidiacre de Beauvais, nommé Lisiard, naguère ennemi et accusateur d'Etienne, lui était depuis lors intimement dévoué. Après avoir exposé dans cette lettre la requête des Beauvaisins, il termine ainsi : « Que si quelque cas grave a été imputé à l'élu, et si les canons s'opposent à ce qu'il soit évêque, il ne m'appartient pas d'intercéder en » sa faveur...., pas plus qu'il n'est du devoir du Saint-Siége d'écouter » des demandes déraisonnables (1). » Je regrette de ne pouvoir citer entière cette curieuse lettre. Ce n'est plus le style habituel des autres, ni cet air de franchise avec lequel il va droit à son but. Il y a dans celle-ci du travail, de la gêne, de l'indécision, un je ne sais quoi qui ne se rencontre dans aucune autre.

L'élection ayant été annulée par le Pape, en 1101, Ive écrivit aux évêques de Thérouanne, d'Arras, et à *ses frères* de Beauvais, de choisir un autre candidat, les engageant à suivre les instructions données en cette occasion par le siége apostolique. Le roi, ne pouvant dissimuler l'affront qui lui revenait du rejet de son protégé, voulut entraver autant qu'il pourrait l'élection de Galon, homme savant autant qu'irréprochable, mais auquel les partisans d'Etienne faisaient un crime d'avoir été élève de l'évêque de Chartres. — Galon ne fut pas plus tôt élu, que le roi mit arrêt sur les biens de l'évêché. A la tête des cabaleurs était un chantre nommé Drogon, homme dangereux. Les troubles, loin de s'apaiser, augmentèrent, quand les perturbateurs apprirent que le roi avait fait serment que, *de sa vie, Galon ne serait évêque de Beauvais* (2).

Ive se ressouvenant de sa condescendance, et craignant que le Pape ne faiblît quand il apprendrait le serment du roi, lui écrivit de nouveau pour l'informer des troubles de la ville. Il insinua au Pontife ses réponses aux objections qu'on lui pourrait alléguer sur ce serment. Cette lettre est un chef-d'œuvre de prévoyance. Il la termine par cette précaution oratoire qui lui était familière, et que nous retrouvons

(1) Lettre 92.

(2) Lettre 105.

ailleurs conçue en d'autres termes : « Je ne prétends pas instruire votre » sérénité, qui sait mieux que personne ces choses et ce qu'elle doit » faire ; mon unique intention est de les lui remettre en mémoire (1). »

Pascal II crut devoir apporter quelque tempérament dans ses mesures, et ménager la susceptibilité du roi. Les circonstances lui devinrent d'ailleurs d'autant plus favorables que, sur ces entrefaites, les Parisiens élurent Galon pour leur évêque, et que le Pape ainsi que Philippe n'eurent qu'à confirmer cette élection. Beauvais élut alors Geoffroy; et cette transaction, à laquelle le roi se prêta volontiers, termina le différend. Quant à Etienne, il fut fait, peu de temps après, chancelier du monarque, qui, dès ce moment, prouva à l'évêque de Chartres qu'il lui rendait ses bonnes grâces, en lui accordant, sur sa demande, un diplôme en faveur de son Eglise (2).

Louis le Gros, déjà associé à l'empire du vivant de son père, monta sur le trône à la mort de Philippe, en 1108. Dans la vie de ce prince, Surger, abbé de Saint-Denis, parle du *vénérable évêque* de Chartres comme d'un personnage de la plus haute importance dans l'Etat. Il dit que ce fut lui qui ouvrit le premier l'avis de faire sacrer le roi sans plus tarder. En effet, Ive, connaissant le mécontentement de quelques grands seigneurs dont le prince avait réprimé sévèrement les désordres, et leurs projets de changer l'ordre de succession à la couronne, se hâta de provoquer une assemblée des évêques à Orléans, dans le but d'assurer la tranquillité du royaume et les droits de son souverain. La cérémonie du sacre eut donc lieu le 2 d'août 1108.

A peine était-elle indiquée, que des députés de Reims firent entendre de vives réclamations, prétendant que leur métropole avait exclusivement le droit de sacrer les rois de France. Ive se chargea de leur répondre, l'histoire à la main, ce que bien peu d'hommes alors eussent été capables de faire aussi bien que lui. Il publia à cet effet une sorte de circulaire ou de manifeste, adressé à l'Eglise romaine ainsi qu'à tous les archevêques et évêques des Gaules. Il y conteste à la Gaule belgique le droit de faire et de sacrer les rois à l'exclusion de la Celtique et de l'Aquitaine. A l'usage allégué il oppose la raison et de nombreux exemples tirés de l'histoire (3).

---

(1) Lettre 105.

(2) Histoire littéraire, tome x.

(3) Lettre 189.

Cette lettre nous a fait faire une remarque qui, à ce qu'il paraît, a échappé aux historiens, au sujet de la prescription réclamée par l'Eglise de Reims : c'est que cette prescription pouvait d'autant moins être invoquée au XII^e^ siècle, que, même après le retour de la monarchie française à l'unité par l'extinction de la race de Clovis, Pépin et ses fils ne furent ni couronnés à Reims, ni sacrés par l'archevêque de cette ville. Le savant prélat ajoute que Louis, petit-fils de Louis le Vieux, fut sacré au monastère de Ferrières, dans le Senonais, célèbre abbaye fondée par Clovis.

Nous prions qu'on veuille bien nous permettre de faire ici une autre remarque historique quant à l'ancienneté de la cérémonie du sacre de nos rois. Des historiens, entre autres les continuateurs de l'*Abrégé Chronologique*.... du président Hénault, ne font pas remonter ce pieux usage au delà de Pépin le Bref, tandis que l'évêque de Chartres fait mention du sacre des rois Charibert et Gonthran près de deux siècles auparavant (1).

Ive, dans cette circonstance, ne montra pas seulement quelle haute influence il exerçait sur la conclusion des plus graves affaires, il voulut encore en user pour l'affermissement de la maison royale, en engageant le roi à se marier (2). Il y a dans cette lettre de si excellentes pensées et de si salutaires avis, qu'elle mériterait d'être écrite en caractères d'or dans les palais des souverains.

Vers ce même temps, la question des Investitures, qui fut si souvent une cause ardente de conflit entre les pouvoirs spirituel et temporel, jusque dans le siècle dernier, lui fournit une nouvelle occasion de faire preuve de sa sagesse et de sa modération. Le pape Pascal ayant dû céder à la violence des prétentions ambitieuses de l'empereur Henri, lui avait abandonné ce droit qui importait tant à la bonté du choix des sujets pour les charges ecclésiastiques. Josceranne, archevêque de Lyon, qui ne voyait dans cette concession que l'abaissement du Saint-Siége, tenta de réunir un concile à Anse, dans le Lyonnais, pour y réclamer en commun contre ce qu'il appelait la faiblesse du Pape.

Ive, constamment fidèle à ses principes, ne vit dans la mesure de Josceranne qu'un blâme dissimulé de la conduite du souverain Pontife, d'autant qu'on ne pouvait rien contre un empereur qui avait osé

(1) Lettre 189.

(2) Lettre 239.

lui faire violence. Sa prudence et la crainte d'envenimer la division engagèrent notre prélat à refuser au projet son assentiment. Il écrivit, en forme de circulaire, à l'archevêque de Lyon, à Daimbert de Sens, à Galon de Paris, à Jean d'Orléans, et aux autres évêques de la province de Sens, pour les détourner d'y donner suite, leur déduisant les motifs de son refus de se rendre à cette assemblée.

Quelques esprits, plus ardents que réfléchis, professaient que la concession des *Investitures* était entachée d'hérésie. Ive discute la question, met au jour leur ignorance en même temps que leur accusation à néant. Il refuse au primat de Lyon le droit de convoquer ce concile, et cite les autorités et les règles à l'appui de son dire. Il représente aux autres que le zèle, pour être tel, doit demeurer dans les bornes de la prudence, et se bien garder de toute atteinte à la considération et au respect dus à l'autorité. Cette lettre, qui est comme un traité par son étendue, est un monument littéraire, un chef-d'œuvre de discussion, une preuve de plus de la vaste érudition et de la sagesse de son auteur (1).

Il ne s'en tint pas là, il voulut épuiser tous les moyens que lui suggérait l'amour de la paix et de la justice. Brunon, archevêque de Cologne, avait grand crédit à la cour de l'empereur; il lui écrivit aussitôt, pour l'informer de ce qui se passait, et le conjurer d'employer tout son pouvoir à faire revenir son souverain sur ses injustes prétentions (2).

Nous venons de dire les nombreuses difficultés suscitées par la question des Investitures dans tous les temps, et presque jusqu'au nôtre. Nous aurions dû peut-être ajouter qu'il y a cette différence entre les temps antérieurs et notre époque, que le pouvoir le plus faible a fléchi, et que celui qui porte l'épée a gardé par la force ses empiétements et ses conquêtes sur la puissance spirituelle.

Les citations que nous avons faites jusqu'ici de passages intéressants des lettres d'Ive ont dû donner quelque idée de son savoir, de son autorité, de son influence et de la fermeté de son caractère. Ajoutons que, malgré son attrait pour la retraite et la vie contemplative, source féconde des bons conseils et des douces consolations qu'il prodiguait aux petits comme aux grands, il mettait dans ses rapports sociaux

(1) Lettre 236.

(2) Lettre 214.

beaucoup de savoir-vivre et une extrême délicatesse dans ses procédés. Sa correspondance tout entière, et particulièrement celle qu'il entretint avec le roi des Anglais, la reine Mathilde et la comtesse Adèle de Blois, en sont un irrécusable témoignage.

Les plus grands génies, les hommes les plus parfaits ne sont pas exempts de ces nuances dans le caractère, que nous appelons singularités. Si nous en saisissons quelque chose dans l'illustre personnage dont nous parlons, nous croyons en voir la source ou dans son excessive bonté, ou dans son zèle pour la religion, ou dans son habitude des convenances. Il aimait tant la vérité, qu'il n'aurait pu supporter de causer confidentiellement avec quelqu'un qui ne lui inspirait pas assez de confiance. En voici un exemple : l'abbé de Saint-Quentin devait lui envoyer, pour traiter avec lui d'affaires, un homme qui lui avait été très-opposé, il lui fit cette réponse laconique : « *Timeo Danaos,* » *et dona ferentes;* je crains les Grecs, même lorsqu'ils font des pré» sents. La personne que vous vous proposiez de m'envoyer pour cau» ser avec moi m'a toujours vu d'un mauvais œil, et m'a fait tout le mal » qu'elle a pu dans l'esprit des grands de l'Etat. Si donc la chose dont » elle veut m'entretenir tournait contrairement à ses vœux, je lui de» viendrais de plus en plus suspect, et je m'exposerais à plus d'ani» mosité de sa part. Que si elle se présentait de son propre mouvement » et avec des vues de conciliation, supposé que l'affaire tournât bien, » je secouerais la poussière de mes souliers, et je me laverais les » mains en toute humilité, rapportant à Dieu seul le succès.... (1) »

Voici un autre fait au sujet de l'évêque de Paris, jeune prélat qui avait été élevé et instruit par lui. Il était parti pour Rome depuis huit jours, sans en avoir informé son ancien maître. Ive, l'ayant appris, expédia derrière lui un des domestiques de cet évêque, avec des lettres pour le pape Urbain. « Il recommande à la tendresse paternelle du » pontife le jeune prélat, fait l'éloge de ses vertus, de l'intégrité de » ses mœurs depuis son enfance ; » puis il lui dit « qu'il aime l'exer» cice de la chasse, et qu'il n'a pas toujours la gravité convenable. Il » supplie le pape de l'en reprendre avec bonté, afin que désormais il » s'adonne avec plus de goût à l'oraison et à l'étude (2). »

Ive n'écrivait guère de lettres sans une espèce d'exorde plus ou

(1) Lettre 128.

(2) Lettre 65.

moins longue et ayant trait à son sujet, de manière à disposer ses lecteurs en faveur de ce qu'il avait ou à leur dire ou à leur demander. Il en usait généralement ainsi quand il s'agissait de faire agréer ses conseils, ses observations ou ses réprimandes. Son style, toujours élégant et d'une grande pureté, change de nuance comme le pinceau du peintre fait sur un tableau. Il est remarquable qu'avec un caractère si ferme, le vocabulaire des sentiments affectueux lui ait été si familier que, dans ce cas, il semble plutôt que ce soit son naturel même pris sur le fait, tant il était aimant. On s'étonnerait de la tendresse de son langage lorsqu'il écrit à la reine Mathilde, si l'on ne savait sa vive reconnaissance à son égard, la vénération qu'il professait pour ses vertus, et combien cette princesse attachait de prix aux conseils du saint évêque.

Sans doute qu'elle le pressait de recourir à sa bienfaisance, puisqu'il use dans ses requêtes d'un sans-façon qui peint la simplicité des temps et du prélat lui-même. C'est ainsi que les expressions semblent lui faire défaut quand il s'agit de lui témoigner sa gratitude au sujet d'un envoi de cloches pour son église (1). Ailleurs il lui demande, en des termes que nos mœurs ne comporteraient pas, une réciprocité d'affection : « *Nec indecens est Religioni et famæ tuæ, si quem diligere* » *debes ut hominem, quodam privilegio diligas ut Christi sacerdotem,* » *et christianæ religionis pro suo modulo dilectorem.* » Cette fois il avait envoyé à la reine deux de ses chanoines pour lui exposer les besoins de son église, sans doute après le pillage qui eut lieu lorsqu'il fut mis en prison. Réduit alors à une extrême pénurie, même de vêtements, le pauvre évêque ne craignit pas de solliciter de la princesse « *une soutanelle (poderem)* ou, dit-il, quelque autre vêtement sacer- » dotal tel qu'il sied à une reine de donner, et à l'évêque de le porter » dans la célébration des divins mystères (2). »

Convaincu qu'évêque ou laïque le pauvre ne sortait pas des convenances en faisant appel à la générosité du riche, Ive pensait qu'il ne convenait pas à celui-ci de s'abaisser jusqu'à demander au malheureux. Notre bon prélat reçut un jour de la cour une lettre par laquelle Louis le Gros lui mandait de lui envoyer en présent deux paires de

(1) Lettre 174.

(2) Lettre 107.

peaux de martres. Sa réponse à une telle demande est trop curieuse pour n'en pas donner ici la majeure partie :

« Il ne convient pas à la majesté royale de demander à un prêtre » des objets en eux-mêmes méprisables et des hochets pour la vanité, » et, dans ce cas, le devoir du prêtre est de ne point obéir.... A la » lecture de quelques-unes de vos lettres, j'ai beaucoup rougi pour » votre honneur. Je n'ai pu croire qu'elles vinssent de vous, ni que » vous me les eussiez envoyées. J'y réponds néanmoins comme s'il » en était ainsi, afin de vous détourner de toute semblable démarche, » si vous tenez à garder la considération due à votre majesté (1). »

Ce n'était pas l'usage, au XII^e^ siècle, de dater sa correspondance, de là une extrême confusion dans les faits, et le grand nombre d'anachronismes dans l'histoire de ces temps reculés ; de là le déclassement presque général des lettres d'Ive, et la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de nous rendre compte de beaucoup d'incidents de sa vie comme de ses travaux. C'est pour cette cause que nous ignorons les motifs du refroidissement survenu entre lui et le roi, mésintelligence dont il parle dans une lettre à Daimbert de Sens. Or, cette lettre porte le n° 124, tandis que celle dont nous aurions pu arguer la cause de ce refroidissement est cotée la 202^e^. Il est évident que celle-là est déplacée, et qu'elle appartient à l'époque qui courut depuis le mariage du roi, puisque jusque-là l'évêque de Chartres avait été au mieux avec ce prince. Il est bon aussi de remarquer que ses lettres ne sont pas uniformément classées dans les diverses éditions qui en ont paru. Ainsi les auteurs de la *Gallia Christiana* indiquent sous le n° 17 la lettre par laquelle Ive invite ses frères de Saint-Quentin à élire un autre supérieur que lui, tandis que dans l'édition de Dumoulin elle porte le n° 32.

Je n'ai plus qu'un mot à dire des autres écrits du savant prélat. Son *Micrologue* ou petit discours *sur les rits ecclésiastiques*, lui a été disputé jusqu'à nos temps. Connu dès la fin du XII^e^ siècle, nous devons croire qu'il l'avait composé dans sa retraite de Saint-Quentin. L'abbé Lenglet Dufresnoy, dans ses Tablettes chronologiques, le dit *ouvrage célèbre mais anonyme sur les offices de l'Eglise*, et comme ayant paru en 1088. La modestie d'Ive fut cause qu'on attribua son livre à quan-

(1) Lettre 202.

ESSAI

SUR

L'EMPLOI DES MASSES DE VERDURE

AVEC L'ARCHITECTURE,

Lu dans la séance du 6 août 1856.

Peut-être, jusqu'à ce jour, n'a-t-on pas attaché assez d'importance au concours de la décoration végétale avec l'architecture proprement dite. La plupart des monuments de l'architecture se composent exclusivement de constructions où l'on cherche à réunir la beauté des proportions, la convenance des distributions, l'élégante symétrie des façades, et tout l'éclat que peuvent ajouter à un édifice les somptueux ornements de la sculpture et de la peinture. Les architectes s'occupent toujours, avec un soin intelligent et un goût incontestable, de mettre leurs constructions en harmonie avec les édifices qui les entourent, et prennent même quelquefois la peine d'entourer leur œuvre de bâtiments subordonnés, qui leur donnent un encadrement homogène, et limitent leur aire dans les proportions qu'exigent les lois de la perspective et les bornes de la force visuelle, ainsi qu'on en voit un remarquable exemple dans la place qui entoure la jolie église de Saint-

Charles Borromée, bâtie à Anvers par Rubens. Mais on voit rarement les architectes entourer ou décorer leurs édifices à l'aide de la nature végétale, à laquelle ils devraient cependant un charme et une grâce qui leur manquent quelquefois, faute de ce délicieux accessoire.

On comprend en effet, par une simple réflexion théorique, de quel précieux secours se privent les architectes qui négligent, dans certaines circonstances, de faire concourir dans leur œuvre les beautés de la nature végétale avec les produits immobiles et rectilignes de leurs conceptions architecturales. La loi des contrastes est une mine féconde à laquelle ils savent emprunter les plus heureux et les plus gracieux effets. C'est avec un rare talent que les maîtres de l'art savent opposer aux belles mais froides lignes des frises, des plinthes et des entablements, les élégantes courbes des archivoltes, la disposition presque cylindrique des colonnes et les gracieux profils des moulures. Il faut cependant avouer que, malgré ces ingénieuses combinaisons, le plus beau monument considéré en lui-même, et abstraction faite des objets étrangers à l'art de bâtir qui l'entourent, a quelque chose de raide et de froid dans sa majestueuse régularité, et que souvent cette monotonie inévitable se dérobe à nos regards par le voisinage fortuit de quelques masses de verdure qui viennent compléter l'effet du monument en lui retirant sa froide homogénéité.

On peut apprécier cette observation en se reportant par la pensée à certains édifices dont une des façades donne sur un espace tout couvert de bâtiments, tandis que d'un autre côté se trouvent des jardins ou d'autres masses de végétation verdoyante.

Nous citerions particulièrement le palais des Tuileries, parce qu'il nous semble qu'on y trouve précisément un double exemple des deux dispositions différentes que nous avons en vue.

Du côté oriental, la façade du palais donne sur une cour pavée, tout entourée de bâtiments d'une architecture somptueuse, limitée au milieu d'une vaste place par une grille élégante ornée de lances dorées, et de quatre statues, et décorée par un arc de triomphe, qui, malgré ses dimensions trop réduites, forme cependant un ornement réel pour l'espace dont il occupe à-peu-près le centre.

De l'autre côté, vers l'ouest, la façade qui, depuis la suppression des galeries à colonnes du centre, rappelle à beaucoup d'égards la façade opposée, donne sur le majestueux jardin de Le Nôtre et se détache avantageusement sur les masses de verdure et de fleurs qui ornent la terrasse du château et sur les parterres encadrés dans les quin-

» plusieurs choses il est accusé plutôt en haine de la vertu que par » amour de la justice (1). »

Loin que les affaires du dehors diminuassent sa ferveur, tout, même sa correspondance, lui fournissait des sujets de réflexions sérieuses sur lui-même. Il prenait occasion des moindres circonstances pour se rappeler ses obligations, et *parvenir*, comme il le dit lui-même, *par le meilleur genre d'exhortations, à corriger les mœurs du peuple et des grands*. Un de ses amis lui ayant envoyé un petit meuble, que nous pensons être un peigne en ivoire ou en acier, *instrumentum nivei candoris ad ordinandos capillos*, « je crois, dit-il à cet ami, que par » ce petit présent, dont l'usage est extérieur, vous avez eu l'intention » de me faire entendre que, comme des mœurs peu réglées ont quel- » que ressemblance à une chevelure en désordre, je dois m'appliquer » à soigner mon intérieur.... La lime et le polissoir ont dû passer » beaucoup sur cet objet, pour qu'il atteignît ce degré de beauté et de » perfection qui me plaît. Ne semblez-vous pas me dire par là que » j'aie à châtier mon corps et à m'en rendre maître, de peur qu'après » avoir enseigné aux autres la voie du salut, je ne me perde moi- » même (2)? »

Non-seulement il instruisait de vive voix (3), mais encore il répandait l'instruction par ses écrits. Ses circulaires, dont nous avons un précieux spécimen dans sa 44e épître, devaient être des modèles en ce genre. On y rencontre tout à la fois la piété de l'évêque, la science du théologien, l'éloquence du rhéteur, la profondeur de l'homme érudit et la sagesse du philosophe chrétien.

Après une carrière si laborieusement et si glorieusement parcourue, notre illustre compatriote, comblé de mérites plus encore que d'années, mourut en odeur de sainteté le 23 décembre 1116, à l'âge de 77 ou 78 ans, dans la ville de Chartres, et fut inhumé dans le chœur de l'église du monastère de Saint-Jean-en-Vallée, près de cette ville, où il avait établi de ses chanoines réguliers en 1099.

L'épitaphe trouvée dans un ancien manuscrit de Barnabé Brisson, président à Mortier, sous Henri III, étant comme un abrégé de la vie de saint Ive, nous avons cru devoir en faire part au lecteur.

---

(1) Lettre 289.

(2) Lettre 6.

(3) Lettre 12.

ÉPITAPHE.

Mente, manu linguâ, doctrinâ, corporis usu,
Prudens, munificus, affabilis, utilis insons :
Firma columna domûs Domini, quam jure salubri
Fovit, munivit, instruxit, jugiter auxit,
Consilio, scriptis, quo viveret ordine rebus.
Cujus opem, gratis æger, rem sensit egenus,
Istius urbis apex, memorandus episcopus Ivo,
Hâc situs expectat adventum judicis urnâ.

S.-DEVIC.

ESSAI

SUR

L'EMPLOI DES MASSES DE VERDURE

AVEC L'ARCHITECTURE,

Lu dans la séance du 6 août 1856.

Peut-être, jusqu'à ce jour, n'a-t-on pas attaché assez d'importance au concours de la décoration végétale avec l'architecture proprement dite. La plupart des monuments de l'architecture se composent exclusivement de constructions où l'on cherche à réunir la beauté des proportions, la convenance des distributions, l'élégante symétrie des façades, et tout l'éclat que peuvent ajouter à un édifice les somptueux ornements de la sculpture et de la peinture. Les architectes s'occupent toujours, avec un soin intelligent et un goût incontestable, de mettre leurs constructions en harmonie avec les édifices qui les entourent, et prennent même quelquefois la peine d'entourer leur œuvre de bâtiments subordonnés, qui leur donnent un encadrement homogène, et limitent leur aire dans les proportions qu'exigent les lois de la perspective et les bornes de la force visuelle, ainsi qu'on en voit un remarquable exemple dans la place qui entoure la jolie église de Saint-

Charles Borromée, bâtie à Anvers par Rubens. Mais on voit rarement les architectes entourer ou décorer leurs édifices à l'aide de la nature végétale, à laquelle ils devraient cependant un charme et une grâce qui leur manquent quelquefois, faute de ce délicieux accessoire.

On comprend en effet, par une simple réflexion théorique, de quel précieux secours se privent les architectes qui négligent, dans certaines circonstances, de faire concourir dans leur œuvre les beautés de la nature végétale avec les produits immobiles et rectilignes de leurs conceptions architecturales. La loi des contrastes est une mine féconde à laquelle ils savent emprunter les plus heureux et les plus gracieux effets. C'est avec un rare talent que les maîtres de l'art savent opposer aux belles mais froides lignes des frises, des plinthes et des entablements, les élégantes courbes des archivoltes, la disposition presque cylindrique des colonnes et les gracieux profils des moulures. Il faut cependant avouer que, malgré ces ingénieuses combinaisons, le plus beau monument considéré en lui-même, et abstraction faite des objets étrangers à l'art de bâtir qui l'entourent, a quelque chose de raide et de froid dans sa majestueuse régularité, et que souvent cette monotonie inévitable se dérobe à nos regards par le voisinage fortuit de quelques masses de verdure qui viennent compléter l'effet du monument en lui retirant sa froide homogénéité.

On peut apprécier cette observation en se reportant par la pensée à certains édifices dont une des façades donne sur un espace tout couvert de bâtiments, tandis que d'un autre côté se trouvent des jardins ou d'autres masses de végétation verdoyante.

Nous citerions particulièrement le palais des Tuileries, parce qu'il nous semble qu'on y trouve précisément un double exemple des deux dispositions différentes que nous avons en vue.

Du côté oriental, la façade du palais donne sur une cour pavée, tout entourée de bâtiments d'une architecture somptueuse, limitée au milieu d'une vaste place par une grille élégante ornée de lances dorées, et de quatre statues, et décorée par un arc de triomphe, qui, malgré ses dimensions trop réduites, forme cependant un ornement réel pour l'espace dont il occupe à-peu-près le centre.

De l'autre côté, vers l'ouest, la façade qui, depuis la suppression des galeries à colonnes du centre, rappelle à beaucoup d'égards la façade opposée, donne sur le majestueux jardin de Le Nôtre et se détache avantageusement sur les masses de verdure et de fleurs qui ornent la terrasse du château et sur les parterres encadrés dans les quin-

conces séculaires de marronniers qui semblent heureusement placés à la distance convenable pour ménager les effets de perspective, et donner à chaque partie du jardin une étendue et des limites convenables.

Il nous semble qu'il suffit de jeter un coup-d'œil sur ces deux façades, si analogues entre elles et cependant d'un effet si différent, pour comprendre le rôle important que joue dans cette circonstance la décoration végétale qui embellit le côté occidental du palais.

Du côté de la cour, rien ne tempère l'austérité de l'ensemble. Partout, de belles pierres, artistement ornées, mais présentant aux regards la triste uniformité de la couleur, des lignes et de l'immobilité, encore augmentée par l'immense surface parée, qui ne présente aux yeux que des tons froids, analogues à ceux des constructions. De l'autre côté, au contraire, les couleurs gràcieuses et variées des arbres et des fleurs contrastent agréablement avec le ton sombre des pierres. Les formes capricieuses des arbres, le moelleux balancement des branches, et l'agitation moins forte mais plus continue du feuillage opposent une riante diversion à l'imposante immobilité de l'édifice, et la vue, qui s'étend sans obstacles sur les eaux du fleuve, ou se plaît à glisser entre la belle grille de la rue de Rivoli, jouit avec plaisir d'une liberté que lui refusent les riches galeries qui ferment la cour au nord et au midi.

En faut-il plus pour démontrer que l'architecture limitée à ses seules ressources ne peut, quelle que soit sa richesse, produire autant d'impression et jouir aussi bien de ses propres avantages que lorsqu'on sait la marier avec les beautés de la nature organique? Réduite à elle seule, elle perd par sa monotonie une partie de l'effet qu'elle doit produire; mariée habilement aux beautés naturelles, elle atteint le plus haut degré de sa puissance sur l'âme, et rend libéralement à l'artiste le prix du talent qu'il a déployé dans son œuvre.

Sans doute tous les monuments ne sont pas placés dans l'heureuse situation dont nous faisions à l'instant remarquer les avantages pour le palais des Tuileries, et il est assez rare que l'architecte ait à sa disposition un terrain animé par le passage d'un beau fleuve entre deux belles places, ornées elles-mêmes de monuments et limitées par de magnifiques plantations. Mais il est presque toujours possible de faire concourir quelques masses de verdure avec les édifices qu'on élève, et nous pensons que c'est un soin qu'on ne doit pas négliger dans l'intérêt de l'aspect général du domaine, et même pour faire produire

aux constructions tout l'effet dont elles sont susceptibles. Qui n'a été déjà agréablement flatté par l'effet gracieux que produisent autour du Louvre ces élégants mais modestes parterres connus sous le nom des jardins de l'Infante? On peut faire la même observation sur quelques autres monuments que d'heureuses circonstances ou le goût éclairé des artistes ont entourés des charmes de la nature végétale, et au nombre desquels nous nous bornerons à citer le joli palais de l'Elysée-Bourbon, si habilement encadré dans ses bosquets. C'est une des causes du plaisir que cause souvent la vue des châteaux d'une architecture médiocre, mais dont l'encadrement double et vivifie l'effet. C'est une des causes qui rendent si agréables ces belles villas romaines, où l'effet pittoresque de la verdure mêlée à l'architecture est doublé par le sentiment de la fraîcheur au milieu d'un climat brûlant.

Plus d'une fois, en admirant les chefs-d'œuvre d'architecture réunis avec tant de goût au palais des Beaux-Arts de Paris, nous nous sommes surpris à regretter qu'un peu de verdure et de feuillage ne vînt pas animer ce majestueux ensemble, en détachant ses plans les uns des autres, et en faisant valoir par ces heureux contrastes les formes régulières de l'architecture. Il nous semblait que cette belle cour de marbre, tout entourée de chefs-d'œuvre, gagnerait beaucoup pour l'effet si un saule aux branches pendantes, placé entre le beau portique de Gaillon et le bâtiment du fond, permettait à l'œil d'apprécier l'espace qui sépare l'une de l'autre ces belles constructions, et venait couper de sa tendre verdure et de son feuillage flottant l'uniformité de ton de la pierre de taille et la fixité un peu raide des lignes architecturales. Nous avons toujours éprouvé le même désir en traversant la cour intérieure du Louvre, et les efforts tentés dans cette direction par les architectes éminents qui ont été chargés de l'achèvement de ce noble édifice prouvent que le sentiment public s'est ici trouvé d'accord avec notre théorie. Il nous paraît évident que la décoration végétale est celle qui convient le mieux pour le monument, et qu'une fontaine jaillissante, comme on en a eu la pensée, serait moins convenable à cause des faibles proportions de l'enceinte, qui exposeraient trop directement les bâtiments et les précieuses collections qu'ils renferment aux graves inconvénients d'une incessante humidité. Mais aucune considération ne peut s'opposer à l'établissement de massifs de fleurs sur quelques points de cette cour, et la difficulté qu'on a éprouvée jusqu'à ce jour à trouver pour cette ornementation la disposition la plus

convenable ne doit pas décourager les efforts de nos artistes, qui ont su résoudre avec succès des problèmes non moins difficiles.

En résumant ces observations, nous croyons pouvoir faire remarquer :

1° Que pour faire produire aux œuvres de l'architecture tout l'effet dont elles sont susceptibles, il ne faut pas compter exclusivement sur les ressources de l'art ;

2° Qu'il est dès-lors d'un intérêt capital de profiter de tout l'avantage que donne la situation des lieux, et par suite de donner une importance principale au choix de l'emplacement d'un édifice quelconque ;

3° Que lorsque le choix n'est pas possible, et qu'on construit dans un lieu naturellement dépourvu de beautés naturelles, comme un quartier populeux dans une grande ville, on ne doit pas négliger de créer autour du monument que l'on construit ou dans les dégagements intérieurs, une décoration végétale, qui anime l'ensemble par un contraste habilement ménagé entre les formes régulières et immuables des portions bâties et les formes variées et mobiles des arbres et des massifs de fleurs ;

4° Que, dans beaucoup de cas, on compléterait avantageusement quelques édifices justement estimés en y ajoutant des massifs de verdure ou des eaux jaillissantes, qui en distribueraient agréablement les divers plans, et feraient avantageusement concourir à l'effet de l'ensemble les créations de l'art et les beautés de la nature végétale.

DANJOU.

PL. VII.

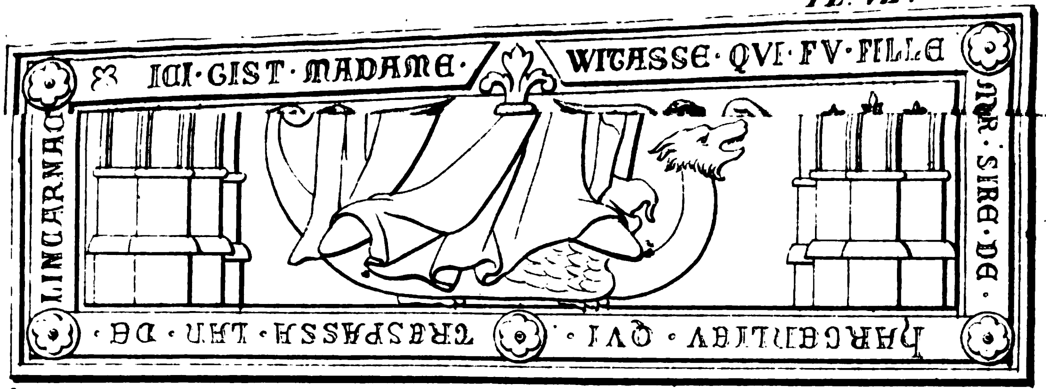

Gravé s. pierre chez

Lith. Ladré-Cochefert à Beauvais

Tombe de Pierre dans le Chœur de l'Église des Cordeliers de Beauvais.

Reproduction d'un Dessin de la Collection Gaignières. (Bibliot. Bodléinne d'Oxford.)

PIERRE TOMBALE

DE

WITASSE DE LA TOURNELLE, FEMME D'ANSOUT D'ARGENLIEU.

Argenlieu ou Hargenlieu est un petit hameau du département de l'Oise, situé entre Clermont et Saint-Just-en-Chaussée, sur la route impériale de Paris à Dunkerque; il dépend de la commune d'Avrechy. En le traversant l'on remarque, à peu de distance de la route, vers le Sud, un vaste parc entouré de murs et quelques bâtiments d'une certaine importance. Ce sont les restes d'un château considérable, démoli en grande partie depuis 93.

La seigneurie dont ce château était le siége comprenait, sous le titre de vicomté, de riches domaines : ceux de Cuignières, d'Avrechy, de Bizancourt, du Metz, de Lamécourt. La maison de Hangest la possédait depuis le xv^e^ siècle. Après la mort de Louis de Hangest, maréchal de bataille des armées du roi, qui s'était ruiné à la guerre, elle fut saisie, et le 4 février 1679 vendue à Jean Gon de Vassigny, trésorier de la maison du roi.

On sait bien peu de chose de l'ancienne famille d'Argenlieu. Louvet, dans ses *Remarques de la Noblesse beauvaisine*, ne parle que de

quatre de ses membres, et il se borne à peu près à indiquer, d'après d'anciens titres ou d'anciens monuments, leurs noms et l'époque à laquelle ils vivaient (1). Leurs armes consistaient en *cinq tourelles d'azur sur champ d'or.* Quelques-uns d'entre eux ajoutèrent aux tourelles un *lambel de gueules*, ainsi que l'indique M. Charles de Grandmaison, dans son Dictionnaire héraldique (2).

Le plus ancien des seigneurs d'Argenlieu que cite Louvet est Ansout. C'est precisément le mari de Witasse de la Tournelle, dont la tombe va faire le sujet de cette courte note. Gaignières en a conservé le dessin, et ce dessin M. Peigné Delacourt, avec sa générosité ordinaire, a bien voulu le faire copier à Oxford, et ensuite lithographier, à ses frais, pour notre Société académique.

Witasse de la Tournelle fut sans doute une des bienfaitrices des Cordeliers de Beauvais. C'est dans le chœur de l'église de leur couvent qu'elle a été inhumée.

La pierre tombale qui recouvrait sa dépouille mortelle (pl. VII) offre, gravée en creux entre deux épais contreforts, une large arcade ogivale, reposant sur de légères colonnettes, et surmontée d'un fronton triangulaire. Des festons terminés par des fleurons trilobés garnissent l'intrados de l'arcade, et de gracieux chapiteaux couverts de feuillage couronnent les colonnettes. Le fronton, de forme triangulaire, est terminé par une espèce de panache de feuilles découpées; des feuilles à peu près semblables serpentent sur ses rampants. Au milieu du tympan l'on remarque un écusson chargé, d'un côté, des armoiries d'Argenlieu, et, de l'autre, d'un blason que nous ne savons à qui attribuer, mais qui n'est pas celui que l'on donne à la maison de la Tournelle. Il présente une seule fasce sur un champ qu'environne une bordure engreslée. Deux anges à genoux au-dessus des rampants du fronton agitent un encensoir, et semblent ainsi célébrer les vertus de la pieuse défunte. Les deux contreforts sont ornés de quatre rangées d'arcades trilobées, et surmontés de pinacles.

Entre les contreforts, sous l'arcade, l'on a représenté Witasse de la Tournelle. Sa tête repose sur un coussin où est brodé un réseau de

---

(1) Louvet : *Anciennes remarques de la noblesse beauvaisine.* Beauvais, veuve G. Valet, pages 25, 26 et 796.

(2) Charles de Grandmaison : *Dictionnaire héraldique*, faisant partie de la nouvelle *Encyclopédie catholique* de M. l'abbé Migne. Paris, Migne, 1852, page 676.

losanges renfermant une tour dans chacune de ses mailles. Elle foule sous ses pieds un dragon ailé. A sa droite, à la hauteur des épaules, est placé l'écu d'Argenlieu ; à sa gauche, l'on retrouve isolément les armes que nous avons vues réunies aux précédentes dans le tympan du fronton.

Le costume de Witasse consiste en une robe traînante, en un long manteau qu'elle relève sous les bras, en une *crestine* ou *crespine* qui lui couvre la tête. Le manteau, dans le dessin, paraît avoir à sa partie supérieure deux larges manches ou deux écharpes par lesquelles passent les bras. Ce n'est pas ainsi, suivant nous, qu'il devait être fait. Nous sommes porté à croire que Gaignières aura mal copié son modèle, qu'il aura réuni à tort les plis de la robe aux bords de ce manteau, et qu'il sera résulté de là une notable altération dans la forme.

Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de ressemblance entre ce costume et celui que porte, sur une pierre tombale de Saint-Etienne de Beauvais, décrite dans le Bulletin de la Commission diocésaine, V. Bequette, femme de Bernier Babouin, morte en 1300 (1). Cela prouve qu'à la fin du XIII^e^ siècle les femmes appartenant à la bonne bourgeoisie s'habillaient à peu près comme les nobles châtelaines. Celles-ci cependant devaient porter des étoffes plus riches, et donner plus d'ampleur à certaines parties de leur habillement. Aussi le manteau de Witasse est plus étoffé que celui de la veuve du bourgeois de Beauvais, et il est en outre doublé de pelleterie, doublure qu'on ne retrouve pas dans l'autre.

Nous n'essayerons pas de rapprocher ces vêtements de ceux que l'on porte aujourd'hui. Si nous le faisions, l'avantage ne serait pas assurément pour notre époque. Au XIII^e^ siècle, le costume était simple, mais en même temps élégant et noble. Aujourd'hui, qu'on nous permette de le dire, il est plus ridicule encore que celui qu'on portait sous le règne de Louis XV. Mais, il faut l'espérer, nous verrons bientôt disparaître ces jupes de crin et ces cages de fer qui, depuis quelques années, faisant prendre aux robes des dames du grand monde la forme d'un véritable balon, les empêchent de s'asseoir et même de marcher facilement.

---

(1) *Bulletin de la commission archéologique du diocèse de Beauvais.* Beauvais, Ach. Desjardins, 1846 et 1847, tome II, page 196, planche VII.

Autour de la pierre tombale de la dame Witasse de la Tournelle est écrit en lettres onciales :

ICI GIST MADAME WITASSE QVI FV FILLE
MONSEIGNEVR MAHIEV DE LE TOVRNELLE FEMME
MONSEIGNEVR ANSOVLT CHEVALIER SIRE DE
HARGENLIEV QVI TRESPASSA LAN DE
LINCARNACION MIL CC QVATREVINS XI
LA VEGILLE SAINT ANDRIEV PĒS POVR SĀME

BARRAUD.

NOTICE

SUR UNE MITRE

DITE

DE PHILIPPE DE DREUX,

CONSERVÉE AU MUSÉE DE BEAUVAIS,

SUIVIE D'UNE

NOTE SUR DES ÉTOFFES ANCIENNES

Fabriquées en Sicile.

En 1855, une partie de la collection d'un amateur de Beauvais ayant été vendue aux enchères, à Paris, la Société Académique de l'Oise fit l'acquisition, pour son Musée, d'une mitre ancienne, à laquelle se trouvait attaché un papier portant ces lignes : « Cette mitre, de forme » moyennement antique, était clouée dans toute la hauteur de l'une » des armoires de la sacristie de l'église cathédrale de Beauvais. Les » dévastateurs révolutionnaires de 1792 et année suivante l'abandon- » nèrent comme objet de trop peu de valeur. Les bandelettes fleurde- » lysées dont cette mitre est ornée sembleraient annoncer qu'elle se- » rait la meilleure de celles dont Philippe de Dreux parle dans son » testament, et qu'il laisse à son église. Cette mitre aurait environ » 700 ans d'existence; elle peut être de quelque valeur pour un ama-

» teur d'antiquités. Sortie des ruines de l'église de Beauvais, » 18 mai 1800. »

Cette note, écrite au commencement de ce siècle, indique que cet insigne épiscopal était regardé depuis longtemps comme ayant appartenu au petit-fils de Louis-le-Gros, Philippe de Dreux, qui fut évêque de Beauvais depuis l'année 1175 jusqu'en 1217. La forme de la mitre, les fleurs de lis qui en font le principal ornement semblent confirmer cette assertion, et si les quelques fils d'or qui ont été employés pour former ces fleurs de lis n'ont pu exciter la convoitise des dévastateurs, il est fort heureux aussi qu'elle n'ait pas été jointe aux châsses, aux vêtements sacerdotaux, aux livres, etc., de la cathédrale, qui, amoncelés un jour pendant la tourmente révolutionnaire sur la place située devant l'un des portails, furent livrés aux flammes, véritable auto-da-fé sacrilége.

L'historien Louvet (1) nous a tranmis le texte du testament de Philippe de Dreux. « L'an 1217, dit-il, le lendemain de la feste de tous » les Saincts, ce Prelat fit son testament, par lequel il fit de grandis» simes largesses et liberalitez, tant à l'Eglise de Beauuais qu'és au» tres du diocèse : lesquelles se recognoissent par la teneur d'iceluy » qui en est telle : *Ego Philippus Dei patientia Beluacensis episcopus,* » *disponens de rebus meis : primo loco principaliter debitis meis per*» *solutis, do, lego Ecclesiæ B. Petri Beluacensis; præter textum au*» *reum, quem jam dederam, meliorem crucem auream meam, et* » *calicem unum aureum, et nauem argenteam, et Missale, et ordi*» *narium tecta argento, et meliora sandala, meliorem mitram, et* » *omnes pannos sericos quæ dependere solent in Ecclesia et XV cap*» *pas sericas, et decem infulas et octo dalmaticas, et quinque li*» *bras*, etc. »

Ce document que G. Hermant regarde « comme un monument per» pétuel de l'opulence de Philippe de Dreux, cet évêque plus célèbre » par la grandeur de sa naissance et par l'éclat de ses avantages mili» taires que par les grands exemples de sa sainteté, » fait à peine connaître son immense fortune; la traduction que Louvet en donne diffère de celle qui se trouve dans G. Hermant; ce dernier historien dit avoir traduit l'original du cartulaire du chapitre de l'église de Beauvais, et il prétend que la traduction de son prédécesseur, c'est-à-dire celle de

(1) *Histoire et Antiquitez du Diocèse de Beauvais*, tome II, p. 311.

Louvet, est tronquée, mutilée et peu correcte; nous lisons dans son histoire : (1) « Philippe, par la patience de Dieu, évêque de Beauvais, » dans la disposition que je fais de mes biens après que mes dettes » seront payées, qui est la chose principale par laquelle j'ai intention » que l'on commence, je donne et lègue à l'église de Beauvais, outre » le texte d'or que je lui avais donné, ma meilleure croix d'or, un » calice d'or, une navette d'argent, un Missel et un Bref couvert » d'argent, mes meilleures sandales tissues de peaux, *ma meilleure* » *mitre* avec tous les draps de soie qui tapissent ordinairement cette » église, quinze chappes de soie, six chasubles, huit dalmatiques, » cinq livres, etc. »

L'expression *meliorem mitram* semble bien, dans le testament de Philippe de Dreux, désigner la plus belle et la plus riche de celles que possédait cet évêque; mais est-ce bien celle-là qui se trouve au Musée de Beauvais? La désignation de *meilleure mitre*, qu'on trouve dans la note citée plus haut, et dont l'auteur semble ne s'être rapporté seulement qu'à la tradition, ne s'aurait s'appliquer à la plus belle et à la plus riche de celles qui ont appartenu à Philippe de Dreux; on ne trouve pas assez de richesse dans les ornements pour la considérer comme la *mitra preciosa;* car on sait que tout évêque possédait au moins une mitre de cette espèce dont il se servait dans les grandes solennités, presque toujours cette coiffure avait dans sa contexture des lames d'or et d'argent, et était enrichie de pierres précieuses.

On distingue encore deux espèces de mitres, la *mitra auriphrygiata* qui était brodée, sans pierres précieuses, sans lames d'or et d'argent, mais ornée d'une réunion de petites perles ou d'une étoffe de soie blanche mêlée d'or, ou bien d'une simple étoffe en or sans lames et sans perles; la troisième variété appelée *mitra simplex* est faite d'un simple damas ou autre étoffe en soie, sans ornement, ou même d'une toile blanche de lin.

La mitre dont nous parlons doit être regardée plutôt comme une mitre brodée, c'est-à-dire inférieure à la mitre précieuse, et nous semble d'une trop grande simplicité pour avoir appartenu à un prélat issu du sang royal.

La gravure nous représente cette mitre au tiers de sa grandeur : elle est formée d'un tissu de soie damassé, originairement de couleur

(1) *Histoire civ. et ecclés. de Beauvais et du Beauvaisis*, tom. II, p. 668 et suiv.

blanche, mais maintenant jaune-grisâtre, et d'une étoffe de soie violette qui a perdu de la richesse de ses tons; des fleurs de lis sont brodées en fil d'or sur cette soie violette renforcée elle-même par un gros canevas; un petit fil de couleur jaune pâle arrête les contours de chaque fleur de lis, et en brodant ces emblèmes royaux on a cousu les tissus ensemble, puis le tout a été maintenu à l'intérieur par un morceau de velin épais formant pour ainsi dire le corps de la mitre; une doublure de soie rouge garnissant tout l'intérieur cache ce velin (1) et sert en même temps de bordure en tournant tout à l'entour de la mitre.

Cette mitre a 23 centimètres de hauteur au milieu et 9 centimètres sur les côtés; sa largeur à l'entrée de la tête est de 28 centimètres.

L'absence de fanons pendants ne prouve pas que ces accessoires n'ont jamais existé; il est présumable qu'ils en ont été détachés, et ils devaient être faits en tissu damassé doublé de soie rouge et bordés d'une frange violette. Les rubans destinés à attacher les anciennes mitres primitives autour de la tête devinrent inutiles dans la forme nouvelle, et ne furent plus qu'un souvenir de l'ancienne forme; on les élargit pour en faire de simples ornements qu'on laissa pendre par-derrière, et ce sont aujourd'hui les fanons.

Cette expression de mitre est fort ancienne; elle a servi d'abord à désigner une coiffure commune aux deux sexes (2) et qui a subi beaucoup de modifications selon les époques, mais dans ce cas bien différentes de la mitre épiscopale : on connaît peu la forme de la coiffure des évêques avant le x^e^ siècle, mais c'est vers cette époque que la mitre a été regardée comme un insigne ecclésiastique; depuis que ces

---

(1) Le parchemin ou vélin était employé dans la confection des mitres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; une mitre en parchemin peint se trouvait dans le trésor de l'abbaye d'Ognies près Namur, où on croyait que l'évêque de Ptolémaïs, Jacques de Vitry, l'avait rapportée en y venant finir ses jours. La citation suivante à grande distance la rappelle—1536. *Une mittre de taffetaf ou satin blancq, paincte a l'ung des lez de la passion, et a l'autre lez du jugement.* (Inventaire de Charles-Quint).

DE LA BORDE *(Glossaire du moyen-âge* 1858).

(2) Sans aller retrouver dans un ornement de tête d'Aaron cité dans l'Exode l'origine de la mitre, nous nous bornons à copier cette phrase d'Isidore (liv. 19, ch. 31 de ses origines) : *Mitra est pileum phrygium caput protegens, quale est ornamentum capitis devotarum; sed pileum virorum est, mitra autem fœminarum.* Saint Optat dit aussi que la mitre était le voile ou bonnet que portaient les vierges consacrées à Dieu.

prélats ont commencé à se l'approprier, sa forme en a été modifiée bien souvent. On peut trouver le commencement de la forme de la mitre dans une coiffure ronde en drap d'or, ornée de deux riches rubans, ou bien, comme dit Cl. de Vert (1), « dans un bonnet de soie » muni de cordons servant à le serrer autour de la tête. » Ce bonnet, garni de deux cartons, se terminant légèrement en pointes, l'un par devant et l'autre par-derrière, afin de le maintenir sur la tête, serait arrivé peu à peu à la forme qui a été donnée de nos jours à la mitre épiscopale. La mitre conservée au Musée de Beauvais semblerait occuper une place intermédiaire entre cette disposition primitive (2) et la coiffure actuelle de nos évêques, ornée de deux pointes d'une hauteur démesurée; car, sans blâmer cette mode des chasubliers de donner aux mitres une si grande proportion, il nous semble qu'il serait plus raisonnable de revenir peu à peu aux formes sacramentelles, et si dans l'église les traditions se sont conservées sans altération à travers tant de siècles, il n'en fut pas de même des vêtements sacerdotaux; en effet, ils ont tellement varié de forme qu'on en comprend parfois assez difficilement l'emploi ou la disposition : cette dégénérescence ou plutôt cette transformation qui s'est opérée surtout depuis plusieurs

---

(1) Explication des cérémonies de l'Eglise. Tome second.

(2) On ne trouve pas une coiffure particulière aux évêques avant le x^e^ siècle. Dans l'épître de Polycrate, rapportée par Eusèbe, il est dit que saint Jean étant prêtre de J.-C., portait pour cela une lame d'or sur sa tête, de même que le grand-prêtre des Juifs. *Joannes qui fuit sacerdos Dei laminam gestans.* Saint Jacques, évêque de Jérusalem, avait cette même distinction. « Je ne sais, dit Grandcollas, si c'est à l'imitation de cette lame que sont venues les mitres des évêques, qui étaient une espèce de couronne qu'ils portaient sur leur tête pendant la célébration des saints mystères. » Eusèbe donne des couronnes aux évêques. *Amici Dei sacerdotes, qui sacrâ tunicâ talari induti estis, et cœlesti gloriæ coronâ decorati.* Les évêques se saluaient souvent par leurs couronnes; ainsi saint Augustin parlant aux Donatistes (Epît. 147) : *Per coronam nostram nos adjurant vestri, per coronam vestram vos adjurant nostri.* Ce n'est pas là l'énorme mitre que les peintres placent souvent par anachronisme sur la tête de ce Père de l'Eglise auquel saint Jérôme écrivait : *Precor coronam tuam.* Cette couronne, qu'on voit encore dans d'autres auteurs sacrés, était-elle un ornement ou exprimait-elle la dignité royale et sacerdotale? Nous trouvons aussi que le Pape Célestin permit à saint Cyrille d'Alexandrie et à ses successeurs de porter la mitre en célébrant, *ut cum Phrygio celebraret*, et le clergé, selon l'ordre romain, se découvrait à l'Evangile en ôtant la couronne : *Hora Evangelii omnes baculos deponunt et coronam, neque aliud operimentum super capita eorum haberi.* Des bonnets, qu'on appelait peut-être couronnes, parce qu'ils étaient ronds, puis barettes, étaient donc communs à tout le clergé, et ne constituaient pas une marque distinctive des évêques, qui se couvraient la tête avec le capuchon fixé au birrus ou à la chasuble.

siècles vient autant de l'ignorance que du désir de modifier les costumes. L'art religieux, en se relevant de la décadence où il semble être tombé, viendra donner une appropriation plus sévère et mieux comprise des étoffes dans la fabrication des vêtements ainsi que dans leurs formes; la mitre ne sera pas exclue de cette rénovation qui commence, et à cause de cela la reproduction de celle acquise par la Société d'archéologie de Beauvais offre en plus de l'intérêt historique, l'indication de l'usage d'une mitre moins incommode sur la tête, ayant des proportions justes, naturelles; et puis, du reste, quel ridicule un évêque trouverait-il à porter une coiffure semblable à celle de saint Thomas de Cantorbery (1)?

Lorsque M. W. Burges présenta à ses collègues, membres de l'Institut archéologique de Londres, le dessin qu'il avait fait de cette mitre lors de son séjour à Beauvais, il s'appuyait sur la note qui y est jointe pour affirmer qu'elle avait appartenu à Philippe de Dreux; cette croyance qui s'est perpétuée par la tradition et qu'on lit sur la note, fait donc remonter jusqu'au XII^e^ siècle ce curieux spécimen d'une classe de vêtements liturgiques dont bien peu, même à des époques plus récentes, n'ont pu être préservés de la destruction; des doutes s'élevèrent dans l'esprit de quelques membres de cette société, et l'un d'eux, M. Francks, a fait remarquer que la forme des fleurs de lis assigne à cette mitre au moins un siècle plus tard que celui de Philippe de Dreux. « Cet emblème royal rend aussi vraisemblable, ajouta-t-il, que cet objet aurait pu être donné par un autre qu'un prélat; car, les rois, des personnages de haute noblesse donnaient souvent ou léguaient par testament leurs étoffes les plus précieuses pour qu'elles fussent converties en vêtements épiscopaux (2). »

---

(1) La section d'archéologie du comité de la langue, de l'histoire et des arts en France ayant reçu un dessin de la mitre dite de Philippe de Dreux, constata, dans sa séance du 26 novembre 1855, qu'une analogie frappante existait entre cette mitre et celle conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, et qui a appartenu à Thomas Becket. Elle a été gravée dans l'*Album du Musée de Sommerard*, x^e^ série, pl. 26, et dans les *Dresses and Decorations* de M. Shawr, vol. I, pl. 13.

(2) Je crains que l'observation de M. Francks ne vienne détruire, dit M. Burges, l'hypothèse que cette mitre ait été la propriété de Philippe de Dreux. Quant à son deuxième argument, nous trouvons un témoignage singulier à l'appui de sa conjecture, témoignage contemporain en entier dans l'histoire de Martin Hapart, et qu'on peut lire dans le nouveau

On pourrait dire aussi que des étoffes léguées par Philippe de Dreux pour être transformées en habits sacerdotaux, ont servi un siècle plus tard à former cette mitre, que des fleurs de lis ont été brodées sur cette coiffure pour rappeler la générosité du donateur, et on serait d'autant plus autorisé à le supposer, que le damas laisse voir des fleurs de lis disséminées dans les dessins de ce tissu. En lisant dans le testament de ce prélat ces lignes : ***De pannis sericis meis et de auris-quiliis meis, volo quod fiant cappæ et infulæ*** (1) ***de quibus singulæ abbatiæ et minores Ecclesiæ conventuales habeant singulæ singulas infulas***, on voit que ce riche évêque a voulu que des étoffes de soie et d'or soient employées à confectionner des chappes, des chasubles, et peut-être des mitres qui alors ne furent pas toujours à l'usage spécial des évêques. Ainsi, les cardinaux ont porté la mitre comme les évêques; mais en **1244**, Innocent IV, trouvant que ses prédécesseurs avaient prodigué cette marque de distinction en la concédant à des abbés et à des chanoines, leur fit prendre un bonnet d'écarlate; ensuite les évêques se plaignirent que le nombre des abbés mitrés était considérable. Saint Bernard lui-même criait plus fortement que les évêques contre cet abus, et malgré ces plaintes, « les » abbés ne laissèrent pas de soupirer après la mitre, et quelques-uns » de ses propres enfants oubliant les leçons et les exemples de leur » Père, ont aussi demandé et obtenu ces sortes de distinctions, dont » il a témoigné tant d'horreur (2). » Dans l'ordre des Prémontrés, les abbés ne portaient ni mitre ni gants, de peur, disaient-ils, de concevoir de l'orgueil et de la vanité en portant des ornements qui ne conviennent qu'aux évêques.

On voit par le règlement que Clément IV fit pour ceux qui jouis-

---

Recueil, Contes dits et Fabliaux des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, par Achille Jubinal. Paris, 1839, vol. II, p. 204.

Il ne a riens de Sainct Michiel
Fors les parois
Et l'image que le biau Rois
Fist parer de ses vieux orfrois.

(1) Ducange dit que le mot *infula* se prenait dans trois sens différents : 1° tantôt il signifiait chasuble, et c'est le cas actuel ainsi que dans le premier paragraphe du testament cité plus haut, *decem infulas*; 2° les fanons de la mitre; 3° il désignait ce qui servait à recouvrir la tête, et peut-être dans quelques cas il indiquait la mitre elle-même.

(2) *Traité historique de la Liturgie sacrée*, par L.-A. Bocquillot. Paris, 1701.

saient de cette faveur, que dans les conciles et les synodes les abbés ne portaient qu'une mitre garnie d'orfrois seulement, sans perles, sans pierreries, sans lames d'or ou d'argent, et que les ecclésiastiques ayant ce même privilége avaient une mitre blanche toute simple et sans ornements, afin de les distinguer des évêques qui, dans ces assemblées, avaient la *mitra preciosa* sur la tête. Des nombreuses étoffes laissées par Philippe de Dreux, quelques-unes ont pu servir à confectionner des mitres distribuées après sa mort.

La mitre dont il est question (si elle a réellement appartenu à ce prélat) a pu être du nombre des objets dont la distribution fut abandonnée aux exécuteurs testamentaires et offerte par eux à l'église cathédrale : *Do... ea quæ non sunt ordinata superius ut vascula argentea supellectilla, annuli, zonæ aureæ, panni serici et alia si qua sunt per ordinatores distribuentur secundum formam prædictam et disponentur* (1).

Il existe encore une ancienne mitre, d'une conservation parfaite, d'un autre évêque de Beauvais, c'est celle de Jean de Marigny, élu évêque et comte de cette ville et pair de France en 1342, et qui mourut archevêque de Reims en 1351 ; elle se trouve actuellement en la possession de M. l'abbé Jouan, vicaire-général d'Evreux ; elle est aussi dépourvue de ses fanons pendants. M. Didron en donne la gravure dans ses *Annales archéologiques*, tome XIII, p. 68. Sous le point de vue de l'art de la broderie au moyen-âge, elle offre un bien grand intérêt, car c'est un vrai spécimen de ce genre de travail. Dans ces temps les vêtements de soie brodés et historiés, comme la mitre de Jean de Marigny, ont joui d'une grande vogue à cause de leur prix excessif ; ainsi M. Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*, nous apprend que Philippe-le-Hardi avait telle pièce brodée de ses armes qui lui avait coûté 800 livres (environ 30,000 fr. de notre monnaie actuelle).

Les anciennes mitres qu'on retrouve maintenant dans les musées ou dans les trésors des cathédrales sont en petit nombre ; la rareté de cet ancien habillement épiscopal attire l'attention tant pour les bro-

(1) Il arrivait souvent que l'évêque léguait par son testament sa plus belle mitre à l'église cathédrale. Dans les inventaires des trésors de l'église Saint-Paul de Londres et Saint-Pierre d'Yorck, nous voyons des preuves de cette générosité des prélats à leur mort. Quant aux mitres d'une valeur moins grande, elles provenaient des dons de la petite noblesse ou de personnes d'une condition inférieure. (Note de M. W. Burges.)

deries, que pour les étoffes dont ils sont composés ; nous ajouterons que la forme des trois mitres, celles de Philippe de Dreux, de Jean de Marigny et de Saint Thomas de Cantorbery, est presque identique, quoique n'étant pas de la même époque.

Quant aux étoffes qui ont été employées à la confection de cette mitre, elles étaient probablement d'origine française (1). Les manufactures d'où l'une d'elles est sortie avaient suivi certainement, pour son exécution, un modèle de l'art byzantin que les tisserands orientaux ont popularisé à travers l'Europe, ainsi que leurs successeurs lors de la domination de la Sicile. Au moyen-âge, une partie des tissus précieux et surtout les soieries venaient de Byzance et de l'Orient, et c'est principalement sur le commerce de ces marchandises que Venise fonda le colosse de ses richesses et de sa puissance navale ; puis cette ville s'étant livrée à la fabrication, elle imita à s'y méprendre les étoffes de Damas, et ce nom là est resté a des produits qui n'avaient plus qu'un faible reflet de l'Orient. Pour les dessins de ces tissus, bien qu'on ait pris pour des symboles hiéroglyphiques les diverses figures de volatiles et d'animaux représentés dans le tissu à l'aide des procédés de tissage, c'est une erreur, ce sont tout simplement des ornements exécutés dans l'Orient ou en Europe sans aucune attribution.

MATHON.

---

(1) Au XIe siècle, dit M. Delaborde, la France fabriquait déjà elle-même des étoffes et des tapis dans le genre byzantin. Les Flandres et l'Artois s'étant emparés de ce travail, le gardèrent longtemps. On lit dans le Livre des Mestiers d'Est, Boileau, 1269 : *Quiconques veut estre tapicier de tapis sarrazinois à Paris, estre le puet franchement.*

NOTE

SUR DES ÉTOFFES ANCIENNES FABRIQUÉES EN SICILE.

La Société Académique de l'Oise doit à M. William Burges non-seulement la gravure de la mitre de Philippe de Dreux, mais encore cette note sur d'anciennes étoffes ainsi que les dessins qui l'accompagnent. Cette savante étude trouve utilement sa place dans les mémoires, à côté de la notice sur la mitre, et en publiant cette partie d'un travail sur les anciens tissus, qui a paru dans l'*Archeological Journal*, avec les additions et les dessins que M. W. Burges a adressés à M. Mathon, la Société Académique de Beauvais rend hommage aux heureux succès de ce jeune architecte anglais (1).

Dans ces dernières années les archéologues français ont jeté un grand jour sur la fabrication des étoffes anciennes et des ornements qui souvent les enrichissent; malheureusement on ne retrouve maintenant que bien peu de débris de ces tissus. Pour compléter la lumière apportée sur ce sujet par M. Michel, le père A. Martin (2) dont on regrette vivement la perte, donne dans ses ***Mélanges archéologiques*** les gravures de différentes étoffes anciennes dont le dessin révèle à un très haut degré l'art oriental. Je pense que les matières premières, c'est-à-dire les étoffes qui ont servi à confectionner la mitre de Philippe de Dreux, conservée au Musée de Beauvais, et qu'il m'a été permis de dessiner, quoique de goût oriental, ont été cependant fabriquées en France; je donnerai, comme preuves à l'appui de cette hypothèse, quelques détails concernant les manufactures de tissus.

---

(1) Parmi les architectes qui ont concouru l'année passée pour l'érection d'un temple protestant à Constantinople, c'est M. W. Burges qui a remporté le premier prix. Il avait eu le même succès dans le concours européen qui a eu lieu précédemment pour la construction de l'église Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille. On a bien délivré le prix de 10,000 fr. à MM. Burges et Clutton, mais on ne leur a pas donné la direction des travaux de leurs plans, bien que le programme du Concours l'ait indiqué. (Voir les articles publiés à ce sujet par M. Didron, dans ses *Annales Archéologiques*, 1856.)

(2) C'est à ce savant Jésuite qu'on doit le plan de l'autel du grand-séminaire de Beauvais.

Au nombre des débris curieux d'étoffes dites byzantines trouvés en France dont les dessins sont imités de ceux des tissus originaires de l'Orient, on doit mentionner un vêtement sacerdotal portant des inscriptions arabes (1). Il a été trouvé dans la tombe d'un évêque du XII^e^ siècle, à Bayonne, en 1853 (2). On peut voir à Paris, au Musée de Cluny, ce vêtement précieux, ainsi que la crosse ornée d'émaux semblables à ceux de Limoges, et d'autres objets trouvés dans la même tombe ; nous donnons ci-dessous la gravure de cette étoffe, fig. 1. On ne peut guère avoir de doute sur l'origine de ces objets, ils appartiennent à cette période où les tissus de soie d'or et d'argent venaient par Constantinople et Jérusalem alimenter les magasins d'Europe.

Figure 1.

(1) M. Delaborde, dans son *Glossaire*, dit qu'on appelle *Lettres de Sarrazin* et aussi *Lettres de Damas* des inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes et les vases venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue, qu'elles ne conservent des caractères arabes que la forme rudimentaire et comme l'apparence.

(2) M. Burges a mis sous les yeux des membres de l'Institut archéologique de Londres les dessins ci-joints. Ils ont été gravés depuis pour les *Mémoires de l'Académie de l'Oise*.

Je dois citer un exemple de ce que M. Michel appelle la seconde période, alors que les Siciliens et après eux les Italiens commencèrent à établir des manufactures de soie pour leur propre compte, afin de se soustraire au tribut qu'ils payaient à l'Orient; malgré tout, comme on doit s'y attendre, le goût oriental dominait dans le dessin et s'imposait en général par la force de l'habitude.

Suivant toute apparence, à l'époque de la conquête de la Sicile par les Normands, ceux-ci trouvèrent annexée au palais des Emirs de Palerme, comme c'est l'habitude des souverains orientaux, une fabrique d'objets précieux destinés à la garde-robe des souverains, ou à servir de présents, et cette coutume s'est encore conservée jusqu'à nos jours dans tout l'Orient; c'était donc une manufacture de vêtements d'honneur. Les Rois de Sicile, de race normande, trouvèrent cette manufacture, et Roger I lui donna de l'extension en transplantant en Sicile les ouvriers en soieries qu'il enleva aux villes grecques où ses armées avaient semé le ravage.

A l'origine, la plupart de ces artisans devaient être mahométans, et nous trouvons en conséquence des dessins et des inscriptions mauresques dans la plupart des vêtements restés des manufactures siciliennes de cette époque. Les vêtements du sacre des Empereurs d'Allemagne conservés autrefois à Nuremberg, mais déposés maintenant à Vienne, sont tout-à-fait dans ce goût oriental.

Le manteau ou pluvial, qui se rapproche pour la forme de la chape, présente des inscriptions cufiques qui rappellent qu'elle a été tissée à Palerme en 1133, tandis que la tunique offre la date un peu plus récente de 1181; mais cette date est en latin (1).

Le morceau d'étoffe, dont on voit ici la gravure fig. 2, et que j'ai exa-

---

(1) Les dessins de ces remarquables vêtements ont été publiés dans un ouvrage publié à Nuremberg par M. d'Ebner, en 1791. L'une des tuniques a été gravée par Willemin dans ses *Monuments inédits*, pl. 21. L'inscription rappelle qu'elle a été faite « dans l'heureuse ville de Palerme, » *operatum felici urbe Panormi*, sous le règne de Guillaume, roi de Sicile. Le chevalier Gally, dans ses *Normands en Sicile*, vol. II, p. 242, affirme qu'un savant antiquaire sicilien, après un examen approfondi des inscriptions sarrazinoises du plafond de la *capella Reale*, bâtie sous le roi Roger et achevée en 1139, a reconnu que ces inscriptions sont identiques avec celles de la robe d'honneur mentionnée plus haut, portée par le roi Roger en 1133, et plus tard par l'empereur Henri VI. On s'en servit ensuite pour la robe du couronnement impérial, et enfin on la transporta à Vienne. Les Sarrazins de la Sicile avaient une autre robe, qu'ils offrirent à l'empereur Othon pour se concilier ses amitiés. Elle tomba par succession entre les mains de Frédéric II, et on la retrouva quand on ouvrit sa tombe.

Figure 2.

miné, fut découvert dans la tombe de l'empereur Arrigo ou Henri VI, mort en 1196. Elle semble avoir eu à l'origine cette couleur que dans l'inventaire on appelle ***Diarhodon***, c'est-à-dire qui éblouit les regards à l'égal du feu. Cette étoffe a perdu aujourd'hui tout son éclat, et elle est d'un rouge obscur de mûres. Le ***Rhodinum*** était moins foncé et couleur de rose, et le ***Leucorhodina***, plus pâle et quoique de la même couleur, avait une nuance plus délicate. L'inventaire de la ***Capella Réale***, fait en 1309, offre un nombre considérable de vêtements sa-

cerdotaux d'or et de soie ornés de dessins de lions, d'antilopes, de paons, de perroquets, etc. (ce dernier animal se voit sur un des tissus de la mitre), de telle sorte, en vérité, qu'on croirait relire les comptes d'Anastase sur les richesses de saint Pierre de Rome au IXe siècle (1). Le même inventaire parle d'une *cappam unam vetustam decauratam super seta rubea, ad aviculos et alias operas*, « une vieille chappe » dorée sur soie rouge, avec de petits oiseaux et autres ouvrages, » description qui peut parfaitement s'appliquer à l'étoffe trouvée dans la tombe d'Henri VI. Je ferai seulement remarquer que le dessin des animaux a un caractère tout oriental et présente une analogie frappante avec les sculptures du cor de chasse d'ivoire conservé dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, présent offert, si l'on en croit la tradition, par Haroun-al-Raschid à l'Empereur Charlemagne. (2)

La Sicile était renommée à cette époque dans tous les pays, non-seulement pour ses étoffes de soie et d'or, mais aussi pour ses applications de pierres précieuses sur les broderies. Un historien contemporain, cité par M. Michel, dit : *Margaritæ quoque aut integræ cistulis aureis includuntur, aut perforatæ filo tenui connectuntur, et eleganti quadam dispositionis industria picturati jubentur formam operis exhibere.* Des perles, soit entières et enchassées dans l'or pur, soit percées et retenues par un léger fil, peintes avec art et disposées avec élégance, indiquaient la forme du travail. Un specimen de ce genre est parvenu jusqu'à nous et est conservé dans le dôme de Palerme avec d'autres objets composant l'habillement qui a servi au couronnement d'Henri VI. Le morceau d'étoffe dont nous donnons ici la gravure, fig. 3, est la broderie de la robe de Constance, épouse de Henri; elle est faite de plaques d'or, ornée alternativement d'émaux cloisonnés et de filigranes cousus sur toile; les entredeux sont garnis

---

(1) Anastase le bibliothécaire, en faisant, vers le milieu du IXe siècle, dans son *Liber pastoralis*, l'énumération du mobilier de quelques églises, décrit à chaque instant des voiles de sanctuaire ou des vêtements pontificaux chargés de figures d'animaux et de représentations de toutes espèces : *Vestes cum rotis et aquilis, cum leonibus et gryphis et unicornibus, cum pavonibus; habentes leones cum arboribus et gryphis, cum cancellis et rotis, etc.* (Voir *Willemin*, tome Ier, page 68.)

(2) Les dessins des restes curieux trouvés dans la tombe de Henri VI, ainsi que dans celle de Roger, qui mourut en 1154, et de l'impératrice Constance, se trouvent dans le *Regali sepolcri del Duomo di Palermo*, publié à Naples, 1784, in-folio.

de perles et retenus par un léger fil *perforatæ filo tenui* (1). Beaucoup de perles ont disparu.

Figure 3.

Nous donnons aussi le dessin, fig. 4, d'un de ces émaux, mais d'une dimension plus grande que sur l'ornement; les couleurs (rouge, bleue et blanche) sont variées dans les deux segments composant chaque trèfle, le centre est rouge, entouré de bleu, et bordé de blanc. L'Impératrice, qui mourut en 1198, fut enterrée dans un tombeau de porphyre et placé dans l'intérieur du dôme de Palerme.

Figure 4.

WILLIAM BURGES,

Architecte.

(1) Le dessin de cette riche bordure, de grandeur naturelle, ainsi que le diadème orné de pierreries, et d'autres restes curieux trouvés dans le tombeau de l'impératrice, peut se voir dans le *Regali sepolcri*.

MONNAIES DU XV^e^ SIÈCLE.

Il y a quelques mois, un sieur Lecat a découvert à Secqueville, commune de Blargies, près Formerie, environ 200 pièces de monnaie, d'or, d'argent et de billon, françaises et étrangères, et deux bagues en argent, le tout renfermé dans un pot en terre de Savignies qui fut brisé immédiatement.

Quelques pièces étaient déjà dispersées, lorsque j'eus connaissance de cette trouvaille; mais comme j'ai pu voir toutes celles qui se trouvaient encore entre les mains du sieur Lecat, et la majeure partie de celles qui avaient été vendues, je puis donner un détail assez complet de ce petit trésor. Voici l'indication de toutes les pièces que j'ai vues. (Les plus belles se trouvent maintenant dans les collections de MM. Bouchard, Lévêque, Mérot, et dans la mienne.)

CHARLES VII, *roi de France, a régné de* 1442 *à* 1461.

Billon : Blancs à la couronne; 3 pièces.
Demi-blanc à la couronne; 1 pièce.

LOUIS XI, *dauphin de Viennois, avant son avènement au trône.*

Billon : Blanc du Dauphiné. † LVDOVICVS DALPHS VIENEN, écusson écartelé au 1^er^ et au 4^e^ de 3 fleurs de lys, et aux 2^e^ et 3^e^ d'un dauphin; revers : † SIT NOMEN DNI BENED. Croix cantonnée de 2 fleurs de lys et de 2 dauphins.

LOUIS XI, *roi de France, de* 1461 *à* 1483.

Or : Ecu à la couronne, type de l'écu de Charles VII; 1 pièce.

Argent : Gros aux fleurs de lys; 10 pièces. Sur l'un de ces gros on

voit la lettre P placée au cœur sur la croix du revers. Cette lettre est la marque de l'atelier de Perpignan, où Louis XI fit frapper monnaie pendant l'occupation temporaire du Roussillon.

Billon : Blancs à la couronne et au soleil. Ces deux espèces sont les plus nombreuses.

CHARLES VIII, *roi de France, de* 1483 *à* 1498.

Billon : Blanc au soleil ; 1 pièce.

HENRI VI, *roi d'Angleterre, de* 1422 *à* 1455 *et de* 1471 *à* 1472.

Or : Demi-nobles ; 2 pièces.

Argent : Gros à la tête de face ; 13 pièces frappées à Londres et à Calais.

EDOUARD VII, *roi d'Angleterre, de* 1460 *à* 1471 *et de* 1472 *à* 1483.

Argent : Gros à la tête de face ; 3 pièces frappées à Londres et à Yorck.

JEAN V ou VI, *duc de Bretagne, de* 1399 *à* 1442.

Billon : Blanc à la targe échancrée ; 1 pièce.

FRANÇOIS II, *duc de Bretagne, de* 1458 *à* 1488.

Argent : Gros, six hermines dans un écu ; 1 pièce.

Billon : Blanc à la targe échancrée ; 1 pièce.

PHILIPPE-LE-BON, *duc de Bourgogne, de* 1419 *à* 1467.

Or : Florin au type de Saint-André, le prince porte les titres de duc de Bourgogne et de Brabant ; 1 pièce.

Billon : Plaques variées ; 5 pièces.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, *duc de Bourgogne, de* 1467 *à* 1477.

Argent : Gros ; 3 pièces. Les armoiries sont placées dans un écu au lieu d'occuper tout le champ comme dans les plaques de billon.

Billon : Plaques ; 2 pièces.
Demi-plaque ; 1 pièce.

RUPERT ou ROBERT *de Bavière, archevêque de Cologne, de* 1463 *à* 1480.

Or : Une pièce à bas titre.

AMÉDÉE IX, *duc de Savoie, de* 1465 *à* 1472.

Billon : Blanc à l'écu aux armes de Savoie ; 1 pièce.

Ces monnaies ont dû être enfouies au commencement du règne de Charles VIII, puisque la seule pièce qu'on puisse attribuer à ce prince est un blanc au soleil, et que ce type, qui est le dernier en usage sous le règne précédent, n'a été employé que dans les premières années du règne de Charles VIII. On ne trouve ici aucun des types créés plusieurs années après son avènement, c'est-à-dire des blancs au K couronné nommés Karolus, et de ceux frappés après son mariage avec Anne de Bretagne (1489), où se rencontre l'hermine de Bretagne associée au lys de France.

Quoique Charles VIII ait fait frapper des blancs à la couronne, on ne peut pas lui attribuer ceux qui sont classés plus haut au règne de Charles VII, à cause de leur dessin incorrect et des lettres monétaires qu'on voit sur deux d'entre eux, lettres qui furent généralement supprimées sous ce dernier règne et remplacées par des points secrets; l'état fruste de ces pièces indique, au surplus, qu'elles sont les plus anciennes en circulation.

On peut encore remarquer qu'aucun des barons ou princes étrangers nommés plus haut n'a vécu après 1488.

Par une simple conséquence de ce qui précède, les blancs à la couronne au nom de Louis doivent être attribués à Louis XI, quoiqu'il en ait été frappé de semblables sous le règne de Louis XII; ce qui est encore confirmé par ce fait que, malgré leur grand nombre, on ne voit aucune de ces pièces ayant la fleur de lys couronnée que Louis XII, par son ordonnance du 25 avril 1498, avait fait placer en tête des légendes, pour distinguer sa monnaie de celle de Louis XI. Ces explications ont pour but d'arriver à démontrer que le blanc du Dauphiné attribué à Louis XI, appartient bien à ce prince, et non au règne de Louis XII où quelques auteurs le classent.

Du reste, avant cette découverte même, plusieurs bonnes raisons militaient en faveur de l'opinion qu'elle est venue confirmer.

La première, c'est que Charles VII, dans son ordonnance du 7 juin

1456, qui fixe le cours de différentes monnaies circulant alors en France, dit, en parlant de celles du Dauphiné : « Item les monnoyes » tant d'or que d'argent au nom et armes de nostre dict fils le Dauphin » de Viennois, que de présent il fait faire en ses monnoyes, auront » cours en nostre royaume pourveu qu'elles soient de poix et aloy » tels que les nostres. » Une autre raison est que Louis XII n'étant pas fils de roi de France, ne fut jamais Dauphin de Viennois; s'il a pris ce titre à son avénement au trône, comme souverain du Dauphiné, il est probable qu'il ne l'aura porté qu'accessoirement avec son titre de roi de France.

Toutes les monnaies étrangères et baronales ci-dessus décrites, à l'exception peut-être de celle de l'archevêque de Cologne, avaient leur cours légal établi en France dans les ordonnances royales.

Les bagues sont plates et minces ; l'une pesant 1 gramme 75, d'une largeur d'environ 5 millim., n'offre dans sa circonférence qu'une branche terminée en cône de pin reproduite deux fois.

L'autre pesant 1 gr. 50, et d'une largeur d'environ 8 millim., est la plus curieuse. Voici son développement.

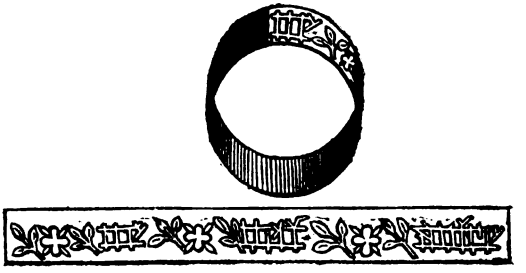

L'inscription *ne velt aultre* (ou *autre*) n'indique-t-elle pas une alliance? et ces deux bagues ne sont-elles pas celles de deux époux?

Je dois, en terminant, remercier M. Bouchard, membre de la Société, des renseignements qu'ils m'a donnés pour le classement et l'appréciation de ces monnaies, et M. Mathon pour la lecture des caractères bizarres de cette bague, actuellement dans la collection de M. Mérot.

PONTHIEUX.

PIERRE DE LA ROQUE

A MOGNEVILLE.

La pierre de la Roque, située sur le sommet d'une espèce de promontoir qui domine au sud-est le village de Mogneville, canton de Liancourt (Oise), est un massif naturel formé de deux bancs de calcaire grossier à nummulites légèrement inclinés. Le banc inférieur est presque totalement enterré, et ne s'aperçoit que du côté du nord-ouest; le second est composé d'une pierre cubique, placée du même côté, de deux pierres accolées qui occupent le milieu, et qui sont l'une et l'autre plus longues que hautes, enfin d'une quatrième pierre presque cubique formant l'extrémité sud-est et s'enfonçant en partie dans le sol.

La longueur totale du massif est de quatre mètres, sa hauteur moyenne au-dessus du sol de 110 à 120 centimètres, son épaisseur de 165 centimètres au sud-est, et de 110 à 120 à l'autre extrémité.

Les enfants de chœur de Mogneville sont obligés, pendant la semaine sainte, d'aller, à l'heure de l'Angelus, *écarteler*, c'est-à-dire faire battre leurs crécelles jusqu'à l'endroit où est placée la pierre de la Roque. S'ils ne le faisaient pas, les habitants ne leur donneraient pas d'œufs de Pâques. Cette pierre n'est point, d'ailleurs, l'objet de pratiques superstitieuses, il ne s'y rattache aucune tradition.

Du haut du monticule où le massif est placé, l'œil peut embrasser un vaste et brillant horizon. Ce lieu était bien propre pour les cérémonies des Celtes; rien ne prouve cependant d'une manière bien positive que les Druides y aient offert des sacrifices. On a été porté à le supposer à cause du nom particulier que porte la pierre, de l'attention dont elle a toujours été l'objet, et de la coutume où sont les enfants d'y aller dans la semaine sainte.

BARRAUD.

DESCRIPTION

DES

VITRAUX DES HAUTES FENÊTRES

DU

CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

Pour terminer la description des vitraux de la cathédrale de Beauvais, il ne nous reste à examiner que ceux qui remplissent les fenêtres du chœur. Là ne se retrouvent plus de ces scènes variées tirées de la Sainte-Ecriture ou des légendes, telles que nous en avons vu dans la chapelle de la Vierge et dans plusieurs autres parties de l'église. Si l'on excepte une seule travée, ce sont partout de hautes figures de saints qui se tiennent dans une parfaite immobilité. Chacune des divisions dont se composent les différentes fenêtres en contient une, de sorte que le nombre des figures est absolument le même que celui des petites arcades du clerestory. On a eu, il faut en convenir, une grande et heureuse idée en rangeant ainsi, au haut de l'édifice, au-dessus des siéges occupés par le clergé, ces saints debout, immobiles, dans l'attitude du recueillement et du respect. C'est l'Eglise du ciel venant s'unir à celle de la terre pour assister à l'adorable sacrifice et rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû. Ce sont les élus du Seigneur

déjà en possession de la gloire qui veulent encourager leurs frères vivant sur la terre de l'exil et leur montrer le chemin qui conduit à la céleste patrie; c'est le séjour des bienheureux qui semble s'ouvrir devant nous quand un pieux sentiment nous fait élever le regard vers la voûte du temple. Au fond de l'hémicycle, au-dessus de l'autel où se renouvelle chaque jour l'immolation du calvaire, apparaît Jésus en croix ayant à sa gauche sa divine Mère; les douze apôtres devant un jour juger les douze tribus d'Israël occupent les autres ouvertures de l'apside. Dans le reste du chœur, aux patrons du diocèse se sont joints les saints que nos pères honoraient d'un culte particulier, les patrons de quelques donateurs, puis un grand nombre d'autres bienheureux qui paraissent surtout avoir pris place ici, parce qu'ils ont subi le même genre de martyre que l'apôtre du Beauvaisis, ou qu'ils sont venus en même temps que lui dans les Gaules. Le fond du vitrail, où est peinte chacune des figures, représente une arcade surmontée de nombreux pinacles et enrichie d'ornements divers qui accusent le XIV^e^ siècle. C'est en effet l'époque à laquelle remontent tous ces vitraux, à l'exception cependant de quelques-uns qui ont été refaits au XVI^e^ siècle. Lorsqu'il s'agira de ces derniers, nous ferons connaître le temps de leur fabrication, notre silence tiendra lieu d'indication pour les autres. Nous commencerons notre visite par la gauche, ainsi que nous l'avons fait pour les chapelles. Comme les fenêtres de la partie antérieure du chœur ont trois divisions, on y trouvera trois personnages différents. Les travées du sanctuaire ne nous en offriront que deux, parce qu'il n'y a là que deux petites arcades dans chaque fenêtre.

1^re^ FENÊTRE. — *Saint Evrost.* — *Saint Just.* — *Saint Germer.* — La première figure qui se présente à nous dans la fenêtre du chœur, la plus rapprochée de la nef du côté du nord, est celle de saint Evrost. Issu d'une noble famille de Beauvais, ***Evrost*** (autrement Ebrulfe), s'adonna, dès ses plus tendres années, à la pratique des vertus chrétiennes. A peine fut-il parvenu à l'âge où il pouvait jouir de la liberté, qu'il n'en usa que pour se séparer du monde, et se retirer dans la solitude. Il choisit à cet effet, à quelque distance de la ville épiscopale, un lieu retiré qui, depuis, fut appelé *Oroër*, et où il se construisit une cellule avec une petite chapelle. Pendant quelque temps il lui fut permis d'être seul dans sa retraite, et de n'avoir à s'occuper que de sa propre sanctification; mais, bientôt, d'autres

chrétiens fervents, instruits de ses vertus, et conduits par l'inspiration de la grâce, vinrent l'y trouver et le conjurer avec instance de les recevoir près de lui pour les diriger dans les voies du salut. Convaincu que c'était la volonté de Dieu, le pieux solitaire n'osa refuser, et son ermitage se transforma en un important monastère dont il devint le chef. Cependant, Evrost n'était pas engagé dans les ordres. Ravigue, évêque de Beauvais, qui connaît ses éminentes qualités, ainsi que le bien immense qu'il fait parmi ses frères, l'appelle près de lui, et lui déclare qu'il veut l'élever à la prêtrise. Après bien des résistances, inspirées par son humilité profonde, il se soumet à l'obéissance, et parcourt les divers degrés de la sainte hiérarchie. Le caractère sacerdotal est pour lui un aiguillon qui le fait marcher d'un pas plus rapide dans les voies de la perfection ; il lui donne, sur ceux qu'il est chargé de conduire, une plus grande autorité dont il se sert aussi pour leur avancement spirituel. Bientôt il lui faudra les quitter, du moins pour quelque temps. Un nouveau monastère s'est fondé, près des portes d'Amiens, en l'honneur de saint Fuscien. Fredegonde l'a pris sous son patronage; elle y appelle le saint abbé d'Oroër, qu'elle charge d'organiser le nouvel établissement, et d'en diriger les religieux. Tout occupé de la conduite de la communauté de Saint-Fuscien, Evrost reporte souvent ses pensées vers le lieu qui lui était cher à tant de titres. Il ne pouvait se défendre d'un sentiment pénible en se rappelant l'état d'abandon où se trouvait l'église autrefois bâtie sur le tombeau de saint Lucien, près des murs de Beauvais, et méditait souvent sur les moyens de la relever. Pendant que ces pensées occupaient son esprit, saint Lucien lui apparaît, le presse de faire rechercher les corps des compagnons de son martyre, et de les réunir au sien dans la même église. Evrost se hâte de venir communiquer à Dodon, successeur de Ravigue sur le siége de Beauvais, la mission dont il est chargé. Des recherches sont faites, et l'on ne tarde pas à découvrir, à Montmille, les précieux restes de Julien et de Maxien, qui avaient partagé les travaux et la gloire de l'apôtre du Beauvaisis. Dès-lors l'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Fuscien ne se donnent plus de repos qu'ils n'aient rétabli l'abbaye de Saint-Lucien. Chilpéric I^er^, auquel ils se sont adressés, ordonne que l'église en soit réédifiée, et accorde pour cela des sommes considérables. Evrost, mis à la tête du monastère qu'il avait fait relever de ses ruines, ne cessa pas néanmoins de prodiguer ses soins à ses abbayes d'Oroër et de Saint-Fuscien. Il se multipliait en quelque sorte lui-même, afin de

témoigner une égale sollicitude à chacune de ces communautés, où le travail des mains, l'étude et les divers exercices de la vie religieuse, faisaient régner la paix et le bonheur. Mais tant de soins finirent par épuiser la mesure de ses forces; il mourut en visitant une de ses maisons, en 598, le 26 juillet, jour où l'Eglise célèbre sa fête.

Saint Evrost, sur le vitrail, a pour vêtements une longue tunique grise, une ample coule de la même couleur avec un capuchon noir qui lui couvre la tête. Il retient de son bras gauche une crosse dont la volute seulement est en or, et des deux mains il présente un livre ouvert, sur les feuillets duquel on lit les premières paroles du Symbole des Apôtres : *Credo in Deum Patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.*

Sous les pieds du saint est écrit son nom en lettres majuscules: S. EVROST.

Plus bas, l'on a placé au milieu d'ornements variés les armoiries du chapitre, de *gueules à la croix d'or cantonnée de quatre clefs également d'or;* c'est aux frais du chapitre que cette verrière aura été faite, ainsi que toutes celles qui portent les mêmes armes.

Saint Just naquit à Auxerre, au commencement du v^e^ siècle, sous l'épiscopat de saint Amateur. Ses parents, Justin et Félicie, appartenaient aux premières familles de la ville. Ils élevèrent leur fils dans les sentiments de foi et de piété dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Justin avait un frère nommé Justinien qui, encore enfant, avait été dérobé à sa famille et conduit à Amiens, où un marchand, nommé Loup, l'avait acheté comme esclave, mais l'éloignement des deux pays et le nombre des années en avaient fait entièrement perdre le souvenir. Instruit par une vision céleste, Just qui était alors à peine âgé de neuf ans, déclare à ses parents que son oncle est encore vivant; il leur fait connaître le lieu où il réside et les conjure d'aller le racheter. Ses paroles sont d'abord peu favorablement accueillies; on considère tout ce qu'il raconte comme un rêve d'enfant; mais ses instances réitérées, l'assurance avec laquelle il s'exprime, les détails circonstanciés qu'il donne, déterminent enfin Justin à partir avec son fils pour la ville d'Amiens. Les deux voyageurs s'arrêtent d'abord à Melun, où le jeune enfant se dépouille de sa tunique pour la donner à un pauvre. A Paris, ils reçoivent l'hospitalité chez un chrétien fervent nommé Hippolyte. La ville d'Amiens, à laquelle ils arrivent bientôt, était alors occupée par les barbares qui avaient renversé

les temples et exerçaient contre les disciples de Jésus-Christ une persécution cruelle; cependant, il y avait encore dans cette ville beaucoup de chrétiens qui étaient parvenus à se soustraire à la fureur des ennemis de la religion. De ce nombre était Loup, dont les deux voyageurs découvrent facilement la demeure. Le pieux enfant et son père vont l'y trouver et lui exposent le but de leur voyage. Ayant appris qu'ils adoraient le même Dieu que lui, il les accueille avec bonté, les engage à passer la nuit chez lui et leur promet de leur rendre celui qu'ils cherchent s'il se trouve parmi ses esclaves. Aussitôt il fait paraître devant eux tous ceux qui sont attachés à son service afin qu'ils puissent reconnaître si leur parent se trouve en effet parmi eux. Tandis que Justin les examine attentivement, son jeune fils, arrêtant ses regards sur celui qui tenait un flambeau à la main, s'écria : « Voilà bien mon oncle Justinien ! » C'était effectivement lui.

Cependant l'arrivée de Justin, qui n'avait point dissimulé sa qualité de chrétien, avait été signalée au gouverneur de la ville, auquel on donnait, à cause de sa cruauté, le nom du fameux Rictiovare, et des émissaires avaient aussitôt reçu l'ordre de l'arrêter. Loup en est instruit; il en prévient ses hôtes, les presse de partir à l'instant avec Justinien, et parvient à les faire échapper de la ville à la faveur des ténèbres de la nuit.

Les trois voyageurs avaient déjà gagné le territoire du Beauvaisis; ils étaient arrivés dans un lieu nommé *Sinomovicus*, auprès de la fontaine *syrique*, dont les eaux se rendent dans la petite rivière d'Aire; ils s'y arrêtent pour prendre le repas et la nourriture dont ils ont besoin. Mais les satellites du gouverneur d'Amiens étaient à leur poursuite. Just, averti par le Ciel de leur approche, presse ses parents de terminer leur repas, et va lui-même se mettre en observation sur une éminence. Le premier objet qui frappe ses regards sont des cavaliers qui avancent à toute bride. Aussitôt il fait signe à Justin et à Justinien de se cacher dans une grotte voisine, et attend seul les soldats sans la moindre émotion. Ils arrivent, lui demandent où sont ses compagnons de voyage, et lui ordonnent avec les plus terribles menaces de découvrir leur retraite. Ce que vous commandez, répond Just, l'Evangile le défend. Je suis chrétien, je ne rougis pas de confesser Jésus-Christ, dont vous persécutez les zélés adorateurs. Voilà tout ce que je puis vous répondre. Quant à vous, qui, pour obéir à votre maître, rendez vos hommages à des idoles sans raison, Dieu vous réserve, en punition d'un tel crime, des flammes éternelles.

Irrités des reproches et des menaces que leur adresse le jeune enfant, ils se jettent sur lui et lui tranchent la tête. Le saint, toutefois, reste immobile; il reçoit sa tête dans ses mains, et ses lèvres murmurent encore une prière. A la vue du prodige, les soldats sont saisis de frayeur; ils s'éloignent au plus vite. Peu de temps après, Justin et Justinien sortent de leur retraite, et voient avec une inexprimable douleur le jeune enfant décapité et baigné dans son sang. Tandis qu'ils le contemplaient en répandant des torrents de larmes, il ouvre tout-à-coup la bouche pour leur faire connaître le lieu du voisinage où il veut être inhumé, et leur demande de porter sa tête à sa mère. Ses volontés sont exécutées : son corps reste à Sinomovicus, et son chef sacré est remis à Félicie, puis transporté à l'église d'Auxerre, où il devient l'objet de la vénération des fidèles.

Les chrétiens de Sinomovicus n'ignorèrent pas ce qui s'était passé sur leur territoire; ils vinrent prier au tombeau de saint Just, puis ils y bâtirent une chapelle célèbre dans la contrée. Plus tard on établit dans le même lieu une abbaye, et il s'y forma un bourg important, qui prit le nom du jeune et généreux martyr.

Saint Just est représenté dans la seconde division de la même fenêtre. On est tout étonné de lui trouver une si haute taille, des membres si forts, des traits si prononcés. Ce n'est pas là évidemment un enfant de neuf ans, c'est un homme d'un âge fait; il n'est pas moins grand que saint Evrost. Il faut que le peintre-verrier ait bien peu étudié la légende que nous venons de rapporter pour être tombé dans une semblable erreur. Le martyr est vêtu d'une robe jaune et d'une chlamyde de pourpre qui lui descend de l'épaule gauche sous le bras droit. Du même bras il retient un long bâton de pélerin surmonté d'un double pommeau d'or. Sa tête, placée entre ses deux mains, rappelle le prodige qui s'opéra au moment même où il fut décapité.

Au bas on lit : S. IVST, et au-dessous de cette inscription sont les armes de Nicolas Fumée, 85e évêque de Beauvais : *d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besans d'argent, trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe* : l'écu est sommé, au milieu, d'une crosse tournée à droite.

Saint-Germer naquit sous le règne de Clotaire II à Wardes, près de la rivière d'Epte. Devenu par la mort de ses parents maître d'une grande fortune dans un âge encore peu avancé, il sut éviter les écueils auxquels ses biens et sa jeunesse pouvaient l'exposer et persévérer

dans la pratique des vertus chrétiennes; il s'appliqua surtout à faire aux pauvres d'abondantes aumônes, à secourir les malheureux et à enrichir les églises. Le roi Dagobert I, à la cour duquel se trouvaient déjà plusieurs membres de sa famille, le fit venir près de lui. Frappé de ses éminentes qualités, il lui donna une place importante dans son palais. Germer eut bientôt distingué parmi les personnages qui environnaient le prince, ceux dont il devait faire ses amis; saint Ouen et saint Eloi lui parurent surtout dignes de sa confiance, et bientôt il s'unit à eux par les liens d'une douce et sympathique intimité. Après quelques années de séjour à la cour de Dagobert, il pensa à s'associer une épouse chrétienne qui partageât son sort et sa fortune. Son choix se fixa sur une jeune personne nommée Domane, issue des seigneurs de La Roche Guyon. Dieu bénit cette union, et Domane devint mère de trois enfants qui s'appliquèrent à marcher sur les traces de leurs vertueux parents.

Son crédit à la cour était si bien affermi, que la mort du roi ne changea rien à sa haute position; il continua d'être auprès de Clovis II ce qu'il avait été auprès de Dagobert. Les deux pieux amis avec qui il était intimement uni avaient été aussi maintenus dans leurs charges; mais l'Eglise voulut bientôt compter au nombre de ses premiers pasteurs des hommes si éminents par leurs vertus personnelles et par leur zèle pour la religion : Ouen fût élu archevêque de Rouen et Eloi appelé à succéder à saint Achair sur le siége de Noyon.

Attaché au siècle par des liens qu'il ne pouvait rompre, Germer éprouva un vif sentiment de peine en voyant s'éloigner les deux amis qui faisaient le charme de sa vie. Il continua à avoir avec eux les plus intimes relations. La nouvelle dignité dont saint Ouen était revêtu ne fit qu'augmenter la confiance qu'il avait en lui. Il lui ouvrait son cœur et le consultait souvent sur ses intérêts spirituels. Dès qu'Amalbert, son fils, fut à l'âge d'être instruit des vérités de la religion, il le confia à sa tendre sollicitude et le pria de diriger sa première éducation.

Tous ses désirs et toute son ambition se portaient depuis longtemps vers l'état religieux; une circonstance bien douloureuse pour son cœur le détermina à l'embrasser sans délai. Il vint à perdre une de ses filles qu'il aimait tendrement. L'autre s'était consacrée au Seigneur. Il ne lui restait plus qu'Amalbert que son aptitude aux affaires et sa grande piété rendaient digne de lui succéder. Il le présente au roi, le lui fait agréer, et obtient la permission de quitter le palais et de se rendre auprès de saint Ouen. Le pieux archevêque de Rouen, tou-

ché de la généreuse résolution de son ami, l'admet avec joie dans le monastère de Pentalle, tandis que Domane, de son côté, se consacre aussi au Seigneur. Sa vie fut si exemplaire et ses progrès si rapides, que l'abbé étant venu à mourir, il fut élu par les religieux pour lui succéder. Peu de temps après, l'archevêque de Rouen lui conféra le sacerdoce dont il s'était rendu si digne par ses vertus et son zèle. Pendant qu'il gouvernait avec sagesse et piété l'abbaye de Pentalle, Dieu le soumit encore a une bien rude épreuve. Clovis II avait emmené Amalbert dans une expédition qu'il fit en Gascogne. Le fils de Germer, à peine âgé de vingt ans, mourut durant le voyage après une courte maladie. Le généreux père avait déjà fait à Dieu bien des sacrifices, celui-ci coûta beaucoup à son cœur si aimant, mais il le fit encore avec une parfaite résignation et une entière conformité aux décrets de la Providence.

Devenu de nouveau, par la mort d'Amalbert, propriétaire des biens dont il s'était dépouillé, Germer se sent pressé de les employer à fonder un nouveau monastère et d'y réunir auprès de lui des religieux fervents. L'archevêque de Rouen approuve ce projet; il n'en fallait pas davantage pour qu'il fût mis de suite à exécution. Il s'agissait seulement de trouver un emplacement convenable. Les deux saints se transportèrent pour cela au delà de la rivière d'Epte, dans le diocèse de Beauvais, vers un endroit nommé Flay; tandis qu'ils promènent leurs regards sur les sites variés qui se présentent à eux, ils aperçoivent une solitude agreste et sauvage qui leur paraît convenir à un établissement monastique. Un nuage planait au dessus de ce lieu solitaire; tout à coup une voix se fait entendre et leur déclare qu'ils ne doivent pas aller plus loin, puis le nuage se dissipe et laisse tomber une rosée qui trace les contours des diverses parties du monastère. Les travaux furent suivis avec tant d'activité, qu'en très peu de temps le désert se transforma eu une abbaye florissante. La réputation du saint fondateur y attira un grand nombre de disciples, avides de se former sous la conduite d'un tel guide à la perfection évangélique. Ils ne purent recevoir ses conseils et s'encourager de ses exemples que pendant bien peu de temps. Après avoir gouverné son monastère trois ans et demi, le saint abbé termina sa carrière, le 22 septembre 658, et fut enterré dans l'église même qu'il avait bâtie.

Saint Germer porte un costume à peu près semblable à celui de saint Evrost, qui fut abbé comme lui. Il consiste en une tunique et une ample coule avec un capuchon; la tunique est grise, mais la coule

est noire ainsi que le capuchon. Le saint abbé a la tête tournée vers saint Just. Il tient de la main droite une crosse d'or, et de la gauche présente un livre ouvert, sur l'un des feuillets duquel on lit une partie de la Salutation Angélique : *tecum*, *benedicta tu*. Sur le feuillet opposé était le commencement de la prière : *Ave Maria gratia plena Dominus*. Il a été cassé et remplacé par un verre blanc.

Au-dessous du saint, on trouve encore son nom écrit en lettres majuscules : S. GERMER, et au-dessous de l'inscription, les armes du chapitre avec les mêmes accompagnements que dans la première division.

Les trois verrières que nous venons d'étudier, ainsi que celles qui garnissent la seconde fenêtre et que nous allons examiner tout à l'heure, sont de la même époque; car elles offrent la même ornementation, et il est impossible de ne pas y reconnaître la même manière de faire, qui plus est, la même main ; or, cette époque est suffisamment établie par les armes de Nicolas Fumée que nous avons remarquées au bas de la figure de saint Just. Nicolas Fumée, 85e évêque de Beauvais, en occupa le siége épiscopal depuis l'année 1575 jusqu'à l'année 1593.

2e FENÊTRE. — *Saint Lucien et ses compagnons, martyrs.* — Saint Lucien est l'apôtre et le premier évêque de Beauvais. C'est lui qui est venu éclairer des lumières de la foi nos pères plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Envoyé par le chef de l'Eglise avec un grand nombre d'autres généreux missionnaires pour évangéliser les Gaules, il part de Rome, sous la conduite de saint Denis, rempli de ce zèle ardent qui ne connaît aucun obstacle. Pour répandre la semence de la foi, il n'attendra pas qu'il soit parvenu au terme vers lequel il tend. Sur sa route même, il prêchera l'évangile de Jésus-Christ, et les commencements de son apostolat seront marqués par de rudes épreuves. Aux environs de Parme, où il exerce avec intrépidité son ministère sacré, on le jette dans les fers. Par-là on veut punir l'apôtre de son audace, et surtout l'empêcher de porter plus loin le nom de son maître. Mais les chrétiens du pays, déjà nombreux, parviennent à lui rendre la liberté, et facilitent son évasion. A peine est-il arrivé à Beauvais, où il doit exercer son ministère et jeter les fondements d'une nouvelle Eglise, qu'il y fait de rapides conquêtes. Ces hommes qui avaient opposé aux armées romaines une si vigoureuse résistance, se laissent vaincre par un simple missionnaire. La sublimité de son enseignement, l'éloquence de ses discours, l'entraînement de ses

ché de la généreuse résolution de son ami, l'admet [illegible] monastère de Pentalle, tandis que Domane, de son [illegible] aussi au Seigneur. Sa vie fut si exemplaire [illegible] pides, que l'abbé étant venu à mourir, il fr[illegible] pour lui succéder. Peu de temps après, l'[illegible] conféra le sacerdoce dont il s'était rendu [illegible] zèle. Pendant qu'il gouvernait avec sag[illegible] talle, Dieu le soumit encore a une bi[illegible] emmené Amalbert dans une expéd[illegible] de Germer, à peine âgé de vingt [illegible] une courte maladie. Le généreu[illegible] sacrifices, celui-ci coûta beau[illegible] encore avec une parfaite r[illegible] décrets de la Providence.

Devenu de nouveau, [illegible] dont il s'était dépouillé [illegible] der un nouveau mo[illegible] fervents. L'archev[illegible]ques que, pas davantage p[illegible]ophites, et que, lement de tro[illegible]s en l'envoyant dans le transportère[illegible]n ou Maxien et était prêtre; de Beauva[illegible]nat, portait le nom de Julien. Ces leurs reg[illegible] saint pontife se gardent bien de se sépa- coiven[illegible]onstance aussi grave; associés à ses travaux, établi[illegible] part à son triomphe et recevoir avec lui la palme du soli[illegible]rois généreux athlètes se retirent sur une colline peu dis- [illegible]eauvais, connue maintenant sous le nom de Montmille. Les [illegible]iens du voisinage viennent encore les y visiter et recevoir leurs [illegible]intes instructions. Mais l'asile où ils se sont retirés a été découvert; on envoie des satellites pour les y arrêter et les mettre à mort. Ils notifient à Lucien et à ses compagnons les édits des empereurs, et leur enjoignent de sacrifier aux idoles. On doit comprendre avec quelle énergie les confesseurs durent répondre à une semblable proposition. Irrités de leur refus, les agents de la persécution tranchent aussitôt la tête à Maxien et à Julien. Ils espéraient qu'effrayé par la mort de ses disciples, le vénérable vieillard cèderait enfin à leurs instances. Ils lui font une seconde sommation; mais celui-ci s'en indigne, proclame avec un nouveau courage la vérité de la religion, et proteste que nulle puis-

'irrait la lui faire abandonner. Il n'avait pas fini de parler,
le sa résistance, les assassins lui abattent également la
ut sur la colline une lumière extraordinaire, et en
ntendit une voix qui prononça ces paroles : « Cou-
' généreux serviteur qui n'as pas craint de ré-
'a gloire de mon nom, viens recevoir la cou-
. » Effrayés de ces prodiges, les satellites
'opéra un autre miracle : saint Lucien se
ins, alla traverser la rivière à Miauroy,
ivé au lieu qu'il avait choisi pour lui
'ieue de la ville. Dans la suite, on
monastère, qui prit le nom du

nts à Julien une aube, un
grecques, et une ample
uverte de croix à branches
commis une erreur, car ce cos-
ulien, d'après la légende attribuée à
ologes, n'était que diacre. Le saint porte sa
, ses yeux sont à moitié ouverts.

it ces mots : S IVLIANVS. Ils surmontent un écusson
un blason, qui probablement est celui du donateur : d'*azur . cœur d'or placé au-dessus d'un croissant d'argent, et surmonté d'un soleil d'or à huit pointes.*

Saint Lucien, sur son aube, porte une espèce de dalmatique à longs plis ondoyants, mais sans orfrois et sans bordure; il la relève d'un côté; un amict couvre ses épaules; à son bras gauche est attaché un manipule rouge; il retient du même bras sa crosse, dont on n'aperçoit plus que la hampe. Sa tête est couverte d'une mitre d'or; il la tient obliquement des deux mains. Ses traits sont ceux d'un vieillard vénérable; il a les yeux ouverts et paraît encore plein de vie.

Au-dessous de son nom, placé au bas de la verrière, S LVCIANVS, sont les armes du chapitre.

Maxien n'a pas plus que Julien le costume qui lui convient. Sur le vitrail il n'est que diacre, tandis que la légende d'Odon et les martyrologes lui donnent le titre de prêtre. Cette erreur est, du reste, la conséquence de l'autre. Le peintre savait que l'un des compagnons de l'apôtre du Beauvaisis était revêtu du sacerdoce et l'autre du diaconat seulement, il a cru que c'était Julien qui avait la dignité la plus éle-

vée, il a dû par là même ne donner à l'autre que la qualité de diacre. La tunique rouge que Maxien porte sur son aube est ouverte sur les côtés et garnie sur les bords d'une frange bleue ; elle a des manches très courtes, un amict environne le cou du saint qui a aussi au bras gauche un manipule rouge, et porte des deux mains, comme Julien, sa tête contre sa poitrine. Ses yeux sont fermés.

Le blason que nous avons remarqué au-dessous de Julien, d'*azur au cœur d'or, soutenu d'un croissant d'argent et surmonté d'un soleil d'or*, se retrouve également au bas de cette verrière, au-dessous de cette inscription : S. MAXIANVS.

3e FENÊTRE. — *Communion de saint Denis.* — Il y a beaucoup de rapport entre la vie de saint Denis, premier évêque de Paris, et celle de saint Lucien. Comme Lucien, Denis avait deux zélés auxiliaires avec lesquels il fut décapité sur la montagne de Montmartre, le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère; comme Lucien, il porta après son martyre sa tête entre ses mains et se rendit ainsi jusqu'au lieu qui devait lui servir de sépulture. Ce fut Larcia, femme du généreux chrétien chez lequel il demeurait, qui le trahit. Arrêté dans cette maison, ainsi que ses deux coopérateurs, au moment où il célébrait les divins mystères, il fut traîné avec eux dans la prison voisine. Le juge s'y trouva, et leur prescrivit de renier Jésus-Christ, mais ils furent inébranlables. Il les fit alors mettre dans des entraves, réservant au préfet de prononcer la sentence qu'il jugerait convenable. Saint Denis ne cessa d'être visité dans sa prison par les fidèles. Un jour que, pour les consoler et leur distribuer encore une fois la divine eucharistie, il offrait le saint sacrifice, Jésus-Christ apparut visiblement à l'assistance et donna lui-même la communion au saint confesseur en lui adressant ces paroles : « Reçois, fidèle serviteur, mon corps et mon sang comme gage de la récompense éternelle que je t'accorderai bientôt. » C'est ce sujet qui a été peint dans la troisième fenêtre.

Jésus-Christ occupe la division du milieu. Il est debout. Derrière sa tête s'élève un nimbe bleu crucifère. Ses cheveux et sa barbe sont d'une couleur qui se rapproche de celle de l'or. Il a pour vêtements une robe blanche et un manteau bleu bordé d'un galon d'or et doublé d'une étoffe violette. Dans sa main gauche est un ciboire semblable pour la forme à ceux dont nous nous servons encore maintenant, et de la main droite il tient au-dessus du ciboire une hostie marquée d'une croix qu'il présente à saint Denis.

L'apôtre est à genoux devant lui, contre une balustrade ou un autel de pierre, dans la troisième division; sa tête est couverte d'une mitre blanche ornée de broderies bleues, derrière laquelle on remarque un nimbe environné d'un cercle jaune. Ses vêtements consistent en une chasuble bleue bordée d'un galon d'or. Sa figure est celle d'un vieillard; il parait pénétré de sentiments profonds de respect et de reconnaissance, et tient les mains jointes.

Derrière Jésus-Christ, on voit à genoux et les mains jointes, un personnage que sa large tonsure fait reconnaître pour un membre du clergé. Il est vêtu d'une longue robe jaunâtre doublée de violet; une espèce de pelleterie bleue descend le long de la robe jusqu'à la hauteur des hanches. Nous pensons que c'est le donateur que le peintre aura voulu représenter ainsi et non l'un des compagnons de saint Denis.

Au-dessous de chacune des verrières de cette fenêtre, on avait placé un écusson. Il ne reste plus maintenant que les cadres qui les contenaient.

4e FENÊTRE. — *Saint Denis et ses deux compagnons.* — Saint Denis et ses deux coadjuteurs, ainsi que nous venons de le dire, furent décapités comme saint Lucien, saint Maxien et saint Julien; mais ce n'est point le cou qu'on leur coupa, on leur abattit le crâne avec des doloires. Le père Simon Martin, continuateur de Ribadeneyra, nous le dit du moins dans *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints,* et en cela il parait avoir suivi les anciennes légendes, en particulier celle qui a été écrite par Hilduin, abbé de Saint-Denis, au 9e siècle. Voici comment il s'exprime en rapportant le martyre de ces saints Apôtres de Paris : « On conduisit là (à Montmartre) ces innocentes victimes qui allaient chantant par les chemins les louanges du Seigneur pour l'honneur qu'il leur faisait de les appeler à sa gloire, et jamais l'on ne vit paraître le visage de saint Denis plus content que lorsqu'il se vit arrivé sur le tertre d'où il se devait élever depuis la terre jusqu'au ciel. Tout Paris sortit après, les chrétiens et les infidèles, et chacun pleurant amèrement de voir un tel spectacle tandis que tous les bourreaux, s'approchant par-derrière avec de petites haches émoussées, autrement dites des doloires, tranchèrent en même temps le sommet des trois têtes des trois apôtres de la France. » Le même auteur ajoute : « Pour saint Denis, quelque temps après que son âme se fut retirée vers son principe, son corps, quoique mort, se releva de soi-même

sur ses pieds, et prenant le sommet de sa tête qu'on lui avait abattue, entre ses propres mains, il commença à marcher au grand étonnement des mêmes païens qui étaient ravis de voir un mort comme vivant demeurer libre parmi les morts.... Saint Denis marcha en cette posture bien une grande lieue, depuis la place où il fut décapité jusqu'à la ville que l'on appelle maintenant Saint-Denis. Là il rencontra une honnête dame appelée Catule, son ancienne écolière en la foi, et lui confiant sa tête dans son sein, il tomba raide mort à ses pieds comme lui demandant la sépulture, ce qu'elle fit de très-bon cœur non seulement, mais elle eut aussi l'adresse de recouvrer les sacrés corps de ses deux plus chers compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, que les païens se résolvaient de jeter dans la Seine pour y être dévorés des poissons, et qu'ainsi leur mémoire fut noyée dans les eaux, etc. (1). »

Saint Denis est placé dans l'arcade du milieu ; son habillement consiste en une aube parée, un amict garni aussi d'une bande d'étoffe d'or, sur laquelle sont brodés des fleurons noirs; une dalmatique de drap d'or fendue sur les côtés, un manipule blanc et une chasuble violette avec une croix et des bordures également d'or. Il tient sous le bras droit une crosse à hampe d'argent et à crossillon d'or, formé de feuilles découpées. Sa tête, pleine de noblesse, respire la piété. La partie supérieure en a été enlevée, et cette partie, le saint la tient dans ses mains à la hauteur de la poitrine. Derrière sa tête s'élève un nimbe violet bordé de perles.

La première division est occupée par saint Rustique en habits sacerdotaux. Son étole est bleu-clair et garnie de franges d'or, son manipule jaune, sa chasuble bleue avec une croix et des bordures d'or. Des parements brodés garnissent le bas de son aube et le bord de son amict. Il porte dans ses deux mains sa tête inclinée. A la place qu'elle occupait, au-dessus de ses épaules, s'élève un nimbe très-riche, présentant, au milieu de plusieurs cercles concentriques, une rosace de huit brillants pétales alternativement rouges et jaunes.

Placé à la gauche de saint Denis dans la troisième arcade, saint Eleuthère, sur une aube parée, porte un manipule d'or et une tunique à larges bandes transversales alternativement bleues, jaunes et

---

(1) Simon Martin : *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints*. Paris, 1667, tome II, page 700, 9 octobre.

blanches. Cette tunique, garnie sur les bords de franges d'or, a des manches étroites qui descendent jusqu'aux poignets ; au haut de l'aube on aperçoit la garniture de l'amict. Le saint diacre tient sa tête sur ses deux mains; à la place qu'elle occupait brille un nimbe absolument semblable à celui de saint Rustique.

On se demande pourquoi les deux compagnons de saint Denis portent leurs têtes entières dans leurs mains, tandis que l'évêque ne tient que son crâne. D'après Simon Martin, ils ont pourtant tous les trois été martyrisés de la même manière. Mais peut-être y a-t-il à ce sujet plusieurs variantes dans les légendes. Il est permis aussi de supposer que le peintre verrier aura voulu seulement indiquer d'une manière générale le genre de supplice auquel ont été soumis Rustique et Eleuthère, la décapitation. Il se sera cru obligé, relativement à saint Denis, de reproduire fidèlement ce qui se passa après sa mort, lorsque, s'étant relevé, il se rendit à pied, en portant la partie de sa tête que les bourreaux avaient abattue, jusqu'au lieu où il rencontra Catule.

Saint Nicaise, apôtre du Vexin et évêque de Rouen, vint dans les Gaules avec saint Denis et saint Lucien ; il eut pour l'aider dans ses travaux le prêtre Quirin et le diacre Scivicule. Ces zélés missionnaires furent arrêtés par les officiers de Fescenninus, et après leur avoir fait subir mille tourments, on leur abattit aussi le sommet de la tête, sur le bord de la rivière d'Epte, en un lieu appelé maintenant Montiers. Lorsque la nuit fut arrivée, les trois corps se relevèrent, et chacun prenant son crâne, ils se rendirent jusqu'au lieu de leur sépulture. Nous avions d'abord pensé que c'étaient saint Nicaise et ses compagnons que l'on avait représentés ici, mais comme ces trois figures se trouvent placées immédiatement après la communion de saint Denis, il nous a paru plus naturel d'admettre que ce sont celles des trois apôtres de Paris et qu'elles rappellent leur martyre.

5e FENÊTRE. — *Saint Quentin.* — *Saint Michel et sainte Romaine.* — Nous pensons que le premier personnage de cette fenêtre est *saint Quentin*. Issu d'une famille illustre, fils d'un sénateur romain, Quentin fut un des généreux propagateurs de la religion chrétienne. Suivant ses actes insérés dans le Recueil de Surius, il vint dans les Gaules en même temps qu'un saint Lucien, considéré par beaucoup d'écrivains ecclésiastiques comme l'apôtre du Beauvaisis. Amiens fut le lieu qu'il choisit pour être le théâtre de son dévouement et de son

zèle. A sa prédication, un grand nombre de païens renoncèrent au culte idolâtrique et embrassèrent avec empressement la foi de Jésus-Christ. Les nombreux miracles qu'il opérait donnaient une puissance immense à ses paroles, chaque jour de nouveaux chrétiens venaient lui demander le saint baptême. Rictiovare, préfet des Gaules pour les empereurs romains, en est instruit; il donne l'ordre de rechercher tous ceux qui ont renoncé à l'ancienne religion pour suivre celle du saint apôtre, mais c'est lui, surtout, qu'il veut poursuivre comme l'auteur des nombreuses défections qu'il déplore. Après mille tentatives infructueuses pour l'amener à renier sa foi, il le fait battre de verges. Pendant qu'on exécute ses ordres, on entend une voix céleste qui prononce ces paroles : « Courage, mon fidèle serviteur, je suis près de toi pour te fortifier et te soutenir, » et, tout-à-coup, les bourreaux tombent par terre et restent immobiles. Alors le tyran prescrivit de jeter Quentin dans une horrible prison, mais un ange lui en ayant ouvert la porte, il se rendit sur la place de la ville, fit au peuple de chaleureuses prédications, et obtint encore de nombreuses conversions. Arrêté de nouveau, il fut appliqué à d'horribles tortures. La ville d'Amiens s'émut à ce spectacle et manifesta ouvertement son indignation; les païens eux-mêmes étaient outrés de tant de cruautés. Craignant un soulèvement, le président fit conduire son prisonnier dans la ville d'Auguste, capitale du Vermandois, et l'y suivit. Là, continuant les atrocités commencées à Amiens, on lui perça le corps avec deux broches de fer, on lui enfonça des alènes dans les ongles et sur les mains, et, enfin, on lui trancha la tête. Rictiovare fit jeter dans la Somme les précieux restes du saint, le corps d'un côté et la tête de l'autre, afin que les fidèles ne leur rendissent aucun culte. Une pieuse Romaine, nommée Eusébie, qui était aveugle, conduite par la lumière divine, parvint à les retrouver, et recouvra alors la vue. Elle inhuma le saint dans le lieu même où il avait été décapité, et fit bâtir un oratoire sur son tombeau. Cette petite église devint dans la suite une importante collégiale qui prit, ainsi que la ville elle-même, le nom de Saint-Quentin (1).

Guy, qui était doyen de l'église de Saint-Quentin, devint évêque de Beauvais en 1063; plein de vénération pour l'illustre patron de cette collégiale, il fonda en son honneur, près des murs de sa ville épis-

(1) D. Luc d'Achery : *Spicileg.*, tome II, page 677, édition in-4° de 1655.

copale, une abbaye dont il fit la dédicace avec la plus grande solennité. Il la dota suffisamment en biens-fonds, et lui attribua des prébendes perpétuelles à la cathédrale, ainsi que dans les collégiales de Saint-Barthélemi, de Saint-Laurent de Beauvais, et dans celle de Saint-Arnoult de Clermont.

Quelques auteurs ont avancé que saint Quentin était un simple laïque; d'autres, persuadés qu'il n'eût pu remplir sa mission s'il n'avait pas été comme la plupart des premiers apôtres investis des pouvoirs attachés à la dignité épiscopale, lui ont donné le titre d'évêque. C'est avec ce titre qu'il est indiqué dans le calendrier du bréviaire de Rouen encore en usage maintenant; mais il paraît que dans plusieurs églises de France et de Belgique, en particulier dans celle de Saint-Quentin, de Hennich, bourg du Brabant, situé entre Bruxelles et Grammont, il est représenté comme diacre. Le saint personnage, en présence duquel nous nous trouvons, porte aussi les vêtements d'un diacre. C'est une aube parée, un amict bordé également d'une bande d'étoffe d'or, une tunique ou dalmatique à raies transversales, alternativement bleues, rouges et blanches, fendue sur les côtés, garnie sur les bords d'une frange d'or, et pourvue de manches étroites qui arrivent jusqu'aux poignets, une étole bleue avec franges d'or dont les extrémités descendent au-dessous de la tunique. Il tient de la main droite un livre fermé; sa main gauche a disparu avec l'attribut qui aurait probablement écarté tous nos doutes. Sa tête présente une large tonsure; elle est environnée d'un nimbe bleu.

Après saint Quentin vient l'archange *saint Michel*, auquel était dédiée une des importantes collégiales de Beauvais.

« Il se donna une grande bataille dans le Ciel, dit l'auteur de l'Apocalypse. Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses anges combattait contre lui; mais ceux-ci succombèrent, et depuis ce temps ils ne parurent plus dans le Ciel. Et ce grand dragon, cet ancien serpent qui est appelé le diable et Satan, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre et ses anges avec lui. Et j'entendis une grande voix dans le Ciel qui s'écria : « C'est maintenant qu'est établi le salut et la force, et le règne de notre Dieu et la puissance de son Christ. » Ce passage paraît devoir s'appliquer aux luttes de l'Eglise naissante. Que d'ennemis elle eut alors à combattre! que de persécutions à endurer! Mais, soutenue par les anges de Dieu et la protection de son Fondateur, elle sut triompher de l'enfer et de

tous ses suppôts, établir sur l'univers entier sa bienfaisante domination. Quelle que soit, du reste, l'interprétation que l'on adopte, il est certain que ce sont les paroles mêmes que nous venons de citer qui ont fixé les artistes sur la manière dont ils devaient représenter saint Michel. Ils ont placé sous ses pieds un énorme dragon, et dans sa main une lance et quelquefois une croix avec laquelle il lui perce le flanc ou qu'il lui enfonce dans la gueule. C'est ainsi qu'on le voit ici. L'archange a encore toute la fraîcheur de la jeunesse. Ses ailes aux couleurs variées sont déployées; ses vêtements consistent en une longue robe à larges raies longitudinales rouges et blanches, en une tunique verte et en un ample manteau rouge, bordé de galons d'argent et doublé d'une étoffe jaune. Sous ses pieds est le dragon infernal, monstre horrible qui redresse la queue et paraît écumer de rage. Il lui enfonce dans la gueule la pointe d'une longue croix d'argent qu'il tient de la main droite. Sa tête, entièrement nue, est environnée d'un nimbe rouge.

Douze jeunes dames romaines ont appris les combats et le triomphe de saint Lucien et de saint Quentin; elles savent la ferveur des néophites qu'ils ont convertis et les dangers auxquels est exposée leur foi naissante; elles forment la résolution d'aller les visiter pour les affermir et partager autant qu'il est en elles le mérite et la gloire de l'apostolat; elles quittent Rome, et après avoir surmonté bien des obstacles, elles arrivent dans les Gaules, puis se séparent pour aller résider dans des contrées différentes. Trois d'entre elles, Benoîte, Léoberie et Romaine se fixent dans la province de Reims; Romaine vient habiter Beauvais. La pureté de ses mœurs, la vivacité de sa foi, la douce onction de ses entretiens ne tardèrent pas à lui gagner la confiance des chrétiens du pays. Nouvel apôtre, elle parvint même à convertir à Jésus-Christ un grand nombre d'idolâtres. Mais des édits sanglants sont portés contre les disciples de Jésus-Christ, on les poursuit partout, et partout l'église compte de nouveaux martyrs. Romaine était trop connue par son zèle et ses vertus pour échapper aux recherches des persécuteurs, on l'arrête et aussitôt on la fait périr par le glaive. Le corps de cette vierge martyre fut soigneusement enterré par les fidèles, et, lorsque vinrent des jours plus calmes, on la transporta dans le chœur de la cathédrale de Beauvais. Plus tard, au jour de la dédicace de l'église construite par les ordres de Guy, près des murs de la ville, en l'honneur de Saint-Quentin, le prélat y fit porter ces pré-

cieux restes, dont le chapitre consentait à se priver pour enrichir le nouveau monastère (1).

C'est le 3 octobre que l'on célèbre la fête de sainte Romaine.

Romaine, ou du moins celle que nous prenons pour elle dans la troisième arcade de la fenêtre, a des souliers jaunes et des bas couleur amarante; sa robe, assez courte, est bleue et enrichie au bas d'un galon d'or; sur cette robe, elle porte un manteau rouge bordé d'argent, que retient sur sa poitrine une ganse légère. Les cheveux de la sainte sont jaunes; un nimbe vert, encadré dans un cercle rouge, environne sa tête. Elle tient de la main gauche une palme, emblème du martyre, et porte la droite au cordon qui retient son manteau.

6e FENÊTRE. — *Jean de Marigny, à genoux devant saint Pierre et sainte Maxence.* — Les voûtes du chœur de la cathédrale de Beauvais, terminées en 1272, s'étaient écroulées en 1284. Trop faibles et trop éloignés les uns des autres, les piliers sur lesquels elles reposaient n'avaient pu les soutenir plus longtemps; elles étaient tombées avec un horrible fracas à l'heure du couvre-feu, le vendredi avant la fête de Saint-André, entraînant dans leur chute une partie des hautes fenêtres et des galeries inférieures. Les travaux de réparation, commencés par Thibaud de Nanteuil et continués par Simon de Nesle, furent poursuivis avec un redoublement d'activité par Jean de Marigny, et l'office divin put de nouveau être célébré en 1324, non dans le chœur, mais dans une chapelle latérale. Aidé par les offrandes que firent les fidèles de son diocèse et ceux des diocèses voisins, il eut, quelques années après, la consolation de voir les travaux confiés à Enguerrand le riche, surnommé le Tricheur, entièrement terminés. Ce prélat fit orner les hautes fenêtres des verrières historiées, qui sont maintenant l'objet de notre étude; la plus grande partie en fut faite à ses frais. Jean de Marigny est représenté à genoux dans la première division de la fenêtre, devant laquelle nous sommes maintenant arrêtés. Sur sa tête est une mitre blanche assez simple, ornée d'orfrois bleus et de deux pierres ou besans de couleur noire. Il a pour vêtement une aube, une tunique violette bordée d'un galon d'argent et d'une frange d'or, une chasuble verte doublée d'étoffe jaune; et dans ses

(1) D. Luc d'Achery : *Spicileg.*, tome II, page 677.

mains, qui sont jointes et élevées, il tient une crosse dont le croisillon est d'or et la hampe d'argent.

Saint Pierre occupe la seconde arcade, non comme simple membre du collége apostolique, mais en qualité de chef suprême de l'Eglise universelle. Son costume est celui des Souverains-Pontifes. Une tiare conique de couleur amarante, ornée d'orfrois d'or, surmontée d'un globe et d'une haute croix d'argent, lui couvre la tête. Il porte sur une aube une chape violette; elle est doublée d'une étoffe verte, bordée d'un double galon d'argent et recouverte à sa partie supérieure d'un chaperon d'or. Une riche agrafe, enchâssant des pierres précieuses, la retient. Assis sur un large siége, le prince des apôtres tient deux clefs d'argent de la main gauche et bénit de la droite. Un nimbe noirâtre, encadré dans un double cercle d'argent, environne sa tête. — Sur une mitre curieuse qui a appartenu à Jean de Marigny, et dont le dessin a été donné dans le 13e volume des *Annales archéologiques*, page 68, saint Pierre est aussi représenté comme souverain pontife, et à peu près de la même manière que nous le voyons ici, mais il porte une chasuble et non une chape, et d'ailleurs, le trône sur lequel il est assis est de beaucoup plus riche que dans notre verrière : c'est un pliant à têtes et à griffes de lion, semblable à ceux que l'on remarque sur les sceaux de nos rois au XIIIe et au XIVe siècles.

Maxence, fille de Malcon, roi d'Ecosse, élevée dans les sentiments d'une tendre piété, prit de bonne heure l'engagement devant Dieu de rester vierge toute sa vie. Cependant, le roi, qui ignorait son vœu, la promit en mariage à un jeune seigneur. Craignant de ne pouvoir résister à la volonté de son père, elle prit la résolution de fuir. Pour mieux réussir dans son dessein, elle le communiqua à un de ses fidèles serviteurs nommé Brabantius et à sa suivante Rosebie, qui lui promirent de la suivre partout où elle irait. Ils se rendirent tous trois ensemble d'abord en Angleterre et de là en France. Arrivés sur les bords de l'Oise, à trois lieues de Senlis, ils demandèrent à des bateliers de leur faire traverser la rivière. Ceux-ci furent sourds à leur demande; mais Dieu ordonna à ses anges de les soutenir sur les eaux, et ils parvinrent ainsi, par un miracle, jusqu'à l'autre rive. Croyant être en sûreté, Maxence se fixa dans ce lieu pour s'y livrer, avec ses compagnons, aux exercices de la vie spirituelle et aux pratiques de la pénitence. Toutefois, la paix profonde dans laquelle elle vivait ne de-

vait pas durer longtemps. Son fiancé qui, à la nouvelle de son évasion, avait suivi ses pas, finit par la découvrir dans sa retraite. Il trouva la pieuse vierge ferme dans sa résolution. Ses prières et ses menaces ne purent l'ébranler. Furieux de se voir rejeter par celle qu'il recherchait à cause de sa beauté et pour laquelle il avait conçu une passion si violente, il la saisit par les cheveux et lui trancha la tête; puis il se jeta sur Brabantius et Rosebie, et les fit également mourir en les frappant de son épée. La ville, construite près du lieu où succombèrent ces trois victimes, a été depuis le septième siècle appelée du nom de la sainte, Pont-Sainte-Maxence.

La tradition rapporte qu'après sa mort, la fille de Malcon, prenant sa tête entre ses mains, la porta jusqu'à l'endroit où elle a été inhumée, et que recouvre maintenant l'église de la ville. Il est probable que, se conformant à cette tradition, les artistes du moyen-âge auront représenté sainte Maxence, comme saint Lucien, comme saint Denis, comme saint Just, portant sa tête dans ses mains; c'est ainsi qu'elle est peinte sur un tableau de l'église de Pont, mais ce tableau est moderne. La sainte qui se trouve dans nos vitraux à la suite de saint Pierre et que nous donnons, mais avec bien de l'incertitude, pour la pieuse princesse d'Ecosse, n'a aucun attribut particulier; elle tient seulement de la main gauche la palme du martyre et élève la droite comme pour bénir ou exprimer son admiration et son respect. Elle est vêtue d'une robe jaune et d'un manteau bleu qu'elle retient de la main gauche.

Au-dessous de chacune des divisions de cette sixième fenêtre se trouvaient autrefois les armes de Marigny, comme nous les verrons de l'autre côté, mais il n'en reste plus maintenant que les encadrements en fer.

7e FENÊTRE. — *Saint Jude et Saint Mathieu.* — Nous arrivons à la première fenêtre de l'abside, et nous commençons à nous trouver en présence du collége apostolique au milieu duquel se trouve Jésus en croix accompagné de sa mère. Les apôtres qui s'offrent les premiers à nous dans cette fenêtre sont : saint Jude et saint Mathieu.

Saint Jude, l'un des douze apôtres et l'un des parents du Sauveur, puisqu'il était frère de saint Jacques le Mineur et fils de Marie Cléophé, est encore appelé Thadée dans les saints Evangiles. Lorsque les apôtres composèrent ensemble le Symbole qui porte leur nom, ce fut lui qui

indiqua, comme devant en faire partie, l'article relatif à la résurrection des corps : *carnis resurrectionem*. La partie de l'univers où il dut principalement exercer son zèle est la Mésopotamie, mais il alla encore porter le nom de Jésus-Christ dans l'Idumée, l'Arabie, la Syrie et plusieurs autres contrées. C'est en Perse qu'il termina sa carrière et reçut la couronne du martyre. Il s'y était rendu avec saint Simon. Par leurs communs efforts, les deux apôtres avaient fait embrasser la religion chrétienne à un grand nombre d'habitants de Babylone, au roi lui-même; de là ils étaient allés prêcher dans les différentes provinces du royaume. Lorsqu'ils parvinrent à Sannir, ils trouvèrent le peuple acharné contre eux ; les prêtres des idoles, fort nombreux dans cette ville, l'avaient soulevée. On les arrêta et on les conduisit aussitôt aux temples du Soleil et de la Lune pour les leur faire adorer. Non seulement, ils ne voulurent jamais consentir à ce qu'on leur demandait avec menaces, mais à leur voix les idoles se brisèrent et les démons furent mis en fuite. Furieux d'une telle défaite, les prêtres se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Les légendaires eux-mêmes ne nous apprennent pas de quels instruments on se servit pour les faire périr, mais les anciennes sculptures aussi bien que les anciennes peintures représentent ordinairement saint Simon avec une scie et saint Jude tantôt avec une hache, tantôt avec un bâton ou une massue. Thadée porte ici des deux mains le livre de la doctrine ; il paraît bien aussi y avoir contre ce livre un autre objet de couleur jaune, échancré d'un côté : est-ce une hache, une espèce de carcan ou une équerre que l'artiste aurait voulu représenter ainsi ? c'est ce qu'il est impossible de dire, tant le dessin est grossier. L'apôtre a pour vêtements une robe rouge bordée d'un galon d'or, un manteau bleu avec des bandes jaunes brodées, disposées horizontalement à une certaine distance les unes des autres ; un galon d'argent garnit les bords de ce manteau. La tête du saint est presque chauve, sa barbe est blanche et d'une longueur médiocre.

Mathieu ou ***Lévi***, fils d'Alphée, était receveur des impôts qui se levaient à Capharnaum. Il avait son bureau hors de la ville et sur le bord de la mer de Tibériade. Jésus-Christ, enseignant dans ce pays, lui demanda de le suivre et le mit au nombre de ses apôtres. Après l'ascension du Sauveur, il prêcha d'abord dans la Judée où il écrivit l'évangile connu sous son nom, et de là il se rendit dans l'Ethiopie qui lui était échue en partage. Les prodiges éclatants qu'il opéra en faveur des

Ethiopiens lui concilièrent l'estime et l'affection d'Egype, leur roi. Ce prince embrassa le christianisme avec toute sa famille. Une de ses filles, Iphigénie, touchée de l'éloge que l'apôtre faisait de la virginité, se consacra à Dieu avec un grand nombre de jeunes filles jalouses de marcher sur ses traces et de se ranger sous sa conduite. Egype étant mort, Hirtace ou Hyrace, son frère, s'empara du royaume. Pour s'en assurer la possession, il résolut d'épouser Iphigénie, dont les charmes d'ailleurs l'avaient séduit. Pour y parvenir, il pria Mathieu d'user de l'influence qu'il avait sur elle. Loin de s'y prêter, le disciple de Jésus-Christ fit devant la princesse, ses compagnes et les fidèles réunis, un discours sur la vertu à laquelle elle s'était vouée; il en montra l'excellence et engagea Iphigénie à rester fidèle aux promesses qu'elle avait faites à Dieu. Hirtace courroucé quitta l'assemblée et donna aussitôt l'ordre à un bourreau d'aller mettre à mort l'audacieux prédicateur. Le bourreau arriva lorsque saint Mathieu, venant de célébrer la sainte messe, était encore en oraison devant l'autel. Il le saisit par derrière, le frappa de plusieurs coups et fit ruisseler son sang jusque sur la table sainte. Les légendaires ne nous disent pas si c'est avec un glaive, une pique, une massue ou une hache que saint Mathieu a été frappé par l'exécuteur des volontés du prince. Aussi tous les artistes ne lui ont-ils pas mis en main le même instrument de supplice. Ici il est représenté avec une longue épée à poignée d'or dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche. L'apôtre porte une robe bleue ornée horizontalement de raies jaunes, et par-dessus un manteau de couleur jaune. Ses cheveux sont longs ainsi que sa barbe.

8e FENÊTRE. — *Saint Thomas et saint Jacques le Majeur.* — Le disciple incrédule saint Thomas fut l'apôtre des Indes. Dieu bénit son zèle, il convertit le roi de ce vaste empire et un nombre considérable de ses sujets. Les prêtres indiens ne virent pas avec indifférence ces heureux résultats. Ils conçurent contre celui qui les avait obtenus une telle haine qu'ils résolurent de le faire périr. Un jour que le saint apôtre était en prière dans une grotte à une demi-lieue de la ville de Maliput, ils se jetèrent sur lui avec toute la férocité d'un tigre; ils l'attaquèrent à coups de bâton et de pierres, et enfin l'un d'eux, le perçant d'une lance, l'étendit raide mort sur le sol. Nous le voyons en effet ici avec une lance dans la main gauche et un livre dans la droite. Il est vêtu d'une robe jaune et d'un manteau rouge doublé d'une étoffe verte. Ses cheveux sont jaunes ainsi que sa barbe.

Frère de saint Jean l'évangéliste, ***Jacques le Majeur*** fut appelé en même temps que lui à l'apostolat; Jésus-Christ l'honora comme Pierre et comme le disciple bien-aimé de la communication de ses intimes secrets. Ils étaient les seuls près du fils de Dieu lorsqu'il se transfigura sur la montagne du Thabor; seuls aussi, ils furent les témoins des douleurs de son agonie dans le jardin des Olives. Après l'ascension de son Maître, saint Jacques prêcha d'abord en Judée, puis il se rendit en Espagne où il resta pendant quelque temps. De retour à Jérusalem, il y exerça de nouveau son auguste ministère et convertit un célèbre magicien nommé Hermogène. Un jour qu'il prouvait par les nombreux témoignages des divines Ecritures la divinité de J. C., le Grand-Prêtre souleva le peuple contre lui et le fit conduire devant Hérode. Celui-ci, pour satisfaire la multitude, ordonna qu'il eût la tête tranchée. Cette sentence fut exécutée le 25 mars de l'an 44 de notre ère. Le glaive, instrument du supplice de l'apôtre, est placé dans sa main droite, il tient de la gauche un livre fermé : ses vêtements consistent en une robe verte et un manteau couleur lie de vin, bordé de bleu; ses cheveux et sa barbe sont également bleus.

9e FENÊTRE. — ***Saint André et saint Pierre.*** — André, après avoir porté les lumières de l'Evangile dans la Thrace, dans la Scythie et dans plusieurs autres contrées, vint se fixer à Patras, ville d'Achaie. Sachant qu'un grand nombre d'habitants avaient renoncé à l'idolâtrie pour embrasser la religion de l'apôtre, le proconsul Egée chercha par d'horribles tourments à les faire revenir à leur ancien culte : André alla alors le trouver, lui exposa la sublimité de la doctrine qu'il prêchait, et lui reprocha ses cruautés. L'issue de cette courageuse démarche fut que le proconsul fit jeter André dans les fers. Puis le lendemain il ordonna qu'on l'amenât devant lui, et il lui déclara qu'on le soumettrait à d'horribles tortures s'il ne consentait à désabuser le peuple qu'il avait séduit par ses prédications. N'ayant pu le vaincre, en ayant au contraire reçu une énergique réponse dans laquelle il le menaçait de la justice de Dieu, il le fit battre avec tant de force que ses chairs tombèrent presque en lambeaux. Et comme les coups ne pouvaient abattre son courage, il le condamna à être crucifié, mais il voulut qu'on ne l'attachât qu'avec de simples cordes pour que son martyre durât plus longtemps. Heureux de subir le supplice de son Maître, le saint salua la croix avec enthousiasme et prononça d'admirables paroles qui exprimaient toute sa joie et tout son bonheur. Il

resta deux jours suspendu entre le ciel et la terre ; enfin il expira environné d'une clarté céleste dont tous les spectateurs furent éblouis. Saint André tient de la main droite un livre et de la gauche une croix en forme d'X ou de sautoir. Sa tête est nimbée de rouge. Il a pour vêtements une robe jaune bordée de vert et un manteau bleu-clair doublé de rouge.

Après saint André nous retrouvons son frère Simon Pierre que Jésus a choisi pour être le premier de ses apôtres, et après lui le chef visible de son église. Précédemment nous l'avons vu assis et couvert des habits du souverain pontificat, la tiare en tête ; maintenant il est debout, vêtu comme les autres apôtres, à la tête desquels il est placé. Sa robe est bleu-clair, bordée d'or ; son manteau vert, doublé de rouge, également bordé d'un galon d'or. Il y a dans ses traits quelque chose de noble et d'imposant. De la main gauche il tient un livre et de la droite deux clefs d'argent : sa tête est chauve et environnée d'un nimbe bleu.

40e FENÊTRE. — *Jésus en croix et la Sainte-Vierge.* — C'est dans la seconde arcade de cette fenêtre, située au fond de l'apside, que se dresse la croix à laquelle est attaché le divin Sauveur. Le montant de cette croix est vert et assez étroit ; la traverse qui en forme les bras est plus étroite encore : c'est une simple baguette environnée, comme la partie principale, de perles blanches. Jésus a les bras très-élevés ; sa tête, qu'un nimbe bleu couvert d'une croix jaune environne, est fortement inclinée ; ses yeux sont fermés ; une draperie bleue, bordée d'or, lui couvre les reins et lui descend jusqu'au milieu des cuisses ; ses pieds sont croisés. Au-dessous l'on remarque un très-large calice à coupe ronde, destiné à recevoir le sang précieux qui coule des blessures du Rédempteur. Une large tablette placée au-dessus des bras de la croix porte sur deux lignes cette inscription :

IHS NAZAREN
VS : REX IVDEOR.

Marie est à la droite de son Fils, dans la première arcade de la fenêtre. Son habillement consiste dans une robe bleu-clair, un manteau vert, bordé d'un galon d'or, et un voile blanc. Un nimbe bleu encadre sa tête. Elle a les mains croisées ; son visage exprime une vive douleur et en même temps un indicible courage.

11e FENÊTRE. — *Saint Jean et saint Paul.* — *Saint Jean* occupe ici une place qu'on ne lui donne pas ordinairement parmi les apôtres, quoiqu'il ait été le disciple bien-aimé du Sauveur. Les artistes qui, pour la plupart, suivent l'ordre indiqué dans l'Evangile de saint Luc, ne le mettent qu'au quatrième rang, et même quelquefois au cinquième, parce qu'ils font suivre saint Pierre de l'apôtre des Gentils. En le faisant paraître le premier dans la fenêtre qui vient après celle où est Jésus en croix, on a voulu compléter la scène du calvaire. De cette manière, le bien-aimé disciple se trouve à la gauche du divin Crucifié, tandis que Marie est à sa droite, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure. Représenté comme témoin du sacrifice de son Maître, comme appelé à recueillir ses dernières paroles, saint Jean n'a aucun des attributs qu'on lui donne presque toujours; il appuie sa main droite sur son bras gauche, tient sa tête profondément inclinée et paraît plongé dans une profonde tristesse; ses traits sont ceux d'un homme mûr, d'un homme même déjà avancé en âge, ce qui est un véritable anachronisme. On lui a donné pour vêtements une robe verte, ornée d'un galon d'or en haut et en bas, et un manteau rouge doublé de jaune et bordé de bleu.

Saint Paul, qui vient après saint Jean, a pour vêtements une robe bleu-clair bordée de rouge, et un manteau rouge bordé de blanc et orné sur les bords d'un galon d'or. Ses cheveux sont blancs ainsi que sa barbe. Un nimbe rouge encadré d'un cercle de perles environne sa tête. Dans sa main gauche est un livre à couverture rouge, à fermoir d'argent; dans sa droite, l'instrument de son martyre, une longue épée dont la poignée est d'or et affecte la forme d'une fleur de lys.

12e FENÊTRE. — *Saint Jacques le Mineur et saint Philippe.* — *Saint Jacques,* nommé le Mineur parce qu'il fut appelé à l'apostolat après le frère de saint Jean l'évangéliste, se fit remarquer par son amour pour les austérités et par ses longues et ferventes prières. Il fut évêque de Jérusalem. Le grand prêtre des Juifs, Ananus, ne vit pas sans un profond chagrin le nombre des fidèles s'accroître chaque jour sous l'autorité respectée de cet apôtre. Il chercha à le prendre dans ses paroles et l'engagea à parler au peuple sur le respect qu'il devait avoir pour la maison de Dieu. Jacques, à son invitation, se rendit au temple de Jérusalem, mais il y parla sur la divinité de Jésus-Christ et sur son titre de juge des vivants et des morts. Ses paroles furent accueillies avec

joie par les fidèles; les prêtres juifs, au contraire, rugissant comme des lions, firent pleuvoir sur lui une grêle de pierres, et des jeunes gens le précipitèrent du lieu élevé où il s'était placé pour se faire entendre de la foule. Enfin, un de ces misérables ennemis du nom chrétien, armé d'un bâton de foulon, l'en frappa si violemment, que sa cervelle se répandit sur le pavé. Pour rappeler ce genre de mort, les artistes représentent saint Jacques le mineur avec une massue à fouler. Mais dans nos vitraux, on lui a mis seulement un livre entre les mains. Un nimbe rouge, encadré d'un cercle blanc, environne sa tête. Il porte une robe jaune bordée de rouge à sa partie supérieure, et un manteau rouge-grenat doublé de vert et bordé d'un galon d'or qu'enrichissent une multitude de perles.

Après avoir prêché pendant plusieurs années en Scythie, *saint Philippe* alla à Hiérapolis, en Phrygie, pour y continuer les saintes fonctions de l'apostolat. A sa prière, une monstrueuse vipère que les habitants de la ville adoraient, mourut tout à coup. Délivré de cet animal qui leur causait de graves dommages, et frappé du prodige, un grand nombre d'infidèles embrassèrent la foi de Jésus-Christ. Les magistrats et les prêtres, pour se venger de l'affront que leur causait la mort de leur divinité et la conversion de ses adorateurs, se saisirent de l'apôtre, et après l'avoir détenu quelques jours en prison, ils le fouettèrent cruellement, puis ils l'attachèrent à une croix et l'accablèrent de pierres. Un affreux tremblement de terre et les circonstances surnaturelles qui l'accompagnèrent publièrent alors hautement sa sainteté et la vérité de la doctrine qu'il avait prêchée. Les fidèles eussent pu en ce moment le détacher de la croix et le sauver, mais le saint demanda à Dieu de ne pas retarder l'heure de son triomphe et il expira aussitôt. Crucifié comme son maître, saint Philippe est représenté avec une croix, mais cette croix n'a pas toujours la même forme; quelquefois, c'est une croix triomphale semblable à celle que Jésus-Christ, sortant du tombeau, a entre les mains; d'autres fois, c'est une croix double ou à deux traverses; d'autres fois, enfin, on lui donne la forme d'un T en plaçant la traverse tout-à-fait à l'extrémité supérieure. Ici l'apôtre a, comme saint Jacques le Mineur, un livre pour tout attribut; il le porte sous le bras droit, un nimbe rouge bordé de blanc encadre son visage. Il a pour vêtement une robe jaune bordée de vert à sa partie inférieure, et un manteau de couleur pourpre doublé de vert et orné sur les bords d'un galon d'argent.

13e FENÊTRE. — *Saint Barthélemi et saint Mathias.* — C'est en Arménie que fut martyrisé *saint Barthelemi*. Frappé de ce que depuis son arrivée les idoles ne rendaient plus d'oracles, où se voyaient obligées de reconnaître la divinité de Jésus-Christ, le roi Polémon avait favorisé ses prédications, et s'était fait chrétien lui-même. Mais Astiages, son frère, loin d'imiter sa conduite, résolut de perdre le saint apôtre. Il le fit venir devant lui. Pendant qu'il lui parlait, l'idole du temple principal de la ville tomba par terre et se brisa. Le prodige mit le comble à son indignation et à sa fureur; il fit fouetter Barthélemi avec des verges de fer, puis écorcher tout vif. Et comme il ne mourait pas encore, il commanda qu'il eût la tête tranchée. On voit ce saint dans la première division de la fenêtre avec un large coutelas, semblable à celui qui a dû servir à l'écorcher; il le tient de la main droite et a dans la gauche un livre ouvert. Sa robe est d'une riche étoffe jaune damassée; il porte par-dessus un manteau rouge bordé d'un galon d'argent. Le nimbe qui s'élève derrière sa tête est jaune. Comme les autres apôtres, il n'a point de chaussures; mais, d'élégantes bandelettes, réunies par des boutons d'or, s'enroulent autour de ses pieds.

Saint Mathias, que l'Esprit saint désigna pour remplacer, dans le collége apostolique, le perfide Judas, prêcha l'évangile dans la Judée. Naturellement éloquent, versé d'ailleurs dans les saintes Ecritures, et favorisé des dons célestes, il adressait au peuple des discours en même temps si solides et si chaleureux qu'il persuadait. Ses vertus donnaient aussi une grande puissance à ses paroles. On le cita devant les tribunaux, deux faux témoins déposèrent contre lui, et il fut condamné à être lapidé; puis, soit par dérision, soit pour se conformer à l'usage des Romains, on lui trancha la tête. C'est pour cette raison qu'on le représente nu, ou avec un glaive comme saint Paul et saint Jacques le Majeur, ou avec une hachette, ou avec une hache de combat. Dans la seconde arcade de la fenêtre que nous considérons, c'est un glaive qu'il a pour attribut particulier; il le tient de la main gauche, la pointe en bas; dans la droite, il a un livre ouvert dont les pages visibles offrent des notes de musique. Une espèce de toque que surmonte un nimbe jaune lui couvre la tête. Sa barbe est très-soignée; il porte une longue tunique fendue sur les côtés, dont la partie supérieure est abaissée et rabattue à gauche, de manière à laisser entièrement nue, de ce côté, l'épaule, ainsi qu'une partie du bras. Un man-

teau rouge, orné sur les bords d'un galon d'or et élégamment agencé, recouvre en partie ce premier vêtement. Les jambes du saint sont nues, et ses pieds en partie couverts par des bandelettes d'or, qu'unissent et retiennent des boutons du même métal.

Ce vitrail et le précédent sont du XVI^e^ siècle; ils ont été faits probablement comme ceux que nous avons vus à l'entrée du chœur sous l'épiscopat de Nicolas Fumée.

14^e^ FENÊTRE. — *Jean de Marigny devant Jésus et sa sainte Mère.* — Nous avons déjà vu, de l'autre côté du chœur, dans la fenêtre parallèle à celle-ci, Jean de Marigny, à genoux devant saint Pierre et une sainte, que nous pensons être sainte Maxence; ici, nous le retrouvons dans la même posture devant le Sauveur des hommes et la divine Vierge. Il semble implorer leur secours, les prier de bénir ses entreprises, et de recevoir favorablement les dons qu'il leur fait.

Marie, Reine et Mère, occupe la première division; ses vêtements consistent en une robe violette et un manteau bleu, bordé d'un double galon d'or. Sa tête est ceinte d'un diadème d'or, et environnée d'un nimbe bleu. Elle porte dans ses bras l'enfant Jésus dont le nimbe est vert et chargé d'une croix jaune.

En avant de Marie, et dans l'arcade la plus voisine de celle où se trouve Jean de Marigny, se présente Jésus-Christ, chef de l'Eglise et pontife suprême dont saint Pierre, qui occupe en face la même place, est le représentant sur la terre. Le divin Sauveur a une robe rouge et un manteau vert, bordés d'un double galon d'argent. Il est debout comme Marie; il tient dans sa main un pain qui rappelle l'institution de l'Eucharistie, et par là même l'immolation du Calvaire. Le nimbe dont sa tête est environnée est violet et chargé d'une croix rouge.

Jean de Marigny est vêtu à peu près de la même manière que de l'autre côté, il porte sur son aube une tunique violette, bordée d'une frange d'or, et une ample chasuble; mais cette chasuble est blanche, tandis que dans l'arcade opposée elle est verte. La mître qui couvre la tête du prélat est blanche, bordée d'or, et chargée au milieu d'un orfroi vert, en forme de T renversé, qu'accompagnent deux disques noirs. Il tient des deux mains sa crosse, dont le crossillon est d'or et la hampe d'argent. Ses regards sont fixés sur Jésus et Marie.

Au-dessous de la sainte Vierge, ainsi qu'au-dessous de l'évêque, on remarque les armes de la famille de Marigny : *d'azur à deux fasces d'argent*, et, au milieu, au-dessous de Jésus-Christ, celle de l'évêché-

de Beauvais : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs de même.* La croix est chargée en cœur d'un écusson en losange aux armes de Marigny.

15e FENÊTRE. — *Saint Adrien. — Saint Christophe et saint Thibaut.* — Le premier saint que nous rencontrons dans cette fenêtre porte un costume de chevalier, ses jambes sont couvertes d'armures de mailles ; il a une cotte d'armes armoriée, tient une épée de la main droite, et de la gauche un bouclier également chargé d'armoiries. Le blason qui couvre la cotte, comme le bouclier, est d'argent à la croix de gueules.

Plusieurs saints ont été représentés de la sorte. Les plus connus sont saint Adrien, martyr à Nicomédie, au IVe siècle, honoré le 8 septembre ; saint Florian, tribun militaire, martyr au IIIe siècle, dont on fait la fête le 4 mai ; saint Georges, grand officier de l'armée romaine, au Ve siècle ; saint Victor, guerrier et martyr vers le IIIe siècle ; saint Théodore, officier supérieur, martyr à Héraclée au IVe siècle, honoré le 9 novembre ou le 8 février ; et saint Géréon, martyr au IIIe siècle, patron d'une église de son nom, à Cologne. Pour dire d'une manière certaine quel est celui de ces personnages qui se trouve ici, il faudrait savoir comment s'appelait le donateur de la verrière, dont il était le patron, et nous n'avons pu encore le découvrir. Cependant, comme le nom d'Adrien était plus fréquemment porté que les autres par les membres de la noblesse française, nous l'avons de préférence donné à notre saint.

Au-dessous de saint Adrien, l'on voit à genoux, sous une arcade, un vieux chevalier vêtu d'une cotte sur laquelle sont les armoiries de sa famille ; il a la tête nue et les mains jointes. C'est le donateur. Plus bas, est placé un écusson portant le même blason que la cotte d'armes : *d'or à cinq cotices de gueules, à la bordure également de gueules chargée de merlettes d'argent.*

Dans la seconde division, il est facile de reconnaître *saint Christophe ;* c'est une de nos vieilles connaissances, nous nous sommes déjà trouvé en rapport avec lui en visitant la chapelle du Sacré-Cœur ; ici, comme dans cette chapelle, il a une haute stature et des formes herculéennes ; il marche dans l'eau, ses jambes sont nues, ses vêtements relevés, des deux mains il s'appuie sur un haut et fort bâton. L'Enfant Jésus est placé sur ses épaules, pose la main sur son front ;

il est vêtu d'une robe jaune, un nimbe bleu à croix jaune environne sa tête. Saint Christophe a un nimbe rouge; ses vêtements consistent en une robe rouge et un manteau bleu bordé d'argent et doublé de jaune.

Sous saint Christophe se tient encore à genoux le seigneur qui l'a fait peindre et qui probablement portait son nom; il appartenait à la même famille que le précédent. Il paraît jeune; sa tête est couverte d'un casque garni de lambrequins. Sa cotte, ainsi que l'écusson qui est dans le bas, porte ses armes : *parti, le premier d'or, à cinq cotices de gueules à la bordure également de gueules, mais sans merlettes; le second, d'argent à la fasce d'or.* Cette dernière partie du blason est contraire aux règles de la science héraldique, on ne met jamais métal sur métal; le peintre verrier se sera trompé, ou ce qui est plus probable encore, on aura, en réparant le vitrail, remplacé du verre bleu ou rouge par du verre jaune.

Saint Thibaut est fils d'un illustre seigneur de Marly, qui vivait au XIII[e] siècle. Thibaut, sans négliger aucun des devoirs que la religion impose, se livra dans sa jeunesse à tous les exercices qui convenaient à son rang, particulièrement à la chasse et aux joûtes des tournois. Un jour que, pour assister en l'honneur de Marie au saint sacrifice de la messe, il avait renoncé à une partie de bagues, Dieu, par un prodige, lui fit remporter la victoire sur ses camarades. Dès lors, le jeune comte résolut de renoncer aux vanités du siècle et d'embrasser l'état religieux. Il entra pour cela à l'abbaye de Vaux-le-Cerney, dont par la suite il devint lui-même abbé; il s'y fit remarquer par sa dévotion au Saint-Sacrement, par son amour pour la Mère de Dieu et par la pratique des plus éminentes vertus. Dieu opéra aussi en sa faveur une multitude de miracles. Thibaut n'est pas représenté ici comme abbé, mais comme seigneur ayant droit de chasse. Il a sur le poing gauche un faucon et paraît tenir de la main droite un chaperon pareil à celui dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie pour les affaiter. Ses vêtements sont : une robe bleue et un manteau jaune doublé de bleu, un nimbe rouge encadré dans un cercle de perles environne sa tête. On remarque au-dessus de son épaule droite une petite étoile.

Au-dessous du saint se trouve un troisième donateur, toujours de la même famille. Il est à genoux, les mains jointes comme les précédents, a un casque sur la tête, et porte sur une cotte de maille une

cotte d'armes armoriée ; à sa ceinture pend une longue épée. Un écusson est placé au bas de la verrière et offre le même blason que la cotte d'armes : *d'or à cinq cotices de gueules, à la bordure également de gueules.* C'est celui que nous avons remarqué dans la première division ; il n'y a pas ici cependant de merlettes dans la bordure.

16e FENÊTRE. — *Saint Germer, saint Just, saint Evrost.* — Les trois saints qu'on a placés, au seizième siècle, de l'autre côté du chœur, dans la première fenêtre, sont précisément ceux devant lesquels nous nous trouvons maintenant ; on a de la peine à s'expliquer cette répétition. Est-ce que les artistes du seizième siècle, est-ce que les chanoines de cette époque ne se sont pas aperçu que ces illustres personnages, dont le Beauvaisis s'honore, n'avaient pas été oubliés par leurs devanciers, qu'on leur avait donné une place remarquable dans nos verrières ? pourquoi ne se sont-ils pas bornés à reproduire les figures que la chute du clocher avait fait disparaître ? cela aurait incontestablement mieux valu. Nous retrouverions toute la pensée des premiers peintres verriers et de ceux qui les ont dirigés dans leurs travaux, la galerie existerait encore telle qu'ils l'ont formée, il n'y manquerait aucun des saints dont ils ont voulu rappeler le pieux souvenir et que les fidèles honoraient alors d'un culte particulier.

Saint Just occupe l'arcade du milieu. Ici, c'est véritablement un enfant ; il est loin d'atteindre la taille de ceux qui l'accompagnent. Une robe rouge, un surcot ou pardessus jaune et un manteau rouge composent son vêtement. Il tient sa tête de la main gauche, et de la droite s'appuie sur un bâton recourbé en forme de houlette. Un nimbe s'élève au-dessus de son cou ; ce nimbe est couvert d'une croix à branches triangulaires ; il se rapproche beaucoup par là de celui qu'on donne aux personnes divines ; toutefois, il en diffère par le nombre des triangles qui serait de cinq si le cou n'en cachait point un ; on n'en met que quatre au nimbe divin, et leurs côtés sont d'ailleurs ordinairement curvilignes ; ici, ils sont parfaitement droits. Le fond de ces triangles est noir, leurs bords sont blancs, quelques-uns ont aussi des ornements de la même couleur.

Saint Germer et *saint Evrost,* entre lesquels est placé saint Just, ne sont pas représentés comme dans l'autre fenêtre. On les a revêtus l'un

et l'autre d'habits sacerdotaux. Le premier porte une aube parée, un manipule d'or à franges vertes, une étole verte à franges d'or, et une chasuble bleue à orfrois blancs, enrichie sur les bords d'un large galon d'or; le second, une aube également parée, un manipule bleu orné de bandes et de franges d'or, une étole verte à franges violettes, et une chasuble violette à orfrois d'argent et bordure d'or. La tête des deux saints offre une large tonsure encadrée dans une étroite couronne de cheveux. Saint Germer a un nimbe bleu environné de perles; saint Evrost, un nimbe vert compris également dans un cercle de perles blanches. Celui-ci tient de la main gauche une crosse à hampe d'argent et à crossillon d'or, et bénit de la droite; celui-là s'appuie également de la main gauche sur un bâton pastoral d'argent à volute d'or, mais de la main droite il porte un livre qui contient sans doute les règles qu'il a données à ses religieux.

17e FENÊTRE. — *Lapidation de saint Etienne.* — Saint Luc, dans les Actes des Apôtres, après avoir reproduit le discours que fit au sanhedrin *saint Etienne*, le premier des sept diacres ordonnés par les Apôtres, rapporte ainsi son martyre : « A ces paroles, les prêtres et les docteurs entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel vit la gloire de Dieu et Jésus-Christ, qui était debout à la droite de Dieu, et il dit : Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. Alors ils poussèrent de grands cris, et, se bouchant les oreilles, ils se jetèrent sur lui tous ensemble; et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saül. Ils lapidaient Etienne, et lui invoquait Jésus et disait : Seigneur Jésus, recevez mon âme. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur. »

Saint Etienne se tient à genoux, les mains jointes, entre deux bourreaux. Sa tête, qui présente une large tonsure, est environnée d'un nimbe bleu qu'encadre un cercle d'or; une pierre de couleur jaune vient la frapper. Au-dessus on remarque une main au milieu d'un nimbe jaune à croix blanche : c'est l'emblème de Dieu qui encourage le martyr par sa présence et le fortifie par sa grâce. Le saint diacre a pour vêtements une aube, un manipule rouge enrichi d'ornements et de franges d'or, et une dalmatique également bordée d'or. Le premier bourreau, qui occupe la première arcade, est couvert de

chausses à bandes vertes et blanches, disposées en torsades, d'une cuirasse de diverses couleurs, et d'une espèce de chlamyde violette bordée d'argent; il n'a aucune coiffure sur la tête. La tête du second bourreau, placé derrière saint Etienne, est en partie renfermée dans un casque à visière; il a pour vêtements des chausses barrielées horizontalement de rouge et de blanc, et une cotte ou tunique à bandes horizontales, alternativement jaunes et violettes. Une aumônière est attachée à sa ceinture. Ces deux hommes lancent de la main droite une pierre sur le saint; ils en tiennent d'autres dans la main gauche. L'expression de leur visage est atroce; le premier surtout fait d'horribles grimaces. Tout en lui laissant des traits humains, l'artiste a fait de sa tête, autant qu'il lui a été possible, une tête de chouette ou de hibou : sa bouche est disposée en fer à cheval, sa langue allongée, son nez fortement arqué, son regard farouche et en même temps plein d'ironie.

18e FENÊTRE. — *Saint Lucien et ses deux compagnons.* — Nous voilà de nouveau en présence de l'apôtre du Beauvaisis et de ses deux compagnons. Ici ils ont été peints par les artistes du XIIIe siècle; ce sont ceux du XVIe qui les ont représentés de l'autre côté du chœur, dans la fenêtre même qui fait face à celle-ci. Cette répétition, ce double emploi est tout-à-fait regrettable, ainsi que nous l'avons fait remarquer il n'y a que quelques instants au sujet de saint Just, de saint Germer et de saint Evrost. Il accuse dans ceux qui en sont les auteurs ou une ignorance profonde de ce qu'on avait fait avant eux, ou un inqualifiable défaut de goût, un oubli complet des convenances artistiques.

Saint Maxien, qui se présente le premier, est revêtu d'habits sacerdotaux. Une bande d'étoffe noire qu'ornent des quatrefeuilles d'or, renfermées dans des encadrements carrés, couvre son amict; l'on remarque aussi au bas de son aube un riche parement; des orfrois et des bordures d'or enrichissent sa chasuble, dont le fond est bleu foncé. Le saint prêtre tient sa tête entre ses deux mains, elle est légèrement inclinée; au-dessus de son cou s'élève un nimbe rouge compris dans un cercle blanc.

Saint Lucien tient aussi sa tête entre ses mains; elle est couverte d'une mitre blanche à orfrois verts et bordures d'or; à la place qu'elle

occupait s'élève un nimbe bleu qu'encadre un triple cercle d'or, et dont un losange du même métal forme le milieu. Les vêtements du saint consistent en une aube parée, une étole bleue frangée d'or, un manipule à bandes jaunes et bleues, et une chasuble violette ornée d'orfrois et de bordures d'or. Il a sous le bras droit sa crosse, dont la volute est d'or et la hampe d'argent.

Le diacre *saint Julien* porte sur son aube une étole d'or qui pend verticalement, et une dalmatique à bandes horizontales alternativement jaunes et bleues. Il tient, comme les précédents, sa tête entre ses deux mains. Au-dessus de son cou est encore placé un nimbe, il est rouge et orné au milieu d'un fleuron jaune, un triple cercle blanc l'encadre.

19e ET DERNIÈRE FENÊTRE. — *Saint Eloi, saint Simon et sainte Catherine.* — Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, *saint Eloi,* comme on le sait, avait été orfèvre et maître de la monnaie royale sous Clotaire II et Dagobert Ier. Son talent supérieur, ses qualités aimables, ses hautes vertus lui avaient attiré la confiance de ces princes; ils en avaient même fait leur ami. Les nombreux travaux d'orfèvrerie qu'il exécuta pour eux et pour une multitude de riches églises furent considérés comme de véritables chefs-d'œuvre. Les historiens s'accordent à dire qu'il excellait véritablement dans son art. Tout en le représentant avec le costume d'évêque, tout en lui donnant les insignes de cette haute dignité, à laquelle son mérite personnel le fit élever, les peintres et les sculpteurs du moyen-âge ne pouvaient oublier ses anciennes fonctions à la cour des rois de France et son titre d'artiste; aussi ont-ils ordinairement placé dans l'une de ses mains un marteau d'orfèvre, et quelquefois à ses pieds une enclume. Ici il n'a pas d'enclume à ses pieds, mais il tient de la main droite un marteau de fer ou d'argent, long et assez fortement arqué; dans sa main gauche est une crosse à volute d'or et à hampe d'argent. La tête du saint évêque de Noyon, qu'environne un nimbe bleu, bordé de blanc, est couverte d'une mitre à bordure d'or et à orfroi vert accompagné de deux perles. Il a pour vêtements un amict paré, une aube garnie aussi à sa partie inférieure d'un morceau d'étoffe d'or, une étole jaune avec franges de la même couleur, un manipule bleu et jaune, une dalmatique bleue frangée d'or, et une chasuble rouge avec orfroi et bordure également d'or.

Saint Simon, l'un des douze apôtres du Sauveur, alla, après la ré-

surrection de son Maître, porter les lumières de l'Evangile en Egypte ; il parcourut plusieurs autres contrées pour y exercer son saint ministère, et finit par se rendre en Perse avec saint Jude. C'est là, comme nous l'avons déjà dit, qu'après avoir fait de nombreuses et importantes conquêtes pour Jésus-Christ, les deux saints reçurent la couronne du martyre. L'histoire ne nous apprend pas de quel instrument on se servit pour les faire périr, mais c'était probablement une tradition reçue au moyen-âge que saint Simon avait été coupé en deux avec une scie, comme le prophète Isaïe, car les artistes de cette époque lui ont constamment donné cet attribut. La scie qu'il a dans notre verrière ressemble à celle dont se servent les scieurs de pierre : elle est longue et pourvue d'un manche très-court à chacune de ses extrémités. Il la tient de la main gauche ; dans sa main droite est un livre ouvert. Les pieds du saint sont nus, sa barbe longue et frisée, ses cheveux courts. Ses vêtements consistent en une robe violette et un manteau rouge. Le dais sous lequel il est placé porte à sa base le millésime 1576. Au bas du vitrail se trouvent les armoiries du donateur : *D'azur à la crosse d'or au chef de gueules chargé de trois molettes d'or à huit dents.* — Saint Simon aurait dû trouver place dans le sanctuaire. Lorsque l'on rangeait saint Paul parmi les Apôtres, comme on l'a fait chez nous, pour s'en tenir rigoureusement au nombre douze, on en écartait un autre : c'était ordinairement saint Mathias, qui remplaça le traître Judas. Peut-être en avait-on agi de la sorte ici dans l'origine. Des motifs particuliers auront sans doute porté, au XVI^e^ siècle, à le préférer à saint Simon. Toutefois, par une espèce de compensation, on a assigné à ce dernier une arcade près de l'entrée du chœur. On n'a pas voulu que dans une église dédiée à saint Pierre il manquât un seul de ceux dont Jésus-Christ l'avait établi le chef, et qui travaillèrent comme lui à l'établissement de la religion chrétienne.

Sainte Catherine, la patronne des jeunes filles, dont nous avons donné ailleurs la légende, forme le dernier fleuron de cette brillante couronne de bienheureux qui ceint le front majestueux de notre antique cathédrale. Elle est vêtue d'une robe bleue et d'un manteau d'hermine doublé de jaune et bordé de rouge, une ceinture ou cordelière d'argent descend sur le devant de sa robe ; sur son front repose un diadème d'or orné de trois fleurs de lys, et à ses pieds on aperçoit la roue armée de pointes que l'on avait préparée d'après les plans de Cursosade pour la faire périr.

En terminant cette notice sur les précieux vitraux de la cathédrale de Beauvais, nous devons ajouter un mot relativement à ceux de la chapelle du Sacré-Cœur. Lorsque nous les avons décrits, nous n'en connaissions pas le donateur. Nous avons appris depuis que ce donateur est Louis de Roncherolles, deuxième du nom, seigneur de Roncherolles, baron d'Heuqueville et du Pont-Saint-Pierre, seigneur de Châtillon-sur-Marne, de Troissy et de La Ferté-Saint-Riquier, d'Auneuil, de Longchamp, de Maineville, de Gamaches et de Marigny; chevalier de l'ordre du roi, son conseiller et chambellan, et gouverneur des villes de Péronne, de Roye et de Montdidier. Sa première femme, qui existait encore au moment où les vitraux ont été exécutés, était Françoise d'Halluin, fille de Louis, seigneur de Piennes, de Bugenhoult, de Maignelais, comte de Guines, et de Jeanne de Ghistelles, dame d'Esclebecq. C'est donc Louis de Roncherolles et Françoise d'Halluin que l'on a représentés à côté de la descente de croix. Ce sont leurs armes et celles de plusieurs membres de leurs familles qui se voient sur les diverses parties des vitraux de la chapelle. Voilà comment les registres du Chapitre (1) s'expriment au sujet de la donation en question : « Le 13 juin 1522, M. d'Heuqueville de Ronquerolles ayant fait remise des droits seigneuriaux dus pour des biens sis à Auneuil, légués à l'église par feu Jean Belin, à condition qu'à sa volonté, et sur les dessins qu'il en donnerait, serait faite une verrière de même valeur, c'est-à-dire de 100 livres, à quoi montaient lesdits droits de relief, le chapitre prend la résolution de faire faire ledit vitrail que l'on voit encore actuellement à la chapelle de Sainte-Barbe, en laquelle ledit seigneur d'Auneuil et sa femme, leurs patrons et leurs armes se voient désignés à côté d'un christ descendu de la croix, et le tout aux dépens de l'église. »

BARRAUD.

---

(1) *Extraits des registres du Chapitre de l'église cathédrale de Beauvais*, manuscrit appartenant à M^gr^ Le Caron de Troussures, tome III, à la date du 13 juin 1522.

FONTS BAPTISMAUX

DU HAMEL,

CANTON DE GRANDVILLIERS.

Les fonts du Hamel consistent en une cuve en pierre de liais qui affecte extérieurement la forme d'un prisme octogone régulier. Chacune des arêtes est couverte d'une colonne qui a pour base un globe surmonté d'une moulure cylindrique, et pour chapiteau une tête humaine coiffée et accompagnée de deux larges volutes. (Dans deux chapiteaux, la tête est remplacée par une feuille recourbée.) Sur le milieu des pans est sculptée une longue feuille plate à trois lobes, supportée par un long pétiole, lequel se bifurque à sa partie inférieure de manière à rejoindre la base des deux colonnes voisines. Au-dessus de cette feuille, qui a quelque analogie avec une fleur de lis, est placé un petit tore légèrement arqué qui, en se réunissant aux volutes dont sont ornés les chapiteaux des colonnes, forme une espèce d'arcade à plein-cintre ou plutôt légèrement trilobée.

Au-dessus de ces arcades règne une élégante corniche qui couronne le prisme et qui en suit les contours; elle est ornée sur quatre côtés de branches couchées garnies de grappes de raisin. Sur les quatre autres faces, elle présente des feuilles cordiformes placées les unes à côté des autres. La partie inférieure de la cuve n'est bordée que d'une simple plate-bande sur laquelle repose la base des colonnes.

Cette cuve est placée sur deux larges socles carrés en craie dure, qui ont des dimensions inégales et qui sont disposés de manière à former une espèce de gradin ou d'escalier ayant deux marches des quatre côtés.

La cuve, sans ce gradin, est haute de soixante-sept centimètres; elle a près d'un mètre cinquante centimètres dans son plus grand diamètre. Le diamètre de sa cavité est seulement de cinquante-trois centimètres. Cette cavité est maintenant garnie de plomb et affecte une forme hémisphérique.

Les fonts du Hamel paraissent être du douzième ou au moins du treizième siècle.

BARRAUD.

SECTION DES SCIENCES.

ESSAI MONOGRAPHIQUE

SUR

LES PISIDIES FRANÇAISES

Par A. BAUDON, Docteur en Médecine,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE, DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX, DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE.

Mouy (Oise), 6 décembre 1856.

J'avais annoncé en 1852, à la fin du *Catalogue des mollusques de l'Oise*, la publication prochaine de mes études sur les Pisidies françaises. J'ai préféré retarder l'exécution de ce projet, pensant qu'il était plus sage d'observer longtemps les modifications nombreuses que présentent ces petites bivalves et d'analyser tous leurs caractères, afin de voir quelles sont les espèces positivement typiques.

J'ai été assez heureux pour posséder presque tous les types des auteurs. Le concours du petit nombre des naturalistes qui ont étudié consciencieusement ce genre, m'était indispensable. J'ai rencontré chez eux la plus grande obligeance et une rare générosité. Je cite les noms de MM. *P. de Cessac*, *Drouët*, *Gassies*, *G. Mortillet*, *Normand*, *Puton*, auxquels je dois ce témoignagne de reconnaissance.

J'ai encore à nommer MM. *Bouchard*, *Chantereaux*, *Cailliaud*, *Cotteau*, *Daniel*, *de Grateloup*, *Faisse*, *Gaudion*, *Joba*, *Lecoq*, *Martin*, *Moquin-Tandon*, *Terver*, qui m'ont adressé quelques-unes des

cyclades de leur localité ou qui m'ont aidé de leurs observations.

Je remercie M. *Bourguignat* d'avoir bien voulu me donner, en 1852, son opinion sur les Pisidies du département de l'Oise.

Je ne puis passer sous silence le nom de mon ami M. *T. Prime*, auteur de la *Monographie des Pisidies de l'Amérique du nord*, qui m'a prodigué les belles cyclades de cette vaste région, et qui m'a mis à même d'établir des comparaisons avec nos espèces indigènes. Je m'empresse de saisir l'occasion de cette publication pour exprimer toute ma gratitude à l'excellent M. *Deshayes*, qui m'a si souvent honoré de ses conseils affectueux.

Je ne prétends pas offrir un travail complet ni parfait au monde conchyliologique. Cet essai est le résultat de quatre années d'observations faites sur de nombreux individus venant de divers points de notre continent. J'ai négligé à dessein la partie synonymique, ce travail ayant déjà été fait très au long par d'autres auteurs.

Loin de craindre la critique, je la sollicite, toutes les fois qu'elle n'est pas engendrée par un esprit d'animosité. La critique est le seul moyen d'éclairer les points obscurs de la science ; elle force aussi les auteurs à châtier davantage leurs travaux. Je le répète donc : je l'accepte très volontiers, quand la malveillance ne la dirige pas.

Que personne ne voie dans ces études un blâme de ce qui a été fait avant moi sur les Pisidies. Je ne me pose pas plus en réformateur que je ne me laisse influencer par l'esprit de système. Mes observations sur nature et mon jugement sont mes seuls guides. J'ai pu me tromper, mais, du moins, je n'aurai pas la ridicule prétention, le sot orgueil d'ériger en loi ce que j'ai écrit, et je ne veux pas davantage déprécier les estimables travaux de mes devanciers.

CHAPITRE I.

GÉNÉRALITÉS.

Le genre *Pisidium* (1) a été créé en 1821, par C. Pfeiffer, qui le sépara du genre *Cyclas* avec lequel il était confondu, pour de petits

(1) Ce nom de *Pisidium* a été ainsi donné à cause de la ressemblance de la coquille avec un pois.

mollusques bivalves, habitant les eaux douces des diverses parties du globe, surtout celles des climats tempérés, et caractérisés ainsi :

Animal allongé, ovale, comprimé latéralement, très délicat, demi-transparent, très mou, presque gélatineux, d'un blanc opalin; pied linguiforme, très extensible, tube siphonaire unique.

Coquille ovale, arrondie, toujours rostrée antérieurement, mais quelquefois d'une façon à peine sensible ; dents cardinales situées sous le sommet, s'emboîtant dans celles de la valve opposée ; dents latérales lamelleuses, doubles sur la valve droite, simples sur la gauche. Ligament postérieur, situé sur le plus petit côté (1).

On n'admit pas tout d'abord en France la distinction des genres *Cyclas* et *Pisidium ;* mais les travaux de M. Gassies (1849) et ceux de M. l'abbé Dupuy (1852) ont engagé la plupart des auteurs à entrer dans la même voie que les malacologistes anglais qui avaient adopté avant nous le genre de C. Pfeiffer.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'historique du genre qui nous occupe. Je me contenterai de rappeler que ses espèces étaient rangées dans les *Tellina* par Muller, Gmelin, Schroeter et quelques autres; dans les *Cardium*, par Poli, Montagu ; dans les *Cyclas*, par Draparnaud, Bruguière, Lamarck et le plus grand nombre de nos auteurs français jusqu'à ces derniers temps.

Le *Pisidium* diffère essentiellement du *Cyclas*. Sans doute ils ont beaucoup de rapports entre eux, mais le siphon et la coquille offrent des caractères différents.

Le *Pisidium* a un tube unique.

Le *Cyclas* en possède deux.

Le côté antérieur est le plus long chez le premier. C'est l'inverse pour le second.

La denticulation n'est plus la même, pour les dents cardinales surtout. Celles du *Pisidium* sont courtes, mousses, obtuses, plus ou moins épaisses.

Celles du *Cyclas* ont une forme plutôt lamelleuse.

En général, la charnière d'une Pisidie est plus forte, plus épaisse, proportion gardée, que celle d'une cyclade.

---

(1) M. Bourguignat a remarqué certaines Pisidies dont le ligament était placé sur le plus grand côté de la coquille. Il ne m'a pas été donné, jusqu'ici, de rencontrer cette disposition sur les Pisidies d'Europe et d'Amérique que j'ai étudiées.

Si les dimensions pouvaient servir de caractère, j'ajouterais que la Pisidie est d'une taille plus minime que la plupart des Cyclades, mais on ne doit pas s'appesantir sur une constitution qui n'a rien de bien fixe.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DES ORGANES DE L'ANIMAL.

Manteau. — Le manteau enveloppe le corps et s'étend sur toute la surface interne des valves. Ses deux feuillets réunis par un raphé très mince, à peine saillant, sont d'une ténuité extrême. Ordinairement, ils sont blanchâtres, presque transparents, et présentent un peu plus d'opacité et d'épaisseur vers les bords. On remarque, antérieurement surtout, quelques groupes de follicules agminés apparaissant sous forme de points nébuleux. Le bord palléal aussi est muni de glandules serrées les unes contre les autres. Celles des feuillets sont plus distancées, circulaires, analogues, pour ainsi dire, à de petites vésicules incolores. Le manteau n'a que de faibles adhérences à la coquille; il présente trois ouvertures : la première très large, donne passage au pied; puis, les deux feuillets se réunissent en arrière, s'allongent et forment le tube siphonaire qui amène l'eau aux branchies. Au-dessus et postérieurement, existe le dernier orifice qui sert à la défécation et à l'expulsion des petits.

Siphon.— Ce tube fait issue au dehors, lorsque l'animal veut renouveler le liquide et baigner ses organes respiratoires; il est contractile, extensible, mince, blanchâtre, presque translucide, tronqué à l'extrémité libre et taillé en biseau aux dépens de la partie inférieure; il semble pourvu de quelques plis à peine appréciables. Sa forme est variable. On peut la reduire à trois types qui eux-mêmes sont souvent modifiés :

1° Type cylindrique.
2° Type ampullaire.
3° Type infundibuliforme.

La plupart des Pisidies fournissent des exemples des deux premiers types. La forme évasée, plissée et légèrement crénelée aux bords ne s'est présentée jusqu'ici à mon observation que chez le *P. Nitidum*.

J'ai bien vu un léger évasement chez le *P. Casertanum* soumis à une chaleur de + 25 à 26°, mais je ne retrouvais pas l'aspect infundibuliforme du troisième type.

Sous l'influence de la chaleur, on peut produire, sur un même individu, de nombreux changements de forme du tube siphonaire. La lumière aussi a une action très prononcée. L'ouverture varie en même temps; elle devient ronde ou ovale, simple ou crénelée, étroite ou dilatée; elle subit ces alternatives de contraction et de dilatation à la manière d'un sphincter; en examinant les bords libres, on les voit, par moment, rétrécir l'orifice ou former autour de lui une infinité de très petits plis qui dirigent l'introduction de l'eau.

Rien n'est plus sensible que le siphon des Pisidies. La moindre agitation de la surface du liquide, le plus petit ébranlement du vase qui le contient, l'engagent à rentrer cet organe; souvent il le montre encore lorsque tout mouvement de l'eau a disparu, mais d'autres fois, il se tient confiné pendant fort longtemps au dedans des valves. Certaines espèces sont extrêmement timides et n'osent plus épanouir leur siphon quand elles ont été troublées.

Pendant la marche, ce tube éprouve des mouvements alternatifs de retrait et de développement. Quand l'animal, après avoir fixé l'extrémité du pied, tire sur sa coquille afin de progresser, il contracte tous ses muscles. Le siphon, participant à ce mouvement général, se raccourcit et rentre en partie dans le têt. Puis, aussitôt que les muscles sont relâchés, il apparaît de nouveau dans toute sa longueur.

Branchies. — Immédiatement après le manteau, on rencontre deux paires de branchies inégales (1), comme chez tous nos Lamellibranches, placées de chaque côté du corps, attachées en haut sous le manteau; elles sont souvent jaunâtres, roussâtres ou d'un jaune orangé clair, striées transversalement avec beaucoup de finesse; elles s'écrasent à la moindre pression.

On ne remarque pas de petites loges dans lesquelles se développent les œufs; les branchies sont simples et n'offrent qu'une cavité qui renferme les petits.

Organes de la digestion. — La bouche, située antérieurement, se présente sous l'aspect d'une petite fente horizontale à peine visible,

(1) Chez les Cyclades et les Pisidies, l'inégalité des feuillets branchiaux est des plus évidente.

ayant de chaque côté des appendices tentaculaires d'une exiguité excessive. L'estomac semble confondu avec le foie, dont le parenchyme est tellement mollasse qu'il est impossible d'étudier l'organe qu'il entoure. On croirait que cette glande est composée de molécules désagrégées, car souvent on remarque des parties transparentes comme s'il y avait interposition de liquides entre ses diverses portions. La consistance de sa substance est assez variable : tantôt on voit distinctement qu'elle est composée de matières pulpeuses, tantôt elle paraît être une masse homogène, plutôt semi-liquide.

Sa coloration varie souvent. Je l'ai trouvé verdâtre, gris-verdâtre, jaune, jaune-orangé, rougeâtre. Ces différences dans la nuance et la composition tiennent probablement au genre d'alimentation de l'animal. J'ai vu une seule Pisidie dont le foie présente constamment la même coloration, c'est le *P. gassiesianum* chez lequel il est toujours rouge-orangé. De Cessac, Dupuy, Normand, citent cette teinte du foie, et je l'ai également trouvée sur cette espèce et ses variétés.

On ne peut suivre le trajet des intestins que fort difficilement, d'autant plus qu'ordinairement ils présentent la même transparence que les autres régions du corps, et que les aliments pris par les Pisidies paraissent incolores.

Ces animaux vivent surtout par l'absorption des molécules nutritives à l'état de dissolution. Ils recherchent les places où l'eau baigne ces substances. Plusieurs fois j'ai remarqué des Pisidies attachées à des cadavres immergés de petits animaux. J'en ai trouvé sur des os pourvus encore de fibres musculaires et jetés dans les fossés et les ruisseaux.

Les Acéphales, en général, paraissent avides de l'eau qui lave la chair. Mon ami, M. Gaudion, actuellement capitaine du *Jourdain*, me racontait qu'à Montévidéo, où il séjourna seize mois, il ne pouvait se procurer des Naïades et autres bivalves qu'en jetant des quartiers de bœuf cru dans les rivières. Trois ou quatre jours après, me disait-il, je trouvais des quantités de mollusques acéphales logés dans la viande comme des coquilles perforantes, placés dessous à la manière des Nécrophores, l'entourant, tâchant de se loger le plus près possible de la substance alimentaire.

Les Pisidies agissent de même, et probablement je ne suis pas le premier qui ai fait cette remarque. Seulement, je n'ai pas observé encore les modifications que peut subir la consistance du corps de l'animal sous l'influence d'un régime carnivore.

Cette préférence des Pisidies pour l'eau chargée de matières animales semble indiquer chez ces mollusques une certaine sensation de goût.

Appareils sécrétoires. — Je viens de parler du foie, sur lequel il n'est plus besoin de revenir. Les glandes que l'on trouve chez la Pisidie ne diffèrent pas de celles des Nayades ou des Cyclades.

1° La glande de Bojanus est extrêmement petite, allongée, étroite, de nuance à peine roussâtre. Ses parois ont une résistance très-faible. Entre les deux corps de cette glande on aperçoit le cœur presque punctiforme, mais dont les battements sont sensibles à travers la coquille (chez le *P. nitidum* surtout).

2° Les follicules agminés, comme je l'ai dit plus haut, sont distribués inégalement sur le manteau. Les groupes qui avoisinent les bords sont destinés à la production de la nacre; ceux qui sont disséminés sur les feuillets versent le liquide qui lubréfie la surface extérieure. Je n'ai pas encore observé de grosse glande supplémentaire, comme chez les Nayades, au voisinage de l'organe de Bojanus.

Je décrirai la masse ovarique qui peut être considérée comme une agglomération de glandules, quand je parlerai du système reproducteur.

Pied et muscles. — L'instrument essentiel de locomotion et d'exploration est le pied : c'est une languette très-extensible, longue et étroite, mince, délicate, que l'animal fait sortir au dehors par le bord antérieur, en entr'ouvrant un peu ses valves. Il est blanc, opalin ou légèrement bleuâtre. La partie externe, ainsi que les bords, ont une opacité assez sensible, mais le milieu est entièrement transparent.

Il est composé de fibres musculaires fort tenues dont les faisceaux sont dirigés en divers sens; ils sont plus apparents vers le muscle tendineux. L'intérieur est rempli soit par une matière presque liquide, soit (supérieurement) par les granulations ovariques.

La partie opaque du pied, ou fibro-musculaire, paraît renfermer une infinité de petits corps nébuleux accumulés principalement à la partie inférieure.

Je distingue, dans le pied, le corps et la pointe, le talon et le muscle tendineux.

Le corps est transparent, c'est la portion la plus volumineuse; il s'arrondit, se déprime, s'étale, s'allonge, se contracte au gré de l'animal, de sorte qu'il est variable dans son aspect. Le plus souvent, cependant, on n'observe que deux figures principales : il est plus ou moins délié et allongé, ou bien il est court et triangulaire à certains moments; mais il ne peut aider à la détermination des espèces.

Le lobe, ou extrémité antérieure, est subaigu, très-délié, et semble se fixer sur les corps étrangers pour prendre un point d'appui au moment de la progression.

Le talon est arrondi et n'apparaît que si l'animal étend entièrement sa languette.

Le muscle qui retient le pied est placé en haut et à sa région postérieure; ce n'est pour ainsi dire que la réunion des faisceaux musculaires qui s'effilent; il est long, mince, très-extensible, peu solide; il s'attache auprès du muscle rétracteur postérieur, auquel il envoie quelques fibres.

La progression de la Pisidie est curieuse à étudier. Voici ce qui se passe lorsqu'elle veut changer de place : l'animal entr'ouve ses valves, reste un instant sans donner issue au pied, puis il le sort en partie, le promène à droite et à gauche afin d'explorer les alentours. Bientôt il l'allonge davantage et le fixe ensuite par la pointe. Jusqu'ici, la coquille est restée couchée sur l'une des valves et n'a éprouvé qu'un léger mouvement de demi-rotation. L'animal, ayant maintenant un point fixe, contracte ses fibres musculaires, fait agir toutes ses forces, qui relèvent le têt obliquement et entraînent le rostre en avant. A ce moment, j'ai remarqué dans la partie transparente du pied une dilatation intérieure, et les rides transversales externes devenaient plus prononcées. Une fois qu'un pas a été fait, les muscles se relâchent et la coquille bascule en arrière. Souvent aussi, le têt restant immobile, la Pisidie promène l'extrémité de son pied tout autour d'elle, sur les parois du vase, vers le fond, etc. Elle touche les objets qui l'environnent, elle les palpe et perçoit nécessairement, par cet examen, des sensations qui l'avertissent si elle doit aller plus loin ou se retirer à l'abri sous ses valves.

Les muscles rétracteurs sont allongés, un peu triangulaires, quelquefois arrondis. La place à laquelle ils s'attachent est lisse et souvent brillante lorsqu'on les a enlevés.

Ganglions et nerfs. — Les ganglions transparents n'offrent aucune coloration. Les *pédieux* sont énormes (Moquin-Tandon). Les poches auditives sont très-développées, apparentes, placées en avant de ces ganglions et sessiles (Moquin-Tandon).

Les nerfs présentent à peine une légère opacité dans quelques portions. Leur nuance est blanchâtre.

Organes de reproduction, accroissement. — L'appareil génital est réduit, comme chez les autres acéphales, à une masse qui est à la

fois mâle et femelle. Cette masse est placée derrière le foie et au-dessous; elle se confond dans le pied, dont les parois la soutiennent et l'enveloppent; elle se compose de très-petites granulations allongées, presque resserrées par endroits, transparentes, blanchâtres. On les aperçoit assez distinctement sous l'eau en mettant l'animal sur un fond noir. Les intestins traversent cette région.

Ces granulations, une fois fécondées, se rendent dans les branchies externent par deux oviductes dont l'ouverture, fort difficile à distinguer, est toute voisine de celle de la glande de Bojanus (Moquin-Tandon). Une fois arrivées au milieu des branchies, les petites Pisidies nagent dans une substance semi-liquide; elles sont entièrement libres; mais, à mesure que leur développement a lieu, elles deviennent serrées les unes contre les autres, alors le liquide ambiant a diminué beaucoup, car une portion a dû servir à la nourriture des jeunes animaux.

Eu égard à la grosseur de la Pisidie, les petits contenus dans les branchies sont énormes, mais peu nombreux. Je n'ai pas compté plus de six à huit petits arrivés à terme à la fois. L'expulsion ne se fait pas brusquement comme chez les Nayades. La Pisidie sort lentement par l'orifice anal; elle met environ huit à dix minutes pour son issue complète de la coquille mère (1). Presque aussitôt après, elle entr'ouvre ses valves et commence à montrer son pied. En cet état, la Pisidie est extrêmement plate, mince, transparente et arrondie. Les sommets ne dépassent pas encore le bord supérieur et ne sont indiqués que par une saillie à peine perceptible. Les stries du têt apparaissent un peu à la loupe. On ne voit pas de crochets au bord terminal des valves. Enfin, un point opaque se remarque au milieu de la coquille, c'est la partie la plus colorée du corps de l'animal.

Coquille. — L'étude de la coquille est fort importante, puisque c'est elle qui donne les meilleurs caractères pour la détermination des espèces. Dans un grand nombre de cas, elle est ovale, allongée, plus rarement trigone, subtrigone, globuleuse, aplatie ou bombée.

Le bord supérieur, qui comprend le sommet et le ligament, est plus ou moins arqué; l'inférieur est courbe; l'antérieur, rostré très-sensiblement ou à peine plus étendu que son opposé, le postérieur court et arrondi.

(1) L'agitation de l'eau favorise beaucoup l'expulsion des petites Pisidies.

Le sommet est rond, aigu, élevé ou à peine saillant, caliculé, appendiculé ou simple, suivant les espèces.

Le ligament, situé extérieurement en arrière sur la plus petite portion du bord supérieur de la coquille, est oblong, court, grêle, extrêmement petit, et il est des plus difficiles à apercevoir au-dehors. Sa couche corticale est sèche, dure, très-cassante, peu brillante, brune ou roussâtre, très-mince. La substance intérieure, plus épaisse, se compose de fibres nacrées, entrecroisées, et d'autres verticales, parallèles, se ramollissant et tombant en pâte à l'humidité prolongée. Il est logé dans une fossette longue, triangulaire, qui existe à la région postério-supérieure de la charnière.

Un épiderme mince, jaune ou jaune-verdâtre, grisâtre, recouvre la face externe du têt que sillonnent des stries assez régulières, fortes ou très-tenues. Certaines espèces présentent un brillant cristallin et des reflets irisés. Normand a signalé la présence de petits poils à la surface des valves. Je les ai bien vus sur quelques exemplaires de son *P. incertum* (*P. nitidum*, Jen.); ils sont très-courts, un peu raides et distancés sans grande régularité. La plupart des coquilles s'encroûtent facilement de limon, d'autres restent lisses. Lorsque la vase s'accumule et s'endurcit, c'est surtout à la région postérieure, car la partie antérieure étant souvent en mouvement, se projetant en avant pour creuser un sillon dans la bourbe, éprouve des frottements qui ne permettent guère une accumulation de matières. Jenyns pense que certaines coquilles prêtent plus ou moins à ces sortes de dépôts.

L'intérieur des valves présente les empreintes musculaires et la charnière, dont l'étude si ardue pourra décourager plus d'une fois l'observateur sans lui donner toujours en dédommagement des caractères d'une haute valeur. Le dedans des valves est d'un bleu mat très-pâle, faiblement violacé ou blanchâtre, avec une transparence plus ou moins prononcée.

Les empreintes musculaires sont ordinairement à peu près triangulaires, allongées, irrégulièrement ovalaires. L'impression palléale, rarement bien visible, suit la courbure du bord inférieur.

La charnière est en général assez forte. Sa constitution paraît plus robuste que celle des Cyclades. Cette articulation se compose de deux dents *cardinales* (rarement trois) souvent crénelées, situées au-dessous du sommet. De chaque côté, et à une distance plus ou moins considérable des précédentes, se trouvent les *dents latérales* lamelliformes, distinguées en latéro-antérieures et latéro-postérieures (Bour-

guignat). Elles sont doubles sur la valve droite, simples sur la gauche. Leur saillie au-dedans des valves est plus ou moins accentuée. Quelquefois aussi elles sont un peu crénelées, mais c'est beaucoup plus rare que chez les dents cardinales.

Pour bien observer la denticulation des Pisidies, il faut examiner les valves de profil, afin d'apercevoir distinctement le relief de ces petites saillies articulaires et de se rendre compte de leurs rapports entre elles.

La dent cardinale postérieure de la valve droite est reçue dans la fossette de la valve gauche, et l'autre frotte en partie sur l'antérieure gauche. Les lamelles simples de la valve gauche se logent dans la fossette qui sépare les doubles dents latérales de la valve droite.

Presque toujours (je l'ai dit tout à l'heure), les dents cardinales sont finement crénelées à leur sommet; d'autrefois, ce sont des stries qui viennent les rayer. On remarque souvent aussi des sillons assez profonds qui simulent un plus grand nombre de dents. Quelquefois, elles sont soudées entr'elles de façon à n'en former qu'une seule, ou bien encore, l'une des deux vient à manquer. Ce sont des anomalies, car, dans la grande majorité des cas, nous trouvons deux dents cardinales sur chaque valve. J'ai vu aussi une transposition très-rare, ainsi : les lamelles doubles de la valve droite étaient simples, et, par contre, celles de la valve gauche étaient doubles.

Les dents cardinales des Pisidies se présentent sous trois aspects : elles sont mousses, épaisses, obscurément coniques; ou minces, comprimées, faiblement lamelleuses et légèrement tranchantes; ou bien encore, elles sont rudimentaires et tuberculeuses.

CHAPITRE III.

DE L'HABITATION DES PISIDIES.

Les Pisidies habitent les eaux courantes ou fréquemment renouvelées, et, plus rarement, celles qui sont tout à fait stagnantes.

Les sources peuvent en contenir également, quand bien même le fond n'a qu'une mince couche de limon. Si le lit ne renferme que du gravier, on est certain de n'y rencontrer aucun individu. Les sels tenus en dissolution dans plusieurs sources ou ruisseaux ne portent aucun dommage à l'animal.

On trouve aussi ces bivalves dans les flaques voisines des fontaines. Si l'évaporation du liquide vient mettre à sec leur habitation, elles s'enfoncent plus avant et attendent, avant de reparaître, la présence de nouvelles eaux.

Les espèces qui restent sur le bord des fleuves et des rivières ont le tèt plus solide, plus robuste. C'est là que l'on rencontre notre plus forte Pisidie *(P. amnicum)* et des variétés épaisses de quelques autres.

La qualité des eaux est l'une des causes les plus puissantes des modifications de la coquille. Dans une même localité, à très-peu de distance, on trouve souvent un changement considérable de forme, de volume et d'épaisseur.

J'ai remarqué à *Brivois* (Oise), sur des coteaux entièrement calcaires et très-arides, presqu'au sommet, une source dont l'eau avait un niveau de six à huit centimètres, et dont le fond était tapissé par une très-minime couche d'un limon léger. Le *P. casertanum* qui s'y trouve est petit ; son tèt est mince, mais régulièrement conformé. A trois cents pas plus loin, sur une même pente, le fond du sol est encore calcaire ; seulement, un dépôt de terre végétale garnie de plantes, arrosé par des pleurs, recouvre la surface. Au milieu des trous peu profonds de ce terrain, constamment remplis d'eau, j'ai recueilli le *P. casertanum* gros, ventru, fortement strié, à tèt épais, solide.

Il est de toute évidence que ces eaux étant chargées de sels calcaires et, tout à la fois, de débris végétaux tenus en dissolution, donnent à l'animal une nourriture succulente qui manquait aux individus de la source voisine, et que cette abondance de matières nutritives doit avoir la plus grande influence sur l'organisme de ces êtres.

A *Dury-Saint-Claude* (Oise), j'ai fait encore la même observation. Dans la cavée de ce pays, on rencontre plusieurs sources dont le lit est composé de calcaire grossier et de quelque terre entraînée par les eaux. Les Pisidies présentent absolument le même état que celles de la source de Brivois. Les flaques voisines, distantes de quatre à cinq pas au plus, creusées dans un terrain demi-argileux et alimentées par ces sourçailles, contiennent *toutes* des Pisidies *(P. casertanum)* grosses, globuleuses, à fortes stries.

Quelquefois même la source est absolument impropre à nourrir des Pisidies, tandis que le ruisselet qui en découle, dont les eaux sont charriées sur un terrain plus substantiel, renferment *à son issue* des Pisidies très-bien constituées.

Je cite plusieurs endroits où j'ai constaté les faits précédents : à la

fontaine du *Fay*, près *Clermont-Oise;* — à la source dite *la Verrière*, forêt de Hez; — à *Bury*, au lieudit *le Déluge;* — à *Saint-Félix* (Oise), fontaine *Saint-Jean;* — à *Noailles* (Oise), au lavoir; — etc., etc. Je pourrais, du reste, multiplier les exemples pour prouver l'influence de la composition du sol sur ces animaux et sur leur enveloppe.

Il y a quelques années, j'ai envoyé au *Journal de Conchyliologie* une notice sur le genre *Pisidium*, ayant rapport surtout aux modifications que le têt pouvait subir suivant les milieux où vivait l'animal. Je reviens encore à ce que j'écrivais à cette époque, parce que j'ai pu constater de nouveau plusieurs faits que j'avais signalés alors. Ainsi, je répéterai que si l'alimentation est insuffisante, les organes, au lieu de s'accroître, restent stationnaires; ils ne se développent que par secousses, si le terrain est tantôt sec, tantôt mouillé. Le têt devient alors allongé dans certaines parties, atténué, tronqué dans d'autres, mince ou épais, gonflé ou aplati, etc. Ces modifications se feront sentir surtout sur l'espèce la plus répandue, qui pullule partout, n'importe à quelle place. Je répéterai encore que si la privation d'aliment peut altérer les contours de la coquille, une grande abondance produira l'excès contraire. Depuis que j'observe les Pisidies sur nature, depuis que je suis en relations avec des naturalistes qui ont également étudié celles de leurs contrées ailleurs que dans le cabinet, j'ai toujours vu constater ces faits. M. P. de Cessac a eu l'obligeance de me donner des détails fort circonstanciés à ce sujet sur les Pisidies de la Creuse, avec les exemplaires qu'il m'a adressés. Ses notes viennent corrober ce que j'avais observé depuis longtemps.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que les terrains calcaires sont les plus riches en Pisidies. Ce fait est exact. A peine si l'on voit de rares individus dans les formations tourbeuses dépourvues de sels calcaires, et jamais je n'en rencontrai au milieu des sources qui se trouvaient dans ces régions. Les terrains crayeux, granitique, sont des plus pauvres en espèces de ce genre.

Les sels de fer, tenus en suspension ou en dissolution, n'empêchent pas la Pisidie de vivre. On en pêche quelquefois par milliers dans une purée semi-liquide dont le sel ferrugineux compose la presque totalité. Seulement, les individus deviennent très-rarement de forte taille; et ce n'est pas la privation du liquide qui met arrêt à leur développement, car j'ai vu des Pisidies vivant dans des fossés à fond très-ferrugineux, toujours bien pleins d'eau, et à peu près aussi rachitiques

que celles de la purée d'hydroxide de fer. Je ne dirai pas que cette règle soit constante, mais elle se montre dans la pluralité des cas.

L'altitude des lieux a aussi quelqu'influence sur ces animaux. La plupart de ceux qui se trouvent dans les montagnes de Savoie sont plus petits et ont un têt plus mince. L'étang des *Neuf-Bois* (Vosges), à mille soixante mètres au-dessus du niveau de la mer, nourrit un *P. casertanum* frêle et de taille peu élevée. Au *Grand-Bourg* (Creuse), les individus séjournant à la base de la montagne sont plus forts que ceux des sources du sommet.

La température de l'eau modifie beaucoup le têt. Normand m'a communiqué le *P. thermale* de Dupuy, venant de *Bagnères-de-Bigorre*. Le têt en est mince, fragile et rabougri. P. de Cessac m'a envoyé le *P. casertanum*, var. *Thermale*, des sources d'*Evaux* (Creuse) (+ 24°). Ils présentent le même aspect, quoiqu'étant un peu plus tronqués.

J'ai remarqué que la privation de lumière rendait la coquille délicate, très-mince et entièrement décolorée. Les individus sont même rares dans les sources obscures ou recouvertes de façon à intercepter une grande partie du jour. J'ai constaté ce fait dans trois sources de nos environs.

Le meilleur instrument pour recueillir ces petits mollusques est une passoire en fer blanc, percée de trous de deux à trois millimètres, et emmanchée au bout d'une canne. De cette façon on ramasse la bourbe, qui s'écoule par les trous, et la coquille reste au fond. Quelques collecteurs se servent aussi d'un filet en toile métallique, qui remplit le même but.

CHAPITRE IV.

CLASSIFICATION.

Si l'on veut prendre d'abord, dans le genre *Pisidium*, les espèces qui se rapprochent du genre *Cyclas*, on doit placer en première ligne le *P. obtusale*, puis le *P. pusillum*, le *P. conicum*, qui s'en éloigne le plus par sa denticulation et par sa forme, terminera la série. Cette méthode me semble plus rationnelle parce que l'on comprend mieux la liaison qui existe entre ces deux genres.

Je me base surtout, pour cette classification, sur la conformation des dents et, aussi, sur la forme générale qui est toujours appréciée plus promptement. J'ai cherché, autant que possible, à réunir des caractères assez positifs, malheureusement difficiles à percevoir, à d'autres qui, plus fugaces, frappent l'observateur à priori.

La distinction par la charnière et ses dents ne peut guère s'appliquer aux espèces et à leurs variétés, à très peu d'exceptions près. Ces organes caractérisent surtout des groupes. Il fallait donc s'appuyer aussi sur d'autres signes, afin d'arriver à séparer chaque type. Voici le tableau de la classification que j'adopte :

1° Dents cardinales un peu sublamellelleuses, comprimées, très-petites, minces, peu saillantes, parfois rudimentaires. — Dents latérales très-minces et à peine saillantes.	A. TRIGONATA....	1° *P. Obtusale.*
	B. ORBICULATA..	2° *P. Pusillum.* 3° *P. Nitidum.*
	C. TETRAGONA...	4° *P. Gassiesianum.*
2° Dents cardinales plus ou moins développées, coniques, subconiques, ou allongées et comprimées. — Dents latérates bien marquées, saillantes, peu épaisses.	D. OVATA.....	5° *P. Casertanum.* 6° *P. Amnicum.*
3° Dents cardinales tuberculeuses, mousses, très-peu élevées ou sublamelleuses, la plupart du temps presque inappréciables. — Dents latérales fortes, très-épaisses et crénelées.	E. CUNEATA....	7° *P. Henslowanum* 8° *P. Conicum.*

Il y a une sorte de liaison entre ces bivalves. Ainsi, l'on voit des *P. obtusale* presque semblables au *P. pusillum*. Le *P. nitidum* a des rapports avec plusieurs formes du *P. casertanum* de même que certaines variétés du *P. gassiesianum*. Entre le *P. casertanum* et le *P. amnicum*, il existe des nuances qui embarrasseront le naturaliste le plus exercé. Il n'est pas jusqu'au *P. henslowanum* qui ne présente assez souvent de la similitude avec le *P. pulchellum* de Jenyns.

Le *P. conicum*, seul, jusqu'à présent, me semble parfaitement distinct, ne fût-ce que par sa charnière! encore même sa variété *obesa* se rapproche-t-elle un peu extérieurement de certains *P. casertanum* à ventre proéminent.

J'évite de passer en revue les divers systèmes émis jusqu'à ce jour pour classer les Pisidies. Comme je ne cherche pas à faire prévaloir le mien sur celui des autres, je laisse au lecteur le soin de juger quel est le meilleur; en tout cas, je crois qu'il y a du bon et du mauvais dans tous, le mien compris.

J'imiterai M. Moquin-Tandon et la plupart des botanistes, en énumérant, à la suite du type, les variétés qu'il présente. On saisit, par ce moyen, les diverses modifications que subit une espèce, ainsi que leurs caractères différentiels.

CHAPITRE V.

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

A. TRIGONATA.

1° PISIDIUM OBTUSALE, *C. Pfeiff.* 1821. (Pl. I, Fig. E.)

Cyclas obtusalis, *Lam.* 1818.
Pera gibba, *Leach.* 1852.

Varietates :

Var. B. — Tèt trigone, extrêmement ventru, marge très-obtuse. Jen. 1832.

Cyclas obtusalis. Nilss. 1822. — Var. γ. *ventrosum.* Moq.-Tandon. 1855.

Var. C. — Coquille avec une large bande jaunâtre au bord inférieur. Var. B. *marginatum.* Moq.-Tandon. 1855.

Animal pallidum, lutescens, interdum sursum rubescens; pede maxime extensibili, tenui; tubo siphonali brevissimo, subconico vel cylindrico.

Concha valde globulosa, ventricosissima, trigona, antice parum subelongata, lutea aut nigrescens et sorde pleramque obtecta; margine inferiore obtuso; apice prominente, convexo, antice projecto; striis regulatiter dispositis; cardine tenui, recto; 2 dentibus mi-

nimis, saepius crenulatis. Ligamento vix conspicuo, brevi fere in medium sito, sed in minimo latere projecto.

Alt..... 3 vel 4 millim.
Lat..... 3 vel 4 id.
Crass..... 2 vel 4 id.

Animal jaune pâle, quelquefois rougeâtre au sommet; pied extrêmement mince et extensible; siphon subconique ou cylindrique, très-court, très-variable dans son aspect.

Coquille globuleuse, très-ventrue, trigone, présentant des dimensions presque égales partout en hauteur, largeur et épaisseur; très-faiblement allongée en avant; bord inférieur obtus à la réunion des valves; ventre saillant, convexe; sommets assez souvent caliculés, arrondis, projetés en avant. Cette Pisidie ressemble un peu à une coquille marine de nos côtes : *Isocardia cor*. Stries assez fines, régulières, quelquefois scalariformes. Epiderme jaunâtre, souvent brun, noirâtre et encroûté de limon, la marge restant toujours jaune. *Ligament* brun, assez épais, court, presque médian, quoique situé sur le plus petit côté.

Charnière mince, étroite, rectiligne à sa partie moyenne. Les branches latérales sont obliques, plus épaisses.

Valve droite : Deux dents *cardinales* un peu rapprochées du bord antérieur, petites, obliques, comprimées, à peine saillantes, quelquefois crénelées. L'antérieure subaiguë, séparée par un petit sillon de la postérieure, qui est plus forte, obtuse, subtrigonale.

Dents *latéro-antérieures :* faiblement élevées, séparées par une dépression peu profonde, très-voisine des dents cardinales qu'elles touchent presque. Dents *latéro-postérieures,* moins épaisses, crénelées, dentelées. Les dentelures passent d'une lamelle à l'autre sous forme de saillie.

Valve gauche : Deux très-petites dents *cardinales* mousses, tuberculeuses, à peine appréciables, le plus souvent crénelées, situées antérieurement comme chez la valve opposée. Dent *latéro-antérieure* simple, assez saillante. Dent *latéro-postérieure* réduite à deux ou trois saillies qui s'engrènent dans les crénelures de la valve droite. La charnière unit très-solidement entre elles les deux pièces de la coquille. Ses diverses parties sont nacrées et souvent même légèrement irisées. *Impressions musculaires* ovales, superficielles. L'empreinte *palléale* est assez marquée. *Nacre* d'un bleuâtre très-pâle.

Cette Pisidie est l'une des mieux caractérisées. Cependant la var. *quadrilatera* du P. *pusillum* se rapproche d'elle singulièrement à cause de la réunion si obtuse des valves à la marge.

Tous les individus ne présentent pas une saillie du ventre considérable. On voit des exemplaires chez lesquels il n'est pas énormément développé, mais on retrouve toujours invariablement le bord marginal très-obtus, les sommets recourbés en avant, disposition qui est peu sentie chez les espèces voisines.

Je n'ai pas encore rencontré le P. *obtusale* dans le département de l'Oise. Cependant, il vit plus habituellement dans les régions du nord. Il est même abondant en Angleterre, en Suède, en Allemagne. Je l'ai reçu de Troyes et de Valenciennes. De Grateloup le cite de Bordeaux, d'Agen, de Dax. Gassies le décrit parmi ses Pisidies de la région Aquitanique. Je n'ai jamais eu à ma disposition d'individus venant du midi. Dupuy, Normand disent que cette espèce se tient au milieu des eaux stagnantes, dans les marécages, etc. Gassies l'a trouvée dans les fossés alimentés par l'eau des fontaines, dans la vase calcaire.

Le *P. ventricosum*. T. Prime. (*Monograph of the species of pisidium*, etc. 1852, p. 10. pl. XI.) est absolument semblable à notre *P. obtusale*. L'auteur m'a donné des types; je les ai comparés avec le plus grand soin aux nôtres, et il m'a été impossible de constater la plus petite différence. Les malacologistes américains n'admettent pas que nous puissions avoir des espèces tout-à-fait identiques aux leurs, parmi les mollusques fluviatiles surtout. T. Prime m'écrivait en 1855 : « Je suis assez convaincu que nous ne possédons aucune des espèces de l'Europe sur notre continent, mais je suis de l'avis que toutes ont leur analogue chez vous. »

Malgré l'opinion de ce savant qui a si bien étudié les Pisidies de sa contrée, je persiste à croire que les *P. obtusale* et *P. ventricosum* sont absolument les mêmes.

—

B. ORBICULATA.

2° PISIDIUM PUSILLUM, *Jen.* 1832. (Pl. I. Fig. C.)

Tellina pusilla, *Gmelin*. 1789.
Cyclas fontinalis? *Drap*. 1805.
Pisidium fontinale, *C. Pfeiff*. 1821.
Euglesa henslowiana, *Leach*. 1832.

Varietates :

Var. B. — Sommets et ventre très-proéminent. Var. γ. *umbonatum*, Moq.-Tandon. 1855. Ex-Jen. 1832.

Var. C. — Stries marquées profondément. Var. B. *striatum*, Moq.-Tandon. 1855. Var. γ. Jen. 1832.

Var. D. — *Quadrilatera.* Nobis. Obtuse, forme obscurément quadrilatère, très-gonflée. Moq.-Tandon. 1855. Ex-Mus Baudon. (Var. *Alligata*, Nob. in Moq.-Tandon. 1855.) (Pl. I. Fig. D.) (1).

—

Animal albo opalinum, subpellucidum, exiguum ; pede maxime elongato, compresso, angustissimo ; tubo siphonali subconico, brevi.

Concha exigua, fere æquilateralis, orbiculata, subventricosa, cycladis conchae fere similis, subnitidula, pallido lutea, grisea ad umbones ; apicibus prominentibus, rotundatis ; margine anteriore paululum elongatulo, posteriore incurvo ; striis dissimilibus, crassis ad umbones, tenuiter distributis inferius ; commissurâ debili, tenui, angustâ, vix arcuatâ ; dente cardinali minimo, in medio prominente ; dentibus lateralibus elongatis, compressis.

Al..... 2 ½ vel 3 millim.
Lat..... 2 ½ vel 3 millim.
Crass..... 2 ½..... millim.

Animal blanc-opalin, demi-transparent, extrêmement petit ; pied très-allongé, étroit, comprimé ; tube siphonaire court, subconique.

Coquille très-petite, mince, presque équilatérale, orbiculaire, un peu ventrue, ayant la plus grande ressemblance avec une Cyclade (2) ; sommets saillants, arrondis ; bord antérieur à peine plus allongé que le postérieur qui est courbe, arrondi ; marge bien arquée, un peu plus épaisse que le reste du têt ; stries dissemblables. Celles du ventre sont grosses, distancées, forment souvent des saillies. Il y a même une ligne de démarcation très-distincte entre cette région et

(1) C'est par erreur que, dans mon manuscrit communiqué en 1855 à M. Moquin-Tandon, j'avais indiqué la variété *Alligata* comme appartenant au *P. pusillum* : c'est une variété à stries profondes du *P. gassiesianum*.

(2) C'est cette analogie avec une Cyclade qui faisait penser à Leach qu'un genre intermédiaire entre *Cyclas* et *Pisidium* était nécessaire. Aussi, a-t-il créé le genre *Euglesa* pour le *P. pusillum* ; mais son opinion n'a pas prévalu.

le reste de la coquille dont les stries sont fines et régulières. Cette disposition est la plus fréquente, quoique cependant l'on rencontre aussi des individus dont les stries de toutes les parties sont uniformément fort délicates. Le têt est un peu brillant; il est coloré en jaune pâle, en corne claire ou en gris tendre aux sommets. Assez souvent il est recouvert de limon en haut et au bord postérieur. — *Ligament* extrêmement petit, roussâtre, linéaire.

Charnière très-mince, étroite, faiblement arquée.

Valve droite : Dent *cardinale* située à la partie médiane de la charnière, un peu saillante au-dedans de la coquille, comprimée, sublamelleuse, oblique, à deux pointes à peine sensibles. Cette dent unique devait être divisée en deux primitivement. Ce qui semble le prouver, c'est un sillon obscur de séparation qui se remarque encore à la surface. Dents *latéro-antérieures*, minces, allongées, très-comprimées, si peu élevées qu'elles ne dépassent pas le niveau de la hauteur des valves, très-rapprochées des dents cardinales. Dents *latéro-postérieures*, un peu plus allongées que les précédentes.

Valve gauche : Le plus souvent les dents *cardinales* sont soudées entre elles et n'offrent que deux petites éminences peu distinctes, subaiguës, obliques et parallèles, séparées par un sillon superficiel. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure*, minces, longues, l'antérieure un peu sinueuse, la postérieure presque droite. C'est la charnière la plus faible de toutes, car les dents cardinales sont, pour ainsi dire, uniques sur chaque valve et les dents latérales font à peine de saillie, le ligament lui-même est fort tenu. *Impressions musculaires* et *palléale* ovalaires, très-superficielles, à peine appréciables. Intérieure du têt demi-transparent, à peine jaunâtre, très-faiblement teinté de bleu pâle.

Outre les variétés *Umbonatum* et *Striatum* dont les caractères sont plus ou moins prononcés suivant les individus, j'ai trouvé des exemplaires très-gonflés et affectant une forme tétragonale. Cette variété remarquable (var. *Quadrilatera*, Nob.) est obtuse à la réunion des valves. Vue de profil, elle présente des gibbosités singulières. Elle se rapproche du *P. Pusillum* par ses autres caractères. Partout où j'ai recueilli cette dernière espèce, j'ai constamment vu, dans le même ruisseau, quelques individus de la var. *Quadrilatera*. Au reste, elle est beaucoup plus rare que le type.

J'ai remarqué, comme Jenyns, la lenteur des mouvements de l'animal. Je l'ai conservé pendant plusieurs jours dans l'eau pure, et c'est à de rares intervalles que je l'ai vu donner issue à son pied. Ses

mouvements se bornaient à cela, sans que le reste du corps changeât de position. Il en est de même du tube siphonaire que l'on aperçoit rarement. Je n'ai pu l'étudier convenablement qu'en exposant l'eau au soleil. Si l'on agite très-faiblement le liquide, l'animal se renferme de nouveau et reste longtemps sans se montrer.

Le *P. Pusillum* n'est abondant nulle part. Je l'ai recueilli fin mars dans des sources fangeuses ou dans des fossés très-ombragés. En été, dans les mêmes localités et malgré la présence de l'eau, je n'ai pu en retrouver. Ce n'est qu'en automne qu'il apparaît de nouveau. Cette Pisidie se loge entre les feuilles pourries et ne recherche jamais les endroits où le niveau d'eau est élevé. On la voit aussi dans la vase humide au milieu de laquelle elle paraît fort bien vivre. Elle est moins commune dans le Midi que dans les régions du Nord. Je l'ai reçue de L'Agenais (Gassies), de Valencienes (Normand), de Troyes (Drouët), de divers points élevés de la Sovoie (G. Mortillet), de plusieurs localités des Vosges (Puton), etc. Jamais elle ne m'a été envoyée de la France centrale où cependant elle doit se rencontrer.

—

3° PISIDIUM NITIDUM, *Jen.* 1832. (Pl. I. Fig. A.)

Cyclas pusilla, *Turt.* 1831.

—

Varietates :

Var. B. — *Splendens*, Nob. Coquille grande, un peu plus oblique que le type. Moq.-Tandon. 1855. Ex-M^r^ Baudon. (Pl. I. Fig. B.)

—

Turton avait confondu cette espèce avec le *Cyclas pusilla*. (A. manual of the land and freshw, etc., 1831).

Jenyns, en 1832, la sépara avec juste raison du *C. pusilla* et lui donna le nom de *P. nitidum* dans sa monographie du genre.

Normand n'était pas tout-à-fait certain de l'identité de son espèce avec celle de Jenyns. C'est cette raison qui la lui fit distinguer sous le nom de *P. incertum* (coup-d'œil sur les Moll. de la fam. des Cyclades obser. dans le département du Nord, juin 1854, p. 6), les différences sont fort légères. Les échantillons de l'excellent observateur de Valenciennes offrent peut-être un peu plus d'obliquité que ceux de Jenyns, encore même ce caractère ne se remarque-t-il pas sur tous les individus.

Gassies décrit dans son *Tableau méth. et desc. des Moll. de l'Agenais* (1849), un *P. nitidum* qui n'est qu'une variété du *P. casertanum*, p. 209. L'auteur a lui-même signalé cette erreur dans sa *Descr. des Pisidies de la rég. Aquitanique*, etc., 1855, p. 6. Plus d'un naturaliste a pu se tromper pour cette espèce, car certaines formes du *P. casertanum* affectent celle du *P. nitidum*. J'ai commis plusieurs fois cette faute, lorsque j'avais moins observé les variations infinies du *P. casertanum*.

—

Animal pallidum, albo lutescens; pede tenui, gracili, albido, pellucido, elongato; tubo siphonali brevi, infundibuliformi, plicato in extensione maximâ.

Concha fragilis, fere aequilateralis, rotundata, antice vix subrostrata, compressa, citrato luteola, nitidissima, crystallina[1]*, pellucida, subtiliter striata, 3, 4 vel 5 profundius ad umbones; umbonibus parum prominulis; apice obtuso vix cardinem superante. Cardine tenui, libus validis; ligamento lineari, fere inconspicuo.*

Alt..... 2 ½ vel 3 millim.
Lat..... 3 ..... millim.
Crass..... 1 ½ vix. millim.

Animal pâle, d'un blanc jaunâtre, gélatineux; pied mince, grêle, blanc, transparent, allongé; tube siphonaire *infundibuliforme, plissé à son bord libre* lorsqu'il est dans sa plus grande extension.

Coquille fragile, presque équilatérale, arrondie, très-faiblement allongée en avant, très-brillante, crystalline, quelquefois irisée suivant le jeu de la lumière, transparente, d'un jaune légèrement roussâtre; ventre peu préominent; sommets obtus, dépassant à peine le bord cardinal; stries fines, régulières; quelques-uns (3, 4 ou 5) sont plus profondément creusées vers les sommets. J'ai constamment trouvé ce caractère indiqué par Jenyns. *Ligament* très-faible, mince, jaune roux. Charnière étroite, faible, fragile, légèrement arquée.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales* placées près du sommet, un peu rapprochées du bord antérieur, subconoïdes, sans forme bien déterminée, situées dans le même plan, l'une près de l'autre, et de grosseur égale. Dents *latéro-antérieures* assez développées, plus rapprochées des cardinales que les suivantes. Dents *latéro-*

postérieures un peu plus longues que les latéro-antérieures. L'interne fait une saillie assez forte en dedans, comme la précédente.

VALVE GAUCHE : Deux dents ***cardinales*** un peu plus développées, irrégulièrement quadrilatères; l'antérieure plus grosse que la postérieure, crénelées finement au sommet. Dents ***latéro-antérieure*** et ***postérieure***, délicates, faibles, à peine saillantes; l'antérieure un peu crénelée. ***Impressions musculaires*** et ***palleale*** bien marquées. ***Nacre*** à peine jaunâtre.

La forme générale du *P.* ***nitidum*** n'a rien de très-caractéristique; elle offre même de la ressemblance avec certaines variétés du *P.* ***casertanum*** qui vivent dans des sources ou dans quelques-uns de nos fossés ferrugineux, et, cependant, son facies est tel qu'on ne peut guère s'y méprendre. Ce qui frappe, surtout, c'est le brillant et l'aspect crystallin du tèt. Un examen plus attentif donnera de suite de meilleurs signes. Ainsi, les stries, plus profondes, existent toujours, même chez la jeune Pisidie encore contenue dans les branchies. Dans les premières époques de la vie des autres espèces, je n'ai jamais pu les apercevoir.

Le siphon est fort important à étudier. J'avais pensé, il y a quelques années, que le siphon d'autres Pisidies simulait quelquefois l'entonnoir et se plissait comme celui du *P.* ***nitidum***. D'une autre part, je n'avais pas observé cette conformation sur des espèces que je pensais appartenir à celle qui nous occupe et qui n'en avaient que l'apparence, de sorte que l'indication de Jenyns me semblait peu satisfaisante. J'étais dans l'erreur, et l'auteur anglais avait trouvé un excellent caractère en découvrant la forme du siphon. Après avoir étudié fréquemment cet organe pendant plusieurs années et à diverses saisons, j'ai reconnu qu'il n'était positivement infundibuliforme et plissé que chez le *P.* ***nitidum***. Gassies m'a dit que, sous l'influence de la chaleur, le siphon du *P.* ***Gassiesianum*** devenait aussi infundibuliforme. Le fait est exact; je l'ai observé sur les individus de nos localités; mais c'est plutôt une dilatation ampullaire qui se remarque, et je n'ai jamais pu observer de plis, de crénelures au bord libre.

M. G. Mortillet, d'Annecy, m'a communiqué une admirable variété du *P.* ***nitidum*** vivant dans le lac de cette ville et qui se retrouve vers les frontières de France et de Savoie. Elle mérite une description particulière : ***Var. B. Splendens***, Nob.

Concha typo crassior et major, rotundata, fere aequilateralis, parum obliqua et antice elongatula, subventricosa, nitida, pellu-

cida, luteo-citrina; margine crassiusculo; commissurâ validula; dentibus conspicuis; ligamento validiusculo.

Alt..... 4 vel. 5 millim.
Lat..... 4 ½ vel. 5 millim.
Crass..... 3 vel. 4 ½ millim.

Coquille beaucoup plus épaisse et plus grande que le type, mais ayant une forme presqu'identique, arrondie, à peine un peu allongée en avant et un peu oblique; très-faiblement ventrue, brillante, irisée, transparente, d'un jaune citron pâle; stries régulières, fines; les stries plus profondes, si remarquables chez le type, sont moins apparentes dans cette variété; marge épaissie; charnière assez solide; dents apparentes; ligament plus fort.

Cette variété ne diffère donc du type que par une solidité et une taille plus grandes, par un peu plus d'obliquité, par son ventre assez développé, et par sa marge légèrement épaissie.

Le *P. nitidum* vit le plus souvent dans les petits ruisseaux limpides, garnis de plantes aquatiques. Il habite le long des bords, au milieu de la vase molle et fine. Je l'ai reçu du nord, de l'est et du sud de la France. MM. Drouët, Gassier, Normand, Puton, etc., l'ont recueilli dans leur localité. C'est une espèce qui n'est jamais commune. On la trouve dans plusieurs endroits du département de l'Oise.

C. TETRAGONA.

4° PISIDIUM GASSIESIANUM, *Dup.* 1852. (Pl. I. Fig. F.)

Pis. tetragonum : *norm.* 1854.

—

Varietates :

Var. B. — *P. Baudonianum.* P. de Cessac. 1855. Beaucoup plus forte que le type; ventre très-gonflé, surtout vers les sommets. (Pl. I. Fig. G.)

Var. C. — *Var. Alligata.* nob. Stries très-profondes, formant comme des cercles sur la valve; moins tétragone. (*P. Pusillum.* Var. *Alligata* in MM. Moq.-Tandon. Ex-Baudon 1856.) (Pl. II. Fig. A.)

Var. D. — *P. Normandianum.* Dup. 1849. — Contours plus arrondis, forme obscurément tétragone, coquille non ventrue. (Pl. II. Fig. B.)

Animal albo opalinum, superne flavo aurantiacum vel rubescens; pede semi-pellucido; tubo siphonali brevi, plerumque cylindrico, fere infundibuliformi in extensione maximâ.

Concha tetragona, antice præsertim parum elongata, subventricosa, subobliqua, nitida, corneo-lutea aut flavidula; margine subrecto; apice rotundato, prominente; striis regularibus, aliis crassis, aliis tenuibus. Cardine recto, tenui; dentibus cardinalibus minimis, sæpe subnullis lateralibus compressis, vix prominulis; ligamento brevi, minimo.

Alt..... 2 ½ vel. 3 millim.
Lat..... 3 ½ vel. 4 millim.
Crass..... 2 ½..... millim.

Animal blanc opalin, jaune orangé ou rougeâtre à la partie supérieure, très-délicat; pied demi-transparent; siphon court, cylindrique ordinairement, presqu'infundibuliforme, ou plutôt ampullaroïde dans son extrême dilatation.

Coquille tétragone, un peu ventrue, légèrement oblique et allongée en avant; marge presque droite; sommets arrondis, assez saillants; stries régulières, les unes épaisses, les autres fines; brillante; de nuance roussâtre ou fauve. *Ligament* fort petit, légèrement courbe, d'un brun clair.

Charnière mince, étroite, surtout dans son corps. Les parties latérales sont beaucoup plus développées.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales* situées sous le sommet, à peu près égales, comprimées, obscurément quadrilatères, se rencontrant supérieurement, à angle un peu aigu et unies de façon à former entre elles une fossette triangulaire. L'antérieure un peu moins forte que la postérieure sur laquelle on aperçoit quelques crans très-fins. Dents *latéro-antérieures* : l'externe très-mince et petite, l'interne sinueuse, saillante en dedans. Dents *latéro-postérieures* : l'externe mince, comprimée, presque linéaire; l'interne légèrement recourbée, assez forte.

Valve gauche : Dents *cardinales* subaiguës, saillantes, au-dedans de la coquille (l'une d'elles seulement), un peu obliques, chacune bidentée, situées l'une devant l'autre. La plus rapprochée du sommet est un peu courbe; un sillon étroit les sépare. La plus intérieure conique, bidentée plus profondément, dépasse un peu la précédente antérieurement. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure* étroites, allongées; l'antérieure plus saillante.

Impressions musculaires ovales, allongées, assez superficielles. Empreinte *palléale* peu marquée. Intérieur du têt demi-transparent, très-faiblement bleuâtre.

Cette articulation présente assez de solidité à cause du mode d'engrenage des dents cardinales, malgré l'exiguité de ces organes. Les dents réunies de la valve droite forment une ligne brisée qui est contenue dans le sillon profond de la valve gauche; puis, les dents de cette dernière valve maintiennent, de chaque côté, tout en permettant des mouvements faciles, celles que reçoit le sillon.

Le *P. gassiesianum* est le type de cette série de Pisidies tétragonales qui se rapprochent par des nuances insensibles de quelques formes du *P. casertanum*. Il est très-remarquable et des plus faciles à distinguer. Il y a deux ans, dans une lettre que j'écrivais à Drouët, je m'appesantissais sur cette Pisidie, et je lui disais qu'elle méritait d'être mise au rang d'espèce, tant elle était distincte des autres. Depuis cette époque, j'ai examiné des types de *P. normandianum*, et son analogie avec le *P. pulchellum* m'avait fait croire que toute cette série devait rentrer dans le *P. casertanum*..... Aujourd'hui, après tant d'hésitations, je reviens à mon premier sentiment. Nous avons encore examiné avec Gassies le *P. gassiesianum* de diverses latitudes, et l'absence de toute variation, l'identité de forme caractéristique chez toutes me conduisent à dire que c'est l'une de nos meilleures espèces, non-seulement par la disposition des contours, par l'arrangement des dents cardinales, mais aussi par la coloration constante de l'animal. Ce signe de coloration est d'une mince valeur en général; ici il doit exciter l'attention. Le corps de la plupart des Pisidies est de même nuance pour toutes les espèces; ici seulement, et partout chez les individus du Nord, du Centre, du Midi, vous voyez les régions supérieures de l'animal colorées en rougeâtre. Les observateurs sont unanimes sur ce point : P. De Cessac, Dupuy, Gassies, Normand, Puton. Les variétés ont *toutes* ce même caractère. Cependant cette nuance se voit aussi, mais *accidentellement*, sur quelques exemplaires du *P. pusillum* : c'est tout à fait exceptionnel. Le *P. gassiesianum* est l'une des espèces dont le type se retrouve dans toute sa pureté à des distances considérables, sous des latitudes entièrement différentes.

Il est très-commun dans les petits fossés bourbeux remplis de feuilles à demi-décomposées et quelquefois à sec une partie de l'année. Il est rare de ne pas trouver avec lui le *P. casertanum* dont on le sépare à première vue.

Var. B. — *P. baudonianum*. P. de Cessac. Descrip. de deux nouvelles Pisidies du département de la Creuse. 1855.

Animal *orangé, surtout vers les sommets.*

Coquille grande, tétragonale, ventrue, légèrement prolongée en avant, jaunâtre, solide, brillante; quelques poils raides et courts; sommets saillants; stries régulières, larges, quelques-unes plus profondes que les autres. Entre les stries plus fortes, s'en trouvent d'extrêmement fines. Dents cardinales absolument semblables à celles du type, mais beaucoup plus apparentes.

Hauteur..... 4 millim. environ.
Largeur..... 4 à 5 millim.
Epaisseur..... 3 à 3 ½ millim.

Cette magnifique Pisidie n'est en réalité qu'une très-forte variété du *P. gassiesianum*. Elle n'a été trouvée jusqu'à présent que dans les eaux du château de Monchetard (Creuse), chez M. P. de Cessac, qui l'y a découverte et qui a eu l'obligeance de lui donner mon nom.

Var. C. — *Alligata*, Nob.

Animal superne rubescens.

Concha paululum antice elongatula, tetragona, griseo lutea aut violacescens; Margine suharcuato; striis latas vittas simulantibus et sulcos profundos superantibus; umbonibus tumidis, subventricosis; apice prominente.

Animal rougeâtre supérieurement. Tous les individus que je possède présentent encore ce caractère.

Sa taille est un peu plus forte que celle du type. Le bord antérieur s'allonge un peu et l'inférieur offre une courbure moindre; le ventre et les sommets présentent une saillie assez remarquable. La surface du têt est d'une teinte grisâtre alternant avec un jaune très-pâle ou légèrement violacée. Les meilleurs caractères de cette intéressante variété consistent : d'abord, dans la forme quadrilatère propre au groupe; puis, en ce que la coquille est un peu caliculée et possède de distance en distance de grosses bandes, de gros cercles saillants présentant un peu moins de relief à mesure qu'ils s'approchent de la marge. Entre ces saillies si remarquables existent des dépressions qui sont striées finiment et avec régularité. Ces bandes semblent séparer nettement les diverses régions de la coquille et indiquent aussi des points d'arrêt dans son accroissement. La charnière est encore semblable à celle du *P. gassiesianum*, seulement les dents latérales offrent un peu plus de saillie.

Je dois à mon cher et si regrettable ami, M. E. Puton, de Remiremont, la variété que je viens de décrire. Il l'a recueillie en 1855 dans le lac de Lispack (Vosges), à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Var. D. — *P. normandianum*, Dup. Hist. nat. des Mollusques, terr., etc., 6e fasc. 1852.

Animal *orangé vers les sommets*, etc.... Cette couleur orangée n'est due qu'à la couleur de l'animal. (*Loc.-Cit.*).

Tèt subtétragone ; la réunion des bords, au lieu d'être un peu anguleuse comme chez les précédents, se trouve fort adoucie, de sorte que cette coquille n'est pas absolument tétragonale, elle est un peu allongée en avant; marge presque droite, mais présentant une courbe un peu plus sensible ; sommets à peine saillants ; stries régulières, les plus fortes séparées par d'autres fines et nombreuses; poils rares, raides, très-courts, blanchâtres; même taille que le *P. gassiesianum*. Couleur jaune-clair, légèrement citrin.

Tels sont les caractères des types que je possède. Cette variété ne s'est encore vue que dans le midi de la France. Le *P. normandianum* que j'ai cité dans mon *Catalogue des Mollusques de l'Oise*, n'est pas identique à celui-ci ; c'est une variété minime du *P. casertanum*. Cette Pisidie ne présente pas des signes aussi nettement tranchés que le *P. gassiesianum*. Il est impossible de les confondre l'un avec l'autre; mais, cependant, la seule différence qui existe n'est que cette forme quadrilatère plus accentuée chez le type. Quant aux autres parties de la coquille, elles sont absolument semblables.

Je l'ai reçue du département du Gers et de Béziers.

D. OVATA.

5° PISIDIUM CASERTANUM, *Bourg.* 1853. (Pl. II. Fig. C.

Cardium casertanum, *Poli.* 1791.
Cyclas fontinalis, *Nilss.* 1822.
Pera pulchella, *Leach.* 1830.

—

Varietates :

Var. B. — Pis. (Cyclas). *Lenticulare*, Norm. 1844. Aplatie, stries assez bien marquées, peu allongée, presque semblable au type. (Pl. II. Fig. D.)

Subvarietates : a. *Major*.
b. *Minor*. *P. limosum*, Gass. 1849. (Pl II. Fig. H.)
c. *P. thermale*, Dup. 1852. (Pl. II. Fig. E.)
d. *P. rotundum*, P. de Cess, 1856. (Pl. II. Fig. G.)

Var. C. — *P. cinereum*, Ald. 1837. Finement, mais plus fortement striée que la précédente; un peu plus rostrée. (Pl. II. Fig. I.)

Subvarietates : a. *P. iratianum*, Dup. 1852. (Pl. II. Fig. J.)
b. *P. sinuatum*, Bourg. 1852. (Pl. III. Fig. A.)

Var. D. — *P. caliculatum*, Dup. 1852. Sommets fortement caliculés. (Pl. III. Fig. B.)

Var. E. — Var. *Planulata*, Nob. 1856. Têt arrondi, très-aplati; sommets à peine saillants. (Pl. III. Fig. C.)

Var. F. — *P. pulchellum*, Jen. 1832. Ovale, un peu ventrue; plus ou moins oblique. (Pl. III. Fig. D.)

Subvarietates : a. — Var. b. Jen. 1832. (Pl. III. Fig. E.)
b. — Var. γ. Jen. 1832.
c. — Var. d. Jen. 1832.

Var. G. — *P. globulosum*, Gass. 1855. Têt arrondi, un peu prolongé en avant, légèrement gonflé; stries bien marquées. (Pl. III. Fig. F.

—

Animal albo opalinum; pede elongato; tubo siphonali nunc conico vel subconico, nunc globoso, brevi.

Concha mediocris aut exigua, variabilis, ovata, vix elongatula, parum subventricosa, antice subrostrata, posterius subrotunda, inferius curvata, griseo lutescenti colore induta; margine valvulis clausis acutâ; apice vix prominente; striis tenuibus et sat regulariter distributis; commissurâ angustâ, arcuatâ; dentibus cardinalibus augustis, sublamellosis.

Ligamento brevi, flavo vel brunneo. debili.

Alt..... 2 1/2 vel 4, vel 5 millim.
Lat..... 4 vel 6 mill.
Crass..... 2 1/2 vel 3 mill.

Animal blanc ou gris opalin ; pied allongé, mais moins que chez la plupart des Pisidies (sauf *P. amnicum)* ; siphon très-changeant dans sa forme. Chez un même individu, il est conique, subconique, globuleux, dilaté, évasé, etc. A l'état de repos, l'animal entr'ouvre à peine ses valves et laisse passer l'extrémité de son pied, qui ressemble alors à un lobule arrondi qui fait hernie.

Coquille médiocre ou petite, très-variable dans sa taille, d'un ovale à peine allongé, faiblement ventrue, subrostrée en avant, arrondie en arrière, courbe à la marge, qui est aiguë, les valves étant fermées ; sommets à peine proéminents ; stries fines, assez régulières ; d'un gris jaunâtre. *Ligament* court, brun ou blond, petit, faible. Charnière mince, étroite, arquée.

Valve droite : Trois dents *cardinales*, le plus souvent ; l'antérieure petite, la postérieure plus longue, l'intermédiaire très-petite. Elles sont comprimées et se rencontrent à angle aigu ; des fossettes triangulaires les séparent. Dents *latéro-antérieures* et *postérieures*, allongées, les internes plus saillantes et plus fortes que les autres.

Valve gauche : Trois dents *cardinales ;* l'antérieure peu lamelleuse ; la postérieure mince, souvent un peu dentelée ; l'intermédiaire très-minime. Elles laissent entre elles de petites fossettes triangulaires. Dents *latéro-antérieures* et *postérieures*, simples, peu saillantes. *Impressions musculaires* petites, ovales. La *palléale* à peine marquée. Intérieur des valves légèrement bleuâtre.

Cette espèce présente des différences de taille suivant les localités. Ainsi, je possède des individus de l'Oise, de l'Ain, de la Creuse, de la Gironde, etc., qui se rapprochent par leurs dimensions du *P. amnicum*, tandis que d'autres sont très-exigus, tout en conservant la forme propre à l'espèce.

On trouve le *P. casertanum* dans les eaux vives ou stagnantes, au fond des sources limpides ou de celles qui sont vaseuses. Souvent, je l'ai recueilli dans une bourbe épaisse. Il vit dans toute l'Europe, en Algérie aussi. Je l'ai reçu parfaitement typique du Chili, et l'Amérique du Nord offre des variétés qui doivent être rapportées aux nôtres. C'est la Pisidie la plus répandue dans les diverses contrées, et la plus abondante partout. Il en est de même de ses variétés que nous allons étudier successivement.

Var. B. — P. lenticulare, Norm. Tèt ovale transversalement, comprimé, inéquilatéral, projeté en avant, mince, diaphane, très-finement strié, d'un roux pâle ; sommets obtus ; ligaments à peine visibles.

Tels sont les caractères donnés par l'auteur à cette Pisidie. J'ajouterai que la denticulation est absolument semblable à celle du *P. casertanum*, et des autres variétés du même groupe. Quant aux dimensions, elles sont également inconstantes. J'ai des exemplaires ayant 7 millimètres de large sur 6 de haut, et d'autres qui, bien qu'adultes, atteignent à peine la moitié de cette taille. J'ai trouvé les grands individus dans plusieurs de nos sources claires à fond calcaire. Je citerais de nombreuses locatités de nos environs, et d'ailleurs, où l'on rencontre cette magnifique variété. Au reste, le *P. lenticulare* est commun. C'est lui qui se retrouve dans les eaux thermales avec une légère modification de forme pour laquelle Dupuy a établi son *P. thermale*.

J'ai sous les yeux des types de cet auteur que Normand m'a communiqués; je ne puis voir d'autre distinction avec le *P. lenticulare* qu'un têt plus mince, une dépression plus grande. P. de Cessac m'en adressa des échantillons des sources d'Evaux (Creuse) à + 20°. C'était encore un *P. lenticulare* à ventre légèrement proéminent. On remarque aussi des séries de formes très-curieuses qui mènent insensiblement au *P. rotundum*, P. de Cessac. Ainsi, la partie antérieure qui est la plus allongée, diminue peu à peu, et l'on arrive à une coquille entièrement globuleuse. Normand, qui est l'un des observateurs les plus sagaces que je connaisse, me disait en voyant le *P. rotundum* : « Je puis affirmer que c'est une variété du *P. lenticulare*, car j'ai rassemblé une infinité de séries au moyen desquelles on arrive à cette forme. » J'ai fait les mêmes observations.

Je cite seulement, pour mémoire, le *P. australe*, Phil., qui est absolument analogue au *P. lenticulare*. Mes exemplaires viennent de Philippi lui-même, et, au moyen de ces types *certains*, je ne puis constater aucune différence; peut-être, cependant, existe-t-il un renflement à peine appréciable vers le rostre dans l'espèce sicilienne.

Le *P. limosum*, Gassies, est une petite Pisidie lenticulaire qui vit dans quelques sources et souvent dans les fossés vaseux. Elle est encroûtée d'un limon noir très-adhérent. Parfois, elle présente de grands rapports avec le *P. pulchellum* de Jenyns.

Presque tous les départements de France, malgré leurs diverses latitudes, nous montrent le *P. lenticulare* typique, sans modifications notables. Les échantillons du nord et ceux d'Agen sont identiques. M. Lecoq m'en adressa des régions volcaniques de l'Auvergne semblables à ceux de Normand. J'en ai reçu de Crassy (Ain), où il est fort

gros, un peu bombé et subcaliculé. G. Mortillet m'a envoyé cette Pisidie de divers points des montagnes de Savoie; elle ressemble tout-à-fait aux nôtres. Elle se trouve en Angleterre; mais Jenyns, qui a cependant tant recherché ces petits mollusques, semble ne pas l'avoir connue. Son *P. pulchellum* nous présente des dimensions telles, qu'il ne peut lui être rapporté.

Var. C. — *P. cinereum*, Ald.

Animal légèrement bleuâtre ou enfumé; pied assez large et court.

Coquille à peine ventrue, allongée, beaucoup plus large que haute; stries fines, non parfaitement régulières, plus fortes que celles du *P. lenticulare*; marge jaunâtre; le plus souvent elle est encroûtée de limon.

Les plus beaux types de cette variété que j'aie rencontrés proviennent du ruisseau d'Amances (Aube) et de quelques autres localités de ce département, riche en coquilles bivalves. Dupuy regarde son *P. iratianum* comme presque identique au *P. cinereum*. Je ne vois en effet d'autre différence avec ce dernier qu'une taille moindre, plus de fragilité et d'aplatissement.

Le *P. sinuatum*, Bourg., n'est qu'une difformité de cette Pisidie, consistant en une sinuosité du bord inférieur qui lui donne, en très-petit, l'aspect de l'*Unio sinuatus*.

Nous possédons aussi des Pisidies qui présentent l'allongement du *P. cinereum* avec des stries très-fines et l'aplatissement du *P. lenticulare*. Ce sont des formes intermédiaires dont la source de *La Verrière*, dans la forêt de Hez (Oise), nous offre un bel exemple.

Var. D. — *P. caliculatum*, Dup. J'ai reçu ou recueilli des Pisidies parfaitement identiques au *P. caliculatum* de Dupuy. La description de ce savant se rapporte au *P. pulchellum*, Jen., pour la forme des contours. Le principal caractère réside dans les sommets qui sont caliculés, et je l'ai retrouvé chez diverses variétés du *P. casertanum*. Normand m'a adressé de Valenciennes un *P. lenticulare* caliculé; je l'ai rencontré à Mouy. J'ai vu des exemplaires du *P. pulchellum* présentant isolément cette conformation, quoique leurs voisins n'aient rien de semblable. Il est donc permis de douter que le *P. caliculatum* doive constituer une bonne espèce. Suivant moi, les sommets caliculés qui semblent devoir être un signe particulier ne sont qu'une exagération accidentelle de cette partie.

Mes plus beaux exemplaires viennent de Noailles (Oise). Ils vivent dans un petit fossé voisin du lavoir, toujours plein d'eau et bien abrité.

Ceux de la Creuse (ruisseau de Saint-Sulpice-le-Guérétois, — de la base de la montagne du Grésol) sont analogues aux individus de Noailles.

Var. E. — Var. *planulata*, Nob.

Animal exiguum, subpellucidum, albidum; pede minimo, angustissimo; tubo siphanali conico, brevissimo.

Concha minima, maxime depressa, rotundata, fragilis, subnitida, albo luteola; striis vix apparentibus; umbonibus obtusis, depressis; apicibus vix prominulis; commissurâ debili.

Alt..... 3 vel. 3 ½ millim.
Lat..... 3 ½ vel. 4 m.
Crass..... vix 1 mill.

Animal petit, subtransparent, blanchâtre, très-délicat; pied petit, très-étroit; tube siphonaire conique, très-court, variable dans ses aspects.

Coquille fort petite, très-déprimée, arrondie, fragile, un peu brillante, presque transparente; stries à peine appréciables, même à la loupe; sommets obtus, déprimés, dépassant très-faiblement le bord supérieur, tant ils sont peu élevés; charnière faible; couleur d'un jaune très-pâle.

L'animal est lent et timide. Il vit principalement au milieu du limon noirâtre des ruisseaux fangeux de nos marais. Je l'ai trouvé dans plusieurs prairies à terrain un peu tourbeux. Plus rarement, je l'ai rencontré dans des sources limpides. Puton me l'a adressé de diverses localités des Vosges (étang des Sarrazins; rond pré; etc., dans les environs de Remiremont). Ses exemplaires étaient enduits de rouille, mais parfaitement semblables aux nôtres. Je n'ai pas encore vu cette forme parmi les nombreuses Pisidies que j'ai reçues du Midi.

Var. F. — *P. pulchellum*, Jen.

Animal blanc opalin, presque transparent au manteau et au pied; foie souvent roussâtre ou d'un jaune à peine rosé apparaissant au sommet; pied long, très-étroit, linguiforme, extensible à un degré remarquable; siphon extrêmement court; cylindrique, conique, gonflé, diaphane. Ces diverses formes se suivent quelquefois, suivant les impressions de l'animal.

Coquille petite, ovale, suboblique, à ventre un peu développé, légèrement subtronquée et projetée en avant, arrondie en arrière; stries plus ou moins fines et bien marquées, laissant parfois entr'elles un large intervalle lisse; sommets obtus, lisses; jaunâtre au dehors,

plus pâle à la marge. J'ai remarqué des poils courts et raides sur beaucoup d'individus: Charnière bien arquée; lamelles très-voisines des dents cardinales.

Hàut..... 2 ½ à 3 ½ mill.
Larg..... 3 à 4 id.
Epaiss..... 1 ou 2 id.

Il est rare de rencontrer des individus dont le tèt soit propre. Ordinairement il est enveloppé par des dépôts limoneux. Dans certaines localités, j'ai vu des exemplaires dont la coquille servait de noyau à une masse ferrugineuse qui l'enveloppait partout, sauf au rostre. Jenyns cite plusieurs formes du *P. pulchellum*.

Var. B. — Tèt finement strié; sommets subaigus.

Var. Y. — Tèt oblique, ovale, comprimé, bords aigus. Si ce n'était l'obliquité, elle présenterait les plus grands rapports avec notre var. *Planulata*. Elle semble se rapprocher du *P. dupuyanum*, Norm., par la forme de ses contours.

Var. D. — Tèt suboblong, très-ventru, profondément strié; marge très-obtuse. Je n'ai jamais rencontré celle-ci.

Outre ces sous-variétés, il en existe encore beaucoup d'autres moins remarquables, car le *P. pulchellum* varie suivant les localités et abonde partout. Les types bien conformés que j'ai trouvés vivaient au milieu d'eaux claires et abondantes, souvent renouvelées, mais sans agitation.

Var. G. — *P. globulosum*. Gassies.

Animal gélatineux, très-pâle. Le tube siphonaire est court, presque pointu, et son orifice ne se dilate pas comme celui de ses congénères (Gassies).

Coquille un peu prolongée en avant, assez convexe, arrondie, surtout vers le haut; assez fortement et régulièrement striée; sommets arrondis, petits, non saillants. Couleur de corne jaunâtre en dehors; assez solide, brillante et d'un blanc bleuâtre en dedans avec une légère transparence; impressions musculaires lisses, bien marquées en creux; charnière faiblement subarquée et très-mince dans son corps; parties latérales assez solides.

Haut..... 2 ½ millim.
Larg..... 3 ½ id.
Epaiss..... 2 id.

Elle a été découverte par M. Gassies dans les fontaines calcaires des

environs d'Agen, à Roquefort, Nérac, etc.; elle est toujours rare. C'est l'une des plus jolies formes que l'auteur ait trouvées et décrites. Elle se rapproche beaucoup du *P. pulchellum*, et, vue à l'intérieur, elle a quelque analogie avec le *P. amnicum*.

Il est assez probable que l'on découvrira encore d'autres variétés intéressantes du *P. casertanum*, qui habite presque toutes les régions du globe, et qui présente partout des modifications nombreuses.

—

6° PISIDIUM AMNICUM, *Jen.* 1832. (Pl. III. Fig. G.)

Tellina amnica, *Müll.* 1774.
Cyclas palustris, *Drap.* 1801.
Cardium amnicum, *Montag.* 1803.
Pera fluviatilis, *Leach. MM. in brit. mus. ex Jen.* 1832.
Cordula amnica, *Leach.* 1852.

—

Varietates :

Var. B. — *Flavescens*, Moq. 1855. Jaune uniforme, de même taille que le type (Moq.).

Var. C. — Var. *Elongata*, Nob. Têt très-allongé; stries fortes. (Pl. III. Fig. H.)

Var. D. — *P. inflatum*, Meg. in Porro. 1838. Sommets gonflés.

Var. E. — Var. γ. *Striolatum*. 1855. Moq. Sillons profonds. — Var. b. Jen. 1832.

Var. F. — Var. d. *Laeviusculum*, Moq. 1855. Stries plus superficielles. — Var. γ. Jen. 1832. (Pl. IV. Fig. C.

Var. G. — Var. e. *Nitidula*, Nobis. Lisse, sans stries *apparentes*. (Pl. IV. Fig. B.)

Var. H. — *P. intermedium*, Gass. 1855. Têt assez délicat; stries peu saillantes. (Pl. IV. Fig. A.)

Var. I. — *P. grateloupianum*, Norm. 1854. Très-petit; stries régulières, bien marquées. (Pl. IV. Fig. E.)

—

Animal albo coerulescens, pallidum; pede compresso, tenui, subtriangulari, maxime extensibili; tubo siphonali brevi, subconico.

Concha maxima, solida, obliqua, sublongata, inacquilateralis, subventricosa, antice rostrata, posterius subrotundata, inferius et superius subarcuata, valde striato-costulata, extus Griseoviridula et lutea ad marginem, intus coerulea; umbonibus prominulis, apice

obtuso ; ligamento conspicuo ; commissurâ validâ ; duobus dentibus cardinalibus subconicis ; impressione musculari valde conspicuo.

Alt..... 8 vel 9 mill.
Lat..... 10 vel 12 id.
Crass..... 6 vel 7 id.

Animal uniformément blanc très-faiblement bleuâtre, opalin, rosé ou roussâtre aux sommets. Le pied comprimé, mince, obscurément triangulaire, sort de la coquille sous forme de languette, qui, dans sa plus grande extension, est étroite, subarrondie à l'extrémité. Quand il est tout à fait étendu, il est une fois et demie aussi long que le plus grand diamètre de la coquille. Siphon court, subconique.

Coquille très-grande par rapport aux autres espèces du genre, solide, épaisse, oblique, inéquilatérale, un peu allongée, subventrue, rostrée en avant, subarrondie en arrière, subarquée à la marge et au bord supérieur, très-fortement striée. Les stries sont assez régulières, très-saillantes, excepté aux sommets. Dans les larges et profonds sillons que laissent entre elles ces stries, on en remarque d'autres qui sont très-fines, peu régulières, quelquefois même incomplètes ; sommets peu élevés, obtus. Cette coquille est un peu brillante ; elle est d'un gris verdâtre nuancé de lignes plus foncées dans sa plus grande surface. Une large bande jaune s'étend ensuite jusqu'à la marge. Le dedans présente une belle teinte d'un bleu mat, excepté toutefois à l'endroit des empreintes musculaires, qui est brillant et comme nacré.

Ligament postérieur allongé, visible au dehors, à cassure plus ou moins vivement irisée.

Charnière forte, arquée, épaisse surtout latéralement.

VALVE DROITE : — Dent ***cardinale*** antérieure assez mince, oblique, unie par son sommet à la dent cardinale postérieure. Cette dernière est grosse, conoïde, bifide, oblique. La fossette qui existe entre ces deux dents forme un angle très-peu ouvert. Dents ***latéro-antérieures*** et ***postérieures***, fortes, épaisses, saillantes, les internes beaucoup plus robustes.

VALVE GAUCHE : — Dent ***cardinale*** antérieure courte, épaisse, conoïde ; la postérieure plus ou moins courbe, assez épaisse, plus faible et plus allongée que la précédente. Comme sur la valve droite, elles se réunissent par leur sommet et laissent entre elles un angle peu ouvert. Dents ***latéro-antérieure*** et ***postérieure*** minces, assez saillantes en dedans. ***Empreintes musculaires*** et ***palléale*** bien marquées.

L'articulation de cette Pisidie est fort solide, car le ligament offre assez d'épaisseur et l'engrenage des dents latérales, surtout, a lieu profondément.

Dupuy figure (pl. XXXI, fig. 7, A. B. Moll. de France 6e fasc.) la charnière droite du *P. amnicum* avec trois dents cardinales. J'ai examiné un très-grand nombre d'individus de cette espèce, frais ou décolorés, sans pouvoir rencontrer une seule fois cette disposition. Seulement, la dent cardinale postérieure de la valve droite est plus ou moins profondément bifide. Je n'ignore pas les variations fréquentes auxquelles est soumise la denticulation des Pisidies, mais cependant, pour celle-ci, elle est presque constante.

On remarque souvent des changements dans la saillie, l'écartement, la régularité des stries ; il en est de presque cotelées, d'autres sont striées finement et semblent lisses à l'œil nu. La taille varie aussi suivant les localités ; les plus grands exemplaires viennent de Valenciennes, quelques-uns portent un sillon médian qui rappelle le *P. sinuatum*. Ces modifications méritent d'être signalées sans qu'on y ajoute plus d'importance.

Drouët, dans son *Enumération des Moll. terr. et fluv. de la France continentale* (p. 33, n° 306), constate à Mouy (Oise) une variété du *P. amnicum*, de petite taille, à stries élégamment distancées et très-apparentes. Je puis affirmer que cette coquille n'est qu'un jeune âge du *P. amnicum* qui se trouve dans le même fossé ; les jeunes individus présentent habituellement cette disposition dans les stries.

Le *P. amnicum* se trouve dans les rivières, les fleuves, ou les eaux courantes qui s'y rendent. Parfois, je l'ai rencontré au milieu de fossés vaseux sans écoulement ; mais c'était par exception, et ces Pisidies semblaient mal portantes, mal parvenues à leur développement.

Je pense que les eaux de ces fossés devaient être renouvelées primitivement, et que l'espèce a dû s'abâtardir et s'éteindre à mesure qu'elles devenaient stagnantes. L'animal s'enfonce dans la vase à une petite profondeur ; il préfère les endroits peu agités à l'embouchure des ruisseaux. Je ne l'ai jamais vu rester au milieu du lit, quand le courant était rapide, mais constamment vers les rives où s'accumule un limon fin et abondant. Ceux qui habitent les rivières ont un tèt beaucoup plus épais que ceux des ruisseaux.

Cette espèce vit généralement dans toute l'Europe, à des altitudes et des latitudes différentes. Au nord, sa taille est forte ; dans les régions montagneuses (cinq cents mètres au-dessus de la mer), elle est petite.

Je l'ai pêchée communément et de belle dimension dans les rivières l'Oise, le Thérain, çt dans nos ruisseaux clairs. Je l'ai reçue de Valenciennes (Normand), Bar-sur-Aube (Cotteau), Troyes (Drouët), Lyon (Terver), des Vosges (Puton) etc., parfaitement typique.

Je m'étendrai un peu longuement sur quelques-unes des variétés du *P. amnicum*, qui sont admises comme espèces par plusieurs naturalistes. Ce n'est qu'en analysant et en comparant avec soin leurs caractères, qu'il est permis de se créer une conviction. Ces variétés sont assez remarquables pour qu'on les étudie en détail.

Var. B. — *Flavescens*, Moq. Ne se distingue que par sa nuance jaune uniforme.

Var. C. — *Elongata*, Nobis. Dans le jeune âge et dans l'âge adulte, elle a sa coquille très-allongée en avant, de sorte que les dimensions en longueur surpassent la hauteur presque du double. L'épiderme est jaune d'ocre vers le milieu ainsi qu'aux sommets. Cette nuance se fond insensiblement dans une teinte brune foncée. La marge reste toujours jaune clair. Les stries sont fortes et saillantes. La plupart des individus ont le cortex érodé profondément par petites places. Ces érosions, d'après leur régularité et les sinuosités nettement découpées de la substance, semblent produites par des animaux vermiformes. J'ai observé souvent une détérioration analogue sur des coquilles marines. Cette variété vit, du reste, dans les eaux saumâtres, puisqu'elle a été recueillie dans l'*Etier* de mauve, à Nantes. (F. Calliaud).

Var. D. — *P. inflatum*. Még. Il a ses sommets un peu plus préominents que chez le type. Les stries, sur les exemplaires que je possède, ont une régularité presque semblable à celle du *P. grateloupianum*.

Var. E. — *Striolatum*. Moq. Les sillons profonds du têt sont identiques à ceux de la *var. Elongata*. On rencontre chez toutes ces Pisidies tant de variations dans la profondeur des sillons ou la saillie des côtes, que j'ignore jusqu'à quel point l'on doit conserver celle-ci.

Var. F. — *Laeviusculum*. Moq. Elle est un peu allongée, son rostre s'arrondit doucement et le bord marginal ne présente pas une courbure prononcée. A l'œil nu, les stries semblent extrêmement fines; avec la loupe, on les aperçoit très-distinctement à demi-effacées et assez distancées, avec d'autres plus tenues dans l'intervalle. J'ai reçu cette jolie variété des eaux vives des montagnes de Savoie, sur ses confins avec la France.

Var. G. — *Nitidula*, Nobis. La variété brillante est d'une taille médiocre. Son rostre s'allonge antérieurement sans être aigu. Le têt est

comprimé, les sommets à peine saillants. L'épiderme présente une surface brillante et qui semble presque lisse, tandis qu'à la loupe on remarque des côtes : elles ne sont pas développées de façon à être très-appréciables, mais elles offrent néanmoins la même disposition que celle du type et de la plupart de ses variétés. Je la dois à M. Bouchard-Chantereau, qui me l'a adressée du Boulonnais.

Var. H. — *P. intermedium*. Gass. Animal jaune-pâle; branchies minces, gélatineuses, légèrement foliacées. Tube siphonaire, court et tronqué brusquement; pied assez large, d'un gris jaunâtre. (Gassies).

Coquille allongée, un peu bombée, plus petite que *P. amnicum*, moins solide, moins épaisse, striée régulièrement; les stries ne sont pas très-saillantes et présentent quelques sinuosités. Sommets petits, arrondis, peu élevés; jaune pâle au dehors avec une teinte légèrement grisâtre au ventre, à peine bleuâtre au-dedans. Ligament court, jaunâtre.

Hauteur..... 5 ½ à 6 mill.
Largeur..... 7 mill. au moins.
Epaisseur..... 3 ½ à 4 mill.

Cette Pisidie a été regardée comme espèce par des malacologistes fort distingués. Malgré leur opinion, je n'y vois qu'un diminutif du *P. amnicum*, offrant dans toutes ses parties une plus grande délicatesse.

L'honorable M. Ch. Desmoulins (*Rapport sur deux mém. malac. de M. Gassies;* 12 juillet 1855. Ext. du Rec. des *Actes de l'Acad. des Sciences de Bordeaux*) dit que le *P. intermedium* est *incontestablement* distinct du *P. amnicum*, et il semble le rapprocher beaucoup du *P. casertanum*.

Parmi les échantillons que je dois à l'obligeance de mon ami Gassies, il m'est impossible d'en trouver un seul, *adulte du moins*, qui ne s'éloigne considérablement du *P. casertanum;* mais je donne pleinement raison à M. Desmoulins, lorsque j'examine le jeune âge du *P. intermedium*. En cet état, il offre une ressemblance telle avec le *P. casertanum* bien conformé, qu'il est difficile de ne pas les confondre. Cette similitude dans la forme, l'épaisseur, les stries, la charnière, est si grande, qu'il m'a fallu l'affirmation de l'auteur pour ne pas soupçonner que la même localité lui avait fourni deux formes distinctes, dont l'une appartiendrait au *P. amnicum*, et l'autre au *P. casertanum*. Pour mieux saisir la différence entre ces trois Pisidies : *P. casertanum, intermedium*, *amnicum*, je compare les caractères de

chacune d'elles en les mettant en regard dans un tableau. Je pense qu'il ne pourra rester aucun doute à l'esprit du lecteur sur la véritable place que doit occuper le *P. intermedium*.

P. AMNICUM.	P. INTERMEDIUM.	P. CASERTANUM.
1° Têt épais, un peu bombé.	1° Têt assez solide, peu épais, un peu bombé.	1° Têt mince, un peu aplati.
2° Stries fortes, distancées assez régulièrement. On en remarque de plus fines entre celles-ci.	2° Stries moins saillantes, un peu sinueuses, distancées assez régulièrement. On en remarque (à la loupe) de plus fines entre celles-ci.	2° Stries assez régulières, extrêmement fines.
3° Charnière forte, épaisse, bien arquée.	3° Charnière assez mince, sauf latéralement, médiocrement arquée.	3° Charnière très-mince, étroite, peu arquée.
4° VALVE DROITE : Dents *cardinales;* l'antérieure mince, oblique; la postérieure conoïde, bifide; réunies par leur sommet. L'angle qu'elles laissent entre elles est peu ouvert. Dents *latérales* fortes, épaisses.	4° VALVE DROITE : Dents *cardinales;* l'antérieure mince, lamelleuse, écartée, très-oblique; la postérieure, conoïde, large, profondément bifide; unies par leur sommet. L'angle qu'elles laissent entre elles est peu ouvert. Dents *latérales* d'une épaisseur médiocre.	4° VALVE DROITE : Trois dents *cardinales* très-minces, étroites, peu saillantes, très-écartées l'une de l'autre. Elles laissent entre elles un angle très-ouvert. Dents *latérales* allongées, extrêmement minces et comprimées.
5° VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* conoïdes; l'antérieure courte, épaisse; la postérieure plus grêle, un peu courbe; réunies à leur sommet; angle peu ouvert entre elles. Dents *latérales* minces, assez saillantes en dedans.	5° VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* conoïdes, se touchant presque par le sommet; l'antérieure plus courte est plus forte que la postérieure. Angle très-peu ouvert entre elles. Dents *latérales* étroites, lamelleuses.	5° VALVE GAUCHE : Trois très-petites dents *cardinales*, minces, lamelleuses, à peine saillantes. Dents *latérales* minces, étroites, mais saillant au-dessus de la valve.

Il me semble évident, d'après l'énoncé de ces caractères, que le *P. intermedium* s'éloigne sensiblement du *P. casertanum*, et que ses différences avec le *P. amnicum* ne sont pas assez importantes pour qu'on les sépare. J'ai indiqué seulement les caractères principaux, et le même rapprochement se suit pour ceux qui présentent moins de valeur.

Le *P. intermedium* reste dans les fontaines tranquilles et les fossés qui en dépendent, à Saint-Féréol, près Agen. Le *P. amnicum* se tient le plus souvent dans les eaux courantes. Gassies me disait que cette différence d'habitation marquait encore davantage la distinction entre ces deux espèces. Cet observateur peut avoir raison, mais nous savons que la nature des eaux, leur mouvement même modifie l'épaisseur et la forme de certaines parties du têt. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le *P. amnicum*, se trouvant dans des conditions différentes de celles où il vit ordinairement, vint à présenter quelques variations en rapport avec le milieu dans lequel il séjourne.

Var. I. — *P. grateloupianum*, Norm.

Animal blanc inférieurement, rougeâtre ou rose vers les sommets : pied blanc ; tube court, gros, blanc, cylindrique. (Normand).

Coquille inéquilatérale, un peu projetée obliquement en avant, très-faiblement convexe ; bords supérieur et inférieur bien arqués, bord postérieur arrondi, l'antérieur légèrement rostré ; sommets lisses, atténués, à peine distincts du reste de la coquille, très-courts, obtus. Stries régulières, comme cotelées, vues à la loupe. Entre ces côtes plus saillantes, existent des stries excessivement fines, difficilement appréciables, disposition qui se remarque toujours chez le *P. amnicum*. Le têt est assez mince, un peu transparent, d'un jaune citrin clair, uniformément répandu. Le plus constamment, il est couvert d'un dépôt ferrugineux à la région postérieure. Ceci n'est pas un caractère, mais je note en passant que cet amas de matières étrangères est absolument placé comme sur le *P. amnicum*.

Dimensions d'après l'auteur :

Hauteur..... 3 à 4 3/4 millim.
Longueur..... 3 1/2 à 4 id.
Epaisseur..... 2 à 3 1/2 id.

Ligament court, jaunâtre. Charnière assez épaisse par rapport à la taille de la coquille.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales* conoïdes, mousses,

se rencontrant par le sommet, l'antérieure plus petite que la postérieure qui est bifide ; laissant entre elles un angle peu ouvert. Dents *latérales* assez épaisses.

Valve gauche : Deux très-petites dents *cardinales*, conoïdes, semblables à celles de la valve opposée. Seulement, la postérieure n'est pas bifide. Dents *latérales* minces, comprimées, assez élevées au-dessus de la valve. *Empreintes musculaires* arrondies, superficielles mais bien marquées. La *Palléale* peu appréciable. Intérieur de la coquille assez brillant, sans trace de coloration bleuâtre.

J'ai cherché, en vain, un bon caractère. J'ai analysé chaque partie sans rien découvrir qui ne se rapporte presqu'exactement au *P. amnicum*, et, cependant, c'est avec peine que je me résigne, provisoirement, à regarder le *P. gratteloupianum* comme une simple variété. La coloration rose de l'animal se rencontre quelquefois chez le *P. amnicum* ; je l'ai vue également sur plusieurs individus du *P. pusillum*. Cette nuance est, je pense, accidentelle, et ne se remarque constamment que dans le groupe des *tétragones*. Nous ne pouvons invoquer que la taille, les sommets à peine saillants, les stries serrées et très-régulières.

Combien n'a-t-on pas d'exemples, en zoologie, de dégradations de taille sans altération de forme, dans une même espèce ! On est porté, presqu'instinctivement, à séparer deux coquilles si différentes en dimensions. L'observation seule d'un grand nombre d'exemplaires de localités diverses, ramène l'esprit à des considérations plus exactes, en nous montrant des séries d'êtres dont la grandeur diminue insensiblement, tout en conservant la même configuration de contours. Ici, les sommets ne sont pas semblables à ceux du *P. amnicum* type. Nous ne les retrouvons que chez d'autres variétés de cette espèce, puis ce caractère est bien faible, car il ne réside que dans une moindre élévation qui est plus ou moins accentuée, suivant les individus. Quant aux stries, elles sont fort régulières, serrées l'une contre l'autre, avec de très-fines entr'elles. Nous voyons la même disposition sur le *P. amnicum* avec un écartement plus grand des stries saillantes.

Dans le jeune âge, cette Pisidie présente les mêmes différences avec l'âge adulte que le *P. amnicum*. Ainsi, les sommets sont effacés, le tèt aplati ; il y a de l'incertitude dans les contours, et déjà les stries se montrent distinctement ; c'est toujours ce qui se remarque chez le type et toutes ses variétés. Et, malgré cette similitude, le *P. gratteloupianum* a un faciès tel que j'ai dit et écrit à Normand, avant de

me livrer à une analyse des plus sévères, que cette Pisidie pouvait être regardée comme une excellente espèce.

L'auteur l'a trouvée dans les fossés des marais de Bourlain, à Valenciennes.

Le *P. dubium,* Hald., que je dois à mon ami, **M. T. Primes**, est le véritable analogue de notre *P. amnicum*. Il est moins rostré, de plus petite taille, un peu plus comprimé, d'un brun verdâtre un peu foncé, sauf à la marge. Les stries sont moins élevées, le têt offre dans toutes ses parties une grande épaisseur. La coloration bleue de l'intérieur des valves est très-intense. La charnière, la denticulation présentent une identité remarquable, quoique l'espèce américaine soit beaucoup plus robuste dans cette région.

E. CUNEATA.

7° PISIDIUM HENSLOWIANUM, *Jen.* 1832 (*henslowanum*, Moq.)
(Pl. IV. Fig. F.)

Pera henslowiana, *Leach.* M^s^. 1819 (*Gray,* 1851).
Tellina henslowana, *Shepp.* 1823.
Cyclas appendiculata, *Leach.* M^s^. (*Turton.* 1831).

—

Varietates :

Var. B. — *Inappendiculata,* Bourg. 1854. Semblable au type, sans appendices.

Subvarietates : b. *Major.*
b. *Minor.*

Var. C. — *P. dupuyanum*, Norm. 1855. Petite, peu oblique, brillante. (Planche IV. Fig. G.)

Var. D. — *P. pallidum*, Gass. 1855. Rostre un peu plus projeté en avant; obliquité plus prononcée du têt. (Pl. IV. Fig. H.)

Var. E. — *P. bonnafouxianum*, P. de Cessac. 1855. Très-oblique, très-gonflée; sommets très-proéminents. (Pl IV. Fig. I.)

Var. F. — *P. jaudouinianum*, Gass. 1855. Peu oblique, épaisse, solide; contours arrondis; sommets peu saillants. (Pl. IV. Fig. J.)

Var. G. — *P. nucleus*, Gass. 1855. Diminutif de la précédente. (Pl. V. Fig. A.)

Animal albo opalinum vel rubeo violacescens; tubo siphonali brevissimo, nunc cylindrico, nunc conico cylindrico; pede elongato albo.

Concha inæquilateralis, parum obliqua, elongatula, tumida, convexa, subnitida, solidula, superius et inferius arcuata, posterius vix curvata, antice prolongata et rotundata, luteo colore vix griseo ad umbones induta; apicibus prominentibus, elevatis, lamellâ compressâ superatis; striisplus minus ne profundis, regularibus; commissurâ validulâ; dentibus cardinalibus conicis, compressis, sublamellosis, minimis.

Alt..... 4 vel. 4 ½ milim.
Lat..... 4 vel. 5 *Id.*
Crass..... 3 vel. 3 ½ *Id.*

Animal blanc opalin ou d'un rouge violacé pâle; tube siphonaire très-court, tantôt cylindrique, tantôt conico-cylindrique.

Tèt inéquilatéral, un peu oblique, allongé, gonflé; convexe vers les sommets; bords supérieur et inférieur arqués, le postérieur à peine courbé, l'antérieur prolongé et arrondi; sommets proéminents, élevés, portant de chaque côté une lamelle qui les fait paraître aigus. Cette lamelle est comprimée et se trouve quelquefois double de chaque côté, surtout chez les individus qui n'ont pas encore acquis tout leur développement; mais elles se réunissent plus tard. La surface de la coquille est assez brillante, un peu transparente. Stries régulières, bien marquées, un peu effacées au-dessous des sommets, plus saillantes à la marge; couleur de corne claire jaunâtre avec une teinte gris-violacée plus ou moins intense aux sommets; marge avec une bande jaunâtre. *Ligament* très-court, brun pâle.

Charnière, droite, mince, étroite à son bord cardinal, plus robuste latéralement.

Valve droite : Deux petites dents *cardinales* coniques, minces, sublamelleuses, situées l'une près de l'autre, séparées par un sillon. Elles sont assez rapprochées du bord antérieur, et leur situation sur la charnière est perpendiculaire à cette partie, de sorte qu'elles paraissent un peu élevées. Dents *latéro-antérieures :* L'externe, courbe, sinueuse, très-mince; l'interne, sinueuse, plus forte, saillante au-dedans de la coquille. Elles sont légèrement striées. Dents *latéro-postérieures :* l'externe presque droite, mince, longue, comprimée; l'interne un peu courbe, assez forte, peu saillante.

Valve gauche : Deux dents *cardinales*, l'antérieure subconique, placée perpendiculairement sur la charnière, assez saillante et sublamelleuse, plus forte que la postérieure qui est souvent tuberculeuse. Elles sont séparées par une très-petite fossette triangulaire. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure*, presque droites, un peu sinueuses, allongées, comprimées, un peu crénelées. *Empreintes musculaires* et *palléale* très-superficielles. Intérieur des valves faiblement bleuâtre.

J'ai observé, à divers âges, la situation des lamelles qui surmontent les sommets. J'ai examiné à la loupe de très-jeunes *P. henslowanum* contenues encore dans les branchies, et ayant à peine un demi-millimètre d'étendue. Chez ces derniers individus, on remarque une lamelle un peu courbe et flexueuse, située tout près de la marge qu'elle suit presque dans toute sa longueur Quand les petits sont sortis des branchies, la lamelle se voit au milieu du ventre, mais elle ne tarde pas à faire partie du sommet, à mesure que l'animal se développe. Car, cette petite éminence ne change pas de place comme on pourrait le croire. Le têt s'accroissant dans toutes ses dimensions, la coquille embryonnaire, primitive, reste dans le même état, et c'est elle qui forme les sommets, tout en conservant l'appendice dont je viens de parler. Elle semble être une coquille fort petite ajoutée à une autre plus grande.

Le type, qui se trouve à Mouy (Oise), est entièrement semblable à la figure et à la description de Jenyns. Gassies qui possède des types de cet auteur, m'a affirmé qu'ils étaient entièrement semblables aux miens, et cette forme est bien moins commune en France qu'on ne semble le penser. Elle se rapproche un peu de certains *P. casertanum*, var. *Pulchellum*. Le malacologiste anglais avait déjà fait cette observation, car il dit, après s'être appesanti sur les appendices : « Sous d'autres rapports, cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente (*P. pulchellum*), » Gassies, qui a bien et beaucoup vu de Pisidies de diverses régions, signale le même fait (*Descr. des Pisidies de la Reg. aquit.*, p. 20).

Le type appendiculé habite plusieurs points de la France, surtout dans le Nord, et quelques autres contrées de l'Europe; mais, comme je l'ai dit tout-à-l'heure, il n'est pas très-répandu. Cette espèce vit ordinairement sous la vase, dans les ruisseaux et fossés à cours lent, surtout vers les rives. Aussi, est-elle, la plupart du temps, encroûtée d'un limon très-adhérent. Quelquefois, j'ai recueilli de rares individus à l'embouchure des ruisseaux, dans les rivières. En hiver et au com-

mencement du printemps, les jeunes se tiennent à la surface de la vase, tandis que les adultes se retirent plus avant. Ils s'enfoncent très-profondément, lorsque les eaux, en s'évaporant, laissent le terrain à sec; c'est pour cette cause qu'on les trouve si rarement en été dans certaines localités où ils abondent en d'autres saisons.

Var. B. — ***Inappendiculata,*** Bourg.

Je n'ai trouvé d'autre différence avec le type que l'absence des lamelles. Elle est assez commune et était bien mieux connue des naturalistes que le *P. henslowanum* appendiculé.

Var. C. — *P. dupuyanum,* Norm.

Animal d'un rouge violacé à sa partie supérieure.

Coquille oblique, obtuse, gonflée; rostre peu allongé, bien projeté en avant; bord postérieur court, pas très-arrondi; bord inférieur aigu, les valves étant fermées; sommets proéminents sans être aigus; stries fines, assez régulières; mince, brillante, couleur de corne claire, souvent d'une teinte légèrement violacée.

Haut..... 3 à 3 ½ mill.
Larg..... 3 ½ à 4 mill.
Epaiss..... 2 à 3 mill.

M. Normand l'a découverte dans les fossés des marais de Valenciennes. Je la connaissais depuis longtemps et l'avais recueillie fréquemment aux environs de Mouy, mais je l'ai toujours regardée comme variété du *P. henslowanum.* Elle se rencontre aussi aux alentours de Troyes, dans les Vosges, etc.; Gassies me l'envoya de l'Agénais. Cette Pisidie est variable dans sa taille. Je possède des individus très-adultes et fort petits. La plupart de ceux que j'ai pêchés au milieu des sources, présentent des proportions minimes. On en voit aussi de plus ou moins obliques et ventrus.

Var. D. — *P. Pallidum,* Gass.

Animal pâle, transparent. (Gass.)

Tèt bien oblique, subtrigone, cunéiforme; rostre très-projeté en avant et un peu dilaté; sommets assez gonflés, mais moins que chez le type; couleur d'un jaune pâle; surface assez brillante.

Haut..... 4 à 5 mill.
Larg..... 5 à 5 ½ mill.
Epaiss..... 2 à 3 mill.

Habite les fossés d'eau vive, près d'Agen. J'ai trouvé cette forme dans le département de l'Oise, presque entièrement identique à celle du Midi.

Var. E. — *P. bonnafouxianum,* P. de Cessac.

Animal blanchâtre, demi-transparent.

Le bord postérieur de cette Pisidie a une direction très-oblique qui semble projeter encore davantage le têt en avant. Rostre peu allongé, arrondi; ventre présentant, surtout vers le haut, un gonflement considérable. Les sommets ne sont pas aigus, mais ils sont très-prééminents, quelquefois caliculés. Les stries bien marquées, offrent assez souvent une saillie au-dessous d'eux. Généralement, le têt est assez mince et un peu transparent; sa nuance est d'un jaune clair, surtout au bord inférieur. On aperçoit aussi des rayons d'un violet pâle allant du sommet à la marge.

Haut..... 5 à 7 mill.
Larg..... 5 à 6 mill.
Epaiss..... 3 à 3 ½ mill.

M. P. de Cessac a trouvé cette charmante coquille dans les eaux d'un pré du château de Mouchetard (Creuse).

Var. F. — *P. jaudouinianum,* Gassies.

Animal blanchâtre, transparent.

Coquille moins oblique que les précédentes, convexe, plus grande, épaisse, solide. On n'aperçoit pas de saillies anguleuses à la réunion des bords, elles sont adoucies comme tous les contours de la coquille. Le rostre n'a pas de dépression sensible. La forme aiguë des sommets du *P. henslowanum* fait place ici à de la rondeur; ils sont souvent excoriés. La charnière est robuste, assez épaisse, mais exactement semblable à celle du type. Les empreintes musculaires et palléale sont bien creusées au dedans des valves. Elle est de nuance légèrement violacée et jaunâtre fondues ensemble, la marge restant jaune. On remarque au sommet quelques rayons violets divergents.

Haut..... 6 à 6 ½ mill.
Larg..... 6 ½ mill.
Epaiss..... .. 3 à 3 ½ mill.

Elle habite la Garonne. Je la dois à l'obligeance de Gassies. Nous avons, dans l'Oise, cette remarquable forme. Je l'ai trouvée aussi dans une source à courant rapide, mais moins épaisse que les exemplaires des rivières.

Var. G. — *P. nucleus,* Gass. C'est un diminutif de la précédente. Sa taille est moitié moins grande et elle est fort solide et épaisse dans toutes ses parties. Teinte jaune roussâtre, claire dans toutes ses parties.

Toutes les variétés qui viennent d'être décrites ne portent aucun appendice aux sommets.

Le *P. compressum,* T. Prime, a la plus grande analogie avec notre *P. henslowanum,* par son obliquité, ses sommets élevés, subaigus et appendiculés, par la conformation de sa charnière. Il est plus comprimé vers le bord inférieur, son ventre a moins de proéminence et les stries présentent une saillie beaucoup plus forte. Celui-ci n'a été trouvé qu'aux environs de Boston.

—

8° PISIDIUM CONICUM, *Nobis.* (Pl. V. Fig. B.)

—

Varietates :

Var. B. — *Inappendiculata*, nob. Semblable au type; sans appendices.

Var. C. — *Obesa*, nob. Coquille grande, épaisse, bien oblique et allongée en avant, sans appendices, sommets moins élevés. (Pl. V. Fig. C.)

—

Animal pallido luteum, vix roseum.

Concha triangularis, obliqua, alta, convexa ad umbones, solida, subopaca, tenuiter striata, superius conica, inferius arcuata, antice rostrata, postice vix subcurvata, pallida, corneo lutea vel flavescens; apicibus subacutis lamellâ superatis; ligamento brevi, lineari, flavido; commissurâ crassissimâ, praesertim quoquoversus et undique crenulatâ; duobus, dentibus cardinalibus, tuberculosis, vix conspicuis.

Alt..... 5 vel 6 mill.
Lat..... 5 vel 6 mill.
Crass..... 3 vel 3 ½ mill.

Animal paraissant d'un jaune pâle légèrement rosé, autant que j'en puis juger à travers la coquille dans laquelle elle est desséchée.

Coquille conique, triangulaire, oblique, élevée, convexe, solide, subopaque, peu brillante; bord supérieur conique, l'inférieur arqué, l'antérieur légèrement rostré et le postérieur un peu courbe, assez aigu à la marge quand les valves sont fermées; stries fines avec quelques-unes plus saillantes; sommets subaigus, surmontés par une lamelle étroite, très-comprimée, pâle, roussâtre ou de corne claire, souvent

couverte d'une couche de limon ferrugineux ; *ligament* postérieur, court, linéaire, roussâtre, visible au dehors.

Charnière extrêmement forte, épaisse, large et courte, surtout latéralement, crénelée dans toutes ses parties.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales*, tuberculeuses, courtes, épaisses, à peine saillantes, situées en haut et au milieu de la charnière, tous les sommets très-finement crénelés à leur bord libre, séparées l'une de l'autre par une petite fossette obscurément triangulaire. Tout le bord cardinal est sillonné de stries. Dents *latéro-antérieures*, courbées, courtes, très-épaisses. Elles sont accolées et soudées entr'elles, bisinueuses, tuberculeuses, très-crénelées. Dents *latéro-postérieures*, un peu moins épaisses, à peine séparées par une petite cavité ; elles sont tuberculeuses et semblent, à leur terminaison, s'étaler en plusieurs ramuscules finement crénelées.

Valve gauche : Deux dents *cardinales* très-courtes, subconiques, comprimées ; l'antérieure plus élevée que la postérieure dont la saillie est à peine distincte. Elles sont dentelées ainsi que le bord cardinal. Dent *latéro-antérieure*, épaisse, recourbée sur elle-même, très-saillante, bien dentelée. Dent *latéro-postérieure*, tuberculeuse, ayant une petite cavité au milieu, simulant une séparation en deux, peu saillante, crénelée.

Empreintes musculaires bien marquées, ovales, déchiquetées la plupart du temps à leur pourtour. *Empreinte palléale* très-visible, présentant de fines dentelures comme les précédentes. Intérieur du têt d'un bleu violacé mat plus ou moins intense.

Les crénelures sont quelquefois si délicates, qu'il faut diriger la coquille en divers sens, vers la lumière, afin de bien les apercevoir. C'est surtout aux bords de la charnière, ou aux arêtes les plus vives, aux points d'attache du manteau, etc., qu'on les voit le mieux. Dans certaines parties, elles sont obliques et parallèles ; dans d'autres, elles sont courbes, sinueuses, très-profondes ou superficielles ; mais, ce qui est remarquable, c'est de voir presque tout l'intérieur de cette Pisidie dentelé ou déchiqueté.

J'ai reçu cette curieuse espèce, sous le nom de *P. henslowanum*, de Valenciennes et de Troyes. Gassies a examiné toutes ses Pisidies de Henslow, venant de Valenciennes, et il me dit ne pas avoir trouvé les caractères de denticulation que je lui signalais, qu'il a vus *lui-même* sur mes exemplaires. J'ai de nouveau vérifié sur plusieurs individus, *même très-jeunes*, la conformation que j'ai décrite tout-à-l'heure, et

je puis assurer l'exactitude de mes observations. Les échantillons que Drouët m'a adressées, provenant des environs de Troyes, sont complétement identiques à ceux-ci. Une charnière si différente de celles des autres Pisidies constitue un excellent caractère, et la forme de la coquille, si éloignée de celle du type du *P. henslowanum*, vient me convaincre que le *P. conicum* a été confondu avec lui. Toute Pisidie possédant un appendice au sommet a été désignée sous le nom de *P. henslowanum*, ce signe paraissant suffisant pour distinguer l'espèce ; mais je crois, comme je l'ai dit précédemment, que le vrai type de l'auteur anglais est moins connu en France qu'on pourrait le penser, et qu'alors on lui a rapporté le *P. conicum* qui s'en éloigne beaucoup. Je suis certain que les conchyliologistes trouveront le *P. conicum* parmi la plupart des Pisidies qu'ils ont recueillies ou reçues sous le nom de *P. henslowanum*.

Var. B. — Inappendiculata, Nob.

C'est absolument la même forme qne celle du type avec lequel il m'a été envoyé par Normand. La seule différence consiste en l'absence de lamelles apicales.

Var. C. — Obesa, Nob.

Concha magna, conica, tumida, crassa, obliqua, antice prolongata et incurvata, griseo violacescens, margine luteo, intus coerulea. Apicibus conicis, elevatis, inappendiculatis ; striis, aliis validis, aliis tenuibus ; commissurâ typo simili ; dentibus cardinalibus conspicuis,

Alt.....	6 vel 6 1/2	mill.
Lat.....	6	id.
Crass.....	4 vel 4 1/3	id.

Coquille grande comparativement au *P. conicum*, conique, gonflée, épaisse, oblique, allongée et recourbée en avant ; sommets très-coniques, élevés, sans appendices ; quelques stries fortes (3 ou 4), d'autres plus ténues dans l'intervalle ; couleur gris-violacé avec une bande jaune à la marge, azurée en dedans ; charnière comme celle du type ; les dents cardinales sont plus visibles.

Cette belle variété m'a été envoyée par mon ami H. Drouët, qui l'a pêchée dans la Seine, à Troyes, non loin des moulins-Brûlés. Elle est beaucoup plus forte et plus épaisse que le *P. conicum*, comme toutes les coquilles qui habitent au milieu des eaux agitées.

NOTE SUR LE PISIDIUM RECLUZIANUM, *Bourg.* (Pl. V. Fig. D.)

(Journal de Conchyliologie. — Deuxième trimestre, 1852.

—

Concha parva, inaequilateralis, transversim latissima, subcompressa, subpellucida, fragilis, vix flavo violacea, antice parum prolongata, posterius subelongata, inferius arcuata, superne subconoidea; apicibus acutis, prominulis, rugosis; striis tenuibus, fere inconspicuis, quibusdam apparentibus; ligamento non apparente; commissurâ maxime debili, lineari; dentibus cardinalibus 2, sub apicem in minimo latere sitis, lateralibus subnullis; impressione musculari minimâ, posterius rotundatâ, antice obscure triangulari.

Alt..... 2 1/2 mill.
Lat..... 3 1/2 id.
Crass..... 1 id.

Coquille très-petite, inéquilatérale, large transversalement, un peu comprimée, subtransparente, fragile, d'un roux violacé très-pâle, prolongée antérieurement, un peu allongée en arrière, arquée à la marge, subconoïde au bord supérieur; sommets aigus, éminents, ridés, mamelonnés, inclinés en arrière; stries fines, presque invisibles, quelques-unes sont plus saillantes; *ligament* linéaire, très-court, situé au-dessus des dents cardinales; intérieur du têt lisse, brillant, comme bronzé; *impressions musculaires* antérieures, arrondies, petites, les postérieures irrégulièrement triangulaires.

Charnière très-faible, linéaire.

VALVE DROITE : Deux très-petites dents *cardinales* sublamelleuses, blanchâtres, accolées l'une à l'autre, situées tout à fait en haut du bord postérieur, faisant une légère saillie au dedans de la coquille. Dents *latérales* réduites à des éminences linéaires, sinueuses, à peine appréciables. Le sommet, en se recourbant, semble recouvrir un peu le milieu du bord cardinal qui ne peut être aperçu.

VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* situées en haut du bord postérieur, comme les précédentes; l'antérieure aiguë, placée à la pointe du sommet; la postérieure conoïde, séparée d'elle. Dent *latéro-antérieure*, un peu élevée comparativement à la *latéro-postérieure* qui est linéaire, nulle pour ainsi dire. Il existe une légère échancrure vers le milieu du bord cardinal, à l'endroit où se recourbe le sommet.

La conformation de la charnière de cette Pisidie est telle que l'on peut douter d'abord qu'elle appartienne au genre *Pisidium*. Mais il est supposable que les dents latérales sont entièrement avortées chez les individus que j'ai sous les yeux. Tout porte à croire que le *P. reclusianum* devra rester comme espèce, car il offre des caractères spéciaux. La saillie en dedans des sommets, leur inclinaison, la forme, l'allongement des bords antérieur et postérieur, la disposition des dents cardinales sur le bord postérieur sont très-remarquables et font penser qu'il n'y a pas là qu'une altération occasionnée par l'habitation de l'animal dans le voisinage de la mer.

Malheureusement, on ne connaît guère, jusqu'à présent, que quatre ou cinq représentants de cette Pisidie, et ce nombre n'est pas assez considérable pour que l'on puisse étudier convenablement et affirmer si c'est une modification du *P. henslowanum*, comme le pense M. Moquin-Tandon, ou bien une espèce typique, ou bien même une Pisidie. Le deux échantillons que m'a communiqués Gassies viennent de Belfast (Irlande), ville située à l'embouchure d'un fleuve dans la mer. Je n'ai jamais vu le type de l'auteur, mais les caractères de la coquille irlandaise sont identiques à sa description, sauf pour la charnière. Je n'ai étudié cette région que sur un seul individu, l'autre ayant ses valves fermées. Est-elle conformée de même sur tous? Je l'ignore. L'animal peut aussi offrir des particularités. Il faudrait également rechercher si les Pisidies qui vivent près des eaux saumâtres n'éprouvent pas des changements dans leur forme. Je ne puis donc me prononcer sur cette espèce jusqu'à ce que je puisse avoir à ma disposition un plus grand nombre d'individus. Dans ma classification, je mettrais cette Pisidie après le *P. gassiesianum* avec le titre de division : ELONGATA, si sa valeur m'était entièrement prouvée par un examen plus étendu.

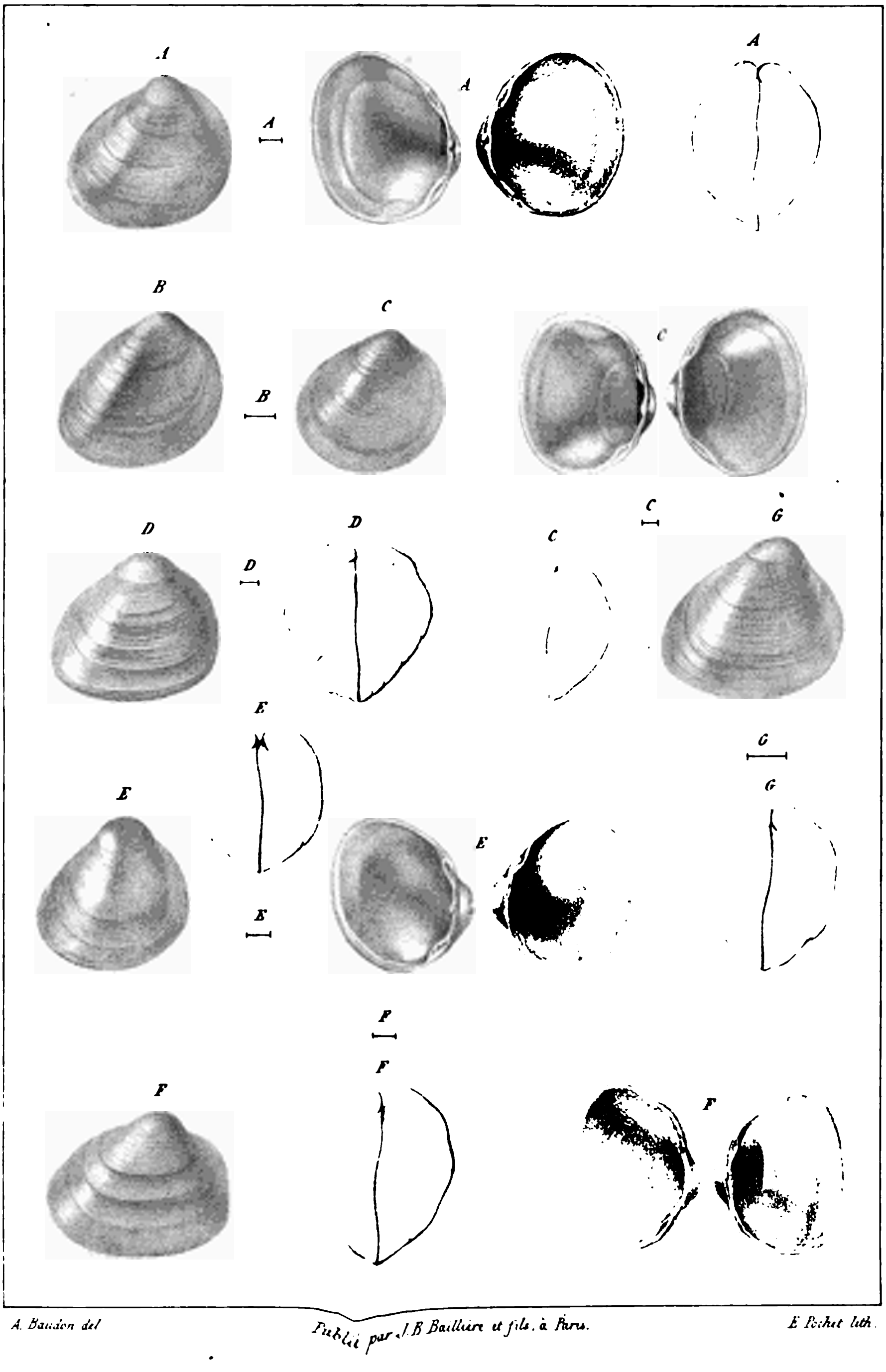

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Pochet lith.

A.A.A.A. P. nitidum.
B.B. P. var.s Splendens.
C.C.C.C. P. Pusillum.
G.G.G. P. Baudonianum. Type de Mouchetard. Creuse.
D.D.D. P. var.s quadrilatera.
E.E.E.E. P. Obtusale.
F.F.F.F. P. Gassiesianum.

Lith. Becquet fr. Paris

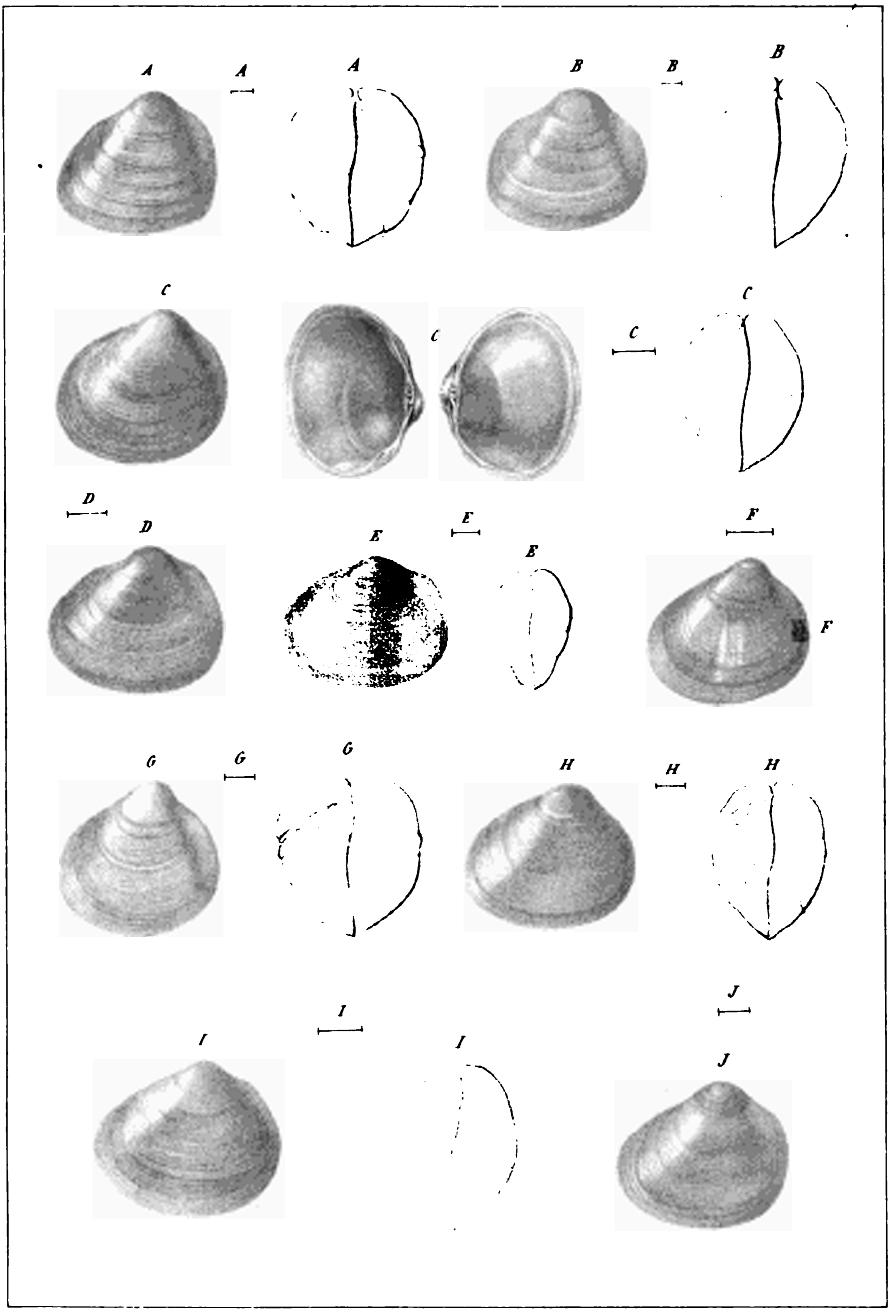

A Baudon del. — Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. — E. Pechet lith.

A. A. A. P. Gassiesianum. var.ᵗ Alligata. des Vosges.
B. B. B. P. Normandianum.
C. C. C. C. P. Casertanum. Type. de Réjat. Creuse.
D. D. P. Lenticulare. Type. Valenciennes.
E. E. E. P. Thermale. de Bagnères.
F. F. P. Casertanum. var.ᵗ de Crassy. Ain.
G. G. G. P. Rotundum. de la Creuse.
H. H. H. P. Limosum.
I. I. I. P. Cinereum. d'amances. Aube.
J. J. P. Iratianum.

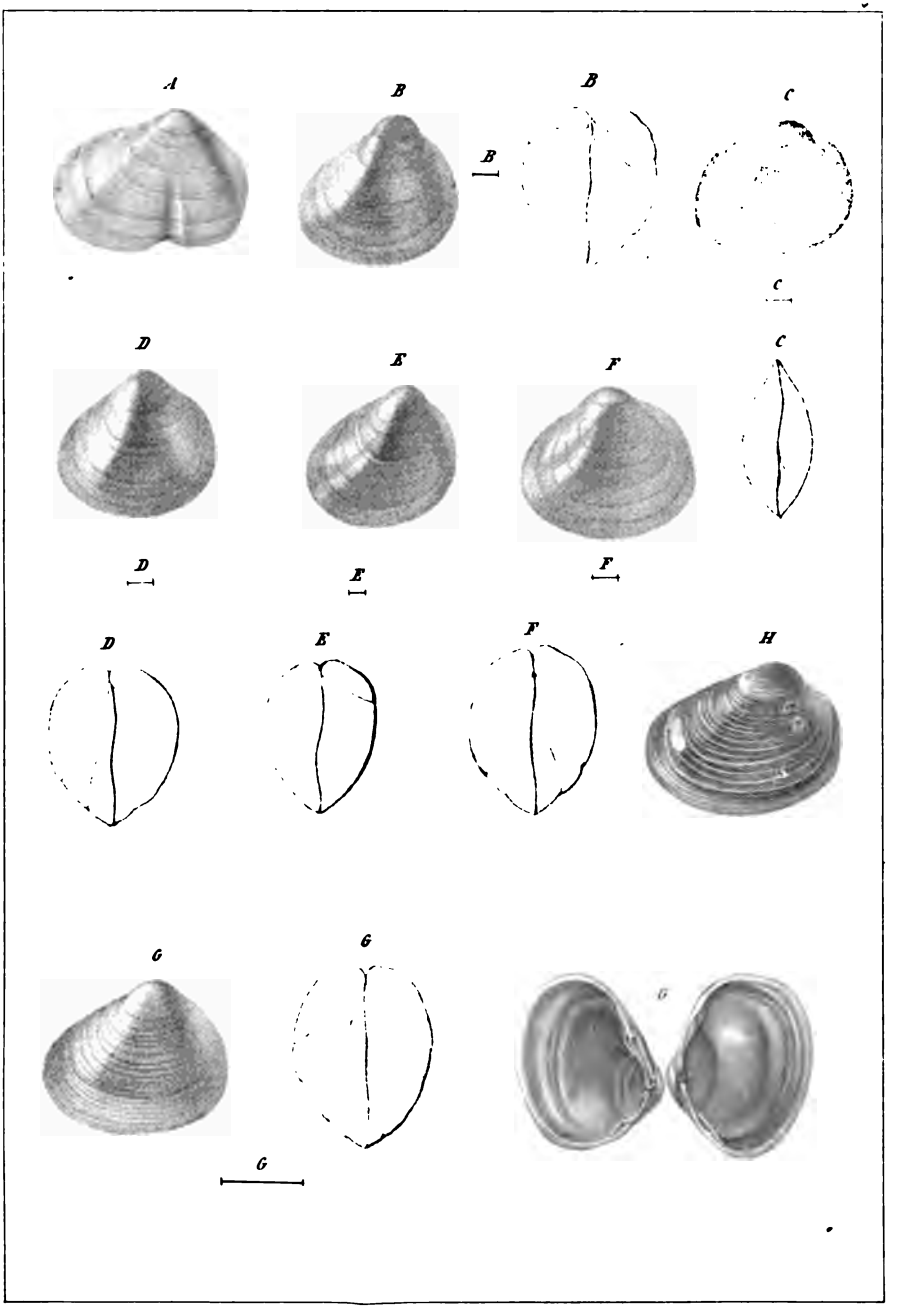

A Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Prichet lith

A. *P. Sinuatum. Type de l'auteur.*
B.B.B. *P. Caliculatum. de Noailles, Oise.*
C.C.C. *P. var.t Planulata.*
D.D.D. *P. pulchellum.*
E.E.E. *P. var.t B. Jen. Ansacq. Oise.*
F.F.F. *P. Globulosum. Type.*
G.G.G. *P. Amnicum.*
H. *P. var.t Elongata. Etier de Mauve.*

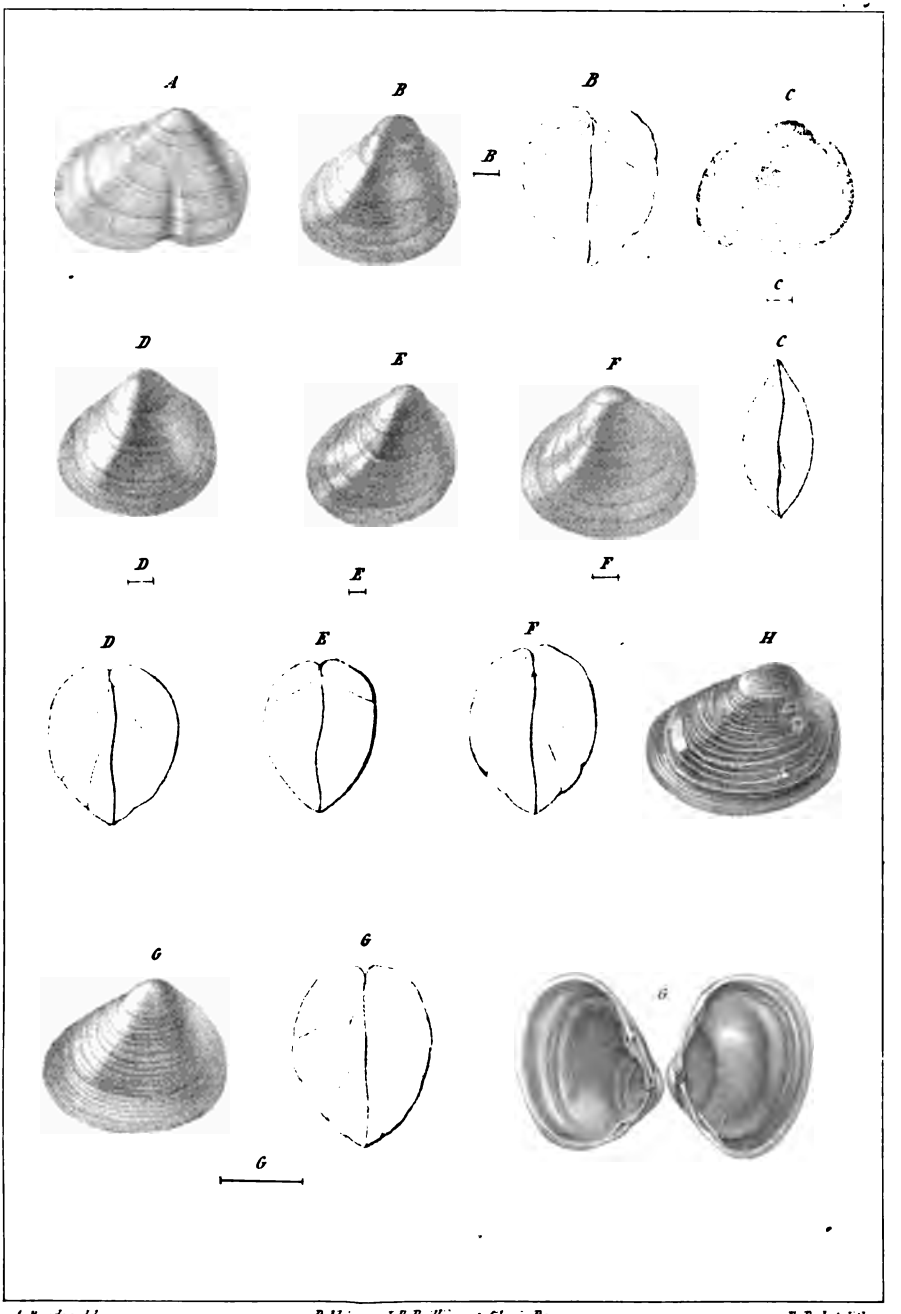

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Pochet lith.

A. P. Sinuatum. Type de l'auteur.
B.B.B. P. Caliculatum. de Noailles, Oise.
C.C.C. P. var.ᵗ Planulata.
D.D.D P. pulchellum.
E.E.E. P. var.ᵗ B. Jen. Ansacq. Oise.
F.F.F. P. Globulosum. Type.
G.G.G. P. Amnicum.
H. P. var.ᵗ Elongata. Etier de Mauve.

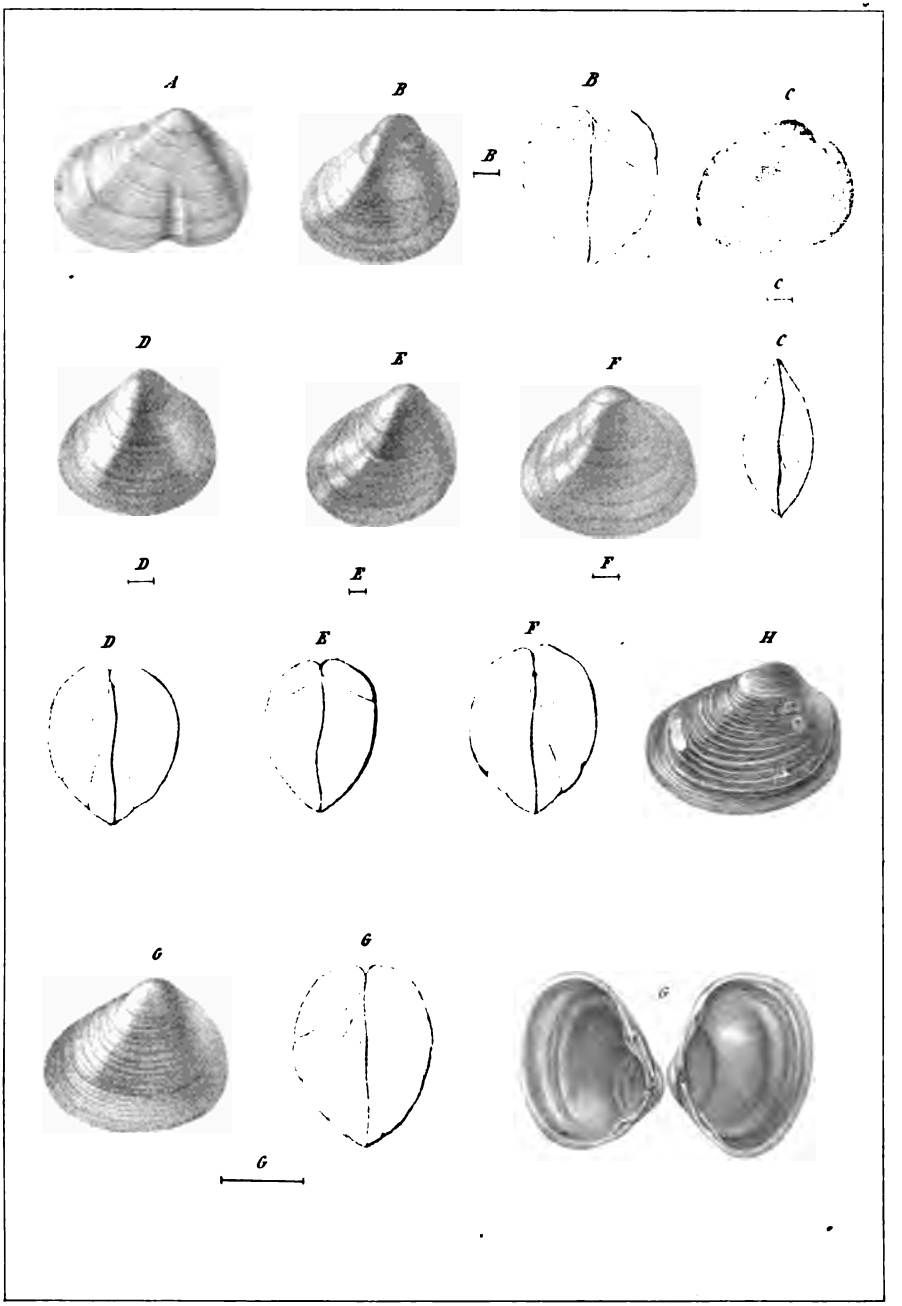

A Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Pochet lith.

A. P. Sinuatum. Type de l'auteur.
B.B.B. P. Caliculatum. de Noailles, Oise.
C.C.C. P. var.ᵗ Planulata.
E.E.E. P. var.ᵗ B. Jen. Ansacq. Oise.
F.F.F. P. Globulosum. Type.
G.G.G. P. Amnicum.

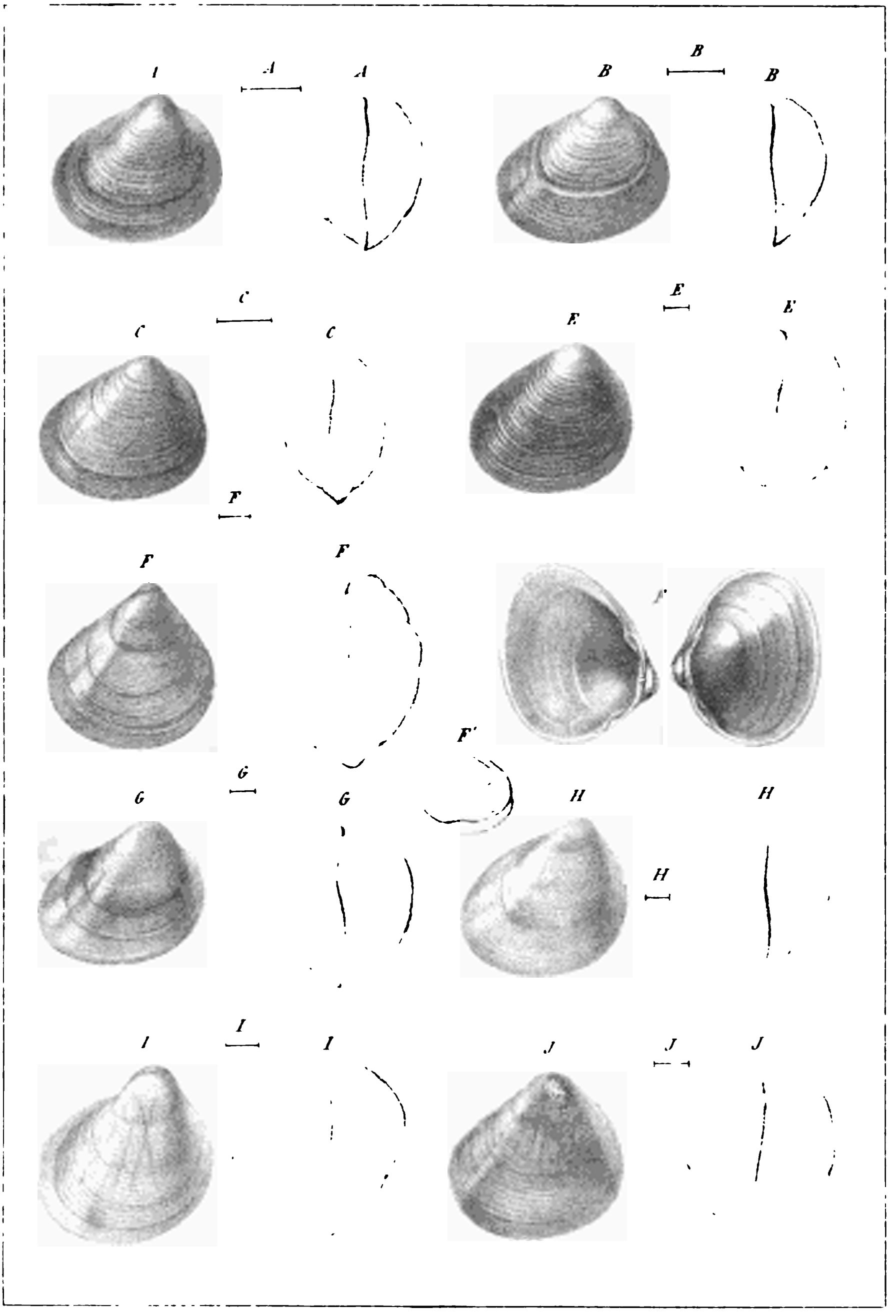

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. F. P. lith.

A. A. A. *P. intermedium, adulte. Type de l'auteur.*
B. B. B. *P. var.^t Nitidula de Boulogne.*
C. C. C. *P. var.^t Laeviusculum.*
E. E. E. *P. Grateloupianum. Type de l'auteur.*
F. F. F. F. *P. henslowanum. Type de Jenyns.*
F.' *Jeune individu encore contenu dans les branchies*
G. G. G. *P. dupuyanum. Type de l'auteur.*
H. H. H. *P. pallidum.*
I. I. I. *P. Bonnafouxianum. Type.*
J. J. J. *P. Jaudouinianum. Type de l'Agenais.*

Lith. Becquet fr. Paris

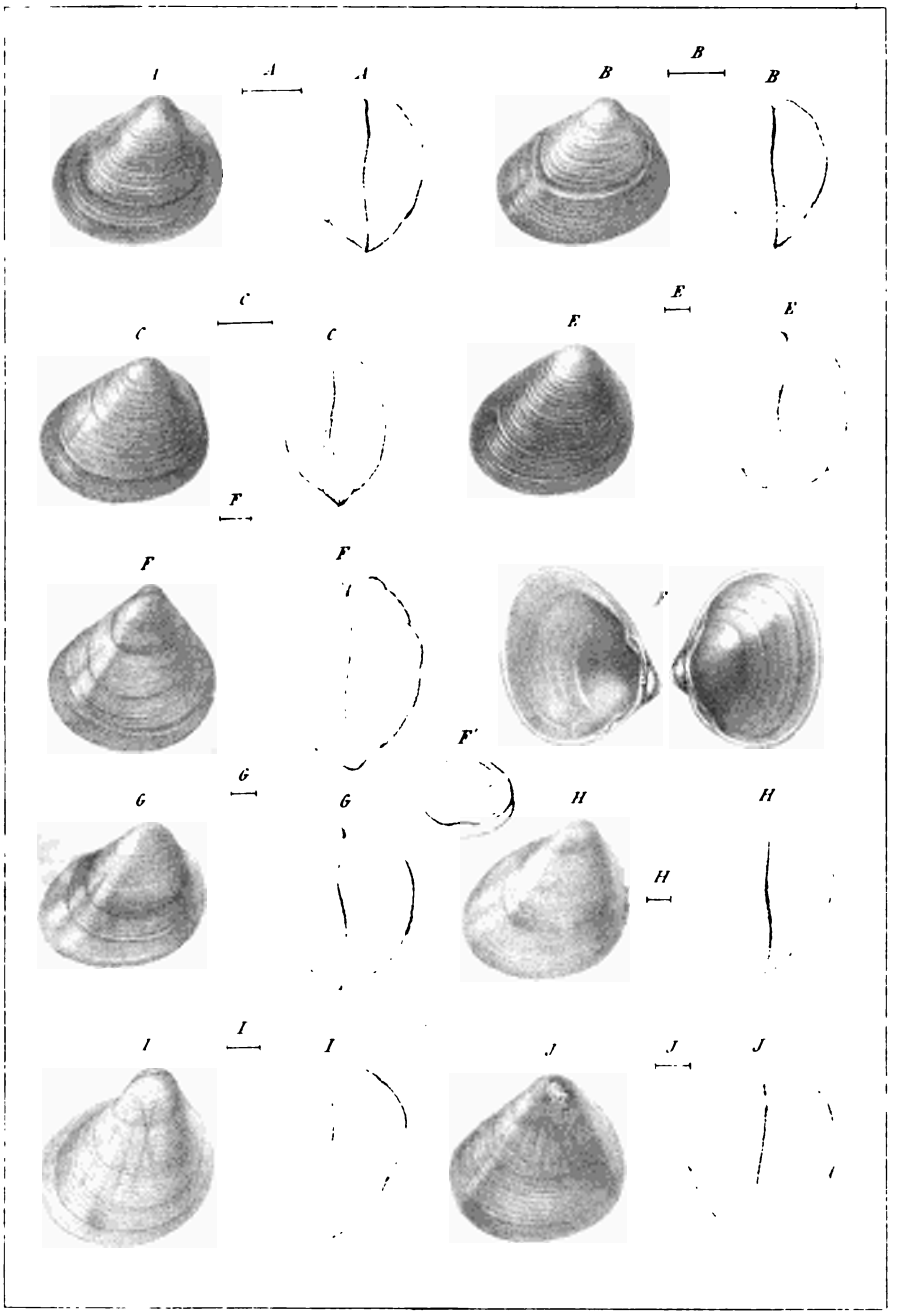

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils à Paris. F. Fischer lith.

A A A *P. intermedium, adulte. Type de l'auteur.*
B. B. B *P. var.ᵗᵉ Nitidula de Boulogne.*
C. C. C. *P. var.ᵗᵉ Laeviusculum.*
E E E *P. Gratelupianum. Type de l'auteur.*
F. F. F. F. *P. henslowianum. Type de Jenyns.*
F' *Jeune individu encore contenu dans les branchies*
G. G. G. *P. dupuyanum. Type de l'auteur.*
H.H.H. *P. pallidum.*
I. I. I. *P. Bonnafouxianum. Type.*
J. J. J. *P. Jaudouinianum. Type de l'Agenais.*

Lith. Bonnet fr. Paris

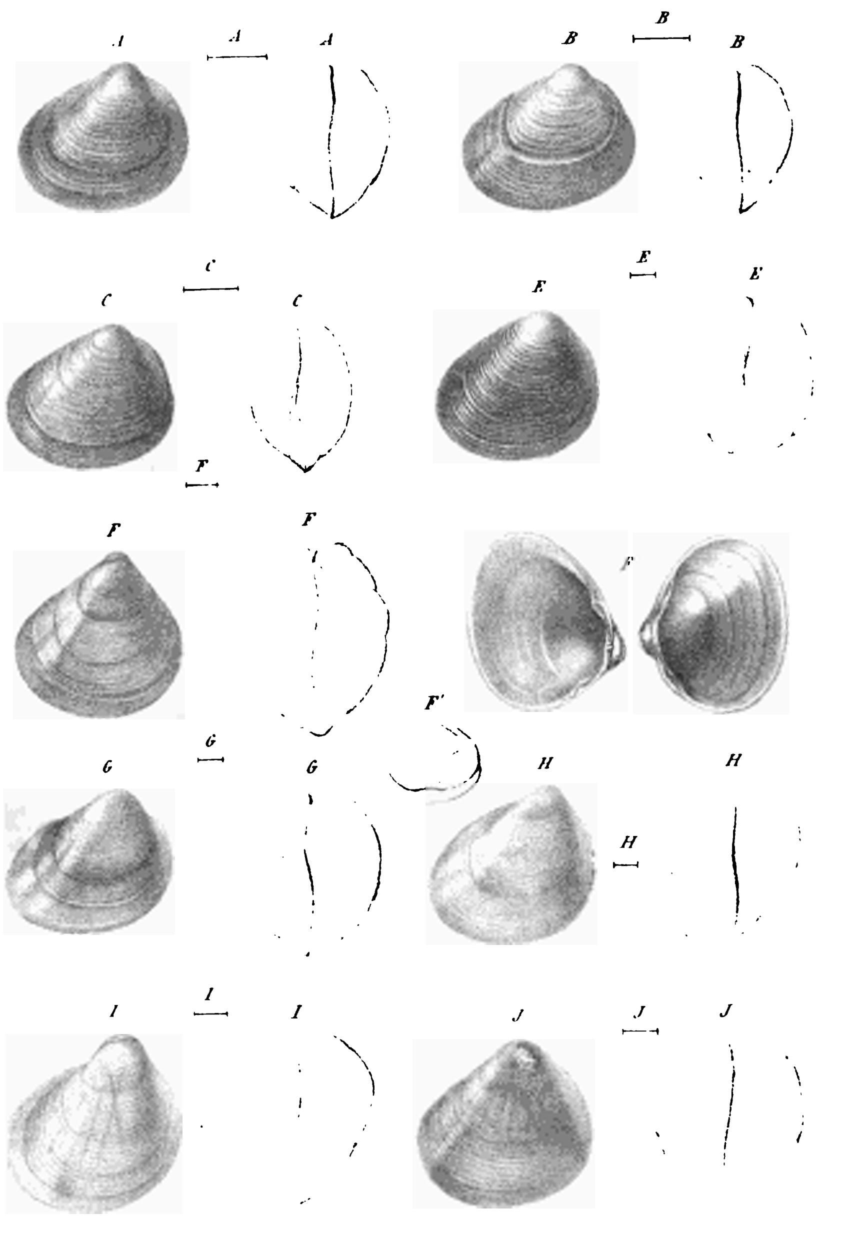

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. F. Pichet lith.

A. A. A. *P. intermedium, adulte. Type de l'auteur.*
B. B. B. *P. var.^s Nitidula de Boulogne.*
C. C. C. *P. var.^s Laeviusculum.*
E. E. E. *P. Grateloupianum. Type de l'auteur.*
F. F. F. F. *P. henslowanum. Type de Jenyns.*
F'. *Jeune individu encore contenu dans les branchies.*
G. G. G. *P. dupuyanum. Type de l'auteur.*
H. H. H. *P. pallidum.*
I. I. I. *P. Bonnafouxianum. Type.*
J. J. J. *P. Jaudouinianum. Type de l'Agenais.*

Lith. Becquet fr. Paris

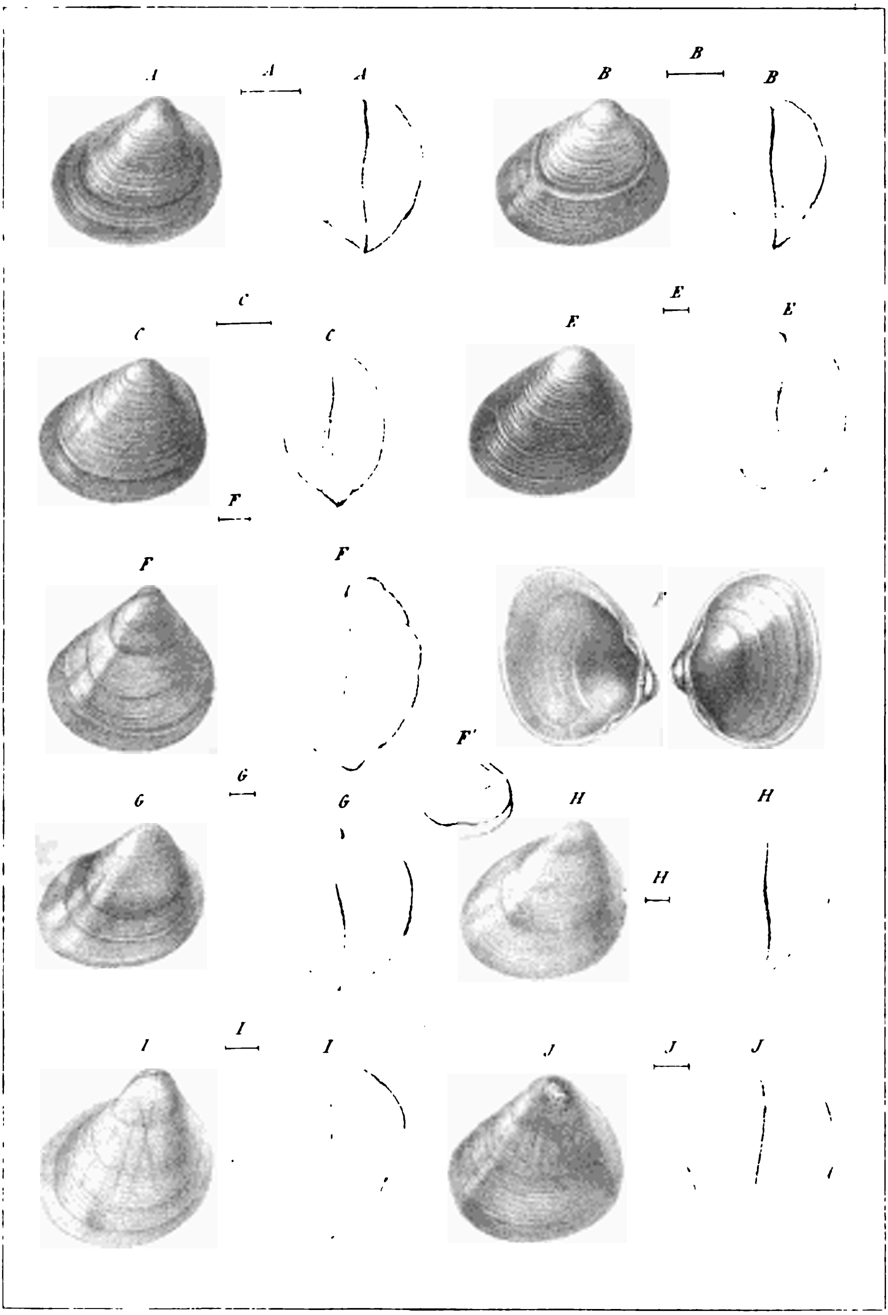

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Bechet lith.

A. A. A. *P. intermedium. adulte. Type de l'auteur.*
B. B. B. *P. var.ᵗ Nitidula de Boulogne.*
C. C. C. *P. var.ᵗ Laeviusculum.*
E. E. E. *P. Grateloupianum. Type de l'auteur.*
F. F. F. *P. henslowanum. Type de Jenyns.*
F.' *Jeune individu encore contenu dans les branchies.*
G. G. G. *P. dupuyanum. Type de l'auteur.*
H. H. H. *P. pallidum.*
I. I. I. *P. Bonnafouxianum. Type.*
J. J. J. *P. Jaudouinianum. Type de l'Agenais.*

Lith. Becquet fr. Paris.

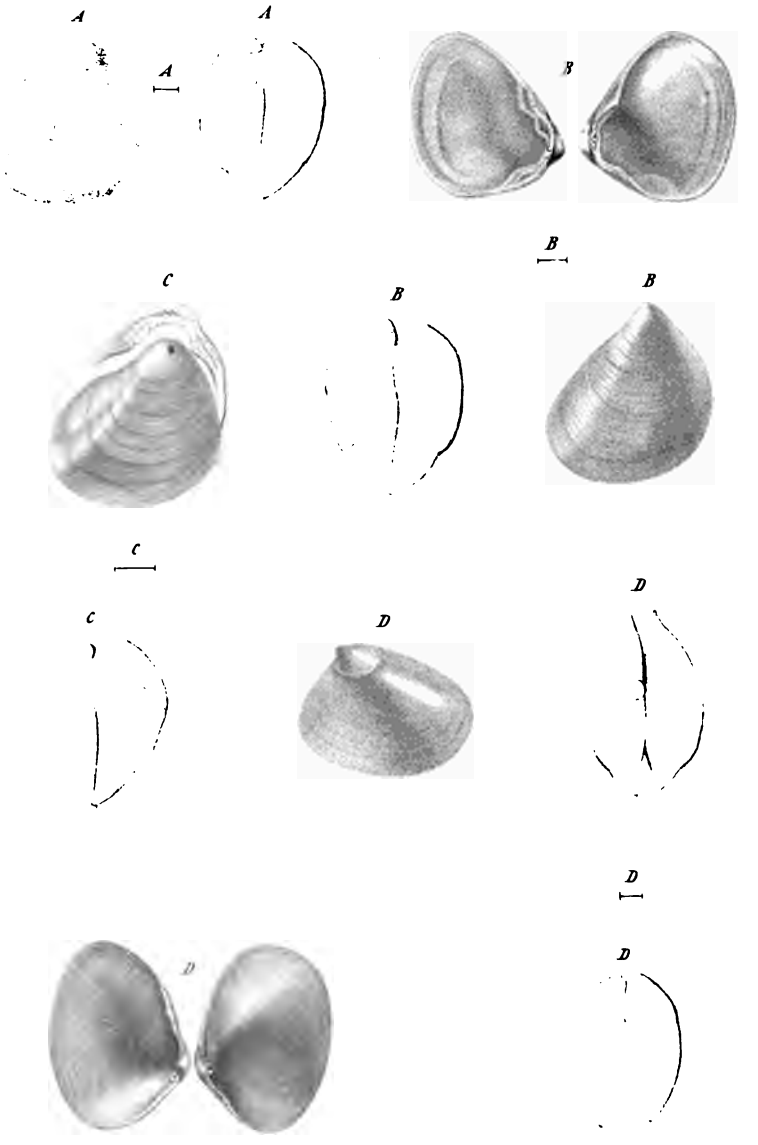

A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Privat lith.

A.A.A. *P. nucleus.* c.c.c. *P. var^a Obesa. de Troyes.*
B.B.B.B. *P. Conicum. de Valenciennes.* D.D.D.D *P. Recluzianum. de Belfast. Irlande.*

Lith. Bry. et fr. Paris.

LISTE

DES AUTEURS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉS POUR CE TRAVAIL.

Alder. — Cat. land and freshw. Moll. Northumberland. 1837.

Bourguignat. — Aménités malac. Ext. de la Rev. et Mag. de Zoologie. 1854.

Cessac (P. de). — Descr. de deux nouv. Pisidies, etc. Ext. du Bulletin de la Soc. des Sciences nat. de la Creuse. Tome II. 1855.

Desmoulins (Charles). — Rapp. sur deux Mém. malac. de M. Gassies, etc. Ext. des Actes de l'Acad. des Sciences et Arts de Bordeaux. 1856.

Draparnaud. — Tabl. des Moll. 1801. *Id.* Hist. des Mollusques. 1805.

Drouët (H). — Enumer. des Moll. terr. et fluv. de la France contin. 1855.

Dupuy. — Hist. nat. des Mollusques terr. et d'eau douce qui vivent en France. 6me fasc. 1852.

Gassies. — Tabl. méth. et descr. des Moll. terr. et d'eau douce de l'Agenais. 1849. *Id.* Descr. des Pisidies obs. à l'état viv. dans la rég. Aquit. du s.-ouest de la France. 1855.

Gmelin. — Syst. nat. 1789.

Jenyns. — Monogr. of the Brit. Shells of Cycl. and Pisid, etc. In trans. of the Cambrid. phil. soc. 1832.

Journal de Conchyliologie. — (N° IV, ann. 1851; nos I et II, ann. 1852.)

Lamarck. — Anim. S. vert. v. 1818.

Leach. — Mss and in Brit. mus. *Id.* Moll. Brit. syn. 1852.

Montagu (G.). — Test. Brit. 1803.

Moquin-Tandon. — Hist. nat. des Mollusques terr. et fluv. de France, etc. 1855.

Müller. — Verm. hist. 1774.

Nilsson. — Moll. terr. et fluv. Sueciae. 1822.

Normand. — Coup d'œil sur les Moll. de la fam. de Cyclades obs. dans le départ. du Nord. 1854.

Pfeiff (C.). — Naturgesch. deutoch. land and Süssw. Mollusk. I. 1821.

Poli. — Test. utriusq. Siciliæ, etc. 1791.

Prime (T). — Monograph of the Spec. of Pisid. found in the unit. Stat. of north. America. 1852.

Schrœter. — Ein leitung in die conch. 1786.

Sheppard. — Descr. of seven new Brit., etc., in : Trans. of the Linnean soc. of London. 1823.

Turton. — A Manual of the land and Freshw. Shells of Brit. islands. 1831.

BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

POUR L'ANNÉE 1857.

Président	M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. HAMEL.
Vice-Président pour le comité des Sciences naturelles	M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel	M. QUESNOT.
Secrétaire pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. CHARLES DELACOUR.
Secrétaire pour le comité des Sciences naturelles	M. le Dr EMILE BORDES.
Trésorier	M. ACH. GIBERT (O. ✻).
Bibliothécaire-Archiviste	M. DAMIENS.
Directeur du comité local de la Société des Antiquaires de Picardie	M. le Dr DANIEL.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. MATHIEU, Surnuméraire de l'enregistrement à Beauvais.
le baron DE CONDÉ, au château de Montataire.
Arthur DESJARDINS, Avocat à Paris.
LAFFINEUR, Agent-Voyer à Beauvais.
Edmond MASSON, à Senlis.
LAVIGNE, Peintre verrier à Beauvais.
BOULANGER, Fabricant de carreaux à Auneuil.
Achille RICHARD, Entrepreneur de constructions à Beauvais.

MEMBRE HONORAIRE.

M. EICHKOFF, Inspecteur de l'Académie de Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. LABOISSIÈRE, Avoué à Paris.

BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

POUR L'ANNÉE 1857.

Président	M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. HAMEL.
Vice-Président pour le comité des Sciences naturelles	M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel	M. QUESNOT.
Secrétaire pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. CHARLES DELACOUR.
Secrétaire pour le comité des Sciences naturelles	M. le Dr EMILE BORDES.
Trésorier	M. ACH. GIBERT (O. ✻).
Bibliothécaire-Archiviste	M. DAMIENS.
Directeur du comité local de la Société des Antiquaires de Picardie	M. le Dr DANIEL.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. MATHIEU, Surnuméraire de l'enregistrement à Beauvais.
le baron DE CONDÉ, au château de Montataire.
Arthur DESJARDINS, Avocat à Paris.
LAFFINEUR, Agent-Voyer à Beauvais.
Edmond MASSON, à Senlis.
LAVIGNE, Peintre verrier à Beauvais.
BOULANGER, Fabricant de carreaux à Auneuil.
Achille RICHARD, Entrepreneur de constructions à Beauvais.

MEMBRE HONORAIRE.

M. EICHKOFF, Inspecteur de l'Académie de Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. LABOISSIÈRE, Avoué à Paris.

BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

POUR L'ANNÉE 1857.

Président	M. DANJOU ✻.
Vice-Président pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. HAMEL.
Vice-Président pour le comité des Sciences naturelles	M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel	M. QUESNOT.
Secrétaire pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts	M. CHARLES DELACOUR.
Secrétaire pour le comité des Sciences naturelles	M. le Dr EMILE BORDES.
Trésorier	M. ACH. GIBERT (O. ✻).
Bibliothécaire-Archiviste	M. DAMIENS.
Directeur du comité local de la Société des Antiquaires de Picardie	M. le Dr DANIEL.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. MATHIEU, Surnuméraire de l'enregistrement à Beauvais.
le baron DE CONDÉ, au château de Montataire.
Arthur DESJARDINS, Avocat à Paris.
LAFFINEUR, Agent-Voyer à Beauvais.
Edmond MASSON, à Senlis.
LAVIGNE, Peintre verrier à Beauvais.
BOULANGER, Fabricant de carreaux à Auneuil.
Achille RICHARD, Entrepreneur de constructions à Beauvais.

MEMBRE HONORAIRE.

M. EICHKOFF, Inspecteur de l'Académie de Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. LABOISSIÈRE, Avoué à Paris.

3 2044 105 510 507